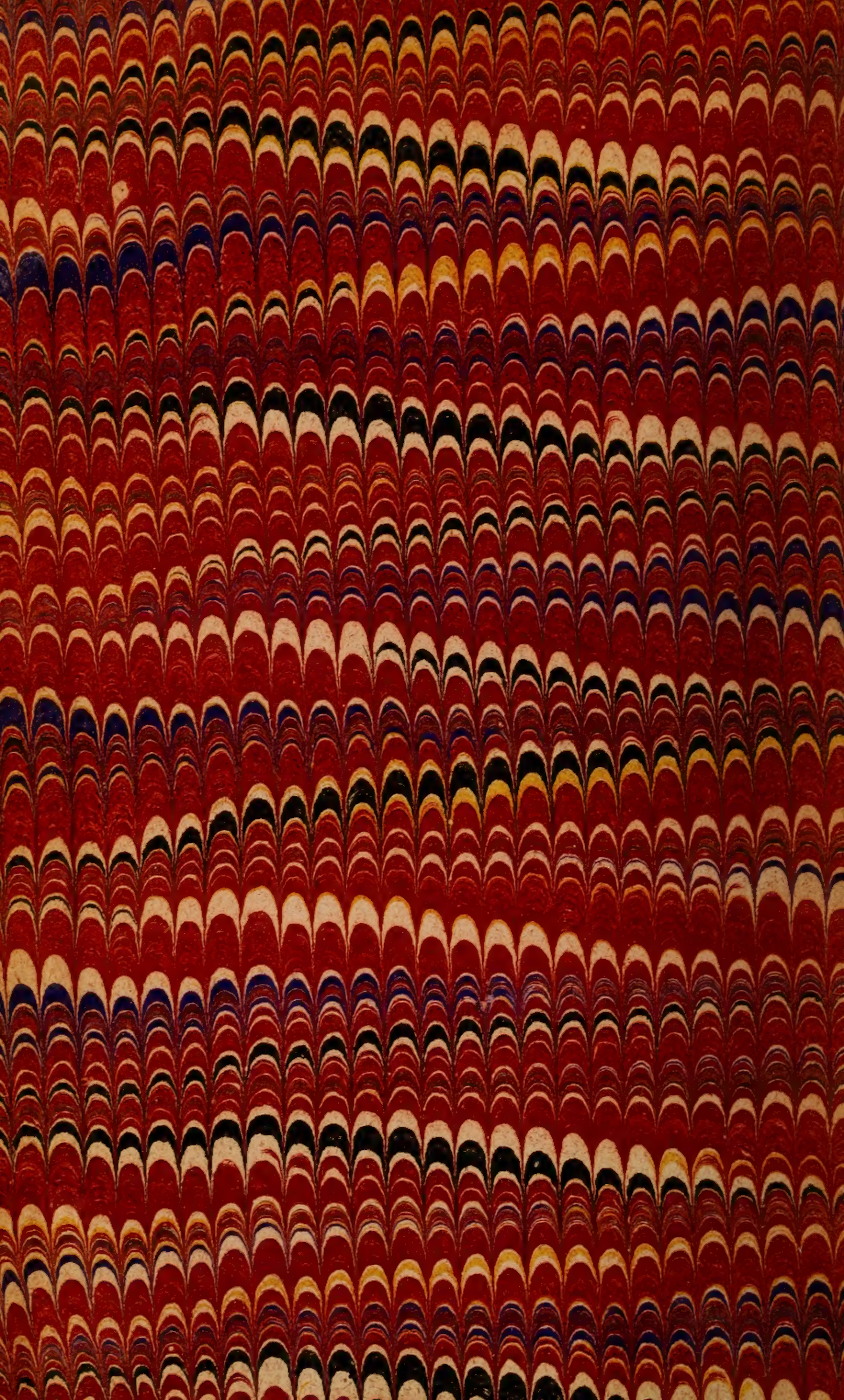

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966621 3





HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

PARIS. — IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE
DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Vicaire général de Nancy, ancien vicaire général d'Ajaccio

CHANOINE HONORAIRE DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME VINGT-ET-UNIÈME

L.V.

A. F. Simard

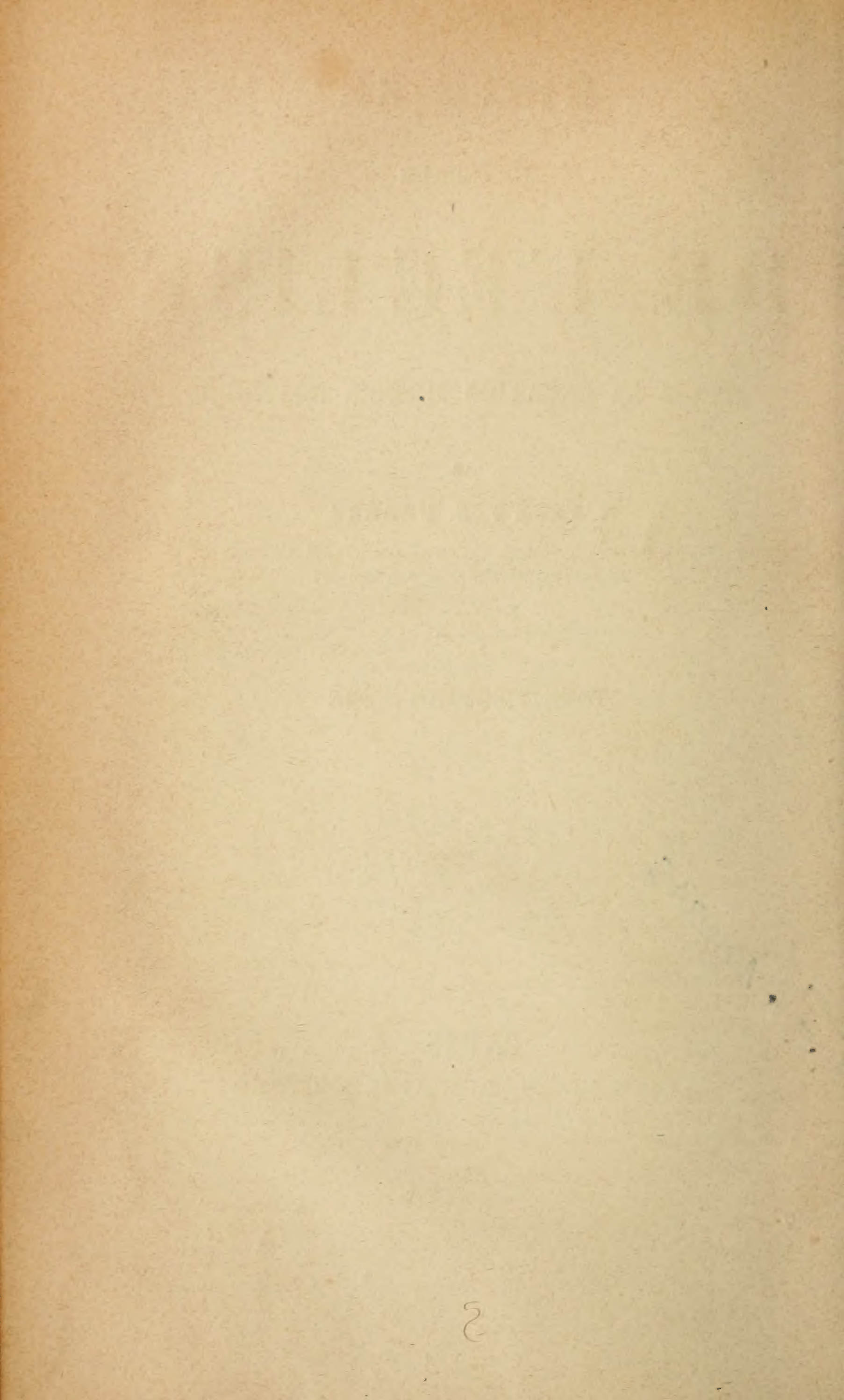
PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

—

1876



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

CINQUIÈME ÉPOQUE

DEPUIS SYLVESTRE II (999) JUSQU'A LA MORT DE BONIFACE VIII (1303)

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE

FIN DU SCHISME DES TROIS PONTIFICATS

L'ANTIPAPE SYLVESTRE III (février 1044 — 20 février 1046).

1. Intrusion, expulsion et déposition de Sylvestre III.

GRÉGOIRE VI (1 mai 1045 — 20 décembre 1046).

2. Derniers moments et mort à Rome d'un pape du nom de Grégoire VI. — 3. Conjectures historiques à propos de ce pape. — 4. Regestum de Grégoire VI. Encyclique à tout l'univers chrétien.— 5. Première lettre de saint Pierre Damien à Grégoire VI. — 6. Seconde lettre de saint Pierre Damien à Grégoire VI. — 7. Naissance et premières années d'Hildebrand. — 8. Naissance et premières années de saint Pierre Damien. — 9. Arrivée d'Henri le Noir en Italie. Abdication de Grégoire VI.

PONTIFICAT DE CLÉMENT II (24 décembre 1046 — 9 octobre 1047).

10. Critiques et objections préliminaires. — 11. Légitimité de l'élection de Clément II. — 12. Antécédents de Clément II. Sa lettre à son église épiscopale de Bamberg. — 13. Notice de Clément II d'après les catalogues pontificaux.

L'ANTIPAPE SYLVESTRE III (février 1044 — 20 décembre 1046)

Intrusion expulsion et déposition de Sylvestre III.

1. La mort noblement chrétienne de Conrad le Salique rachetait aux yeux des populations toutes les fautes de sa vie. Le biographe Wippo nous a conservé la cantilène en vers latins qui fut répétée d'un bout à l'autre de l'empire par les bardes populaires. Voici quelques strophes de ce chant lugubre : « Quiconque sait plier sa voix aux règles de la mélodie redira le désastre de cette lamentable année. Tout homme mortel,tout le peuple de Dieu est dans le deuil. Roi notre Dieu, protégez les vivants, ayez pitié des morts :

Rex Deus, vivos tuere,
Et defunctis miserere.

« L'an 1039e depuis la nativité du Christ fut une année de malheur. La noblesse succomba. César, le chef du monde, disparut

dans la mort. Il a vécu le grand empereur Conrad, le soutien des opprimés, l'ami des lois! *Rex Deus, etc.*

« A l'heure où ce soleil se couchait à l'occident, déjà la reine Chunélinde, étoile du matin, s'était éclipsée dans l'ombre du sépulcre. Cruelle année qui vit tomber à la fois le duc Hermann fils de l'impératrice, si redouté de nos ennemis, le grand empereur Conrad et avec eux la fleur de notre noblesse! *Rex Deus, etc.*

« Conrad, fils des rois, surpassa tous ses aïeux. Qu'il était fier sous les armes, majestueux sous la couronne! Sceptre, royauté, empire, il méritait toutes les dignités; ou plutôt nulle dignité n'égalait son mérite. *Rex Deus, etc.*

« La Franconie vécut dans l'abondance sous ses lois; il adoucit les mœurs des Allemands, fit plier la tyrannie féodale, subjugua les Saxons et les tribus du Norique, força l'Italie à bénir son vainqueur. *Rex Deus, etc.*

« Rome se soumit la première, puis Ravenne apprit qu'elle avait un maître. Vérone connut ce que valait l'épée de César, et la fière Hespérie se prosterna à ses genoux. *Rex Deus, etc.* [1].

Appelé à recueillir la succession d'un tel père, Henri III dit le Noir à cause du teint bistré de sa figure, ne se montra ni moins brave ni moins habile, mais il eut le bonheur d'être plus vertueux. Il inaugura son règne par un acte de piété filiale qui lui valut toutes les sympathies. Durant le trajet funèbre d'Utrecht à Spire où Conrad devait recevoir la sépulture, chaque fois que le cortége s'arrêta aux diverses églises Henri voulut porter lui-même sur ses épaules le cercueil renfermant les restes de son père. Son premier soin fut de faire cesser en Italie les hostilités qui continuaient encore contre Héribert, archevêque de Milan. L'héroïque pontife reprit pacifiquement l'administration spirituelle d'un peuple qui lui avait manifesté tant d'amour et de fidélité. Il mourut pleuré de ses diocésains le 16 janvier 1045 [2]. La mort de Conrad l'avait délivré. Elle permit

[1] Wippo. *Versus pro obitu Conradi, Patr. Lat.* Tom. CXLII. col. 1248

[2] Voici l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau :

Hic jaceo pulvis cui quondam claruit orbis;
Tunc Heribertus eram, nimioque decore vigebam.

de même aux Romains de secouer le joug du comte Albéric de Tusculum et du pseudo-pape son fils. Nous avons raconté d'après le texte si longtemps inconnu d'un manuscrit du Vatican la lutte sanglante qui éclata à ce sujet entre les Transtéverins, partisans des comtes de Tusculum, et les Romains de l'intérieur de la ville [1]. Ceux-ci furent vaincus ; le nouvel intrus qu'ils avaient élevé au pontificat sous le nom de Sylvestre III ne siégea d'après le catalogue de Watterich que quarante-huit jours [2], cinquante-six d'après le *Codex Regius* [3]. Il fut chassé par Benoit IX qui se remit en possession de son pouvoir nominal. Sylvestre III n'a laissé aucun monument de son rapide passage sur le trône usurpé de saint Pierre. Sa biographie nous est inconnue ; on sait seulement qu'avant sa promotion irrégulière il était évêque de Sabine, et que depuis ayant été dégradé de la dignité sacerdotale par le concile de Sutri, il fut relégué dans un monastère où il mourut obscurément.

GRÉGOIRE VI (1 mai 1045 — 20 décembre 1046)

Derniers moments et mort à Rome d'un pape du nom de Grégoire VI.

2. L'histoire de Grégoire VI, cet archiprêtre de saint Jean-Porte-Latine, parrain de Benoit IX et son successeur en titre, est mieux connue, bien qu'elle présente encore pour certains détails des obscurités que dans l'état actuel de la science il est impossible d'éclaircir complétement. Le nom qu'il portait avant sa promotion n'est pas le même dans les divers catalogues pontificaux. Selon les uns il s'appelait Jean, selon d'autres Gratien. La plupart des historiens modernes ont cru trancher la question en joignant ensemble les deux vocables et en donnant à Grégoire VI le nom de Jean-Gratien. Mais

Officio placidi fungebar præsulis archi,
Nunc tumulor servus servorum Christe tuorum.
Pro meritis horum tibi digne complacitorum,
Sanguine, quæso, tuo mihi tu miserere redempto.
Huc veniens, lector, sibi dic ignosce Redemptor,
Et vivens vita requiescat semper in ista.
(*Patr. Lat.* tom. CXLIII, col. 306).

[1] Cf. Tom. XX de cette *Histoire,* chap. IX. n. 12. — [2] Watterich. Tom. I. p. 70. — [3] *Codex Regius,* fol. 125.

cette identification ne fait que compliquer la difficulté sans la résoudre. En effet, il est certain que Grégoire VI après son abdication au concile de Sutri fut emmené au-delà des Alpes par l'empereur Henri III [1]. Nous verrons bientôt qu'il eut pour compagnon d'exil le jeune Hildebrand, auquel la providence réservait un si glorieux avenir, et qu'avec lui il vint se fixer à Cluny où il mourut saintement. Or, il est également certain qu'un autre pontife du nom de Grégoire mourut à Rome en 1046, quelques mois avant l'arrivée de l'empereur. Déjà le *Codex Regius* nous l'avait appris [2]. Voici maintenant le fait explicitement confirmé par Guillaume de Malmesbury, lequel s'exprime en ces termes : « Lorsque Grégoire VI, au milieu de l'anarchie qui désolait Rome, eut été porté au souverain pontificat, il se préoccupa aussitôt de faire cesser les rapines, les meurtres, les désordres de tout genre. Il eut d'abord recours à la persuasion, voulant agir sur l'esprit de ses sujets plutôt par amour que par crainte. Il exhortait les coupables à faire pénitence,à s'abstenir du pillage, à respecter la vie et la fortune des pèlerins. Quoi de plus horrible, disait-il, que de voir des chrétiens égorger leurs frères au centre même de la chrétienté ! Quel sacrilége plus abominable que celui de sicaires venant jusqu'au pied des autels s'emparer des offrandes de la charité publique ! La maison de Dieu est une maison de prières, non une caverne de brigands ni un repaire d'assassins. Il promettait, si l'on voulait suivre ses conseils, de distribuer aux indigents les vivres nécessaires, de pourvoir à la subsistance de tous. S'adressant de vive voix et par lettres aux spoliateurs des domaines de l'Église, il les somma de restituer ce qu'ils détenaient injustement, ou de faire la preuve devant le sénat romain du droit qu'ils prétendaient sur les biens d'origine contestée. En cas de désobéissance, il se déclarait prêt à les frapper d'excommunication, comme des membres rebelles au bienheureux Pierre chef de l'Église.Mais ni les exhortations ni les menaces n'ayant eu d'effet, Grégoire se résolut à lever le glaive de la justice. Il rassembla à grands frais des soldats, des chevaux, une

[1] Cf. Tom. XX de cette *Histoire*, chap. IX. n. 9. — [2] Ibid. n. 9 et 10.

véritable armée, s'empara de la basilique de Saint-Pierre, chassant ou tuant les envahisseurs. Il reprit successivement les domaines, territoires, châteaux et cités ravis à l'église romaine, extermina les bandits, rétablit la sécurité des routes et rendit aux pèlerins, depuis longtemps prisonniers dans la cité sainte, la faculté de retourner dans leur patrie. Cependant les Quirites, accoutumés à vivre de rapines, l'avaient surnommé Grégoire le Sanguinaire. Ils s'indignaient qu'un pape souillé, disaient-ils, du meurtre de tant de victimes, osât monter à l'autel du Seigneur. Ces propos semés d'abord parmi le peuple trouvèrent crédit jusqu'auprès des cardinaux, qui ne rougissaient pas de les répéter. Or, il advint que le bienheureux pape tomba mortellement malade. Les cardinaux après une délibération secrète vinrent le trouver et l'informèrent qu'il ne serait point enterré comme ses prédécesseurs dans la basilique de saint Pierre. « Les ordres que vous pourriez donner à ce sujet, lui dirent-ils, ne seront point exécutés. Trop de sang a été versé durant votre pontificat. » — A ces mots, le malade recueillant toute son énergie et lançant sur eux des regards indignés : « Si vous aviez seulement une étincelle de raison humaine ou de sagesse divine, s'écria-t-il, vous ne viendriez pas insulter de la sorte un pontife mourant. Quoi donc ! J'aurai tout fait pour rendre à l'Église de Dieu sa liberté, à la ville de Rome la sécurité et la paix, à vous mêmes les biens dont vous jouissez, et l'on refusera à mon cadavre l'entrée du lieu saint ! Vous souvient-il de ce pauvre pèlerin qui vint un jour en votre présence me demander l'aumône? Je lui remis une bourse pleine de diverses pièces de monnaie. Je croyais lui être utile et sans le savoir je causai sa mort. Les sicaires l'attendaient au sortir de l'audience; ils l'égorgèrent pour s'emparer de la bourse dont il était porteur. Telle était la situation de Rome, et vous prétendez que je n'avais pas le droit de sévir contre des assassins ! Je sais comment vous raisonnez à ce sujet. Vous dites qu'un pontife doit se contenter d'avertir, d'exhorter, de prier ; mais qu'il ne peut ni prendre l'initiative de la guerre ni ordonner à ses capitaines de livrer des batailles. Voici ma réponse. Deux personnages sont constitués dans l'Église de Dieu pour la répression des crimes, le pape dont les

armes sont la foi et la parole de vérité, l'empereur qui porte le glaive. Or, comme pape, vous en êtes témoins, j'ai épuisé tous les efforts du zèle apostolique sans réussir : j'écrivis alors à l'empereur de venir faire son office. Il me répondit que ses expéditions en Vindélicie le retenaient au-delà des Alpes; mais il me donnait l'ordre de faire lever des troupes à ses frais pour exterminer les brigands. Si j'avais décliné cette mission, quelle excuse aurais-je eue devant Dieu, puisque l'empereur se déchargeait sur moi de sa propre responsabilité ? Il m'aurait donc fallu laisser sous mes yeux massacrer et piller les habitants et les pèlerins. Sachez-le, celui qui épargne le sang des assassins est coupable du meurtre des innocents. Voilà ce que j'avais à vous répondre. Après tout, il se peut que je me fasse illusion à moi-même ; remettons la sentence au jugement de Dieu. Quand j'aurai rendu l'âme, faites conduire mes restes devant la basilique de Saint-Pierre, dont vous aurez d'abord pris la précaution de fermer les portes. Si malgré vous les portes s'ouvrent pour me recevoir, vous reconnaîtrez votre erreur et la volonté divine; sinon vous ferez de mon cadavre ce que vous voudrez. » — Touchés de ce langage, les cardinaux acceptèrent la proposition. Le pontife expira peu après ; son corps fut déposé à l'entrée de la basilique dont les portes avaient été soigneusement fermées. Mais un coup de vent impétueux les ouvrit soudain avec fracas ; le peuple poussa des acclamations de joie et Grégoire fut enseveli en grande vénération près du tombeau de ses prédécesseurs [1]. »

Conjecture historique à propos de ce pape.

3. Sans être disposé, comme le chroniqueur, à voir un prodige dans l'ouverture soudaine des portes de la basilique, ou à prendre pour l'effet d'un coup de vent miraculeux ce qui put être simplement l'œuvre de l'indignation populaire, il n'en est pas moins certain que le Grégoire VI dont parle Guillaume de Malmesbury mourut à Rome et reçut une sépulture honorable dans la basilique Vaticane. S'il faut en croire Guillaume de Malmesbury, ce pontife avant sa promotion portait le nom de Gratien : *Erat papa Gregorius sextus, ante dictus Gratianus* [2]. Il ne manquait ni d'énergie ni d'éloquence;

[1] Willelm. Malmesbur. *Gest, reg. Anglor.* Lib. II. cap. CCII et CCIII; *Patr. Lat.* Tom. CLXXIV. col. 1188. — [2] Willelm. Malmesbur, *loc. cit.* col. 1183.

son discours aux cardinaux en fait foi. On ne saurait appliquer à un homme de ce caractère la note infligée par Bonizo au pontife du nom de Grégoire qui abdiqua au concile de Sutri : *Erat idiota et miræ simplicitatis* [1]. Il est donc absolument impossible d'identifier le Grégoire de Guillaume de Malmesbury mort à Rome en 1046, dans les ciconstances rappelées par ce chroniqueur, avec le pape son homonyme mort au monastère de Cluny. La confusion arbitraire que les écrivains modernes ont faite jusqu'ici en accouplant le double vocable de Jean-Gratien pour l'attribuer au même personnage, n'est pas justifiée par les monuments et nous semble dès lors inadmissible. Si le témoignage de l'annaliste anglo-saxon était seul et qu'aucun autre document ne le confirmât, on pourrait contester sa valeur ; mais le texte du *Codex Regius* affirme également que l'un des deux Grégoire était mort avant l'arrivée d'Henri III à Rome : *Gregorio mortuo, Henricus imperator Romam accedit* [2]. De plus le *Codex Regius* dit positivement qu'après la cession de Benoit IX Jean archiprêtre de la basilique Porte Latine, promu au pontificat sous le nom de Grégoire VI, étant absolument illettré, fit sacrer en même temps que lui un autre pape pour remplir en son lieu et place les fonctions ecclésiastiques : *Cum esset rudis litterarum, alterum papam ad vices officii ecclesiastici exsequendum secum consecrari fecit* [3]. Il se pourrait que le pape vicaire n'eut pas pris d'autre nom que celui du pontife dont il exerçait l'autorité par délégation. Ce serait alors le Grégoire mort à Rome dans les circonstances rapportées par Guillaume de Malmesbury, et que les historiens modernes voulaient mal à propos identifier avec l'archiprêtre Jean. On remarquera la concordance entre le *Codex Regius* donnant à cet archiprêtre la note de *rudis litterarum* et le texte de Bonizo : *Erat idiota et miræ simplicitatis.* Telle serait peut-être la solution de la difficulté. En l'absence d'autres moyens de contrôle, elle reste à l'état de conjecture. Il suffira donc de l'avoir signalée à l'attention des érudits. De nouvelles découvertes pourront venir plus tard apporter sur ce point la lumière qui nous manque encore.

[1] Cf. Tom. XX de cette *Histoire*, p. 591. — [2] Ibid. p. 580. — [3] Ibid. not. 1.

4. Ces réserves posées pour l'avenir, nous nous trouvons en face du *Regestum* de Grégoire VI, tel qu'il nous est parvenu à travers des temps si chargés d'orages. Il se compose de quatre diplômes dont trois destinés l'un à l'abbaye de Farfa, le second à la collégiale de Florence, le troisième au monastère du Mont-Saint-Quentin à Péronne, sont uniquement des pièces de chancellerie d'un intérêt exclusivement local [1]. Il n'en est pas de même du quatrième, adressé sous forme d'encyclique à toute la chrétienté en ces termes : « Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles qui vivent de la foi de Jésus-Christ et reconnaissent la chaire apostolique comme la mère de toutes les églises, salut et absolution de tous leurs péchés par les mérites des saints apôtres Pierre et Paul. — Nous ne voulons pas vous laisser ignorer, très chers frères, que votre mère commune, la sainte église romaine, reine et maîtresse de toutes les autres, dont la splendeur illumina jadis l'univers entier des lumières de la foi chrétienne, dont la charité allait jusqu'aux extrémités du monde soulager toutes les misères, est tombée aujourd'hui en punition de nos péchés et de ceux des nations dans un tel état de décadence, que la religion a cessé d'y fleurir et que les richesses dont elle disposait autrefois ont disparu en grande partie. Quelques empereurs, rois, princes et autres personnages d'un rang moins élevé, obéissant à une cupidité monstrueuse, n'ont pas rougi de spolier la sainte Église leur mère : ils ont envahi ses domaines, les ont occupés sacrilégement et les détiennent pour leur propre usage. L'excommunication et l'anathème encourus jadis par le traître Judas les ont frappés sans les amener à résipicence. De là la détresse, les dévastations, les brigandages, les rapines dont l'église romaine a vu ses entrailles comme déchirées. La basilique de Saint-Pierre elle-même, celle du bienheureux Paul, tant de fois visitées l'une et l'autre par la piété des pèlerins tombent maintenant en ruine. Hélas! cette douleur était réservée à notre malheureux siècle. Malgré notre pauvreté, car nous sommes aussi pauvres au point de vue du mérite qu'à celui de l'argent, nous avons commencé avec l'aide du Sei-

Regestum de Grégoire VI. Encyclique à tout l'univers chrétien.

[1] Gregor. VI. *Epist. Patr. Lat.* Tom. CXLII. col. 573-578.

gneur à restaurer ces deux augustes édifices. Déjà des religieux et des clercs pleins de zèle et de foi sont venus à notre secours ; un grand nombre de laïques, excités par la parole et l'exemple du glorieux duc d'Aquitaine Guillaume, se sont engagés à nous fournir chaque année un subside. Pour récompenser leur charité et leur dévouement filial envers la sainte église romaine, nous avons ordonné que chaque année trois messes solennelles à leur intention seraient célébrées par nous et par nos successeurs. Aux jours fixés, le saint sacrifice sera offert dans toutes les églises de Rome à la même intention, et l'on fera sept fois durant la messe mention spéciale de nos bienfaiteurs, priant le Seigneur tout-puissant par les mérites de la sainte vierge Marie patronne des Romains, par l'intercession des bienheureux apôtres Pierre et Paul, par les suffrages de tous les saints dont les corps sacrés reposent en cette ville, d'absoudre les donateurs de leurs péchés et de leur accorder la béatitude éternelle [1]. »

Première lettre de saint Pierre Damien à Grégoire VI.

5. C'était là un langage vraiment apostolique. Il fit tressaillir de joie tous les cœurs fidèles. Saint Pierre Damien, alors abbé du monastère camaldule de Fontavellane, ne put retenir un cri d'admiration. Voici la lettre qu'il adressa sur le champ au noble pontife : « Révérendissime seigneur, je rends grâces au Christ, roi des rois, qui vient de réjouir mon âme et de l'abreuver aux sources pures de votre éloquence apostolique. Depuis combien d'années j'avais soif d'apprendre que quelque bien nous pût venir du siége de Pierre ! Hélas ! cette satisfaction m'était refusée. Enfin l'heure si désirée est venue ; mon âme exulte d'allégresse, le cantique de victoire s'échappe de mes lèvres :« Gloire à Dieu dans les hauteurs célestes, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté [2] ! » La parole de l'Écriture s'est vérifiée: «Le Seigneur notre Dieu change les temps; il transfère les royaumes ; » le monde entier en est témoin. « Le Très-Haut est seul maître du gouvernement des hommes ; il le donne à qui il lui plaît [3]. » Que les cieux se réjouissent donc ; que la terre tressaille d'allégresse ; que la sainte Église se félicite d'être remise en possession de ses droits et de ses antiques priviléges. Soit bri-

[1] Gregor. VI. *Epist.* II; *Patr. Lat.* Tom. CXLII. col. 574. — [2] Luc. II. 14. — [3] Dan. II. 21.

sée pour jamais la tête multiforme du serpent vénéneux ; que l'affreuse vénalité des choses saintes disparaisse; que le faussaire Simon ne puisse plus battre monnaie dans l'Église ; que la vigilance du docteur d'Israël prévienne la séduction des nouveau Giézi [1] ; que la colombe revienne dans l'arche portant la branche verte d'olivier, signe du retour de la paix ; que l'âge d'or des apôtres renaisse ; que la discipline ecclésiastique refleurisse sous votre prudente direction. Réprimez courageusement l'avarice des mercenaires qui ambitionnent la pourpre épiscopale ; renversez les tables des banquiers et des vendeurs installés dans le lieu saint. Voilà ce que le monde attend de vous et ce que nous sommes en droit d'espérer. Pour ma part, je verrai un signe de la restauration tant désirée dans le jugement que vous allez rendre à propos du siége épiscopal de Pesaro. Si cette église n'est pas arrachée aux mains d'un ravisseur adultère, incestueux et parjure, les peuples perdront toute espérance ; ils cesseront de croire à la régénération promise. Tous ont les yeux fixés sur vous ; ils élèvent vers la chaire apostolique leurs mains et leurs voix suppliantes. Que le Dieu tout-puissant vous inspire, très saint père, qu'il vous conserve pour la restauration de son Eglise, pour le bonheur des fidèles qui se réjouissent d'avoir un pasteur tel que vous [2]. »

Seconde lettre de saint Pierre Damien à Grégoire VI

6. Afin de mieux faire comprendre le degré d'abaissement et d'infirmité morale où était tombé le clergé d'Italie durant la triste période de l'usurpation de Benoit IX, il nous faut citer encore la seconde lettre adressée à Grégoire VI par saint Pierre Damien. Elle justifie l'enthousiasme avec lequel le pieux abbé de Fontavellane saluait l'avènement d'un pontife qui paraissait enfin digne de ce nom. « Sache votre béatitude, dit-il, qu'en punition de nos péchés il ne se trouve dans nos provinces pas un seul clerc qui soit digne de l'épiscopat. Tous cherchent leur avantage et non la gloire de Jésus-Christ. Dévorés du feu de l'avarice et de l'ambition, ils achètent le sacerdoce et ne s'inquiètent nullement d'en remplir les obligations. Ils aspirent à commander, jamais à être utiles : *Præesse inhiant, prodesse*

[1] IV. Reg. v. — [2] S. Petr. Damian. *Epist.* I, Lib. I; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 205.

non curant. Dans cette pénurie de sujets vraiment dignes, eu égard à notre situation lamentable, je crois que l'archiprêtre dont vous me parlez pourrait, si votre sainteté l'approuve, être promu à l'épiscopat. Il n'a que deux défauts, une avarice insatiable et une soif démesurée de devenir évêque. Votre sainteté peut régler là-dessus son jugement. D'un autre côté, quand je passe en revue dans mon esprit tous les autres membres du clergé de Sempronia (Fossombrone), c'est encore cet archiprètre que je trouve le moins mauvais : *Hic aliquanto cæteris quasi meliusculus invenitur.* En sorte que si votre très prudente sagesse s'en contente, comme il a réuni les suffrages du clergé et du peuple, on pourrait le sacrer après qu'il aurait fait pénitence pour son ambition et son avarice notoires. Que le Dieu tout-puissant vous dicte par la grâce de son Esprit-Saint, la décision à prendre ; je vous conjure seulement, dans le cas où vous refuseriez d'approuver cette nomination, de ne conférer à personne l'évêché de Sempronia avant que j'aie pu, moi votre humble serviteur, avoir l'honneur de vous entretenir [1]. »

Nasisance et premières années d'Hildebrand.

7. Les relations d'intimité que suppose cette correspondance échangée entre Grégoire VI et le saint abbé de Fontavellane permettent de conjecturer que Pierre Damien n'ignorait aucune des circonstances qui avaient précédé l'abdication de Benoit IX et la promotion du nouveau pape. Il ne les croyait pas entachées de simonie ; il partageait sur ce point la bonne foi de Grégoire VI lui-même. Celui-ci avait alors à ses côtés pour secrétaire et pour ami un jeune clerc dont l'histoire devait bientôt enregistrer le nom parmi ceux des plus grands hommes et des plus héroïques pontifes qui aient jamais illustré la chaire de saint Pierre. Hildebrand, c'était son nom, se lia dès lors étroitement avec Pierre Damien. Leur caractère, leur génie, leur sainteté étaient pareils ; leurs précédents à tous deux avaient eu de singulières analogies, leur destinée devait les conduire parallèlement à la gloire. L'un et l'autre avaient eu la pauvreté pour berceau. Hildebrand était né vers l'an 1020 dans la demeure d'un honnête charpentier, nommé Bonizo, en une petite

[1] S. Petr. Damian. *Epist.* II. col. 206.

ville de la Toscane appelée Saona, aujourd'hui Soano, à dix lieues de Sienne [1]. Sa vive intelligence se fit remarquer de bonne heure. On se souvint après coup d'un incident de son enfance qui prit la valeur d'une prophétie. En se jouant dans l'atelier paternel, il reproduisait avec de petits morceaux de bois les caractères qu'il voyait tracés dans un psautier de famille. Un jour, le texte qu'il réussit à imiter était le verset du psaume: *Dominabitur a mari usque ad mare :* « Il règnera d'une mer à l'autre. » Ce qui était plus significatif que ce présage, c'était la tendre piété de l'enfant et son ardeur pour l'étude. Or, le charpentier Bonizo avait pour frère un saint religieux, nommé Laurent, que son mérite et sa vertu firent à cette époque élever à la dignité abbatiale au monastère de Notre-Dame-du-Mont-Aventin à Rome [2]. Hildebrand fut confié aux soins de son oncle, et put à l'école du monastère suivre le cours des sept arts libéraux. Ses progrès dans la science et la vertu furent rapides; l'archiprêtre de Saint-Jean-Porte-Latine prit le jeune homme en affection : il l'attacha au clergé de sa paroisse cardinalice, et le conserva comme secrétaire lorsqu'après l'abdication de Benoit IX il fut promu sous le nom de Grégoire VI au souverain pontificat. Il y a tout lieu de croire que l'encyclique adressée par ce pontife, aux fidèles de l'univers chrétien, fut l'œuvre du jeune Hildebrand. Ainsi s'expliquerait la magnificence de langage de ce rescrit apostolique, dont la publication fit tressaillir de joie l'abbé de Font-avellane.

Naissance et premières années de saint Pierre Damien.

8. Les débuts de Pierre Damien avaient été aussi obscurs que ceux d'Hildebrand. Plus âgé que le secrétaire pontifical, Pierre était né vers l'an 988 à Ravenne, sixième ou septième enfant d'une famille jadis

[1] Depuis que le nom d'Hildebrand fut immortalisé par ses vertus, son pontificat et la gloire des saints, on a voulu le rattacher à une origine illustre. Cette présomption n'est pas fondée. Les aïeux d'Hildebrand n'eurent pas de noblesse humaine. Il se pourrait que la famille de ce grand pape ait plus tard profité de l'éclat de son nom pour s'anoblir. Ainsi s'expliquerait la tradition conservée dans la maison princière des Aldobrandini qui font remonter leur origine à la famille d'Hildebrand.

[2] Laurent devint plus tard évêque d'Amalfi. Pierre Damien le considérait comme l'un des plus grands personnages de son temps.

opulente mais tombée dans un état voisin de la misère. Son disciple et biographe, le moine Jean, nous a laissé de la naissauce de son héros un récit qui est un portrait peint sur le vif. « Quand la malheureuse mère, dit-il, eût donné le jour à ce dernier fils, l'un des enfants déjà arrivé à l'adolescence s'écria : Il ne manquait plus que ce malheur ! La maison est déjà trop étroite pour tous tant que nous sommes. Faut-il donc tant d'héritiers pour un si maigre héritage ! — A ces mots l'infortunée mère sentit son cœur se briser : elle joignit les mains, versa un torrent de pleurs en répétant qu'elle était la plus malheureuse des femmes et pria Dieu de la faire mourir. Repoussant le nouvau-né qu'on lui offrait, elle refusa de l'allaiter. Ainsi cet héritier qui ne devait jamais partager l'héritage fut sur le point ne n'avoir pas même sa part du lait maternel. Nul ne songeait à envelopper de langes le petit être qui pleurait de froid et de faim. La femme d'un prêtre clérogame vint à entrer; elle vit cette scène de douleur et de cruel abandon. Quoi! dit-elle à la mère, une chrétienne doit-elle agir ainsi ? Les tigresses et les lionnes ne laissent pas leurs petits mourir de faim. Et nous, créées à l'image de Dieu, nous abandonnerions le fils de nos entrailles ! Cet enfant que l'on rejette sera peut-être un jour l'honneur de sa famille.—Tout en parlant de la sorte, l'étrangère avait pris le déshérité dans ses bras, elle lava soigneusement ses membres à l'eau tiède et les enveloppa de linges chauds. Les couleurs revinrent sur le visage de l'enfant; elle le présenta à la mère qui le combla des plus tendres caresses[1].» Cinq ans plus tard, le père et la mère vinrent à mourir. Pierre se trouva à la merci du frère dénaturé qui avait si cruellement accueilli sa naissance. Il en fut traité avec une révoltante barbarie. On l'occupa à garder les pourceaux, et le soir quand il ramenait ce vil bétail à la maison fraternelle on ne lui permettait pas d'en franchir le seuil. Il allait manger un morceau de pain noir avec les autres porchers, et s'abriter pour la nuit sous les hangars de la ferme. «L'enfant grandit de la sorte, dit le biographe, mais son âme était avec Dieu. Un jour, mourant de faim, car on lui ménageait

[1] S. Petr. Damian, *Vita. Patr. Lat.* Tom, CXLIV. col. 116.

la nourriture d'une main avare, il trouva sur sa route une pièce d'argent. Cette rencontre le fit bondir de joie ; il songeait qu'avec ce trésor il pouvait acheter du pain frais, de la viande. Mais tout à coup renonçant à cette idée : Que me fera, dit-il, la satisfaction d'un instant à laquelle je pensais ? Il vaut mieux porter cette pièce de monnaie à un prêtre, afin qu'il offre le saint-sacrifice pour l'âme de mon père. — Et il le fit. Dieu bénit cette pieuse pensée. A quelque temps de là, l'aîné de ses frères, nommé Damien, depuis longtemps engagé dans les ordres, fut élevé à la dignité d'archiprêtre de Ravenne. Il appela près de lui le jeune pâtre et se chargea de son éducation. En reconnaissance de ce bienfait, Pierre ajouta dès lors à son nom celui du généreux archiprêtre, son frère selon la nature, son père dans l'ordre de la grâce. Après avoir rapidement appris les éléments des lettres à Ravenne, il suivit les cours publics des écoles de Faënza, puis de Parme, où il eut pour maître le célèbre docteur Yves. Il fit de tels progrès dans la jurisprudence et l'art oratoire qu'il fut bientôt lui-même en état de les enseigner. Sa réputation lui attirait de toutes parts une prodigieuse affluence de disciples. Riche et honoré, l'éloquent professeur ne succomba point aux tentations ambitieuses qui pouvaient devenir l'écueil de sa jeunesse. « A quoi bon, se dit-il, m'attacher à des biens qui passent ? Puisque je dois un jour les quitter, pourquoi n'en ferais-je pas dès maintenant à Dieu le sacrifice ? » L'exécution suivit de près cette noble pensée. Abandonnant tout ce qu'il possédait à la famille qui avait maudit sa naissance, il se rendit au monastère de Fontavellane. C'était une solitude du diocèse d'Eugubio, en Ombrie, où jadis saint Romuald avait établi quelques-uns de ses disciples sous la direction du bienheureux Landolf. La régularité, la ferveur, les austérités de Pierre Damien le désignèrent bientôt aux suffrages des religieux, qui le choisirent pour abbé. Les Epitres, Sermons et *Opuscula* [1], petits traités de droit ecclésiastique et de spiritualité, composés par le pieux et savant moine sont le recueil le plus curieux qui nous ait été laissé sur les mœurs et l'his-

[1] S. Petr. Damian. *Opera*. *Patr. Lat.* Tom. CXLIV et CXLV.

toire du XIe siècle. On y retrouve avec la pure latinité de Lactance quelque chose de la vigueur de saint Jérôme et la teinte mélancolique de Salvien. Il gémissait comme religieux des vices qu'il flétrissait comme écrivain. Tel était Pierre Damien, l'ami d'Hildebrand et l'admirateur de Grégoire VI.

Arrivée d'Henri le Noir en Italie. Abdication de Grégoire VI.

9. Lorsque ce pontife, entre les mains duquel Benoit IX avait résigné son titre dans l'espoir bientôt déçu d'épouser la fille du comte Gérard de Saxe, fut en 1046 attaqué à Rome par les Transtéverins et les autres partisans d'Albéric de Tusculum, il y eut une épouvantable anarchie dans la ville éternelle [1]. Bonizo nous apprend qu'un archidiacre du nom de Pierre prit l'initiative d'une restauration générale et partit pour l'Allemagne, afin de conjurer Henri III de venir au secours de l'église romaine [2]. Malgré le titre d'archidiacre, *Petrus romanus archidiaconus*, donné au négociateur par Bonizo, quelques écrivains récents, Sudendorf entre autres [3], ont cru pouvoir identifier ce personnage avec saint Pierre Damien. Mais ce fut seulement en 1058 après douze années de résistance opiniâtre que, cédant à un ordre formel du pape Etienne X, l'illustre abbé devint non point archidiacre mais cardinal évêque d'Ostie. Il est donc impossible de le confondre avec l'archidiacre Pierre son homonyme, que nous retrouverons d'ailleurs, en 1049, au concile de Reims présidé par saint Léon IX. Il est probable cependant qu'à cette époque Pierre Damien fit lui-même un voyage en Allemagne. La confiance que lui témoigna dès lors l'empereur Henri le Noir autoriserait à le supposer. Une période de sept années venait de s'écouler depuis l'avènement de ce prince, sans qu'il lui eût encore été possible de franchir les Alpes pour venir à Rome recevoir le diadème impérial. Une série d'expéditions militaires en Bohême et en Hongrie le retinrent jusqu'en 1043 de l'autre côté du Rhin. L'année suivante, il put visiter les provinces de son royaume de Bourgogne. Durant cette excursion, il épousa en secondes noces la princesse Agnès de Poitiers, fille de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine. Les fêtes du mariage, célébrées à Besançon, furent inter-

[1] Cf. N. 12 du présent chapitre. — [2] Cf. N. 14. — [3] Sudendorf. *Berengarius Turonensis,* 1850. S. 95.

rompues par la nouvelle d'une insurrection qui venait d'éclater dans la Haute-Lorraine, où deux frères, Godefroi-le-Barbu et Gothelon-le-Timide, se disputaient à main armée l'héritage du duc leur père (1045). Vaincu près de Creusnach par le roi en personne, Godefroi fut fait prisonnier et enfermé dans la forteresse de Giebichenstein (1046). Ce fut alors que l'archidiacre Pierre vint au nom des fidèles romains invoquer le secours du roi. L'expédition d'Italie fut sur le champ résolue. Henri se mit en marche, à la tête d'une armée considérable. Tous les princes germains et la plus grande partie des évêques lui formaient une escorte d'honneur. On sait comment le concile de Sutri se termina par l'abdication spontanée de Grégoire VI (20 décembre 1046). La sévérité avec laquelle se jugea lui-même ce pontife, dont les intentions avaient toujours été pures, lui valut l'estime de ses contemporains et le respect de l'histoire. Pour ne pas ajouter par sa présence en Italie une complication nouvelle aux embarras de la situation, il se conforma aux vœux de Henri III et alla s'enfermer au monastère de Cluny. Hildebrand le suivit dans sa retraite. Saint Odilon accueillit avec une vénération filiale et une tendre charité ces deux hôtes illustres dont l'un venait chercher l'oubli dans la solitude, et l'autre se préparer par la discipline monastique aux éclatantes destinées et aux grandes épreuves que la Providence lui réservait.

PONTIFICAT DE CLÉMENT II.

10. Nous avons déjà raconté, d'après le témoignage formel de Bonizo [1], l'embarras où se trouvèrent Henri III et les pères du concile de Sutri, lorsque l'abdication volontaire de Grégoire VI les mit dans la nécessité de pourvoir à la vacance du siége apostolique et de choisir un pape légitime. « Parmi tous les membres du clergé de Rome, dans cette église si grande, dit Bonizo, il ne s'en trouvait aucun qui ne fut ou illettré ou simoniaque ou concubinaire. » Ce lamentable état de l'église romaine ainsi précipitée par un schisme

Critiques et objections préliminaires.

[1] Cf. Chapitre précédent n° 14.

de seize ans au dernier degré de l'abjection et de la décadence, est attesté non pas seulement par Bonizo mais par le pape Victor III et par saint Pierre Damien lui-même. Cependant Baronius a élevé quelques doutes sur ce point. « On imagina ce prétexte, dit-il [1], pour dissimuler un but politique, qui consistait à livrer le saint-siége à des étrangers. Comment avait-on le droit de soutenir qu'il ne se trouvait aucun sujet digne ou capable dans le clergé romain? Qui pouvait offrir ce double caractère mieux que Grégoire VI lui-même, dont les contemporains ont dit qu'il était le plus docte et le plus vertueux des hommes? Mais on ne voulait plus de Romains sur le trône pontifical. C'était un plan tellement arrêté, que déjà Henri III avait choisi dans sa pensée le futur pape. Adam de Brème parfaitement renseigné sur cet événement contemporain nous apprend en effet que le roi offrit le souverain pontificat à l'archevêque de Brème, Adalbert. Mais celui-ci refusa et proposa à sa place son collègue Suidger, évêque de Bamberg [2]. » Ainsi parlait Baronius, à une époque où les documents qui auraient pu modifier son opinion sur le schisme des trois pontificats n'étaient encore qu'imparfaitement connus. Muratori dans ses Annales d'Italie [3] en a fait avant nous la remarque. Il n'est que trop vrai qu'en 1046 le clergé romain n'offrait pas un seul sujet qui ne fut ou incapable ou indigne. L'abdication volontaire de Grégoire VI fut précédée au concile de Sutri d'une discussion où ce pontife avait reconnu lui-même que l'origine de son pouvoir était entachée d'une vénalité simoniaque. Saint Pierre Damien, qui s'était rallié d'abord avec tant de joie à la communion de Grégoire VI, déclara plus tard que le concile avait procédé très-canoniquement en acceptant la renonciation de ce titulaire « dont la promotion, dit-il, avait été viciée par un acte de vénalité, » *quia venalitas intervenerat* [4]. Lorsque Baronius nous représente Grégoire VI comme le plus docte personnage

[1] Baron. *Annal.* 1046.

[2] Adam. Bremens. *Gesta pontificum Hammaburgens.* Lib. III, cap. 9; *Patr. Lat.* Tom. CXLVI. col. 563.

[3] Murator. *ann.* 1026.

[4] S. Petr. Damian. *Opusculum* XIX, cap. II; *Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 4[illegible].

de ce temps, il le confond avec l'autre pontife son vicaire, mort précédemment à Rome. Quant à celui qui abdiqua au concile de Sutri, sa vertu à laquelle tous les historiens rendent un hommage mérité ne l'empêchait pas d'être, comme le dit Bonizo, *vir idiota et miræ simplicitatis;* ou, suivant l'expression du *Codex Regius*, *rudis litterarum*. Plus que personne, nous l'avons vu, Bonizo regrettait qu'on eût été forcé alors d'écarter les membres du clergé romain et d'élire un pape étranger. Il convient cependant qu'on eut raison d'agir ainsi; il reconnaît que cette mesure à la fois exceptionnelle et dérogatoire au droit consacré était justifiée par une nécessité absolue. « Autre est l'ordre normal, dit-il, autre est l'exception commandée pour un temps par des motifs d'urgence [1]. »

11. Dans une affaire d'appréciation morale où tant d'intérêts, de préjugés, de passions contradictoires étaient en jeu, on conçoit que les esprits furent diversement impressionnés et ne jugèrent pas tous de la même façon. L'antagonisme entre la faction germanique et le parti italien était plus ardent que jamais. Un pape d'origine tudesque, imposé en quelque sorte par la volonté toute-puissante du roi d'Allemagne, devenait dès lors odieux à la faction italienne. D'autre part, le pouvoir de Grégoire VI avait eu une origine suspecte. Ce détail était resté secret; la convention vénale intervenue entre ce titulaire et l'indigne Benoît IX demeurait lettre close pour la majorité des clercs et des fidèles. Au contraire, les vertus paternelles et la sage administration de Grégoire VI étaient universellement appréciées; elles créaient en faveur de ce pape, même après son abdication, un courant de sympathies d'autant plus ardentes qu'elles semblaient mieux justifiées. Des questions d'intérêt personnel se mêlaient à ces controverses pour les envenimer encore. Dès qu'on rejetait comme simoniaque l'autorité pontificale exercée depuis deux ou trois ans par Grégoire VI, les ordinations épiscopales ainsi que les promotions faites par lui dans le clergé romain se trouvaient viciées à leur source, absolument comme les actes du

Légitimité de l'élection de Clément II.

[1] Cf. Tom. XX de cette *Histoire*, p. 593.

même genre émanés du pape nominal Benoît IX et de son compétiteur Sylvestre III. Tout le clergé romain se trouvait donc atteint indirectement par la mesure prise au concile de Sutri. Ceux de ses membres qui ne se trouvaient pas dans les deux catégories des *illitterati* ou des *concubinarii* dont parle Bonizo, rentraient forcément dans la troisième, celle des simoniaques, puisqu'ils tenaient leur ordination ou leur promotion d'un pape qui venait de se reconnaître coupable de simonie. La perspective était donc vraiment effrayante pour le titulaire nouveau qui allait être promu sur le siége de saint Pierre. Il aurait tout d'abord à lutter contre la rage des pervers habitués sous Benoît IX à une vie d'indiscipline et de désordre, sans pouvoir s'appuyer sur le concours de partisans plus honnêtes de Grégoire VI, au moins jusqu'à ce que la position de chacun d'eux eût été canoniquement régularisée. Ce fut sans doute la considération de ces difficultés en apparence inextricables qui détermina l'archevêque de Brême, Adalbert, à refuser péremptoirement le souverain pontificat. Suidger évêque de Bamberg et chancelier impérial, qu'il désigna à sa place, opposa lui-même la plus vive résistance. Le chroniqueur Bernold est formel sur ce point. « Cet évêque, dit-il, élu du consentement de tous, refusa jusqu'au dernier moment avec la plus vive énergie[1]. »Cependant il lui fallut céder aux instances unanimes qui lui furent adressées simultanément par le roi et par tous les pères du concile de Sutri.

Antécédents de Clément II. Sa lettre à son église épiscopale de Bamberg.

12. Suidger avait succédé à Eberhard, premier évêque de Bamberg. S'il faut en croire la tradition allemande, il appartenait à la noble famille saxonne des barons de Meyendorf. Engagé de bonne heure dans la cléricature, il fut d'abord attaché à la canoniale d'Halberstadt, et devint successivement chapelain de l'archevêque de Brême, chancelier d'Henri III, enfin évêque de Bamberg [2]. La science, la sagesse, la vertu de Suidger sont attestées par tous les auteurs contemporains. Il prit le nom de Clément II. On peut juger

[1] Herman. Contract. *Compend. Bernoldi.* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 246. *Novaës. Clemens. II pap.* 156.

de sa modestie et de la violence qu'il fallut lui faire pour l'élever au souverain pontificat par la touchante lettre qu'il écrivait alors à son ancienne et chère église de Bamberg. « La providence de Dieu nous avait attaché à vous comme à une épouse bien aimée, dit-il. Jamais, ce grand Dieu m'en est témoin, nulle affection légitime et sainte ne fut ni plus pure ni plus fidèle ni plus ardente que celle que je vous portais ; jamais la pensée ne m'était venue de vous abandonner. Voilà pourtant qu'il m'a fallu m'arracher à vous, et contracter une nouvelle alliance avec l'Église romaine votre mère et celle de toutes les autres. La capitale du monde, le centre de la catholicité, le siége de Pierre gémissait en proie au schisme. Notre très-cher fils le seigneur Henri, empereur auguste, dut venir en personne rétablir l'ordre et la paix. Quand les trois titulaires qui avaient par rapine usurpé le titre de pape eurent été déposés dans un concile solennel, il fallut choisir un pontife légitime. Or, parmi tant de saints et vénérables pères que le mérite et la vertu désignaient à l'honneur de s'asseoir sur la chaire apostolique, on jeta les yeux sur ma très-indigne médiocrité. Je résistai de toutes mes forces, sans réussir à détourner de moi ce calice. O très-douce épouse, sainte église de Bamberg, quelle ne fut pas ma douleur en me voyant séparé de vous! Nulle expression ne saurait rendre le déchirement de mon âme. Seul je subissais ces poignantes angoisses; les autres ne voyaient que le comble de gloire et d'honneur. Ils disaient que l'Église mère de toutes les autres avait plus d'éclat et de force qu'une de ses filles; que tout genou fléchit en terre devant le pouvoir souverain du prince des apôtres, dont les clefs ouvrent le ciel, dont l'édifice immuable défie les portes de l'enfer. Mais le désir d'une telle puissance n'était jamais entré dans mon esprit. Il me suffisait de la vie à la fois active et contemplative que je menais au milieu de vous. L'éclat et l'opulence d'une autre situation étaient sans charme à mes yeux; l'alliance contractée envers vous suffisait à absorber toute mon existence. Tels furent et tels sont encore mes sentiments. Séparé de vous par les événements et la distance, j'ai constamment les yeux fixés sur vous, mon épouse sainte, ma sœur, ma colombe; et puis-

que malgré mon indignité Dieu m'a investi du pouvoir apostolique qui commande à la terre et aux cieux, je veux en user pour vous faire profiter de l'élévation d'un pasteur qui vous aimera toujours [1]. » Après ces effusions d'une pieuse et paternelle tendresse, le nouveau pape, confirmant les priviléges déjà accordés par Jean XIX et Benoît VIII à l'église de Bamberg, la recommandait à la haute bienveillance du souverain de Germanie.

Notice de Clément II d'après les catalogues pontificaux.

13. Tel était Suidger, l'élu du concile de Sutri. Les catalogues pontificaux rédigés sans aucun doute sous l'influence du parti hostile à sa promotion, sont loin de lui rendre justice. Le *Codex Regius* lui consacre ces deux lignes injurieuses : « Clément siéga neuf mois. Il fut un envahisseur de l'Église et s'empara de la papauté par force. Après lui la vacance du siége dura vingt jours [2].» Le catalogue de Zwellen est moins affirmatif sur la prétendue intrusion de Clément II. Voici ses paroles : « Avant sa promotion, ce pape né en Saxe et évêque de Bamberg se nommait Suidger. Quand la déposition de Grégoire VI fut accomplie en présence du roi Henri et des évêques, Suidger fut promu au souverain pontificat. Il siégea neuf mois et mourut. Son corps fut transporté dans son ancienne église de Bamberg, où il reçut la sépulture l'an de l'incarnation du Seigneur 1047. Il en est qui prétendent qu'au lieu de prendre un nom qui signifie clémence, ce pape aurait dû s'appeler Démence, parce qu'à leurs yeux la déposition de Grégoire VI fut un abus de pouvoir et la promotion de Clément II une intrusion [3]. » Ces deux notices reflètent manifestement les passions et les injustes préjugés de l'époque. Elles nous font comprendre l'acharnement déployé par la faction italienne pour décrier un vertueux et légitime pontife. Tout fut exploité contre lui, même les phénomènes naturels et les accidents de la température. C'est ainsi que la chronique de Bernold enregistre la note suivante : « De nombreux et formidables tremblements de terre eurent lieu en Italie sous le pontificat de Clément II, peut-être parce que ce pape n'avait pas le

[1] Clement. II. *Epist. VIII. Patr. Lat.* Tom. CXLII. col. 589.
[2] *Codex Regius*, fol. 125.
[3] Catalog. Zwetlens, *Patr. Lat.* Tom. CCXIII, col. 1031.

droit d'être substitué à Grégoire VI, dont la déposition anticanonique n'était motivée par aucune faute et prouvait seulement la profonde humilité d'un titulaire qui avait spontanément abdiqué la dignité suprême [1]. » Le catalogue de Watterich ne mentionne aucun de ces bruits calomnieux, mais il ajoute aux renseignements déjà connus un détail qui prouve mieux encore la sinistre persistance des haines schismatiques. « Clément, dit-il, était né en Saxe et se nommait Suidger. Il siéga neuf mois et seize jours. Après lui, Benoît IX revint une dernière fois s'emparer du pontificat et le détint huit mois et neuf jours, depuis la fête des Quatre-Couronnés (8 novembre 1047) jusqu'à celle de saint Alexis (17 juillet 1048) [2]. »

Intronisation de Clément II. Sacre de l'empereur Henri III à Rome.

14. L'élection de Suidger avait eu lieu la veille de Noël de l'an 1046 [3]. Son intronisation se fit dans la nuit même à la basilique de Saint-Pierre, où le nouveau pape officia pontificalement. L'auteur anonyme des Annales retrouvées à la bibliothèque vaticane et remises en lumière par Watterich, fait sans restriction aucune l'éloge de Clément II. « L'Église, dit-il, trouvait enfin dans cet admirable et saint pontife un pasteur digne d'elle. Le roi Henri et la reine Agnès son auguste épouse reçurent de ses mains, en cette solennité de Noël, le diadème impérial. La cité de Rome tout entière fut remplie de joie et glorifiait la miséricorde divine qui terminait en ce jour un schisme lamentable. Le sérénissime empereur, cédant au vœu des Romains, se posa lui-même sur la tête la couronne d'or cerclée (*circulum aureum*) que les patrices avaient jusque-là coutume de porter. Le patriciat se trouvait ainsi réuni à la dignité impériale. On conféra unanimement à Henri III le droit de confirmer l'élection des papes et celle des évêques qui tenaient en vertu de leur siége des fiefs régaliens. Clément II de concert avec tout le clergé et aux acclamations du peuple statua que nul pontife ne pourrait être sacré dans les conditions énoncées, s'il n'avait auparavant obtenu la sanction impériale. Ce privilége fut promulgué dans la teneur et la forme de ceux que le pape Adrien I

[1] Herman. Contract. *Compend. Bernold. Patr. Lat.* Tom. CXLIII. col. 216.
[2] Watterich. Tom. I, p. 71. — [3] Cf. Chapitre précédent, n° 12.

et ses successeurs avaient accordés dans des circonstances analogues. Clément II déclarait le renouveler en faveur de l'auguste Henri et de ses légitimes successeurs, confirmant, sanctionnant et ratifiant l'autorité de patrice qui venait d'être adjointe à son pouvoir impérial[1]. » Après cette imposante cérémonie, « quand l'office pontifical fut terminé, dit la Chronique d'Hermann Contract, le seigneur pape ayant la tiare sur la tête, l'empereur et l'impératrice portant de même la couronne qu'ils venaient de recevoir, furent conduits en grande pompe au palais de Latran, au milieu de la foule des Romains qui admiraient les magnificences du cortége et prodiguaient les témoignages de vénération et d'honneur aux augustes personnages[2]. »

Privilége accordé à l'empereur dans les élections pontificales.

15. Les acclamations plus ou moins sincères des Romains sont l'accompagnement obligé de toutes les fêtes qu'a vu passer la ville éternelle. Le chroniqueur le savait aussi bien que nous et n'y attachait pas grande importance. S'il relève les manifestations joyeuses qui eurent lieu alors, c'est vraisemblablement parce que, contre l'ordinaire, elles ne furent pas immédiatement suivies d'une réaction en sens opposé. « Le seul événement qui attrista cette nuit de Noël, dit-il, fut la mort du vénérable Ébérard évêque de Constance, lequel fut enterré sous le portique de Saint-Pierre[3]. » L'attitude pacifique des Romains s'explique à merveille par la présence dans leurs murs et sous leurs remparts d'une armée allemande tellement nombreuse que la moitié dut camper sous la tente au milieu des plaines voisines. Mais on comprend quelle dut être la rage des comtes de Tusculum, à qui l'on venait d'arracher le patriciat usurpé depuis si longtemps par leur famille. Ils voyaient d'un seul coup tomber leur tyrannie féodale sous la puissance de l'empereur et s'évanouir leur fantôme de pape nominal devant la majestueuse figure de Clément II. En renouvelant pour Henri-le-Noir le privilége jadis accordé à Charlemagne de confirmer l'élection des souverains pontifes, on posait à l'ambition des seigneurs de Tusculum une bar-

[1] *Annal. Romani. Cod. Vatic.* 1984, fol. 201. Cf. Watterich. Tom. I, p. 74.
[2] Hermann. Contract. *Chronic. Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 247. — [3] Ibid. col. 346.

rière qui leur fermait l'avenir. En supposant qu'une entreprise à main armée, une aventure heureuse, comme ils en avaient tentées trop souvent, pût un jour faire renaître l'intrusion de Benoît IX, leur triomphe ne devait plus être que fort momentané. Il se circonscrivait dans l'intervalle nécessaire au courrier qui en porterait la nouvelle à l'empereur et qui reviendrait avec l'ordre de chasser l'intrus. Le décret promulgué par Clément II dans la nuit de Noël de l'an 1046 était donc, dans les circonstances données, d'une sagesse pratique et d'une utilité incontestables. Ceux des Romains que l'esprit de parti n'aveuglait pas l'accueillirent comme une mesure de salut public. « Ils firent serment, dit Sigebert de Gemblours, de ne jamais élire un pape sans le consentement de l'empereur [1]. » Prêté entre les mains d'un prince aussi modéré que pieux, cet engagement était une garantie de sécurité et d'ordre. » Il constituait, dit Baronius, un remède opportun autant qu'efficace contre les intrusions sacriléges des comtes de Tusculum [2]. » Mais, comme il arrive pour les mesures les plus sages, lesquelles excellentes en un temps peuvent devenir une source de dangers en des conjonctures différentes, le précédent créé en faveur d'Henri III devait bientôt entre les mains de son indigne fils et successeur servir à opprimer la papauté et l'Église.

Concile de Rome contre les simoniaques.

16. Pour le moment rien ne faisait prévoir le péril. Clément II et le nouvel empereur mettant en commun leur zèle et leur puissance cherchaient par une série de lois et de décrets réparateurs à effacer les traces des discordes passées. Le 5 janvier 1047, un concile où tous les évêques d'Italie vinrent se réunir à ceux de leurs collègues allemands qui avaient suivi Henri III, se tint à Rome sous la présidence du pape. La situation des simoniaques demandait à la fois une solution énergique au point de vue des principes et modérée au point de vue des personnes. Après avoir renouvelé les anathèmes traditionnels contre la simonie, le pape condamna à une pénitence de quarante jours, avec interdiction durant ce temps de toutes les fonctions de leur ordre, ceux qui sciemment s'étaient fait

[1] Sigebert. Gemblac. *Chronic. Patr. Lat.* Tom. CLX, col. 209.

[2] Baron. ann. 1046.

ordonner à prix d'argent ou par des évêques simoniaques. Cette décision pleine d'indulgence permettait aux coupables de se réhabiliter par une expiation de courte durée et de reprendre ensuite d'une manière régulière l'exercice du ministère ecclésiastique. Malgré ce tempérament, la pénalité parut encore excessive à certains esprits; on peut du moins le conjecturer d'après une clause additionnelle qui menaçait d'excommunication quiconque se permettrait de blâmer le décret du concile. Pour l'avenir, on frappait d'anathème les évêques qui recevraient de l'argent pour consacrer une église, bénir un autel, conférer une dignité ecclésiastique, une abbaye, une prévôté. L'abus qu'on flétrissait ainsi n'était malheureusement pas circonscrit à l'église de Rome. L'Italie tout entière était dévorée par la lèpre de la simonie. Le duc de Toscane Boniface, père de la célèbre comtesse Mathilde [1], vendait aussi dans ses domaines les bénéfices ecclésiastiques. « Un jour, ce prince étant venu faire la confession de ses péchés au vénérable Guido abbé de Pomposia, celui-ci lui fit comprendre ce qu'il y avait d'horrible dans le trafic sacrilége des bénéfices ecclésiastiques. Touché de ces remontrances, Boniface jura de ne plus le renouveler. Pour expier les fautes de ce genre qu'il avait précédemment commises, il vint les épaules nues s'étendre devant l'autel de la sainte Vierge et voulut que l'abbé le flagellât publiquement [2]. » Heureux les comtes de Tusculum s'ils avaient imité le repentir du duc de Toscane! La contagion simoniaque avait franchi les Alpes. « Cette rage de *philargyrie* (amour de l'argent), dit Raoul Glaber, avait infesté la Germanie et la Gaule. L'empereur Henri III, dans un concile où se trouvaient réunis tous les archevêques et évêques de son empire, s'exprimait ainsi à ce sujet : « Je ne puis en vous parlant retenir mes larmes. Le Christ vous a chargés de gouverner à sa place l'Eglise sainte qu'il s'est choisie pour épouse et qu'il a rachetée au prix de son sang. Par une bonté purement gratuite, il a voulu descendre du sein du Père et naître d'une vierge afin de nous ra-

[1] La comtesse Mathilde naquit précisément en cette année 1046, du second mariage de Boniface avec Béatrix fille de Frédéric duc de la Haute-Lorraine.

[2] Cf. Murator. *Annal Ital.* 1046.

cheter. Lorsqu'il envoya ses apôtres annoncer cette heureuse nouvelle à tout l'univers, il leur dit : « Le don que vous avez reçu fut gratuit, distribuez le gratuitement. » En vertu de votre charge, vous deviez non seulement observer ce précepte, mais déployer toute la vigueur des lois canoniques contre ceux qui le transgressent. Mais, hélas! entraînés par l'avarice et une cupidité honteuse, vous donnez vous-mêmes l'exemple de sa violation ; vous êtes donc maudits. L'empereur mon père n'a que trop suivi de son vivant cette voie de perdition, et je tremble pour le salut de son âme. Maintenant il faut sévir contre de tels forfaits ; quiconque parmi vous s'en est rendu coupable doit conformément aux prescriptions canoniques être écarté du saint ministère. Ainsi nous apaiserons la colère divine : car il est manifeste que tant de calamités qui ont frappé de nos jours les enfants des hommes, la famine, la mortalité, le glaive, nous sont venus en punition de ces crimes. Tous les ordres ecclésiastiques depuis le pontife suprême jusqu'au simple portier (*ostiarius*) sont tombés pour leur damnation sous le joug de la simonie; le brigandage spirituel, pour me servir du mot de l'Évangile, s'est installé partout. » En entendant cette foudroyante allocution, reprend le chroniqueur, les pontifes consternés ne trouvèrent pas une seule parole à répondre. Ils craignaient de se voir tous chassés de leurs siéges; car l'infâme simonie n'avait pas seulement envahi les évêchés de la Germanie et des Gaules ; elle s'était, comme la gangrène, étendue à toute l'Italie; tous les offices ecclésiastiques s'achetaient comme on achète les denrées au marché. Livrés à ces tristes réflexions, les évêques demeurèrent longtemps silencieux. Enfin ils éclatèrent en supplications et demandèrent miséricorde. L'empereur touché de compassion leur adressa alors une parole rassurante : « Allez, leur dit-il, et désormais disposez équitablement de ce que vous avez acquis par des procédés illicites. Souvenez-vous avec plus de ferveur que jamais dans vos prières de l'âme de mon père qui fut jadis votre complice. Implorez pour son salut la clémence du Seigneur. » Ayant ainsi parlé, Henri fit promulguer un décret obligatoire dans toute

l'étendue de l'empire, portant défense absolue d'acquérir à prix d'argent aucun rang de cléricature, aucun office ecclésiastique. Quiconque conférerait ou recevrait un bénéfice dans ces conditions devait être destitué de ses charges et frappé d'anathème. Après la lecture de cet édit, l'empereur ajouta : « Le Seigneur dans sa miséricorde m'a donné gratuitement la couronne impériale, je travaillerai aussi gratuitement au maintien de la religion. Je veux que tous vous fassiez de même. [1]. »

La simonie à Lyon. Promotion d'Halinard.

17. Raoul Glaber qui nous a laissé cet émouvant récit n'indique pas le lieu où se tint le concile solennel dont il retrace le principal épisode. Il se pourrait que ce fut à Rome même, en janvier 1147, qu'Henri III ait tenu ce langage. C'est à tort, croyons-nous, que le docteur Héfélé dans son Histoire des Conciles [2] suppose que le fait se produisit à une date antérieure. Comme Henri fut couronné empereur le jour de Noël 1046, il lui aurait été impossible avant cette époque de dire qu'il avait reçu « gratuitement de la miséricorde divine le diadème impérial. » Quoiqu'il en soit, le décret dont parle Raoul Glaber était conçu dans le même esprit que la décision promulguée au concile de Rome par Clément II en présence et avec la sanction de Henri III. Les monstrueux abus de vénalité, de simonie et d'intrusion qu'il s'agissait d'extirper n'avaient pas seulement eu Rome pour théâtre et le saint-siége pour objet. Les violences des comtes de Tusculum avaient trouvé partout des imitateurs. C'est ainsi que le siége primatial de Lyon venait d'être profané par des usurpations indignes. « A la mort du dernier archevêque nommé Burchard [3], son neveu et homonyme, déjà évêque d'Augsbourg, quitta brusquement la Germanie, dit Raoul Glaber, et vint à la tête d'une troupe d'hommes d'armes s'emparer de la métropole lyonnaise. Après une série de crimes horribles, l'intrus attaqué par les soldats de l'empereur Conrad finit par tomber entre leurs mains et fut condamné à un exil perpétuel. Mais la malheureuse église de Lyon retomba sous une tyrannie non moins déplo-

[1] Radulf. Glaber. *Historiar. Lib.* V. cap. 5. *Patr. Lat.* Tom. CXLII. col. 698.
[2] Tom. VI. p. 285. Traduct. Delarc.
[3] Burchard était de la famille princière des ducs de Bourgogne.

rable. Un comte, *comes quidam*, dont le chroniqueur ne nous fait pas connaître le nom, eut l'audace de placer son fils, un petit enfant nommé Girard, *Girardum suum filium puerulum*, sur le siége métropolitain. Il l'y maintint quelque temps à force ouverte, jusqu'à ce qu'enfin la population indignée se soulevât et chassât ces odieux mercenaires. Le pape Jean XX qui occupait alors la chaire apostolique fut informé de ces désordres. Les fidèles de Lyon le supplièrent d'y mettre un terme en conférant de sa propre autorité la métropole vacante au vénérable Odilon abbé de Cluny, désigné par les vœux unanimes du clergé et du peuple. Le pape envoya sur-le-champ le pallium et un anneau pontifical à Odilon, en lui enjoignant d'accepter la charge métropolitaine. Mais l'humble religieux, fidèle à ses vœux de pauvreté, refusa absolument. Quand on lui remit le pallium et l'anneau, il déclara qu'il les garderait pour les remettre au futur pontife que Dieu réservait à cette grande église de Lyon, fondée, comme on le sait, par les envoyés de saint Polycarpe, disciple lui-même de saint Jean l'Évangéliste. Les choses restèrent en cet état jusqu'à ce que Henri III, devenu roi de Bourgogne, fut supplié de pourvoir le siége vacant d'un pasteur selon le cœur de Dieu. Henri était à Besançon (1041) lorsque la requête lui fut présentée [1]. » Il se montra profondément ému des malheurs d'une si illustre église. La députation de la province lyonnaise fut accueillie par lui avec la plus grande bienveillance. Elle se composait d'évêques, de religieux et de laïques fidèles qui lui désignèrent l'élu de leur choix, le vénérable Halinard, disciple de saint Guillaume et son successeur dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Mais à l'exemple d'Odilon, par les mêmes motifs d'humililé personnelle et de fidélité à sa vocation monastique, Halinard refusa. Il indiqua au roi un prêtre plein de savoir et de vertu, Odalric, archidiacre de Langres, qui fut sacré, et justifia par la sagesse de son administration le choix dont il avait été l'objet. Odalric mourut en 1046 ; de nouveau le clergé et le peuple de Lyon demandèrent Halinard pour archevêque. Le modeste abbé

[1] Radulf. Glaber. *Historiar.* v, 4 *Patr. Lat.* Tom. CXLII, col. 696.

refusa encore. Cette fois le pape Grégoire VI intervint par un ordre tellement formel que toute résistance dut cesser. Halinard se résigna et fit en pleurant son sacrifice. Mais fidèle à la règle bénédictine sous laquelle il était résolu de vivre et de mourir, lorsque Henri III réclama de lui le serment de foi et hommage que les évêques avaient coutume de prêter aux souverains : « Je suis moine, dit-il. Or, la règle de saint Benoît conforme à l'esprit de l'Évangile défend aux religieux de prêter d'autre serment que ceux qu'ils font à Dieu et à l'Église. — Nous laisserons croire que vous avez accompli cette formalité, répondit le roi. — Ce serait une autre faute, dit Halinard. Un disciple de saint Benoît ne saurait se prêter à une feinte mensongère. » Il fut donc dispensé du serment. Henri admira la noblesse de caractère dont le nouvel archevêque de Lyon faisait preuve ; il lui voua dès lors une affection et une estime qui ne se démentirent jamais. Halinard était au nombre des prélats dont il se fit accompagner en Italie et dont le concours fut le plus utile dans les conciles de Sutri et de Rome.

Question de préséance entre les siéges de Ravenne, Milan et Aquilée.

18. Ainsi à la même époque l'église métropolitaine de Lyon avait subi, dans une proportion relative, les outrages que la tyrannie féodale n'épargnait pas même à la chaire apostolique. Le *comes* burgonde imposant de force son petit enfant Girard sur le siége de Lyon pouvait aller de pair avec les comtes de Tusculum qui installaient Benoît IX, âgé de dix à douze ans, sur le trône de saint Pierre. Henri III eut le double honneur de rétablir l'ordre et la paix dans l'église romaine et dans la métropole de saint Irénée. Les actes du concile tenu à Rome en sa présence par Clément II ne sont malheureusement pas venus jusqu'à nous. Sans les lettres de saint Pierre Damien qui y font allusion, nous ne connaîtrions même pas le sens des décisions citées plus haut sur la question des simoniaques. Cette perte est d'autant plus regrettable que, suivant toute apparence, on dut dans cette assemblée revenir à plusieurs reprises sur les antécédents des divers titulaires qui avaient siégé à Rome durant le schisme terminé au concile de Sutri, dont les actes sont également perdus. Il ne nous reste du synode romain de 1047 qu'une seule pièce authentique. C'est un rescrit de Clément II re-

latif à une question de préséance entre le patriarche d'Aquilée et les archevêques de Ravenne et de Milan. Le pape s'y exprime en ces termes : « Si la paix est enfin rendue à l'Église par l'expulsion des intrus qui avaient comme des voleurs et des larrons forcé la porte du bercail confié par le Christ Notre Seigneur au bienheureux Pierre prince des apôtres, un tel bienfait ne doit point être attribué à nos faibles mérites, mais à la bonté divine qui choisit ce qui n'est rien pour renverser ce qui paraît puissant. Parmi les nombreuses décisions qu'il nous a fallu prendre pour le bien général, dans le synode réuni dès les premiers jours de notre pontificat aux nones de janvier (5 janvier 1047), l'une d'elles met fin à la question de préséance débattue jusqu'ici entre les églises de Ravenne, d'Aquilée et de Milan. Le jour de l'ouverture, le patriarche d'Aquilée prit place à notre droite, séparé de nous cependant par le trône qui avait été préparé pour notre très-cher fils l'empereur Henri, dont on attendait la venue. L'archevêque élu de Ravenne devait siéger le premier à gauche. Mais ce titulaire, ainsi que l'archevêque de Milan qui survint alors, protestèrent l'un et l'autre qu'il leur appartenait en vertu des droits antérieurs de leur siége d'occuper la place attribuée au patriarche d'Aquilée. On produisit alors en présence du concile le catalogue des évêques qui avaient siégé au concile de Rome de l'an 503, sous le pape saint Symmaque. Dans cette liste, l'archevêque de Milan occupait le premier rang après le pontife romain. Mais on fit remarquer que le fait avait été exceptionnel et qu'en cette circonstance l'archevêque de Ravenne avait par modestie personnelle cédé l'honneur à celui de Milan. En effet, on lut un privilége du pape saint Jean I (523-526) qui confirmait le siége de Ravenne dans son droit de préséance. De son côté, le patriarche d'Aquilée produisit un privilége récent, expédié en sa faveur par le pape Jean XX (1023-1034). En présence de ces documents contradictoires, le concile après avoir pris l'avis du clergé romain nous demanda de revenir au droit primitif et de confirmer par notre autorité apostolique la préséance des métropolitains de Ravenne, dont les titres sont de beaucoup les plus anciens. En conséquence, nous avons ordonné qu'à l'avenir les arche-

vèques de Ravenne siégeront à la droite des souverains pontifes selon l'antique usage, sauf en présence de l'empereur qui occuperait lui-même la droite, et dans ce cas le titulaire de Ravenne prendrait la gauche [1]. »

Canonisation de sainte Wiborade.

19. Ce fut encore sinon durant le concile de l'an 1046, au moins dans les jours qui le suivirent immédiatement, que Clément II procéda à la canonisation de la vierge et martyre sainte Wiborade, mise à mort par les Hongrois, en 925, dans la cellule où elle s'était enfermée près du monastère de Saint-Gal [2]. Nous n'avons plus le texte de la bulle pontificale qui dut être publiée en cette circonstance. Mais le fait est attesté par l'hagiographe Burchard qui s'exprime en ces termes : « A la requête de l'empereur Henri III et de son auguste épouse Agnès, lesquels en partant pour Rome avaient visité notre monastère et accueilli les vœux que l'abbé Notpert leur adressa à ce sujet, le pape en présence de l'évêque de Constance Théodéric (Thierry) se fit lire la vie de la bienheureuse martyre et le récit des miracles opérés par son intercession. Il témoigna son étonnement du long retard qu'avait subi cette cause illustre. Par un décret solennel il canonisa Wiborade, ordonna qu'on lui rendît le culte dû aux saints et fixa le jour de sa fête à l'anniversaire de son martyre (2 mai) [3]. » L'évêque de Constance Théodéric, dont le nom est enregistré par le chroniqueur, venait d'être appelé à succéder au pieux Ebérard mort le jour de Noël précédent, durant les fêtes du couronnement impérial. Hermann Contract nous apprend qu'il avait auparavant les titres d'archichapelain, de chancelier du palais et de prévôt d'Aix-la-Chapelle. Sa nomination au siége de Constance coïncida avec celle de Hunfred à la métropode de Ravenne [4] ; c'est ce dernier que dans son rescrit pontifical Clément II désigne comme ayant revendiqué si énergiquement les droits de l'église à laquelle il venait d'être élu.

Lettre de saint Pierre Damien à Clément II.

20. Durant son séjour à Rome, l'empereur voulut s'entourer du conseil et de l'influence des hommes les plus vertueux pour remé-

[1] Clement. II. *Epist.* III. *Patr. Lat.* Tom. CXLII, col. 582. — [2] Cf. Tom. XIX. de cette *Histoire* pag. 453. — [3] Bolland. *Tom. II Maïi*, p. 283. — [4] Hermann. Contract. *Chronic.* ann. 1047. *Patr. Lat.* Tom. CXCIII, col. 247.

dier aux maux de l'Italie. Il manda plusieurs fois saint Pierre Damien avec lequel il entretenait une correspondance assidue. Nous pouvons du moins le conjecturer par la lettre suivante, que l'illustre religieux adressait au pape. « Votre béatitude sait, très-excellent seigneur, qu'à diverses reprises l'invincible empereur a daigné me prier de me rendre à Rome pour vous informer de l'état des églises en cette province et fournir à votre sainteté les renseignements dont elle pourrait avoir besoin. Malgré des instances venues de si haut et si pleines de bienveillance à mon égard, il m'est impossible de consumer en voyages le temps que j'ai promis de consacrer à Dieu dans la retraite [1]. Je vous envoie la lettre impériale pour que votre béatitude décide en dernier ressort. Mon âme est percée de douleur en voyant les églises de nos provinces plongées dans une honteuse confusion. A quoi sert d'apprendre que le saint-siége est revenu des ténèbres à la lumière, si nous demeurons encore nous-mêmes dans nos anciennes ignominies? On peut mourir de faim en tenant sous clef les aliments nécessaires à la vie. Qu'importe que le glaive soit tranchant, si l'on hésite à en frapper l'ennemi? Le Dieu tout-puissant vous a fait surgir pour donner à son peuple le pain spirituel; il a armé votre bras contre les ennemis de son Eglise sainte; l'heure est venue d'accomplir cette double mission. Quand nous voyons sous nos yeux le larron spirituel qui s'est emparé du siége de Fano, cet abominable intrus que les titulaires de Rome se disant apostoliques sans l'être avaient eux-mêmes maudit et excommunié; quand nous voyons l'envahisseur du siége d'Osimo, cet apostat souillé de forfaits inouis, conserver ainsi que tant d'autres leurs fonctions usurpées et se vanter avec plus d'arrogance que jamais de leur crédit et de leur puissance, le désespoir s'empare de nous et notre joie se change en un deuil amer. Nous avions espéré pourtant que vous seriez le rédempteur d'Israël. Travaillez donc,

[1] Cette allusion de saint Pierre Damien à des voyages qui avaient dû précédemment le tenir éloigné de son monastère autoriserait la conjecture émise plus haut (nº 9 de ce Chapitre), d'après laquelle l'abbé de Fontavellane serait allé en 1046 porter à Henri III la nouvelle des troubles de Rome et appuyer les négociations de l'archidiacre romain son homonyme.

très-bienheureux seigneur, à relever la justice humiliée et foulée aux pieds; déployez toute la vigueur de la discipline ecclésiastique pour précipiter les méchants du faîte de leur orgueil, pour rendre aux humbles le courage et l'espérance[1]. »

21. Cette lettre de Pierre Damien nous montre quels étaient les désastres infligés à l'Église dans l'Italie septentrionale. La situation n'était pas meilleure dans les provinces du midi. Le fameux Pandolphe IV, prince de Capoue, était revenu en Apulie avec le pseudo-abbé du Mont-Cassin, Basile, sa créature. L'un et l'autre avaient repris leurs prétentions, soudoyé des hommes d'armes et recommencé la guerre sans trève ni repos. Chaque forteresse, chaque village, chaque cité était le théâtre de luttes sanglantes. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu dans ces expéditions incessantes, Richer, le courageux abbé de Mont-Cassin, défendait pied à pied des domaines qu'on lui disputait avec une incroyable mauvaise foi. Pandolphe et Basile avaient trouvé des auxiliaires inattendus dans une nouvelle colonie normande récemment arrivée en Apulie. « Vers l'an 1040, dit M. de Cherrier, vivait à quelques lieues de Coutances, en basse Normandie, un gentilhomme banneret appelé Tancrède, fort renommé dans toute la province par d'anciens exploits chevaleresques. Après avoir combattu à la tète de douze hommes d'armes dans les guerres du duc Robert-le-Diable, père de Guillaume-le-Conquérant, il passait en paix sa vieillesse, entouré d'une nombreuse famille, dans son château de Hauteville. Tancrède, marié deux fois, avait cinq fils du premier lit, sept du second, avec plusieurs filles en bas âge. Trop pauvre pour léguer à chacun de ses enfants un patrimoine digne de leur rang, le vieux guerrier vit avec joie trois de ses fils, Guillaume surnommé Bras-de-Fer, Drogo (Dreux) et Humphroi, demander à quitter le manoir paternel pour aller chercher fortune au-delà des Alpes. Ils partirent en effet, suivis de quelques compagnons d'armes aussi pauvres qu'eux, vètus en pèlerins, la besace sur l'épaule, le bourdon à la main. Gaymar-le-Jeune prince de Salerne les prit aussitôt à sa solde; mais dans la suite

[1] Petr. Damian. *Epistol.* III, Lib. I. *Patr. Lat.* Tom. CXLIV. col 208.

l'espoir d'un riche butin fit passer les chevaliers sous les étendards de l'empereur d'Orient. Georges Maniacès, catapan des Grecs en Italie, préparait une grande expédition contre les Sarrasins de Sicile. Comme il avait entendu vanter la valeur des Normands, il fit prier le prince de Salerne de lui envoyer plusieurs bataillons de ces braves étrangers. Les fils de Tancrède acceptèrent ardemment la proposition : avec trois cents de leurs compatriotes ils entrèrent dans les rangs de l'armée byzantine, qui débarqua bientôt en Sicile. Pendant toute la guerre on plaça les Normands au poste le plus périlleux. Les Grecs leur durent plusieurs victoires et les comblèrent de présents tant qu'ils eurent besoin de leurs services. Mais après la prise de Messine et celle de Syracuse, où Guillaume-Bras-de-Fer tua de sa main l'émir des Sarrasins, lorsque l'armée impériale eut conquis une grande partie de l'île, les chevaliers ayant fait demander une part du butin pris à l'ennemi, Maniacès refusa d'écouter cette juste réclamation. Leur interprète fut honteusement dépouillé de ses habits, rasé comme un esclave, puis promené autour du camp par des soldats qui le battaient de verges. La vengeance suivit de près l'injure : les Normands surprirent dès la nuit suivante toutes les barques de pêcheurs à leur portée, traversèrent le détroit et abordèrent en Italie avant d'être atteints par les troupes envoyées à leur poursuite [1]. » Immédiatement ils mirent à feu et à sang les territoires possédés par les Grecs à l'extrémité de la péninsule, appelèrent à leur secours les Normands d'Aversa et de Salerne, s'emparèrent d'Amalfi, Venosa, Ascoli, Lavello, défirent en deux batailles rangées l'armée de Maniacès et conquirent la plus grande partie de la province impériale. Guillaume-Bras-de-Fer fut proclamé commandant en chef et gouverneur général avec le titre de comte des Normands (1043.) Douze capitaines ou comtes de rang inférieur furent placés sous ses ordres, et reçurent l'investiture des principaux domaines. Les nouveaux maîtres avaient d'abord été accueillis par la population comme des libératenrs. Mais à mesure

[1] De Cherrier. *Lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe :* Introd. p. 82-86.

que leur puissance se consolidait, ils jetèrent le masque et se firent oppresseurs à leur tour. Non contents des riches provinces que la conquête leur avait données, ils cherchaient à s'étendre sur les principautés voisines. Les revendications de Pandolphe IV sur Capoue et du pseudo-abbé Basile sur le Mont-Cassin leur fournirent un prétexte pour entrer à main armée dans les territoires relevant de l'empire occidental. Les défenseurs de la veille devenaient de la sorte les adversaires du lendemain.

Excursion malheureuse de l'empereur dans l'Italie méridionale.

22. Telle était la situation de l'Italie méridionale au printemps de l'an 1047. L'empereur Henri III ne paraît pas en avoir soupçonné la gravité. L'accueil pacifique qu'il avait reçu jusque-là soit en Lombardie, soit à Rome, lui fit croire que tous les périls étaient conjurés. Aux premiers jours de février il renvoya en Germanie, dit Hermann Contract, la plus grande partie de ses troupes [1], et ne retint près de lui qu'une escorte assez peu nombreuse avec laquelle il se proposait de faire une excursion en Apulie. Il se rendit d'abord au Mont-Cassin, où il fut, dit Léon d'Ostie, reçu avec les plus grands honneurs. Il déposa sur l'autel de saint Benoît une chasuble de pourpre brodée et enrichie de diamants, avec un pallium de la plus grande magnificence. Dans l'assemblée capitulaire tenue en sa présence, il distribua aux religieux des sommes d'argent considérables et se recommanda dévotement à leurs prières, puis il partit pour Capoue [2]. » Pandolphe IV l'y attendait, appuyé des Normands ses nouveaux alliés. Trop faible contre des ennemis supérieurs en nombre, Henri se résigna à entrer dans la voie des concessions. Pandolphe fut solennellement rétabli par un décret impérial dans sa principauté. Il paya pour cette faveur une somme considérable, qu'il se promettait de recouvrer plus tard en exactions sur l'abbaye du Mont-Cassin. Les Normands s'empressèrent d'imiter son exemple. Guillaume Bras-de-Fer venait de mourir. Drogo, son frère et successeur, se présenta à l'empereur, les mains pleines d'or, lui jura foi et hommage, moyennant quoi il reçut l'investiture de

[1] Hermann. Contract. *Chronic. Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 247.
[2] Les Ostiens. *Chronic. Cassin. Patr. Latr.* Tom. CLXXIII, col. 684.

toute la Calabre. A compter de ce jour, Drogo prit le titre « d'homme de l'empereur et de duc italien. » Cette investiture coïncidait avec l'arrivée de Robert Guiscard, l'aîné des enfants du second lit de Tancrède de Hauteville. Ce nouveau venu devait bientôt éclipser la fortune déjà si brillante de ses frères et se tailler un royaume au tranchant de son glaive. Durant ces négociations l'impératrice et sa mère, Agnès de Bourgogne [1], s'étaient rendues en pèlerinage au Mont Gargano. A leur passage à Bénévent, la population avait insulté les augustes voyageuses. Henri III fut impuissant à venger cette injure. Quand il se présenta avec sa faible escorte sous les murs de la ville rebelle, l'entrée lui en fut interdite. Un des citoyens eut l'audace de couper les rênes du cheval que montait l'empereur, en criant : « On ne va pas plus loin[2]. » Il fallut encore laisser impuni ce nouvel outrage. Le pape Clément II qui était venu rejoindre Henri lança contre l'insolente cité une sentence d'excommunication ; mais les portes n'en restèrent pas moins fermées et l'expédition en Apulie se termina par cet échec.

Henri III et le duc de Toscane Boniface.

23. Henri III avait hâte de retourner en Allemagne, où une nouvelle insurrection venait d'éclater dans les provinces hongroises. Cette circonstance avait motivé le départ précipité de l'armée allemande, dont l'absence compromit le succès de l'expédition italienne. L'empereur, toujours accompagné du pape, tint un plaid solennel à Fermo, et passant par Ravenne, se rendit à Mantoue pour les fêtes de Pâques (19 avril 1047). La ville de Mantoue, capitale des états du duc de Toscane Boniface, était gouvernée au nom de ce puissant seigneur par le vicomte Albert. Celui-ci offrit à l'empereur comme présent de bienvenue cent chevaux magnifiquement caparaçonnés, et deux cents faucons dressés pour la chasse. En retour de cette offrande, le vicomte fut retenu à dîner par l'empereur ; il s'excusa en disant que jamais il n'oserait s'asseoir à la même table que le duc Boniface son maître. Il fallut l'intervention de ce-

[1] Fille d'Othon-Guillaume duc de Bourgogne, mariée à Guillaume le Grand duc d'Aquitaine, dont elle fut la troisième femme. Veuve depuis l'an 1030, elle s'était fixée à la cour de Germanie près de l'impératrice sa fille.

[2] Lupus Protospathar. *Chronic. Patr. Lat.* Tom. CLV, col, 135.

lui-ci pour vaincre sa résistance. A la fin du repas impérial, le vicomte reçut de la main de Henri des fourrures précieuses; mais il se hâta d'en faire hommage au duc Boniface en y ajoutant un cerf de haute taille empaillé avec des pièces d'or [1]. Cette lutte de puissance à puissance n'était pas de nature à satisfaire l'empereur. Il eut la pensée de faire arrêter le duc de Toscane. Ordre fut donné aux gardes du palais de ne laisser pénétrer avec lui, quand il se présenterait, que quatre personnes de sa suite et de refermer aussitôt les portes. Boniface se douta du piége. Il vint un jour au palais avec une escorte nombreuse de seigneurs ses vassaux, dont chacun avait des armes soigneusement cachées sous ses habits de fête. La consigne fut exécutée. Quand Boniface et quatre de ses compagnons eurent franchi le seuil, les portes se refermèrent. Mais elles furent aussitôt brisées par le reste des hommes d'armes, qui envahirent l'appartement impérial. « Nous ne voulons pas, dirent-ils, perdre un seul instant de vue le duc notre maître. » Boniface, pour toute excuse, dit à l'empereur : « C'est une coutume de ma maison de me faire partout accompagner des seigneurs de ma suite [2]. » Le chagrin joint aux fatigues de ce triste voyage détermina chez l'empereur une maladie qui fit craindre pour ses jours. Il guérit pourtant et il attribua cette faveur à l'intercession du vénérable Guido, abbé de Pomposia, mort l'année précédente en odeur de sainteté. Par reconnaissance, il voulut emporter les reliques du serviteur de Dieu en Germanie et les déposa dans la cathédrale de Spire où il arriva pour les fêtes de la Pentecôte (7 juin 1047.

Mort de Clément II. Son tombeau à Bamberg.

24. Le pape Clément II l'avait accompagné sinon au-delà des Alpes, comme on l'a cru jusqu'ici d'après un texte fautif de Léon d'Ostie [3], au moins jusqu'aux extrêmes frontières de l'Italie. Ils se séparèrent alors pour ne plus se revoir sur la terre. Clément II au

[1] Murator. *Annal. Ital.* 1046. — [2] Ibid. 1047.

[3] Voici le texte du chroniqueur : *Clemente post novem menses ultra montes defuncto* (*Patr. Lat.* Tom. CLXXIII, col. 685). Or il est certain que Clément II mourut en Italie. L'erreur de Léon d'Ostie est venue de ce que, suivant le désir qu'il en avait exprimé de son vivant, le corps de ce pontife fut transporté en Allemagne et inhumé dans son ancienne église épiscopale de Bamberg.

retour voulut visiter les églises de l'Ombrie, dont la lettre de Pierre Damien lui avait appris le déplorable état. Il y a tout lieu de croire qu'il mit un terme aux intrusions scandaleuses de Fano, d'Osimo et des autres cités épiscopales depuis si longtemps désolées par la violence ou la simonie. Tout entier à cette œuvre de restauration spirituelle qui absorbait son zèle apostolique, il s'inquiétait peu des haines ardentes soulevées par la vigueur de sa conduite. Arrivé le 24 septembre 1047, au monastère de Saint-Thomas d'Aposella, près de Pesaro, il tomba gravement malade. S'il faut en croire le chroniqueur contemporain Lupus Protospatharius, la maladie du pape n'était qu'un empoisonnement. « Les partisans de Benoit IX, dit-il, étaient parvenus à mélanger un poison subtil dans la coupe dont se servait le pontife [1]. » Ce nouveau crime à mettre sur le compte déjà si chargé des tyrans féodaux de Tusculum est également attesté par Romuald de Salerne [2]. Les autres chroniqueurs, tels que Léon d'Ostie, Hermann Contract, Sigebert de Gemblours, Bonizo de Sutri, n'en parlent pas. Tous s'accordent à louer les vertus et l'éminente piété de ce pape, qui mourut le 9 octobre 1047, ou plutôt, comme disent les Annales Romaines, « qui échangea ce jour-là le royaume de la terre pour celui du ciel [3]. » Sa dernière pensée avait été pour sa chère église de Bamberg, à laquelle il légua comme un gage d'inviolable tendresse ses dépouilles mortelles. Le vœu suprême fut religieusement accompli. La cathédrale de Bamberg possède encore le tombeau de Clément II, tel qu'il fut élevé par la vénération des contemporains. Les bas reliefs qui le décorent symbolisent merveilleusement les luttes que le pieux pontife eut à soutenir et les vertus dont il donna l'exemple durant son rapide passage sur le trône apostolique. L'hydre de la simonie expire d'un côté sous le souffle puissant de l'Église personnifiée dans la Femme de l'Apocalypse, pendant que de l'autre Samson déchire de ses mains robustes la gueule entr'ouverte d'un lion; image de la tyrannie féodale qui menaçait de ses profanations la chaire de saint

[1] Lupus Protospathar. *Chronic. Patr. Lat.* Tom. CLV, col. 135.
[2] Murator. *Rer. Italic.* Tom. VII, et *Annal. Ital.* 1047.
[3] *Annal. Roman.* Watterich. Tom. 1, p. 74.

Pierre. Sur l'autre face latérale du monument, la justice, la tempérance et la charité sont représentées avec leurs attributs habituels. A la tête, le ciseau du sculpteur a reproduit l'image triomphante du Christ souverain juge, tenant de la main droite le glaive de la justice, de l'autre iflaml'orme des miséricordes symbolisées par l'agneau de Dieu. Aux pieds, une scène fort intéressante, dont l'histoire est aujourd'hui perdue, semble rattacher Clément II à la génération des grands pontifes qui préludèrent aux croisades. Un émir sarrasin, reconnaissable au turban roulé autour de sa tête et aux draperies flottantes de sa robe, est étendu sur un lit de repos. A ses côtés un ange, lui montrant du doigt le tombeau de Clément II, paraît lui dire que de cette tombe toujours vivante sortiront les vainqueurs de l'Islam. Le monument était fermé par une pierre tumulaire portant avec l'image du pontife défunt une inscription à sa louange. Cette partie du tombeau de Clément II, détruite par les protestants au XVI[e] siècle, est à jamais perdue pour l'archéologie et l'histoire[1].

DERNIÈRE INTRUSION DE BENOIT IX (8 novembre 1047 — 16 juillet 1048.)

Halinard archevêque de Lyon refuse le souverain pontificat.

25. Le jour de Noël 1047, l'empereur Henri-le-Noir célébrait à Palitho (Polden) en Saxe l'anniversaire de son propre couronnement et de l'exaltation de Clément II son ami, quand arriva la députation romaine chargée de rapporter les restes du pontife défunt à l'église de Bamberg. Fidèles aux conventions récemment stipulées, le clergé et le peuple de Rome demandaient à l'empereur de désigner le futur pape, tout en exprimant le vœu unanime de voir le choix se fixer sur l'archevêque de Lyon Halinard. La chronique de Saint-Bénigne, qui nous apprend cette dernière particularité, ajoute la réflexion suivante : « L'empereur avait arraché aux Romains, moyennant une grande somme d'argent, la promesse de n'élire aucun pape sans sa permission [2]. » Cette accusation de

[1] Cf. *Bolland.* Tom I Maii. pars II, pag. 187.
[2] *Chronic. S. Benign. Divion. Patr. Lat.* Tom. CLXII, col. 845.

simonie à propos d'un contrat spontanément offert par les Romains eux-mêmes pour se soustraire à la tyrannie des comtes de Tusculum, est entièrement fausse. Mais le moine de Dijon, rédacteur de la chronique de Saint-Bénigne, ne pouvait dans sa cellule connaître par le détail la situation vraie de Rome, ni par conséquent les véritables motifs qui avaient déterminé les Romains à renouveler en faveur d'Henri III un privilége à ses yeux exorbitant. De tous les empereurs d'Allemagne Henri III fut au contraire celui qui se montra toujours l'adversaire le plus implacable de toute espèce de simonie. Halinard dont la vertu et le savoir s'étaient fait remarquer l'année précédente en Italie et à Rome était digne des suffrages qui l'appelaient au souverain pontificat. « Son éloquence, son aménité, sa charité infatigable, dit le chroniqueur, lui avaient conquis l'affection des Romains. Il parlait avec une facilité et une correction rares tous les dialectes usités en Italie, en même temps qu'il possédait à fond les langues germaniques. Sa prudence dans les négociations, sa profonde sagesse, sa tendre piété le signalaient entre tous à la vénération publique. Mais l'humilité qui l'avait si longtemps empêché d'accepter la dignité métropolitaine lui fit refuser ce nouvel honneur. Dès qu'il connut la volonté de l'empereur et celle des Romains à son égard, il déclara qu'il ne sortirait pas de Lyon. Il s'abstint en effet, malgré toutes les invitations, de paraître à la cour et persista dans cette conduite jusqu'à ce qu'on eût fait choix d'un autre pape[1]. »

Lettre de Wazo évêque de Liége à l'empereur sur le choix du futur pape.

27. Ce choix n'était pas facile, et le refus d'Halinard aggravait encore la difficulté. Henri III fit adresser à tous les évêques de son empire une lettre où il demandait leur avis sur ce grave sujet. Nous avons encore la réponse qui lui fut adressée par Wazo, évêque de Liége. « Wazo, dit un chroniqueur, se montrait par le courage, le zèle et la science des choses divines un digne successeur de saint Hubert. Il était l'oracle de l'épiscopat contemporain. Profondément versé dans l'étude des lois canoniques, il ne se prononçait jamais qu'après mûre délibération. Lorsqu'il reçut la lettre impériale, il se mit avec

[1] *Chronic. S. Benign.* loc.

ses collaborateurs ordinaires à rechercher tous les précédents qui pouvaient s'appliquer à la situation, parcourant les *Gesta* des pontifes romains, les décrétales, les recueils authentiques des canons, chapitre par chapitre. C'était d'ailleurs toujours ainsi qu'il procédait pour chaque consultation. Or, dans cette laborieuse recherche, il trouvait partout formulé d'une manière absolue le principe inviolable qu'un souverain pontife, quels que fussent ses antécédents, ne pouvait être jugé par personne. Ce principe se trouvait encore confirmé par l'interdiction générale qui frappe de non recevabilité toute accusation d'un inférieur contre un supérieur hiérarchique. D'après ces règles, le courageux évêque, sans s'inquiéter de la disgrâce qu'il pouvait encourir, résolut de dire à l'empereur toute la vérité. Il le fit en ces termes : « Que votre sérénité veuille bien réfléchir sérieusement et comprendre la gravité des conjonctures. Ce n'est peut-être pas sans un conseil secret de la Providence divine que le siége romain, d'où l'on a déposé sans aucune espèce de droit le titulaire (Grégoire VI), se trouve aujourd'hui vacant par la mort inopinée du successeur choisi par vous. Dieu qui a fait survivre Grégoire VI le réserve peut-être à remonter sur la chaire pontificale. Puis donc qu'il vous a plu de me demander mon avis, souffrez que je vous l'expose en toute sincérité. Ne songez point à créer un nouveau pape à la place de celui qui survit en ce moment. Les lois divines et humaines le défendent d'une manière formelle; tous les écrits, tous les actes des pères s'accordent à déclarer que le souverain pontife, justiciable de Dieu seul, ne peut être jugé par aucun tribunal humain. J'en atteste le Seigneur tout puissant, j'en atteste le serment que moi, évêque indigne, j'ai prêté entre vos mains; telle est la vérité absolue, la sentence sans appel, qui a été le fruit de toutes les investigations auxquelles je me suis livré à ce sujet. » La lettre de Wazo arriva trop tard, ajoute le chroniqueur. Lorsqu'elle fut remise entre les mains d'Henri III, l'élection du nouveau pape était faite [1]. »

[1] Wazon. Leod. *Vita.* cap. 27. *Patr. Lat.* Tom. CXLII, col. 754. Cf. Watterich. Tom. I. p. 79.

Poppo évêque de Brixen désigné comme pape futur.

28. Les scrupules de l'évêque de Liége relativement à la validité des actes du concile de Sutri étaient infiniment respectables. Si en effet les évêques de ce concile se fussent permis, comme il le croyait, de procéder au jugement puis à la déposition de Grégoire VI, ils auraient encouru *ipso facto* l'excommunication prononcée par le droit canonique contre tous ceux qui auraient la présomption de citer à leur tribunal et de juger le vicaire de Jésus-Christ. Mais on se rappelle que loin d'agir de la sorte, le concile de Sutri avait au contraire déclaré que Grégoire VI était seul juge dans sa propre cause. Grégoire VI s'était jugé lui-même; il avait spontanément abdiqué le souverain pontificat. Sa démission très-régulière rendait irréprochable l'élection de Clément II, elle autorisait de même celle du successeur qu'on venait enfin de choisir à ce dernier pontife. « L'empereur ayant réuni, disent les Annales Romaines, une immense multitude d'évêques, d'abbés, de comtes, marquis et princes, fit introduire les députés venus de Rome. Ceux-ci donnèrent lecture des lettres par lesquelles le clergé et le peuple de la ville sainte, s'adressant à Henri comme des fils à leur père, comme des serviteurs à leur maître, le conjuraient de leur envoyer un sujet digne par ses mœurs, sa vertu, son savoir, d'être promu au gouvernement du saint-siége et de l'Église universelle. L'assemblée par une élection canonique choisit l'évêque de Brixen, Poppo, pontife selon le cœur de Dieu et qui fut agréé par tout le peuple. Il déclara que son intention était de prendre le nom de Damase II. Les députés romains se hâtèrent de repartir pour annoncer cette heureuse nouvelle en Italie, et préparer la réception du pape élu [1]. »

L'intrus Benoît IX rétabli à Rome par le duc de Toscane. Son expulsion définitive par ordre de l'empereur

29. Mais pendant ces négociations les événements s'étaient autrement dessinés à Rome. Dès le 8 novembre précédent, un mois à peine après la mort de Clément II, Benoît IX était rentré à la tête des soldats de Tusculum au palais de Latran et avait repris possession du siége pontifical. Le puissant duc de Toscane Boniface, en haine sans doute de l'empereur Henri III, prêta son concours à cette

[1] *Annal. Roman.* Watterich. Tom. I. p. 74.

funeste intrusion, qui replongeait l'Église dans le schisme. C'était là un rôle bien indigne du père de la comtesse Mathilde, cette héroïque princesse qui devait un jour mériter de Grégoire VII le beau titre « d'auxiliatrice de l'Église. » Mathilde était encore au berceau; elle ne connut que beaucoup plus tard cette faute paternelle qu'elle devait si noblement réparer. « Cependant, continue l'annaliste, Poppo suivit de près la députation romaine. Il présenta à Boniface les lettres par lesquelles l'empereur ordonnait à celui-ci d'escorter le pontife élu à Rome. Mais Boniface qui venait de réintégrer Benoît IX sur son siége usurpé n'avait garde d'obéir. Voici la réponse pleine de reticences et de dissimulation qu'il fit à Poppo : « Je ne saurais vous accompagner à Rome, puisque les Romains viennent de rétablir le pape Benoît IX. Celui-ci a recouvré la puissance et le trône; sa restauration acclamée unanimement a rendu la paix à l'Église. En de telles circonstances, je ne puis entreprendre le voyage que vous demandez de moi; d'ailleurs je suis trop vieux maintenant pour me déplacer ainsi. » Sur cette fin de non recevoir, Poppo se décida à retourner en Germanie pour informer l'empereur. Celui-ci n'eut pas de peine à démêler l'intrigue du duc du Toscane. Il lui transmit aussitôt ce foudroyant message : « C'est vous qui avez réintégré sur le siége apostolique un titulaire déposé canoniquement. Séduit par l'or d'un intrus, vous avez outragé la majesté de notre empire. Hâtez-vous de réparer cette conduite sacrilége, sinon je vous y forcerai bientôt à la tète de mon armée et j'irai en personne donner au peuple romain un pontife selon le cœur de Dieu. » Après avoir reçu la lettre impériale, Boniface n'osa pousser plus loin sa résistance; il envoya sur-le-champ à Rome un de ses lieutenants qui expulsa Benoît IX [1]. »

Récriminations injustes de Bonizo contre l'évêque de Brixen.

29. Cette nouvelle révolution ne dut pas s'accomplir sans une lutte à main armée entre les troupes de Boniface et celles des comtes de Tusculum. L'annaliste contemporain, dont le récit nous offre d'ailleurs sur cette période jusqu'ici inconnue tant d'autres détails intéressants, n'a point jugé à propos d'insister sur des faits dont le

[1] *Annal. Roman.* loc. cit.

souvenir lui paraissait sans doute trop douloureux à réveiller. Bonizo de Sutri ne parle pas de la dernière expulsion de Benoît IX, mais il trouve exorbitante la conduite de l'empereur Henri III en cette circonstance; et de plus il enregistre contre Poppo une calomnie qui avait vraisemblablement été accréditée par la faction de Tusculum. « En vertu de son patriciat tyrannique, dit-il, l'empereur choisit un des évêques de sa chapelle palatine, *ex latere suo quemdam episcopum*, personnage gonflé d'orgueil, *virum omni superbia plenum*, qui prit le nom de Damase. Henri manda à l'illustre Boniface duc de Toscane d'avoir à escorter cet étranger jusqu'à Rome et à l'introniser sur la chaire de saint Pierre. Cet ordre fut exécuté [1]. » L'évêque de Brixen, Poppo, n'était nullement le « personnage gonflé d'orgueil, » dont Bonizo parle si légèrement sur la foi d'une opinion égarée par l'esprit de parti. L'empereur Henri III n'avait en rien outrepassé les droits légitimes qui lui avaient été conférés le jour de son couronnement par Clément II. Les Annales Romaines mieux renseignées que Bonizo nous ont complétement édifiés sur ce point. Les Romains avaient, à la mort de Suidger, pris l'initiative en priant l'empereur de leur accorder pour pape l'illustre Halinard, dans lequel ils trouvaient réunies toutes les vertus pontificales. Le refus d'Halinard obligea Henri à faire un autre choix, mais loin d'agir, comme le suppose Bonizo, par caprice ou par faveur, l'empereur avait consulté par lettres tous les évêques de ses états; il les avait ensuite réunis en assemblée solennelle; leurs suffrages s'étaient portés sur Poppo comme sur le plus digne. Il est donc impossible de trouver dans ces actes impériaux la moindre trace non pas de tyrannie mais d'arbitraire. Il faut ajouter ici une autre observation très-judicieuse du docteur Jaffé. L'élection de Poppo faite en Germanie dans la réunion synodale tenue sous la présidence de l'empereur ne lui conférait point encore la papauté. Il conserva son nom de Poppo et son titre d'évêque de Brixen jusqu'à ce qu'il eût été intronisé à Rome. Nous en avons la preuve dans un diplôme impérial daté d'Ulm, 25 jan-

[1] Bonizo. *Ad amicum*, Lib. V, *Patr. Lat.* Tom. CL. col. 820.

vier 1048, c'est-à-dire postérieurement à l'assemblée qui avait désigné le nouveau pape. Or, dans cette charte authentique Henri III fait mention de Poppo non pas sous le titre de souverain pontife, mais sous celui d'évêque de Brixen : *Nostri fidelis ac dilecti Brixinensis episcopi Bopponis* [1]. Les récriminations posthumes de Bonizo n'ont donc pas de valeur sérieuse.

Conversion de Benoît IX, sa retraite et sa mort au monastère de Grotta-Ferrata.

30. Quant à Benoît IX, il avait vingt-sept ans à l'époque où le lieutenant du duc de Toscane le chassa définitivement de Rome après huit mois de nouvelle intrusion. Ses projets de mariage avec la fille de Gérard de Saxe ayant échoué, comme nous l'avons vu précédemment, le malheureux s'était fait conférer les ordres sacrés. C'est du moins ce qu'il nous est permis de conclure du récit suivant, emprunté aux actes de saint Barthélemy, diciple de Nil-le-Jeune et son troisième successeur au gouvernement de l'abbaye de Grotta-Ferrata. « A l'époque où Barthélemy fut élu abbé, disent les actes, le saint-siége avait été, pour le malheur de l'Église, usurpé par un jeune prince dont la vie et les mœurs étaient un objet de scandale. C'était Benoît IX. Venu à résipiscence, il chercha le moyen d'obtenir la rémission de ses fautes et d'assurer le salut de son âme. Persuadé que le bienheureux Barthélemy ne refuserait pas d'être son intercesseur auprès de Dieu, il résolut de le prendre pour guide. Le vénérable abbé accourut près du prince repentant et en fut accueilli avec la vénération la plus profonde. Benoit lui fit une confession sincère du passé et lui demanda conseil pour l'avenir. Sans se laisser influencer par les considérations extérieures, par les sollicitations dont il se vit l'objet, par les présents ni les promesses, Barthélemy ne s'inspira que de sa conscience. Il connaissait toute la gravité du mal; il n'hésita point à l'extirper jusque dans sa racine. Voici la réponse qu'il fit à Benoît IX : « Il ne vous est plus permis d'exercer les fonctions saintes. Abstenez-vous en pour jamais et consacrez le reste de votre vie à apaiser la juste colère de Dieu. » Benoît sans tarder plus longtemps se soumit, renonça à ses prétentions pontificales et rentra dans la vie privée [2]. » En 1747,

[1] Jaffé. *Regest. romanor. pontific.* p. 366.

[2] S. Barthol. Cryptæ-Ferrat. *Acta*, ap. Baronium. *Annal.* 1044.

la tombe de Benoît restée jusque-là ignorée fut découverte dans l'église du monastère de Grotta-Ferrata. Une inscription gravée sur la pierre sépulcrale, et relevée par l'archéologue romain Piacentini, révélait un fait également inconnu aux historiens antérieurs. Benoît IX, après sa retraite définitive, reçut l'habit monastique des mains de Barthélemy, vécut saintement dans le monastère et termina ses jours par une mort édifiante en 1065 [1]. Ainsi le petit-fils de Grégoire de Tusculum, ce consul patrice qui jadis avait donné à saint Nil l'emplacement du monastère de Grotta-Ferrata, avait trouvé dans cet asile un refuge contre ses remords, un lieu d'expiation et de régénération spirituelle. Heureux siècle que celui où les grands criminels, après avoir épouvanté le monde par leurs forfaits, donnaient l'exemple d'un repentir sincère et effaçaient leurs scandales dans les larmes de la pénitence!

PONTIFICAT DE DAMASE II (17 juillet — 8 août 1048).

31. « Aussitôt après l'expulsion de Benoît IX, disent les Annales Romaines, le duc de Toscane Boniface escorta en personne dans la ville sainte le nouveau pape Damase, que toute la population attendait avec la plus vive impatience et qu'elle accueillit en grande dévotion. Damase fut ordonné souverain pontife dans la basilique du très-bienheureux Pierre prince des apôtres, le 17 du mois de juillet indiction première (1048). » Le texte latin du chroniqueur, dont notre traduction n'a pu rendre toute la force, permet de supposer que l'évêque de Brixen qui venait faire revivre le nom glorieux de Damase sur la chaire pontificale n'était pas un inconnu pour les Romains. Voici ce texte : *Populus romanus devote hunc cum magno desiderio suscepit.* On sait que l'expression latine *desiderium* emporte le sens du regret que cause l'éloignement d'un ami. Si telle fut réellement la pensée qu'a voulu exprimer l'annaliste, elle confirmerait une tradition ancienne, d'après laquelle Poppo

Intronisation de Damase II.

[1] Gregor. Piacentini. *De sepulcro Benedicti IX in templo monasterii Cryptæ Ferratæ detecto*, Roma, 1747.

aurait été chancelier du défunt pape Clément II [1]. En cette qualité il se serait fait apprécier des Romains qui l'auraient adjoint à la députation envoyée en Germanie près de l'empereur. Le fait paraît d'autant plus vraisemblable que nous avons vu combien Henri III s'était préoccupé de désigner un sujet qui fut pour les Romains *persona grata*, et combien il avait regretté le refus péremptoire de l'archevêque de Lyon, Halinard, qui offrait avec toutes les autres garanties ce précieux avantage. Sous un autre rapport, l'annaliste déjà cité confirme très-nettement l'observation du docteur Jaffé reproduite plus haut, savoir que l'évêque de Brixen ne prit le titre de souverain pontife et n'en exerça l'autorité qu'après son intronisation par la clergé et le peuple romain dans la basilique de Saint-Pierre : *Apud beatissimum Petrum summus pontifex ordinatus*. C'est donc à tort que Muratori, à une époque où le manuscrit des *Annales Romani* était encore inconnu, reprochait à l'empereur Henri III d'avoir fait seul le choix d'un pape en la personne de Damase, et d'avoir imposé aux Romains ce pontife créé par lui de toutes pièces. Nous avons vu que bien avant Muratori Bonizo avait partagé cette erreur. On en retrouve la trace dans plusieurs autres monuments de date fort ancienne, rédigés sous l'influence et avec les préjugés hostiles de l'esprit de parti.

Mort de Damase II.

32. C'est ainsi que le *Codex Regius*, dans la très-courte notice consacrée au nouveau pape, s'exprime en ces termes : « Damase II siégea vingt-trois jours. Ce fut un envahisseur du siége apostolique; il mourut subitement [2]. » Les autres catalogues pontificaux, ceux de Watterich, de Zwellen, d'Ekkard et de Bernold [3], ne disent pas un mot de la prétendue usurpation de Damase II. Malheureusement ils ne nous fournissent aucun détail sur les antécédents de ce pape. Novaës résumant tous les témoignages recueillis dans les divers chroniqueurs se borne à dire qu'on ne sait de l'évêque de

[1] Cf. Ciacon. *Histor. romanor. pontific.* col. 788. *Nota Oldoini.*

[2] *Codex Regius*, fol. 126.

[3] Watterich. Tom. I, p. 71-Catal. Zwetlens. *Patr. Lat.* Tom. CCXIII, col. 1031. Ekkard. ap. Watterich. Tom. I. p. 717-Bernold. *Catal. pontific. Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 1298.

Brixen, promu au souverain pontificat que deux choses, « l'obscurité de sa naissance et l'élévation de son esprit [1]. » Aucun acte du *Regestum* de Damase II, en supposant qu'il ait eu le loisir d'en produire un seul durant les vingt-trois jours de son règne, n'est venu jusqu'à nous. Intronisé le 17 juillet, c'est-à-dire à l'époque où les chaleurs sont à Rome le plus intolérables, il partit aussitôt pour les campagnes de Palestrina où il espérait trouver un climat plus tempéré. Il n'y rencontra que la mort (8 août 1048), « une mort subite, » dit le *Codex Regius*, « mais non sans soupçon d'empoisonnement, » ajoute Muratori. Ce dernier rappelle à sujet que l'Italie était alors la patrie adoptive du poison. « Henri III, dit-il, dans une diète solennelle tenue à Zurich en présence des princes italiens, flétrit avec une énergie et une indignation sans égale ce qu'on appelait alors les *veneficia*, c'est-à-dire l'art des empoisonnements. Il prononça contre ceux qui le pratiquaient la peine de mort. Cet art était tellement perfectionné qu'il avait des subdivisions techniques, comprises dans l'édit impérial sous la désignation sinistre de *diversa furtiva mortis genera* [2]. » Damase II fut-il réellement victime de cette horrible habileté des Italiens? Benno, l'un des adversaires les plus fougueux de saint Grégoire VII, l'affirme positivement. Mais son témoignage unique pourrait être suspect de partialité. Quoiqu'il en soit les restes d'un pape qui n'avait siégé que vingt-trois jours furent ramenés de Palestrina dans la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs, où ils furent ensevelis : *ad Sanctum Laurentium extra muros sepultus est*. Telles sont les paroles d'Hermann Contract; le catalogue d'Ekkard les reproduit textuellement [3]. Pourquoi le cortége funèbre ramenant le corps du pontife défunt fut-il obligé de s'arrêter sur la voie Tiburtine, à la basilique de Saint-Laurent, sans entrer dans la ville et sans pouvoir déposer à Saint-Pierre le corps de Damase II près des papes ses prédécesseurs? Les chroniqueurs ne nous l'expliquent pas, mais il est facile de le deviner. La faction des comtes de Tusculum appuyée vraisemblable-

[1] Novaës. *Damas. II, pap.* 157. Tom. II, p. 235.
[2] Murator. *Annal. Ital.* 1048. — [3] Cf. Watterich. Tom I, p. 716.

ment par le duc Boniface lui-même avait dû, à la nouvelle de cette mort inopinée, s'emparer de nouveau de Rome. Pour cette faction, Damase II était un intrus que la main de Dieu venait de frapper, et qui ne devait point recevoir la sépulture à côté des papes légitimes. On retrouve la trace de ces passions aveugles et de ces haines acharnées sous la plume de Bonizo, qui s'exprime en ces termes : « Après que Damase eût envahi le siége pontifical, vingt-jours à peine s'écoulèrent et il mourut de la double mort du corps et de l'âme. En apprenant cette foudroyante nouvelle, les évêques au-delà des monts tremblèrent et ne se sentirent plus le courage de venir chercher à Rome les honneurs de la papauté [1]. »

Dernier pèlerinage de saint Odilon à Rome.

33. La vacance du siége devait en effet se prolonger pendant neuf mois. Dans l'intervalle, le pape démissionnaire Grégoire VI était mort, précédant de quelques mois au tombeau le vénérable Odilon qui l'avait accueilli, ainsi que le sous-diacre de l'église romaine Hildebrand, dans son monastère de Cluny. Odilon était dans sa quatre-vingt-septième année, et depuis cinquante-six ans il exerçait les fonctions abbatiales. « Durant les cinq dernières années de sa vie, dit son biographe, il fut éprouvé par de nouvelles souffrances. Se croyant sur le point de mourir, il voulut se rendre à Rome dans l'espoir d'expirer sur le tombeau des saints apôtres. C'était un vœu qu'il avait plus d'une fois exprimé devant ses frères. Mais les voies de l'homme ne sont pas en sa puissance, l'événement trompa les espérances du vénérable abbé. Arrivé à Rome, il y demeura quatre mois malade. Le pape Clément II de douce mémoire l'aimait comme un frère [2]; il venait chaque jour s'entretenir avec lui et le consoler par la bénédiction apostolique. Les moines, les clercs de Rome se pressaient dans sa cellule; le plus assidu était le seigneur Laurent archevêque d'Amalfi, docte personnage qui possédait l'Écriture Sainte dans les deux idiômes grec et latin, et dont l'amitié pour notre père ressemblait à celle de Jonathas pour David. Leurs deux âmes n'en faisaient qu'une. Contre toute espé-

[1] Bonizo Sutriens. *Ad amicum. Lib.* V. *Patr. Lat.* Tom. CL. col. 820.
[2] *Tanquam ex fratribus unus (S. Odil. Vita. Lib.* I, *cap.* VII).

rance, Odilon recouvra la santé; il revint donc à Cluny, fortifié par les suffrages des saints apôtres et par la bénédiction du pape. Durant l'année suivante, il continua ses jeûnes, ses oraisons, ses veilles accoutumées, ne cessant d'adresser aux religieux et aux nombreux visiteurs les plus touchantes exhortations. En même temps il nous prédit sa mort prochaine et nous déclara son intention de se retirer dans une solitude plus profonde, afin d'y attendre le jour où le Seigneur daignerait l'appeler à lui. Dans ce but il partit pour le monastère de Silviniacum (Souvigny) [1], où son prédécesseur le bienheureux Maïeul était mort et avait reçu la sépulture.

Mort de saint Odilon

34. Quelques jours avant la fête de Noël (25 décembre 1048), Odilon voulut par une prédication quotidienne préparer le peuple aux joies spirituelles de la grande solennité ; mais durant un de ses discours il fut saisi soudain d'une violente douleur ; on le rapporta dans sa cellule et bientôt il n'y eut plus d'espoir de le sauver. Selon la coutume ecclésiastique, les frères en psalmodiant la liturgie sainte vinrent s'agenouiller près de sa couche : la prière de la foi fut récitée et le vénérable malade, après avoir reçu les onctions sacrées, prit part au mystère vivifiant du corps et du sang du Seigneur. Il donna aux religieux le baiser de paix et prit dans ses mains tremblantes un crucifix, devant lequel son âme bienheureuse se répandit en prières. O Seigneur Jésus, que de sanglots, que de larmes éclatèrent en ce moment ! Les yeux fixés sur votre image bénie, dans une contemplation extatique, on eut dit qu'Odilon assistait en esprit à la scène du Calvaire. Il semblait tout entier suspendu à la croix avec Marie la mère de douleur ; le glaive qui transperça l'âme de la Vierge sainte paraissait traverser la sienne. Je ne sais si c'était des yeux du corps ou de ceux de l'esprit, mais il voyait à ses côtés l'antique ennemi du genre humain, le démon, cherchant à lui li-

[1] Souvigny est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Allier, à 10 kilom. de Moulins. Son église paroissiale possède encore les tombeaux des ducs de Bourbon, ancêtres de la maison royale de France, dont le premier connu est le chevalier Aimard, investi en 913 par Charles-le-Simple de la seigneurie de Souvigny.

vrer un dernier assaut. La croix à la main, il l'interpellait d'une voix formidable. « Serpent maudit, s'écriait-il, par la vertu du Seigneur Jésus mon maître, par l'étendard victorieux de sa puissance, éloigne-toi ! La croix de Jésus-Christ est ma vie, elle est pour toi la mort. La croix est mon refuge ; je la bénis, je l'adore ; c'est entre les mains de mon Dieu crucifié que je veux remettre mon âme. » Il revint pourtant de cette crise terrible et qu'on avait cru la dernière. La veille de Noël, il se fit porter au milieu des frères dans la salle du chapitre. Après qu'on eût chanté l'annonce du grand jour de la Nativité, il se mit à genoux et resta quelque temps en adoration et en prière. Puis se relevant, d'un visage plus joyeux que nous ne l'avions vu jamais, avec un accent de douceur incomparable, il nous parla des joies de Noël et s'efforça de calmer la douleur que nous éprouvions de sa mort prochaine. Cependant sa faiblesse et son épuisement ne lui permirent pas d'assister aux offices de la nuit sainte dans la grande église du monastère, il resta avec quelques uns des religieux dans un oratoire dédié à la sainte Vierge et récita à haute voix toute la psalmodie. Le lendemain et durant tous les jours de l'octave, il se fit porter dans l'église non-seulement pour assister aux messes qu'on y célébrait, mais à chacune des heures canoniales. Chaque matin il recevait avec une ferveur sans cesse croissante le sacrement de vie; enfin il nous prédit que Dieu le rappellerait de ce monde en la prochaine fête de la Circoncision. « C'est à pareil jour, dit-il, que mourut le vénérable Guillaume abbé de Dijon, l'ami de ma jeunesse et le modèle de ma vie. Il avait demandé cette grâce par dévotion pour le sang rédempteur, dont les prémices furent versées dans la circoncision. » Après qu'il eut ainsi annoncé le jour où nous devions être orphelins, Odilon, malgré son extrême faiblesse, continua ses occupations ordinaires. Il ne prenait presque plus aucune nourriture ; le pain et le vin de l'eucharistie suffisaient à soutenir son corps. Avec une lucidité d'esprit admirable, il donnait sur chaque chose ses instructions et ses ordres; il réglait, le sourire sur les lèvres, toutes les dispositions à prendre pour sa sépulture. La fête de saint Sylvestre (31 décembre 1048) s'écoula ainsi et l'on arriva à la fête si anxieusement atten-

due de la Circoncision. Au point du jour, le vénérable malade fut repris de vives douleurs ; il demanda à recevoir le mystère du corps et du sang du Seigneur et récita devant la croix qu'il tenait entre ses mains le symbole des apôtres. Tous les frères s'approchèrent de lui tour à tour, il les bénissait et leur recommandait la fidélité à leur vocation sainte. On le consulta sur le choix d'un successeur : « J'en laisse le soin, répondit-il, à la providence de Dieu et aux suffrages des frères.» A l'heure des vêpres il se fit porter sur son lit à l'église, devant le maître autel. Chose incroyable, il entonna lui-même les psaumes et suivit toute la psalmodie de sa voix mourante. Un tel spectacle émotionna tellement les religieux qu'il se produisit quelques incorrections dans les cérémonies et le chant ; l'héroïque abbé les signalait sur le champ et les faisait réparer. L'office terminé, il donna le signal ordinaire pour sortir du chœur. Tous défilèrent devant lui et il resta quelque temps encore en oraison. Après quoi il se fit reporter dans sa cellule, et demanda ce que faisait la communauté. Or, la nuit approchait, c'était un samedi, et d'après la règle bénédictine on devait en ce moment procéder à la cérémonie hebdomadaire du *Mandatum* ou lavement des pieds. Le vénérable abbé craignait qu'à cause de lui la cérémonie ne fût retardée. Il était dans cette préoccupation d'esprit lorsqu'une syncope se déclara. Les frères le soutinrent de leurs mains, pendant qu'en toute hâte on étendit à terre un cilice qui fut recouvert de cendres. Le corps du bienheureux y fut déposé. Après un temps qui parut bien long, le vénérable abbé recouvra connaissance. « Où suis-je ?» demanda-t-il au frère Bernard, l'un de ceux qui avaient coutume de le porter. « Seigneur, répondit Bernard, vous êtes sur la cendre et le cilice. — *Deo gratias,* » dit le saint vieillard. Puis il demanda si les écoliers du monastère et toute la communauté étaient présents. On lui répondit que tous étaient là ; il dirigea alors un regard suprême sur la croix et prononça quelques mots d'une prière qui expira sur ses lèvres. Sans secousse, sans agonie, ses yeux se fermèrent doucement et il reposa dans la paix. Ceux des frères qu'il avait lui-même désignés et qui avaient reçu pour cela ses instructions, lavèrent le corps, l'entourèrent d'aromates, le revêtirent de sa pauvre robe

de moine, le placèrent sur le *gestatorium* dont il se servait dans sa vieillesse et le portèrent ainsi à l'église abbatiale devant le maître autel. Il y resta exposé durant trois jours au milieu d'une foule immense, accourue de toutes parts pour contempler une dernière fois les traits de l'homme de Dieu. Le concours fut tel pour les funérailles, qu'on eut dit que la population de toutes les provinces s'était donné rendez-vous. Les larmes coulaient de tous les yeux et pourtant une joie surnaturelle brillait au milieu des lamentations et des sanglots. Les uns pleuraient en lui un protecteur, d'autres leur père spirituel, mais tous vénéraient déjà le saint. Le corps porté par les mains des religieux fut déposé dans un sépulcre creusé dans le roc vif sous l'église. « Maintenant, ajoute le biographe, Seigneur Jésus, nous vous recommandons l'âme de celui dont le corps vient d'être ravi à notre amour par le tombeau. Nous vous rendons grâces de nous avoir donné un tel père, mais nous pleurons parceque nous l'avons perdu trop tôt. Nous n'avons pas le courage de supporter son absence : une seule pensée nous console, nous espérons qu'il est avec vous. Et comment n'y serait-il pas, Seigneur, lui qui durant toute sa vie n'en fut jamais séparé ? Jamais quelqu'un vous a-t-il plus aimé ? Qui plus que lui, dans la mesure de sa volonté et de sa puissance, a travaillé à votre gloire ? S'il n'a pas versé son sang pour votre cause, c'est que l'occasion lui a manqué pour être martyr. Mais que de travaux, de fatigues, de tribulations, entrepris et soufferts pour votre nom sacré! Seigneur Jésus, la vertu et la grâce qui brillèrent en lui furent à la fois vôtre et sienne, vôtre par un don de votre miséricorde, sienne par sa correspondance à la grâce. Votre grâce a précédé, ses œuvres ont suivi. Refuge des âmes saintes, Seigneur Jésus-Christ Fils de Dieu, soyez pour lui l'éternelle récompense de ses labeurs, soyez pour nous le consolateur suprême, vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles, *Amen* [1]. »

Gloire posthume de saint Odilon.

35. Ceux qui prétendent que la vocation religieuse dessèche dans une âme les sources de l'affection et de la tendresse feront bien de re-

[1] Jotsald. *Vit.* S. *Odilon. Lib.* I, cap. 14 et 15. *Patr. Lat.* Tom. CXLII. col. 909.

lire cette page où l'humble religieux de Cluny, Jotsald, au lendemain d'une mort tant pleurée écrivait ces touchantes effusions. Les miracles qui s'opérèrent au tombeau d'Odilon ne tardèrent pas à justifier les espérances de Jotsald. La lettre circulaire adressée par les religieux de Cluny à tous les monastères pour annoncer cette bienheureuse mort nous apprend qu'un sourd et muet venait de recouvrer subitement l'ouïe et la parole, en se prosternant dans la crypte de l'église de Souvigny près de la tombe vénérée. Un aveugle avait de même retrouvé la vue ; les guérisons surnaturelles se succédaient presque chaque jour [1]. Dans des apparitions miraculeuses, le saint se manifestait avec une auréole de gloire aux amis qu'il avait laissés sur la terre. L'une des plus touchantes est racontée par Jotsald en ces termes : « Durant le carême suivant, le seigneur Laurent archevêque d'Amalfi, dont nous avons parlé plus haut, vint à mourir à Rome. Un clerc de race germanique, nommé Albéron, qui avait été très-lié avec l'archevêque et avec notre vénérable père, assista aux obsèques. Vers la fin de la cérémonie un invincible sommeil ferma ses paupières : il était placé dans un coin de l'église , soudain le bienheureux Odilon lui apparut. Une vive émotion, presque de la terreur, s'empara du clerc. « Seigneur, s'écria-t-il, depuis quand êtes vous ici et pourquoi venez-vous? Je suis venu aux obsèques de notre frère l'archevêque Laurent, répondit Odilon. Je ne voulais pas quitter cette enceinte sans me communiquer à vous. » Après ces paroles la vision disparut. C'est Albéron lui-même, ajoute le biographe, qui m'a raconté le fait ; il l'a certifié à diverses reprises devant tous les religieux mes frères [2]. » La crypte de Souvigny ne devait pas longtemps garder le pieux trésor récélé dans la roche vive, taillée en forme de sépulcre. En 1063, Pierre Damien devenu cardinal de la sainte église romaine et légat apostolique en France et en Germanie procéda solennellement à la translation des reliques d'Odilon et les exposa à la vénération des fidèles [3]. Il voulut ensuite se faire le biographe du nouveau saint.

[1] Mabill. *S. Odil. Elogium*, cap. XIII. *Patr. Lat*. Tom. cit. col. 890.
[2] Jotsald. *Vit. S. Odilon. Lib.* I, cap. 17.
[3] Voici comment le *Liber anniversariorum* du monastère de Souvigny men-

« La vie de ce bienheureux abbé, dit-il, nous a paru comme une table d'or sur laquelle les miracles forment une garniture de diamants. Vie admirable, qui se prolonge au-delà du tombeau avec une puissance surnaturelle dont chaque jour renouvelle les prodiges [1] ! »

Hugues prieur de Cluny à vingt-cinq ans.

36. Au point de vue humain il semblait impossible de trouver un successeur digne de recueillir l'héritage d'Odilon. Quel serait l'Élisée capable de faire revivre les vertus de ce nouvel Elie, qui durant plus d'un demi siècle avait porté si haut la gloire de sa congrégation sainte? Ce fut un jeune homme de vingt-cinq ans qui reçut le manteau du prophète octogénaire. Dix ans auparavant (1039) le bienheureux Odilon avait vu se prosterner à ses pieds un adolescent de noble race, nommé Hugues, fils de Dalmace comte de Semur et d'Aremberga de Vergy. Hugues était dans sa quinzième année. Une grâce céleste, une angélique modestie rayonnaient sur son visage. Il sollicitait la faveur d'être admis au nombre des soldats de Jésus-Christ sous l'étendard de saint Benoit. Vainement son père avait voulu l'élever pour la milice du siècle ; les chevaux, les armes, la chasse, les faucons, tout ce qui séduisait les compagnons d'âge du jeune homme était sans charme pour lui. A dix ans il avait obtenu, grâce à l'intervention de sa pieuse mère, de passer sous la direction de son grand oncle, Hugues évèque d'Auxerre et comte de Châlons. Le vaillant enfant devint bientôt l'élève le plus distingué de l'école épiscopale. L'étude des lettres, des sciences divines et humaines ravissait son âme, il ne trouvait un charme supérieur que dans la prière et la contemplation. Tel était le novice qui se présentait à Odilon. « Quel trésor reçoit en ce jour l'église de Cluny ! » s'écria l'un des vénérables vieillards qui assistaient le saint abbé, pendant que celui-ci remettait l'habit monastique au nouveau soldat de Jésus-Christ [2]. « En déposant les vête-

tionne cette première translation : *VII Kalendas februarii, officium fiat plenum sicut de abbatibus Cluniacensibus, pro Petro Damiano, qui corpus beati patris nostri Odilonis relevavit, et in loco in quo nunc requiescit mira devotione collocavit.* (Mabillon. *S. Odil. Elogium*, loc. cit. col. 893).

[1] S. Petr. Damian. *Vit. S. Odilon. Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 944

[2] Raynald. *Vita S. Hugonis.* cap. I, *Patr. Lat.* Tom. CLIX, col. 894.

ments du siècle, dit l'hagiographe, Hugues secoua toute la rouille qui pouvait encore lui rester du monde auquel il s'arrachait. Bientôt purifiée au creuset de la discipline, sa vertu brilla d'un éclat resplendissant. Excellent par la science, plus excellent encore par la conscience, d'une mortification surhumaine, d'une beauté angélique, sa réserve et sa modestie s'alliaient à un naturel plein d'attraits et de grâce[1]. » Odilon le fit prieur du monastère. « Quelle humilité, quelle vigilance, quelle charité industrieuse il déploya dans cette charge ! dit un chroniqueur[2]. Adolescent il avait sous sa direction les vieillards, et les vieillards le bénissaient. En lui nulle présomption juvénile, nulle ardeur de zèle exagéré, rien de ce qui caractérise les promotions prématurées. Sa charge loin d'être un écueil pour sa vertu ne fit que l'accroître. Il montrait déjà toute la tendresse d'un père, toute la rectitude d'un docteur, reprenant les fautes sans faiblesse exagérée comme sans rigueur intempestive. La bonne odeur de son nom se répandit au loin et lui attira, sans qu'il les eût jamais cherchés, la faveur des princes et l'amour du peuple. Il advint que l'empereur Henri III croyant avoir à se plaindre d'un manque d'égards de la part du prieur de Paterniacum (Payerne au diocèse de Lausanne), suffragant du monastère de Cluny, fit parvenir sa plainte à Odilon. Celui-ci délégua sur le champ en Germanie Hugues son jeune collaborateur, afin de calmer le courroux du monarque. La mission réussit au-delà de toutes les espérances. Hugues fut accueilli avec les plus grands honneurs à la cour impériale ; Henri III lui remit de riches offrandes pour le monastère de Cluny et pour le vénérable Odilon. Mais sur ces entrefaites on apprit en Allemagne que le bienheureux Odilon venait de mourir. Cette nouvelle remplit d'amertume le cœur du pieux délégué. Il partit en hâte pour Cluny où il trouva toute la congrégation en pleurs[3]. »

37. « Son retour, continue l'hagiographe, fut salué par la communauté entière comme la seule joie qu'on eut éprouvée depuis la Election de saint Hugues abbé de Cluny.

[1] Ezelo et Gilo Cluniac. *Epitome Vit. S. Hugonis. Patr. Lat.* Tom. cit. col. 911.

[2] Raynald. loc. cit. col. 894.

[3] Hildebert. *Vit. S. Hugon. Patr. Lat.* Tom. cit. col. 862.

mort d'Odilon. Des larmes coulèrent de ses yeux et se mêlèrent à celles que versaient tous les frères. Et pourtant sa présence, ses douces paroles étaient une consolation ineffable. Ce fut un spectacle attendrissant de voir Hugues, sur le tombeau du père que tous pleuraient, se faire raconter les derniers moments du bienheureux qu'il n'avait pu assister à l'heure suprême. Les sanglots et les larmes se renouvelaient à ce souvenir. Tous redisaient les vertus d'Odilon, et ce concert d'éloges restait encore bien au-dessous de la vérité. Comment en effet suffire à louer un saint dont la doctrine et les exemples avaient fait d'un couvent d'hommes mortels la réunion de toutes les vertus? On était au moment de choisir un pasteur pour ce troupeau désolé. Les jeûnes, les prières de la congrégation redoublaient ; on demandait au prince des pasteurs un successeur digne d'Odilon. Au jour fixé, les fils d'adoption de ce nouveau peuple d'Israël s'assemblèrent pour une élection dont le salut de tant d'âmes dépendait. Chacun d'eux, recueilli dans les profondeurs de sa conscience, cherchait l'élu du Seigneur. La présidence de l'asssemblée fut dévolue à Adalmann, le plus ancien des religieux par l'âge et le temps de la profession, le plus vénérable par les vertus et le mérite. C'était à lui de désigner le premier celui qu'il croyait digne. Se levant donc, au milieu du plus profond silence, il dit : « Devant Dieu qui me jugera bientôt et devant vous tous mes frères, j'élis pour abbé de Cluny le prieur Hugues. » Ayant ainsi parlé, Adalmann s'assit et voulut par ordre d'ancienneté consulter chacun des autres religieux. Mais il n'en eut pas le temps. Tous s'étaient précipités aux pieds du jeune prieur. Malgré sa résistance, ses sanglots et ses larmes, Hugues fut enlevé par eux du banc modeste auquel il se cramponnait vainement et porté sur le trône abbatial [1]. » Or, un témoin illustreassistait à cette scène attendrissante, c'était le sous diacre de l'église romaine Hildebrand. Par respect pour la chaire apostolique qu'il avait eu l'honneur de représenter sous Grégoire VI, un siége d'honneur lui avait été réservé à la gauche du trône. « Lorsque le bienheureux Hugues, continue l'ha-

[1] Ibid, et Raynald. col. 874.

giographe, eût été installé de vive force au milieu des acclamations unanimes, il dut faire effort sur lui-même et triompher de sa douleur pour adresser la parole à ses frères devenus maintenant ses fils. Il parla donc; mais en ce moment le sous-diacre de l'église romaine vit apparaître le Seigneur Jésus, qui se tint à la droite du nouvel abbé et semblait lui dicter chacune de ses paroles. Dans un trouble inénarrable, Hildebrand quitta la place qu'il occupait précédemment, et debout dans l'attitude du plus profond respect, il vint se mettre à côté du souverain juge, qui se trouvait ainsi occuper le milieu. L'assemblée entière remarqua cette étrange particularité dont nul ne comprenait le motif. Enfin le très-saint abbé Hugues demanda à Hildebrand pourquoi il avait quitté son siége. Alors en présence de nous tous, ajoute le chroniqueur, Hildebrand révéla le secret de la vision qui lui était apparue. « Est-ce des yeux du corps ou de ceux de l'esprit, dit-il, que j'ai vu le Seigneur? Il m'est impossible de le savoir. Mais j'ai vu le souverain juge assister de sa personne et de ses conseils le vénérable abbé [1]. » Plus tard Hildebrand, devenu pape sous le nom de Grégoire VII, se souvenait de l'école céleste où Hugues de Cluny avait appris à tempérer la sévérité du juge par les miséricordieuses tendresses de l'amour divin ; il disait du saint abbé : « Il a pour ses fils toutes les caresses d'une mère et cependant aucun père ne sait mieux que lui corriger efficacement [2]. »

[1] Raynald. *Vit. S. Hugonis* Patr. Lat. Tom. cit. col. 895. — [2] Ibid.

CHAPITRE II

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT LÉON IX (12 février 1049 — 19 avril 1054).

§ I ÉLECTION ET ANTÉCÉDENTS DE LÉON IX.

1. Récriminations injustes contre l'élection de Léon IX. — 2. Diète de Worms. Désignation de l'évêque de Toul Bruno pour le souverain pontificat. Son départ pour Rome. — 3. Naissance, éducation et adolescence de Bruno. — 4. Bruno chanoine de Toul puis clerc de la chapelle impériale. Son élection à l'évêché de Toul. — 5. Résistance de Conrad le Salique. Ratification définitive de l'élection. Voyage de Bruno à travers l'Italie pour se rendre à Toul. — 6. Sacre de Bruno par l'archevêque de Trèves son métropolitain. — 7. Portrait de Bruno. Son zèle et sa charité. Réforme des monastères de son diocèse. — 8. Luttes, épreuves et désastres. Maladie et guérison miraculeuse de Bruno. — 9. Mort de la comtesse Helwide mère de Bruno. Pèlerinages annuels du saint évêque à Rome.

§ II. INTRONISATION DE SAINT LÉON IX.

10. Entrevue à Besançon de trois saints, Bruno, Hugues de Cluny, Hildebrand. — 11. Comment on devient premier ministre d'un pape. Hildebrand accompagne Bruno à Rome. — 12. Bruno à Aoste et sur les bords du Teverone. — 13. Élection de Bruno à Saint-Pierre de Rome. Son intronisation sous le nom de Léon IX. — 14. Notice de saint Léon IX d'après les catalogues pontificaux.

§ III. PREMIÈRE EXCURSION DE LÉON IX EN APULIE.

15. Situation du monde chrétien à l'avènement de Léon IX. — 16. Pénurie du trésor apostolique. Les députés de Bénévent et leurs offrandes. — 17. Léon IX à Saint-Michel de Gargano et au Mont-Cassin. — 18. Les fleurs de lys et la rose d'or gravés sur le sceau pontifical de Léon IX.

IV. CONCILE DE ROME (1049).

19. Petit nombre des pères. Décrets contre les simoniaques. — 20. Lettre du saint Pierre Damien à Léon IX. — 21. Destitution d'évêques, de cardinaux et d'abbés simoniaques. Leur remplacement par de nouveaux titulaires. — 22. Décrets contre les *concubinarii* et leurs complices. — 23. Réfutation par saint Pierre Damien des objections vulgaires contre le célibat ecclésiastique. — 24. Divers décrets contre les mariages illégitimes, les abus dans la distribution des offrandes faites aux églises. — 25. Privilége de primat de la Gaule Belgique accordé aux archevêques de Trèves. Translation de l'évêque de Toscanella au siége de Porto.

§ V. SAINT JEAN GUALBERT.

26. Vocation monastique de Jean Gualbert. Le crucifix miraculeux. — 27. La simonie au monastère de San-Miniato de Florence. Jean Gualbert quitte cette abbaye. — 28. Fondation du monastère de Vallombreuse. — 29. Les miracles de saint Jean Gualbert. Mort d'un simoniaque pénitent à Vallombreuse. — 30. Efforts de Jean Gualbert contre la simonie. Sa lettre à l'évêque de Volaterra. — 31. Entrevue de Léon IX et de saint Jean Gualbert à Vallombreuse. La pêche miraculeuse.

§ VI. VOYAGE DE LÉON IX EN FRANCE ET EN GERMANIE (1049).

32. Le roi de France Henri I. Déplorable situation du clergé dans les Gaules. — 33. Saint Léon IX à Cluny. Privilége apostolique accordé à saint Hugues et à son monastère. — 34. Saint Léon IX à Cologne. Situation politique de l'Allemagne. Alliance de l'empereur et du roi de France. — 35. Excommunication de Geoffroi le Barbu duc de Lorraine. Sa soumission et sa pénitence. — 36. La principauté de Bénévent cédée au saint-siége par Henri-le-Noir en échange de l'évêché de Bamberg.

§ VII. CONCILE DE REIMS (1049).

37. Hérimar abbé de Saint-Remi de Reims. Préliminaires du concile. — 38. Opposition de la cour de France à la tenue du concile. — 39. Arrivée du pape à Reims. Immense concours de fidèles. — 40. Translation des reliques de saint Remi à Notre-Dame de Reims. — 41. Consécration de l'église abbatiale. Retour des reliques de saint Remi au monastère. — 42. Ouverture du concile. Noms des évêques et abbés qui y assistèrent. — 43. Interrogatoire individuel des évêques et des abbés au sujet de la simonie. Déposition de Rainold abbé de Pothières. — 44. IIe session. Ajournement de l'archevêque de Reims au prochain concile de Rome. Scandales épiscopaux en Bretagne. Le vénérable Gurloës abbé de Quimperlé. — 45. Discussion des griefs articulés contre l'évêque Hugues de Langres. — 46. IIIe Session. Excommunication de Hugues de Langres. Réhabilitation de Hugues de Nevers. *Beatus*

Remigius vivit adhuc. Dégradation de l'évêque de Nantes. — 47. Canons du concile de Reims. Clôture du concile. — 48. Testament du prévôt canonial Odalric. L'évêque Yves de Séez. Incendie et reconstruction de sa cathédrale. — 49. Départ de Léon IX pour l'Allemagne. Châtiment providentiel des ennemis du pape.

§ VIII. CONCILE DE MAYENCE (1049).

50. Sibicho évêque de Spire. Épreuve par le sacrement de l'eucharistie. — 51. Divers règlements de discipline ecclésiastique. — 52. Berthald archevêque intrus de Besançon. — 53. Léon IX en Alsace. — 54. Adelbert comte de Calw neveu de Léon IX et l'abbaye d'Hirsauge.

§ IX. IIe CONCILE DE ROME (1050).

55. Retour du pape à Rome. Le vase miraculeux de saint Remi. — 56. Voyage de Léon IX à Bénévent et au mont Gargano. Concile de Sipontum. — 57. Concile de Rome. Lutte sanglante entre les archevêques Wido de Milan et Humfroi de Ravenne. Impénitence finale de Humfroi. — 58. Pénitence, réhabilitation et mort édifiante de Hugues de Langres. Excommunication des évêques bretons.

§ X. BÉRENGER ET LANFRANC.

59. Bérenger véritable père du protestantisme actuel. Sa vie, ses écarts, sa pénitence. — 60. Bérenger à l'école épiscopale de saint Fulbert de Chartres. 61. Bérenger écolâtre de Tours et archidiacre d'Angers. Sa réputation de vertu et de science. — 62. Le jurisconsulte italien Lanfranc. Son séjour en Normandie. Les voleurs de la forêt d'Ouche. — 63. Lanfranc moine à l'abbaye du Bec. Saint Helluin (Helloin). — 64. Lanfranc écolâtre à l'abbaye du Bec. Sa prodigieuse réputation. — 65. Lutte scolastique. Défaite de Bérenger. L'hérésiarque par vengeance. — 66. Lettres de Déoduin évêque de Liége et de Hugues de Langres contre Bérenger. — 67. Lettre d'Adelmann écolâtre de Liège. — 68. Protestations de Lanfranc et d'Eusèbe Bruno évêque d'Angers. — 69. Lettre de Bérenger à Lanfranc. — 70. Lanfranc au concile de Rome. Condamnation de Bérenger.

§ XI. CONCILES DE VERCEIL, DE PARIS ET DE TOURS (1050-1054).

71. Léon IX à la basilique de Saint-Marc à Venise. — 72. Fureurs de Bérenger. Conférence de Brionne. — 73. Nouvelle condamnation de Bérenger au concile de Verceil. — 74. Récriminations de Bérenger. — 75. Lettres d'Ascelin à Bérenger.—76. Synode convoqué par Henri I à Paris. Mesures militaires prises contre Bérenger. — 77. Illégitimité du concile de Paris. — 78. Concile de Tours présidé par le légat apostolique Hildebrand. Sa véritable date. — 79. Condamnation de Bérenger.

§ XII. DERNIÈRES LUTTES ET MORT DE LÉON IX.

I. ÉLECTION ET ANTÉCÉDENTS DE LÉON IX.

1. « La mort foudroyante de Damase II consterna les Romains, dit Bonizo de Sutri. Comme ils ne pouvaient ni se passer d'un pape ni en élire un nouveau sans recourir à l'empereur, ils expédièrent sur-le-champ des ambassadeurs à Henri III qui se trouvait alors en Saxe, le priant de désigner lui-même un pontife. Mais il fut impossible de leur donner satisfaction aussi promptement qu'ils l'eussent souhaité, parce que tous les évêques de Germanie refusaient de venir à Rome. L'empereur différa donc l'élection jusqu'à son retour sur les bords du Rhin, dans l'espoir de trouver moins de résistance parmi les évêques de Lotharingie. Cette espérance devait en effet se réaliser [1]. » Dans ces quelques lignes de Bonizo on devine comme un sentiment de patriotisme révolté, qui s'indigne contre l'obligation de recourir à l'intervention impériale pour le choix du souverain pontife. Toutefois le chroniqueur n'accentue

Récriminations injustes contre l'élection de Léon IX.

[1] Bonizo Sutr. *Ad amicum. Lib.* V. *Patr. Lat.* T. CL, col. 821.

pas autrement sa pensée ; il se contente de la laisser entrevoir. Un manuscrit du Vatican, découvert et publié récemment par Watterich, est plus explicite. Voici ses paroles : « L'élection du nouveau pape commença mal, quoiqu'elle dut avoir une excellente issue. Aussitôt après la mort inopinée de l'envahisseur Damase, les Romains, suivant une détestable coutume, déléguèrent leurs députés à l'empereur d'Allemagne afin d'en obtenir un souverain pontife. Malgré le désir qu'il avait de les satisfaire promptement, Henri III ne put décider un seul des évêques germains à accepter la papauté. Force fut donc de différer l'élection jusqu'à ce que l'empereur, revenu près des frontières de la Lotharingie, rencontra en la personne de Bruno évêque de Toul une âme simple et candide sur laquelle il fit agir ses moyens de séduction. Il le détermina à recevoir de sa main l'investiture du souverain pontificat et le fit partir pour Rome [1]. » Dans ce bref récit, l'auteur anonyme ne dissimule ni ses préjugés ni ses répugnances. Pour lui Damase II était un intrus parce qu'il avait dû sa promotion à Henri III ; l'évêque de Toul Bruno débutait aussi par recevoir des mains de l'empereur « l'investiture » du siége apostolique. Les appréciations de ce genre n'étaient pas rares à cette époque; nous verrons bientôt qu'Hildebrand lui-même les partagea un instant. Elles ne reposaient cependant sur aucun fondement sérieux. Henri III ne donnait nullement l'investiture du souverain pontificat, ainsi qu'on le lui reprochait d'un ton si amer. Il se tenait strictement dans les termes du privilége que le pape Clément II d'une part, le clergé et le peuple romain de l'autre, lui avaient conféré le jour de son couronnement. Il n'élisait point à proprement parler les papes, mais il les désignait au choix des Romains. Les sujets proposés par lui ne prenaient le titre pontifical qu'après avoir été librement acceptés, élus et proclamés à Saint-Pierre de Rome par le clergé et le peuple. Il en avait été de la sorte pour Damase II ; il en fut de même pour son successeur.

[1] *Tabularium vaticani codicis (Sancti-Angeli)* fol. 860, A. 2.-Watterich. Tom. p. 100.

Diète de Worms. Désignation de l'évêque de Toul Bruno pour le souverain pontificat. Son départ pour Rome.

2. Voici, en effet, comment des témoins oculaires nous racontent la série des événements qui donnèrent à l'Église et au monde l'un des plus grands et des plus saints papes qui se fussent encore assis sur le trône apostolique. «Une diète où furent convoqués les évêques et les princes de l'empire, dit l'hagiographe Wibert, s'ouvrit à Worms au mois de décembre 1048, en présence du glorieux César Henri III [1]. »Les députés romains prirent séance et exposèrent l'objet de leur mission [2]. La délégation romaine devait, selon l'usage, se composer de représentants du clergé, évêques et prêtres, ainsi que de personnages laïques envoyés par le sénat et l'ordre équestre. Les chroniqueurs ne nous ont conservé qu'un seul nom, celui de Hugues évêque d'Assise, lequel était sans doute chef de l'ambassade. « Or, reprend Wibert, aussitôt qu'on eût mis en délibération le choix d'un futur pape, toutes les voix dans cette immense assemblée désignèrent le digne pontife du Christ Bruno évêque de Toul. « Lui seul, s'écriait-on, saura porter le fardeau de la charge apostolique. » Bruno était présent, il s'était rendu à la diète pour obéir aux ordres exprès de l'empereur qui ne prenait aucune décision importante sans recourir à ses conseils. Mais il était loin de supposer qu'on pût songer à lui pour un pareil choix [3]. » — « Quand il lui fut permis de se faire entendre, après les acclamations prolongées qui avaient salué son nom, le pieux évêque refusa l'honneur qu'on voulait lui faire, déclarant qu'il s'en reconnaissait indigne. L'empereur et les délégués romains le conjurèrent alors, au nom et pour l'amour des apôtres Pierre et Paul, de se dévouer pour le salut de l'église romaine, le triomphe de la foi, le bien de la chrétienté tout entière [4]. » — « Mais l'humilité de Bruno résista à toutes les supplications; plus on le pressait, plus il se retranchait dans son indignité prétendue. La lutte se poursuivit jusqu'au soir; le pieux évêque finit par demander un sursis de trois jours afin de consulter le Seigneur dans le jeûne et la prière. Il se retira donc et passa ces

[1] Wibert. archid. Tullens. *Vita S. Leonis IX*, Lib. II, cap. 2. *Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 487.
[2] Bruno Signiens. *Vita S. Leon. IX*, Watterich. Tom. I. p. 96.
[3] Wibert., loc. cit. — [4] Bruno Signiens. loc. cit.

trois jours en oraison, sans prendre aucune espèce de nourriture, sans boire même un verre d'eau, *omnino sine cibo potuque permansit.* Au terme fixé, il reparut dans l'assemblée : comme on insistait pour qu'il se soumit enfin ne fût-ce que par obéissance, au lieu de donner son acquiescement il eut recours à un moyen vraiment héroïque. Il se mit à faire devant tous les assistants sa confession publique, dans l'espoir que l'énormité des crimes dont il s'accusait détournerait de lui tous les suffrages. Il me serait impossible, ajoute le chroniqueur, de décrire cette scène émouvante. Le visage du saint était ruisselant de larmes pendant qu'il énumérait ce qu'il prenait pour des crimes. La plus grave de ces accusations n'eût pas suffi à constituer même une faute vénielle. Aux sanglots qui entrecoupaient sa voix, tous les yeux se mouillèrent de pleurs. Quand il eut achevé son humble aveu, tous s'écrièrent : « A Dieu ne plaise que ce fils de tant de larmes soit perdu pour le service de la sainte Église [1] ! » Et les instances recommencèrent plus vives que jamais. Cette fois, l'empereur exprima si formellement sa volonté, l'assemblée elle-même y mit une telle ardeur que Bruno se déclara vaincu. « Puisque vous le voulez, dit-il, j'irai à Rome. Là, si le clergé et le peuple librement et spontanément font choix de ma personne, j'accepterai d'être pape. Sinon, je considérerai comme nulle toute autre élection [2]. » Cette condition fut acceptée avec grande joie. On était sûr en effet de l'assentiment des Romains, pour lesquels l'évêque de Toul était loin d'être un inconnu. « L'humble serviteur de Dieu, reprend Wibert, voulut avant de franchir les Alpes revoir sa chère église de Leuci (Toul). Il y célébra avec une ferveur extraordinaire la solennité de Noël, assisté de quatre pontifes, savoir le député romain Hugues d'Assise, Ébérard archevêque de Trèves, Adalbéron de Metz et Théodoric de Verdun. Puis avec une humilité triomphante il revêtit un habit de pèlerin et partit à pied pour Rome [3]. »

[1] Wibert., loc. cit.

[2] *Ego Romam vado, ibique si clerus et populus sua sponte me sibi in pontificem elegerit, faciam quod rogatis; aliter electionem nullam suscipio.* (Bruno Signiens. loc. cit.).

[3] Wibert. *Vit. S. Leon. XI*, loc. cit.

Naissance, éducation et adolescence de Bruno

3. Le pèlerin apostolique qui se dirigeait en si modeste appareil vers la ville sainte dont il allait devenir le pasteur et le père avait alors quarante-huit ans. Bruno était né le 21 juin 1002 « sur les confins de la douce Alsace, » *in dulcis Elisatii finibus* [1], vraisemblablement au château d'Egisheim, habitation favorite de son père Hugues comte de ce nom et de sa mère Helwide comtesse de Dabo (Dagsbourg.) Le comte Hugues était cousin-germain de l'empereur Conrad le Salique, la comtesse Helwide appartenait à la famille de Gérard d'Alsace duc de la Haute-Lorraine, ancêtre de la maison d'Autriche actuelle. « Dans sa lignée paternelle et maternelle, dit le chroniqueur, Bruno comptait des empereurs et des rois parmi ses aïeux. Mais la piété de ses parents était plus éclatante encore que leur noblesse. Leurs immenses richesses servaient de patrimoine aux pauvres de Jésus-Christ. Leur mémoire vivra à jamais dans les monuments de leur charité. Ils fondèrent l'abbaye de Hesse, *Hissa*, près de Dagsbourg, celle d'Altorf près de Molsheim, le monastère de Wolfenheim dans leur terre patrimoniale d'Egisheim; enfin ils reconstruisirent à leurs frais et enrichirent celui de Lure. « La naissance de Bruno, ajoute le biographe, présenta une particularité singulière. Le corps de l'enfant était marqué par places de croix très-distinctes, imprimées sur la peau. Ce phénomène émut le cœur de la pieuse mère. Elle ne savait quelle signification lui attribuer. Mais il ne fit que redoubler sa tendresse pour Bruno; elle le voua au Seigneur, le nourrit de son lait et lui prodigua tous les soins maternels [1]. » Heureux temps où les mères savaient allier la force à la tendresse! « Quand l'enfant eut cinq ans, reprend Wibert, Helwide jugea que l'heure d'accomplir son vœu était venue et que Bruno appartenait dès lors au Seigneur. Elle le remit entre les mains du vénérable évêque de Toul Berthold, qui venait de fonder une école florissante dans son palais épiscopal. Cette école où toute la noblesse de Lorraine envoyait ses fils était disciplinée comme un monastère. La règle du patriarche saint Benoît y était appliquée;les plus jeunes enfants y trouvaient, avec les soins corporels que

[1] Wibert. *Lib.* I, col. 467

leur âge commandait, un développement intellectuel proportionné à leurs aptitudes naissantes. Bruno fut confié plus particulièrement aux soins de son jeune parent, Adalbéron, fils du prince Frédéric de Luxembourg, qui achevait alors le cercle de ses études scolastiques. » C'est ce même Adalbéron dont le nom vient d'être cité plus haut, et qui devenu évêque de Metz assistait le futur pape dans la solennité des fêtes de Noël célébrées à Toul en 1048. Les deux condisciples de l'école épiscopale, au moment où leurs relations d'intimité commencèrent sous les auspices du vénérable Berthold, ne soupçonnaient ni l'un ni l'autre les grandes destinées que la Providence leur réservait. « Adalbéron, dit encore le chroniqueur, n'avait qu'une seule ambition celle de servir Dieu dans quelque obscure retraite. Dès ses premières années, il avait donné les marques de la piété la plus humble et la plus vive. Malgré la délicatesse de sa santé, il avait un tel esprit de mortification que son corps était vraiment, selon le mot de l'apôtre, crucifié avec Jésus-Christ. Cette austérité personnelle se traduisait pour les autres par une aménité pleine de séduction et de charmes. Nul mieux que lui ne savait le secret d'attirer le cœur de l'enfance à l'amour de Dieu. Sa vue seule était une prédication d'innocence, de discrétion, de gravité, de modestie chrétienne. On devinait pourtant, à une maigreur extrême, ses jeûnes, ses veilles, ses macérations : dans l'école épiscopale de Toul on lui avait appliqué le mot de Job : *Pelli meæ consumptis carnibus adhæsit os meum* [1]. Confié à la sollicitude de ce condisciple, son parent et son ami, Bruno l'aima bientôt comme un père et l'imita comme un modèle. Sous cette direction, il fit de rapides progrès dans les lettres humaines. Après le cours du *Trivium* qu'il acheva brillamment à un âge où d'ordinaire les autres le commençaient, il aborda avec non moins de succès le *Quadrivium*. Ces études scolastiques terminées, Bruno devint l'égal d'Adalbéron par le talent et la science, sans cesser de le chérir et de le vénérer. Ils étaient inséparables. Ensemble ils s'exerçaient aux luttes oratoires du barreau, aux tournois pacifiques de la poé-

[1] Job. XIX. 20.

sie, car ils écrivaient aussi élégamment en vers qu'en prose. Ce doux commerce d'une amitié sainte n'était point interrompu par la saison des vacances scolaires. Ils les passaient ensemble dans les châteaux de leurs parents communs. Un soir d'été, comme ils étaient à Egisheim, il advint qu'après leurs oraisons accoutumées les deux amis se retirèrent chacun dans l'appartement qui lui était destiné. Bruno ne tarda point à s'endormir. Durant son sommeil, un horrible reptile qu'on supposa depuis être un crapaud [1] s'introduisit dans la chambre, sans doute par une fenêtre laissée entr'ouverte, grimpa jusque sur le visage du jeune homme et cramponnant l'une de ses pattes dans l'oreille, l'autre au menton, la troisième sur la joue, la quatrième sur la lèvre inférieure, glissa la tête sous la langue et se mit à sucer en perçant la chair vive. Eveillé par une douleur atroce, Bruno poussa un cri et s'élança hors de sa couche. Aux rayons de la lune qui l'éclairaient, il reconnut l'ennemi dont il était la proie ; d'un coup vigoureusement asséné, il le fit tomber sur le coussin. L'animal cherchait encore à rebondir, lorsque les serviteurs éveillés au bruit accoururent près de leur jeune maître. On chercha vainement le hideux animal dans le lit, sous les coussins, dans tous les recoins de l'appartement. Il fut impossible de le retrouver, mais les morsures empoisonnées qu'il avait faites n'étaient que trop visibles. Tout le visage, le cou, la poitrine du jeune homme se tuméfièrent au point de lui ôter l'usage de la parole. Il resta deux mois en cet état, deux mois pendant lesquels Adalbéron ne le quitta ni jour ni nuit. L'enflure croissant toujours, Hugues et Helwide, toute la famille en pleurs n'attendaient plus qu'une issue fatale. Adalbéron redoublait de prières ; tout à coup, à un moment où il se trouvait seul près du malade, il le vit se dresser sur son séant. Ses lèvres si longtemps fermées s'ouvrirent sans effort : « Je suis guéri, dit-il. Un vieillard à cheveux blancs environné d'une auréole céleste vient de m'apparaître. Il a touché mes lèvres, mes joues, mon oreille à l'endroit des morsures, et le venin a dis-

[1] *Bufo*. Ce mot latin pourrait s'appliquer à quelque chauve-souris de espèce vénéneuse, dont la morsure produit quelquefois des plaies incurables.

paru. » — Adalbéron appela les pieux parents. On accourut de toute la maison; des larmes de joie coulaient de tous les yeux à la vue de ce prodige. Bruno était guéri. Or, ajoute Wibert, pour mieux attester la vérité du miracle Dieu permit que les cicatrices demeurassent toujours marquées sur le visage du bienheureux. C'est de sa bouche que je tiens ce récit, car il aime à redire ce trait de protection divine, afin d'encourager les fidèles à placer toute leur confiance dans le Seigneur. Il croit que le personnage céleste qui lui apparut dans son extase était le patriarche des moines d'Occident, saint Benoît. L'amour que Bruno porta aux ordres religieux et le zèle qu'il devait déployer pour leur propagation expliquent l'intervention surnaturelle de saint Benoît en cette circonstance [1]. »

Bruno chanoine de Toul puis clerc de la chapelle impériale. Son élection à l'évêché de Toul.

4. Bruno eut bientôt l'occasion de prouver sa reconnaissance pour son protecteur céleste et son attachement pour les institutions monastiques. « A la mort du vénérable évêque de Toul Berthold (1018), reprend le chroniqueur, le siége épiscopal fut occupé par Hérimann, qui ne tarda point à entrer en lutte avec l'abbé et les religieux du monastère bénédictin de Saint-Evre. Prêtant trop facilement l'oreille aux calomnies de quelques adulateurs envieux, le nouvel évêque se laissa entraîner à des mesures violentes et injustes. Bruno qui faisait déjà partie du collége canonial de Toul s'opposa comme un mur d'airain à ces funestes entreprises. Il allait mêler ses larmes à celles des religieux persécutés, il les consolait dans leur affliction extrême. » Il paraît qu'Hérimann aurait aussi voulu détruire l'ordre et la discipline canoniques jusque-là fidèlement observés dans le chapitre de Toul. C'est du moins ce qu'on peut conclure des paroles suivantes du chroniqueur : « Ce fut également au zèle et aux pieuses industries de Bruno que l'institution des prébendes canoniques, établie à la cathédrale de Saint-Etienne par les précédents évêques, fut redevable de son maintien dans la discipline ancienne sous l'épiscopat d'Hérimann. » Cette situation de Bruno, obligé de lutter contre

1 Wibert. *Vit. S. Leon. IX. Lib.* I, *cap.* I-V. Tom. cit. col. 467-741.

la faiblesse, l'incapacité peut-être même la malveillance de son évêque, fut-elle le motif qui le détermina à s'éloigner de Toul? Wibert ne le dit pas positivement. Il écrivait, comme on l'a vu, une chronique contemporaine dont la plupart des acteurs vivaient encore. Il fut archidiacre de Toul quand Bruno en devint évêque. C'étaient là autant de circonstances qui lui imposaient la plus extrême réserve. Voici la prétérition solennelle qu'il emploie pour se dispenser de donner les véritables motifs de l'éloignement de Bruno. « Toutes choses ont leur temps fixé par le Créateur du temps, le roi universel des siècles, lequel dans son éternité sans être lui-même soumis à aucune mesure du temps dispose pour les siens par des voies en apparence fort éloignées l'accès aux destinées qu'il leur réserve. » Les contemporains qui purent lire cette phrase de l'archidiacre ont su quelles ténébreuses intrigues elle recouvrait. Nous les ignorons aujourd'hui et il importe peu; les intrigues du XIe siècle ressemblaient à celles du XIXe, sauf le nom des personnages. Le masque, comme celui des acteurs antiques, est invariable et restera toujours le même. « Il advint donc, continue l'hagiographe, que l'excellent jeune homme, cédant aux vœux de ses parents et de ses amis, alla s'adjoindre aux clercs de la chapelle impériale dans le palais de Conrad-le-Salique, qui lui donnait par affection le titre de neveu. Sur ce nouveau théâtre, Bruno conquit l'estime et la vénération que méritaient ses vertus. Pour le distinguer de plusieurs homonymes qui suivaient la cour, on l'appela bientôt d'un nom qui lui resta « le bon Bruno. » Malgré sa jeunesse, l'empereur et l'impératrice l'admettaient dans le secret le plus intime de leurs conseils. Ses avis exprimés avec une douce modestie et une réserve pleine de candeur étaient reçus comme des oracles. Or Bruno n'avait que vingt-trois ans, et déjà l'empereur songeait à lui pour quelque siége considérable. Le pieux adolescent en fut informé. La pensée de quitter la cour lui vint aussitôt, mais il craignit de manquer à la reconnaissance qu'il devait à l'empereur, non moins qu'à la volonté de Dieu qui seule l'avait jusque-là dirigé dans toutes ses voies. Il prit alors la résolution de

n'accepter, si jamais elle lui était offerte, qu'une humble et pauvre église, se promettant de refuser toutes les autres. « On peut à bon droit, ajoute le chroniqueur, admirer cette modestie, car elle est fort rare. » L'humilité de Bruno fut exaucée, mais Dieu voulut plus tard glorifier son humble serviteur. L'empereur Conrad se préparait alors (1025) à sa grande expédition d'Italie. Il voulait soumettre la ville de Milan rebelle à son pouvoir [1]. L'évêque de Toul Hérimann, à l'exemple des autres princes, évêques et seigneurs germains, dut envoyer son contingent d'hommes d'armes sous les étendards impériaux. Ne pouvant pour raison de santé l'accompagner en personne, il fut convenu d'un commun accord entre l'empereur et lui que ce contingent serait placé sous les ordres du lévite Bruno, avec la réserve expresse des droits réciproques. C'était chose toute nouvelle pour l'humble clerc que d'avoir à commander des guerriers. Mais le soldat de Jésus-Christ prouva bientôt qu'il était apte même aux choses de la milice du siècle. Il déploya dans ces fonctions insolites un zèle, une activité, une prévoyance admirables. Chaque soir il disposait l'ordre du campement, réglait les stations pour le lendemain, surveillait la distribution des vivres et celle de la solde qu'il faisait payer à jour et à heure fixes. Ce fut dans ces conditions qu'il mena ses troupes en Italie. Or, au printemps de l'an 1026, pendant que l'empereur assiégeait la ville d'Orta, sur le lac de ce nom, survint une députation de clercs et de laïques du diocèse de Toul, annonçant la mort de leur évêque Hérimann et le choix fait par la population entière de la personne de Bruno pour occuper le siége vacant. Le vénérable moine Norbert et le chanoine Liéthard, chefs de la délégation, étaient porteurs de deux lettres rédigées en la forme canonique. La première adressée à l'empereur insistait sur la nécessité de donner à l'église de Toul, poste avancé de l'empire sur les confins de la France et de la Bour-

[1] Nous avons précédemment raconté cet épisode. Cf. Tom. XX de cette *Histoire*, p. 603.

gogne, un prélat assez puissant par son influence, son crédit, sa noblesse pour tenir en respect des ennemis toujours prêts à l'attaquer. Cette considération, jointe à la piété éminente et aux vertus de Bruno, l'avait fait élire à l'unanimité. La ville de Toul avait eu l'honneur de le voir grandir dans son sein, elle le réclamait comme le plus illustre de ses enfants. Elle regrettait de n'avoir point à lui offrir l'éclat et l'opulence de siéges plus considérables, mais elle suppliait l'empereur de ne pas s'arrêter à cette question secondaire et de consulter uniquement le bien de l'Église et l'intérêt de l'état. Dans la seconde lettre adressée à Bruno lui-même, les habitants de Toul lui tenaient ce langage : « Vous connaissez notre pauvreté, ne la dédaignez pas; Jésus-Christ Notre-Seigneur s'est fait pauvre pour sauver tous les hommes. Ce n'est ni par ambition ni par un sentiment de vanité déplacée que nous osons, nous misérables et chétifs, demander pour évêque un pasteur que se disputeraient les églises les plus puissantes. Mais la pauvre ville de Toul a été votre mère nourricière, vous êtes son fils; elle vous conjure de devenir son père. Ici vous pourrez redire la parole du bon Pasteur : « Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent. [1] »

Résistance de Conrad le Salique. Ratification définitive de l'élection. Voyage de Bruno à travers l'Italie pour se rendre à Toul.

5. « Conrad-le-Salique, reprend le chroniqueur, fut au désespoir de cette élection. Il supplia Bruno de la refuser. « Par sa situation, lui dit-il, l'église de Toul est exposée sans défense aux incursions ennemies. Jamais ou presque jamais un empereur n'a l'occasion d'y passer. Il me faudra donc renoncer à vous voir, très-doux neveu ou plutôt fils bien aimé, car nous vous chérissons comme un fils. Les habitants de Toul, dans leur détresse, cherchent bien plus leur avantage que le vôtre en cette circonstance. Votre mérite et vos vertus vous appellent à servir l'Église de Dieu sur un siége plus élevé. » Ces dernières paroles fournirent à Bruno l'occasion d'une réponse pleine de modestie à la fois et de fermeté chrétienne. « Je préfère, dit-il, à toutes les grandeurs du siècle la pauvreté, le dénûment, l'humilité de Jésus-Christ notre Dieu et le modèle des

[1] Joann. x, 14. Wibert. *loc. cit.* col. 474.

pasteurs. L'heure n'est-elle pas venue de rompre avec les tristes ambitions qui scandalisent trop souvent les fidèles ? La simonie dans les choses saintes ne consiste pas seulement, dit saint Gregoire, à acheter, l'argent à la main, des dignités ecclésiastiques mais à les devoir soit à la faveur soit à des sollicitations obséquieuses. Tous les désordres qui affligent en ce moment l'Église viennent de cette source empoisonnée. L'élection spontanée du clergé et du peuple de Toul m'appelle à un ministère humble et obscur, qui n'est peut-être pas sans péril. Je refuserais des dignités plus éclatantes, mais voyez vous-même si je puis résister à une invitation comme celle qui m'est adressée. » En parlant ainsi, Bruno remit à l'empereur la lettre par laquelle les habitants de Toul le suppliaient de ne pas dédaigner leur indigence. Conrad lut cette lettre à haute voix. Le jeune clerc rougissait à chacune des paroles élogieuses qui le concernaient. Conrad lui-même, en achevant cette lecture, ne put contenir son émotion, ses yeux se remplirent de larmes. « Très-doux neveu, dit-il, je n'ai plus la force de résister à la voix de Dieu. Allez où l'on vous appelle. Mon affection vous suivra partout, je compte sur la vôtre comme sur le dévouement qui vous fera servir l'Église et l'empire. » Ce fut ainsi que Bruno prit congé de l'empereur (1026). Il se disposa aussitôt à partir pour Toul. Mais le voyage n'était pas facile. On le prévint que les Lombards avaient disposé des embuscades sur la route afin de se saisir de sa personne. Il rejeta néanmoins le conseil qui lui était donné de prendre des chemins de traverse. « Je suivrai la voie royale, dit-il. Le Dieu qui nous conduit saura bien écarter les embûches sous nos pas. Si sa volonté sainte permettait un accident quelconque, nous devrions nous estimer trop heureux de souffrir pour sa gloire. » Pour mieux donner l'exemple du courage à ses compagnons de route, il prit l'avance sur eux, et suivi seulement de quatre serviteurs, il se mit en chemin ; cette vaillante conduite le sauva. Les Lombards l'attendaient en force à Ivrée (*Hiporeium*), station où d'ordinaire les voyageurs passaient une nuit. Bruno traversa la ville en plein jour sans exciter l'attention de personne, et passa outre. Quand l'escorte qui le suivait entra vers le soir à Ivrée, elle fut aussitôt cernée par

les soldats lombards. Mais Bruno, le seul qu'ils cherchaient, ne se trouva point. Ils eurent l'idée qu'il pouvait être l'un des cinq étrangers dont le passage s'était effectué sans obstacle quelques heures auparavant. Des cavaliers furent aussitôt expédiés à sa poursuite jusqu'au village de Camera (La Chambre), dernière limite du royaume de Lombardie. Or, dans ce village, les compagnons de Bruno harassés de fatigue avaient fait halte; les cavaliers lombards les surprirent dans leur sommeil et les ramenèren triomphants à Ivrée, croyant que parmi eux se trouvait celui qu'on cherchait avec tant de diligence. Mais Bruno avait déjà franchi la frontière d'Italie. Laissant ses quatre serviteurs prendre quelques instants d'un repos qui devait être si malencontreusement interrompu, il avait quitté La Chambre et mis le pied sur les terres de Burgondie (Bourgogne Transjurane) où il trouva protection près de sa belle-sœur, nièce du roi Rodolphe [1]. »

Sacre de Bruno par l'archevêque de Trèves.

6. Dès lors le voyage se poursuivit au milieu des ovations dont l'évêque nommé de Toul fut l'objet, sur tout le chemin qui lui restait à parcourir. La plus pompeuse réception l'attendait dans sa ville épiscopale où il arriva pour le dimanche de l'Ascension (20 juin 1026). « Tous les principaux seigneurs de la Gaule-Belgique, dit Wibert, s'étaient donné rendez-vous en cette ville et joignirent leurs acclamations à celles de la population entière. L'évêque de Metz Théodéric [2], cousin de Bruno, le prit par la main et le fit asseoir sur le siége épiscopal. » Le chroniqueur ne nomme point en cette circonstance l'ami fidèle du jeune évêque, le pieux Adalbéron. Il est probable pourtant qu'il accompagnait son oncle Théodéric, auquel il devait succéder dix ans plus tard. Bruno n'avait alors que vingt-quatre ans. Les lois canoniques défendaient sagement de procéder sans une dispense spéciale au sacre d'un évêque si jeune. L'évêché de Toul relevait de la juridiction métropolitaine de Trèves. C'était donc à l'archevêque de cette ville, lequel était alors Poppo,

[1] Wibert. loc. cit. col. 478.

[2] Tierri II de Luxembourg, qui survécut jusqu'en 1047 (29 avril) et eut pour successeur Adalbéron III de Luxembourg, l'ami d'enfance et le condisciple de Bruno.

qu'il appartenait de sacrer le nouvel élu. Poppo s'y refusa, non point en invoquant un motif canonique quelconque mais, dit Wibert, « parce qu'il voyait avec peine l'élévation d'un parent de Conrad-le-Salique, dont il combattait sourdement la puissance. » Informé de ce refus, l'empereur manda sur-le-champ à Bruno de venir le rejoindre en Italie afin d'y recevoir du pape Jean XX la consécration épiscopale. Cette cérémonie, dans la pensée de Conrad, devait avoir lieu à Saint-Pierre de Rome le jour où lui-même recevrait des mains du pape le diadème impérial (26 mars 1027). Mais l'humilité de Bruno avait des calculs bien différents. Heureux des difficultés que lui suscitait l'archevêque de Trèves, il déclina modestement l'invitation de Conrad et répondit que loin de hâter l'époque de son sacre, il préférait par amour pour la paix renoncer aux droits qu'il tenait de son élection. Le couronnement impérial eut donc lieu à Rome au jour fixé, sans que Bruno y parut. Conrad traita directement l'affaire avec le souverain pontife. A son retour en Germanie, il emmena Bruno à Trèves et le présenta à l'archevêque. Celui-ci n'osant pas en présence de l'empereur pousser plus loin sa résistance, désigna lui-même le jour où il procéderait au sacre. Mais dans l'intervalle Poppo fit promulguer une ordonnance métropolitaine en vertu de laquelle chaque suffragant, avant de recevoir la consécration épiscopale, devait prêter serment de ne prendre dans son diocèse aucune décision doctrinale, administrative ou disciplinaire, sans l'avoir au préalable soumise à l'archevêque. Cette prétention anti-canonique, jadis soutenue par Hincmar de Reims [1], était exorbitante, et de tout point inadmissible. Bruno la déclina donc d'une manière absolue, et revint à Toul sans avoir été sacré. L'empereur était à Worms quand il apprit ce nouveau subterfuge de l'obstiné métropolitain. Il manda sur-le champ Poppo à sa cour, et appela en même temps Bruno. De nouvelles négociations eurent lieu. L'archevêque finit par céder, en exigeant toutefois que Bruno recourrait à ses conseils pour l'administration ecclésiastique. Réduite à ces termes, la demande du métropolitain

[1] Cf. Tom. XIX de cette *Histoire*, p. 62 et 63.

fut acceptée par l'humble suffragant, qui fut enfin sacré le 9 septembre 1027 au milieu des acclamations d'une joie universelle. « Dès lors, ajoute le chroniqueur, la plus étroite amitié s'établit entre l'archevêque et le nouveau titulaire [1]. » Elle subsista sans l'ombre d'un nuage jusqu'à la mort de Poppo, survenue le 16 juin 1047, quelques mois avant la diète de Worms qui, nous l'avons vu, désigna le saint évêque de Toul pour le souverain pontificat.

Portrait de Bruno. Son zèle et sa charité. Réforme des monastères de son diocèse.

7. L'épiscopat de Bruno à Toul fut, selon l'expression du chroniqueur, « celui d'un ange plutôt que celui d'un homme mortel. » — « Le jeune évêque, ajoute Wibert, avait toutes les grâces extérieures, jointes à une sainteté éminente. Sa taille dépassait celle de tous ses contemporains, elle rappelait l'élégance et la majesté de Charlemagne ; sa physionomie à la fois imposante et douce avait un éclat irrésistible. Sa démarche, ses gestes, le son de sa voix, tout en lui était charme. A une simplicité de colombe il savait allier, suivant la parole évangélique, la prudence du serpent. Les politiques du siècle étaient ravis de sa sagesse, les théologiens de sa science, tous de son admirable pureté. Les cœurs volaient au-devant de ses moindres désirs. Sa charité inépuisable distribuait sans mesure les richesses, au point que lui, le plus opulent de tous, finissait par être en réalité plus pauvre que le dernier des indigents. Il considérait comme un devoir sacré celui de faire de sa main chaque jour la distribution des aumônes, et jamais aucune affaire si pressée fut-elle ne le lui fit omettre. Tous les matins, la foule des pauvres se rangeait autour de lui ; à l'exemple du Seigneur, il leur lavait les pieds et leur servait la nourriture. La dévotion de son cœur contrit, la tendresse de sa componction étaient telles que dans ses fonctions épiscopales, dans ses oraisons, dans l'oblation des saints mystères, un torrent de larmes coulait sans cesse de ses yeux. Victime de propitiation, il s'offrait lui-même à la divine majesté pour le salut des âmes qui lui étaient confiées. Sa puissance était tout entière dans le sacrifice de sa propre personnalité. Il avait pour maxime favorite la parole de David : *Sacrificium Deo spiritus contribulatus.*

[1] Wibert. Vit. S. Leon. IX. Lib. I. cap. 11 et 12. Tom. cit. col. 480.

Il possédait à un dégré suréminent le don d'humilité et de patience. Plus d'une fois, quand il était obligé d'adresser des reproches à des serviteurs insubordonnés, il arriva que ceux-ci éclataient en injures; le saint évêque leur répondait en fondant en larmes, priant Dieu de pardonner leur faute et de toucher leur cœur. Les coupables ne tardaient pas à déplorer leur emportement; ils se prosternaient aux pieds de l'homme de Dieu et sortaient convertis. Le premier objet de sa sollicitude pastorale fut la réforme des monastères. Celui de Saint-Èvre sous la direction du vénérable Widric, disciple de saint Guillaume de Dijon, avait seul conservé dans son intégrité l'esprit de ferveur et la stricte observance des règles primitives. Ceux de Moyen-Moutier et de Saint-Mansuy étaient gouvernés par des abbés indignes de ce nom, exclusivement préoccupés de leur domination extérieure sans nul souci de la discipline religieuse. Bruno, dès la première année de son élection, avant même d'avoir reçu la consécration épiscopale, déposa ces mercenaires [1]. Par le conseil de saint Guillaume, il confia au vénérable Widric le soin de rétablir la règle dans toute son intégrité parmi les religieux et de pourvoir à l'administration des deux abbayes. Le temporel n'y avait pas été mieux respecté que le spirituel. Aux dilapidations des titulaires s'étaient joints les ravages des pillards lorrains et champenois, durant les guerres incessantes dont cette province frontière était le théâtre. Bruno reconstruisit à ses frais le cloître de Saint-Èvre, qui venait d'être incendié pour la seconde fois, par les hommes d'armes. Il fit des donations considérables à Saint-Mansuy et à Moyen-Moutier; enfin il intéressa à son œuvre de réformation l'empereur Conrad, l'impératrice, les évêques, les seigneurs d'Alsace et de Germanie [2]. « Il eut ainsi la joie, dit Wibert, de voir refleurir l'ordre monasti-

[1] *Ibid*, col. 479. Ce fait, confirmé d'ailleurs par beaucoup d'autres exemples analogues, prouve qu'à cette époque, suivant la remarque de Dom Ceillier, « il n'était pas nécessaire que les évêques nommés ou élus fussent sacrés pour entrer dans l'exercice de leur juridiction; il suffisait qu'ils eussent pris possession. »

[2] Cf. M. Duhamel. *Le pape Léon IX et les Monastères de Lorraine.* in 8° Epinal. 1869. p. 30-34.

que dans son diocèse, en dotant son peuple de foyers éclatants de science, d'éducation, de vertu chétienne. Pour compléter son plan de régénération sociale, il acheva magnifiquement la construction commencée par son prédécesseur d'une maison de religieuses à *Portus-Suavis* (Poussay). Il y établit pour abbesse la noble et vertueuse Bérenna, « dont le zèle, la sollicitude maternelle, l'ardente charité font chaque jour, dit le chroniqueur, bénir le nom[1]. »

8. On ne saurait impunément faire le bien. Bruno connut par expérience cette loi historique qui prend sa source dans les plus vils instincts de l'humanité déchue. Wibert n'entre pas dans le détail des luttes et des contradictions que le serviteur de Dieu eut à subir, il se contente de les noter en termes généraux. « L'ennemi de tout bien, dit-il, lui suscita des obstacles de tout genre ; les envieux qui se firent en cette circonstance les instuments de la malice infernale semèrent la route d'embûches et de périls, sans réussir jamais à décourager le saint ni à le détourner de ses généreuses entreprises. Quelques princes et seigneurs entreprirent de lui faire perdre les bonnes grâces de Conrad-le-Salique ; mais leurs efforts échouèrent près de cet empereur qui avait voué à l'homme de Dieu une affection et une estime à toute épreuve. Exaspérés de cet échec, ils ne rougirent pas de sacrifier les intérêts de la patrie à leur haine implacable ; ils se liguèrent contre l'empereur lui-même avec le comte de Champagne Eudes, et appelèrent ce formidable allié en Alsace et en Lorraine. « Je ne raconterai pas, ajoute le chroniqueur, les scènes horribles de cette cruelle guerre, la dévastation, l'incendie, le pillage des cités, des églises, des campagnes et des monastères[2]. Chacun sait comment Bruno se dévoua alors pour secourir et consoler tant d'infortunes. La miséricorde divine se laissa enfin fléchir. Une nuit, comme le pieux évêque priait le Seigneur avec effusion de larmes de prendre son peuple en pitié : « O mon Dieu, dit-il, ce sont mes péchés sans doute qui attirent votre colère. Punissez

Luttes, épreuves et désastres. Maladie et guérison miraculeuse de Bruno.

[1] Wibert. Vit. S. Leon. Lib. I. col. 481.

[2] Nous avons précédemment (Tom. XX de cette *Histoire*, p. 612) raconté les deux expéditions du comte de Champagne en Lorraine, sa défaite et sa mort en 1037.

votre serviteur indigne, frappez le pasteur mais faites grâce au troupeau. » En ce moment une vision céleste le consola. Un ange lui apparut, portant une sphère toute rayonnante de gloire représentant le globe du monde. Il la lui offrit comme pour lui faire comprendre que le Seigneur n'avait point abdiqué l'empire de l'univers et qu'un jour il l'appellerait lui-même au gouvernement spirituel de la catholicité. Or, quand cette vision disparut laissant le saint évêque plongé dans la stupeur, des messagers survinrent annonçant que le comte Eudes de Champagne venait d'être défait et tué par Gothelon près de Verdun [1]. La ville de Toul et son territoire étaient ainsi délivrés des périls de l'invasion. Mais que de ruines à relever, de misères à secourir ; quelle foule de veuves, d'orphelins, de vieillards, sans appui et sans famille ! L'évêque se fit le père, le consolateur de tous. Il lui fallut réédifier pour la seconde fois les monastères de Saint-Èvre et de Saint-Mansuy, détruits de fond en comble. Il se remit à l'œuvre avec son infatigable ardeur, et en attendant qu'il put ouvrir ces vastes asiles à tant d'infortunes, il se préoccupa du soin d'abriter et de nourrir les malheureux qui n'avaient plus un toit où reposer leurs têtes ni un morceau de pain pour leur détresse. Ce lamentable spectacle et l'activité extraordinaire qu'il déploya alors déterminèrenl bientôt une maladie de langueur qui dura une année entière, et le conduisit aux portes du tombeau. « Lorsque les médecins, dit le chroniqueur, eurent déclaré que tout espoir de guérison était perdu, la foule en nombre immense accourut aux portes de sa demeure. Des larmes coulaient de tous les yeux ; les gémissements, les sanglots se mêlaient aux prières et aux supplications que la multitude éplorée adressait au Seigneur. Bruno lui-même ne croyait plus survivre, il se préparait pieusement à la mort. Vers le milieu de la nuit, averti par un pressentiment divin, *divino admonitus instinctu*, il se fit porter à la cathédrale au pied de l'autel de saint Blaise [2]. Là, il eut une extase, je

[1] Wibert. loc. cit. col 483.

[2] Nous avons raconté le martyre de l'évêque thaumaturge saint Blaise au Tom. IX de cette *Histoire*, p. 135. Le culte de saint Blaise s'étendit bientôt dans toutes les contrées de l'Orient et de l'Occident, grâce aux nombreux mi-

dis une extase, ajoute le chroniqueur, car depuis longtemps il n'était plus pour lui question de sommeil. Saint Blaise lui apparut comme sortant de l'autel élevé en son honneur. Il s'approcha de la litière du malade et toucha de sa main surnaturelle chacun des points douloureux, y laissant comme un médicament céleste qui faisait disparaître le mal. Quand il eut achevé, il retourna à l'autel où il disparut. Bruno sortit de son extase ; il était guéri. En présence de la foule qui l'entourait, il quitta sa litière et poussa ce cri qui retentit encore dans tous nos cœurs : *Quis Deus magnus sicut Deus noster* [1] ? Puis il raconta sa vision ; la multitude éclatait en actions de grâces et en acclamations de joie. Le saint évêque présida l'office de la nuit, célébra les saints mystères et retourna à pied dans sa demeure [2]. »

9. Durant la maladie qui venait de se terminer par cette guérison miraculeuse, Bruno avait perdu sa pieuse mère Helwide, morte loin de lui à Egisheim. La dernière parole de cette vaillante chrétienne avant de s'endormir dans le Seigneur fut adressée à son époux, le comte Hugues, qui fondait en larmes. « Ne pleurez point ma mort, lui dit-elle, la très-miséricordieuse vierge Marie vient de me promettre une vie éternelle au pied de son trône dans la gloire de son Fils. J'ai maintenant, époux bien aimé, une dernière grâce à requérir de vous. Promettez moi de ne pas la repousser. » Hugues le jura de grand cœur et elle ajouta : « Je suis sortie nue du sein de ma mère, je veux entrer de même au tombeau. Je vous supplie donc de distribuer aux pauvres tous les ornements que vous auriez voulu peut-être consacrer à ma sépulture.» Ayant ainsi parlé, elle remit son âme au Seigneur. Le comte exécuta fidèlement

Mort de la comtesse Helwide mère de Bruno Pèlerinages annuels du saint évêque à Rome.

racles obtenus par son intercession. Dès le v[e] siècle on comptait à Rome sept oratoires dédiés sous son vocable. Le roi des Francs Dagobert I fit consacrer en l'honneur du glorieux martyr une église à Erfurth. On sait qu'en 1632 la ville de Naples, délivrée par l'intercession de saint Blaise d'une épidémie d'angine couenneuse, voulut perpétuer le souvenir du bienfait et de sa reconnaissance par l'érection d'un temple magnifique. La première pierre en fut posée le 19 avril par l'archevêque cardinal François Boncompagni et par le vice-roi Emmanuel Fonseca lieutenant du roi d'Espagne Philippe IV.

[1] Psalm. LXXVI, 14. — [2] Wibert. loc. cit. col. 483.

une volonté qui désolait la sienne. Il déposa lui-même dans un modeste cercueil le corps de sa vénérable compagne, et enrichit les pauvres de tout ce que l'humilité d'Helwide avait refusé pour ses funérailles. De tels parents étaient dignes d'avoir un saint pour fils. « Bruno avait une telle dévotion pour le bienheureux Pierre porte-clefs du royaume des cieux, reprend le chroniqueur, que chaque année il allait à Rome se prosterner à son tombeau, implorant la protection du prince des apôtres pour les âmes confiées à ses soins. Une année, comme il faisait son pèlerinage accoutumé, la multitude de clercs et de laïques qui voulurent se joindre à lui fut si grande qu'elle montait à plus de cinq cents personnes. Mais le bonheur d'accompagner un saint dont la mansuétude, l'affabilité, la patience, charmaient tous les cœurs, faisait compter pour rien les fatigues d'un si long voyage. Or, il advint qu'aux frontières d'Italie la chaleur du climat ou la corruption d'un air malsain détermina parmi cette foule de voyageurs une contagion si dangereuse que ceux qui en étaient atteints mouraient dans les vingt-quatre heures. La consternation de l'homme de Dieu fut grande, mais sa foi lui suggéra bientôt un remède surnaturel. Il avait apporté avec lui une relique de saint Èvre, il la plongea respectueusement dans du vin qu'il fit boire aux malades. Quelques gouttes de ce breuvage suffisaient pour amener une guérison instantanée, et la contagion ne fit plus une seule victime. Pour lui, durant tout le pèlerinage il observait le jeûne le plus sévère, célébrant chaque matin une messe solennelle pendant laquelle il adressait à la foule les plus touchantes exhortations. On accourait sur son passage de tous les points de la Romagne, *per cunctas Romaniæ partes*, pour se recommander à ses prières et implorer les guérisons de l'âme ou du corps. La nuit entière s'écoulait à recevoir les comtes, les patriciens, les hommes de toute classe et de toute condition, pressés autour de sa tente à la lueur des torches et des flambeaux. Au matin, l'homme de Dieu les renvoyait consolés et guéris. Son nom était ainsi en bénédiction à Rome et dans toute l'Italie [1]. »

[1] Wibert. *Vit. S. Leon. IX.* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 485.

§ II. INTRONISATION DE SAINT LÉON IX.

Entrevue à Besançon de trois saints Bruno, Hugues de Cluny, Hildebrand.

10. Avec de tels antécédents on pouvait se faire l'idée de l'accueil réservé par les Romains au modeste pèlerin qui, s'arrachant à son église bien aimée de Toul, partait à pied, dans les premiers jours de l'année 1049, pour aller non plus seulement se prosterner sur le tombeau du prince des apôtres mais s'asseoir sur la chaire de saint Pierre. Une foule plus considérable encore que celle qui l'avait accompagné précédemment le suivit cette fois. De toutes parts on se pressait sur le passage du pape désigné, pour recevoir sa bénédiction. Le nouvel abbé de Cluny, saint Hugues, vint à sa rencontre à Besançon. « Il avait amené, dit Bonizo de Sutri, le sous-diacre de l'église romaine Hildebrand, sans lui faire connaître le motif de ce voyage. En chemin, Hildebrand ayant entendu dire qu'on allait saluer un nouveau seigneur apostolique s'adressa à Hugues : « Père, lui dit-il, n'allons pas plus loin. Ce n'est pas un apostolique mais un apostatique qui va passer à Besançon [1]. Il veut s'emparer du souverain pontificat par ordre de l'empereur. » Le vénérable abbé écouta cette observation sans y répondre et continua sa route toujours suivi par Hildebrand. Arrivé à Besançon, Hugues eut un entretien particulier avec Bruno ; il lui parla de la sagesse profonde, des éminentes vertus d'Hildebrand, et lui articula nettement l'observation faite à son sujet par le sous-diacre de l'église romaine. « Faites le venir, » dit sur-le-champ Bruno. — L'ordre fut exécuté, et les trois saints personnages, vraiment réunis au nom du Seigneur, eurent ensemble une conférence décisive [2]. » Que se passa-t-il dans cet entretien solennel? Bonizo l'ami et le confident de Grégoire VII n'a pas jugé à propos de nous l'apprendre. Un autre contemporain, Bruno évêque de Segni, l'un des biographes de Léon IX, ajoute le détail suivant :« Venez avec moi à Rome, dit l'évêque de Toul à Hildebrand. — Non certes, je ne le ferai pas, répondit celui-ci. — Et pour-

[1] *Eum non apostolicum sed apostaticum, qui jussu imperatoris Romanum conaretur arripere pontificatum.*

[2] Bonizo. Sutriens. *Ad Amicum*, Lib. V. Patr. Lat. Tom. CL, col. 821.

quoi ? demanda l'évêque.—Parce que vous n'avez pas reçu l'institution canonique, parce que c'est uniquement sur la puissance séculière, sur l'autorité du roi de Germanie que vous comptez pour aller envahir l'église romaine.— Le très doux et très patient évêque, sans témoigner la moindre émotion d'une parole que tout autre eût prise pour une injure, exposa à Hildebrand la véritable situation des choses. Il dissipa tellement tous ses scrupules que le pieux moine lui donna son approbation entière [1]. » L'évêque, s'adressant alors à l'abbé de Cluny, le supplia de laisser Hildebrand l'accompagner à Rome. « Saint Hugues y consentit non sans peine [2], » dit Bonizo. « Ce fut ainsi qu'Hildebrand, ce grand homme qui devait un jour sous le nom de Grégoire VII, reprend l'évêque de Segni, déployer dans le gouvernement de l'Église tant de sagesse et de prudence, tant de courage et de fermeté, affronter tant de labeurs, soutenir tant de luttes héroïques, put revenir à Rome [3]. »

Comment on devient premier ministre d'un pape. Hildebrand accompagne Bruno à Rome

11. Les raisons que fit valoir l'humble évêque de Toul et qui satisfirent la conscience d'Hildebrand ne sont indiquées par aucun des chroniqueurs, mais il n'est pas difficile d'après l'ensemble des faits d'en reconstituer le sens. Hildebrand croyait que l'évêque de Toul avait reçu de l'empereur Henri l'investiture du siége apostolique, dès lors il repoussait sa communion comme celle d'un apostat, *non apostolicum sed apostaticum*. Cette grande question des investitures ecclésiastiques conférées par les empereurs ou les rois préoccupait déjà au plus haut degré la sollicitude du futur Grégoire VII. Quoi de plus subversif en effet, de plus absurde et pour tout dire d'un seul mot de plus bysantin, que la prétention de substituer César à saint Pierre, les princes à Jésus-Christ, pour l'élection des successeurs des apôtres ? Mais dans la conjoncture rien de semblable n'avait eu lieu. Pour des motifs d'ordre public qu'Hildebrand connaissait mieux que personne, Clément II de concert avec le clergé et le peuple avait renouvelé en faveur de l'empereur Henri III le

[1] Bruno Signiens. *Vit. S. Leon. IX.* ap. Watterich. Tom. I. p. 97.
[2] Bonizo, loc. cit.
[3] Bruno Signiens. loc. cit.

privilége créé précédemment pour Charlemagne. Il avait été stipulé sous la foi du serment que nul pape ne serait sacré sans que son élection fût ratifiée par la sanction impériale. C'était l'unique moyen de prévenir le retour des scandaleuses intrusions dues à la tyrannnie des comtes de Tusculum. Mais un tel privilége ne conférait aucunement à Henri le Noir le droit d'élection et ce prince, plus sage, plus chrétien que ses successeurs, le comprenait bien ainsi. Dans la situation lamentable que le schisme des trois pontificats avait faite au clergé romain, parmi lequel il ne se trouvait plus, selon le mot de saint Pierre Damien, « que des simoniaques ou des concubinaires, » il avait fallu recourir pour l'élection des papes à des sujets pris en dehors de la cléricature romaine. On priait l'empereur de désigner les plus dignes et nous avons vu avec quelle scrupuleuse sollicitude Henri-le-Noir s'acquittait de ce soin si grave. Mais il n'élisait pas les sujets, il les désignait comme pouvant être élus ; il ne leur conférait aucune investiture. L'évêque de Toul pour dissiper sur ce point les justes inquiétudes d'Hildebrand n'eut qu'à lui raconter ce qui s'était passé à la diète de Worms, à lui redire les dernières paroles qu'après une opiniâtre résistance il y avait prononcées aux applaudissements de tous : « Puisque vous le voulez, j'irai à Rome. Là si le clergé et le peuple librement et spontanément font choix de ma personne, j'accepterai d'être pape. Sinon je considérerai toute autre élection comme nulle [1]. » Après une explication semblable, l'ombre même d'un scrupule ne pouvait rester dans l'âme d'Hildebrand. Certes, le modeste et pieux évêque était de tous les hommes celui qui pouvait être le moins soupçonné de vouloir « envahir le siége apostolique, » *romanum arripere pontificatum*. En tenant ce langage, Hildebrand ne le connaissait point encore. Qui nous dira en quels termes le saint et courageux sous-diacre demanda pardon de ce jugement téméraire, dans la conférence secrète de Besançon ? Mais quelle grandeur de caractère dans l'humble pontife choisissant d'avance pour en faire plus tard son premier ministre un homme

[1] Cf. N° 2 de ce présent chapitre.

qui lui était présenté pour la première fois sous de tels auspices[1] !

Bruno à Aoste et sur les bords du Teverone.

12. Bruno continua son voyage avec ce nouveau compagnon de route. « Recueilli dans une méditation profonde, dit Wibert, il se préoccupait beaucoup moins de lui-même et de sa situation personnelle que du salut des âmes, objet constant de sa sollicitude et de ses prières. En passant par Aoste, première ville du territoire italien, il s'arrêta à l'église, et comme il épanchait les angoisses de son âme dans une oraison fervente, il entendit une voix angélique modulant avec une harmonie du ciel cette parole des livres saints : « Voici ce que dit le Seigneur : Mes pensées sont des pensées de paix et non d'affliction ; vous m'invoquerez et j'exaucerai vos prières, je ferai cesser partout la captivité de mon peuple[2]. » Fortifié par cet avis surnaturel, l'évêque se releva et sortit de l'église pour reprendre sa marche. Parmi la foule qui s'était jointe à ses compagnons de voyage, une humble servante du Seigneur s'approcha de lui. J'ai, dit-elle, un avis à vous donner de la part de Jésus-Christ notre Dieu. Quand vous mettrez le pied sur le seuil de la basilique de Saint-Pierre de Rome, ne manquez pas de prononcer la parole évangelique : « Paix à cette demeure et à ceux qui l'habitent[3]. » Bruno reçut en toute modestie

[1] Avant la découverte des ouvrages de Bonizo de Sutri, de Bruno de Segni et des autres chroniqueurs contemporains retrouvés par Watterich dans la bibliothèque du Vatican, on ne connaissait l'entrevue de saint Léon IX avec Hildebrand que par le témoignage fort suspect d'Othon de Frisingen. Celui-ci plaçait le lieu de la scène à Cluny où, disait-il, l'évêque de Toul s'était rendu pour célébrer les fêtes de Noël et où il fit une entrée triomphale, revêtu de tous les insignes de la papauté. Hildebrand lui aurait alors fait comprendre qu'il n'avait pas le droit de se présenter comme souverain pontife tant qu'il ne serait pas canoniquement élu. Or, l'évêque de Toul ne passa point par Cluny dans ce voyage ; ce fut à Toul qu'il célébra les fêtes de Noël, ainsi que nous l'avons vu précédemment ; enfin, il ne voyageait point en costume pontifical mais en habit de pèlerin. Les critiques rejetaient donc à bon droit la narration légendaire d'Othon de Frisingen. Aujourd'hui le fait historique qu'elle avait dénaturé par des adjonctions apocryphes se trouve rétabli dans son intégrité.

[2] *Dicit Dominus : Ego cogito cogitationes pacis et non afflictionis; invocabitis me et ego exaudiam vos et reducam captivitatem vestram de cunctis locis.* (Jerem. XXIX, 11-14).

[3] Matth. x. 12.

cette communication, ajoute le chroniqueur, et plus tard en entrant à Saint-Pierre il s'y conforma [1]. » Ces naïfs récits nous font comprendre l'inquiétude fort naturelle des pèlerins sur l'accueil réservé à leur évêque bien aimé dans cette Rome qui semblait depuis quelques années dévorer ses pontifes. « La multitude immense se remit en marche à la suite de l'homme de Dieu, continue Wibert. Les Apennins furent franchis sans accident et l'on arriva en vue de Rome sur la rive droite du Teverone, l'un des affluents du Tibre. Grossie par les pluies d'hiver, la rivière avait débordé et inondé les champs. Il fut impossible de la traverser; la foule dut rester sept jours campée dans la plaine humide. L'homme de Dieu touché de compassion pour les souffrances de ce peuple qui l'entourait ne cessait d'implorer la miséricorde céleste. Or, il se trouvait dans le voisinage une église récemment construite, qui n'avait point encore été consacrée. Le septième jour Bruno procéda à la dédicace solennelle; il plaça la nouvelle église sous la protection et le vocable de saint Jean l'apôtre de l'amour et de la paix. La cérémonie n'était point encore achevée lorsque le Téverone rentra dans son lit; les eaux s'écoulèrent avec une telle rapidité que partout le fleuve se trouva guéable. La multitude attribua l'événement aux mérites et aux prières du bienheureux [2]. »

Election de Bruno à Saint-Pierre de Rome. Son intronisation sous le nom de Léon IX.

13. « Le jour même, reprend le chroniqueur, Bruno franchit le fleuve et arriva sous les murs de Rome. Toute la villle s'était portée à sa rencontre en chantant des hymnes d'allégresse, mais l'humble évêque indifférent aux acclamations qui saluaient son arrivée marchait pieds nus, les yeux baignés de larmes, recueilli dans une prière ininterrompue. Il s'offrait lui-même à Jésus-Christ sur l'autel de son cœur, « hostie vivante, telle que les aime le Dieu de toute sainteté [3]. » — « Ce fut ainsi que le bâton de pèlerin à la main droite, l'escarcelle, *scarcellam*, sur l'épaule, il entra à Saint-Pierre et vint se prosterner au tombeau du prince des apôtres. Le lendemain, le clergé et le peuple s'étant réunis dans la basilique, il prit

[1] Wibert. *Vit. S. Leon.* Lib. II. Tom. cit. col 483.

[2] Wibert. *Ibid.*

[3] Rom. XII. 1.-Wibert. loc. cit.

la parole et s'exprima en ces termes :« Hommes frères et très-chers amis, je n'ignore point la mission dont vous aviez chargé vos délégués près de l'empereur ; je connais également les intentions de ce religieux prince. Mais rien de tout cela n'a déterminé mon voyage. Je suis venu en pèlerin par dévotion pour le prince des apôtres visiter, selon ma coutume, son tombeau glorieux. Maintenant, frères bien aimés, c'est à vous de pourvoir à la vacance du siége apostolique. Elle n'a duré que trop longtemps. Je vous exhorte donc dans un sentiment fraternel à la faire cesser, en élisant canoniquement et en toute concorde un pasteur digne d'être l'évêque de vos âmes. » Les évêques présents, les cardinaux, tout le clergé et le peuple répondirent d'une voix unanime :« C'est vous seul, non un autre, que nous voulons et élisons pour souverain pontife. » Longtemps ce cri fut répété par la foule ; quand le silence se rétablit l'archidiacre de l'église romaine, du haut de l'ambon, proclama l'élection dans la forme accoutumée en disant : « Le bienheureux Pierre a élu le seigneur Bruno. » Les mille voix de la multitude répétèrent avec enthousiasme cette acclamation. L'humble évêque porté en triomphe fut intronisé sur la chaire apostolique [1]. » (12 février 1049). — « Il voulut par une inspiration que je regarde comme providentielle, ajoute l'évêque de Segni, prendre le nom pontifical de Léon IX. En effet, il devait personnifier le lion de la tribu de Juda par ses victoires contre la simonie, le schisme, l'impiété. Aux rugissements de ce lion l'univers entier tressaillit, les sacriléges furent terrassés, les ennemis de l'Église tombèrent, leurs bataillons furent anéantis. Et pourtant dans ce lion quelle douceur intime, quelle humilité, quelle mansuétude ! Qui pourrait redire sa charité sans borne, ses largesses, son affabilité, sa tendresse compatissante? Il se fit tout à tous pour gagner tous les cœurs à Jésus-Christ [2]. Sa parole assaisonnée du sel de la sagesse divine était un charme pour les gens de bien, un tonnerre pour les impies [3].»

[1] *Tabularium Vaticani codicis. (S. Angeli)*, ap. Watterich. Tom. I. p. 102. Bonizo. *Ad Amicum,* loc. cit.

[2] I. Cor. IX. 22.

[3] Bruno Signiens. *Vit. S. Leon. IX*, ap. Watterich. Tom. I. p. 97.

Notice de saint Léon IX d'après les catalogues pontificaux.

14. Les divers catalogues pontificaux s'accordent à répéter ce concert d'éloges à la gloire du saint pape. La notice du *Codex Regius* en ce qui concerne Léon IX est exactement pareille à celle que Watterich a retrouvée dans les manuscrits de la bibliothèque vaticane. Une telle identité de rédaction ne saurait laisser aucun doute sur la valeur de ce texte, que nous pouvons dès lors regarder comme officiel. Il est conçu en ces termes : « Léon IX d'origine teutonique siégea cinq ans, deux mois et six jours. Ce pontife élu de Dieu fut transféré de l'église de Toul et vint à Rome où il ramena le sous-diacre Hildebrand, qui avait suivi au-delà des Alpes le pape Grégoire VI. Ce dernier, auparavant archidiacre de Saint-Jean-Porte-Latine, avait acheté le souverain pontificat de Benoît IX de Tusculum moyennant mille livres de deniers, monnaie de Pavie [1]. Léon IX durant son voyage et depuis son arrivée à Rome se dirigea toujours d'après les conseils d'Hildebrand ; il lui confia l'administration temporelle de l'église romaine et le gouvernement du monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs, à la suite d'une vision où les bienheureux apôtres Pierre et Paul avaient eux-mêmes recommandé cette mesure au saint pontife. La charité de Léon, sa piété, l'admirable pureté de sa vie, sa douceur inaltérable, s'alliaient à un caractère ferme et d'une vigueur vraiment apostolique. Il faisait partout respecter la justice, tenant d'une main virile les rênes du gouvernement. Les livres saints étaient l'objet de son étude constante ; ses veilles, ses méditations, ses prières étaient continuelles. Par la puissance de sa parole et de sa prédication, il réussit à transformer en auxiliaires du saint-siége les Normands établis en Apulie. Il dompta ainsi l'orgueil des tyrans qui ravageaient cette province, foulaient aux pieds les droits de l'église romaine et déte-

[1] *Papatum romanum pecuniam dando, videlicet mille libras denariorum Papiensium a Benedicto nepote Benedicti Tusculanensis emit.* Les mille livres de deniers, monnaie de Pavie, dont il est ici question furent sans doute considérées par Grégoire VI non pas comme l'appoint d'un marché simoniaque, mais comme un dédommagement pécuniaire qu'il pouvait licitement offrir à Benoît IX résiliant volontairement entre ses mains le titre pontifical. Grégoire VI se trompait de bonne foi, il reconnut plus tard sa faute, ainsi que nous l'avons vu, et l'expia noblement.

naient injustement les domaines du bienheureux Pierre. Après cet éclatant succès, le confesseur du Christ revint à Rome, et le XIII[e] des calendes de mai (19 avril 1054) il émigra vers le Seigneur. Ses précieux restes furent ensevelis dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre[1]. »

§ III. PREMIÈRE EXCURSION DE LÉON IX EN APULIE.

Situation du monde chrétien à l'avénement de Léon IX.

15. Lorsque du haut de la chaire apostolique Léon IX promena son regard paternel sur le monde chrétien dont la Providence lui confiait le gouvernement, il éprouva un sentiment de commisération égal à la profondeur des misères et jeta ce cri d'espérance et de salut qu'il prit dès lors pour devise : *Misericordia Domini plena est terra.* Il voulut que cette parole fût gravée sur les bulles de plomb du sceau pontifical, se promettant avec l'aide de Dieu de faire surabonder la miséricorde de Jésus-Christ sur les iniquités de la terre. L'empire d'Orient s'abimait dans une corruption plus effroyable que toutes les hontes précédentes, sous le sceptre de Théodora et Zoé, deux impériales courtisanes qui partageaient leur pouvoir et leurs amours insensés avec des aventuriers tels qu'un Michel Paphlagonien et un autre Michel ancien calfat sur le port de Constantinople. Dans ce naufrage des mœurs, la foi catholique elle-même menaçait de sombrer : déjà Michel Cérulaire, le digne héri-

[1] *Codex Regius*, fol. 126.-Watterich Tom, I, p. 93. « Comme Bruno était déjà évêque, dit Novaës, il n'eut point à recevoir de nouvelle consécration pour monter sur le siége apostolique. » (*Vit. Somm. Pontif.* Tom. II. *S. Leo. IX* 158 *papa.*) Cette observation parfaitement juste nous aide à rectifier une expression impropre dont s'est servi le biographe Wibert qui s'exprime en ces termes : *Itaque divina favente gratia, cunctis applaudentibus consecratur, ac dominica quadragesimalis initii, pridie idus Februarii, apostolicæ cathedræ inthronizatur.* La consécration dont parle ici Wibert ne fut qu'une bénédiction suivie de la cérémonie solennelle d'investiture, où l'évêque de Toul prit pour la première fois les insignes du souverain pontificat. Elle eut lieu le 2 février, jour de la Purification, ainsi qu'il résulte du texte précis d'Anselme de Reims : *Apostolicæ dignitatis infulis insignitur in hypapanti Domini.* (Anselm. *Histor. dedic. eccles. S. Remigii.* Patr. Lat. Tom. CXLII, col. 1421.) Elle fut donc distincte de l'intronisation proprement dite, laquelle se fit, comme Wibert l'indique, le premier dimanche de Carême 12 février 1049.

tier de Photius, venait de faire asseoir avec lui le schisme et l'hérésie sur le siége patriarcal de Byzance. Des rives de la Corne d'Or la corruption s'était étendue comme une gangrène jusqu'aux bords du Tibre ; le clergé d'Italie ne valait pas mieux que celui d'Orient. Un livre de Pierre Damien dont le titre seul est une révélation, *Liber Gomorrhæus*, apprit à Léon IX la vérité dans toute son horreur. « Fils très-aimé, écrivait le pape à l'illustre solitaire, vous venez d'armer votre bras contre la barbarie de la chair. Dans cette lutte avec le plus honteux des crimes, votre parole tout en conservant la réserve d'une pudeur sainte frappe comme le tranchant du glaive vengeur. Je ressens une joie inénarrable à la pensée que non-seulement vous terrassez le vice par vos discours, mais que vous enseignez la sainteté par vos exemples. Ne doutez pas de la victoire; le Fils de la vierge Marie ajoutera à votre couronne, comme autant de fleurons glorieux, la multitude des âmes arrachées par vous aux piéges de Satan [1] » Cette promesse de victoire que Léon IX adressait à Pierre Damien devait se réaliser. Le pape qui la faisait au nom des miséricordes du Seigneur était résolu à dévouer sa vie au triomphe de la justice, de l'innocence et de la vérité. Il était venu en pèlerin recevoir la couronne de saint Pierre, il allait, reprenant son bâton de pèlerin, parcourir toutes les régions de l'Occident et y restaurer l'ordre, la discipline, la pureté des mœurs, l'intégrité de la foi. « Il le fallait, dit Bruno de Segni, car le monde entier semblait au pouvoir de Satan. La sainteté n'avait plus d'empire, la justice était éteinte, la vérité couchée au tombeau. L'iniquité régnait, l'avarice dominait, Simon-le-Mage avait pris possession de l'Eglise, les évêques et les prêtres se livraient aux plus infâmes désordres. Ils ne rougissaient pas de se marier ; ils célébraient publiquement leurs noces, ils contractaient à la face de l'univers des unions abominables ; ils constituaient des dots à leurs épouses, quand les lois canoniques défendent aux clercs de rester sous le même toit avec des femmes. A cette ignominie se joignait celle de la vénalité simoniaque ; tous les titulaires en

[1] S. Petr. Damian. *Liber Gomorrhæus*. Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 160.

étaient atteints soit directement pour avoir acheté leurs dignités ecclésiastiques, soit indirectement pour avoir reçu l'ordination ou le sacre de la main de simoniaques notoires. Telle était l'Église, tels les évêques, tels avaient été tout récemment encore les intrus qui s'étaient emparé du trône apostolique. Le sel de la terre s'était affadi, il ne restait plus rien du condiment de la divine sagesse. « Sans le germe de régénération que le Seigneur des armées fit croître au sein de cette terre désolée, nous étions redevenus une nouvelle Sodome et l'on eùt pu nous comparer à Gomorrhe [1]. » Le bienheureux Léon fut ce germe de vie. « Dans cette affreuse tempête, il apparut comme la lumière radieuse sur le chandelier de l'Église pour éclairer tout l'univers. [2]. »

Pénurie du trésor apostolique. Les députés de Bénévent et leurs offrandes.

16. « Son premier soin, dit Bonizo de Sutri, fut de nommer Hildebrand administrateur, *œconomum*, de l'église romaine. En même temps il adressait aux évêques d'Italie, des Gaules et d'Allemagne une encyclique pour les convoquer à un synode solennel qui devait s'ouvrir à Saint-Jean-de-Latran après les fêtes de Pâques [3]. » L'indiction de ce concile jeta l'effroi parmi la tourbe des clercs simoniaques et scandaleux; ils comprirent que l'heure de la justice allait sonner. Des malversations de tout genre se produisaient au grand jour; le trésor de saint Pierre avait été mis au pillage. « Quelques jours après son arrivée à Rome, dit Wibert, le bienheureux pape constata que tous les revenus de la mense pontificale avaient été aliénés. Or, l'argent qu'il avait apporté avec lui ayant été distribué en aumônes, il se trouva sans aucune espèce de ressources. Les serviteurs venus à sa suite avaient de même épuisé les fonds dont ils s'étaient munis. Il ne restait d'autre moyen que de mettre en gage les habits de chacun et de supplier le vénérable pontife de retourner en Alsace pour y faire des provisions nouvelles. L'homme de Dieu rejeta cette proposition, mais il compatissait vivement à la souffrance de ses compagnons fidèles. Pour ne point l'affliger par de nouvelles instances, ceux-ci résolurent de le quitter secrètement.

[1] Is. I. 9-Rom. IX, 29.
[2] Bruno Segn. *Vit. S. Leon. IX.* Watterich. Tom. I, p. 96.
[3] Bonizo Sutr. *Ad amicum, Lib. V*, loc. cit.

Or, le jour où ils devaient mettre ce projet à exécution, on vit arriver les députés de la noblesse de Bénévent, apportant au bienheureux pape de riches offrandes et implorant la bénédiction apostolique. Le pontife leur fit un paternel accueil et rendit grâces au Seigneur qui s'était réservé des cœurs fidèles. Se tournant alors vers ceux de ses officiers qui avaient trop tôt désespéré de l'avenir, il leur reprocha doucement leur peu de confiance, les exhortant à compter toujours sur la providence divine[1]. »

Léon IX à Saint-Michel de Gargano et au Mont-Cassin.

17. Les délégués de la province de Bénévent dont les offrandes arrivèrent si à propos avaient eux-mêmes un pressant besoin de l'intervention du pape. On se souvient que leur cité rebelle à l'empereur Henri III avait été frappée d'interdit par Clément II [2]. Cette excommunication dont les habitants s'étaient moqués d'abord avait eu plus tard une sanction inattendue, mais terrible. Les Normands sous la conduite de leur nouveau chef l'invincible Robert Guiscard [3], après avoir ravagé l'Apulie étaient entrés dans la province de Bénévent, semant sur leur passage la dévastation et la mort. « Hommes de l'empereur, » c'est le titre qui leur avait été donné à la suite de leurs dernières conventions avec Henri le Noir, ils trouvèrent dans la révolte de Bénévent contre ce prince un prétexte politique pour autoriser des hostilités que la soif de l'or et l'amour du pillage, bien plus qu'un sentiment de fidélité ou de justice, leur faisaient entreprendre. Léon IX n'hésita pas un instant à se porter comme un ange de paix au-devant de ces redoutables envahisseurs. Cette première course apostolique réussit au-delà de toute espérance. « Sur le passage du pontife, reprend Wibert, les multitudes accouraient pour recevoir de sa bouche des conseils de paix. Les populations groupées sur la route acclamaient l'homme de Dieu. On ne se rassasiait ni de le voir ni de l'entendre. Le nom de Léon IX sortait de toutes les lèvres, il était gravé dans tous les cœurs. On se promettait d'aller chaque année saluer le saint pontife près du tombeau des apôtres, pour avoir le bonheur

[1] Wibert. *Vit. S. Leon.* Lib. II, cap 3. Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 496.
[2] Cf. Chap. précédent. N° 13. — [4] Cf. même Chapitre, n° 14.
[3] Wibert. loc. cit.

d'être de nouveau béni de sa main [1]. » Ce fut ainsi qu'il arriva au Mont-Gargano, où il vint placer sous les auspices de l'archange saint Michel les débuts d'un pontificat qui devait être si militant. « A son retour, dit Léon d'Ostie, il passa par notre monastère du Mont-Cassin, où il arriva pour la solennité des Rameaux (19 mars 1049). Reçu en grande pompe par les frères, il célébra solennellement la messe et voulut manger au réfectoire avec les religieux. Après le repas, il se rendit à la salle du chapitre, remercia les frères de leur accueil, se recommanda humblement à leurs prières, leur promettant avec la plus touchante bienveillance sa protection pour leur monastère et pour l'ordre de saint Benoît. Reprenant ensuite sa route, il consacra le lendemain la nouvelle église construite par l'abbé Richer au prieuré de Saint-Maurice, dans l'île de Limata. L'abbé Richer accompagna le bienheureux pape jusqu'à Rome. Il en obtint un privilége apostolique confirmant ceux que les précédents pontifes avaient octroyés en faveur du monastère, et conférant de plus aux abbés du Mont-Cassin le droit de porter aux messes solennelles les insignes épiscopaux, savoir les sandales, la dalmatique et les gants. Léon IX fit également don à l'abbé Richer du monastère romain de Sainte-Croix-en-Jérusalem, qui releva dès lors de la juridiction du Mont-Cassin [2]. »

Les fleurs de lys et la rose d'or gravés sur le sceau pontifical de Léon IX.

18. On conserve encore dans les archives de la grande abbaye bénédictine l'original de l'un des diplômes délivrés en cette occasion par Léon IX. La bulle de plomb reproduite en *fac-simile* par Dom Tosti [3] offre deux particularités intéressantes. Sur la face, elle porte au centre le chiffre VIIII entouré des six lettres du mot LEONIS, dont chacune est séparée par une fleur de lys parfaitement dessinée dans la forme héraldique. C'est, croyons-nous, le plus ancien exemple authentique des fleurs de lys employées comme symbole nobiliaire. Il n'est pas douteux que celles dont Léon IX faisait usage ne fussent un signe distinctif de famille. De là aux

[2] Leo Ostiens. *Chronicon Cassin.* Lib. II, cap. 79, Patr. Lat. Tom. CLXXIII. col. 686.

[3] *Storia di Monte Cassino*, tom. 1, p. 25[illegible].

armoiries proprement dites, il n'y avait qu'un pas. Le revers de l'empreinte plombée porte au centre une rose épanouie, et sur le pourtour le mot PAPAE, dont chaque lettre est séparée par une petite rose entr'ouverte. C'est la rose d'or dont l'origine, ainsi que nous l'avons dit précédemment, est fort antérieure à Léon IX. Le saint pape avait en grande dévotion cet emblème de charité pontificale et d'héroïque dévouement à l'Église. Il en donna la preuve en cette même année 1049, dans le privilége suivant accordé à la congrégation de Sainte-Croix de Wolfenheim près de Colmar. « Léon évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. O sainte et admirable croix qui avez porté la rançon du monde, Jésus-Christ notre Sauveur, je vous salue et vous révère! Mon cœur tressaille d'amour au souvenir de l'église qui fut dédiée sous votre vocable par Hugues mon père, Helwide ma mère et mes deux frères Gérard et Hugues. Tous maintenant sont trépassés, seul je survis et me vois malgré mon indignité assis sur le siége apostolique. Le monastère et l'église fondés par mes pieux parents m'ont été dévolus par droit héréditaire et par succession patrimoniale. A mon tour je les donne et lègue au siége apostolique, qui les tiendra à perpétuité sous son patronage pour les défendre contre toute oppression. L'abbesse sera élue selon la règle canonique par les religieuses, mais elle ne pourra recevoir la bénédiction abbatiale ni l'investiture de sa charge que des mains d'un délégué du saint-siége. La communauté restera à perpétuité sous la juridiction immédiate des pontifes romains. En retour et comme pieuse offrande pour le salut de mon âme et celui de mes parents défunts, chaque année à l'approche du Carême l'abbesse de Wolfenheim enverra au siége apostolique une Rose d'or du poids de deux onces romaines, en la forme que les souverains pontifes ont coutume de la porter le quatrième dimanche de Carême, jour auquel se chante l'introït *Oculi mei semper ad Dominum*. Tel sera le mémorial du privilége concédé à ce monastère. Ainsi Rome, le centre de la religion, la capitale de l'univers catholique, dont le gouvernement a été confié à mon indignité gardera le souvenir de Sainte-Croix de Wolfenheim [1]. »

[1] S Leon. IX. *Epist.* xxx. Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 635. Le bréviaire ro-

§ IV. CONCILE DE ROME (1049).

Petit nombre des pères. Décrets contre les simoniaques.

19. L'excursion de Léon IX dans la province de Bénévent et en Apulie s'était accomplie en quelques semaines. Dans ce rapide passage, le bienheureux pape avait pu se rendre compte de la situation de ces malheureuses contrées et arrêter un programme de pacification qu'il se réservait de soumettre à l'empereur Henri-le-Noir. Revenu à Rome pour les fêtes de Pâques (26 mars 1049), il donna de ses mains la consécration abbatiale au vénérable Udalric élu canoniquement par les religieux de Reichnaw, et le lendemain du dimanche *in Albis* (Quasimodo), il ouvrit en l'église du Sauveur à Saint-Jean-de-Latran le concile précédemment indiqué. Tous les évêques d'Italie, des Gaules et d'Allemagne y avaient été appelés, mais le sujet qu'on devait mettre en délibération était de telle nature que les consciences coupables préférèrent l'abstention au péril d'une condamnation imminente. « Il s'agissait, dit la chronique de Saint-Bénigne, de réformer la sainte Église de Dieu en chassant de son sein les ministres simoniaques et concubinaires. On comprend dès lors les terreurs qui durent s'emparer dans tout l'univers chrétien des évêques coupables, et les retenir dans leurs diocèses que leur conduite scandalisait. Le vénérable Halinard, métropolitain de Lyon, se rendit au synode [1]. » Il n'avait rien à craindre des décisions qu'on pourrait y prendre, mais il fut l'unique représentant de l'épiscopat des Gaules. Encore devons-nous faire observer que la province lyonnaise relevait alors au temporel du royaume de Bourgogne, annexé à l'empire de Germanie. Aucun autre des évêques du royaume de France proprement dit ne crut devoir comparaître. Nous verrons bientôt que le jeune roi Henri I n'était rien moins que disposé à seconder les généreux efforts de Léon IX pour

main fait allusion à ce diplôme de Léon IX. Voici ces paroles : *Patrimonium suum proprium in erectionem monasterii impendit, unde etiam quotannis pecunia submitteretur in sumptus Rosæ Aureæ, quam romani pontifices antiquo et solemni ritu benedicunt. (Offic. S. Leon. IX*, lectio. VI).

[1] S. Benign. *Chronic. Patr. Lat.* Tom. CLXII, col. 845.

la réforme ecclésiastique. L'archevêque de Trèves Ebérard, qui avait accompagné le nouveau pape à Rome en qualité de délégué impérial, fut aussi le seul prélat germain assistant au concile. Les autres évêques présents tous italiens étaient au nombre de dix-neuf : Jean de Porto, Cadaloüs de Parme, Benoît de Tusculum, Gérard de Florence, Crescentius de Silva-Candida, Cunibert de Turin, Oppizo de Pise, Guido de Vulturne, Hugues d'Assise, Wido d'Asti, Henri de Spolète, Quilinus de Sutri, Martin de Pistoie, Pierre de Cluse, Teuderius d'Arpinum, Benoît de Fossombrone, avec trois autres, Rotprand, Arnulf et Dux, dont les siéges ne sont pas désignés. Le clergé régulier moins nombreux encore n'avait que quatre représentants, mais leur illustration suppléait à leur petit nombre, c'étaient Hildebrand abbé de Saint-Paul-hors-les-Murs et intendant de l'Église romaine, Pierre Damien abbé de Fontavellane, Richer du Mont-Cassin, Udalric de Reichnaw. Tel était le nouveau cénacle où le souffle de l'Esprit-Saint allait, comme autrefois, se répandre pour la conversion du monde chrétien. Nous n'avons plus les actes de cette assemblée , mais les divers récits contemporains nous permettent d'en rétablir les principaux épisodes. « Le vénérable pontife, dit Wibert, commença par rappeler en les confirmant les canons des conciles et les décrets des papes ses prédécesseurs contre la simonie ; il annonça son intention de procéder immédiatement à la déposition des évêques dont l'élection avait été entachée de cette abominable lèpre. Quilinus évêque de Sutri se trouvait dans ce cas. Il eut l'audace de produire pour sa justification de faux témoins dont il avait acheté la connivence. Mais le Christ Dieu ne tarda point à prouver par un exemple terrible qu'il ne laisserait pas impunément outrager par un mensonge la majesté du successeur de saint Pierre. Après l'audition des faux témoins, au moment où l'évêque simoniaque se levait pour confirmer la véracité de leur déposition par un parjure, il tomba subitement foudroyé par la vengeance divine. On le transporta à bras dans sa demeure, où il expira quelques instants après. Cette catastrophe jeta la terreur dans les esprits ; nul désormais n'osa plus mentir au pape [1]. » —

[1] Wibert. *Vit. S. Leon. IX,* lib. II, Tom. cit. col. 491.

« Un décret synodal promulgué avec tout l'appareil de la majesté apostolique, dit saint Pierre Damien, cassa toutes les ordinations simoniaques. Quand cette mesure fut connue à Rome, elle excita parmi les membres de l'ordre sacerdotal un tumulte tel qu'il faillit dégénérer en une véritable émeute. Les prêtres, les évêques même disaient au peuple que le service divin allait manquer dans toutes les basiliques, qu'il n'y aurait plus possibilité de célébrer une seule messe, que la religion chrétienne allait disparaître sans retour, qu'il ne restait plus d'espoir de salut aux fidèles [1]. » Malgré leur exagération, ces rumeurs mises en avant par l'intérêt et l'esprit de parti prouvent suffisamment l'exactitude du témoignage de Bonizo constatant que dans le clergé romain on trouvait à peine un homme qui ne fut *aut illitteratus, aut simoniacus, aut concubinarius.* Quant aux simoniaques proprement dits, ils se divisaient en deux classes fort distinctes, ceux qui avaient acheté l'ordination à prix d'argent et ceux qui l'avaient même à titre gratuit reçue d'évêques notoirement simoniaques. Cette dernière catégorie était de beaucoup la plus nombreuse. La plupart des prêtres romains alors vivants avaient en effet été ordonnés durant la triste période du schisme des trois pontificats, époque où, suivant l'énergique expression de Pierre Damien, « Simon le Mage avait établi son enclume à Rome pour y battre sa fausse monnaie. » Le nouveau décret synodal, ne distinguant point entre les deux catégories d'ordinations simoniaques, semblait les frapper également. Il importait de réparer au plus tôt cette omission. « La discussion fut donc reprise, ajoute saint Pierre Damien [2]. Elle fut longue et approfondie. De part et d'autre, on apporta tous les textes qui pouvaient éclaircir la question. Enfin, on représenta la dernière décision canonique du pontife de vénérable mémoire Clément II. Elle était conçue en ces termes : « Quiconque aura été sacré ou ordonné par un simoniaque connu comme tel à l'époque de l'ordination ou du sacre, sera soumis à une pénitence de quarante jours, après quoi il reprendra les fonctions de son ordre » Lé n IX sanctionnant de nouveau cette règle statua que tous les évê-

[1] S. Petr. Damian. *Liber Gratissimus,* cap. 35, Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 150. — [2] S. Petr. Damian. loc. cit.

ques et prêtres qui se trouvaient dans cette situation conserveraient leurs fonctions après l'accomplissement de la pénitence prescrite. « C'est ainsi, ajoute Pierre Damien, que nous connaissons encore aujourd'hui des prêtres jadis atteints par cette mesure, lesquels furent plus tard, par le bienheureux pape lui-même, promus à l'épiscopat. Et cela très-légitimement, car la loi canonique porte simplement ces mots : « Quiconque aura obtenu à prix d'argent une ordination sera déposé, lui et son consécrateur. » D'où il résulte que la pénalité se circonscrit entre le consécrateur simoniaque et l'ordinand qui a trempé dans la simonie, mais ne s'étend point à celui qui sans avoir commis personnellement aucun acte de ce genre a reçu les ordres sacrés de la main d'un consécrateur simoniaque. Dans le cas où les rédacteurs du canon précédemment cité eussent voulu lui donner cette extension, ils l'auraient sans aucun doute formulée explicitement [1]. »

Lettre de saint Pierre Damien à Léon IX.

20. Cette réflexion du saint abbé de Fontavellane nous fait juger de l'attitude prise par lui au concile de Rome. Il dut y soutenir cette doctrine parfaitement canonique contre les exagérations du parti opposé, qui poussait à une rigueur excessive. Peut-être fut-ce le prétexte dont se saisirent ses ennemis, et ils étaient nombreux, pour le calomnier près du pape. Nous ne savons pas le détail des griefs articulés contre la personne de l'illustre docteur. Mais il nous reste de lui une lettre adressée à saint Léon IX pour sa justification. Elle est ainsi conçue : « Au seigneur Léon très bienheureux pape, Pierre pécheur et moine, hommage de dévouement respectueux et filial. Je ne veux répondre à mes accusateurs d'autre parole que ce verset de l'Exode : « Que le Seigneur voie et juge, puisque vous m'avez rendu odieux au Pharaon et à ses serviteurs [2]. » L'antique ennemi, craignant sans doute que par mon influence près de vous, très saint pontife, les désordres qui ravagent en ce moment notre malheureuse patrie ne soient réprimés, a déchaîné toute une armée de calomniateurs ses complices ; il s'en sert pour semer le mensonge et exciter la haine générale contre ma personne.

[1] *Corp. iuris canonici;* I, quæst. 1. *Si quis episcopus.* — [2] Exod. v. 21.

Parmi tant de sollicitudes et de travaux dont votre vie est accablée, qui pourrait s'étonner que leurs intrigues aient trouvé quelque accès près de vous? Le saint roi David lui-même prêta l'oreille aux calomnies de Siba, il prononça une sentence de rigueur contre l'innocent Miphiboseth [1]. Un exemple venu de plus haut et remontant jusqu'à la majesté divine elle-même nous apprend à ne pas ajouter foi trop légèrement à toutes les paroles accusatrices. Notre grand Dieu,« aux regards duquel rien n'est caché ni obscur [2], » n'a pas dédaigné de s'accommoder à notre faiblesse. Il a dit un jour : « Le cri de Sodome et de Gomorrhe est monté vers le ciel ; leurs iniquités ont comblé la mesure. J'irai moi-même et je verrai si leurs œuvres répondent aux clameurs qui se sont élevées jusqu'à moi [3]. » En tenant ce langage, il voulait apprendre aux mortels à ne rien croire que sur des preuves solides, à ne point juger à la légère, à ne prononcer une sentence que sur des témoignages irrécusables. Cette prudence, vous l'observez pour tous les autres, très bienheureux père ; si en ce qui me concerne votre religion a été surprise, je n'ai garde de vous l'imputer à vous-même, je n'en accuse que moi seul et mon indignité. Cependant j'ai scruté ma conscience et sondé jusqu'aux plus profonds replis de mon cœur; je puis me rendre le témoignage que sinon pour l'amour du Christ, dont je suis un bien misérable serviteur, je n'ambitionne la faveur ni ne crains la disgrâce d'aucun homme mortel. Je supplie donc humblement ce grand Dieu, dont la grâce réside dans votre cœur comme dans un sanctuaire, de disposer toutes choses selon qu'elles peuvent être utiles à mon salut. Soit qu'il juge convenable de vous porter à me rendre la sérénité de votre visage et votre bienveillance accoutumée, soit au contraire qu'il entre dans ses desseins de me soumettre encore à la verge très dure de votre aversion, je livre humblement mes épaules au fouet, je mets le doigt sur ma bouche, je cesse de me plaindre et je lève les yeux vers lui seul, mon unique espérance, adorant sa justice dont les conseils ca-

[1] II. Reg. XVI.-Cf. Tom. II de cette *Histoire*, p. 396.
[2] Hebr. IV. 13.
[3] Genes. XVIII, 20-21.-Cf. Tom. I de cette *Histoire*, p. 377.

chés m'infligeront de nouvelles rigueurs. Ce n'est donc point vous que j'implore, très bienheureux père, mais le grand Dieu sans la la permission duquel nulle feuille ne tombe de l'arbre; je le supplie, s'il convient à mon salut, d'incliner votre cœur qu'il tient dans sa main à des sentiments de clémence à mon égard [1]. » Cette noble apologie obtint sans doute de Léon IX une réponse que nous n'avons plus. Ce qui est certain c'est que le nuage un instant élevé entre les deux saints ne tarda guère à se dissiper.

Destitution d'évêques, de cardinaux et d'abbés simoniaques. Leur remplacement par de nouveaux titulaires.

21. Voici en quels termes Bonizo de Sutri résume l'ensemble des dispositions prises par le pape et le concile de Rome, à la suite de la controverse relative aux simoniaques. « Il fut interdit sous peine d'anathème à tout évêque de faire payer à prix d'argent les archidiaconés, les abbayes, les prévôtés, les bénéfices ecclésiastiques ou prébendes, les titres de chapellenies et d'autels [2]. Les pères du concile ne purent refuser leur assentiment à des décrets si légitimes, mais plus tard l'ennemi du genre humain les poussa à la désobéissance. Cependant à Rome même on déposa les évêques, les cardinaux, les abbés dont l'ordination avait été simoniaque. Pour les remplacer le vénérable pape fit choix de sujets capables et vertueux qu'il appela des diverses provinces de l'Occident, tels que le moine de Saint-Mansuy Humbert, qui devint évêque de Silva-Candida ; un autre moine burgonde Étienne, disciple de saint Odilon de Cluny, qui devint cardinal prêtre de la sainte église romaine; Hugues surnommé le Blanc (*Hugo Candidus*), religieux de Remiremont, qui fut cardinal du titre de saint Clément et eut plus tard, sous Grégoire VII, le malheur de tomber dans l'apostasie et le schisme; Frédéric frère du duc Gothelon de Lorraine, chanoine régulier de Saint-Lambert de Liége, qui devint cardinal du titre de Sainte-Marie *in Dominica;* un religieux de Saint-Corneille de Compiègne Ascelin (*Azzolinus*), qui devint évêque de Sutri à la

[1] S. Petr. Damian. *Epistol.* IV. Lib. I. Patr. Lat. Tom. CXLIV. col. 209.

[2] Les *venditiones altarium* étaient les redevances que les couvents payaient à l'évêque après la mort de tout curé choisi parmi les moines du couvent. Cette redevance était donnée pour que l'évêque confiât de nouveau l'église vacante à un religieux.

place du simoniaque dont nous avons raconté la mort tragique; l'illustre Pierre Damien né à Ravenne, ce prodige d'éloquence, et plusieurs autres personnes remarquables [1]. » Quelle fut la dignité nouvelle dont le saint pape investit alors Pierre Damien? Bonizo ne l'a point désignée. Ce ne fut certainement pas le cardinalat que l'illustre abbé persista à refuser jusqu'en 1058, ainsi que nous le verrons plus loin. Il est probable que dans cette circonstance Pierre Damien reçut seulement du siége apostolique la mission de veiller à la réforme des églises et des monastères, dans la circonscription de l'Ombrie où se trouvait sa résidence de Fontavellane. C'est du moins ce que nous sommes en droit de conclure d'une bulle de Léon IX qui fait partie de la collection des Épîtres de saint Pierre Damien et que celui-ci fut vraisemblablement chargé de fulminer. Elle est adressée au clergé et au peuple d'Osimo, ce diocèse dont la déplorable situation avait déjà, on se le rappelle, été signalée par Pierre Damien lui-même au pape Clément II [2]. « Nous avons été informé, disait Léon IX, d'un exécrable abus qui se perpétue dans vos contrées. Aussitôt après la mort d'un évêque, le peuple se rue sur la maison épiscopale et la met à sac. Comme de vrais brigands, *more latronum*, les pillards enlèvent tous les meubles; ils courent ensuite dans les villas dépendant de la mense épiscopale, brûlent les fermes et, plus sauvages que des bêtes fauves, arrachent les plantations et les vignes. C'est là un nouveau genre de crime qui dépasse en horreur tout ce que les ennemis de l'Église, hérétiques, juifs ou païens, ont jamais pu commettre. Cette barbarie ne peut être inspirée que par Satan. Nous saurons défendre le patrimoine ecclésiastique, qui est la subsistance des pauvres, contre de tels agresseurs; nous ne permettrons pas que les biens offerts par la piété des fidèles deviennent la proie de semblables bandits. Au nom du Dieu tout puissant et par l'autorité des bienheureux Pierre et Paul nous frappons d'anathème et retranchons du corps de la sainte Église, comme un membre pourri, qui-

[1] Bonizo Sutriens. *Ad amicum*, Lib. V, Patr. Lat. T. CL, col. 822.
[2] Cf. Chapitre précédent n° 20.

conque au mépris de notre présent décret serait assez téméraire pour renouveler ces excès abominables [1]. »

Décrets contre les *concubinarii* et leurs complices.

22. En face de tant de désordres à réprimer, le saint pape déployait une vigueur vraiment apostolique. Après la question des simoniaques, le concile de Rome eut à traiter celles des *concubinarii*. Ils étaient nombreux, ces prêtres indignes qui avaient à la face du monde violé leurs serments solennels et affiché leur dépravation jusqu'au milieu du sanctuaire. « Un décret fut rendu par l'autorité de saint Pierre, dit Bonizo de Sutri, pour rappeler à tous les ministres de l'Église, évêques, prêtres, lévites [2], sous diacres, la loi du célibat ecclésiastique et la défense absolue de cohabiter avec des femmes. Une explosion de fureur et de haine répondit à cette première mesure. Le pape et le concile en prirent immédiatement une seconde, qui défendait sous peine d'anathème à tous les fidèles, clercs ou laïques, de rester dans la communion des prêtres scandaleux. Cette fois, ce fut le glaiveà double tranchant qui pénétra jusqu'au cœur de l'ennemi. Non-seulement à Rome, mais peu à peu dans les provinces voisines et notamment en Toscane, grâce au zèle de saints et vénérables moines qui se firent les prédicateurs de la réforme, les prêtres et les lévites indignes furent partout écartés du service des autels [3]. » Dans cette lutte engagée par l'esprit de Dieu contre la chair et le sang, la résistance des passions brutales aux lois du vicaire de Jésus-Christ, résistance formidable, nous dit Bonizo, fut-elle compensée par la conversion sincère de quelques clérogames? Le silence des chroniqueurs sur ce point ne permet guère de le supposer [4]. Tant la parole du Seigneur est vraie dans son appli-

[1] S. Petr. Damian. *Epist.* vi, Lib. VIII; Patr. Lat. Tom. CXLIV, col. 347.

[2] On voit par cette expression que le titre de *levita* était encore à cette époque, comme au temps du glorieux martyr saint Laurent, synonyme de diacre.

[3] Bonizo. *Ad amic.* loc. cit.

[4] Loin de nous offrir des exemples de conversion et de pénitence, les récits contemporains signalent des traits d'obstination et de perversité révoltantes. Tel est, entre autres, l'épisode suivant raconté par saint Pierre Damien : *Novi certe presbyterum, qui pellici suæ morienti ac pœnitudinem flagitanti districte prohibuit, seseque pro ea pœnitentiæ debita soluturum absolute spopondit. Ill-*

cation aux prêtres gangrenés : *Quod si sal evanuerit, ad nihilum valet ultra nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus.* « Si le sel de la terre s'est affadi, il ne saurait plus être d'aucun usage ; on le jette sur le chemin et les hommes le foulent aux pieds [1]. » Sans attendre donc que des grâces individuelles de conversion vinssent remédier au mal, le pape prit une dernière mesure que saint Pierre Damien nous fait connaître en ces termes : « Le vénérable pontife dans la plénitude de son autorité et aux applaudissements du concile décréta que dans la ville de Rome toutes les exécrables femmes qui s'étaient abandonnées à des prêtres seraient saisies et adjugées au palais de Latran pour y être détenues en servage. Nous aussi, ajoute Pierre Damien, nous sommes d'avis que ce décret aussi juste que salutaire doit être étendu à toutes les églises. En se faisant autoriser au préalable par un édit apostolique, chaque évêque dans son diocèse aura le droit de revendiquer comme serves de l'église les misérables créatures qui se trouveraient dans ce cas. Il est de toute équité et de droit strict que les malheureuses qui ont déterminé l'apostasie des ministres du Seigneur expient leur crime dans la pénitence sous l'autorité de l'évêque qui leur fera couper les cheveux [2]. » Tel était donc alors le lamentable état de l'église romaine. C'est à ce degré d'ignominie que l'avaient réduite l'ambition des comtes de Tusculum, l'intrusion à main armée de Benoît IX et une succession de papes simoniaques. Il fallait maintenant qu'un des bâtiments du palais pontifical, transformé en une maison de repenties, abritât le vil troupeau arraché d'une main ferme aux demeures souillées de clercs infâmes. Hélas! c'est pourtant parmi ces bas-fonds de la corruption sacerdotale au XI[e] siècle que le protestantisme devait aller chercher rétrospectivement les précurseurs et les ancêtres de ses prêtres mariés.

utpote sacerdoti et litteris erudito homini facile credidit, sicque se in tartarum cum massa plumbea, quam Zacharias propheta (v. 7 et 8) *testatur immersit.* (S. Petr. Damian. *Opuscul.* XVIII, Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 412).

[1] Matth. v. 13.

[2] S. Petr. Damian. *Opuscul.* XVIII. Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 411.

Réfutation par saint Pierre Damien des objections vulgaires contre le célibat ecclésiastique

23. Au temps de Léon IX comme plus tard sous Léon X, les adversaires du célibat ecclésiastique avaient la prétention d'élever leur hideuse convoitise à la hauteur d'un dogme. « Il ne leur suffit pas, dit saint Pierre Damien, de commettre le crime, ils veulent que le crime devienne loi, loi satanique, qu'ils n'ont pas même le mérite d'avoir inventée [1]. On sait que le diacre Nicolas, l'un des sept qui furent ordonnés par l'apôtre saint Pierre, osa dogmatiser en ce sens et déclarer que les clercs de tout ordre devaient se marier. C'est de cette source impure que descendent les nouveaux Nicolaïtes qui rompent aujourd'hui la loi du célibat [2]. Nous suivons le précepte de saint Paul, disent-ils; nous observons sa recommandation expresse : *Propter fornicationem unusquisque suam uxorem habeat*. Ces paroles apostoliques sont générales; elles donnent à chacun la faculté de se marier, elles ne font aucune exception en ce qui nous concerne [3]. — Ainsi parlent ces malheureux. Mais la voix divine les a d'avance écrasés de son tonnerre quand elle disait à l'ange de l'église d'Éphèse : « Tu exècres les forfaits des Nicolaïtes; moi je les ai en horreur [4]. » Nul n'ignore que conformément à cette sentence tous les pères de l'Église catholique, d'âge en âge, unanimement, ont imposé la règle inviolable de la chasteté aux clercs engagés dans les ordres majeurs, évêques, prêtres, diacres et sous diacres, avec défense absolue de contracter des unions qui ne sauraient jamais avoir le caractère de légitime mariage [5]. Sachez-le donc, miserables créatures qui faites métier de prendre les clercs à vos piéges, *muscipulæ clericorum*, les liens détestables qui vous unissent à eux ne sont point des mariages. C'est un anneau de perfidie non de fidélité qui vous fut donné en gage; les conventions dotales écrites par un notaire, le serment qui fut prêté comme pour un pacte légitime, tout ce qui constitue l'inviolabilité des alliances chrétiennes est nul de plein droit et absolument sans valeur pour

[1] S. Petr. Damian. ibid. col. 414.
[2] S. Petr. Dam. *De cœlibat. eccles.* cap. 3. Tom. cit. col. 386.
[3] Id. *Opusc.* XVIII, col. 393.-I. Cor. VII, 2.
[4] Apoc. II, 6.-Petr. Damian. *De cœlibat. eccl.* col. 386.
[5] *Opuscul.* XVIII, col, 387.

les vòtres [1]. Et ce n'est pas sans raison que l'Église catholique a posé cette loi sacrée pour les trois ordres qui viennent immédiatement après l'épiscopat. En effet, le ministère du prêtre, du diacre, du sous diacre les met chaque jour en contact avec les saints mystères. Le corps du Seigneur dans le sacrement de l'autel est le même que les mains immaculées de la vierge Marie portaient à Bethléem, il faut pour le toucher à l'autel des mains pures, sanctifiées par la continence parfaite [2]. Quel crime, quelle sacrilége horreur si la table céleste, le pain des anges, sont souillés par le contact de ministres impurs! Pendant que les chœurs angéliques descendus des cieux sont prosternés en adoration devant le sacrement terrible, le prêtre infâme le plonge dans la fange. Le ciel s'ouvre, le Dieu de toute pureté descend sur la terre; il y est captif entre des mains immondes. Les puissances, les dominations, les trônes assistent en tremblant; la vertu divine opère son prodige sur l'oblation, le mystère du céleste amour s'accomplit à l'ombre de l'Esprit Saint; le pontife éternel que les anges adorent est présent dans l'hostie de son corps, dans le calice de son sang, et cependant le malheureux prêtre n'hésite pas à le recevoir dans un cœur brûlé par toutes les passions de l'enfer [3]. » Par ces diverses citations empruntées aux œuvres de saint Pierre Damien, on peut comprendre l'obstination de la résistance opposée par les prêtres scandaleux aux énergiques mesures de Léon IX. Ils invoquaient comme dernière ressource l'autorité d'un prétendu concile de Tribur, qui avait, disaient-ils, autorisé les clercs de tout ordre à contracter mariage. « Votre assemblée de Tribur, répond Pierre Damien, donnez-lui tel nom que vous voudrez, a-t-elle jamais été reçue par l'église romaine? Ses canons sont-ils en conformité avec les décrets des papes? Comment donc osez-vous donner pour authentique un fagot de mensonges, *adulterina sarmenta, spuria vitulamina*, œuvre de ténèbres, répertoire de crimes? Il y a la distance du ciel à l'enfer entre cette invention de la perversité humaine et les canons dictés à l'Église de Jésus-Christ par l'Esprit

[1] *Opusc.* XVIII. col. 412. — [2] Ibid. col. 388. — [3] Ibid. col. 393.

Saint[1]. » Nous ne savons plus rien de ce conciliabule de Tribur, dont les nouveaux Nicolaïtes se faisaient un manteau d'ignominie. Toujours est-il que la secte maudite des *concubinarii* ne désespérait pas, malgré les anathèmes fulminés par saint Léon IX, de briser un jour les barrières qu'on dressait contre elle : nous la verrons plus tard favoriser dans ce but l'intrusion de nouveaux antipapes et prolonger sa résistance jusqu'à l'époque de Grégoire VII.

Divers décrets contre les mariages illégitimes, les abus dans la distribution des offrandes faites aux églises.

24. Mais l'œuvre du concile romain de 1049, les principes de réforme posés par Léon IX n'en subsistèrent pas moins dans leur majesté inviolable : ils finirent par triompher des passions humaines conjurées, de la rage de l'enfer, de la corruption d'une race pourrie jusqu'à la moëlle. Nous ne saurions trop déplorer la perte des actes de ce concile, que Pierre Damien aimait à désigner sous le titre glorieux de *plenaria synodus.* Nul doute qu'il ne faille attribuer leur disparition complète à la malveillance intéressée des Nicolaïtes eux-mêmes, lesquels ne durent rien épargner pour détruire le monument de leur condamnation éternelle. Mais l'événement trompa leurs calculs; s'il nous est impossible de reconstituer le texte intégral des délibérations de cette assemblée, leur substance du moins et la portée des décisions prises nous sont suffisamment connues par une série de témoignages irrécusables. C'est ainsi qu'en dehors des deux grandes questions de la simonie et du célibat ecclésiastique, tranchées avec tant de vigueur dans le concile, Wibert nous apprend que d'autres points d'une haute importance attirèrent l'attention de Léon IX. « Ce vénérable pontife, dit-il, renouvela les décrets antérieurement portés au sujet des mariages entre consanguins. Depuis quelques années les princes, les nobles, les seigneurs s'étaient affranchis sur ce point des règles ecclésiastiques et avaient contracté des alliances incestueuses. Léon IX en cassa plusieurs. En diverses provinces, notamment en Apulie, la loi sur les dîmes n'était plus connue même de nom; le pape la fit revivre, déclarant que tout chrétien était tenu d'offrir aux églises la dîme de ses biens; il régla suivant les anciennes coutumes la part de

[1] Ibid. col. 402.

ces oblations qui devait revenir aux évêques, celle qui appartenait à chaque église ou à chaque pasteur. Je pourrais encore, ajoute le biographe, citer un grand nombre d'autres décrets promulgués alors pour le retablissement de la discipline, mais je craindrais de fatiguer le lecteur [1]. »

Privilége de primat de la Gaule Belgique accordé aux archevêques de Trèves. Translation de l'évêque de Toscanella au siége de Porto

25. Enfin, pour compléter l'ensemble des documents relatifs à ce concile célèbre qui allait devenir le point de départ d'une réforme générale, il nous reste deux diplômes authentiques donnés par le saint pape et revêtus de la signature des pères. Le premier daté du 13 avril 1049 et adressé à l'archevêque de Trèves Ébérard s'exprime en ces termes : « Appelé par le don gratuit de la providence divine et sans aucun mérite personnel de l'humble évêché de Toul à la sublimité du siége apostolique, nous avons trouvé en votre charité, très doux frère, le plus bienveillant appui. Vous avez voulu être notre compagnon de voyage, vous êtes resté près de nous jusqu'à ce jour. C'est d'un cœur plein de reconnaissance que nous avons accueilli la requête présentée par vous au sujet des antiques priviléges de votre église métropolitaine. Vous avez mis sous nos yeux les divers décrets par lesquels le saint-siége a conféré jadis à vos vénérables prédécesseurs le titre de primat de la Gaule Belgique, en souvenir des premiers prédicateurs de la foi Eucharius, Valère et Materne envoyés à Trèves dès le premier siècle de l'ère chrétienne par le très bienheureux Pierre prince des apôtres. Des priviléges du même genre, beaucoup plus anciens que ceux dont vous nous avez produit les originaux, existaient autrefois dans votre église; ils ont été la proie d'un incendie. Mais des témoignages irrécusables prouvent qu'ils étaient adressés à vos saints prédécesseurs Agritius (313-332), Maximin (332-349), Paulin (349-358) et Sévère (455). Le pape Jean XIII (965-972) les renouvela en faveur de l'archevêque Théodoric (Thierry I), et plus tard les souverains pontifes Benoît VI et Benoît VII en faveur du métropolitain Egbert (972-993), à la requête des pieux empereurs Othon I et Othon II. En conséquence, de l'avis et consentement unanime du clergé et du

[1] Wibert. *Vit. S. Leon. IX.* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 492.

peuple romain, nous avons résolu de vous confirmer par notre décision apostolique la dignité primatiale. Du haut de l'ambon, dans la basilique de Saint-Pierre, le dimanche de la Passion (12 mars 1049), nous avons fait donner solennellement lecture des priviléges de votre église; par acclamation il fut déclaré que le droit primatial vous appartenait canoniquement à vous et à vos successeurs, puisque vous êtes assis sur le siége des disciples immédiats de saint Pierre. En signe d'investiture nous avons de nos mains, au milieu des applaudissements unanimes, déposé sur votre front la mitre de forme romaine dont vous et vos successeurs vous servirez désormais dans les offices ecclésiastiques, vous souvenant ainsi que vous êtes les disciples du siége romain. Enfin nous avons voulu faire sanctionner cette mesure en ce présent concile par la signature des archevèques, évêques et abbés, à la condition que chaque année vous et vos successeurs enverrez à nous-même et à nos successeurs des légats qui nous rendront compte de l'état des églises relevant de votre juridiction primatiale, et que tous les trois ans, à moins d'empêchement grave, vous et vos successeurs serez tenus de visiter en personne le pontife romain, comme de très doux frères rendent hommage à leur aîné. En vertu de notre privilége apostolique vous aurez en Germanie et dans la Gaule Belgique le premier rang après le légat du saint siége, et en l'absence de celui-ci immédiatement après l'empereur ou roi d'Allemagne. » Telle est la teneur de cet important privilége. Malgré l'extension des termes dans lesquels il est conçu, il ne paraît pas qu'il dût préjudicier aux droits acquis de la primatiale lyonnaise, c'est du moins ce que fait entendre l'archevêque Halinard qui le souscrivit le premier avec cette réserve : *Salva priscarum consuetudinum firmitate et Lugdunensis ecclesiæ auctoritate* [1], réserve que confirma plus tard saint Grégiore VII en fixant la juridiction des primats de Lyon sur les trois autres provinces ecclésiastiques de Tours, Rouen et Sens. Un second rescrit synodal fut promulgué le 22 avril au sujet de la translation récente de l'évêque Jean de Toscanella au

[1] S. Léon. IX. *Decret. III* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 594.

siége cardinalice de Porto. Il est adressé au titulaire, qui avait lui-même appelé l'examen du pape et du concile sur cette translation, sans doute pour répondre à des attaques ou à des soupçons injurieux. « C'est un devoir qui intéresse à la fois notre justice et notre bienveillance paternelle, dit Léon IX, d'accueillir les vœux des suppliants et de confirmer ce qui est légitime. Nous avons donc fait examiner en concile, dans la basilique du Sauveur où nous sommes maintenant réunis, la question canonique de votre translation du siége de Toscanella à celui de Porto. Après avoir soigneusement pesé les motifs qui l'ont déterminée, nous avons reconnu qu'il y avait, dans les circonstances où elle s'est produite, une véritable nécessité de situation et une utilité éminente. Ce que furent cette urgence et cette utilité, il est à peine besoin de le rappeler : la sainte église romaine, parmi tant de fils qu'elle a nourris de son lait, n'en comptait plus d'autre que vous qui fût digne d'une promotion. Aucun autre choix d'ailleurs n'aurait pu offrir un sujet plus versé dans la science des hommes et des choses, ni plus propre aux négociations que l'église romaine entretient avec l'empereur et dans lesquelles vous avez déjà servi si utilement d'intermédiaire. C'est donc avec grande joie que par notre autorité apostolique nous vous confirmons sur le siége de Porto [1]. » On voit par ce document que, malgré les translations qui venaient de porter successivement trois évêques, ceux de Bamberg, de Brixen et de Toul au souverain pontificat, l'église latine toujours fidèle au principe canonique n'autorisait que pour les motifs les plus graves un titulaire à changer de siége.

§ V. SAINT JEAN GUALBERT.

Vocation monastique de Jean Gualbert. Le crucifix miraculeux.

26. Le grand concile de Rome eut à peine terminé ses travaux que Léon IX se fit le pèlerin de la réforme ecclésiastique dont il avait ainsi posé les bases. Les évêques, les abbés, les clercs convoqués au Latran n'étaient venus qu'en petit nombre; le pape résolut

[1] S. Leon. IX. *Decret. V.* Tom. cit. col. 523.

d'aller à eux. Comme autrefois saint Pierre visitait en Judée les chrétientés naissantes pour y affermir la foi et la piété, de même Léon IX voulut visiter les principales églises de l'Occident pour y reconstituer la discipline, pour lutter sur place contre tous les désordres locaux. Dès le 14 mai suivant il ouvrait à Pavie, le jour de la Pentecôte, un nouveau synode où il fit adopter pour l'Italie septentrionale les lois contre la simonie et l'incontinence des clercs [1]. Sur sa route, au val d'Arno près de San-Giovanni, il avait visité le monastère déjà célèbre de Vallombreuse, fondé en 1039 dans des circonstances dramatiques par le noble florentin Jean Gualbert, le thaumaturge de l'Italie et le fléau des simoniaques. Né en 985 d'une illustre famille de Florence Jean avait été, ainsi que son frère aîné Hugues, destiné par ses parents à la carrière des armes. Or, il advint que Hugues fut tué dans un guet-apens par un gentilhomme de ses ennemis. Un jour de vendredi-saint, Jean Gualbert se rendant à Florence escorté de ses écuyers, rencontra le meurtrier de son frère à un détour de la route, en un passage bordé de rochers à pic, et si étroit que les deux adversaires se touchaient presque. Le meurtrier était seul, il sauta à bas de son cheval et n'attendant que la mort se prosterna le front dans la poussière, les bras étendus en croix, sans dire une seule parole. A ce spectacle, Jean sentit son cœur s'émouvoir ; la croix sur laquelle Jésus-Christ était mort à pareil jour pour le salut du monde s'offrait à lui sous l'image de son plus mortel ennemi. Mais elle était un symbole de pardon. Il tendit la main au meurtrier en disant : « Relevez-vous, ne craignez plus rien de moi. » Le gentilhomme éperdu se leva, remonta à cheval et s'éloigna sans être inquiété. Dans les mœurs de l'époque, où les vengeances de famille avaient encore tous les caractères de la *vendetta* telle qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Corse, la conduite de Jean Gualbert constituait déjà une inconcevable anomalie. Le triomphe de la croix n'était cependant pas encore complet. Le jeune Gualbert toujours suivi de ses écuyers

[1] Nous n'avons plus les actes de cette assemblée, mentionnée seulement sans aucun détail par les chroniqueurs.

continua silencieusement sa route jusqu'à Florence. Il entra dans une église pour y vénérer la croix sainte, mais au moment où il s'approchait de l'autel l'image du crucifié divin inclina visiblement la tête, comme pour lui rendre grâces de l'acte de clémence exercé en son nom[1]. Au sortir de l'église, Jean renvoya ses compagnons à l'hôtellerie, courut au monastère de San-Miniato[2], se prosterna devant l'abbé, lui raconta le prodige et obtint la faveur d'être admis à se consacrer au service de Dieu. Cependant la disparition du jeune homme mit en émoi sa famille et bientôt la ville entière. On découvrit enfin le lieu de sa retraite. Son père suivi d'une foule d'homme d'armes se présenta à l'abbé, redemandant son fils et jurant que s'il ne lui était aussitôt rendu le monastère allait être livré au pillage. « Entrez, dit l'abbé à ce père furieux. Vous allez voir votre fils et vous le reprendrez vous-même sans violence s'il consent à vous suivre. » Or, durant le tumulte occasionné par cette scène inattendue, Jean avait quitté ses vêtements laïques pour prendre une robe de moine, il s'était lui-même coupé les cheveux, puis un livre à la main, les yeux baissés, recueilli dans une méditation profonde il se promena à pas lents dans le cloître. Le père y entrait alors avec ses hommes d'armes : « Où est mon fils? » s'écriait-il, et il passa à côté de Jean sans le reconnaître. — « Voilà, dit le prieur, celui que vous cherchez. » Il considéra le saint jeune homme; en le voyant déjà comme entouré d'une auréole surnaturelle, sa colère fit place à une émotion pleine de respectueuse tendresse. « Très-doux fils, dit-il, mon enfant bien aimé, pouquoi avoir agi de la sorte? Pourquoi nous avoir ainsi abandonnés? » Jean répondit avec une angélique modestie, et raconta ce qui s'était passé. Son père l'embrassa en pleurant, lui donna sa bénédiction et le quitta en se recommandant à ses prières[3].

[1] Le crucifix miraculeux est encore aujourd'hui conservé à Florence. Cf. Bolland. *Act. S. Joann. Gualbert.* 12 julii.

[2] Saint Minias ou comme disent les Italiens San-Miniato, soldat et martyr à Florence, souffrit la mort pour Jésus Christ au milieu du IIIe siècle sous la persécution de l'empereur Dèce (25 octobre).

[3] Bolland. *Vit. S. Joann. Gualbert,* cap. 1. 12 *jul.*

27. Le nouveau soldat de Jésus-Christ, vainqueur dans cette lutte contre la chair et le sang, devint bientôt un modèle de sainteté et de ferveur. Quelques années plus tard, l'abbé de San-Miniato étant venu à mourir, un des religieux, nommé Hubert, conclut un pacte simoniaque et versa entre les mains de l'évêque de Florence une somme d'argent pour obtenir la charge vacante. Jean Gualbert l'ayant su, quitta secrètement l'abbaye avec un autre religieux son ami. Ensemble ils vinrent consulter un vénérable reclus nommé Theuzo [1], qui habitait une cellule isolée près du monastère bénédictin de Sainte-Marie de Florence. Ce saint vieillard était lui-même un des plus énergiques adversaires de l'hérésie simoniaque qui ravageait alors l'Église. « Mon père, lui dit Jean, je vous supplie d'éclairer ma conscience. Je ne voudrais point vivre sous la direction d'un abbé simoniaque. D'un autre côté, je ne sais s'il existe dans ces régions un autre monastère où je ne rencontrerais pas le même inconvénient. — Il n'y en a pas un seul, répondit Theuzo. — Que me conseillez-vous donc? demanda Jean Gualbert. Je suis prêt à exécuter tout ce que vous m'ordonnerez. — S'il en est ainsi, reprit l'ermite, rendez-vous au forum à l'heure où la foule s'y réunit, là vous déclarerez devant tout le peuple que l'évêque de Florence et l'abbé de San-Miniato sont des simoniaques, que dès lors vous vous retirez de leur obédience. » Jean Gualbert et son compagnon suivirent cet héroïque conseil. En pleine place publique, au milieu d'une affluence énorme, ils firent leur déclaration officielle. Un tumulte effroyable succéda à leur discours. Les partisans de l'évêque vociféraient contre les deux moines. « Qu'on les arrête, criaient-ils, qu'on les déchire en lambeaux! » D'autres cependant prirent leur défense et les arrachèrent sains et saufs aux mains des furieux. Gualbert et son compagnon revinrent trouver le saint reclus, qui leur dit : « Quittez maintenant cette contrée et allez dans la province de Romanie (Romagne), vous y trouverez des monastères que la lèpre simoniaque n'a point encore atteints. » Ils le firent. Du-

La simonie au monastère de San-Miniato de Florence. Jean Gualbert quitte l'abbaye.

[1] Theuzo mourut en odeur de sainteté l'an 1063. Cf. Baron. *Annal. eccles.* ad ann. 1063.

rant le voyage, un pauvre leur demanda l'aumône. « Frère, dit Jean à son compagnon, donnez-lui la moitié du pain qui nous reste. » Le religieux hésitait. « Nous n'avons plus à nous deux, dit-il, qu'un seul pain pour le repas du soir. Ce pauvre trouvera facilement sa subsistance dans la bourgade que nous venons de quitter et vers laquelle il se dirige. — Mon frère, répondit Jean, n'hésitez plus, je vous en prie. — Le religieux sépara donc en deux portions égales l'unique pain qu'il portait dans un sac attaché à sa ceinture et en donna la moitié à l'indigent. Celui-ci reçut l'offrande avec de vives actions de grâces. Touché de sa reconnaissance, Gualbert lui fit donner encore la seconde moitié du pain de l'aumône. Vers le soir, les deux religieux arrivèrent près d'un *castrum* dont l'hagiographe n'a point inscrit le nom. Gualbert sans y entrer lui-même se mit en prière et dit à son compagnon : « Allez demander aux chrétiens de ce lieu de quoi nourrir deux pauvres serviteurs de Jésus-Christ. » Le religieux obéit, mais sa quête fut infructueuse ; il revint en disant : « Vous avez voulu donner tout entier l'unique pain qui nous restait. Voici que dans toutes les maisons de ce *castrum* je n'ai pu en obtenir un morceau. » — Or c'était l'heure où les bergers ramenaient leurs troupeaux dans l'enceinte fortifiée du *castrum*. Le pauvre leur avait raconté le trait de charité dont il venait d'être l'objet ; à leur tour ils le redirent aux habitants qui vinrent spontanément offrir des vivres aux vénérables étrangers. A la vue de cet empressement religieux, Jean dit à son compagnon : « Recevez maintenant, mon frère, ce que vous avez donné tantôt [1] ».

Fondation du monastère de Vallombreuse

28. Ce fut dans un monastère de Camaldules que les deux fugitifs de San-Miniato trouvèrent la retraite que leur avait prédite le reclus de Florence. Jean Gualbert y passa plusieurs années dans la pratique des mortifications les plus austères et de la plus rigoureuse abstinence. Témoin de ses vertus, le prieur voulut le faire élever au sacerdoce ; mais l'humble religieux refusant cet honneur demanda au contraire la permission de se retirer dans une

[1] Bolland. loc. cit. p. 344.

solitude plus profonde pour y vivre caché à tous les regards. Divinement inspiré, le prieur se prêta à son désir : « Allez, lui dit-il, ne tardez plus à jeter les fondements du nouvel institut dont vous devez être le père. » Jean Gualbert partit aussitôt; il se fixa dans une vallée ombragée de sapins, *vallis umbrosa inter sylvas abietum*, sur les bords d'un torrent alimenté par les sources de l'Apennin, à une demi-journée de Florence. De nombreux disciples accoururent se mettre sous la direction du serviteur de Dieu. Le premier fut un gentilhomme du voisinage, nommé Hérizo; il se bâtit une cellule de branchages à côté de celle de Gualbert, et durant trente ans qu'il vécut encore ne sortit pas une seule fois de la bienheureuse vallée. Vint ensuite le vénérable Albert, homme d'une gravité et d'une prudence consommées, lequel fut quarante ans cellérier du monastère; puis un homonyme du reclus de Florence, Teuzo, qui parvint à une extrême vieillesse [1] et reçut de Dieu une grâce spéciale pour guérir les maladies de l'âme et du corps. Du monastère même que Jean venait de quitter, un grand nombre de Camaldules, poussés par un désir de plus grande perfection, vinrent le rejoindre. La ferveur de cette communauté naissante, la mortification des frères, leur recueillement, leur charité, étaient admirables. Leur oratoire fut construit en planches grossières, leur dénuement était tel que la plupart du temps ils n'avaient qu'un pain à se partager entre trois. L'ameublement de chaque cellule et le vestiaire se réduisaient à si peu de chose qu'ils tenaient facilement dans le sac porté à la ceinture par chacun des religieux. Dans cette pauvreté absolue, ils goûtaient une surabondance de joie que n'égaleront jamais les délices des riches de la terre. La règle que Jean Gualbert leur imposa était celle de saint Benoît dans toute sa rigueur primitive avec quelques modifications sur des points de détail. Ainsi l'institut de Vallombreuse admettait des frères convers ou lais, qui étaient reçus après une probation de plus de deux années. Seuls ils pouvaient sortir de la clôture avec

[1] Il mourut en 1095 le 6 août, jour où il est mentionné avec le titre de bienheureux dans le Martyrologe bénédictin.

la permission de l'abbé pour les besoins du monastère, ce que les religieux proprement dits ne faisaient jamais. La couleur du costume fut également modifiée dans les circonstances suivantes. Dès la première année, quand il fallut tisser pour l'habillement de la communauté la laine fournie par le troupeau nourri dans le monastère, les toisons se trouvèrent partagées presque également en deux nuances, l'une blanche, l'autre noire. On demanda au vénérable abbé s'il fallait tisser à part les deux sortes de laines. « Non, répondit-il, mêlez pour l'usage commun les toisons telles que Dieu vous les donne. » Il en résulta la couleur grise du vêtement adopté par les disciples de Jean Gualbert. Du reste le silence absolu, l'usage du cilice, la méditation constante, le travail des mains interrompu par la récitation en commun des offices du jour et de la nuit, faisaient revivre à Vallombreuse les merveilles de ferveur et de sainteté de Subiaco et du Mont-Cassin. L'abstinence de viande était perpétuelle. Plus d'une fois il arriva que le pain, nourriture ordinaire de ces pieux cénobites, manqua complétement. Emu de cette situation, Jean ordonnait alors de tuer un des moutons et de l'apprêter pour le repas. Les frères prenaient place au réfectoire à l'heure accoutumée; on servait à chacun sa portion de viande mais nul n'y touchait, et après l'action de grâces tous se retiraient bénissant Dieu et continuant leur jeûne volontaire. Un jour que les choses s'étaient ainsi passées, on sonna violemment à la porte du monastère. Le cellérier accourut, des inconnus avaient déposé toute une provision de pain et de farine et s'étaient retirés sans qu'on pût retrouver leur trace [1].

Les miracles de saint Jean Gualbert Mort d'un simoniaque pénitent à Vallombreuse

29. Une autre fois, lorsque déjà sept nouveaux monastères avaient été institués par le thaumaturge, Jean Gualbert se rendit à Passignano, l'un d'entre eux, où il espérait trouver quelques provisions de blé à distribuer aux six autres qui en manquaient absolument. « Voyons, dit-il au cellérier Geoffroi, ce que renferme notre grenier. » Or il n'y restait alors, au su de tous les frères, qu'une très-minime quantité de grain. Lorsque l'homme de Dieu l'eut fait ou-

[1] Bolland. loc. cit. p. 350.

vrir, le cellérier demeura stupéfait en le trouvant comble. Jean Gualbert lui dit en souriant : « Se peut-il que nos frères soient en telle détresse quand vous êtes ici dans l'abondance ? » Sur le champ on commença à remplir les sacs destinés aux autres maisons, puis vinrent les pauvres en grand nombre, car on était dans une année de disette. Durant toute la journée la distribution ne cessa point, et le soir le grenier miraculeux était toujours plein [1]. Les prodiges se multipliaient sous les pas de l'homme de Dieu. Un jour on vit accourir au monastère un écuyer nommé Benzo, qui se jeta, fondant en larmes, aux pieds du saint. « L'illustre Ubald, mon maître et votre très fidèle serviteur, dit-il, est à l'agonie. » Jean leva les yeux au ciel, pria quelques instants et dit à Benzo : « Retournez en toute hâte au *castrum* d'Ubald. Vous retrouverez votre maître en parfaite santé. » Et il en fut ainsi [2]. Une autre fois un noble florentin qui s'était fait remarquer par son ardeur à défendre le parti de l'évêque simoniaque, tomba gravement malade et n'attendait plus que la mort. En songeant à son salut éternel il fut pris d'une effroyable terreur. Il éclatait en sanglots, déplorant ses erreurs passées. « Allez, dit-il à ceux qui l'entouraient, supplier le vénérable Gualbert de venir m'assister. Je le prie de me donner en signe de pénitence l'habit monastique sous lequel je veux mourir. » Le message fut promptement accompli, mais l'homme de Dieu n'exauça qu'à moitié la requête du moribond, il refusa de l'aller voir et remit seulement aux envoyés l'habit monastique qu'il sollicitait. Le malade s'en revêtit comme pour mourir, mais ce fut pour ressusciter. Quatre jours après, il venait à pied remercier le saint et s'enfermer à Vallombreuse où il vécut encore quelques années. Lorsqu'enfin sa dernière heure fut arrivée, Jean avec la communauté entière vint l'assister dans la lutte suprême. Pendant qu'on récitait les prières de la recommandation de l'âme, l'agonisant se couvrit tout à coup le visage du pan de son manteau. « Que faites vous, mon frère ? » demanda le saint abbé. Le moine répondit en tremblant : « Une horrible apparition est survenue. Le démon est là, ses yeux lan-

[1] Ibid. p. 351, — [2] Ibid. p. 353.

çent des éclairs, de sa bouche sortent des flammes dévorantes. — De quel côté le voyez-vous ? — Ici, » dit le moine en étendant le bras. — Jean prit la croix des mains de l'acolythe, et la porta au lieu désigné. Le malade suivait ce mouvement du regard. « Gloire à Dieu ! s'écria-t-il. Je vois le démon s'enfuir. » — Puis son visage prit une expression de ravissement extatique. « Voici, dit-il, la très douce vierge Marie, escortée du bienheureux Pierre prince des apôtres et du grand patriarche Benoit ! » Ce furent ses dernières paroles et il expira doucement [1].

Efforts de Jean Gualbert contre la simonie. Sa lettre à l'évêque de Volaterra.

30. Le monstre de la simonie que Jean Gualbert avait chassé de la cellule du moribond était l'ennemi qu'il poursuivait partout avec un zèle infatigable. Il l'avait en telle horreur qu'il ne permit jamais à ses religieux d'accepter la charge de desservir les chapelles construites dans le voisinage, parce que certaines redevances soit au prince, soit aux patrons laïques, y étaient attachées. « D'ailleurs, disait-il, ces fonctions conviennent à des chanoines, non à des cénobites [2]. » Parmi ses disciples il compta en grand nombre des prêtres et des clercs convertis, dont les uns avaient acheté l'ordination, d'autres l'avaient reçue gratuitement de la main d'évêques simoniaques. Les uns et les autres, après leur admission dans le nouvel institut, demeuraient éloignés du service des autels. Il en était de même de ceux qui avant leur profession religieuse avaient eu le malheur de violer la loi du célibat ecclésiastique. Personnellement le vénérable fondateur ne voulut jamais recevoir aucun des ordres, de la cléricature, pas même celui de portier. A toutes les instances qui lui en furent faites il répondait que n'ayant point suivi dans sa jeunesse le cours des études ecclésiastiques, il se trouvait dans le cas d'indignité prévu par les règles canoniques qui défendent de promouvoir aux ordres un illettré. Cependant, ajoute l'hagiographe, nul ne posséda mieux que lui la science des divines Écritures. Il avait à un degré éminent le don de conseil. C'est ainsi que les évêques d'Etrurie recouraient aux inspirations de sa sa-

[1] Ibid. p. 353.

[2] Bolland. loc. cit. p. 347.

gesse pour le gouvernement spirituel de leurs diocèses. Voici la lettre qu'il écrivait à Hérimann de Volaterra pour répondre à une consultation de ce genre. « Nous avons cru devoir nous prêter à votre pieuse requête, parce qu'elle concerne non des intérêts temporels et mondains, mais uniquement les choses de Dieu, les intérêts de la sainte Église et le salut des âmes. Vous cherchez une direction pour éclairer votre sollicitude pastorale et assurer le bien spirituel du troupeau confié à vos soins. Le premier objet de votre vigilance doit être de faire régner la loi de Dieu dans votre clergé et votre peuple. Pour cela il importe de ranger tout l'ordre clérical sous la discipline des saints canons et de maintenir les fidèles dans l'obéissance due à un clergé édifiant. Il ne suffit point à un évêque d'être personnellement irréprochable; il lui faut de plus, avec le concours de tous ses clercs, travailler au progrès des bons et à la conversion des méchants. Par dessus tout il doit écarter du troupeau spirituel la peste de l'hérésie qui corrompt tout ce qu'elle atteint et rend superflus tous les efforts. La plus redoutable comme la plus invétérée est l'hérésie simoniaque. Écrasée à sa naissance, dès les premiers jours de l'Église, par le prince des apôtres, nous la voyons à notre époque reparaître sous des formes nouvelles et séduire encore les âmes. De quelque manteau qu'elle se couvre, c'est toujours l'hérésie ; le Christ l'a en horreur, tout chrétien doit la détester. Lors donc que vous aurez à conférer l'ordination aux clercs, veillez à ce que sous aucun prétexte, secrètement ou non, nul n'ait donné ou reçu quoi que ce soit en vue de la future promotion. N'admettez aux ordres que des sujets dignes, instruits, d'une conduite éprouvée, de mœurs irréprochables. Rejetez les ambitieux, les hommes cupides ; choisissez les humbles, ceux qui ont l'esprit de crainte de Dieu et de mansuétude évangélique. Ne prenez jamais aucune taxe pour les promotions aux offices ecclésiastiques, aux dignités d'archiprêtre, d'archidiacre, ou à tout autre bénéfice. Durant le cours des visites pastorales que l'évêque fait aux diverses paroisses et églises, évitez d'être à charge à qui que ce soit pour les frais de réception. L'évêque est un père qui vient consoler et bénir ses enfants, non les pressurer par des exigences ruineuses. En observant ces règles, vous

sauverez votre clergé et votre peuple. Commencez par soumettre les clercs à la discipline ecclésiastique, adressez-vous ensuite aux fidèles, faites leur connaitre à tous, grands et petits, les devoirs que Dieu leur impose; employez les ressources de la persuasion pour les engager à les remplir. Prêchez le repentir aux coupables; accueillez-les avec tendresse s'ils se convertissent et imposez-leur la pénitence fixée par les lois canoniques. S'ils s'obstinent dans la rébellion, excommuniez-les. Enfin ouvrez à tous la voie du salut, et Dieu le juste juge vous rendra à vous-même la justice que vous aurez pratiquée envers les autres [1]. »

Entrevue de Léon IX et de saint Jean Gualbert à Vallombreuse La pêche miraculeuse..

31. Tel était le nouveau chef d'ordre que Léon IX voulut visiter en se rendant à Pavie. « Le pontife suivi d'une nombreuse escorte, dit l'hagiographe, s'arrêta quelques heures au monastère pour y prendre sa réfection. Or il n'y avait ce jour-là que du pain à offrir à l'auguste voyageur. Jean Gualbert demanda au cellérier s'il ne pouvait se procurer du poisson; mais il ne s'en trouva point. « Allez pêcher dans le lac voisin, » dit l'abbé. Les frères répondirent que jamais on n'avait vu un seul poisson dans le lac. « N'importe, dit Jean. Ayez confiance au Seigneur. » Ils s'empressèrent d'obéir et du premier coup de filet ils ramenèrent sur le rivage deux brochets énormes, *magnos lucios,* que l'homme de Dieu fit servir pour le repas du pontife et de ses compagnons de voyage. [2] » Ce n'était point les somptueuses délicatesses de l'hospitalité des cours que saint Léon IX venait chercher au désert de Vallombreuse. Il y trouva un homme selon le cœur de Dieu et le sien. A partir de ce jour, le saint pontife et l'héroïque abbé furent unis par les liens d'une affection indissoluble. Déjà connu et apprécié de Pierre Damien, Jean Gualbert devint bientôt l'ami du grand archidiacre romain Hildebrand. Ensemble, sous la direction de Léon IX, ces grands hommes combinèrent leur action; ils mirent en commun tous leurs efforts pour extirper la simonie, rendre au clergé sa dignité morale, préparer enfin le triomphe de la réforme ecclésiastique en Italie. La lutte devait être longue, sanglante

[1] Bolland. loc. cit. p. 357. — [2] Ibid. p. 349.

même; mais le sang des martyrs, semence divine de foi, a le privilége de féconder le champ des vertus chrétiennes.

§. VI. VOYAGE DE LÉON IX EN FRANCE ET EN GERMANIE (1049).

Le roi de France Henri I. Déplorable situation du clergé dans les Gaules.

32. Aussitôt après le concile de Pavie, Léon IX franchit les Alpes par le mont Joux [1]. Au mois de juin 1049 il arrivait à Cluny, où il trouvait dans la personne de saint Hugues un auxiliaire non moins vigoureux pour seconder ses projets de réforme disciplinaire dans les Gaules. Là encore, une résistance opiniâtre allait se produire non-seulement de la part des évêques et des clercs simoniaques ou indignes mais du côté du jeune roi Henri I, caractère sans relief et sans énergie, dont le passage sur le trône ne fut utile ni à l'église ni à l'état. Perpétuellement en lutte avec ses grands vassaux, presque toujours malheureux dans ses expéditions, il bataillait sans grandeur, combattait sans énergie, subissait les traités les plus ignominieux, sauf à les rompre bientôt pour se les voir de nouveau imposer par la force. Le plus clair de ses revenus était celui qu'il tirait des nominations aux évêchés, abbayes et autres bénéfices ecclésiastiques. La simonie était de la sorte officiellement pratiquée à sa cour. On peut juger qu'il se trouvait grand nombre d'acheteurs pour ce commerce des choses saintes dont Henri I tenait marché. De là, une invasion d'évêques intrus, de prêtres indignes, dans tous les diocèses. Ce que chaque évêque avait payé au roi pour sa promotion personnelle, il le recouvrait en détail sur les ordinands auquels il imposait les mains, sur les titulaires des bénéfices à sa nomination. Des taxes, véritables tarifs, que par un étrange abus de mot on appelait « canons, » réglaient la quote personnelle à payer dans les divers cas. Cet état de choses, exactement d'ailleurs le même qu'en Italie, s'aggravait en France de l'obligation du service militaire rigoureusement exigé par le roi. Les anciens capitulaires

[1] *Montem Jovis*. (Hermann. Contract. *Chronic*. Patr. Lat. T. CXLIII, col. 252).

de Charlemagne étaient complétement oubliés. L'évêque, l'abbé, le titulaire d'un bénéfice ecclésiastique de quelque importance ne devaient plus seulement fournir à l'armée royale un nombre déterminé d'hommes d'armes; il leur fallait en prendre eux-mêmes le commandement, marcher en personne, se transformer en généraux, ceindre l'épée, endosser la cuirasse, chevaucher à la tête de leur contingent. Il était naturel que pour un tel métier évêques ou abbés fussent choisis non pas en raison de leurs qualités ecclésiastiques mais en proportion de leur valeur militaire. Henri I, durant le cours de son règne (1031-1060), guerroya successivement contre les héritiers du comté de Champagne, Thibaud de Blois, Etienne et Eudes II, contre Guillaume VI duc d'Alençon, Geoffroi-Martel comte d'Anjou, Guillaume duc de Normandie le futur conquérant de l'Angleterre, Baudoin de Flandre, enfin contre tout ce qui possédait fief en France. L'Église devint pour lui une pépinière d'hommes d'armes, il mit des soldats à la tête de tous les évêchés et monastères dont il disposait. Les évêques ainsi nommés se mariaient publiquement, les abbés faisaient de même, les clercs les imitaient; jamais peut-être la hiérarchie catholique ne fut si près de sa ruine. Chose étrange, la simonie notoire, les désordres non moins scandaleux d'un clergé si tristement recruté n'inspiraient point aux masses populaires l'horreur qu'ils nous causent rétrospectivement. Le peuple restait plein de foi pratique; il ne songeait même pas à l'indignité des pasteurs mercenaires, cupides ou infâmes que l'argent, la faveur, le caprice royal avaient mis à sa tête. Souvent même il prenait ouvertement leur parti et les défendait contre toute répression canonique. Tant il est vrai qu'aux diverses époques de l'histoire la tactique de Satan contre l'Eglise immortelle de Jésus-Christ reste la même! De nos jours, un prêtre apostat est sûr de trouver ses plus ardents défenseurs chez les ennemis les plus acharnés du sacerdoce catholique.

Saint Léon IX à Cluny. Privilége apostolique accordé à saint Hugues et à son monastère.

33. Entre Léon IX et saint Hugues de Cluny la déplorable situation de l'église des Gaules fut sérieusement examinée. Il fut convenu qu'un synode national serait tenu à Reims sous la présidence du pape le 1er octobre suivant, jour auquel devait avoir lieu la con-

sécration de la nouvelle église de saint Remi et la translation solennelle des reliques du glorieux patron de la France. L'abbé de Cluny promit d'assister à cette assemblée, où nous le verrons bientôt exercer la plus salutaire influence. En quittant le célèbre monastère qu'il venait de visiter pour la première fois et où il retrouvait un digne héritier des vertus de saint Maïeul et de saint Odilon, le pape voulut dans un diplôme apostolique laisser aux religieux un témoignage de son affection paternelle. « Nous ne saurions, dit-il, rien faire de plus méritoire près du Dieu de toute sainteté que d'assurer pour l'avenir la tranquillité, l'ordre et la paix qui règnent en ces lieux vénérables où s'est conservée en nos malheureux jours la règle monastique dans sa pureté primitive. C'est donc avec bonheur que nous confirmons et renouvelons en faveur de la sainte communauté de Cluny tous les priviléges déjà accordés par nos prédécesseurs, savoir l'immunité apostolique, la libre élection des abbés, sans que nulle puissance mortelle, empereur, roi, archevêque ou évêque, prince ou seigneur ait à y prétendre un droit d'immixtion quelconque. La consécration abbatiale sera donnée gratuitement par l'évêque qu'il plaira à la communauté de choisir pour ce ministère. Il en sera de même des ordinations, des consécrations d'églises ou d'autels. En un mot, la congrégation de Cluny restera à perpétuité sous la juridiction immédiate du siége apostolique ; elle y trouvera une protection efficace contre toutes les tentatives criminelles, contre toutes les invasions tyranniques qui menaceraient son existence ou viendraient troubler la paix des serviteurs de Dieu [1]. » Ce diplôme pontifical fut délivré, dit la souscription qui le termine, « le IV des ides de juin (10 juin 1049) par les mains du diacre Pierre, bibliothécaire et chancelier du saint siége apostolique. » Nous retrouvons ici, escortant Léon IX dans son voyage au-delà des Alpes, le personnage qui avait en 1046 accompli près de l'empereur Henri-le-Noir la courageuse mission dont Bonizo nous a parlé et dont le succès mit fin au schisme des Trois Pontificats [2]. Il est, comme on le voit,

[1] S. Leon. IX. *Epist.* xI. Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 607.
[2] Cf. Chapitre précédent, nº 9.

impossible d'identifier le diacre Pierre, « bibliothécaire et chancelier du saint siége » avec Pierre Damien qui était alors dans son abbaye de Fontavellane, rivalisant de zèle et de sainteté avec Jean Gualbert, cette autre illustration monastique de l'Italie.

Saint Léon IX à Cologne. Situation politique de l'Allemagne. Alliance de l'empereur et du roi de France.

34. De Cluny, le pape se rendit directement à Cologne où il se rencontra avec Henri III, et célébra pontificalement le 29 juin la fête de saint Pierre et saint Paul. « L'antique Colonia-Agrippina retentit de chants d'allégresse, dit un moderne historien. De toutes parts on était accouru sur le passage du pontife et de l'empereur, dont l'alliance était si précieuse pour l'église et pour l'état [1]. » Ce qui redoublait l'enthousiame populaire, c'est que l'arrivée du vicaire de Jésus-Christ était annoncée comme un présage de paix. Depuis cinq ans les provinces rhénanes étaient dévastées par une guerre féodale dont on n'entrevoyait pas le terme. A la mort de Gothelon II duc de la Basse-Lorraine (1045), son frère Geoffroi-le-Barbu réclama l'investiture des états en deshérence. L'empereur n'eut garde d'augmenter par un surcroît de puissance les forces d'un vassal qui s'était toujours montré rebelle. Il profita du droit suzerain que la dévolution lui conférait pour donner l'investiture de la Basse-Lorraine au comte de Luxembourg Frédéric, frère du duc de Bavière. Geoffroi prit les armes. Il fit entrer dans son alliance les comtes Baudoin de Flandre, Herman de Mons, Thierry de Wardingen (Frise). Cette levée de boucliers éclata en 1046, durant le voyage de l'empereur à Rome. Elle coïncidait avec une insurrection formidable en Hongrie, où le roi Pierre allié de l'empire, après avoir eu les yeux crevés, fut traîtreusement mis à mort ainsi que tous les allemands fidèles à sa cause. La réaction qui se produisait avec tant de cruauté avait pour mot d'ordre l'extinction du christianisme en Hongrie. Les révoltés mirent à leur tête deux princes, André et Béla, descendants de l'ancienne dynastie barbare et le paganisme fut rétabli comme religion officielle. L'Allemagne était en feu lorsqu'Henri le Noir revenant d'Italie essaya de rétablir sa prépondérance les armes à la main. Sa première tentative

[1] M. Duhamel, *Le pape Léon IX et les monastères de Lorraine*, p. 65.

dirigée contre Geoffroi le Barbu n'eut aucun succès. Surpris par le duc dans un terrain marécageux sur la rive gauche de la Meuse, Henri fut complétement défait et son armée taillée en pièces (1047). Geoffroi profita de sa victoire pour ravager l'ancien palatinat de Nimègue. La cité de Verdun et sa cathédrale furent réduites en cendres. La diplomatie impériale vînt à bout de réparer l'échec subi par l'empereur. Un traité d'alliance intervint avec le roi païen de Hongrie André, qui reconnut la suzeraineté de Henri le Noir et consentit à payer un tribut annuel à condition de rester maître de son royaume. Cet arrangement où le principe religieux fut sacrifié aux nécessités de la politique permit à l'empereur de tourner toutes ses forces contre le duc de Lorraine. Dans une diète solennelle il le déclara coupable de félonie et déchu de son fief ducal, dont l'investiture fut donnée au comte Albert d'Elzengen. Geoffroi ne fit d'abord que rire de cette destitution nominale ; il entra en campagne contre son compétiteur Albert, lui infligea une défaite sanglante et le tua de sa main (1048). L'empereur transmit alors l'investiture de la Haute-Lorraine au cousin de Léon IX, Gérard d'Alsace comte de Dasbourg, qui devait définitivement conserver ce fief et le transmettre à ses descendants appelés eux-mêmes à une fortune plus haute encore. Jusque-là Geoffroi le Barbu avait pu compter sur l'appui du roi de France Henri I, malgré les liens de famille qui unissaient alors la dynastie capétienne à celle de l'empereur. Henri I avait en effet épousé la princesse Mathilde nièce de Henri III d'Allemagne, mais la politique belliqueuse du roi de France l'avait emporté sur les affections domestiques. Cependant Mathilde, enlevée à la fleur de l'âge par une maladie soudaine, mourut sans laisser d'enfants mâles. Inconsolable de cette perte, son époux se rapprocha de l'empereur. Il eut recours à son intervention pour négocier un second mariage, auquel la raison d'état le fit songer. On avait entendu parler à la cour de France de la fille de Jaroslaw, prince moscovite issu de ce Vladimir qui, nous l'avons vu, épousa en 988 la fille de Romain II empereur d'Orient. Romain II passait lui-même pour un descendant de Philippe de Macédoine et des monarques persans de la dynastie des Arsacides. La jeune

princesse sur la tête de laquelle se réunissaient tant d'illustrations plus ou moins authentiques se nommait Anne comme sa bisaïeule, et professait comme elle la foi catholique. Mais elle habitait à Kiew, au-delà de la Vistule et des monts Carpathes, dans les régions qui forment la Russie actuelle. La France n'avait pas encore de relations avec ces contrées lointaines. L'empereur d'Allemagne servit d'intermédiaire. Il envoya à Jaroslaw une ambassade solennelle, à laquelle se joignirent Gauthier évêque de Meaux et le comte Vascelin de Chauny, chargés de demander pour le roi de France la main de la princesse Anne. Le voyage dura deux ans. Ce ne fut qu'en 1050 que les ambassadeurs francs ramenèrent la princesse moscovite à leur maître. Anne donna deux ans après à son royal époux un fils qui reçut le nom de Philippe, en mémoire de l'origine supposée des ancêtres de sa mère.

Excommunication de Geoffroi le Barbu duc de Lorraine. Sa soumission et sa pénitence.

35. Durant les conférences qui précédèrent ce mariage et auxquelles Léon IX n'étant encore qu'évêque de Toul avait pris une part active, l'empereur obtint facilement de Henri I la promesse d'abandonner le parti de Geoffroi-le-Barbu (1049). Celui-ci ne tarda guère à s'en apercevoir. Des revers consécutifs succédèrent à ses premiers succès. Son allié Thierry de Wardingen qui avait ravagé impunément les diocèses de Liége, Metz et Utrecht, brûlant les cités et les églises, les villages et les monastères, attaqué à son tour par une armée formidable sous la conduite des trois évêques réunis, fut mis en déroute et perdit la vie. Geoffroi lui-même, dans une autre rencontre, vit son armée taillée en pièces. Echappé au carnage, il rallia une bande de pillards avec lesquels il essaya la guerre de routiers, tuant les populations désarmées, profanant et brûlant églises, monastères, fermes et villas. Telle était la situation lorsque le pape saint Léon IX arriva à Cologne. Le pontife était venu en Germanie dans l'espoir d'y trouver un secours efficace contre les déprédations barbares exercées par les Normands dans l'Italie méridionale, et il trouvait la Germanie elle-même en proie aux horreurs de la guerre civile. Contre tant de calamités il ne restait au pontife que les armes spirituelles. Il résolut d'en user. Geoffroi le Barbu fut nominativement excommunié pour ses sacriléges et en

particulier pour l'incendie de l'église de Verdun. Une autre sentence d'excommunication fut prononcée contre Baudoin V de Flandre, qui venait au mépris des lois ecclésiastiques de marier sa fille Mathilde au duc Guillaume de Normandie son neveu. Guillaume, le futur conquérant de l'Angleterre, se trouvait personnellement atteint par cette mesure. Nous verrons combien il y fut sensible. Son mariage avec la fille du puissant comte de Flandre effaçait en quelque sorte la tache originelle de sa bâtardise et légitimait rétrospectivement le fils d'Arlette, une simple lavandière de Falaise. Sans redouter le contre-coup d'une mesure aussi salutaire qu'énergique, le saint pape maintint sa décision. Il n'eut point à s'en repentir. Quelques mois après, Geoffroi le Barbu se présenta suppliant à Aix-la-Chapelle, fit sa soumission à Léon IX et à l'empereur. Il accepta la pénitence canonique, s'engagea à rebâtir l'église de Verdun et fut relevé de l'anathème qu'il avait encouru. « Fidèle à sa promesse, dit un chroniqueur, il rendit au centuple les biens ecclésiastiques dont il s'était emparé. Il revint pieds nus, couvert d'un cilice, se prosterner à la porte de Verdun. Il s'avança ainsi sur les genoux, à travers les rues de la ville, jusqu'à la cathédrale incendiée et jusqu'à l'emplacement du maître autel dévasté. En présence de la foule qui le suivait avec une émotion sympathique, il se soumit à la pénitence de la flagellation. On le vit bientôt travailler de ses mains avec les ouvriers chargés de la restauration de l'édifice [1]. » Pleinement réconcilié désormais avec Léon IX, il accompagna l'année suivante le saint pape en Italie [2], et y refit une fortune nouvelle dont nous aurons bientôt à parler.

La principauté de Bénévent cédée au saint-siége par Henri-le-Noi en échange d l'évêché de Bamberg.

36. Les complications politiques ainsi dénouées aux applaudissements de la Germanie reconnaissante, Léon IX put se consacrer exclusivement aux intérêts sacrés de l'Église et du saint-siége qu'il était venu régler avec l'empereur. La situation de l'Italie méridionale fut le premier objet des négociations. Henri III n'espérait

[1] Laurentius de Leodio. *Gesta episcop. Virdunens.* Patr. Latr. Tom. CCIV, col. 926,

[2] Lambertus Hersfeldensis. *Annales*, Patr. Lat. Tom. CXLVI, col. 1058.

pas de sitôt pouvoir entreprendre une nouvelle expédition au-delà des Alpes. Le souvenir de la première n'était pas de nature à l'encourager. [1]. La réception outrageante qui lui avait été faite aux portes de Bénévent lui laissait un ressentiment plein d'amertume et de courroux. Il offrit au pape de céder à l'église romaine tous ses droits sur cette ville et sa principauté en échange de l'évêché de Bamberg, donné jadis par saint Henri aux souverains pontifes. Dès lors il appartiendrait à Léon IX et à ses successeurs de prendre telles mesures de conservation qu'ils jugeraient nécessaires pour la province de Bénévent qui ferait désormais partie intégrante du domaine de saint Pierre. Léon IX accepta l'échange; il prenait de la sorte une responsabilité qui devait plus tard lui coûter la vie. Mais ce grand pape ne reculait devant aucun péril, ou plutôt il savait que les triomphes de l'Église ne s'obtiennent que par le sacrifice poussé jusqu'au martyre. La résistance qu'il trouvait de la part d'un clergé simoniaque et indigne lui donnait la mesure des difficultés que lui réservait la cupidité des Normands en Apulie. Il n'en poursuivit pas moins son but avec un indomptable courage. La réforme disciplinaire si heureusement commencée à Rome et à Pavie devait se poursuivre dans les Gaules au concile de Reims, et en Germanie dans un synode qu'il indiqua pour le 19 octobre à Mayence. Le nouvel abbé de Fulda, Egbert, lui promit pour l'Allemagne le concours qu'il devait trouver en France de la part de saint Hugues de Cluny. L'archevêque de Cologne Herman reçut pour lui et ses successeurs le titre de chancelier du saint-siége avec l'église cardinalice de Saint-Jean-Porte-Latine [2]. Le monastère de Fulda fut confirmé par un diplôme pontifical dans ses droits de primatie sur toutes les autres abbayes d'Allemagne [3]. Léon IX put alors prendre congé de l'empereur pour se rendre dans son ancienne église de Toul, où il arriva vers les premiers jours de septembre. Reçu avec des transports d'enthou-

[1] Cf. Chapitre précédent n° 22.
[2] Wibert. *Vita S. Leon. IX*, Lib. II; Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 492.
[3] S. Leon. IX. *Epist.* XII. Tom. cit. col. 609.

siasme par la population entière, il y célébra solennellement la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre 1049).

§ VII. CONCILE DE REIMS (1049).

37. L'époque fixée pour le concile de Reims approchait et le saint pape put suivre plus facilement à Toul les mouvements en sens divers que l'annonce de ce synode national produisait dans le clergé des Gaules. Un témoin oculaire, moine de Saint-Remi de Reims, nommé Anselme, nous a laissé un récit complet de cet épisode, l'un des plus intéressants pour l'histoire ecclésiastique de notre patrie. « A l'automne de l'an 1048, dit-il, le vénérable abbé Hérimar ayant terminé la reconstruction du monastère de Saint-Remi, œuvre gigantesque entreprise cinq ans après l'échéance du fameux millénaire chrétien, apprit que le très saint évêque de Toul, Bruno, venait d'être désigné à la diète de Worms pour succéder sur le siége apostolique au pape Damase II. Hérimar avait eu l'occasion de connaître Bruno lors de l'entrevue de l'empereur avec le roi de France durant les négociations du traité de paix entre les deux princes. Le saint évêque lui avait même annoncé alors son désir de faire au carême suivant un pèlerinage au tombeau du glorieux apôtre des Francs. La providence divine en appelant Bruno au suprême pontificat ne lui permit point d'accomplir son pèlerinage à l'époque qu'il s'était lui-même fixée. Mais Hérimar entrevit tout d'abord la possibilité de faire consacrer la nouvelle église de Saint-Remi par le pape nommé. Il lui écrivit sur-le-champ pour solliciter cette faveur. Ses envoyés étaient chargés de remettre à l'homme apostolique une coupe dorée, d'un travail merveilleux, provenant du trésor de Saint-Remi. En ce moment Bruno était à Toul, sur le point de partir pour Rome. « Je ne puis, répondit-il, différer mon départ. Mais par amour pour saint Remi, je reviendrai d'Italie consacrer la basilique élevée sur son tombeau. » Il accepta comme un objet de vénération la coupe dorée qui lui rappelait cette promesse, et quelques mois après, il fit prévenir officiellement Hérimar que

Hérimar abbé de Saint-Remi de Reims. Préliminaires du concile.

la double cérémonie de la consécration de l'église et de la translation des reliques de saint Remi aurait lieu le jour même de la fête du confesseur, c'est-à-dire le 1er octobre suivant. L'abbé s'empressa de porter cette heureuse nouvelle au roi de France Henri I. Il vint le trouver à Laon durant les fêtes de la Pentecôte, le priant de rehausser de sa présence l'éclat de la solennité qui se préparait et de donner des ordres pour que les évêques de son royaume, ainsi que les princes et seigneurs, vinssent tous y assister. Le roi accueillit favorablement cette requête ; il promit à moins d'empêchement imprévu de se trouver en personne à Reims pour le jour indiqué. Hérimar vint communiquer cette réponse au pape qui arrivait alors à Reims, il expédia des lettres dans toutes les provinces de France et dans les royaumes voisins pour inviter les fidèles à venir honorer le grand patron des Francs, le jour de la translation de ses reliques par le vicaire de Jésus-Christ. Tout semblait donc conspirer pour l'heureuse issue de l'entreprise. Le pape avait adressé des lettres apostoliques aux évêques et abbés du royaume de France, les convoquant au synode de Reims, « afin, disait-il, de prendre sous les auspices du premier apôtre de la monarchie les mesures nécessaires au rétablissement de la discipline religieuse [1]. » La foule immense des fidèles félicitant le pontife applaudissait à sa pieuse initiative. Aussi quand Léon IX arriva à Toul pour la fête de Sainte-Croix, il fut reçu avec un enthousiasme indescriptible [2]. »

38. « Cependant, continue le moine chroniqueur, l'antique serpent, celui qui dès l'origine des jours précipita le genre humain dans la ruine, eut recours à ses perfidies empoisonnées. A son instigation, de puissants seigneurs laïques, les uns engagés dans des unions adultères, d'autres souillés de meurtres et d'attentats de tout genre, se liguèrent pour empêcher la tenue d'un concile qui pourrait rechercher leurs crimes. Ils trouvèrent des alliés parmi les évêques et les abbés simoniaques ou concubinaires. Tous ensemble, ils circonvinrent le roi des Francs. « C'en est fait, lui dirent-ils, de

[1] Nous n'avons plus le texte de cette encyclique pontificale.
[2] Anselm, *Hist. dedic. Sancti-Remigii.* Patr. Lat. Tom. CXLII, col. 1422.

l'honneur de votre couronne si vous permettez au pape de venir exercer son autorité sur votre propre territoire, ou si par votre présence à Reims vous semblez autoriser la tenue du concile indiqué. Jamais aucun des rois vos prédécesseurs n'a permis à un pape de mettre le pied dans une ville de France pour y présider un synode. D'ailleurs où est l'opportunité? Il ne s'agit point dans votre royaume de s'occuper de questions ecclésiastiques, mais de travailler au rétablissement de la paix et de l'ordre public. Quelques vassaux rebelles s'obstinent encore dans leur insubordination. Ils détiennent les terres de votre domaine, les châteaux forts qui relèvent de votre mouvance royale. Votre devoir est de combattre ces ennemis de la chose publique, sans vous embarrasser d'aucun synode. Réunissez les princes, rassemblez vos guerriers fidèles, forcez les évêques et les abbés à vous accompagner dans une expédition si glorieuse pour vous et si utile à l'état. N'oubliez pas de mander en première ligne avec son contingent militaire l'abbé de Saint-Remi, dont l'insolente vanité a tout mis en mouvement. » — Henri dont la faiblesse et la mobilité de caractère n'étaient que trop connues se laissa persuader. Il manda l'évêque de Senlis Froland, l'envoya dire au pape qu'obligé de partir avec les évêques et les abbés de son royaume pour une expédition contre des vassaux rebelles, il lui serait impossible de se rendre à Reims comme il l'avait promis. Il priait donc le souverain pontife de remettre son voyage en France à une autre époque, lorsque les circonstances permettraient de lui faire une réception convenable. Léon IX, sans prendre la peine de relever ce qu'une telle communication avait d'odieux à la fois et d'étrange, se borna à répondre qu'il ne changerait rien au projet fixé, qu'il se rendrait à Reims pour la consécration de la nouvelle basilique et qu'avec les véritables amis de la religion, sur le concours desquels il comptait, le synode aurait lieu [1]. » Ce langage n'était pas de nature à contenter les seigneurs et les évêques courtisans. Lorsqu'ils avaient déclaré que jamais un roi de France ne permit à un pape de présider

[1] Ibid. col. 1423.

un concile sur le territoire des Gaules, ils avaient menti. Léon IX aurait pu leur rappeler que l'un de ses prédécesseurs, le pape Jean VIII, avait en 878 présidé un concile national des Gaules dans la cathédrale de Troyes. Mais il eut été parfaitement inutile d'entrer dans la moindre discussion. Les coupables étaient résolus à fuir leur juge; ils ne contestaient l'autorité du vicaire de Jésus-Christ que pour couvrir leur propre infamie. « Aussitôt que la réponse du pape fut connue à le cour, reprend le chroniqueur, princes et évêques se hâtèrent de pousser les préparatifs de l'expédition. Des ordres rigoureux furent expédiés par le roi; on enrôla de force ceux des prélats et des abbés qui refusaient de se mettre en campagne. Le vénérable Hérimar fut arraché à son monastère de Saint-Remi. Pleurant et gémissant, il lui fallut suivre les hommes d'armes; il voyait ainsi s'évanouir ses plus chères espérances. Dieu lui vint en aide. Après un jour et demi de marche, le roi lui accorda la permission de se retirer. Il se rendit immédiatement à Toul, informa Léon IX de ce qui s'était passé et revint à son abbaye prendre les dispositions définitives pour la grande assemblée [1]. »

Opposition de la cour de France à la tenue du concile.

39. « La veille de la fête de Saint-Michel (28 septembre 1049) le souverain pontife arriva à la *villa Curmoliensis* [2] (Courmelois) où il passa la nuit. Le lendemain, accompagné des archevêques de Trèves, de Lyon, de Besançon et d'une suite nombreuse de grands personnages parmi lesquels on remarquait l'évêque cardinal Jean de Porto, le diacre de la sainte église Pierre et le préfet de Rome, il se dirigea vers l'abbaye de Saint-Remi [3]. Une procession immense de religieux, de clercs et d'abbés accourus des diverses provinces vint le recevoir sous le portique de l'église abbatiale. Elle était précédée par les évêques de Senlis, d'Angers et de Nevers, portant l'évangile, l'eau bénite et l'encens, qu'ils offrirent au pape. Lorsque Léon IX mit le pied sur le seuil de l'église, les chœurs de musiciens

[1] Anselm. loc. cit. col. 1423

[2] La *villa Curmoliensis* aujourd'hui Courmelois, à 16 kilom. S. E. de Reims, était alors un prieuré relevant de l'abbaye de Saint-Basle.

[3] On sait que l'abbaye n'était pas encore renfermée dans l'enceinte de la ville. Cette annexion n'eut lieu qu'au XIVe siècle, époque où l'on agrandit le périmètre des fortifications de Reims.

chantèrent le répons *Lætentur cœli et exultet terra* [1]. Le pape vint ensuite s'agenouiller au pied de l'autel de Sainte-Croix : pendant qu'il y faisait sa prière, on chanta le répons *Summæ Trinitati*. Enfin il s'avança jusqu'au maître autel et pria sur le tombeau de saint Remi, le glorieux apôtre et patron des Francs. En ce moment on entonna le *Te Deum* qui fut redit par toutes les voix dans un sentiment d'unanime allégresse. Le pontife, du haut du trône qui lui avait été préparé, donna au peuple la bénédiction apostolique. Il reprit alors sa marche, précédé par le chœur des musiciens. La procession se dirigea vers la ville de Reims. A la porte de la cité, près de l'église Saint-Denys, l'archevêque Wido (Gui I de Châtillon), les évêques présents escortés de tout le clergé rémois reçurent le pontife et le conduisirent au milieu des acclamations d'une foule innombrable jusqu'à la basilique de Notre-Dame. Après sa prière au maître autel, le pape prit place sur un trône, ayant à sa droite l'archevêque de Reims, à sa gauche celui de Trèves. Il revêtit les ornements sacrés et célébra la messe pontificale, qui se termina par la bénédiction apostolique. Le jour était déjà fort avancé quand le pape put enfin prendre quelque nourriture dans le palais métropolitain, où il passa la nuit et le jour suivant. Cependant la multitude affluait à Reims en telle proportion qu'on put croire que l'univers entier s'y était donné rendez-vous. Des flots de pèlerins accouraient des régions les plus lointaines, Anglais, Bretons, Espagnols, Germains, mêlés à ceux de toutes les provinces des Gaules. Nobles et villageois, citoyens des villes, laboureurs des campagnes, riches et pauvres ne cessaient d'arriver par familles, par tribus. Les évêques, les clercs, les religieux, les abbés avaient peine à se frayer un chemin parmi ces milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, qui se pressaient dans toute la ville et surtout à l'église de Saint-Remi. Tous voulaient approcher de la châsse renfermant les précieuses reliques du patron de la France. Mais l'église déjà pleine de pieux visiteurs ne pouvait en admettre de nouveaux ; ceux qui ne réussissaient point à y pénétrer pour déposer leurs of-

[1] « Cieux, réjouissez-vous : terre, tressaille d'allégresse. »

frandes, les jetaient par les portes et les fenêtres ouvertes. Enfin on put mettre un certain ordre parmi cette multitude si empressée et si pleine de foi. Sous les vastes portiques extérieurs de l'abbaye on organisa un défilé qui entrait par un côté dans l'église et sortait par l'autre. Le défilé dura toute la journée du 30 septembre, veille de la fête ; on espérait qu'il cesserait avec la nuit, mais il n'en fut rien. La foule se munit de torches, de lampes, de flambeaux, et continua sa procession dans l'église, pendant que toutes les plaines environnantes s'illuminaient de feux allumés par d'autres multitudes obligées de camper en plein air pour attendre la solennité du lendemain. Durant cette journée, la foule n'avait pas été moins grande autour du palais métropolitain de Reims. Tous voulaient contempler les traits augustes du souverain pontife et recevoir la bénédiction apostolique. Léon IX, malgré son excessive fatigue, se prêta avec une bonté paternelle à cette pieuse avidité. A trois reprises différentes, du haut d'une plateforme qui dominait la grande place de Notre-Dame, il adressa au peuple les plus touchantes exhortations et bénit les multitudes sans cesse renouvelées [1]. »

Translation des reliques de saint Remi à Notre-Dame de Reims.

40. Le roi de France n'avait pas voulu recevoir saint Léon IX, le peuple français dédommageait noblement le pontife de cette ingratitude royale. On avait voulu faire le vide autour du pape ; maintenant il fallait user de stratagème pour dérober la personne du vicaire de Jésus-Christ au pieux empressement d'une multitude avide de recevoir sa bénédiction. « Pour revenir au monastère de Saint-Remi, dit le chroniqueur, le pontife dut attendre l'heure de minuit, où le clergé de Notre-Dame commençait les matines. Accompagné seulement de deux chapelains, il put sans être reconnu traverser la ville et regagner l'abbaye. Il envoya alors les clercs de sa suite ordonner au peuple d'évacuer l'église et toute l'enceinte du monastère, afin qu'il fût possible de terminer les préparatifs de la consécration solennelle. « Autrement, disait le pape, je retournerai à Rome sans avoir fait la dédicace de l'église. Mais si le peuple se

[1] Anselm. loc. cit. col. 1423.

montre docile, je promets de faire processionnellement transporter demain les reliques de saint Remi à Notre-Dame de Reims. Tous alors pourront satisfaire leur piété et contempler les restes du glorieux apôtre. » Malgré ces menaces et ces promesses, on eut grand-peine à obtenir l'exécution de cette mesure indispensable. Enfin le peuple se résigna, les portes furent fermées et les pèlerins allèrent de nouveau camper dans la plaine illuminée de mille feux. A l'aurore, survinrent les clercs de Compiègne portant avec la châsse de saint Corneille toutes les autres reliques de leurs églises. Ils venaient implorer la protection du pape contre quelques seigneurs féodaux qui s'étaient mis brutalement en possession des domaines ecclésiastiques. Leur arrivée inattendue augmentait encore une affluence déjà si embarrassante; elle n'occasionna cependant aucun désordre. Les reliques de saint Corneille et des autres patrons de Compiègne furent déposées dans le monastère, et l'on remit l'examen des griefs articulés par les clercs de cette ville à la décision du concile qui allait s'ouvrir dans quelques jours. Après cet incident, le pape revêtu des ornements pontificaux entra à l'heure de tierce (neuf heures du matin) dans l'église abbatiale, escorté des quatre archevêques de Reims, Trèves, Lyon et Besançon, des deux vénérables abbés Hérimar de Reims et Hugues de Cluny, des évêques présents et des plus illustres personnages de l'ordre religieux ou sacerdotal. Au chant de la litanie, il se dirigea vers le tombeau de saint Remi. Après les encensements prescrits par le rituel, les chœurs de musiciens chantèrent l'antienne *Confessor Domini Remigi*. Léon IX versant des pleurs de componction voulut porter lui-même sur ses épaules, avec le secours des évêques et abbés, la châsse renfermant les précieuses reliques. Il entonna le répons *Iste est de sublimibus*, dont le chant fut continué par le chœur. En ce moment les portes du monastère s'ouvrirent, aux acclamations d'une foule immense qui pleurait de joie en apercevant la châsse du glorieux patron des Francs. La procession se mit en marche pour Reims, mais le pape ne la suivit point. Il se renferma avec les prélats de sa suite dans l'oratoire de la Sainte-Trinité, attenant à l'église abbatiale. Cet oratoire jadis fondé par un religieux de l'abbaye, nommé Harduin,

venait d'être reconstruit et orné d'une représentation très-fidèle du tombeau de Notre Seigneur à Jérusalem. Le pape fit procéder immédiatement à la consécration solennelle de cet oratoire par l'archevêque de Trèves, auquel celui de Reims avait donné à ce sujet une autorisation spéciale. Cependant la procession continuait sa marche vers la ville, à travers des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants dont on ne parvenait point à calmer les pieux transports. Tous se précipitaient vers la châsse vénérée, saint trésor, perle précieuse qui dominait cette mer immense de têtes, flots humains dont le flux et le reflux étaient pareils à ceux de l'océan. Il arriva quelques accidents; plusieurs personnes soulevées par cette masse populaire perdirent pied, tombèrent sans pouvoir se relever et furent étouffées. Ballotée plutôt que portée sur cette mer houleuse, comme un navire agité par les vagues, la précieuse châsse fut enfin introduite sous les voûtes de la cathédrale de Reims. On la déposa sur l'autel de Sainte-Croix, pendant que l'archevêque de Besançon officiait pontificalement à l'autel de Notre Dame (1er octobre 1049) [1] ».

Consécration de l'église abbatiale. Retour des reliques de saint Remi au monastère.

41. Durant cette laborieuse journée et toute la nuit suivante, le défilé des multitudes devant la châsse de saint Remi ne discontinua pas un seul instant. On résolut pour le lendemain d'organiser une nouvelle procession qui traverserait les principales rues de la ville et ferait ensuite le tour des remparts, de façon à laisser le temps au pape et aux évêques de procéder à la consécration de l'église abbatiale. « Le 2 octobre au matin, reprend le chroniqueur, les chanoines et les clercs de Notre Dame chantèrent d'abord prime et tierce, puis célébrèrent à neuf heures une messe solennelle. La procession se développa ensuite dans un ordre admirable : les précieuses reliques s'arrêtèrent sous de magnifiques reposoirs disposés dans les différents quartiers de la ville. L'une de ces stations eut lieu à l'antique porte dite *Patens* (ouverte), à l'endroit même où jadis saint Remi s'était agenouillé et par ses prières avait arrêté subitement un incendie horrible qui dévorait la

[1] Anselm. loc. cit. col. 1427.

cité. Les transports de la foule redoublérent en voyant les reliques du glorieux pontife reparaître après tant de siècles et avec un tel éclat en ce lieu célèbre. L'impression fut si profonde qu'un des chanoines assistants, le vénérable Constantius, fit vœu d'élever sur cet emplacement une église commémorative. Il l'exécuta en effet quelques années plus tard, et telle fut l'origine de l'oratoire actuel de sainte Marie-Magdeleine et Saint-Remi. Cependant dès les premières lueurs de l'aube le pape avait fait commencer à l'église du monastère les cérémonies de la consécration solennelle. L'archevêque de Reims assisté de l'évêque de Lisieux, après avoir fait trois fois le tour extérieur de l'église avec les croix et les reliques, selon le cérémonial ordinaire, procéda à la dédicace de la basilique. En même temps, chacun des autels était consacré par les évêques désignés pour cette fonction, pendant que le pape en personne consacrait l'autel principal sous l'invocation des bienheureux apôtres Pierre et Paul, saint Clément, saint Christophe et saint Remi. Ces diverses cérémonies n'étaient point encore achevées lorsqu'arriva la procession venant de Reims et rapportant les reliques du saint patron. Pour éviter un encombrement dont on n'eût plus été maître, le pape fit fermer toutes les portes et prévenir la foule d'attendre patiemment la fin de la cérémonie. On fut obligé de passer la châsse par une fenêtre dans l'oratoire de la Sainte-Trinité. Le pape vint la recevoir et la déposa lui-même sur le maître-autel de l'église abbatiale, voulant qu'elle y demeurât exposée durant le prochain concile. « Nous verrons bientôt, ajoute le chroniqueur, dans quel but le très-saint pontife prenait cette résolution. Il officia pontificalement au maître-autel qu'il venait de consacrer et après l'évangile, montant à l'ambon, il adressa une touchante allocution aux assistants qui remplissaient l'église où ils avaient fini par s'introduire en escaladant les fenêtres. Il promulgua deux décrets apostoliques, l'un ordonnant qu'à l'avenir le jour anniversaire de cette dédicace serait célébré dans tout le diocèse de Reims par une fête commémorative [1], l'autre statuant que le

[1] Le 22 mai 1657 l'assemblée du clergé de France renouvela par une circu

maître-autel consacré par ses mains serait privilégié à l'égal de ceux des basiliques romaines, réservant le droit exclusif d'y célébrer la messe aux sept plus hauts dignitaires de l'abbaye et deux fois seulement par année, savoir la seconde férie (lundi) de Pâques et la veille de l'Ascension, aux chanoines de Notre Dame de Reims [1]. L'office terminé, Léon IX du haut de la plate-forme de la nouvelle basilique fit réciter le *Confiteor*, donna l'absoute solennelle en la forme accoutumée à tout le peuple, puis le congédia en le bénissant une

laire mémorable cette ordonnance de saint Léon IX, tombée malheureusement en oubli dans la suite des âges. Voici le texte de la lettre adressée alors à tout l'épiscopat français. *Universis per Gallias episcopis cœtus ecclesiæ Gallicanæ salutem in Domino. Cum sancti Remigii archiepiscopi Remensis festiva celebritas cum ecclesiæ Gallicanæ, tum summorum pontificum decretis, regumque nostrorum capitularibus luculenter per tot sæcula sancita sit, attamen illud lugendum accidit ut quæ magis vetustate commendanda fuerat frigescente populorum pietate obliterata vel fere sileatur, aut saltem tanti Francorum apostoli et doctoris non condignis honoribus celebrata memoria vilescat. Ille enim, sicut optime novit charitas vestra, quasi secundus Sylvester, subdita Christo regi mortali purpura, Clodoveum nostrum tanquam novum Constantinum abjectis inanibus diis docuit adorare quod incenderat et incendere quod adoraverat; ac demum miraculis atque doctrina ad fidei communionem adductis cum principe populis, et idololatriæ lepræ nempe veteris salutari lavacro abluta Francorum labe, hujusce Christiani regni sub christianissimis regibus dedicavit Christo primitias et Ecclesiæ suæ primogenitos peperit atque defensores. Cumque gauderet Græcia quod sola haberet principem legis nostræ, non deesse et reliquo orbi claritatem suam ostendit, effulgurante siquidem occiduis partibus in rege non novo novi jubaris lumine. Certe si quando ante oculos positæ vicinarum gentium in fide ruinæ patronis cœlitibus fecere supplices, quod obsequii genus erga sanctum Remigium apostolum suum non præstabit adunatis enixius precibus Francorum pietas, cum, proh dolor! a finitimis regionibus dilatato hæreticæ pravitatis incendio, ulciscente peccata Numine, propulsata recedat religio. Quapropter hortamur charitatem vestram ut ad honorem sancto Remigio die prima Octobris solemniori ritu exhibendum, excitata subditorum vestrorum devotione, collaboremus unanimes et nos tanti præsulis exemplo, qui teste Hormisda agebat summi documenta pontificis, dum et prædicanda faceret et ea insinuare non differret, sedulo in id incumbamus, et operantes justitiam quæ vincit regna, et nos omnes salvos faciamus et eos qui nos audiunt. Parisiis. die 22 maii 1657. (Patr, Lat.* Tom. CXLII, col. 1439).

[1] Nous avons encore le texte des décrets apostoliques promulgués en cette circonstance. Cf. *Leon. IX Epist.* XVII et XVIII. *Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 615. Ce privilége accordé aux chanoines de Reims leur fit prendre le titre de chanoines cardinaux qu'ils conservèrent jusqu'à la révolution.

dernière fois. Les pèlerins laïques reprirent alors le chemin de leur demeure, mais le pontife intima à tous les évêques, abbés, moines et prêtres d'avoir à se présenter le lendemain vers l'heure de tierce à la basilique nouvellement consacrée pour assister à l'ouverture du concile. »

42. « Le lendemain matin V des nones d'octobre (3 octobre 1049), reprend le chroniqueur, les évêques au nombre de vingt, cinquante abbés, une foule de prêtres et de clercs étaient réunis dans l'église abbatiale de Saint-Remi. Les reliques du glorieux patron des Francs exposées sur le maître-autel allaient, suivant le vœu du pape, consacrer par leur présence la grande œuvre de la réforme ecclésiastique dans les Gaules. Au moment d'entrer en session un conflit s'éleva entre l'archevêque de Reims et celui de Trèves, revendiquant l'un et l'autre leur droit de préséance en vertu de leur titre respectif de primat. Le seigneur pape ne jugeant point opportun d'entrer dans l'examen de cette affaire fit disposer en cercle dans le chœur de la basilique les siéges destinés aux évêques. Son trône fut préparé sur une estrade élevée fermant le cercle, la face tournée vers le maître-autel, dominant ainsi l'assemblé entière sans que ni l'un ni l'autre des contendants fut admis à y siéger à ses côtés. Quand tout fut ainsi réglé, le pape revêtu des ornements pontificaux, précédé de la croix et du livre des évangiles, sortit de l'oratoire de la Sainte-Trinité escorté par ses ministres assistants. Il vint s'agenouiller devant le maître-autel, pendant que le chœur chanta l'antienne *Exaudi nos Domine*, et le psaume correspondant. L'archevêque de Trèves récita la litanie, après quoi le diacre de l'église romaine Pierre avertit l'assemblée de s'unir par une prière fervente à l'oraison que le souverain pontife allait prononcer à haute voix pour implorer les lumières de l'Esprit-Saint. L'oraison pontificale achevée, on lut l'évangile *Dixit Simoni Petro Jesus : Si peccaverit in te frater tuus.* » C'était rappeler d'une part les miséricordes que le Sauveur avait recommandées à l'apôtre Pierre et à ses successeurs,

Ouverture du concile. Noms des évêques et abbés qui y assistèrent.

[1] Anselm. *loc. cit.* col. 1430.

de l'autre l'obligation pour les coupables de se soumettre docilement à la sentence du vicaire de Jésus-Christ. Tous prirent alors séance sous la direction de l'archevêque de Reims, qui présida ce détail de la cérémonie. Le seigneur pape du haut de son trône avait en face le maître-autel et la châsse de saint Remi, à droite l'archevêque de Reims, à gauche celui de Trèves Ebérard. Après l'archevêque de Reims du côté de l'orient venaient Bérold évêque de Soissons, Drogo de Térouanne, Froland de Senlis, Adalbéron de Metz l'ancien condisciple et ami du bienheureux pape; du côté méridional Halinard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Langres, Josfrid de Coutances, Yves de Séez, Herbert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Théodoric de Verdun ; du côté septentrional Hugues archevêque de Besançon Hugues évêque de Nevers, Eusèbe d'Angers, Pudicus de Nantes, un prélat anglais Duduco évêque de Wells (Bath), envoyé du saint roi Edouard [1], enfin l'évêque romain Jean de Porto qui se trouvait ainsi à la droite de l'archevêque de Trèves. Un second rang de siéges avait été disposé dans le même ordre derrière ceux des évêques. Les abbés y prirent place, c'étaient Hérimar abbé de Saint-Remi, Hugues de Cluny, Sigefrid de Gorze, Foulques de Corbie, Robert de Pruym, Rainold de Saint-Médard, Girvin de Saint-Riquier, Godefroi de Vézelay, Arnold de Pothières [2], Rodolphe de Mouzon, Oylard de Châlons, Milo de Montiérender, Norgaud de Hautvillers, Albert de Saint-Thierry, Etienne de Saint-Urbain, Wilfric de Saint-Augustin de Cantorbéry, Alwin de Ramsay, anglais tous deux, et les autres au nombre de cinquante. Les prêtres et clercs remplissaient la nef et les bas côtés [3].

[1] Cf. Spilman, *Concil. Anglican.* Tom. I. ad ann. 1049. *Patr. Lat.* Tom. CXLII. col. 1415.

[2] *Pultariæ* Pothières, abbaye bénédictine fondée en 863 par Gérard de Roussillon sur ses domaines du château de Lassois dans l'ancien diocèse de Langres, aujourd'hui village de 636 habitants à 8 kilomètres de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or, Rohrbacher *(Hist. univ. de l'Egl. cathol.* Tom. XIII. p. 522) traduit le mot latin *Pultariæ* par Pontière, localité inconnue dans la topographie française.

[3] Anselm. loc. cit. col. 1431.

Interrogatoire individuel des évêques et des abbés au sujet de la simonie. Déposition de Rainold abbé de Pothières.

43 « Le diacre de la sainte église romaine Pierre sur l'ordre du pape se leva, et dans un éloquent discours proposa les divers sujets dont le concile aurait à traiter, savoir les nombreuses infractions à la discipline canonique qui se commettaient dans les Gaules, la simonie, l'usurpation par les laïques des églises, abbayes et autres bénéfices, les redevances injustes exigées à la porte des sanctuaires, les mariages incestueux, les divorces suivis d'alliances adultères, les scandales des moines et clercs apostats, ceux des évêques, abbés, religieux ou prêtres qui prenaient part aux expéditions militaires, les rapines et oppressions exercées contre les pauvres, les crimes contre nature et enfin certaines hérésies qui venaient de surgir dans ces contrées. Il exhorta tous les assistants à prêter leur concours au bienheureux pape pour l'aider à extirper cette ivraie qui menaçait d'étouffer le bon grain dans le champ du Père de famille. S'adressant ensuite aux évêques, il leur enjoignit en vertu de l'autorité apostolique et sous peine d'anathème d'avoir à déclarer publiquement ce qu'il pouvait y avoir eu de simoniaque dans leur promotion ainsi que dans l'exercice de leur ministère. — L'archevêque de Trèves se leva le premier pour répondre à cette interpellation. « Je n'ai, dit-il, rien donné ni rien promis pour obtenir l'épiscopat ; je n'ai jamais rien fait payer à qui que ce soit pour la collation des ordres sacrés. » Les métropolitains de Lyon et de Besançon firent une protestation semblable. Le diacre Pierre se tournant alors vers l'archevêque de Reims qui gardait le silence, l'invita à s'expliquer. Le métropolitain se leva lentement et d'une voix émue demanda qu'on sursît jusqu'au lendemain pour entendre sa réponse, voulant, disait-il, avoir dans l'intervalle un entretien particulier avec le seigneur apostolique. Ce délai fut accordé.[1] Les autres évêques successivement interrogés se déclarèrent innocents de toute simonie, sauf quatre d'entre eux Hugues de Langres, Hugues de Nevers, Josfrid de Coutances et Pudicus de Nantes, lesquels se reconnurent coupables. L'examen de leur cause fut ajourné aux sessions suivantes et le diacre promoteur du concile passa à

[1] Anselm. loc. cit. col. 1432.

l'interrogatoire des abbés, les priant de déclarer individuellement s'ils étaient entrés par la porte et en pasteurs légitimes dans le gouvernement des âmes, dans le bercail du Seigneur Jésus. Le premier de tous, Hérimar abbé de Saint-Remi se leva, attestant qu'il n'avait rien à se reprocher sous ce rapport. Hugues de Cluny parla le second en ces termes : « Dieu m'est témoin que je n'ai rien promis à qui que ce soit pour être élevé à la dignité abbatiale. La chair et le sang l'eussent voulu peut-être, mais l'esprit et la raison y répugnaient. » Le moine chroniqueur ne donne du discours prononcé par saint Hugues de Cluny que ces courtes paroles. Mais Hildebert évêque du Mans, dans sa Vie de saint Hugues, nous apprend que l'illustre abbé s'éleva alors avec l'autorité de sa vertu et une éloquence saisissante contre les honteux désordres de la simonie. « Le bienheureux, dit-il, parla avec l'éclat d'un prophète et avec une modestie personnelle qui émut tous les cœurs. Son fameux mot : *Caro voluit, spiritus repugnavit,* quand tous savaient combien il avait été étranger à sa propre élection et quelle résistance il y avait opposée, donna une force incomparable au discours qu'il prononça contre les simoniaques. On crut le voir se dresser comme le héros de la justice et de la sainteté sur le rempart d'Israël, pour combattre corps à corps l'hérésie de Simon partout où il la rencontrait, sans se préoccuper du nombre ni de la qualité des adversaires. Tous les illustres personnages qui l'écoutaient étaient comme suspendus à ses lèvres ; la grâce de la persuasion que Dieu lui donna fut telle que l'ignorance des uns,les coupables réticences des autres se changèrent en torrents de lumière et en larmes de repentir. Par l'ordre du pape, il reprit plusieurs fois encore la parole dans la suite du concile. Ce fut à lui principalement qu'on dut le succès complet de cette assemblée, qui expulsa du sanctuaire les simoniaques et les fornicateurs [1]. » Après le discours de saint Hugues, l'interrogatoire continua. Les uns tout en faisant quelques aveux cherchaient à se justifier ; d'autres gardaient le silence, préférant cette reconnaissance muette de leurs fautes à une confession publique.

[1] Hildebert Cenoman, *Vit. S, Hug. Clun.* Patr, Lat. T. CLIX, col. 865.

De ce nombre fut Arnold abbé de Pothières. L'évêque de Langres dans le diocèse duquel se trouvait son abbaye, et qui venait lui-même en ce qui le concernait de se déclarer coupable, ne put souffrir cette lâche attitude. Il se leva et intenta contre Arnold une acccusation juridique, déclarant que cet abbé, son diocésain, vivait dans la plus infâme dissolution, qu'il s'était souillé de plusieurs crimes de droit commun, qu'enfin, excommunié pour avoir refusé de payer à saint Pierre et à l'église romaine le cens annuel dont son abbaye était redevable, il avait malgré la sentence d'interdit continué à célébrer la messe et poussé l'audace jusqu'à venir, lui excommunié notoire, siéger en concile devant le pape dont il foulait aux pieds l'autorité et les droits. La cause ainsi introduite fut discutée séance tenante. L'abbé de Pothières ne put se disculper, tous les griefs articulés contre lui par l'évêque de Langres étaient vrais. Il fut déposé de la dignité abbatiale. Le pape fit alors donner lecture d'un décret qui enjoignait à tous les assistants sous peine d'anathème de reconnaître que le pontife de l'église romaine est seul primat de l'Église universelle. Le décret citait à cet égard les autorités canoniques, les textes des pères et des précédents conciles[1]. Injonction fut faite à quiconque ne professait point cette doctrine d'avoir à le déclarer publiquement. Aucune réclamation ne s'étant produite, toute l'assemblée proclama que « le seigneur pontife du siége romain est le seul primat, le seul apostolique de l'Église universelle. » Cette décision était une éclatante réponse aux injurieuses protestations des évêques courtisans, lesquels venaient en présence du roi Henri I de refuser au pape le pouvoir de présider un concile sur le territoire des Gaules. Elle mit fin à la première session qui se termina à la nuit tombante. « Le seigneur pape, reprend le chroniqueur, congédia l'assemblée en ordonnant sous peine d'excommunication à tous les membres présents de ne pas quitter la ville de Reims avant le troisième jour, terme fixé pour la clôture du synode[2]. »

[1] Nous n'avons plus le texte de ce décret promulgué au concile de Reims par saint Léon IX.

[2] Anselm. loc. cit. col. 1432.

IIe Session. Ajournement de l'archevêque de Reims au prochain concile de Rome. Scandales épiscopaux en Bretagne. Le vénérable Gurloës abbé de Quimperlé.

44. « Le lendemain 4 octobre, quand tous les évêques, abbés et clercs furent réunis dans la basilique, continue le moine Anselme, le seigneur pape suivi de quelques-uns de ses ministres se rendit à l'oratoire de la Sainte-Trinité, où l'archevêque de Reims eut avec lui un entretien particulier qui dura assez longtemps. Le pontife apostolique revint ensuite avec le même cérémonial que la veille s'agenouiller devant le maître autel. Après le chant de l'antienne, la litanie fut récitée par l'archevêque de Trèves, puis le diacre lut l'évangile *Omnis arbor bona* et chacun prit séance. Le promoteur et chancelier romain Pierre interpella l'archevêque de Reims, lui rappelant que le délai accordé la veille était expiré et le mettant en demeure de fournir ses explications. Il ajouta que la rumeur publique l'accusait de plusieurs crimes dont il importait à son honneur et à la dignité du ministère épiscopal de se justifier s'il en avait les moyens. L'archevêque se leva et répondit qu'en présence des accusations dont il était l'objet il avait besoin de préparer sa défense. Il demandait dès lors qu'il lui fut permis de s'adjoindre quelques évêques avec lesquels il pourrait en conférer. Cette autorisation lui ayant été accordée, l'archevêque de Besançon et les cinq évêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Térouanne qu'il choisit pour conseillers se retirèrent avec lui et délibérèrent en secret. Rentré en séance l'archevêque de Reims pria le pape d'agréer que l'évêque de Senlis portât pour lui la parole, ce qui fut octroyé sur-le-champ. L'évêque de Senlis se leva donc, exposa toute l'affaire et conclut en disant que l'archevêque de Reims n'était nullement coupable de simonie. Le pape fit alors donner lecture d'un décret rendu autrefois par saint Grégoire le Grand dans une accusation analogue portée contre Maxime de Salone, et en vertu duquel l'évêque incriminé avait été admis à se justifier par la prestation du serment. Léon IX ordonna de même à l'archevêque d'attester avec serment sur les reliques de saint Remi qu'il était pur de toute simonie. Gui de Châtillon n'osa point affronter cette épreuve; il sollicita un nouveau délai canonique pour avoir le temps de préparer sa défense et de réunir les titres justificatifs qu'il avait à faire valoir. Cette dernière requête

fut encore accordée par la clémence du bienheureux pape. En conséquence le métropolitain de Reims fut ajourné au mois d'avril suivant, pour comparaître en personne au concile qui devait se tenir à Rome à cette époque. L'examen des griefs autres que celui de simonie dont le promoteur avait signalé l'existence fut également renvoyé au concile de Rome. Cette laborieuse affaire ainsi écartée, le seigneur pape se plaignit que l'abbaye de Montiérender eût été injustement soustraite par les archevêques de Reims à la juridiction des évêques de Toul dont elle relevait primitivement, et il fit donner lecture des priviléges anciens qui établissaient le bien fondé de sa réclamation. Comme l'archevêque n'avait pas sous la main les pièces relatives au débat, Léon IX prescrivit de faire des recherches dans les archives métropolitaines afin de pouvoir le lendemain statuer en connaissance de cause. — L'archevêque de Lyon Halinard se leva alors pour exposer, au nom des clercs de Tours présents au concile, une protestation contre l'évêque de Dol Juhel, qui de concert avec les sept autres évêques de Bretagne s'était soustrait à la juridiction métropolitaine de Tours et s'attribuait à lui-même le titre et les fonctions d'archevêque [1]. » Cette réclamation mentionnée sans autres détails par le moine chroniqueur ne dut pas être si laconiquement exposée par le vénérable Halinard. L'état religieux de la Bretagne offrait alors le plus pénible contraste entre la foi persévérante des populations et la scandaleuse conduite des ministres de l'église. Orscand évêque de Quimper, frère d'Alain comte de Cornouailles, s'était marié publiquement avec la fille de Rivelen seigneur de Crozon. Il en avait plusieurs enfants. Sur le siége profané de saint Corentin, il succédait à son propre père Bénédic, évêque et comte de Cornouailles, lequel s'était lui aussi marié après son sacre, comme si son titre de comte

[1] Anselm. loc. cit. col, 1433. On se rappelle que la séparation anticanonique qui avait détaché les évêchés bretons de la province de Tours remontait beaucoup plus haut dans l'histoire que ne le suppose le chroniqueur. Elle avait été accomplie en 848 par Noménoé (Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire* p. 402), malgré la résistance énergique de saint Léon IV. Ce fut seulement en 1209 que le grand pape Innocent III fit enfin rentrer la province ecclésiastique de Bretagne sous la juridiction métropolitaine de T

l'eût dispensé des obligations que lui imposait le caractère épiscopal. Orscand du moins n'avait pas cette excuse, puisque son frère aîné Alain, en héritant du domaine paternel était déjà pourvu d'enfants qui ne devaient point laisser tomber le comté en déshérence. Aussi Alain s'opposa-t-il d'abord très énergiquement au mariage de l'évêque son frère. Mais en ce siècle de simonie éhontée tout s'achetait. Moyennant la cession d'une terre appartenant à la mense épiscopale de Quimper, Alain donna son consentement et le nouvel évêque fut marié comme l'avait été son père et prédécesseur. Cependant ni le comte Alain ni son indigne frère ne manquaient de foi. Ensemble ils fondèrent en l'honneur de la Croix sainte du Sauveur, sur un de leurs domaines qui s'appelait Anauroth et prit plus tard le nom de Quimperlé, un monastère bénédictin dont ils donnèrent la juridiction au saint siége. Chaque année le nouveau monastère devait payer à l'église romaine un cens de deux *nummi* d'or. Le comte de Cornouailles y établit pour premier abbé un saint religieux nommé Gurloës, choisi parmi les moines de Redon. Orscand lui donna la consécration abbatiale. Gurloës dont le tombeau est encore aujourd'hui en vénération à Quimperlé gouverna vingt ans la congrégation naissante. La Bretagne l'honore comme un saint, et les nombreux miracles opérés sur son tombeau permettent d'espérer que la piété populaire sera un jour consacrée par un titre régulier de canonisation, sollicité déjà en 1090 près du pape Urbain II, qui instruisit une première fois cette cause si chère au cœur reconnaissant des Bretons [1]. Le prétendu archevêque de Dol ainsi que ses suffragants bretons s'étaient bien gardés de paraître au concile de Reims. Aucun d'eux ne pouvait donc répondre aux terribles griefs articulés par le vénérable Halinard. « Le seigneur apostolique après avoir constaté leur absence, reprend le

[1] Ce fut à la requête de Benoit de Cornouailles évêque de Nantes et abbé de Quimperlé que fut introduite près du pape Urbain II la cause du bienheureux Gurloës. Le pape demanda qu'on envoyât à Rome des témoins qui pussent faire les dépositions canoniques sur la sainteté de vie et l'authenticité des miracles opérés par l'intercession du vénérable abbé. Le grand mouvement imprimé en France et en Italie par la première croisade qui s'accomplissait alors interrompit le procès de canonisation resté depuis en suspens.

chroniqueur, cita sous menace d'excommunication l'évêque de Dol à comparaître en personne au prochain synode du mois d'avril indiqué à Rome, afin d'y rendre compte de sa conduite [1]. »

Discussion des griefs articulés contre l'évêque Hugues de Langres.

45. « Le diacre Pierre introduisit alors la cause de Hugues évêque de Langres, qui la veille s'était spontanément avoué coupable [2]. » Hugues, fils de Gilduin comte de Breteuil [3] l'un des seigneurs les plus accrédités à la cour du roi de France, avait été de bonne heure destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique. Elevé par les religieux du monastère bénédictin de Sainte-Marie de Breteuil, il passa plus tard sous la direction de saint Fulbert de Chartres, qui l'admit dans le collége canonial de son église. Il eut alors pour condisciple le fameux hérésiarque de Tours Bérenger, dont il signala l'un des premiers et réfuta solidement les erreurs [4]. Fort jeune encore, il fut promu par l'influence de la reine Constance, femme de Robert le Pieux au siége épiscopal de Langres dont il prit possession en 1032, l'année même de la mort de Robert. « Il aurait pu, dit la chronique de Saint-Bénigne, être un vase d'honneur dans la maison de Dieu sans les inconséquences, la fougue juvénile et l'orgueil de son caractère. » En effet, durant les dix-huit années qui s'écoulèrent depuis son sacre jusqu'au concile de Reims, son administration offrit un singulier mélange d'œuvres éminemment utiles et d'actes profondément scandaleux. La suite de la discussion synodale va nous faire connaître ces derniers. Les premières n'en étaient pas moins nombreuses et méritoires. On lui devait l'établissement à Langres du prieuré de Saint-Gengoul relevant de l'abbaye de Bèze, des fondations pieuses à Saint-Etienne de Dijon, à la canoniale de Saint-Geômes (*Sanctorum Geminorum*), à la congrégation des religieuses de Poulangy [5]. Tel était l'évêque Hugues de Langres dont le concile avait à juger la cause. « Le diacre promoteur l'accusa re-

[1] Anselm. loc. cit. col. 1434. — [2] Anselm. loc. cit. col. 1434.

[2] Breteuil-sur-Noye (Oise) est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont en Beauvoisis.

[3] Hug. Lingon. *Tractatus de corpore et sanguine Christi contra Berengarium*, Patr. Lat. Tom. CXLII, col. 1326, — [5] Hug. Lingon. Not. historica. *Gall. Christian.* T. IV, p. 554. Patr. Lat. loc. cit. col. 1323.

prend Anselme, d'avoir obtenu par simonie la dignité épiscopale, d'avoir vendu lui-même à prix d'argent les ordres sacrés, porté les armes dans les expéditions militaires et y avoir versé le sang, de s'être rendu coupable de rapt, d'adultère, de crimes contre nature, enfin d'avoir exercé contre ses clercs la plus horrible tyrannie. Ces charges accablantes furent confirmées par la déposition des témoins et de quelques-unes des victimes qui avaient adressé au concile une plainte juridique. Après l'audition des témoignages, l'inculpé demanda qu'il lui fût permis, comme on l'avait accordé la veille à l'archevêque de Reims, de s'adjoindre un conseil pour préparer sa défense. Le pape y consentit. Hugues prit pour conseillers les deux métropolitains de Besançon et de Lyon, avec lesquels il se retira pour délibérer. Après leur avoir fait quelques aveux incomplets, il les supplia de vouloir bien lui prêter le secours de leur parole et de plaider en sa faveur. Revenus tous trois en séance, l'archevêque de Besançon se leva dans l'intention de présenter la défense de son suffragant. Mais la voix lui manqua tout à coup et il ne put articuler une seule parole. Dans son trouble, il fit signe qu'une force inconnue le paralysait. « Sans aucun doute, dit le chroniqueur, le grand saint Remi dont les reliques exposées sur le maître-autel présidaient à cette imposante assemblée venaient de renouveler un miracle opéré autrefois de son vivant par le glorieux pontife, alors que dans un synode il avait frappé de mutisme un évêque arien qui blasphémait la divinité de Jésus-Christ. » Ce ne fut pas sans une vive émotion qu'on vit le métropolitain de Besançon se rasseoir et indiquer par geste qu'il ne pouvait plus faire entendre aucun son articulé. L'archevêque de Lyon, le vénérable Halinard, se leva alors et dit : « L'évêque de Langres confesse qu'il a vendu à prix d'argent les ordres sacrés, qu'il a spolié injustement l'un des prêtres dont on vient d'entendre la plainte, mais il nie les violences et les voies de fait dont ce prêtre a fait le récit ; pour tous les autres griefs articulés contre lui, il leur oppose une dénégation absolue. » Quand l'archevêque de Lyon eut ainsi parlé, le seigneur pape fit lire les décrets concernant la simonie et notamment le IIe canon

du concile de Chalcédoine. Puis, comme la nuit était venue, il remit au lendemain la suite de cette cause émouvante [1].

IIIe Session. Excommunication de Hugues de Langres Réhabilitation de Hugues de Nevers. *Beatus Remigius vivit adhuc.* Dégradation de l'évêque de Nantes.

46. « Dès l'aube du jour le 5 octobre, continue Anselme, les évêques, abbés, prêtres et clercs se réunirent à la basilique. C'était le dernier jour du concile; on abrégea les formalités préparatoires. L'antienne *Exaudi nos Domine* fut supprimée et remplacée par l'hymne *Veni creator Spiritus*, chantée par le chœur à l'arrivée du souverain pontife. » Qu'il nous soit permis d'interrompre ici la narration d'Anselme pour signaler la mention faite par lui du *Veni creator*. Historiquement c'est la première dont il soit parlé dans les annales de l'Église. La seconde se trouve dans la vie de saint Hugues de Cluny, lequel institua dans sa congrégation la coutume de chanter cette hymne à tierce durant l'octave de la Pentecôte, usage qui fut bientôt adopté par l'église romaine et étendu à tout l'univers catholique [2]. Or si le lecteur veut bien noter que la plupart des manuscrits liturgiques attribuent au roi Robert le Pieux cette admirable composition [3], il trouvera sans doute avec nous que la double coïncidence du chant qui en fut fait en 1049 à Reims devant saint Léon IX et de l'ordonnance subséquente de saint Hugues constitue en faveur de l'origine royale de l'hymne sinon une preuve décisive, au moins une grave et sérieuse présomption. « Après le *Veni creator* et l'antienne à saint Remi, reprend le chroniqueur, la litanie fut récitée suivant l'usage par l'archevêque de Trèves; le seigneur apostolique chanta la collecte et l'on fit lecture de l'évangile *Ego sum pastor bonus*. Quand tous eurent pris séance, le diacre promoteur Pierre se leva et dit : Le saint concile doit reprendre immédiatement la cause de l'évêque de Langres, interrompue hier par le manque de temps. — A ces mots, tous les yeux se tournèrent sur le siége de l'accusé; le siége était vide et l'évêque absent. Trois fois le diacre Pierre appela son nom en la forme canonique, sans obtenir de réponse. Le synode députa alors les évêques de Senlis et d'Angers avec ordre s'ils rencontraient le contumace de

[1] Anselm. loc. cit. col. 1435.

[2] Dom Guéranger. *Institutions liturgiques*, tom. I. p. 304.

[3] Cf. *Patr. Lat.* Tom. CXLI, col. 939.

l'amener en présence du seigneur pape. En attendant leur retour le diacre Pierre fit procéder contre ceux des autres évêques inculpés de simonie dont la cause restait encore pendante. Hugues de Nevers [1], le premier d'entre eux, confessa que ses parents avaient à son insu payé une somme considérable pour lui obtenir un évêché, il avoua humblement que depuis sa promotion il s'était rendu coupable de diverses infractions aux lois de l'Église. « Mais, ajouta-t-il, les remords ne me laissent pas de repos. Je crains de tomber sous les coups de la vengeance divine. Si le seigneur pape et le concile daignent accepter ma démission, j'aime mieux renoncer à la dignité épiscopale que de m'exposer en la conservant à perdre mon âme. » En disant ces mots, il jeta sa crosse aux pieds du seigneur apostolique et s'agenouillant il attendit la sentence. Touché de son repentir, Léon IX aux applaudissements de tout le concile refusa de recevoir sa démission. Il le requit d'attester par serment qu'il n'avait rien su du marché simoniaque conclu par ses parents à l'époque où il avait eu lieu. Hugues le jura. Le pape lui remit un nouveau bâton pastoral et lui ordonna de reprendre sa dignité. Cette cause ainsi miséricordieusement terminée, on fit lecture des documents extraits des archives métropolitaines établissant le droit de juridiction des archevêques de Reims sur l'abbaye de Montiérender; le pape reconnut leur authenticité et en confirma la teneur. En ce moment les deux évêques de Senlis et d'Angers rentrés en séance déclarèrent que Hugues de Langres, craignant le châtiment de ses crimes, avait pris la fuite durant la nuit précédente. Le pape fit alors donner lecture des canons relatifs aux contumaces, il prit l'avis des pères qui se prononcèrent unanimement contre le fugitif, et par une sentence apostolique le déclara excommunié. Ce décret terrible était à peine rendu que l'archevêque de Besançon se leva et fit connaître l'impression surnaturelle qu'il avait éprouvée le jour précédent, quand il avait voulu

[1] D'après la *Gallia Christiana*, Hugues II de Nevers dont l'épiscopat fut de cinquante-deux ans (1013-1065) était de la maison de Champ-Allemand. La durée exceptionnelle de son administration prouve qu'il avait dû être sacré dans sa première jeunesse.

prendre la défense de l'évêque coupable. « Ce fut, disait-il, une force divine qui paralysait tous mes organes; j'eus conscience que le mutisme dont je me sentais frappé tenait à une action directe de saint Remi. Je n'ai pas voulu faire plus tôt cette déclaration, et j'en demande humblement pardon au seigneur pape, mais j'aurais craint d'aggraver prématurément la situation de l'accusé. » A ce récit on vit des larmes de componction couler sur les joues de Léon IX : « Le bienheureux Remi vit encore ! » s'écria-t-il, et quittant son trône il vint se prosterner devant les reliques du grand saint. Tous les pères le suivirent et pendant cette prostration solennelle on chanta d'une voix entrecoupée de sanglots l'antienne *Sancte Remigi*. A la reprise de la séance, l'évêque de Coutances Josfrid [1] eut à s'expliquer sur la simonie dont sa promotion avait été entachée et dont il avait lui-même reconnu l'existence. Il confessa qu'un de ses frères avait à son insu acheté pour lui l'évêché, mais qu'ayant eu avant son sacre connaissance de ce trafic, il avait voulu s'enfuir. Son frère l'avait alors retenu captif et traîné de force à l'ordination. Ces faits qu'il attesta par serment se trouvèrent exacts ; en conséquence il fut déclaré innocent du crime de simonie [2]. » Une dernière cause épiscopale restait à examiner, celle de Pudicus [3] de Nantes, dont la situation était malheureusement identique à celle de son collègue de Quimper

[1] Nous conservons l'orthographe de ce nom telle que la donne le moine de Saint-Remi. La *Gallia Christiana* inscrit cet évêque de Coutances sous la désignation de Geoffroi I de Montbray. Il venait seulement d'être sacré et son installation avait eu lieu le 16 avril 1049. La simonie dont sa promotion était entachée avait donc eu la complicité du roi Henri I ou des personnages influents à sa cour. L'évêque de Coutances prolongea sa vie jusqu'en 1094, ce qui suppose, comme pour Hugues de Langres, qu'il devait être fort jeune à l'époque de sa promotion.

[2] Anselm. *loc. cit.* col. 1436.

[3] Anselme écrit ainsi ce nom, mais la *Gallia Christiana* lui restitue sa véritable forme Budic. Cet évêque était fils de Gauthier II (1005-1042) et né pendant l'épiscopat de son père. A la mort de ce dernier (1042) il avait recueilli la succession vacant en vertu d'une donation antérieure faite entre-vifs. De telles abominations nous montrent l'intérêt que les évêques courtisans de Henri I avaient à repousser aussi énergiquement qu'ils le firent l'intervention du pape dans les affaires privées de l'église gallicane.

Orscand. « Pudicus s'avança près du trône apostolique, reprend le chroniqueur; il déclara qu'il était fils de l'ancien évêque de Nantes, lequel de son vivant lui avait fait don de son évêché. A la mort de son père, il avait à prix d'argent obtenu la sanction de cet arrangement domestique et avait occupé le siége qu'il détenait depuis sept ans. Le jugement synodal le condamna à la déposition ; la crosse et l'anneau lui furent retirés, mais sur la demande des évêques Léon IX consentit à lui laisser les fonctions du sacerdoce. Après cette lugubre cérémonie, le seigneur pape avertit les archevêques présents qu'ils eussent à signaler ceux de leurs suffragants dont la simonie pouvait être venue à leur connaissance. Les métropolitains individuellement interrogés répondirent qu'ils ne connaissaient aucun coupable. On s'occupa ensuite de la situation des évêques absents, lesquels après avoir été canoniquement invités au concile s'étaient dispensés d'y paraître sans même prendre la peine d'écrire une lettre d'excuse [1]. »

Canons du concile de Reims. Clôture du concile.

47. Poser une telle question, c'était renvoyer aux évêques courtisans dont le roi Henri I s'était trop hâté de suivre les conseils, le juste châtiment des outrages prodigués par eux à la majesté du souverain pontife. « On lut à ce sujet, continue Anselme, les textes des conciles et des pères. Après quoi, le pape fulmina une sentence générale d'excommunication contre tous ceux qui, redoutant son arrivée en France, avaient pris le prétexte de suivre l'expédition militaire du roi pour échapper à la justice du concile. La sentence frappait nominativement l'archevêque de Sens, les évêques de Beauvais et d'Amiens [2], et en troisième lieu l'abbé de Saint-Médard Rainold, lequel s'était prudemment enfui sans permission après la première session du concile. Un autre décret d'excommu-

[1] Anselm. loc.cit. col. 1436.

[2] L'archevêque de Sens était alors Gilduin, qui mourut avant la fin de cette année 1049. Il avait été l'un des plus ardents à soutenir près du roi Henri I la nécessité d'empêcher le pape de mettre le pied sur le territoire des Gaules pour y présider un concile. Nul n'y était plus intéressé que cet indigne titulaire, qui détenait injustement depuis près de dix-huit années un siége métropolitain auquel une élection légitime avait appelé un prêtre vertueux nommé Mainard. — L'évêque de Beauvais se nommait Drogo ou Dreux; celui

nication fut promulgué contre l'archevêque de Saint-Jacques en Gallice (Compostelle), qui venait d'ajouter à ses titres celui « d'apostolique » exclusivement réservé aux pontifes romains. Le déplorable état de l'église de France, dont les divers incidents du concile avaient mis à nu les plaies hideuses, suggéra à quelques-uns des pères les plus zélés et les plus pieux l'idée de soumettre à la sanction du pape et de l'assemblée une série de mesures propres à empêcher dans l'avenir le retour de tant d'abus. Douze canons furent promulgués en ce sens. Ils interdisaient sous peine d'anathème les promotions épiscopales faites sans élection préalable du clergé et du peuple; la vente simoniaque des ordres sacrés, des nominations aux églises paroissiales et aux divers bénéfices ecclésiastiques; le commerce fait par les laïques des évêchés, églises et abbayes; les redevances perçues sous le parvis des églises par toute personne autre que les représentants de l'évêque; l'exigence d'une taxe pour la sépulture, le baptême, l'administration du sacrement d'eucharistie et la visite des malades; le service militaire fait par les évêques, abbés ou clercs; la pratique de l'usure tant par les clercs que par les laïques; la conduite scandaleuse des moines ou des clercs qui abandonnaient leur vocation pour rentrer dans le siècle; les violences des routiers et détrousseurs de grand chemin qui spoliaient les passants, clercs, moines, hommes et femmes, riches ou pauvres, dévastaient les chaumières des laboureurs et faisaient peser sur les populations désarmées une horrible tyrannie; les mariages incestueux entre consanguins au degré prohibé; le divorce et les adultères qui en étaient la suite. Comme il venait de surgir dans les Gaules de nouvelles hérésies (celle de Béranger dont nous parlerons bientôt ainsi qu'une recrudescence des sectaires manichéens ou « cathares »), le pape promulgua contre ces dogmatisants une sentence d'excommunication qui s'étendait à tous leurs adeptes, fauteurs et défenseurs, de même qu'à quiconque entretiendrait

d'Amiens était Foulques II du nom. Ces deux personnages sur lesquels l'histoire ne nous donne pas de renseignements avaient sans nul doute des raisons du genre de celles de l'archevêque de Sens pour préférer en ce moment une expédition militaire à la tenue d'un synode.

avec eux des relations de service, de commerce ou d'amitié. Les crimes contre nature furent l'objet d'une semblable condamnation. Des excommunications nominatives furent prononcées contre trois seigneurs laïques Hugues de Braine et les comtes Engelrai et Eustache, le premier pour avoir répudié sa femme légitime et contracté une alliance adultère, les seconds pour mariages incestueux. Le pape promulgua ensuite un décret interdisant au duc Guillaume de Normandie d'épouser la fille du comte Baudoin de Flandre, sa parente à un degré prohibé. Deux autres seigneurs laïques, les comtes Thetbald [1] et Gozfrid d'Angers [2] furent cités à comparaître au prochain concile qui devait s'ouvrir à Mayence dans le cours du mois de novembre, le premier pour cause de divorce, le second pour rendre compte de sa conduite envers l'évêque du Mans Gervais, qu'il détenait prisonnier. [3] » Nous ne savons si Thetbald et Gozfrid d'Angers obéissant à l'injonction pontificale se présentèrent au concile de Mayence ; mais le chroniqueur interrompt son récit pour nous apprendre que « l'évêque du Mans Gervais recouvra enfin la liberté et que plus tard, à la mort de Guy de Châtillon (1055), il fut à la requête du roi de France Henri I transféré sur le siége archiépiscopal de Reims [4]. » Restait à entendre les clercs de Compiégne dont l'arrivée à l'abbaye de Saint-Remi avec les châsses de saint Corneille et des patrons de leur église avait, on se le rappelle, produit quelques jours auparavant une certaine sensation [5]. « Les seigneurs féodaux dont ils racontèrent les excès, re-

[1] Cf. Mabillon. *Annales Bened.* Tom. IV, p. 521,

[2] Gozfrid ou Gaufried comte d'Anjou avait, après la mort de Guillaume le Grand duc d'Aquitaine, épousé sa veuve Agnès. Il se trouvait ainsi beau père de l'impératrice Agnès femme de Henri le Noir, qui était elle-même fille de Guillaume. « Le comte Gaufried, dit le docteur Héfélé, est un vrai type de la chevalerie française de cette époque : il était tout à la fois prudent, rusé, batailleur, rapace, en luttes continuelles avec les membres de sa famille, son propre frère, ses beaux frères et un peu avec tout le monde. Il finit par se faire moine et mourut dans la plus austère pénitence. » *(Hist. des Conciles.* traduct. Delarc. Tom. VI, p. 310. Note 2). — [3] Anselm. *loc. cit.* col. 1437.

[4] Gervais sut conquérir tous les cœurs à Reims et y laissa une mémoire en bénédiction. Il mourut en 1067.

[5] Cf. N° 40 de ce présent chapitre.

prend Anselme, furent solennellement frappés d'excommunication. L'œuvre du grand concile de Reims était terminée, Léon IX annonça la clôture du synode ; il fit lire un décret apostolique de sauvegarde pour tous les membres de l'assemblée, frappant d'anathème quiconque les inquiéterait à leur retour. En présence de l'hostilité de la cour de France, cette précaution n'était nullement superflue. La séance fut levée après la bénédiction solennelle donnée par le vicaire de Jésus-Christ [1]. »

Testament du prevôt canonial Odalric. L'évêque Yves de Séez. Incendie et reconstruction de sa cathédrale.

48. En l'absence du procès-verbal officiel, anéanti comme tous ceux des autres conciles présidés par Léon IX avec un ensemble qui dénonce visiblement la main par trop intéressée des coupables, la narration du moine de Reims a pour l'histoire un intérêt capital. Elle permet de restituer aux assemblées synodales tenues par le grand pontife leur physionomie véritable. Léon IX se fit en quelque sorte le redresseur ambulant de toutes les violences, de toutes les injustices ecclésiastiques et civiles. En pratique, il montrait vis-à-vis des coupables repentants une admirable mansuétude, mais l'obstination dans le vice le trouvait implacable. Ce caractère de pèlerin apostolique, portant au cœur des nations le flambeau de la justice et de la vérité qu'on refusait de venir chercher à Rome, était alors une forme nouvelle de la sollicitude du souverain pontificat. Peut-être nos générations modernes, plus profondément perverties que celles du XI[e] siècle, sont elles destinées à revoir dans l'avenir quelque chose d'analogue. En tout cas, l'Église de Jésus-Christ et la papauté qui en est le fondement immortel ont des remèdes proportionnés à toutes les maladies du corps social. Le concile de Reims n'avait duré que trois jours, mais il porta des fruits pour plusieurs siècles. L'ébranlement des conciences, l'émotion des coupables, les exemples de sévérité combinés avec ceux d'une paternelle miséricorde, eurent dans toutes les Gaules un retentissement inouï. La fameuse expédition militaire entreprise au mois d'octobre par le roi de France Henri I, loin d'étouffer dans son fracas belliqueux le synode de Reims, disparut immédiatement de tous

[1] Anselm. *loc. cit.* col. 1437.

les souvenirs, à tel point que nous ne savons même plus aujourd'hui contre qui elle fut dirigée. Au contraire la mémoire de Léon IX, l'impression produite sur les esprits par son concile réformateur, grandirent en quelques années et formèrent le point de départ d'une ère nouvelle. Voici ce que nous lisons dans le testament d'Odalric prévôt de la canoniale de Reims, mort vers l'an 1080. « Si j'ai fait quelque bien de mon vivant, je veux que la postérité sache à qui en attribuer le mérite. Tout le monde se souvient de l'apparition sur notre terre des Gaules de cet astre illuminateur, *sidus illuminans*, je veux dire le pape Léon IX, qui visita l'église de Reims, consacra la basilique de Saint-Remi et fit la translation solennelle des reliques de notre glorieux patron. En présence de ces augustes reliques, dans le synode qu'il présida pour la restauration de la religion divine misérablement abaissée, pour l'extirpation de l'hérésie simoniaque et la réforme du ministère ecclésiastique, il prononça un discours émouvant et d'une énergie virile. Les assistants en furent terrifiés comme si la trompette du jugement final eût retenti sur leur tête. J'étais du nombre des auditeurs avec quelques-uns de mes collègues. Notre effroi fut tel qu'au sortir de la séance nous allâmes offrir la démission de nos charges et dignités aux mains de l'archevêque Wido (Gui de Châtillon), ne voulant pas encourir les vengeances divines dont le seigneur pape menaçait les prévaricateurs. Mais le bienheureux Léon IX savait que dans mes fonctions de prévôt de la cathédrale j'avais toujours été intègre. Il m'enjoignit sous peine de désobéissance à l'autorité apostolique d'avoir à reprendre l'exercice de ma charge, me disant que si j'avais jusque-là été fidèle à mes devoirs, je fisse en sorte de l'être encore davantage à l'avenir. Depuis lors je n'eus qu'une seule passion, celle d'être utile à l'Église et à mes frères. [1] » Cet incident qui a tout l'intérêt d'un mémoire d'outre-tombe n'a pas laissé de traces dans le récit du moine Anselme. Il en est de même de l'épisode suivant, raconté par Guillaume de Jumièges. Ives de Bellesme avait succédé vers l'an 1045 à l'évêque Radbod

[1] Odalric. *Testamentum;* Patr. Lat. T. CL, col. 1547.

sur le siége de l'église cathédrale de Séez. C'était un homme de mérite, plein de sagesse et de prudence, d'un extérieur imposant que son affabilité rehaussait encore, d'un esprit fécond en saillies mais par dessus tout ami de la paix. Or, ajoute malicieusement Guillaume de Jumiéges, si les gens de bien recherchent la paix, les méchants ne cessent de conspirer contre elle. Ives de Bellesme l'apprit bientôt à ses dépens. Trois seigneurs normands ennemis de sa famille, Richard, Robert et Avesgot fils de Guillaume Soreng, se mirent à la tête d'une bande de scélérats pour dévaster le territoire de Séez. Ils pénétrèrent sans grand obstacle dans la ville, dont les remparts abattus au temps de l'évêque Azo (986-1006) avaient servi à la construction de la nouvelle cathédrale dédiée à saint Gervais. Les brigands s'emparèrent de cette église; ils en firent ainsi que du monastère voisin une caverne de voleurs, un hideux lupanar. Le vénérable évêque, dans une douleur indicible, courut implorer la protection du jeune duc de Normandie Guillaume. Au retour en traversant le *pagus Oximensis* (Hiesmes), il rencontra Hugues de Grandmesnil avec d'autres barons à la tête de leurs hommes d'armes. L'évêque obtint leur concours et les amena à Séez pour combattre les envahisseurs. Mais ceux-ci opposèrent une résistance désespérée. Retranchés dans la tour du monastère, ils faisaient pleuvoir sur les assaillants une grêle de flèches. Pour contraindre les assiégés à se rendre, l'évêque donna ordre de mettre le feu aux maisons voisines. A la vue des flammes, les brigands s'élancèrent hors de la tour, forcèrent le passage et prirent la fuite. Le but était atteint, mais l'incendie activé par un vent violent qui se leva alors s'étendit au monastère et à la cathédrale elle-même dont les murs seuls restèrent debout. L'évêque sans se rendre compte de la gravité du désastre crut que la construction était encore assez solide. Il fit recouvrir l'église, l'aménagea de nouveau avec un ameublement complet et en fit la dédicace le IV des nones de janvier 1048. Mais au carême suivant les murailles calcinées s'écroulèrent. Or, continue Guillaume de Jumièges, en ce temps le saint pape Léon IX

vint tenir à Reims le grand concile national des Gaules [1]. On lui avait dit que l'évêque de Séez avait lui-même mis le feu à sa cathédrale. Il l'interpella donc en ces termes : « Qu'avez-vous fait, malheureux? Quelle pénitence saurait jamais effacer un pareil crime? Vous avez livré aux flammes l'église votre mère ! » Ives était éloquent et sut conjurer l'orage. Il confessa sans détour qu'il était allé trop loin, mais sa faute avait pour excuse la nécessité où il s'était vu d'arracher sa ville épiscopale et les fidèles de son église à la tyrannie d'une bande de scélérats. Le pape se borna à lui imposer pour pénitence un pèlerinage aux lieux saints. Gervais l'accomplit sur-le-champ, il se rendit à Rome, traversa l'Apulie et s'embarqua pour Jérusalem d'où il revint par Constantinople. Partout sur sa route il sollicitait des offrandes pour la reconstruction de sa cathédrale incendiée. Les dons qu'il recueillit furent considérables. Parmi les Normands ses compatriotes transplantés en Apulie et à Byzance même, il retrouva de nombreux parents et amis, heureux de contribuer de leurs richesses nouvellement acquises dans ces contrées lointaines à une œuvre qui intéressait tous les enfants de la Neustrie. L'empereur d'Orient lui fit don d'une précieuse relique ; c'était un morceau du bois de la vraie croix. L'évêque la rapporta à Séez et fit commencer les travaux de la nouvelle cathédrale sur un plan si vaste que ni son pontificat prolongé jusqu'en 1070 ni celui de ses trois successeurs Robert de Rie (1070-1081), Gérard I (1082-1892), Serlon d'Orgères (1092-1124), ne suffirent à l'achever [2]. »

Départ de Leon IX pour l'Allemagne. Châtiment providentiel des ennemis du pape.

49. Si l'influence de Léon IX sur son siècle fut décisive, il faut reconnaître que l'activité déployée par le saint pape eut vraiment quelque chose de surnaturel. En cinq années de règne il prodigua des efforts qui auraient épuisé deux vies d'homme. Dès le lendemain de la clôture du concile, après les fatigues extraordinaires des jours

[1] Nous avons vu qu'Ives de Séez figure dans l'énumération donnée par Anselme des évêques qui assistèrent à ce concile. Cf. N° 42 de ce Chapitre.

[2] Willelm. Calculus Gemmeticens. *Histor. Northmannorum*, Lib. VII, cap. 13 et 15. Patr. Lat. Tom. CXLIX, col. 854.

précédents, sans s'accorder une minute de repos il voulut courir à de nouveaux labeurs. « Aux premières lueurs de l'aube le VI des nones d'octobre, dit le moine Anselme, il procéda à la bénédiction solennelle du monastère, réunit les religieux en chapitre et leur annonça son départ dans une touchante allocution qui fit couler des larmes de tous les yeux. Il se recommanda à leurs prières, demandant à être associé à toutes leurs bonnes œuvres et promettant de ne jamais les oublier eux-mêmes devant le Seigneur. Tous se prosternèrent à ses pieds; il prononça sur eux l'absoute solennelle, puis les relevant un à un il leur donna le baiser de paix, avant de s'éloigner les bénit une dernière fois. Il se rendit alors à l'église de Saint-Remi où les évêques, abbés, prêtres et clercs qui avaient assisté au concile l'attendaient. Une messe solennelle fut célébrée en sa présence. Le pape s'approcha alors du maître autel et porta lui-même en grande dévotion la châsse de saint Remi dans le monument préparé pour le recevoir. Là se prosternant à deux reprises différentes devant les restes de l'auguste confesseur, il pria avec grande abondance de larmes. Il sortit enfin de l'église pour se mettre en route. Les évêques et clercs avec une foule innombrable de peuple l'accompagnèrent en chantant les hymnes sacrés jusqu'à un *castrum* voisin, où le bienheureux pape prit congé d'eux en les bénissant avec effusion. Il emportait pour saint Remi une dévotion qui ne se démentit jamais et dont il donna la preuve dans une encyclique adressée quelque temps après à tous les évêques de France [1]. La protection du glorieux patron de la France sur cet illustre pontife se manifesta elle-même par des faits où les fidèles se plurent à reconnaître l'intervention divine. Presque tous ceux qui avaient cherché à s'opposer à la réception du pape périrent misérablement. Gibuin évêque de Laon et le comte Hugues de Braine les deux principaux auteurs de cette intrigue moururent ignominieusement avant la fin de l'année. C'était Gibuin qui avait le premier suggéré au roi de France l'idée d'une expédition militaire pour faire échouer le concile. Le clergé de Laon, au contraire, ap-

[1] Nous n'avons plus le texte de cette encyclique de Léon IX.

pelait de tous ses vœux l'arrivée du pape. Gibuin partit donc à la suite de l'armée royale, sans qu'aucun de ses clercs voulut l'accompagner. Il tomba malade et mourut loin de son diocèse, comme un inconnu, sans avoir reçu le viatique du corps du Seigneur [1], sans que la présence d'un prêtre consolât ses derniers moments. Le comte Hugues de Braine s'était vanté à la cour du roi Henri de trancher la tête du pape, si Léon IX osait entrer en France. Un coup de sabre reçu dans la mêlée sépara en deux la bouche sacrilége qui avait proféré cette horrible menace, et fendit le crâne du blasphémateur [2]. »

§ VIII. CONCILE DE MAYENCE (1049).

Sibicho évêque de Spire. Epreuve par l'eucharistie.

50. Léon IX en quittant Reims voulut se rendre à Metz avec l'évêque Adalbéron, l'ami de sa jeunesse [3]. Il consacra la nouvelle église de Saint-Arnoul construite par l'abbé Warin, et le 19 octobre suivant il ouvrit à Mayence un concile qui fut pour l'Allemagne ce que celui de Saint-Remi avait été pour les Gaules. Malheureusement il ne se trouva point en Germanie un autre Anselme pour recueillir les actes de cette assemblée. Nous sommes donc réduits à en rechercher les traits épars dans les diverses chroniques contemporaines. Adam de Brême résume ainsi l'œuvre du grand synode allemand : « Il eut lieu à Mayence sous la présidence du seigneur apostolique ayant à ses côtés l'empereur Henri le Noir. Les archevêques Bardo de Mayence, Ebérard de Trèves, Hermann de Cologne, Adalbert de Limbourg, Engelrad de Magdebourg, plus de quarante évêques des diverses provinces d'Allemagne, autant d'abbés et un clergé nombreux assistèrent aux séances. La cause la plus grave qu'on y traita fut celle de l'évêque de Spire Sibicho, accusé d'adultère. » Adam de Brême n'entre à ce sujet dans aucun détail; il se borne à dire que l'inculpé « se justifia par

[1] *Dominici corporis viatico.*
[2] Anselm. *loc. cit.* col. 1438.
[3] Wibert. *Vit. S. Leon. IX,* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 493.

l'épreuve du corps et du sang du Seigneur [1]. » Wibert ajoute que cette épreuve terrible fut demandée par l'inculpé lui-même. « Mais on rapporte, dit le biographe, qu'après cette communion solennelle la bouche du malheureux évêque resta paralysée, exemple terrible qui fait comprendre la témérité de ceux qui recourent même avec une conscience droite à ces sortes de jugements dont il est dit dans l'Écriture : *Horrendum est incidere in manus Dei viventis* [2]. » — « Le concile promulgua ensuite, reprend Adam de Brème, une série de décrets portant la signature autographe de tous les pères, *holographa synodi manu*, contre la simonie et les mariages infâmes des clercs. Notre archevêque Adalbert de Hambourg se distingua entre tous par son zèle, son éloquence, sa piété et sa profonde sagesse. Le seigneur pape et le césar Henri l'admettaient à tous leurs conseils. Son influence ne fut pas étrangère à l'extension à tous les diocèses d'Allemagne de la mesure déjà prise à Rome contre les misérables femmes qui s'étaient faites complices des désordres des clercs. Elles furent renfermées loin de tous les regards dans des maisons de pénitence [3]. »

Divers règlements de discipline ecclésiastique

51. En dehors des mesures prises contre les simoniaques et les clérogames le concile de Mayence interdit aux clercs la chasse avec chiens et faucons, ainsi que la poursuite d'affaires temporelles et toute espèce de trafic ou de commerce. On fixa un âge canonique pour l'admission des jeunes filles à la profession religieuse, tout en stipulant des mesures propres à prévenir les vocations forcées. Le jeûne des Quatre-Temps, tombé en désuétude dans plusieurs provinces de l'Allemagne fut rappelé à la vigilance du clergé et des fidèles [4]. Diverses questions locales soumises à l'examen des pères reçurent une solution définitive. Les prétentions d'Adalbero évêque de Wurtzbourg au droit de juridiction diocésaine sur l'abbaye de Fulda furent écartées. Le pape renouvela en faveur du célèbre monastère les antiques priviléges d'immunité apostolique remontant à l'époque de sa fondation

[1] Adam. Bremens. *Gesta pontificum Hammaburg.* Lib. III, cap, 29; Patr. Lat. Tom. CXLVI, col. 580. — [2] Hebr. x. 31.-Wibert. loc. cit; — [3] Adam. Bremens. *loc. cit.* — [4] Harzheim, *Concil. German.* T. III. p. 113.

par saint Boniface [1]. Il autorisa pour l'office public la légende de saint Servatius (Servais) de Tongres, composée par Hériger abbé de Lobes (990-1007) [2]. Enfin ce fut au concile de Mayence que le comte Geoffroi-le-Barbu, excommunié quelques mois auparavant, vint faire acte public de soumission entre les mains du souverain pontife et inaugurer la pénitence si noblement accomplie dont nous avons parlé plus haut [3].

Berthald archevêque intrus de Besançon.

52. Une bulle de Léon IX datée du 19 octobre 1049 et signée par tous les pères du concile a été découverte en ces derniers temps et publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque vaticane. Elle nous fournit des renseignements sur une cause intéressante qui fut soumise au jugement de l'assemblée.« Après que nous eûmes promulgué une sentence de condamnation contre la simonie et pris des mesures propres à l'extirper entièrement, dit le pape, il se présenta au concile un évêque nommé Bertald qui revendiquait le titre de métropolitain de Besançon, disant que promu depuis plusieurs années à ce siége par une élection régulière il s'était fait sacrer, mais que plus tard un intrus l'avait dépossédé violemment et s'était emparé de son église. Il nous demandait de lui adjoindre notre frère et coévêque Hermann de Cologne en qualité de conseiller et d'avocat, ce que nous lui accordâmes avec l'assentiment du concile. L'évêque de Cologne après mûr examen présenta à l'assemblée un rapport d'où il résultait qu'à la mort du métropolitain de Besançon Hector (1010), le roi de Bourgogne Rodolphe avait en effet nommé au siége vacant ce Bertald, un des clercs de son palais, en récompense de services d'ailleurs peu avouables, *famulabatur indebitamque subjectionem impendebat*. Par ordre de Rodolphe, Bertald avait reçu la consécration épiscopale des mains des évêques de la province ecclésiastique de Besançon, il avait été par eux intronisé sur le siége métropolitain dont il avait joui quelque temps et y avait fait plusieurs ordinations. Mais le comte Guillaume s'étant déclaré contre

[1] Dronke. *Codex diplomatic. Fuldensis*, p. 361.

[2] Labbe. *Concil.* Tom. IX, col. 1046. Cf. *Heriger. Gesta episcop. Leodiens.* Patr. Lat. Tom. CXXXIX, col. 1024.

[3] Labbe. *loc. cit.* — Cf. N° 35 de ce présent Chapitre.

lui, l'avait expulsé de Besançon et remplacé par Waltier (Gauthier I de Salins), prédécesseur du titulaire actuel Hugues (Hugues I de Salins) lequel était présent à notre concile de Mayence et se voyait ainsi mis en cause par Bertald. Ce dernier ajoutait qu'après son expulsion il s'était rendu à Rome, où il avait obtenu du siege apostolique la confirmation de ses droits et la concession du pallium. Interpellé par nous à ce sujet, Hugues nous pria de permettre que l'archevèque de Brème Adalbert fut autorisé à rétablir en son nom la vérité des faits. Adalbert prit donc la parole et réfuta toutes les objections de Bertald. Celui-ci n'avait été chassé ni par Hugues ni par son prédécesseur Waltier, mais il avait été repoussé unanimement par le clergé et le peuple qui ne furent nullement consultés pour son élection et ne le reconnurent jamais comme évêque légitime. Sa nomination par le roi Rodolphe achetée au prix d'une somme d'argent considérable n'était pas seulement simoniaque, elle était nulle de plein droit puisque le clergé et le peuple de Besançon étaient en possession depuis un temps immémorial du privilége de choisir leur évêque sans qu'aucun roi ou seigneur temporel put en revendiquer la nomination. Quant au titulaire actuel Hugues, il avait sous l'épiscopat de Waltier son prédécesseur exercé les fonctions de *præcentor* dans l'église cathédrale. A la mort de Waltier, le clergé l'avait élu malgré sa résistance opiniâtre, et depuis dix-huit ans qu'il exerçait les fonctions métropolitaines jamais dans les nombreux conciles auxquels il avait eu l'occasion d'assister Bertald n'avait formulé la moindre réclamation. — Après cette réplique Bertald fut invité par nous à fournir les preuves de ses assertions et à produire des témoins pour établir qu'il avait réellement été mis en possession du siége métropolitain, que son élection avait été canonique ou même qu'il eût fait des ordinations dans cette église, comme il le prétendait. Cette mise en demeure l'embarrassa; il sollicita un délai qui lui fut accordé. Mais le terme expiré, il lui fut impossible de prouver aucune de ses allégations. Le saint concile interrogé par nous flétrit Bertald comme un calomniateur, lui défendit sous peine d'anathème de renouveler jamais ses prétentions sacriléges, et rendit pleine justice aux vertus

et au mérite du vénérable archevêque Hugues de Besançon [1]. »

Léon IX en Alsace.

53. Deux autres diplômes pontificaux, l'un confirmant les religieux du monastère de Lorsch dans le droit d'élire leur abbé sans aucune immixtion du pouvoir ecclésiastique ou civil, l'autre accordant l'immunité apostolique à l'église de Goslar, furent encore revêtus de la souscription synodale. En quittant Mayence pour retourner à Rome, Léon IX voulut visiter de nouveau l'Alsace « sa douce patrie. » Il passa successivement à Moyenmoutier, qu'il recommanda par un rescrit spécial à la bienveillance des évêques et des seigneurs français, et à Saint-Dié (*Sanctus Deodatus*), autre monastère bénédictin fondé par le saint évêque de ce nom au lieu dit le Val de Galilée. Les guerres continuelles des seigneurs voisins l'avaient dévasté. Un privilége apostolique, dont l'original est aujourd'hui conservé aux archives des Vosges, conférait à la malheureuse abbaye l'immunité apostolique, l'exemption de la juridiction diocésaine et la jouissance de priviléges quasi épiscopaux. C'était assurer son avenir et lui donner le moyen de se relever de ses ruines. De Saint-Dié Léon IX se rendit à Andlau où il consacra la nouvelle église construite par l'abbesse Mathilde et procéda à la translation des reliques de sainte Ricardis (Richarde), la virginale épouse de Charles le Gros. A Wolfenheim et à Altorf il vint prier sur la tombe de ses pieux parents, renouvela de vive voix les prescriptions relatives au présent symbolique de la Rose d'Or, et déposa comme un hommage de piété filiale de nombreuses reliques, des ornements, des vases précieux. Il en fut de même dans les églises de Bergholzzoll, d'Œlemberg, d'Ottmarsheim.

Adelbert comte de Calw neveu de Léon IX et l'abbaye d'Hirsauge.

54. Sur l'invitation d'Adelbert comte de Calw son neveu, Léon IX passa une semaine dans un *castrum* de la magnifique vallée de Nagold, au milieu de la forêt Noire (Wurtemberg). Les aïeux du comte de Calw étaient *advocati* (défenseurs temporels) du monastère d'Hirsauge. Malheureusement, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs féodaux, ils avaient pris leur titre à rebours, se faisant les destructeurs de l'abbaye dont ils étaient les patrons officiels.

[1] S. Leon. IX. Epist. XXII. Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 622.

« Un jour qu'Adelbert accompagnait le saint pape son oncle dans une excursion sur la montagne qui domine le vallon de Nagold, dit un chroniqueur, Léon IX s'arrêta pour contempler la beauté du paysage. Mon fils, dit-il, ce lieu semble prédestiné. Quel emplacement pourrait être mieux choisi pour élever un monastère où l'on chanterait nuit et jour les louanges du Créateur! — Très bienheureux père, répondit le comte, mes ancêtres avaient eu la même pensée. Un monastère fondé sous l'invocation de saint Aurèle existait autrefois ici. Mais la ferveur primitive se relâcha, les religieux oublièrent les saintes lois de la discipline, et l'établissement fut supprimé. — Le pontife sans faire aucune observation passa outre et continua sa promenade. Au retour, il se fit apporter les titres relatifs à l'ancienne abbaye et les parcourut avec soin. Parmi les clercs de la localité se trouvait un vieillard nommé Berthold, lequel avait vu dans sa jeunesse le monastère florissant. Il raconta à Léon IX comment l'aïeul du comte Adelbert par un sentiment de coupable cupidité avait ruiné l'abbaye, spolié les domaines, et expulsé les religieux. Mais du moins, dit le pape, a-t-il respecté les reliques de saint Aurèle? Savez-vous ce qu'est devenu ce pieux trésor? — Berthold répondit que la tradition locale avait à ce sujet conservé un souvenir assez précis. On disait qu'à l'époque de l'invasion des Normands l'abbé d'Hirsauge avait enfoui très profondément dans la crypte de l'église les reliques du saint patron et que depuis on ne les avait jamais retrouvées. Le saint pape fit aussitôt commencer des fouilles sur l'emplacement de l'église. Le chef des ouvriers qu'il employa pour ce travail était un maître habile, récemment arrivé de Venise avec ses fils. En sondant minutieusement le terrain, il remarqua un point qui résonnait sous le marteau, accusant une excavation ménagée dans la profondeur. Bientôt la pioche des ouvriers mit à découvert un petit caveau voûté, dans l'intérieur duquel était déposé un sarcophage orné de riches sculptures. Le bienheureux pape accourut avec grande joie à cette nouvelle, descendit dans la crypte, s'agenouilla avec tous les assistants et procéda à l'ouverture du tombeau. Quand le couvercle fut enlevé, une odeur très suave se répandit comme un par-

fum céleste. Sur le chevet, à l'intérieur du sarcophage, on trouva une lame de plomb portant l'inscription suivante :

Corpus S. Aurelii episcopi
Tempore Arnulphi regis repositum
Herderado abbate
Octavo Kalendas septembris[1].

Les pieux restes étaient enveloppés de riches étoffes de soie. Le pape les vénéra avec une tendre dévotion ; il lut à haute voix l'inscription qui en attestait l'authenticité et ajouta en gémissant : « Malheur à ceux qui ont dévasté un monastère sanctifié par les mérites et la présence d'un si grand serviteur de Dieu ! » Puis il fit refermer le tombeau, afin de soustraire les saintes reliques à l'avidité de ceux qui auraient voulu en détacher quelques parcelles et revint au *castrum* de Calw. Le lendemain, s'adressant au comte Adelbert en présence de sa très pieuse épouse Wiltrude[2] et des cardinaux de la suite pontificale, seuls admis à cet entretien solennel : « Très cher neveu, dit-il, hier nous avons contemplé les reliques du saint évêque Aurèle, oubliées depuis si longtemps au milieu d'un sanctuaire jadis fondé par vos aïeux et maintenant dévasté. La ruine du monastère, l'expulsion des religieux remplacés par des clercs séculiers d'une conduite scandaleuse, ne sont pas votre fait personnel, mais jusqu'ici vous avez sans scrupule joui des biens spoliés. Vous les avez considérés comme une partie intégrante de votre héritage sans songer qu'ils appartiennent à Dieu et à saint Aurèle, que loin d'être pour vous un élément de prospérité ils attireront sur votre famille la ruine et la malédiction. Nous donc qui avons malgré notre indignité reçu avec le pontificat suprême la charge de veiller au salut de votre âme, nous nous y intéressons plus particulièrement encore en raison des liens d'étroite parenté qui nous unissent. Si nous sommes redevable à tous des enseignements sacrés, nous le

[1] « Le corps de saint Aurèle évêque fut déposé ici au temps du roi Arnoul par l'abbé Herderad le VIII des calendes de septembre. »

[2] Wiltrude était fille d'une sœur de saint Léon IX.

sommes davantage encore à ceux qui nous tiennent de si près par la chair et le sang. Donc par l'autorité du Dieu tout puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul dont nous sommes ici-bas le vicaire, nous vous enjoignons sous peine d'anathème de rétablir en son premier état le monastère d'Hirsauge, d'y rappeler les religieux de saint Benoît et de leur rendre tous les biens dont ils jouissaient auparavant. Nous chargeons votre conscience et celle de votre épouse, notre très chère nièce, de cette œuvre pie, déclarant que si vous négligez de l'accomplir vous encourrez l'indignation du Dieu tout puissant, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de tous les élus du Christ, et serez en vertu de notre autorité apostolique soumis à l'excommunication et à l'anathème. » Emu par cette allocution du pontife, Adelbert se prosterna fondant en larmes aux genoux du saint pape ; il déplora sa négligence passée promit de la réparer et supplia Léon IX de la lui pardonner. « Ce n'est pas seulement le pardon de vos fautes passées que nous vous promettons au nom de Dieu si vous accomplissez votre promesse, répondit le pape, mais encore les éternelles béatitudes que le Seigneur réserve à ceux qui l'auront servi fidèlement sur la terre [1]. » Le comte se mit aussitôt à l'œuvre ; l'abbaye d'Hirsauge fut restaurée sous la direction du maître vénitien qui avait si heureusement contribué à la découverte des reliques de saint Aurèle, et le pape s'éloigna en bénissant l'heureuse famille de Calw. Il voulut visiter la ville de Langres et lui donna un nouvel évêque, Harduin, archidiacre de Noyon, qui fut sacré en sa présence par le vénérable Halinard. Le pape lui-même sacra de sa main l'évêque de Troyes Frotmond. Le 23 novembre Léon IX était au monastère de Reichenaw sur les bords du lac de Constance, et y faisait la dédicace de l'église de Sainte-Croix. « Pendant la cérémonie pontificale, dit Wibert, on amena un démoniaque tellement furieux qu'on avait été obligé de lui enchaîner les bras et les jambes. Il poussait des rugissements horribles et la foule avait peine à le contenir. Le bienheureux pape allait commencer le canon de la messe, mais le tu-

[1] S. Leon. IX. *Oratio ad Adelbert. comitem.* Patr. Lat. T. CXLIII, col. 578.

multe causé par cet incident était au comble, il troublait toute l'assistance. Sans quitter l'autel le serviteur de Dieu se tourna vers le peuple, réclama un instant de silence, puis il traça le signe de la croix. A l'instant même le démoniaque fut guéri, on le débarrassa de ses chaines, et il joignit ses actions de grâces aux transports d'allégresse de la foule [1]. »

§ IX. IIe CONCILE DE ROME (1050).

Retour du pape à Rome. Le vase miraculeux de saint Remi.

53. « Rentré à Rome au commencement de l'année 1050, reprend l'hagiographe, Léon IX fut accueilli par le peuple fidèle avec une joie d'autant plus vive que son absence s'était prolongée davantage. » Il ramenait avec lui le comte de Lorraine Geoffroi-le-Barbu, son frère Frédéric récemment promu ainsi que le moine Humbert de Moyenmoutier à la dignité cardinalice, les archevêques Halinard de Lyon, Hugues de Besançon et l'évêque Hugues de Nevers. Tous furent témoins d'un miracle que Wibert raconte en ces termes : « Le très bienheureux pape en souvenir du concile de Reims et par dévotion à saint Remi avait réservé pour son usage quotidien la coupe précieuse qui lui avait été offerte par le vénérable abbé Hérimar. Un jour l'échanson du palais en offrant à boire au pontife laissa par mégarde tomber le vase précieux, qui se brisa en plusieurs morceaux. Léon IX sourit à cet incident; il fit recueillir les fragments et parut prendre plaisir à les rapprocher en les juxtaposant dans leur ancien état, sans attacher aucune importance à ce petit travail de recomposition que les assistants eux-mêmes considéraient comme un jeu. Et pourtant, dit-il, Dieu pourrait d'un acte de sa volonté omnipotente consolider ce fragile édifice. — A peine avait-il prononcé cette parole qu'à sa grande surprise le vase recouvra toute sa solidité. Témoins du prodige, les assistants examinèrent de plus près la coupe miraculeuse. On la remplit de nouveau; le liquide ne s'écoulait point, seulement chacune des fissures restait visible; on eut dit un cheveu incrusté dans

[1] Wibert. *Vit. S. Leon. IX*; Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 49

le vase et contournant chaque éclat. Le témoin dont je tiens le fait, ajoute Wibert, ne saurait être récusé. Il vit encore, c'est le vénérable Hugues métropolitain de Besançon. Il était présent, et quand il raconte ce prodige il ne peut retenir ses larmes. Il usa d'un pieux stratagème près du saint pontife et en obtint le vase miraculeux qui est aujourd'hui en sa possession. » Le pieux stratagème du métropolitain constituait presque un vol, mais ajoute Wibert, « c'est un dévot larcin, *devoto furto*, dont le vénérable archevêque se fait gloire [1]. » Le moine de Saint-Remi Anselme, qui le premier nous avait parlé de cette précieuse coupe tirée du trésor abbatial où elle était conservée comme une relique du glorieux patron de Reims pour être offerte par Hérimar à Léon IX [2], n'a garde d'oublier ce récit merveilleux. C'est par là qu'il termine son intéressante chronique. Le vase de saint Remi devenu doublement une relique attestait la protection surnaturelle de l'apôtre des Francs sur l'homme apostolique qui venait d'inaugurer à Reims la réforme de l'église des Gaules. Anselme insiste donc sur ce prodige et il ajoute : « Trois témoins oculaires et dignes de foi sont venus nous le raconter : l'évêque Hugues de Nevers, un diacre de l'église de Reims qui avait accompagné le saint pape à Rome, enfin un prêtre lyonnais Benoît, jadis chapelain du vénérable archevêque Halinard [3]. » Nous ne savons si le rationalisme moderne acceptera de pareils témoignages; tout ce qui est surnaturel dépasse sa portée, il croit s'en débarrasser par un sourire de mépris. Mais qu'importe la reconstruction prodigieuse d'un vase brisé? Léon IX venait d'accomplir dans l'ordre moral une merveille beaucoup plus surprenante. En quelques mois, il avait réuni et rangé sous la discipline de l'Église les esprits les plus rebelles, recomposé la grande unité catholique, fait disparaître les ravages de la simonie et de l'incontinence cléricale, mille fois plus réfractaires que les morceaux d'un cristal brisé. Sans soldats, sans argent, sans autre puissance que la parole de Jésus-Christ dont il était le vicaire

[1] Wibert. *Vit. S. Leon. IX;* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 494.

[2] Cf. No 37 de ce présent Chapitre.

[3] Anselm. *Dedicat. eccles. S. Remigii*, Patr. Lat. Tom. CXLII, col. 1440.

il avait fait cette grande chose ; la France, l'Allemagne, l'Italie étaient les conquêtes de sa foi. Miracle pour miracle, celui-là valait bien la reconstitution du vase de saint Remi et le rationalisme le plus obstinément aveugle en niant l'un ne fait que rendre plus incroyable l'accomplissement historique et avéré de l'autre.

Voyage de Léon IX au mont Gargano. Concile de Sipontum.

56. « Cependant, continue Wibert, le saint pape, ministre vigilant du Seigneur, n'oubliait point la maxime évangélique; il ne voulait pas perdre une minute pour distribuer à tous le froment divin de la grâce et du salut. Sans songer à ses fatigues personnelles il partit immédiatement pour l'Apulie, où les Normands poursuivaient leurs ravages avec une barbare férocité. Le sol était couvert de ruines; la discorde régnait parmi les princes, la consternation dans le peuple. La foi chrétienne semblait avoir disparu de ces malheureuses contrées. Le pontife entreprit pieusement l'œuvre de la pacification et de la restauration générale. Il se rendit d'abord à Bénévent, où il fit un assez long séjour. » Ce fut alors que l'excommunication qui pesait toujours sur cette ville fut solennellement levée, ainsi que Léon d'Ostie nous l'apprend dans sa chronique du Mont-Cassin. Les derniers arrangements pris en Germanie avec l'empereur Henri le Noir, la cession faite par celui-ci au saint-siége de la principauté de Bénévent, imposaient au pape l'obligation d'organiser son nouveau pouvoir et de prendre des mesures pour la défense d'un pays sans cesse inquiété par les Normands. Cette circonstance explique le séjour prolongé du pape dans cette ville. « Un fait miraculeux, reprend Wibert, attira alors l'attention des habitants. Une pauvre femme paralysée de tous ses membres était depuis quinze ans clouée sur un lit de douleur, sans pouvoir faire un mouvement. A la suite d'une vision qui lui indiquait Léon IX comme son futur libérateur, elle fit supplier les ministres qui assistaient le pape à l'autel de lui apporter un jour l'eau dont il se serait servi pour l'ablution des mains après le saint sacrifice. Sa pieuse requête fut exaucée, la paralytique but de cette eau et sur-le-champ recouvra la santé. Le lendemain au milieu d'une foule immense elle se rendit à l'église, assista à la messe du pape et rendit grâces à Dieu, qui l'avait guérie par l'intermédiaire du

saint pontife. » Poursuivant sa route jusqu'au mont Gargano et renouvelant son pèlerinage à l'archange saint Michel, Léon IX tint à Sipontum un concile provincial où il déposa deux archevêques simoniaques dont le chroniqueur ne nous fait connaître ni le nom ni le siége. Leur situation offrait d'ailleurs une particularité qui nous donne la plus triste idée de leur caractère et des mœurs de l'époque. « Tous deux, dit Wibert, s'étant fait élire à prix d'argent pour la même église métropolitaine, se la disputaient les armes à la main [1]. » Ainsi d'une extrémité de l'Europe à l'autre, partout en France, en Allemagne, en Italie, le saint pape rencontrait sur son chemin la simonie organisée. Il allait avoir encore à la combattre au second concile de Rome qui s'ouvrit après les fêtes de Pâques dans la basilique de Latran au mois d'avril 1050.

Concile Rome. Lutte sanglante entre les archevêques Wido de Milan et Humfroi de Ravenne. Impénitence finale de Humfroi.

57. Cinquante-cinq évêques, trois cardinaux diacres et trente-deux abbés y assistèrent. Leurs noms se trouvent à la suite d'une bulle pontificale rendue en synode pour la canonisation de saint Gérard évêque de Toul [1]. Naturellement la majorité se composait d'Italiens, mais la France, l'Allemagne, la Bourgogne, la Bretagne même étaient largement représentées. Dans l'ordre hiérarchique immédiatement après le pape venaient Dominique patriarche de Grade, les archevêques Halinard de Lyon, Léodégar (Léger) de Vienne, Hugues de Besançon [3], Humbert de Moyenmoutier qui prend dans sa souscription le titre d'archevêque de Sicile, dignité à laquelle Léon IX l'avait promu dans l'espoir que grâce à sa connaissance des langues orientales il parviendrait à convertir les Sarrasins de Sicile à la religion de Jésus-Christ. Parmi les pères français et germains figurent les évêques Adalbéron de Metz,

[1] Wibert. *Vit. S. Leon. IX;* Patr. Lat. Tom. CXLIII. col. 495.

[2] S. Leon. IX, *Epist.* XXXVIII. Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 647.

[3] Le docteur Héfélé ajoute au nom de ces trois archevêques français celui de Jean de Sens. C'est une erreur de traduction. Le texte latin porte au rang des évêques *Joannes Senensis*, Jean de Sienne, que le savant écrivain a pris mal à propos pour Jean de Sens. L'archevêque de la métropole sénonaise était alors Mainard qui venait de succéder à Gibuin déposé l'année précédente au concile de Reims. (Cf. Héfélé, *Hist. des conciles,* Tom. VI, p. 319 et 320.)

Aldred de Belgrade, Pierre de Béziers, Josfrid de Coutances, Maino de Rennes, Hugues de Nevers, Isembard de Poitiers et Arnulf de Saintes; les abbés Hugues de Cluny, Valerand de Saint-Vanne, Gervin de Saint-Riquier, Léon de Saint-Corneille de Compiègne, et Martin de Saint-Blaise - *in Hercinia* au diocèse de Constance. Le diacre Pierre « chancelier et bibliothécaire de la sainte église romaine, » ce sont les titres qui suivent sa signature, dut comme à Reims et à Mayence remplir les fonctions de promoteur. Nul doute qu'une réunion si imposante n'ait fourni au zèle du promoteur des causes d'une gravité exceptionnelle, mais précisément pour ce motif les actes ne nous ont point été conservés. A leur défaut, les chroniques locales fournissent quelques détails qui éclairent d'un jour lugubre la résistance opposée par certains évêques aux efforts du pape et du concile. Voici en effet ce que nous lisons dans « l'histoire de Milan » écrite à cette époque par Landulf le Vieux : « Le seigneur Guido archevêque de Milan fut accusé de divers crimes dans le concile tenu à Rome en 1050 par Léon IX. Déjà l'année précédente cette affaire avait été soulevée au concile de Pavie et résolue dans le sens de la clémence. Cette fois Guido se rendit à Rome en magnifique appareil, avec une escorte recrutée parmi les chevaliers les plus braves, *strenuissimis militibus*, ainsi que parmi les clercs les plus savants et les plus habiles. Son entrée au concile fit l'effet d'une masse de plomb lancée par une catapulte. Par des raisons canoniques et d'autres arguments non moins irrésistibles il réduisit en poudre les objections insidieuses de ses adversaires. Comme il parlait encore, ses hommes d'armes firent irruption dans l'assemblée en même temps que ceux de l'archevêque de Ravenne, les uns et les autres revendiquant pour leur maître le droit exclusif de siéger à la droite du pape. On en vint aux mains et la lutte fut terrible, mais par la grâce de Dieu la victoire resta aux défenseurs de l'église ambrosienne. Le chevalier Anselme se distingua entre tous dans cette bataille; grièvement blessé à la main droite il n'en continua pas moins à charger les ennemis pour l'honneur de Dieu et de saint Ambroise. Ce qui n'est pas moins merveilleux, c'est que le lendemain, par une faveur spéciale du glorieux patron

de Milan, la blessure du vaillant chevalier se trouva complétement guérie [1]. » Le belliqueux enthousiasme du clerc milanais Landulf ajoute un trait plus odieux encore, s'il est possible, à la conduite révoltante de l'archevêque Guido faisant irruption avec une bande de soldats en plein concile, laissant sous ses yeux ensanglanter la basilique de Latran « pour l'honneur de Dieu et de saint Ambroise. » On juge ce que dut être la prétendue justification de cet orgueilleux et simoniaque métropolitain, s'appuyant sur l'argument du sabre pour mieux faire pénétrer ses explications plus ou moins canoniques dans l'esprit des pères. Son compétiteur Humfroi archevêque de Ravenne, venu lui aussi au concile à la tête d'une bande de sicaires, ne valait pas mieux. « Ennemi déclaré du pape dont il bravait ouvertement les censures, dit Wibert, il s'était mis en possession à main armée des territoires appartenant à l'église romaine. Obstiné dans la révolte, il avait su par de perfides intrigues attirer dans son parti un certain nombre de dignitaires impériaux jaloux de la réputation du seigneur apostolique. Le plus ardent de ses fauteurs était Nizo [2] évêque de Frisingen et ambassadeur de Henri le Noir en Italie. Nizo se trouvant un jour à Ravenne s'était déchaîné dans un discours public en injures et en outrages contre Léon IX. Il termina sa harangue blasphématoire en portant la main à son cou et en s'écriant : « Je veux qu'on me coupe la gorge si je ne fais bientôt déposer du souverain pontificat ce titulaire indigne. » A peine eut-il proféré cette exclamation sacrilége qu'il fut pris à la gorge de douleurs intolérables, et trois jours après il mourait impénitent. L'archevêque de Ravenne n'eut pas une fin plus heureuse. Son incorrigible présomption détermina le pape à lancer contre lui une sentence d'anathème. L'empereur intervint alors; il manda l'orgueilleux métropolitain à Augsbourg, le força à rendre les domaines injustement usurpés sur le saint-siége et à solliciter à genoux l'absolution pontificale. Ce dernier point fut le plus difficile à obtenir. Humfroi se prêta de fort mauvaise grâce à

[1] Landulf. senior. *Hist. Mediolan.* Lib. III, cap. 4. Patr. Lat. Tom. CXLVII, col. 903.

[2] Ce nom est écrit Nicerus dans le catalogue des évêques de Frisingen.

l'acte qu'on exigeait de lui. Il se prosterna cependant aux pieds du pape qui lui dit ces brèves paroles : « Selon la pureté de vos intentions que le Seigneur tout puissant vous absolve. » Les intentions du rebelle étaient loin d'avoir la moindre sincérité. En se relevant, il lança au souverain pontife un regard où perçaient l'injure, l'ironie et la soif de la vengeance. A ce nouvel outrage Léon IX répondit en versant un torrent de larmes, puis s'adressant à ceux qui l'entouraient : « Le malheureux! il est perdu pour jamais ! » dit-il. La prédiction ne tarda point à s'accomplir. Atteint subitement d'un mal inconnu, Humfroi mourut en arrivant à Ravenne sans avoir eu le temps de donner le moindre signe de repentir[1]. »

Pénitence réhabilitation et mort édifiante de Hugues de Langres. Excommunication des évêques bretons.

58. La conduite de l'évêque de Langres, Hugues de Breteuil, offrit un heureux contraste avec celle des deux titulaires de Milan et de Ravenne. Excommunié par contumace à Reims, Hugues était courageusement entré dans la voie de la pénitence. « Revenu spontanément près de Léon IX, dit l'hagiographe, il lui avait en pleurant fait l'aveu de toutes ses fautes passées. Au retour du pontife à Rome, il suivit l'escorte pieds nus durant tout le voyage. Il se présenta dans l'assemblée synodale sans chaussures aux pieds, les épaules découvertes, tenant à la main des verges qu'il offrait pour qu'on l'en flagellât, demandant d'une voix entrecoupée de sanglots pardon et miséricorde. A ce spectacle, les évêques émus jusqu'aux larmes joignirent leurs prières aux siennes et supplièrent le pape de faire grâce au coupable. Léon IX, comme le père de l'enfantprodigue dans l'Evangile, pressa entre ses bras ce fils repentant; il voulut de sa main lui chausser les sandales d'honneur, il lui passa l'étole au cou, mit à son doigt un anneau pastoral et déclara que dès lors Hugues pourrait accepter tel siége auquel une élection canonique l'appellerait, même celui de Langres si le nouveau titulaire Harduin qui en était dès lors investi venait à mourir. Ainsi réhabilité, Hugues prit séance parmi les péres et assista aux dernières opérations du concile. Mais il avait pour toujours renoncé aux honneurs du siècle; son frère Vale-

[1] Wibert. *Vit. S. Leon. IX,* loc. cit., col. 495.

rand, abbé de Saint-Vanne, avec lequel il revint en France lui donna l'habit monastique et l'admit à la profession religieuse. Ce fut le dernier sacrifice de l'évêque pénitent qui mourut en chemin, épuisé d'austérités et de macérations, dans une localité aujourd'hui inconnue nommée Biterna, sans avoir pu atteindre le monastère de Saint-Vanne [1]. » L'archevêque de Reims Gui de Châtillon, ajourné sur sa requête au concile romain où sa cause devait être définitivement tranchée, ne comparut point en personne. On ne trouve pas son nom dans la liste des pères présents au synode. Mais il y a lieu de croire qu'il se fit représenter par son archidiacre Hugues de Reims, dont le chroniqueur Anselme nous a déjà signalé la présence à Rome [2]. D'autre part, comme l'archevêque conserva jusqu'à sa mort (1055) l'administration métropolitaine, il est vraisemblable que son défenseur parvint à le justifier des griefs mis à sa charge. — L'évêque de Dol, Juhel, avait été également cité à comparaître en personne pour répondre de l'usurpation des droits de métropolitain qu'il s'attribuait sur les diocèses de Bretagne. Il n'eut garde d'obéir à cette injonction canonique. Seul de tous les évêques bretons, celui de Rennes Maino [3] s'était rendu à Rome, peut-être parce qu'il professait au sujet de la prétendue juridiction de l'église de Dol des sentiments différents de ceux de ses collègues. Un décret pontifical rendu en synode excommunia les évêques récalcitrants, avec cette réserve qu'ils seraient admis à présenter leurs moyens de défense au prochain concile indiqué à Verceil pour le 1[er] septembre suivant. Le décret était conçu en ces termes : « Léon par la grâce de Dieu pape du saint-siége apostolique au prince des Bretons Conan, au comte Alain et aux autres seigneurs de Bretagne qui veulent vivre selon la loi de Dieu, salut et prospérité. — Nous trouvons dans les titres anciens relatifs aux églises bretonnes que les évêques de votre pays ont toujours relevé de la juridiction mé-

[1] *Gall. Christian.* T. IV, p. 554. — Cf. *Patr. Lat.* Tom. CXLII, col. 1326, et Tom. CXLIII, col. 493.

[2] Cf. N° 55 de ce présent Chapitre. — Anselm. *Dedicat. eccles. S. Remig.* Patr. Lat. Tom. CXLII, col. 1440.

[3] Il est appelé tantôt Mannis tantôt Maino dans les listes épiscopales.

tropolitaine de Tours. Depuis le pontificat de saint Nicolas I jusqu'à notre époque, les papes nos prédécesseurs ont rendu une foule de décrets en ce sens. La question nous ayant été de nouveau soumise au synode de Reims, nous enjoignîmes au prétendu métropolitain et à ses suffragants d'avoir à se présenter à notre concile romain pour fournir leurs moyens de justification non-seulement sur le fait d'usurpation de pouvoir mais sur les graves accusations de simonie articulées contre eux. Les représentants de l'archevêque de Tours reçurent également de nous l'ordre de comparaître au synode afin d'y exposer les droits de leur église. Ils ont obéi, mais vos évêques et leur prétendu chef se sont dispensés de comparaître. Nous ne saurions tolérer une telle conduite; il ne peut y avoir d'archevêque sans un siége érigé en métropole, sans la concession du pallium par la chaire apostolique. Par l'autorité de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, par l'autorité de saint Pierre et la nôtre, nous excommunions le prétendu archevêque et ses suffragants, frappant en leur personne d'une part la révolte contre la juridiction légitime de l'archevêque de Tours, d'autre part l'hérésie simoniaque dont ils sont souillés, eux et ceux qui ont reçu l'ordination de leurs mains. Il leur est interdit de célébrer l'office divin ou d'y assister, de donner la bénédiction, de remplir aucune des fonctions du ministère ecclésiastique. Nous vous enjoignons à vous-mêmes, nos très chers fils, ainsi qu'à tous les fidèles de vous séparer de leur communion, et d'user de votre influence pour les amener à reconnaître enfin l'autorité du siége apostolique. S'ils ont des moyens de justification à faire valoir, nous les accueillerons au prochain synode qu'avec l'aide de Dieu nous tiendrons à Verceil le 1 des calendes du mois de septembre [1]. » Les évêques bretons ne devaient pas plus comparaître à Verceil qu'ils ne l'avaient fait à Rome. La question de juridiction métropolitaine se prolongea jusqu'en 1209, et la province ecclésiastique de Bretagne ne fut définitivement rattachée à l'archevêché de Tours que par le grand pape Innocent III.

[1] S. Leon. IX. *Epist. XL.* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 648.

§ X. BÉRENGER ET LANFRANC.

Bérenger véritable père du protestantisme actuel. Sa vie ses écarts pénitence.

59. A la métropole de Tours dont Léon IX soutenait si énergiquement les droits juridictionnels, se rattachait le nom d'un hérésiarque qui fut aussi célèbre au XI[e] siècle que devaient l'être au XVI[e] ceux de Luther et de Calvin. Bérenger écolâtre de Tours, archidiacre d'Angers, ancien disciple de saint Fulbert de Chartres, uni par des relations d'amitié, de science et de confraternité littéraire avec les plus doctes personnages de son temps, était ce qu'on pourrait dire un bel esprit, aimant de passion les subtilités scolastiques. Il soutenait de préférence les thèses perdues, comptant plus sur son imagination pour les faire triompher que sur la raison philosophique ou théologique. Avide de gloire, il provoquait de toutes parts les éloges d'une admiration complaisante, il les prenait au sérieux, il aimait le concert des adulateurs qui le saluaient des titres de nouvel Alcuin, de Cicéron français. La flatterie ne lui épargnait guère ces satisfactions d'amour-propre : on en peut juger par les vers ampoulés que l'évêque de Dol, Baldric, l'un de ses admirateurs, consacrait à sa mémoire :

Tota latinorum facundia marcida floret,
Dum Berengario Turoni viguere magistro.

Cette exagération n'est rien encore si on la compare aux distiques composés par l'évêque du Mans, Hildebert, et gravés sur le tombeau même de l'hérésiarque : « L'homme que tout l'univers admire et ne cessera d'admirer, l'immortel Bérenger est mort [1]. Le docteur

[1] « L'éloquence latine si longtemps oubliée a refleuri tout entière avec Bérenger l'illustre docteur de Tours. » L'épitaphe composée quelques semaines après la mort de l'hérésiarque (5 janvier 1088) se poursuit en ces termes :

Porro latinorum facundia florida marcet,
Invida sors Turonis ubi tantum lumen ademit.
Clauditur in Jano tibi doctor janua vitæ,
Vel magis in Jano patuit tibi janua vitæ.
En tua, magne senex, jacet hoc sub fornice gleba,
Ad reditum propriæ suspirans conditionis,
Promittatque licet veniam tibi spes meritorum,
Hanc tamen acceleret lector pia vota vovendo.

(Baldric. Dolens. *Patr. Lat.* Tom. CLXVI, col. 1190).

qui planait dans les hauteurs de la foi sacrée nous fut ravi le 5 du mois de janvier, jour maudit, jour fatal au monde, jour de douleur, de ruine universelle, où l'Église perdit son soutien, le clergé sa gloire et son espérance, la jurisprudence son maître incomparable. Tous les écrits des philosophes, tous les chefs-d'œuvre des poètes furent dépassés par son éloquence et son génie. Saint et savant, son nom croîtra avec les âges, le plus grand parmi les humains lui sera toujours inférieur. Sa réputation n'a point d'égale, elle grandira encore, mais elle ne saurait jamais atteindre à la hauteur de son mérite. Homme pieux et grave, il joignait au génie et à la sainteté une modestie telle que l'envie ne put jamais lui disputer cette double palme. L'envie qui l'a tant attaqué de son vivant pleure aujourd'hui sa mort; les regrets qu'elle témoigne de sa perte dépassent les haines dont elle le poursuivait jadis. O homme vraiment sage et de tout point bienheureux! Il a remis son corps à la terre, son âme au ciel. Puissé-je après ma mort vivre avec lui, reposer avec lui; je n'ambitionne pour moi d'autre sort que le sien [1]. » Si l'on songe d'une part que l'auteur de cette touchante

Quem modo miratur, semper mirabitur orbis
Ille Berengarius non obiturus obit.
Quem sacræ fidei fastigia summa tenentem,
Jani quinta dies abstulit, ausa nefas.
Illa dies, damnosa dies, et perfida mundo.
Qua dolor et rerum summa ruina fuit,
Qua status Ecclesiæ, qua spes, qua gloria cleri,
Qua cultor juris, jure ruente, ruit.
Quicquid philosophi, quicquid cecinere poetæ,
Ingenio cessit eloquioque suo.
Vir sacer et sapiens, cui nomen crescit in auras,
Quo minor est quisquis maximus est hominum.
Fama minor meritis cum totum pervolet orbem,
Cum semper crescat, non erit æqua tamen.
Vir pius atque gravis, vir sic in utroque modestus,
Livor ut in neutro rodere possit eum.
Livor enim deflet quem carpserat antea, nec tam
Carpsit et odit eum, quem modo laudat, amat,
Vir vere sapiens et parte beatus ab omni,
Qui cœlos anima, corpore ditat humum.
Post obitum vivam secum, secum requiescam.
Nec fiat melior sors mea sorte sua.
(Hildebert. Cenoman. *Patr. Lat.* Tom. CLXXI, col. 1396).

épitaphe, l'un des évêques les plus vertueux et les plus doctes de son temps, est honoré par l'Église sous le titre de vénérable, d'autre part que cet hommage d'une amitié aussi tendre que sincère s'adresse à un hérésiarque six fois condamné solennellement en concile et successivement anathématisé par les papes saint Léon IX, Victor II, Nicolas II, Alexandre II et saint Grégoire VII, on éprouve un sentiment de légitime surprise. Les erreurs du protestantisme furent presque toutes enseignées par Bérenger; il les soutint durant un demi-siècle avec une ardeur digne de Luther et de Calvin ses fils et ses héritiers dans l'ordre intellectuel; et pourtant le vénérable Hildebert, évêque du Mans, témoin de sa mort, n'ambitionne pour lui-même d'autre sort que celui de Bérenger; il souhaite de mourir dans les mêmes sentiments pour entrer comme lui dans la vie et le repos des éternelles béatitudes. Le nœud de cette apparente contradiction fut dénoué par la grâce de Jésus-Christ. Plus heureux que Luther, Bérenger malgré les écarts de son esprit conserva toujours intègre la pureté des mœurs. A la fin de sa vie, abjurant sincèrement ses erreurs, il employa ses dernières années à réparer le scandale des premières. « Dans l'emportement de la jeunesse, dit Guillaume de Malmesbury, il déshonora sa gloire en soutenant l'hérésie. Mais à un âge plus avancé il donna de tels exemples de repentir qu'il laissa la réputation d'un saint [1]. » Retiré à Tours dans l'île de Saint-Cosme, il y vécut huit années dans la plus austère pénitence, dit un chroniqueur contemporain. « Renonçant à tous les honneurs, à toutes les richesses du siècle, couvert d'une robe de moine, il priait et pleurait dans cette retraite. Plusieurs chanoines de Saint-Martin abjurant comme lui les vanités du monde vinrent recevoir de ses mains l'habit monastique et se placer sous sa direction [2]. » — « Son humilité, ses aumônes, ajoute Guillaume de Malmesbury, n'eurent d'égales que son austérité et ses mortifications. Les grands biens qu'il possédait furent entièrement distribués

[1] Villelm. Malmesbur. *Gesta regum Anglor.* Lib. III, cap. 284; Patr. Lat. Tom. CLXXIX, col. 1257.

[2] *Chronic. Turonense;* Fragm. Patr. Lat. Tom. CXLVII, col. 1201.

aux pauvres. Nulle femme n'avait accès près de lui sous quelque prétexte que ce fut. Il ne voulait pas qu'on pût lui reprocher d'avoir vu le visage d'aucune d'elles. Mais son île de Saint-Cosme était l'asile de tous les pauvres de la contrée. Lui-même à force de donner s'était fait le plus pauvre d'entre eux. Il préférait leur société à celle des riches et des puissants de la terre, mettant tout son bonheur à pratiquer la maxime de l'apôtre : *Habentes alimenta et quibus tegamur his contenti sumus* [1]. Malgré ses efforts pour combattre dans tout l'univers l'hérésie qu'il avait lui-même enseignée, il ne put l'extirper entièrement. Tant est grande la responsabilité qui s'attache aux pervertisseurs des âmes! S'il leur est donné à eux-mêmes de venir à résipiscence, la perte des autres ne leur en est pas moins imputée. Ce sentiment effrayait Bérenger à son lit de mort. Sur le point de rendre l'âme, la veille de l'Épiphanie de l'an 1088, songeant à tant de malheureux que les erreurs de sa jeunesse avaient entraînés dans l'abîme, il s'écria : Aujourd'hui, je l'espère, Jésus-Christ Notre Seigneur m'apparaîtra dans l'épiphanie (manifestation) de sa gloire. Mais, hélas! pour tant d'autres, je le crains, sa manifestation sera celle des châtiments [2]. »

Bérenger à l'école épiscopale de saint Fulbert de Chartres.

60. L'abjuration de Bérenger et sa mort édifiante purent en effet sauver son âme. Mais quelle série incalculable de victimes les erreurs dont il déplora trop tard les ravages ne devaient-elles point amonceler dans les âges futurs! Sa pénitence eut peu d'imitateurs même de son vivant, ses funestes doctrines servilement reprises par le protestantisme et ressuscitées pour le malheur du monde cinq siècles après sa mort ont précipité notre société civile et religieuse dans l'abîme où nous la voyons maintenant plongée. Bérenger est le véritable père du protestantisme. A ce point de vue, sa personnalité prend aux yeux de l'historien une importance exceptionnelle. En condamnant Bérenger, saint Léon IX prononçait d'avance l'anathème que Léon X devait fulminer contre Luther. Le

[1] I Timoth. vi, 8. — [2] Willelm Malmesbur. loc. cit. col. 1253,

moine révolté de Wittemberg dont la réforme a voulu faire un génie créateur ne fut qu'un habile plagiaire, un audacieux copiste. Il convient de mettre le fait dans tout son jour, ne fût-ce que pour constater une fois de plus la pauvreté d'invention du génie satanique dans ses luttes toujours renouvelées contre l'Église catholique fondée sur la pierre de l'infaillibilité. Les noms seuls varient, les erreurs sont les mêmes; Bérenger avait dit tout ce que diront Luther et ses disciples; les ténébreuses affiliations de notre triste époque répètent tout ce que disaient les Manichéens du moyen-âge. Les ancêtres se sont brisés sur la pierre posée par Jésus-Christ comme fondement de son édifice divin; les successeurs auront le même sort. Entre Bérenger et Luther le parallélisme historique se soutient d'un bout à l'autre, sauf un seul point mais capital, la pratique du célibat religieux à laquelle Bérenger dut sa conversion définitive. Né dans les premières années du XIe siècle, Bérenger fut témoin des désordres que la féodalité fougueuse et intempérante de son époque multipliaient dans le double domaine de l'église et de l'état. Comme toutes les nobles âmes qu'un tel spectacle révoltait, il chercha dans le cloître une sauvegarde et un asile. Parmi les disciples de l'école de saint Fulbert de Chartres il était un des préférés du maître, moins pour la solidité de son jugement que pour l'exubérance d'une imagination qui avait besoin d'être surveillée de plus près. Une lettre d'Adelmann écolâtre de Liége et plus tard évêque de Brescia, l'un des condisciples de Bérenger, nous peint au vif cette situation. « J'aime à me dire votre frère de lait, écrit Adelmann à l'hérésiarque, en souvenir de notre très-douce commensalité alors que vous plus jeune, moi déjà plus voisin de l'âge mûr, élèves à l'académie de Chartres, nous vivions dans la joie de l'âme sous la direction du vénérable Fulbert, notre Socrate ainsi que nous l'avions surnommé. Si Platon rendait grâces à la providence de lui avoir donné Socrate pour maître, nous avons plus que lui le droit de nous glorifier, puisque nous avons été formés à la science et à la vertu par le plus chrétien et le plus catholique de tous les docteurs. Maintenant encore nous pouvons espérer qu'il intercède pour nous près de Dieu

par ses prières. La tendresse vraiment maternelle dont il nous entourait ici bas, la charité de Jésus-Christ dans laquelle il nous embrassait comme ses fils, sont encore plus ardentes au ciel. Par des attraits mystérieux, par des avertissements intimes, il nous appelle comme autrefois, quand nous prenant avec lui le soir, il nous conduisait dans le jardin qui entoure aujourd'hui la chapelle dont il est devenu le glorieux patron. Là, dans un transport prophétique, les yeux baignés de larmes, il nous conjurait de nous tenir toujours dans le chemin royal de la vérité, de marcher sur les traces des saints pères, sans nous jeter dans aucun écart, sans prendre le sentier détourné et trompeur des sectes nouvelles, pleines de piéges et de scandales [1]. » Ce n'était pas sans motif que le vénérable Fulbert redoublait de zèle près de son orgueilleux disciple. Guitmond alors moine à l'abbaye de la Croix de Saint-Leu et plus tard cardinal archevêque d'Aversa nous trace de Béranger le portrait suivant : « Ceux qui l'ont connu à l'école de Fulbert signalent tous la légèreté et la présomption de son caractère. Il respectait fort peu la parole du maître, comptait pour rien ses condisciples, méprisait profondément les livres d'enseignement scolastique. Toutefois ne pouvant par ses seules forces atteindre les sommets de la science philosophique (son génie n'était pas assez perçant), il voulut y suppléer par la singularité de ses opinions. C'est le côté par lequel il se croit excellent; l'audace du novateur lui semble un titre de gloire. Il en fut déjà ainsi dans ses jeunes années. On le vit dès lors affecter une démarche théâtrale, rechercher la pompe et l'emphase, suppléer à la profondeur qui lui manque par une doctorale gravité, rester des heures entières la tête rentrée dans son capuchon comme pour enfermer ses pensées dans une méditation transcendante, puis quand il se décide à ouvrir la bouche moduler lentement d'un ton doctoral des sentences si longtemps attendues [2]. » De telles dispositions manifestées par le jeune disciple de Fulbert durent, on le comprend, alarmer plus d'une fois la tendre sollici-

[1] Adelmann. Brixiens. *Epist. ad Berengar.* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 1290.

[2] Guitmond. Aversan. *De Eucharist.* Lib. I; Patr. Lat. Tom. CXLIX, col. 1428.

tude du maître. « On assure, dit Guillaume de Malmesbury, qu'à son lit de mort Fulbert dans une vision prophétique découvrit le secret de l'avenir qui attendait Bérenger. L'œil du saint vieillard s'étant fixé sur lui parmi la foule des assistants : « Ne voyez-vous pas, dit-il, le démon qui se tient à ses côtés et fait signe d'écouter les paroles de mensonge qui tombent de ses lèvres [1] ? »

Bérenger écolâtre de Tours et archidiacre d'Angers. Sa réputation de vertu et de science.

61. Qu'on ait après coup imaginé la tradition rapportée par le chroniqueur anglais, il n'y aurait rien d'étonnant. Si dès l'an 1029, date de sa mort, le vénérable évêque de Chartres eut tenu réellement ce langage, Bérenger aurait dès lors été tenu en légitime suspicion; il lui eût été fort difficile sinon impossible d'arriver presque d'un bond au sommet de la fortune et de la gloire. Nous le trouvons en effet, l'année suivante, camérier de Saint-Martin de Tours, puis trésorier de cette insigne métropole la plus riche de France et enfin écolâtre de la cathédrale. Sa réputation alla croissant durant une période de plus de quinze années. Ce n'était pas seulement l'éloquence ou l'érudition du nouveau docteur que ses contemporains exaltaient dans un concert d'éloges, mais sa piété, sa vertu, presque sa sainteté. On peut en juger par la lettre suivante qui lui fut adressée vers l'an 1045. « Au seigneur et frère Bérenger Frolland évêque de Senlis, son fidèle, salut dans les joies de la bienheureuse immortalité. Retenu par une infirmité qui atteint à la fois l'âme et le corps je n'ai pu, comme je l'espérais et vous l'avais mandé, me rendre près de vous. Mais je vous en conjure, priez pour moi avec plus de ferveur que jamais; obtenez de Dieu ma délivrance. Je ne sais, très-cher seigneur, s'il me sera donné de vous revoir sur la terre; faites donc en sorte que je sois admis à vos côtés dans la félicité des cieux. S'il plaisait à notre Dieu de me rendre la santé, le premier usage que j'en voudrais faire serait de voler près de vous ; j'ose à peine vous dire que je serais heureux si vous daigniez vous-même durant ce carême venir me visiter et prier avec moi. Si cette consolation m'est refusée, si je dois mourir sans vous revoir, du moins je vous recommande mon

[1] Willelm. Malmesbur. *loc. cit.* col. 1258.

âme. Intéressez pour elle les puissances de la cour céleste, les saints anges, les princes des apôtres; adressez-vous directement au Dieu de toute-puissance et de toute miséricorde. Il aime à exaucer vos prières; invoquez-le pour mon âme pécheresse. Saluez en mon nom votre vénérable abbé et les autres seigneurs et frères dont vous avez su me faire des amis, recommandez-moi à leurs prières. Faites moi savoir si je puis espérer votre visite. Je veux encore informer votre fraternité que j'ai obtenu pour elle toutes les faveurs possibles près du roi Henri notre seigneur. Adieu et encore une fois souvenez-vous de moi[1]. » On n'écrit de la sorte qu'aux saints. Frolland croyait donc alors à la sainteté de Bérenger. Il recouvra la santé et survécut jusqu'en 1074, ce qui lui permit d'assister au triste spectacle de la chûte de son ami. Un autre évêque, Eusèbe Bruno, promu en 1047 au siége d'Angers, voulut attacher l'écolâtre de Tours à son église et lui donna le titre honorifique d'archidiacre.

Le jurisconsulte italien Lanfranc. Son séjour en Normandie. Les voleurs de la forêt d'Ouche.

62. Tout semblait donc conspirer pour la grandeur de Bérenger. Sans rival en France il régnait seul dans le monde scolastique. Les disciples affluaient à ses leçons comme au temps d'Alcuin; évêques et princes, peuples et rois rendaient hommage à sa vertu et à son génie. Sa parole faisait loi, elle ne s'était point encore écartée des limites de l'orthodoxie; l'erreur s'il la méditait dans le secret de sa pensée demeurait latente; rien ne faisait pressentir le futur hérésiarque. Il se révéla subitement sous le coup d'une blessure d'amour-propre, en face d'un docteur dont l'apparition inattendue fit pâlir sa gloire. Ce nouveau maître était Lanfranc. Son nom déjà célèbre en Italie venait de conquérir en France une illustration soudaine qui se traduisait par l'épithète de Grand consacrée depuis dans l'histoire. Sa biographie commence en ces termes: « Il y eut un grand homme originaire d'Italie que la littérature et la science des Latins restaurées par lui dans leur antique splendeur saluent avec respect et amour comme leur maître, il se nom-

[1] Frolland. Sylvanectens. *Epist. ad Berengar.* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 1370.

mait Lanfranc. La Grèce elle-même cette institutrice des nations, la mère des arts libéraux, prêta l'oreille à ses enseignements ; elle connut quelques-uns de ses disciples et les admira. Il naquit à Pavie (vers l'an 1005) d'une famille sénatoriale. Son père avait rang parmi les administrateurs de la cité. Orphelin de bonne heure, Lanfranc appelé par sa naissance à hériter de la magistrature paternelle voulut s'y préparer par l'étude des lettres et de la jurisprudence. Il fréquenta successivement les plus célèbres écoles d'Italie, et revint dans sa ville natale après avoir atteint le plus haut degré de la science du droit civil. Sa patrie dès lors ne lui suffit plus, il franchit les Alpes et se rendit en France dans les premières années du roi Henri et du glorieux duc des Normands Guillaume, le futur conquérant de l'Angletere. A son passage dans chaque ville, le docteur italien voyait accourir à ses leçons des multitudes d'auditeurs. Il traversa ainsi la France escorté par une foule de disciples enthousiastes, arriva en Normandie et se fixa à Avranches où il enseigna quelque temps. Les applaudissements le suivirent à Avranches comme partout ailleurs, mais un jour le jurisconsulte profane vint à réfléchir à leur inanité. « Que sert, disait-il, de plaire aux hommes mortels? Tout vient de Dieu et tout y retourne. Qu'ai-je fait jusqu'ici pour son service? » Dominé par ces préoccupations que la grâce venait d'éveiller dans son cœur, il résolut de renoncer à tout même à sa liberté propre, pour se consacrer au Seigneur et suivre les traces du maître divin qui a dit : « Si quelqu'un veut marcher sur mes traces, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix et me suive [1]. » Plus il avait été célèbre jusque-là, plus il se montrait avide d'obscurité; il voulut se choisir une retraite dans un lieu où la littérature et la science profane ne pussent venir le chercher. Dans ce dessein il quitta Avranches et prit la route de Rouen, à la recherche d'une solitude telle qu'il la souhaitait. Vers le soir comme il traversait la forêt d'Ouche, non loin des bords de la Risle, il fut attaqué et dépouillé par une bande de voleurs qui lui lièrent les mains derrière le dos, et lui rabattant sur la tête son vieux manteau,

[1] Matth. xvi, 24.

seul vêtement dont ils ne jugèrent point à propos de s'emparer, l'éloignèrent de la route et l'abandonnèrent dans les fourrés du bois [1]. » — « Comme ils partaient, Lanfranc se souvint d'un fait analogue raconté par saint Grégoire le Grand. Au temps des Lombards, un vénérable abbé avait été victime d'une pareille spoliation. Les malfaiteurs lui avaient pris avec tout le reste le cheval sur lequel il était monté, mais ils oublièrent d'emporter aussi le fouet; il les en fit souvenir en disant : « Prenez-le, car sans lui vous ne sauriez diriger le cheval. » Les Lombards ramassèrent donc le fouet oublié et disparurent. L'homme de Dieu se mit en prière. Peu de temps après les Lombards revinrent se jeter à ses pieds, lui demandant pardon. Leurs chevaux avaient refusé de traverser le Vulturne; rien n'avait pu les décider à franchir ce torrent presque à sec, et faisant volte-face ils avaient ramené leurs maîtres près du saint abbé auquel on rendit sa monture [2]. Ces voleurs feront de même, se dit Lanfranc; — et les rappelant, il leur offrit son vieux manteau. Mais le résultat ne fut point à son avantage. Les voleurs irrités l'attachèrent nu à un arbre; le disciple qui l'accompagnait eut le même sort et fut garrotté à un arbre voisin [3]. » — « Dans cette détresse, au milieu de l'obscurité et du silence de la nuit, Lanfranc après avoir déploré son malheur essaya de réciter l'office du soir, mais il n'en avait pas l'habitude et ne le savait point par cœur [4]. « Seigneur mon Dieu, s'écria-t-il, j'ai consacré des an-

[1] Milo Crispinus, *Vita B. Lanfranci*, *cap.* I; Patr. Lat. Tom. CL, col. 30.

[2] S. Gregor. Magn. *Dialog. Lib. I*, cap. 2; Patrol. Lat. Tom. LXXVII, col. 157.

[3] Ces détails qui manquent dans le récit de l'hagiographe sont empruntés à la « Chronique du Bec; » *Patr. Lat.* T. CL, col. 643.

[4] *Talibus angustiis comprehensus, nescius quid ageret, suum infortunium lamentabatur. Tandem nocturno silentio ad se reversus voluit Domino laudes debitas persolvere, et non potuit quia ad hoc antea non vacaverat.* Il s'agit ici de la récitation des matines et des laudes, dont les clercs savaient alors le texte par cœur et que Lanfranc va bientôt s'accuser lui-même de n'avoir point encore appris. Ce passage a fourni à un académicien de nos jours l'occasion d'un contre-sens digne de figurer à côté du fameux *Te Deum* de la traduction du Siége de Paris par les Normands. (Cf. Tom. XIX de cette *Histoire,* p. 121, note 1.) « Seul ainsi, à l'entrée de la nuit, dit M. de Rémusat, perdu, menacé d'une mort certaine, il voulut prier et il se trouva que l'érudit, le juriscon-

nées à l'étude des lettres humaines, je m'y suis livré corps et âme, et voici que je ne sais pas réciter l'office consacré à vos louanges. Délivrez-moi de cette nouvelle angoisse et avec le secours de votre grâce je réparerai ma négligence, j'apprendrai à vous louer et à vous servir. » A l'aurore, entendant des voyageurs qui passaient sur la route voisine, il les appela à grands cris. Ils vinrent, le détachèrent ainsi que son compagnon et apprirent le détail de sa cruelle aventure. « Maintenant, leur dit-il, indiquez-moi le plus pauvre de tous les monastères qu'il y ait dans le voisinage. — En fait de pauvreté, répondirent-ils, nous n'en connaissons pas qui puisse être comparé à celui qu'un homme de Dieu élève en ce moment à quelque distance d'ici. — En effet, ils conduisirent bientôt Lanfranc en vue d'une chétive et misérable agglomération de cabanes, la lui montrèrent et continuèrent leur route [1]. »

Lanfranc moine à l'abbaye du Bec. Saint Helluin.

63. Lanfranc se dirigea vers cette terre promise de la pauvreté; c'était l'abbaye de Sainte-Marie du Bec, destinée dans un prochain avenir à tant de splendeur et de gloire. Le Bec, mot d'origine scandinave [2] qui désigne un cours d'eau ou un confluent, est le nom d'un ruisseau qui prend sa source au Bas-Coudrai (canton de Brionne), traverse Saint-Martin-du-Parc, le Bec-Hellouin *(Beccum-Herluini)* et se jette dans la Risle près du hameau de Caumont. Aucun de ces villages n'existait alors. L'emplacement où s'élevaient sous la main de quelques pauvres moines des constructions rustiques était situé dans une vallée solitaire, entourée de montagnes toutes couvertes de forêts [3]. Le fondateur, le bienheureux Herluin

sulte, le philosophe Lanfranc ne savait pas une prière par cœur. » (*Anselme de Cantorbery*, chap. 3, p. 31.) Pas une seule prière par cœur, pas même le *Pater!* Cette réflexion aurait dû faire hésiter un peu M. de Rémusat et le déterminer à soumettre la difficulté à quelque théologien.

[1] *Vita Beati Lanfranci*, loc. cit. col. 31.

[2] *Bekkr* dans la langue scandinave et en saxon *Beke* s'est conservé en Normandie comme racine étymologique dans une foule de noms de lieu : Bolbec, Orbec, Caudebec, le Bec-Thomas, le Bec-au-Cauchois, Saint-Martin-du-Bec-Crespin, etc.

[3] *Est hic locus in ipso saltu Brionnensi valle ima, montibus saltuosis hinc et inde occlusa. (Vit. S, Herluini abbatis Beccensis primi;* Patr. Lat. Tom. CL, col. 703.)

travaillait lui-même avec plus d'ardeur que tous les autres, « fouillant la terre, creusant les fossés, portant sur ses épaules les pierres, le sable, la chaux et les mettant lui-même en œuvre [1]. » Au moment où le voyageur dévalisé se présenta devant l'homme de Dieu, celui-ci était occupé à construire un four. « Dieu vous bénisse, dit Lanfranc. — Dieu vous conserve, répondit l'abbé sans quitter son travail ni changer de posture. Vous êtes Lombard? — Je le suis. — Que voulez-vous? — Me faire moine. » L'abbé commanda au frère Roger qui travaillait près de là de remettre aux mains de l'étranger le livre de la règle. C'était celle de saint Benoît. Lanfranc la lut en silence, puis il déclara qu'avec l'aide de Dieu il l'observerait ponctuellement. L'abbé le reçut au nombre des frères, et Lanfranc se courbant par l'ouverture du four lui baisa les pieds [1]. » Cette scène qui rappelle par la simplicité et la foi les plus beaux exemples des Thébaïdes se passait en 1042. Lanfranc était alors dans sa trente-septième année. Plus âgé de neuf ans, il y en avait onze qu'Herluin s'était consacré au Seigneur. L'éclat de la naissance ne manquait ni à l'un ni à l'autre. L'héritier d'une famille sénatoriale de Pavie trouvait, la truelle à la main, un descendant des ducs de Flandre. La mère d'Herluin, Héloïse, appartenait en effet à cette noble race : elle avait épousé un seigneur neustrien d'origine danoise nommé Avesgot. Elevé à la cour de Gislebert comte de Brionne petit-fils du duc de Normandie Richard I, Herluin avait été un homme de guerre ardent et brave. On citait sa bravoure sur les champs de bataille, sa loyauté dans les conseils, la pureté de ses mœurs chose rare alors, son dévouement pour les opprimés, sa charité pour les pauvres. En 1031 renonçant à toutes les dignités du siècle, il obtint de Gislebert la permission de se faire moine. « Mais, dit le biographe, s'il ne manquait point de monastères en Normandie [2], il s'en trouvait bien peu dont la régularité pût inspirer confiance au nouveau soldat du Christ. Le désordre était partout; les prêtres, les évêques vivaient publiquement dans les liens du mariage, portaient les armes et ne se distinguaient en rien des

[1] Ibid. col. 700. — [2] *Vit. Lanfranc.* Ibid. col. 31.

laïques [1]. » Les abbayes n'étaient pas plus édifiantes. Dans l'une Herluin venu pour étudier la discipline monastique ne vit que les plus horribles scandales; on le chassa comme un espion, le traînant par les cheveux et le chargeant de coups. Dans une autre où il s'était rendu aux approches de Noël, il lui suffit d'assister à la procession de cette grande fête pour juger de l'esprit qui y regnait. « Durant le défilé les moines souriaient aux laïques, leur faisaient remarquer la richesse de leurs ornements. A l'entrée de l'église ils se disputaient à coups de poing la préséance. L'un d'eux saisit avec les dents son compétiteur par la peau du cou et l'étendit sanglant sur le pavé. Je l'ai déjà dit, ajoute douloureusement le chroniqueur, dans toute la Normandie les mœurs de tous étaient barbares [2]. » Herluin se décida, ne pouvant être moine nulle part, à fonder lui-même une abbaye dans sa terre patrimoniale de Bourneville (*Burnevilla*) à deux milles du Bec. Sa mère la comtesse Héloïse, qui vivait encore, resta près de lui pour se consacrer, comme une servante, aux soins et aux œuvres de la maison. De pauvres serfs, d'anciens soldats, à l'exemple du chevalier leur maître se vouèrent à Dieu et formèrent le noyau d'une communauté où la règle de saint Benoît était appliquée dans toute la rigueur primitive. On ne vivait que de pain de seigle et de légumes cuits à l'eau ; quand par hasard de pieuses offrandes remplaçaient par du pain de froment et quelque peu de fromage cette nourriture quotidienne, les pères croyaient avoir fait un repas céleste [3]. » Le 24 mars 1034, l'évêque de Lisieux Herbert vint consacrer la modeste église dédiée à la sainte vierge Marie et donner à Herluin la bénédiction abbatiale. Le moine chevalier, malgré sa dignité nouvelle ou plutôt en raison même de cette dignité, se trouvait dans un embarras extrême. Comme Lanfranc, il n'avait jamais appris par cœur le psautier, il

[1] Sans compter les anciens monastères de Jumièges, du Mont-Saint-Michel et de Saint-Wandrille, ceux de Fécamp, de Bernai, de Cérisi, de la Trinité-du-Mont près Rouen venaient d'être fondés par les ducs de Normandie Richard II, Robert le Diable, et par Goscelin ou Josselin vicomte d'Arques, dans l'intervalle de l'an 1020 à 1030.

[2] *Vit S. Herluini.* loc. cit. col. 701. — [3] *Cœleste aiebant beneficium*. Ibid. col. 702.

consacra les nuits à cette étude. Après avoir travaillé tout le jour avec les frères, pendant que ceux-ci prenaient un repas acheté par tant de labeurs, il complétait son éducation inachevée. Herbert lui apprenait le latin et il le posséda bientôt si parfaitement qu'il n'eut point d'égal dans l'interprétation des livres saints. « Six ans plus tard, dit l'hagiographe, un jour que le serviteur de Dieu était occupé à moudre du grain pour sa communauté, il fut interrompu par des clameurs inaccoutumées. Le feu venait, on ne sait comment, de prendre au monastère. Il accourut et trouva tous les bâtiments en flammes. Les frères au désespoir se jetèrent à ses pieds; ce n'était pas la perte des édifices matériels qu'ils regrettaient, mais le bruit s'était répandu que la pieuse comtesse Héloïse avait péri dans l'embrasement. A cette nouvelle, les yeux d'Herluin se remplirent de larmes. Levant les bras au ciel, il s'écria : Seigneur mon Dieu, s'il vous a plu de rappeler à vous ma digne mère, soyez béni d'avoir choisi l'instant où elle travaillait pour vos serviteurs! — Heureusement les alarmes n'étaient point fondées, la vénérable Héloïse avait échappé à l'incendie et reparut bientôt saine et sauve [1]. » Après ce désastre, Herluin reconnut que le site de Bourneville avait été mal choisi. L'eau y manquait complétement. Il abandonna donc les ruines incendiées et transféra sa communauté sur les rives du Bec au milieu de la forêt de Brionne dont le comte Gislebert lui céda la propriété. C'est là que Lanfranc venait de le rencontrer [2].

Lanfranc écolâtre à l'abbaye du Bec. Sa prodigieuse réputation.

64. Cette épopée monastique se déroulait bien loin de Bérenger, l'ambitieux écolâtre de Tours. Autant celui-ci cherchait la gloire, autant l'abbé du Bec et son néophyte Lanfranc cherchaient l'obscurité et l'oubli des hommes. « Aussitôt qu'Herluin connut la valeur du novice qu'il venait de recevoir, dit l'hagiographe, il témoigna toute sa joie et rendit grâces au Seigneur qui avait enfin exaucé ses

[1] Ibid. col. 703.

[2] L'abbaye du Bec fut comme toutes les autres profanée par la révolution. Il en reste encore quelques bâtiments reconstruits au XVIIe siècle et une tour carrée de l'édifice primitif. Le Bec-Hellouin où ces ruines sont situées est maintenant un village de 745 habitants à 16 kilom. de Bernay (Eure).

prières. Depuis longtemps en effet, dans le secret de son âme, le vénérable abbé demandait à Dieu de lui envoyer un auxiliaire. Obligé à de fréquents voyages pour les besoins de son institution naissante, il lui fallait un prieur qui pût le suppléer en son absence. Il s'en ouvrit à Lanfranc. Ce fut alors entre les deux saints un combat d'humilité qui toucha les assistants jusqu'aux larmes. L'abbé revêtu de l'honneur du sacerdoce se déclarait indigne de commander à un si savant docteur. Lanfranc de son côté sans tirer la moindre vanité de son érudition profane se montrait le plus humble, le plus obéissant, le plus mortifié de tous. Il admirait les trésors de science scripturaire que Dieu avait mis dans l'âme d'Herluin; il trouvait un charme inexprimable dans les discours du pieux abbé. « Quand j'écoute cet homme qui fut si longtemps laïque et illettré, disait-il, je comprends la parole de l'évangile : *Spiritus ubi vult spirat*[1]. » Malgré sa modestie Lanfranc dut se soumettre et accepter les fonctions de prieur. On eut ainsi à l'abbaye du Bec deux types parfaits, l'un de la vie active, c'était le rôle d'Herluin, l'autre de la vie contemplative, c'était celui du nouveau prieur. Durant trois années Lanfranc resta ainsi dans l'obscurité du cloître, heureux d'être oublié des hommes du siècle, connu seulement de ses frères et de Dieu. Fidèle à sa promesse, il apprit par cœur tout l'office du jour et de la nuit, *officia diurna et nocturna*, afin de ne plus se trouver dans l'embarras où il s'était vu au milieu de la forêt d'Ouche. Du reste, son abnégation au point de vue de la science proprement dite était absolue. Il ne se permettait pas de chanter une leçon au chœur avant d'en avoir fait préalablement la répétition devant le *præcentor*. Un jour qu'il faisait la lecture au réfectoire, en prononçant le mot latin *docere*, il appuya suivant la règle prosodique sur la médiane qui dans ce verbe est longue. Celui qui présidait le repas, homme très peu lettré, le reprit et Lanfranc se hâta de prononcer l'*e* bref comme on le lui demandait. « Il vaut mieux, disait-il à ce propos, obéir à Jésus-Christ qu'au grammairien Donat. Une infidélité à la prosodie n'est rien; résister à Dieu dans la personne de nos supé-

[1] Joann, III, 18.

rieurs est une faute capitale [1]. » Ainsi s'était transformé sous l'action de la grâce le jurisconsulte dont l'Italie et la France avaient admiré le génie. Cependant le lieu de sa retraite finit par être connu. « Ce fut d'un bout à l'autre de l'Europe, ajoute le biographe, un cri de joie. On ne parlait dans tout l'univers, *per orbem terrarum,* que de l'abbaye du Bec illustrée par un grand philosophe et par un saint chevalier. Les clercs accoururent, puis les fils des ducs et des princes, et bientôt les maîtres les plus renommés de toutes les écoles. De puissants laïques, de nobles seigneurs, ravis de la science de Lanfranc, faisaient par amour pour lui des donations considérables au monastère [2]. » De toutes les provinces des Gaules, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, les disciples affluaient près du « restaurateur des sciences latines, » *totius latinitatis instauratorem.* Le Bec devint une pépinière de grands hommes, « de profonds sophistes, »*profundi sophistæ* [3], selon l'expression d'Ordéric Vital, » docteurs éminents, prudents nautonniers, conducteurs spirituels à qui Dieu confia plus tard pour la guider dans le stade du siècle les rênes de son Église [4].» C'étaient le milanais Anselme de Bagio, qui devait monter un jour sous le nom d'Alexandre II sur le trône de saint Pierre ; Yves et Guitmond devenus plus tard l'un évêque de Chartres, l'autre archevêque d'Aversa ; saint Anselme qui devait succéder à Lanfranc comme écolâtre du Bec et comme archevêque de Cantorbéry ; Guillaume futur archevêque de Rouen, Foulques de Beauvais, Ernulf de Rochester, Jean de Tusculum ; sans compter Gislebert Crespin

[1] M. de Rémusat, qui a pu lire comme nous tout ce récit de l'hagiographe, en tire une conclusion diamétralement opposée à la vérité. Voici ses paroles : « On dit qu'Herluin accueillit d'abord Lanfranc avec un peu de défiance et le soumit à un sévère noviciat. Lanfranc garda le silence pendant trois ans, et encore quand il lisait au réfectoire le prieur lui reprochait-il de mal lire le latin ; un moine normand devait peu s'accommoder de l'accent d'un docteur bolonais..... Mais après le temps d'épreuve on reconnut un maître dans le novice.» (*Saint Anselme*, p. 32.) On préférerait un contre-sens à cette perfidie d'interprétation.

[2] *B. Lanfranc. vita.* Patr. Lat. Tom. CL, col. 32.

[3] Orderic Vital. *Histor. eccles.* Lib. III, cap. 3 ; Patrol. Lat. T. CLXXXVIII, col. 234.

[4] Ibid. Lib. IV, cap. 16. Tom. cit. col. 245.

plus tard abbé de Wesminster, Henri premier abbé du monastère de la Bataille érigé par Guillaume le Conquérant comme un trophée de victoire, Richard d'Ely, Paul de Saint-Alban, Guillaume de Cormeilles, et le futur historien des croisades Guibert de Nogent. « L'admirable génie du maître, reprend Ordéric Vital, faisait revivre Hérodien pour la grammaire, Aristote pour le dialectique, Cicéron pour l'art oratoire, Augustin et Jérôme pour l'exégèse scripturaire et la démonstration des dogmes catholiques. Athènes au temps de son antique splendeur lui aurait décerné la palme de l'éloquence et du savoir. La Normandie jusque-là étrangère aux arts libéraux devint un foyer de science et d'instruction [1]. »

65. Ce fut vers l'an 1045 que la réputation de Lanfranc commença à prendre un tel essor. Bérenger, comme tous les autres écolâtres, voulut juger par lui-même du mérite de ce rival qui d'un bond prenait le premier rang parmi les docteurs. Il vint à l'abbaye du Bec et engagea avec Lanfranc une lutte sur le terrain de la dialectique. Ces sortes de tournois littéraires où la science combattait à armes courtoises étaient alors fort à la mode. Guitmond qui raconte le fait ne nous apprend point le sujet choisi par les nobles adversaires ; il se borne à dire que ce sujet était en soi de peu d'importance. « Mais, ajoute-t-il, la défaite de Bérenger fut éclatante et sa confusion inexprimable. Revenu à Tours il vit le désert se former autour de lui, ses disciples le quittaient pour aller suivre les leçons de Lanfranc. Désespéré de cet échec il voulut rappeler à lui l'attention du monde par l'audace d'un enseignement nouveau, se souciant fort peu d'être hérétique pourvu qu'il demeurât célèbre. Le système qu'il adopta était de nature à séduire l'esprit des gens du monde; il ouvrait grande et large la route aux mauvaises passions et autorisait tous les hommes à pécher impunément [2]. » Le système de Bérenger issu d'un mouvement de dépit et d'orgueil combinés n'était autre chose, nous l'avons dit, que ce qu'on a

Lutte scolastique. Défaite de Bérenger. L'hérésiarque par vengeance.

[1] Orderic. Vital, *Hist. Eccles.* Lib. IV, cap. 10. Patr. Lat. Tom. CLXXXVIII, col 327.

[2] Guitmund. Aversan. *De Eucharistia,* Lib. I; Patr. Lat. Tom. CXLIX, col. 1428.

nommé depuis le protestantisme. Plus d'autorité doctrinale. « Léon IX, disait Bérenger, n'est point un pontife, c'est un *pompifex* (le mot s'entend de soi), un *pulpifex* (quelque chose comme saltimbanque). Tous les papes sont des hérétiques. L'église romaine est le conciliabule de la vanité, la synagogue des maléfices; elle se fait appeler apostolique mais en réalité c'est le siége de Satan [1]. » Luther n'a guère dépassé la grossièreté de ce langage. Plus de discipline morale. « Le sacrement de mariage, disait Bérenger, est une invention purement humaine. Il n'y a qu'une seule loi divine, le commerce libre entre l'homme et la femme sans lien ni entraves d'aucune sorte [2]. » Plus d'unité religieuse. « Le baptême, disait Bérenger, est une cérémonie symbolique qu'il est impie de pratiquer sur les enfants, et qu'il faut réserver uniquement aux adultes capables d'en comprendre le mystère [3]. » Plus d'autorité scripturaire. « Les paroles des livres saints, disait Bérenger, doivent s'entendre suivant le sens rationnel et nullement selon la lettre. Ainsi quand il est dit du Christ ressuscité qu'il entra au cénacle *januis clausis*, cela signifie qu'il n'avait plus de corps et que son être tout entier était esprit. Par la même raison, ajoutait-il, le pain et le vin consacrés à l'autel ne sont nullement le vrai corps ou le vrai sang du Christ, mais leur ombre, leur figure, leur symbole [4]. » Tant d'énormités avaient besoin d'un patronage quelconque dans les siècles antérieurs. Bérenger choisit pour les accréditer le nom de Scot Erigène, ce docteur irlandais venu en France à l'époque de Charles le Chauve et dont les ouvrages d'exégèse sur saint Denys l'Aréo-

[1] *Nempe S. Leonem papam non pontificem sed pompificem et pulpificem appellavit; sanctam Romanam ecclesiam vanitatis concilium et ecclesiam malignantium, Romanam sedem non apostolicam sed sedem Satanæ,... et ultra omnes hæreticos Romanos pontifices.* (Bernaldus Constant. *De Berengarii multiplici condemnatione.* Patr. Lat. Tom. CXLVIII. col. 1456.)

[2] *Legitima matrimonia destruere, licitam esse cum omnibus fœminis scortationem.* (Natal. Alexander. *Hist. eccles.* Tom. XV, p. 3. — Deoduin. Leodiensis. *Contra Berengar.* — *Brunonis epistola.* Patr. Lat. T. CXLVI, col 1440.)

[3] Deoduinus, *loc. citato.*

[4] *Ibidem et passim omnes qui de Berengariana hæresi tractarunt, scilicet Hugo Lingonenis, Adelmannus, Durandus Troarnensis, Guitmundus Aversanus, Lanfrancus, Anselmus et alii quamplurimi.*

pagite et sur l'évangile de saint Jean, d'une métaphysique obscure, sont inintelligibles pour le commun des lecteurs. Sous ce couvert habilement choisi Bérenger put blasphémer à son aise : Scot Erigène endossait toute la responsabilité. On vit circuler sous le nom du docteur irlandais un livre contre l'Eucharistie qui ne s'est jamais trouvé parmi les écrits authentiques de Scot Erigène [1] et dont la paternité appartenait réellement à l'écolâtre de Tours [2]. Ce ne fut pas le seul artifice dont Bérenger se rendit coupable. « La séduction que vous exercez, lui disait Lanfranc, ne tient pas à la force de vos raisons, mais aux riches bénéfices que vous procurez à vos adeptes [3]. Pour les pervertir vos moyens sont l'or, l'argent, les biens de ce monde [4]. » La parole de Lanfranc qui venait de renoncer à toutes les richesses de ce monde pourrait nous suffire, mais Guillaume de Malmesbury la confirme en termes irrécusables. « Toute la Gaule, dit-il, fut bientôt infectée de la nouvelle hérésie grâce aux largesses que Bérenger versait à pleines mains, sollicitant les pauvres écoliers auxquels il faisait des distributions quotidiennes [5]. » D'où provenaient des subventions si considérables? « Assurément, dit Staudenmaier, la caisse de l'écolâtre de Tours n'aurait pu seule y suffire. La politique qui prévalait alors dans les conseils du roi Henri I était ouvertement hostile au pouvoir du pape. Ce courant de révolte dont l'évêque d'Orléans, Arnold, avait si énergiquement accentué l'existence au concile de Saint-Basle en 991, s'était accru depuis par la connivence des évêques et prêtres simoniaques ou

[1] Cf. Joann. Scoti, *Opera* Patr. Lat. T, CXXII. *Proæmium.* — M. Saint-René Taillandier, *Scot Érigène et la philosophie scolastique.* Paris 1843. — M. Félix Ravaisson; *Rapport sur les bibliothèques des départements de l'ouest.* Paris, 1841.

[2] En ces dernières années le docteur allemand Vischer a retrouvé et publié l'écrit de Bérenger intitulé *De cœna Domini.*

[3] *Fretus iis qui plus impensis a te beneficiis quam ratione a te audita.* (Lanfranc. *Lib. de corpore et sanguine Domini,* cap. 2; Patr Lat. Tom. CL, col. 411).

[4] *Disciputi atque sequaces tui auro et argento cæteraque pecunia tua a te subversi.* (Ibid. cap. 20, col. 436.)

[5] *Jamque scatebat omnis Gallia ejus doctrina per egenos scholares quos ipse quotidiana stipe sollicitabat disseminata.* (Willelm. Malmuburiens. *Gest. Angl.* Lib. III; Patr. Lat. T. CLXXIX, col. 1257.)

mariés. Bérenger se vantait d'avoir pour lui la majorité de l'épiscopat et du clergé de France [1]. A part l'exagération intéressée de l'hérésiarque, il est certain que ses adhérents étaient nombreux; l'influence de la cour entra pour beaucoup dans ce succès. Rien n'est plus clair que l'origine de l'argent distribué par l'écolâtre de Tours, et l'on conçoit facilement les motifs qui portaient le roi à donner des bénéfices aux nouveaux sectaires [2]. Ainsi le concours de la puissance civile qui devait en haine des papes faire la fortune de Luther fit également celle de Bérenger. Pour l'hérésiarque du XIe siècle comme pour le réformateur du XVe l'abolition du célibat ecclésiastique et l'appât des riches bénéfices furent les grands moyens de séduction. Par une logique dont saint Pierre Damien nous a déjà révélé l'inflexible rigueur, l'incontinence des clercs entraîne nécessairement la négation de la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de l'eucharistie. Bérenger qui cependant resta pur, tout en prêchant l'affranchissement général des passions les plus ignominieuses, fut obligé de parcourir les divers échelons de l'erreur absolument comme Luther qui eut le malheur de joindre l'exemple au précepte.

Lettre de Déoduin évêque de Liége et de Hugues de Langres contre Bérenger.

66. Mais si gangrenée que fût au XIe siècle la société ecclésiastique et civile, elle comptait dans son sein un trop grand nombre d'âmes généreuses pour que le triomphe définitif de Bérenger fût possible. Un cri d'indignation s'éleva de tous les points de la Gaule et de la Germanie contre l'hérésiarque. L'évêque de Liége Déoduin écrivait en ces termes au roi de France Henri I: « Un scandale vient d'éclater, dont la nouvelle est dans toutes les bouches et soulève la réprobation universelle en France et en Allemagne. On dit que l'évêque d'Angers Bruno et l'écolâtre de Tours Bérenger, renouvelant des hérésies vingt fois condamnées, proscrivent le sacrement de mariage, le baptême des enfants, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. On ajoute que vous avez l'intention de convoquer un synode national à ce sujet. Il serait digne en effet de

[1] Berengar. *De cœna Domini,* édit. Vischer, p. 54.

[2] Staudenmaier. *Bérenger de Tours*; Dict. encyclop. de théologie catholique Tom. III, p. 7 et 8.

votre zèle chrétien de réprimer de tels sacriléges et d'effacer un opprobre qui souille la gloire de votre très noble royaume. Mais Bruno est évêque; comme tel il relève directement du siége apostolique. S'il était condamné par un concile national il ne manquerait pas d'en appeler au jugement du pape. Dans l'intervalle les sectaires resteraient impunis, leur folle présomption, leur propagande impie redoubleraient de perversité et d'audace; pour tout dire en un mot : *Novissima forent pejora prioribus* [1], « la nouvelle situation serait pire que la première. » C'est donc à l'autorité du pape qu'il faut immédiatement soumettre cette affaire. Au point de vue doctrinal il n'est pas même nécessaire d'engager une discussion, tant la vérité est manifeste. » Après cette déclaration catégorique, l'évêque de Liége cite les textes des saints pères établissant la tradition de l'Église relative aux dogmes de la présence réelle, de l'institution divine du sacrement de mariage, de la nécessité du baptême pour les enfants. Et il termine par ces paroles : « Nous considérons en vertu de ces principes que Bruno et Bérenger sont dès maintenant anathématisés de fait. Inutile donc de donner à leurs erreurs un semblant d'importance en réunissant un concile pour les discuter [2]. » Hugues de Langres, malgré les égarements qu'il avait à se reprocher dans l'exercice de son ministère épiscopal et qu'il expia plus tard si généreusement, prit une initiative fort honorable. Il s'adressa directement à Bérenger : « Si vous preniez, lui disait-il, le temps d'y réfléchir, vous le plus perspicace des hommes, vous cesseriez de considérer le Christ ressuscité comme un être incorporel, et le sacrement de l'eucharistie comme l'ombre, la figure, le symbole du corps et du sang du Seigneur. La nourriture immortelle et sainte que le Sauveur avait promise aux juifs incrédules était véritablement son corps et son sang divin, pain du ciel, breuvage des anges, sacrement auguste que les fidèles seuls connaissent, qui est la vie pour tous et chacun d'eux. Les sens s'y trompent, la foi non. Comment votre génie a-t-il pu après tant d'années

[1] Luc, XI, 16.

[2] Deoduin. Leoduns. *Epist. ad Henric. reg. Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1442.

de foi s'exiler lui-même du domaine des réalités invisibles pour se tenir à la porte de nos mystères comme un étranger, *forensis*? Est-ce l'adulation, est-ce un désir de singularité qui vous entraîne? En tout cas, j'ai le droit de vous dire avec saint Ambroise que ces augustes mystères, incompréhensibles même aux anges, constituent l'essence de notre foi et consomment l'union de l'humanité réhabilitée avec le Dieu de toute miséricorde. Je n'eusse pas cru à cette erreur de votre part si vous ne me l'aviez notifiée vous-même. Il ne m'est donc plus possible d'en douter; vous répudiez la foi universelle, vous tracez votre sillon à part, loin de la vérité orthodoxe et de l'unité catholique [1]. »

Lettre d'Adelmann écolâtre de Liége.

67. Adelmann, un autre condisciple de Bérenger, lui écrivait de Liége où il était écolâtre en termes non moins touchants [2]. « Est-il donc vrai, lui disait-il, que vous soyez devenu, frère saint, le scandale du monde latin et de la race teutonique au milieu de laquelle je vis? Depuis deux ans ce bruit circule. On prétend que vous avez rompu tous les liens qui vous attachaient à l'unité de l'Église notre mère. On dit que le sacrifice du corps et du sang du Seigneur offert chaque jour sur tous les points du monde n'est plus pour vous qu'une figure, une similitude sans réalité. Je reproduis exactement les bruits qui circulent depuis deux ans, car je ne veux pas encore y croire. Une première lettre que je vous adressai est demeurée sans réponse. Notre ami commun Paulin, primicier de Metz, chargé par moi de vous exprimer toutes mes angoisses, s'est-il ou non acquitté de cette mission qu'il m'avait promis d'exécuter fidèlement? Je ne le sais; car il ne m'a plus donné signe de vie. Aujourd'hui m'arrive un religieux de Saint-Martin de Tours qui se dit votre envoyé. Mais il n'a aucune lettre de vous. Entre amis si éloignés l'un de l'autre par le temps et la distance ce n'est point ainsi

[1] Hugo Lingonens. *Contra Berengar. Patr. Lat.* Tom. CXLII, col. 1326. Cette lettre de Hugues de Langres dont nous ne citons que de courts fragments est un véritable chef-d'œuvre d'érudition scripturaire et théologique, d'éloquence sincère et attendrie.

[2] Nous avons précédemment, nº 60 de ce Chapitre, donné le début de la lettre d'Adelmann.

qu'on en doit user. Mais enfin que ce moine dise vrai ou faux il n'importe, je ne veux pas différer davantage et je profite de cette occasion pour vous écrire encore. Hélas! au lieu d'une lettre je voudrais en personne me transporter à travers l'espace près de vous. Je voudrais par la miséricorde de Dieu, par la très-douce mémoire de Fulbert notre commun maître, vous conjurer de respecter la tranquillité et la paix du monde catholique et de la république chrétienne, la foi orthodoxe fondée par nos aïeux, cimentée par le sang de tant de martyrs, illustrée par l'éloquence de tant de docteurs qui l'ont fait triompher du paganisme, de l'hérésie et du schisme. Où sont maintenant Arius et Manès? Qu'est devenue la tourbe de leurs adeptes? Leur mémoire est en putréfaction tandis que la gloire des Ambroise, des Augustin, des Jérôme survit aux siècles et grandit avec les âges. Frère bien aimé, à nous autres petits, laissez-moi vous le dire, il convient de suivre la trace de ces grands hommes. Mais quoi! objectez-vous peut-être, si grands qu'ils fussent ils étaient hommes; comme tels ils ont pu se tromper. En effet autour de ces grands génies l'orgueilleuse philosophie païenne se trompait, mais eux ils furent de la race des humbles dont il est dit dans l'Écriture que « Dieu se révèle aux petits et se voile aux yeux des superbes. » Ils ont connu et adoré « le pain vivant descendu du ciel dont la menducation donne l'éternelle vie, parce que ce pain est la chair du Dieu homme immolée pour le salut du monde [1]. » La nuit qui précéda sa douloureuse passion le Christ offrit ce pain et ce breuvage céleste aux apôtres en disant : « Ceci est mon corps. — Ceci est mon sang. » Point d'ambiguité, d'équivoque, de subterfuge dans ces paroles. Mais il y faut la foi; oui sans doute. La foi n'est-elle pas « la substance même des choses que nous espérons, l'argument de l'invisible [2]? » C'est pour exercer notre foi que le sacrement de vie cache sa force et sa vertu sous les espèces sensibles, comme l'âme est cachée sous le corps qu'elle anime. O homme animal qui ne comprenez pas les choses de Dieu! O chair qui vous laissez enivrer par les fantômes charnels! jusques à quand serez vous le jouet de ces grossières illusions? Réveillez-vous enfin

[1] Joann. VI, 51-52. — [2] Hebr. XI. 1.

pour dire avec l'apôtre : « Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort [1] ? »

Protestations de Lanfranc et d'Eusèbe Bruno évêque d'Angers.

68. Dans cette touchante épitre d'Adelmann Bérenger ne voulut pas reconnaître la sollicitude alarmée mais bienveillante d'un ami. « Il y répondit d'un ton superbe et indigné, dit Sigebert de Gemblours, en maintenant tous ses blasphèmes contre les adorables mystères du Christ. Il en agit de même vis à vis de tous ceux qui attaquaient ses erreurs. Esprit sophistique plus habile à obscurcir les questions qu'à les élucider, sans nul souci de l'édification ni du salut des âmes, il opposait à l'auguste simplicité de la foi qui nous vient des apôtres les arguties d'une dialectique tortueuse [2]. » Ce fut alors que Lanfranc entra dans la lice. « Armé du glaive de la vérité, dit Ordéric Vital, l'illustre et pieux cénobite frappa d'un coup mortel la secte naissante et vengea la foi catholique si indignement outragée. L'hérésiarque se sentit atteint jusqu'au cœur, les fidèles triomphèrent en voyant confondus les misérables novateurs qui avaient déjà porté le ravage et la mort parmi tant d'âmes [3]. » Nous n'avons plus le premier écrit de Lanfranc en cette circonstance. Mais l'effet produit sur Bérenger fut bien tel que le représente Ordéric Vital. L'hérésiarque s'adressa immédiatement à l'évêque d'Angers Eusèbe Bruno, qu'il croyait résolu à le suivre jusqu'au bout dans sa révolte contre l'Église. Voici la foudroyante réponse qu'il en reçut : « Vous vous plaignez que Gaufrid Martin, *Gaufridum Martini* [4], soutienne ce que vous appelez les inepties et les insanités de Lanfranc. Vous me demandez d'organiser une conférence juridique où vous discuterez avec Gaufrid les textes du livre de saint Ambroise sur les sacrements. Voici ma réponse, animez-vous de patience et de longanimité pour l'entendre. Est-ce par un amour sincère de la vérité ou par un calcul d'ambition et de vaine gloire

[1] Rom. VIII, 24.— Adelmann. *Epist. ad Berengar. Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 1294. — [2] Sigebert. Gemblac. *Lib. de Scriptor. ecclesiastic. cap.* CLIV ; *Patr. Lat.* Tom. CXL, col. 582.— [3] Orderic Vital. *Histor. Eccles. Lib.* IV, *cap.* X ; *Patr. Lat.* Tom. CLXXXVIII, col. 327.

[4] Vraisemblablement ce personnage sur lequel les chroniqueurs ne nous fournissent aucun renseignement était un prêtre du diocèse d'Angers, peut-être l'écolâtre du collége épiscopal.

que cette controverse a été soulevée, je ne le sais pas, Dieu le sait ; mais depuis qu'elle agite le monde latin elle nous a couverts ici comme à l'étranger de confusion et d'opprobre. Certes je n'ai pas la prétention de me croire un docteur, mais plus je reconnais ma faiblesse et mon insuffisance personnelles, plus je veux m'appuyer sur les maîtres de la foi orthodoxe, sur l'enseignement de l'Église catholique. Arrière donc ces disputes de scandale et d'orgueil. La vérité a sa source dans des régions de paix, de tranquillité et de foi. « Le Seigneur Jésus, la veille de sa passion, prenant le pain dans ses mains saintes et vénérables leva les yeux au ciel, bénit le pain, le rompit, le distribua aux disciples en disant : Prenez et mangez en tous, car ceci est mon corps. Semblablement prenant le précieux calice, il le bénit avec actions de grâces, et le donna à ses disciples en disant : Prenez et buvez en tous, car ceci est le calice de mon sang, le Testament nouveau et éternel, mystère de foi, sang qui sera versé pour vous et pour les multitudes en rémission des péchés. Toutes les fois que vous ferez ceci, vous le ferez en mémoire de moi [1]. » Celui qui a prononcé ces paroles est le grand Dieu qui fit de rien le ciel et la terre. Par la vertu divine de ces paroles, le pain et le vin après la consécration du prêtre sont le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Nous le croyons, nous le confessons. Que si l'on demande comment il en peut être ainsi nous répondons que cela s'opère non selon l'ordre de la nature mais selon la toute puissance de Dieu. C'est ce qu'ont enseigné tous les pères, tous les docteurs; c'est la foi de l'Église. Plutôt que de favoriser ceux qui cherchent à la détruire je préférerais, comme le dit l'Évangile de ceux qui scandalisent les petits et les humbles, « être jeté à la mer une meule au cou. » Sachez-le donc, loin de prêter mon concours à aucune conférence ou discussion publique sur ce sujet je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour les proscrire. La foi du siége apostolique et celle de l'Église entière est expresse et définitive [2]. »

[1] C'est la formule liturgique de consécration du sacrement d'eucharistie.

[2] Euseb. Bruno Andegavens, *Epist. ad Berengar. magistrum. Patr. Lat.* Tom. CXLVII, col. 1202.

Lettre de Bérenger à Lanfranc.

69. Repoussé si énergiquement par un évêque dont il avait reçu jusque-là tant de bienfaits et dont il avait si gravement compromis la réputation, Bérenger crut rétablir ses affaires par un coup d'éclat retentissant. La conférence qu'il ne pouvait obtenir avec Gaufrid Martin, personnage aujourd'hui inconnu, il voulut l'avoir avec Lanfranc lui-même. Voici la lettre qu'il écrivit au célèbre écolâtre de l'abbaye du Bec : « Au frère Lanfranc, Bérenger. Ingelramm de Chartres m'apporte une nouvelle qui me force à rompre le silence et à m'adresser directement à votre fraternité. Il paraît que vous traitez d'hérétiques les propositions de Scot Erigène sur le sacrement de l'autel, parce qu'elles diffèrent de celles de Paschase Ratbert dont vous vous faites le tenant. S'il en est ainsi, frère, vous déshonorez le génie vraiment admirable que Dieu vous a donné, vous embrassez une détestable doctrine. L'étude de l'Écriture vous est encore peu familière, il est des docteurs versés dans cette science avec lesquels vous pourriez utilement conférer. Si peu de mérite que je puisse avoir en ce genre, il ne me déplairait pas de vous entendre discuter ces matières dogmatiques avec des hommes compétents que vous choisiriez vous-même, devant un auditoire où l'on n'admettrait également que des juges et des assistants désignés par vous. Tant que cette épreuve n'aura pas eu lieu vous n'avez pas le droit de traiter avec tant de dédain mon enseignement. Si vous rejetez comme hérétiques les propositions de Scot Erigène, lesquelles sont pour moi l'expression exacte de la vérité doctrinale, je me fais fort de vous amener à reconnaître qu'Ambroise, Augustin, Jérôme et vingt autres pères que je pourrais citer sont hérétiques [1]. » Les défis que Luther devait un jour jeter à la face de tous les docteurs orthodoxes n'étaient ni moins présomptueux ni moins insolents. Bérenger donna au sien toute la publicité possible; ses adeptes le redirent à tous les échos de la renommée avant même que le message officiel ne fût arrivé à sa destination. Cette tactique à l'usage des agitateurs de toutes les époques suppose plus de savoir faire que de science, plus d'habi-

[1] Berengar. *Epist. ad Lanfranc. Patr. Lat.* Tom. CL, col. 63, not. 16.

leté que de mérite. Elle réussit quelquefois à tromper l'opinion mais pour peu de temps, et avec des retours inattendus qui déconcertent l'intrigue en raison même de l'éclat dont elle s'est volontairement entourée.

70. Il en fut ainsi de la provocation arrogante de Bérenger. Lanfranc était parti pour Rome afin d'y assister au concile lorsque le porteur de l'orgueilleux message arriva à l'abbaye du Bec. C'est Lanfranc lui-même qui dans une lettre à Bérenger nous apprend ce détail et nous fait connaître les graves conséquences qui en résultèrent. « Au moment où le saint pape Léon IX, dit-il, présidait à Rome un concile imposant par le nombre des pères venus de tous les points du monde, il fit donner en séance publique lecture du message que vous m'avez adressé au sujet du corps et du sang du Seigneur. Votre envoyé chargé de me le transmettre ne m'ayant pas trouvé en Normandie, l'avait confié à quelques clercs qui en prirent eux-mêmes connaissance et le firent lire à beaucoup d'autres. Le scandale fut grand; la foi de l'Église était manifestement outragée. Ceux qui ignoraient mon absence m'accusaient à tort, ils regardaient mon silence comme une complicité ; on disait que soit par amitié pour vous, soit par une défaillance quelconque dans la doctrine, j'adhérais à votre système. Enfin un clerc de l'église de Reims apporta votre lettre à Rome et la déféra au concile. Vous déclariez que vos sentiments sur le mystère de l'eucharistie étant ceux de Scot Erigène vous condamniez comme hérétique l'exposition doctrinale de Paschase Ratbert, et rejetiez la foi de l'Église à la présence réelle. Après cette lecture, une sentence unanime de condamnation fut portée contre vous, on sépara de la communion de l'Église celui qui veut priver l'Église de la sainte communion. Je fus alors interpellé par le pape, qui m'ordonna de me lever et de m'expliquer sur les rumeurs calomnieuses dont j'étais l'objet. J'obéis et j'exposai ma doctrine en m'appuyant sur les textes sacrés et sur la tradition. Je dis ce que je croyais, je prouvai ce que je disais, ma croyance et mes motifs de crédibilité reçurent l'approbation de tous les pères sans une seule contradiction. Après quoi le pontife fit promulguer pour le mois de sep-

Lanfranc au concile de Rome. Condamnation de Bérenger.

tembre prochain (1050) l'indiction d'un nouveau concile qui devait se tenir à Verceil. Vous y fûtes nommément cité afin d'y être entendu en personne. Quant à moi, le vénérable pape me retint à ses ordres jusqu'à l'époque du nouveau synode [1]. » Cette page de Lanfranc est le seul monument qui nous soit resté de la discussion ouverte au mois d'avril dans le sein du concile de Rome au sujet des erreurs de Bérenger. L'hérésiarque n'était pas plus disposé à accepter cette première condamnation qu'à se soumettre au monitoire canonique qui l'ajournait au prochain synode de Verceil. Mais le coup était porté; l'obstination du novateur de Tours, précurseur des modernes sacramentaires, n'eut d'autre résultat que de faire renouveler successivement par six autres papes l'anathème une première fois prononcé par Léon IX.

§ XI. CONCILES DE VERCEIL DE PARIS ET DE TOURS (1050-1054).

Léon IX à la basilique de Saint-Marc à Venise.

71. Dans l'intervalle du concile de Rome à celui de Verceil l'infatigable pontife reprit avec une ardeur nouvelle ses courses apostoliques. Il retourna en Apulie et le 29 juin 1050 nous le trouvons au Mont-Cassin, célébrant l'office solennel de la fête des apôtres Pierre et Paul. « Cette fête, dit Léon d'Ostie, tombait un samedi, jour du *Mandatum* cénobitique. Le vicaire de Jésus-Christ voulut laver lui-même les pieds à douze moines; il prit place au réfectoire et partagea le modeste repas de la communauté [2]. » Le but que se proposait Léon IX dans ces voyages multipliés, dit Hermann Contract, était de resserrer les liens de la paix entre les différents princes, de faire cesser partout l'oppression, de rétablir les droits du saint-siége et ceux de l'empire chrétien [3]. « Vers le mois d'août, le doux et pieux pontife, dit un chroniqueur, était à Venise où il se prosternait au tombeau de l'apôtre et évangéliste saint Marc [4]. »

[1] Lanfranc. *Lib. de corpore et sang. Domini; Patr. Lat.* Tom. CL. col. 413.
[2] Les Ostiens. *Chronic. Cassin. Patr. Lat.* Tom. CLXXIII, col. 689.
[3] Hermann. Contract. *Chronicon. Patr. Lat.* Tom. 143, col. 253.
[4] Mss. Strozzi., *Patr. Lat.* Tom. CLXXIII, col. 518.

On sait que vers l'an 815 sous le doge Justiniani des marchands vénitiens enlevèrent de l'antique église d'Alexandrie transformée en mosquée les reliques de saint Marc et les rapportèrent dans leur patrie, où elles furent accueillies comme le plus précieux des trésors [1]. La jeune république de Venise se plaça dès lors sous le patronage de saint Marc et lui éleva un temple qui est devenu de nos jours l'une des merveilles de l'art chrétien. En 1811 on eut l'occasion de procéder à l'ouverture de la châsse qui renferme à Venise les ossements sacrés du grand évangéliste et leur authenticité fut solennellement constatée [2].

Fureurs de Bérenger. Conférence de Brionne.

72. Cependant la sentence d'anathème fulminée contre Bérenger était promptement arrivée en France. L'hérésiarque l'accueillit avec une explosion de colère dont son livre *De sacra cœna*, écrit dix ans plus tard, a conservé toute l'acrimonie et la rage. « De quel droit, disait Bérenger, ce pontife, ce *pompifex*, ce *pulpifex*, a-t-il osé me condamner sans m'entendre? Les lois divines comme les lois humaines réservent à l'accusé la liberté plénière de sa propre défense. Les canons ne m'obligent point à sortir de ma province pour aller répondre aux questions des Italiens. Verceil n'est pas dans la province de Tours, c'est ce que me disent tous mes amis et ils m'exhortent à ne pas m'y rendre [3]. » Si les amis de Bérenger lui tenaient ce langage, qui ne diffère en rien d'ailleurs de celui que d'autres amis de même valeur devaient tenir à Luther, ils oubliaient de lui faire observer que le concile de Rome avait eu entre les mains sa lettre à Lanfranc. Cette lettre était un document authentique ; ce document hétérodoxe au premier chef avait été fort légitimement condamné. Le droit de libre défense avait de même été respecté en sa personne puisqu'on l'ajournait à Verceil pour y produire ses moyens de justification. Quant au subterfuge prétendu canonique qui opposerait au tribunal suprême et à la juridiction universelle du saint-siége les bornes d'un diocèce particulier quelconque, il est absolument dérisoire. Bérenger qui ne voulait pas se rendre à Verceil ne se crut point pour cela obligé de ré-

[1] Cf. Rolland. 25 april.— [2] Cf. Mozzoni, *Tavole cronologiche*. Secol. XI, p. 124 et Nota 6. — [3] Berengarius. *De sacr Cœna*, édit. Vischer. p. 36.

sider dans la province de Tours. Il imprima à sa propagande une activité nouvelle. «En ces jours, dit Guitmond, il parcourut la France entière, prêchant partout ses erreurs impies, blasphémant la majesté du mystère adorable, enseignant que tous les pécheurs quelle que fut l'énormité de leurs forfaits pouvaient recevoir le sacrement de l'eucharistie sans préparation ni pénitence préalable. [1] » Un des monastères qu'il visita les premiers pour y répandre le poison de ses abominables doctrines fut celui de Préaux, *de Pratellis,* au diocèse de Lisieux. « Le vénérable Ansfred qui en était abbé, dit Durand de Troarn [2], ne put entendre sans indignation les aboiements de ce blasphémateur. Il vint me confier son horreur et sa peine. Je ne tardai pas moi-même à être mis en présence du nouveau sectaire. Mais par la grâce de Dieu, ni Ansfred ni moi ne fumes un instant dupes des perfidies et des intrigues de l'hérésiarque. Il nous quitta, dissimulant son échec et sa confusion, et se rendit près de Guillaume duc de Normandie. Il comptait sur la jeunesse de ce prince pour le séduire. Mais Guillaume était profondément attaché à la foi catholique, il déjoua les espérances du novateur en déclarant que les questions doctrinales n'étaient point de son ressort, que les évêques et les clercs avaient seuls droit d'en connaître. Par son ordre un concile se réunit à Brionne dans le *castrum* de Gislebert à deux milles de l'abbaye du Bec, pour y entendre Bérenger. Celui-ci s'était fait accompagner d'un de ses disciples, sur l'éloquence duquel il comptait presque autant que sur la sienne propre. Malgré tout l'hérésiarque demeura confondu. Les évêques et les docteurs normands exposèrent avec tant de précision, de force et de netteté la foi de l'Église au dogme de l'eucharistie qu'ils réduisirent les deux hérétiques au silence. Bérenger quitta la séance et s'enfuit couvert de honte. Il ne s'arrêta qu'à Chartres où, grâce

[1] Guitmund. Aversan. *De corp. et sanguin. Domini veritate. Lib.* I; *Patr. Lat.* Tom. CXLIX, col. 1429.

[2] Troarn au diocèse de Bayeux était également un monastère bénédictin assez rapproché de celui *de Pratellis*. Les deux abbés Ansfred et Durand étaient unis par les liens d'une amitié sainte. Durand écrivit son livre *de corpore et sanguine Christi* au plus tard en 1058, à l'époque la plus rapprochée possible des événements.

aux relations qu'il y avait entretenues depuis l'époque de saint Fulbert, il se flattait de trouver un meilleur accueil. Mais le clergé de cette ville était au courant de la controverse. L'anathème lancé contre l'hérésiarque était connu, on savait qu'il était personnellement cité à comparaître au prochain concile de Verceil. Provoqué de toutes parts à s'expliquer sur les erreurs qui lui étaient reprochées, et ne pouvant fournir aucun argument sérieux, il répondit qu'il exposerait ses raisons en temps plus opportun et quitta la ville. En effet il adressa quelque temps après au clergé de Chartres une lettre qui me fut communiquée. C'était une déclamation furibonde contre la foi catholique; l'église de Rome, centre de l'univers chrétien, y était traitée de foyer de toutes les erreurs; le seigneur pape Léon IX dont la science, la vertu, la foi faisaient l'admiration du monde y était indignement outragé. L'hérésiarque terminait en disant qu'on le verrait bientôt confondre ses accusateurs et revenir triomphant à Chartres. Comme l'époque fixée pour le concile de Verceil approchait, ajoute l'abbé de Troarn, on crut que Bérenger se disposait à s'y rendre [1]. »

Nouvelle condamnation de Bérenger au concile de Verceil.

73. En réalité il n'y songeait point. Ce fut vers la cour du roi de France qu'il se dirigea. « Je voulais, dit-il plus tard, obtenir un sauf-conduit qui me permît de faire en toute sécurité le voyage d'Italie. » On croirait entendre Luther réclamant des sûretés contre Léon X. « Le roi de France, continue Bérenger, était abbé de l'église de Saint-Martin de Tours [2] dont j'avais moi-même l'honneur d'être chanoine. Cela ne l'empêcha pas au mépris de ce qu'il devait à sa majesté royale de me retenir dans une sorte de captivité. Il me confia à la garde d'un jeune noble, *cuidam adolescentulo*, qui eut ordre de me retenir prisonnier, et chose plus triste encore, qui trouva moyen de m'extorquer plus d'argent que je n'en avais jamais vu [3]. » Cette légende de captivité arrangée après coup

[1] Durand. Troarnens. *Lib. de corp. et sang. Christi; Pars IX; Patr. Lat.* Tom. CXLIX, col. 1422.

[2] On sait qu'en effet les rois de France tenaient à honneur de porter le titre d'abbés nés de Saint-Martin de Tours.

[3] Berengar. *De sacra Cœna.* p. 42-47.

ressemble fort à celle de Luther à Wartbourg. Si Bérenger eût voulu se rendre à Verceil il n'aurait pas en sortant de Tours pris la route de Normandie. Si de Brionne ou de Chartres, après son double échec, il eût persisté dans le dessein de se rendre à Verceil, il se fut très facilement passé de venir solliciter la permission du roi de France abbé nominal de Saint-Martin. Le concile de Verceil s'ouvrit donc sans lui. Son absence était d'autant plus volontaire et préméditée que deux de ses partisans vraisemblablement envoyés par lui, bien que plus tard il désavouât leur concours, n'avaient pas éprouvé la moindre difficulté pour s'y rendre. Du concile de Verceil pas plus que de tous ceux que présida Léon IX nous n'avons conservé les actes. Le nombre des évêques qui y assistèrent ne nous est pas même approximativement connu. Mais Lanfranc d'une part et Bérenger de l'autre ont laissé sur cette assemblée des détails qui se contrôlent respectivement et nous donnent un aperçu des principaux objets soumis à la délibération des pères. « Appelé à Verceil, dit Lanfranc dans son épitre à Bérenger, vous fites défaut. Le concile s'ouvrit au mois de septembre (1050) sous la présidence du pape. On était accouru à cette assemblée de toutes les provinces de l'Europe, *de diversis hujus mundi partibus*. Le livre de Scot Erigène sur l'eucharistie [1] fut lu en séance publique et condamné unanimement. L'opinion que vous soutenez vous-même fut exposée, débattue et eut le même sort. Invité à dire mon sentiment, je soutins la foi de l'Église catholique à la présence réelle, telle que je la professe et l'ai toujours professée. A l'unanimité cette doctrine fut confirmée par le synode. Deux clercs qui se dirent vos envoyés essayèrent de vous défendre, mais dès le début de leur argumentation ils se troublèrent, se contredirent et furent réduits au silence [2]. »

Récriminations de Bérenger.

74. Tel est le récit de Lanfranc. Les récriminations que Bérenger y oppose dans son livre *de sacra Cœna* ne font qu'en confirmer la

[1] Nous avons déjà dit que ce livre ne s'est jamais trouvé dans les œuvres authentiques du docteur irlandais. Tout porte à croire que Bérenger en était le véritable auteur.

[2] Lanfranc. *De corp. et sang. Domini. Patr. Lat.* Tom. CL. col. 13.

sincérité. « Pour l'honneur du siége apostolique, dit-il, le pape qui m'avait cité à comparaître dans son synode de Verceil aurait dû exiger d'abord du roi de France ma mise en liberté. Il n'eut garde d'en agir de la sorte. Vous dites que le livre de Scot Erigène lu en séance publique fut unanimement condamné. Or, de ce livre on ne lut réellement qu'une seule phrase, celle où il est dit que le sacrement de l'autel est « la similitude, la figure, le gage du corps et du sang du Christ, *similitudo, figura et pignus corporis et sanguinis Christi.* Ceux qui ont assisté à ce conciliabule de vanité, *concilium vanitatis*, m'affirment que cette phrase seule fut lue. Loin de mériter l'anathème, elle aurait dû au contraire rallier tous les suffrages intelligents. Mais votre diacre Pierre [1] interrompit en ce moment la lecture et s'écria : « Si nous sommes encore sous la loi des figures, quand donc posséderons-nous la réalité [2]? » Ce jeu de mot décida la question et précipita la sentence. Voilà ce qui s'est passé dans votre *tumultus Vercellicus*. Vous dites qu'il s'y trouvait des évêques de toutes les parties du monde. Mais il en fut de même dans les synodes tenus en Afrique sous Agrippinus et Cyprien, ce qui ne les empêcha pas de professer l'erreur des rebaptisants. Le nombre ne signifie rien en matière doctrinale. D'ailleurs il ne se trouvait réellement à Verceil que des évêques d'un seul pays et d'une seule langue. On y exposa, dites-vous, mon système. Mais nul autre que moi ne le pouvait faire en connaissance de cause ; et moi-même à cette époque je n'étais pas encore arrivé à une clarté parfaite sur mes propres idées ; je n'avais pas encore assez souffert pour la vérité, assez profondément scruté les saintes Écritures. D'ailleurs en admettant qu'il se fût trouvé un homme capable d'exposer ma doctrine à votre *conventus* (convent) de Verceil, où a-t-on pris le droit de me condamner sans m'entendre ? Vous parlez de la foi de l'Église, mais ce que vous prenez pour l'Église n'est qu'un troupeau d'insensés. L'apôtre saint Paul nous enseigne que le corps ressuscité de Jésus-Christ est impassible ; votre con-

[1] Cet archidiacre de l'église romaine avait déjà exercé les fonctions de promoteur dans les précédents conciles tenus par saint Léon IX.

[2] *Si adhuc in figura sumus, quando rem tenebimus?*

vent de Verceil veut au contraire nous persuader que le corps du Seigneur peut être brisé par les mains du prêtre et broyé sous la dent de ceux qui communient. Vous dites que deux clercs envoyés par moi parurent à Verceil et présentèrent ma défense. Ce n'est pas moi qui les avais envoyés et ils n'ont pas eu la liberté de faire mon apologie. L'un d'eux, mon collègue à la canoniale de Saint-Martin, fut député par le chapitre et le clergé de Tours dans le but d'obtenir que le pape intervînt près du roi de France pour ma mise en liberté. Arrivé à Verceil et présent au synode, il entendit un évêque déclarer que j'étais hérétique, et dans un mouvement spontané d'indignation, s'adressant à cet évêque : « Par le Dieu tout puissant, s'écria-t-il, vous en avez menti ! » L'autre, le clerc Etienne, est votre compatriote, un italien comme vous, mais il ne partage point vos erreurs. Lorsqu'il vit, sur votre requête, lacérer le livre de Scot Erigène, il s'écria dans un transport de zèle et de foi : « Que ne déchire-t-on de même les ouvrages de saint Augustin ! » Les deux clercs furent alors mis en arrestation par ordre du pape sous prétexte de les soustraire à la fureur de la multitude. On n'informa pas du reste contre eux. » Bérenger passe alors à une grossière accusation contre saint Léon IX. « Votre pape, dit-il, où logeait-il à Verceil? Dans la maison épiscopale, chez l'évêque Grégoire. Or, ce Grégoire avait pour oncle un chevalier de Pavie lequel s'était fiancé quelques mois auparavant à une jeune fille de noble race. Sans respect pour les liens du sang, pour le caractère épiscopal, Grégoire avait ravi et déshonoré celle qui allait devenir sa tante. Le chevalier porta plainte à votre pape ; il espérait que le concile de Verceil vengerait son honneur outragé et punirait l'infâme. Le concile de Verceil n'en fit rien, votre pape ne trouva rien de mieux que de loger dans la maison de l'adultère [1]. » Lorsque Bérenger traçait ces lignes vers l'an 1060, tout l'univers savait et lui-même ne l'ignorait pas que l'indigne évêque de Verceil avait été excommunié par saint Léon IX au concile tenu à Rome en 1051. Si la condamnation n'avait pas eu lieu à Verceil même, c'est que Grégoire,

[1] Bereng. *De sacra Cœna*, edit. Vischer, p. 46. Nous ne saurions trop regretter que la Patrologie Latine n'ait pas reproduit cet ouvrage.

comme tous les autres coupables que poursuivait l'inexorable justice de Léon IX, avait demandé un délai canonique pour préparer ses moyens de défense. Il l'obtint à Verceil en septembre 1050 et fut ajourné au concile de Rome pour le mois d'avril suivant, de même que l'archevêque Gui de Reims et les évêques contumaces de Bretagne dans des circonstances analogues. Ce que Bérenger se gardait bien de dire et ce que nous sommes en droit de relever énergiquement, c'est que les évêques et prêtres indignes qui violaient outrageusement la loi du célibat ecclésiastique se conformaient de tout point à son enseignement. Ils pratiquaient la maxime dogmatique du novateur : « Nulle loi divine ou humaine ne réglant le mariage, toutes les unions entre l'homme et la femme sont légitimes. »

Lettres d'Ascelin à Bérenger.

75. Les doctrines de Bérenger portaient plus loin qu'il n'eût voulu peut être, mais il aimait mieux se contredire que les désavouer. Aussitôt après le concile de Verceil il n'est plus question pour lui de captivité. Très libre de ses mouvements, il écrit à Richard, un des clercs de la chapelle royale, déclarant qu'il se tient prêt à servir sa majesté le roi de France et à démontrer en conférence publique l'hérésie dont le pape et les pères de Verceil venaient de se rendre coupables en condamnant Scot Erigène pour adopter les doctrines de Paschase Ratbert. Il se plaint d'une odieuse manœuvre dirigée contre lui par les clercs de l'église de Chartres et en particulier par Ascelin, le plus docte d'entre eux. Celui-ci avait dans une conférence publique à Poitiers établi la vérité dogmatique de la présence réelle par des textes de saint Augustin Bérenger traite Ascelin de faussaire et reproche aux clercs de Chartres d'avoir fabriqué des textes apocryphes. « Tous, dit-il, avaient circonvenu le roi de France pour lui représenter Scot Erigène, cet illustre docteur honoré jadis de la confiance d'un grand empereur (Charles le Chauve), comme un hérétique et un excommunié. — Telle est, ajoutait-il, l'ineptie de ces modernes docteurs. Ils osent calomnier la mémoire du plus illustre des philosophes chrétiens. Un sacrement est chose essentiellement transitoire, bien que ses effets et la grâce qui en découle préparent à la participation d'une félicité éter-

nelle. La vraie communion est celle de la charité, mais combien peu la pratiquent! Quiconque aime le Seigneur communie dignement. La charité est le commandement nouveau, le testament de la loi nouvelle, la promesse du royaume des cieux, le gage de l'éternel héritage; en un mot c'est tout le sacrement de l'eucharistie [1]. » Ces dernières phrases renferment tout le programme théologique de Bérenger sur le mystère de la présence réelle. Le protestantisme n'en reconnaît pas d'autre. Mais cette libre exegèse ne saurait prévaloir contre les paroles mêmes du Sauveur : « Ceci est mon corps qui sera livré pour vous. Ceci est mon sang qui sera versé pour le salut du monde. » Ascelin dont Bérenger se plaignait si amèrement, insistait sur la force inéluctable du texte évangélique. « Quoi de plus évident? disait-il, quoi de plus clair et en même temps quoi de plus doux? C'est le Dieu de toute vérité qui nous a légué cet enseignement; les évangélistes l'attestent, les apôtres l'ont prêché, les saints docteurs, si l'on se donne la peine d'examiner soigneusement leurs ouvrages sans préjugé ni parti pris, sont unanimes à le professer. Vous osez pourtant contredire sur ce point la foi de l'Église universelle, vous prétendez avoir seul la clef de la science. Prenez garde d'assumer sur votre tête la malédiction évangélique prononcée contre ceux qui scandalisent les petits et les humbles. Permettez-nous, vous disait naguère le *præcentor* Arnulf, de garder fidèlement la croyance dans laquelle nous avons été élevés. — Pourquoi n'avez-vous pas pour vous-même suivi ce conseil? Maintenant du moins abjurez des erreurs qui ont encouru l'anathème de l'Église. Cessez de patronner un ouvrage condamné comme hérétique par le concile de Verceil [2]. »

Synode convoqné par Henri I à Paris. Mesures militaires prises contre Bérenger.

76. La réprobation qu'il soulevait autour de lui, loin de décourager l'hérésiarque, semblait le pousser aux extrêmes. « Le mal ne faisait que s'accroitre, dit Durand de Troarn; le poison des nouvelles erreurs se répandait parmi les fidèles. Le roi Henri I, à la requête des évêques et des seigneurs de France, indiqua pour le

[1] Berengar. *Epist. ad Richard.* Labbe. *Concil.* T. IX, p. 1063.
[2] Ascelin. *Epist. ad Berengar. Patr. Lat.* Tom. CL, col. 68.

X des calendes de novembre (23 octobre 1050) à Paris un concile où Bérenger exposerait sa doctrine et en démontrerait la conformité avec l'enseignement des pères et des docteurs catholiques. S'il ne réussissait pas à fournir cette démonstration, il devrait renoncer à son système et se ranger à la foi commune. En conséquence le roi lui enjoignit de comparaître en personne au terme fixé. » Cette indiction du concile par autorité royale, ces conditions dictées par le bon plaisir de Henri I à un hérésiarque solennellement excommunié quelques mois auparavant par le pape lui-même à Verceil, nous font comprendre l'hostilité que la cour de France nourrissait toujours contre les droits du saint-siége et la faveur dont elle continuait à se montrer prodigue envers Bérenger. « Au jour indiqué, reprend le chroniqueur, une nombreuse assemblée d'évêques, de religieux, de clercs et de nobles laïques se trouva réunie à Paris. Mais Bérenger n'y parut point, non plus que Bruno évêque d'Angers, qui lui avait donné le titre d'archidiacre et qui passait pour son complice. Quand tous eurent pris séance, l'évêque d'Orléans (Isambard de Broyes) présenta au roi un volumineux paquet de lettres dont il expliqua la provenance en ces termes : « Ces lettres écrites par Bérenger sont adressées à l'un de ses amis, Paul (peut-être le même que le primicier de Metz mentionne sous le nom de Paulin dans l'épitre d'Adelmann précédemment citée)[1]. J'ai rencontré le messager qui en était porteur et les lui ai prises de force. Si le saint concile le juge à propos, on peut en faire lecture. » L'évêque d'Orléans ne se faisait pas scrupule, on le voit, de violer le secret des correspondances. Le concile de Paris ne releva point ce qu'un tel procédé pouvait avoir d'anticanonique. « Toutes les oreilles furent attentives à la lecture de ces lettres, continue Durand de Troarn. Chacun gardait le silence le plus religieux et s'efforçait de ne pas perdre une seule parole. Mais bientôt un murmure d'abord sourd et confus, puis des exclamations violentes interrompirent la lecture. Les propositions énoncées étaient tellement révoltantes qu'elles soulevaient un frémissement dans toute l'assemblée.

[1] Cf. N° 67 de ce présent Chapitre.

L'hérésie s'accentuait sous des formes sordides; le dégoût fut universel et d'une commune voix son auteur fut anathématisé, avec tous ses complices. Le livre de Scot Erigène où il semblait avoir puisé son erreur fut livré aux flammes. Avant de clore la séance il fut convenu que si Bérenger et ses adeptes refusaient de se rétracter, l'armée des Francs, clercs en tète, se mettrait à leur poursuite; ils seraient assiégés dans leurs conventicules et punis de mort s'ils ne consentaient à embrasser la foi catholique [1]. »

Illégitimité du concile de Paris.

77. Le lecteur voudra bien remarquer cette clause finale stipulée par le concile de Paris. Ce n'était point Léon IX qui promulguait contre Bérenger une pénalité si terrible. Le vicaire de Jésus-Christ s'était borné dans les conciles de Rome et de Verceil « à séparer de la communion de l'Église un hérésiarque qui prétendait priver l'Église du don divin de la sainte communion. » Henri I et les évêques de France, rebelles à l'autorité de Léon IX, se réunissaient dans l'espoir de trouver Bérenger innocent. Ils comptaient le voir sortir victorieux de sa lutte contre le pape ; ils eussent applaudi au triomphe de cet excommunié en révolte contre le saint-siége. Mais l'hérésiarque trompant leurs espérances fit défaut à Paris, comme à Verceil. Dépassant alors toute mesure, ses partisans secrets se tranformèrent en ennemis acharnés. On autorisa contre lui une violation du secret des lettres, on en prit occasion de condamner ses erreurs et les clercs briguèrent l'honneur de commander les expéditions militaires dirigées contre lui. Que ne dirait-on pas si une pareille sentence eut été prononcée par un pape? Mais émanée d'évêques serviles, prosternés devant le pouvoir royal et en rebellion ouverte contre le pape, elle méritera sans doute les éloges du libéralisme moderne. L'impartiale histoire ne se prête point à ces lâches complaisances. Henri I tout roi qu'il fut n'avait pas le droit

[1] Durand. Troarnens. *De corpor. et sang. Christi; Patr. Lat.* Tom. CXLIX, col. 1423. *Discessum est ea conditione ut nisi resipisceret ejusmodi perversitatis auctor cum sequacibus suis, ab omni exercitu Francorum præeuntibus clericis cum ecclesiastico apparatu instanter quæsiti, ubicumque convenissent eo usque obsiderentur, donec aut consentirent catholicæ fidei aut mortis pœnas luituri caperentur.*

de convoquer un synode pour juger un hérésiarque condamné solennellement en concile par un pape. Les évêques du synode de Paris n'avaient pas le droit d'instruire à nouveau une cause définitivement tranchée par le siége apostolique. Le roi et les évêques faisaient une besogne schismatique. Ils terminèrent par la violence une œuvre commencée par la violation des saintes lois de l'Église. Quand les canons défendent aux clercs de porter les armes, le concile de Paris stipulait que les clercs devaient se mettre à la tête des armées et poursuivre en personne les nouveaux hérétiques. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, ces mesures plus violentes que sages n'eurent aucun succès. Il fallut revenir aux moyens canoniques et recourir à l'autorité du saint-siége dont on avait si témérairement voulu se passer.

Concile de Tours présidé par le légat apostolique Hildebrand. La véritable date.

78. Trois ans plus tard, un légitime concile fut indiqué à Tours : il devait être présidé par les légats du pape et Bérenger promit de s'y rendre. On ne connaissait jusqu'en ces dernières années le concile de Tours que par deux textes peu explicites, l'un de Lanfranc, l'autre de Guitmond d'Aversa. Le premier s'adressant à Bérenger lui tenait ce langage : « Le saint pape Léon dans tous les conciles qui suivirent celui de Verceil, tant ceux qu'il présida en personne que ceux dont il confia la présidence à ses légats, a toujours maintenu la condamnation du livre de Scot Erigène et de vos propres erreurs contre la présence réelle. Il en fut de même de son successeur Victor II de bienheureuse mémoire. Toutes ses décisions synodales ou autres confirmèrent cette doctrine. Enfin au concile de Tours où présidèrent ses légats, on vous donna pleine liberté d'exposer votre système et de le soutenir. Mais vous n'eutes point ce courage ; confessant votre erreur, vous fites avec serment profession d'embrasser dès lors la foi générale de l'Église, et plus tard au concile de Rome sous le pape Nicolas vous avez encore renouvelé ce serment solennel [3]. » Guitmond d'Aversa se borne également à une simple mention du concile de Tours. Voici ses termes : « L'Église catholique a succédé aux grands empires des Mèdes et

[1] Lanfranc. *De corp. et sang. Domini. Patr. Lat.* T. CL. col. 413

des Perses, des Grecs et des Romains. Elle a le gouvernement universel des âmes. Le palais des Césars de Rome est devenu la maison du Sauveur. C'est la sainte église romaine qui par l'organe du bienheureux pape Léon IX a de nos jours frappé de condamnation dès leur début les erreurs de Bérenger. Le seigneur Grégoire VII alors archidiacre du siége de Rome, dans un concile tenu à Tours sous sa présidence, exposa avec tant de force la vérité dogmatique que l'hérésiarque lui-même en demeura convaincu. Bérenger lui remit une rétractation complète, signée de sa main et confirmée par un serment solennel [1]. » Ces deux mentions incidentes ne permettaient pas de douter de l'existence du concile de Tours présidé sous le roi Henri I par le grand archidiacre Hildebrand, le futur Grégoire VII. Mais la date de cette assemblée restait indécise. Labbe, Mansi et tous les autres historiens ecclésiastiques la plaçaient en 1050 sous le pontificat de Victor II; c'est là en effet ce qui paraissait résulter du texte de Lanfranc. Depuis qu'en 1834 le docteur allemand Vischer a retrouvé le livre si longtemps inconnu de Bérenger *de sacra Cœna*, nous sommes en mesure de fixer ce point chronologique.

Condamnation de Berenger.

79. Le concile de Tours s'ouvrit au mois d'avril 1054, quelques jours seulement avant la mort de saint Léon IX. Voici en effet comment Bérenger, heureux de trouver Lanfranc son redoutable adversaire en défaut sur une date, lui répond dans le *de sacra Cœna* : « Vous laissez croire que le synode de Tours fut présidé par les légats de Victor II; cela est faux. Jamais je n'eus à m'expliquer devant aucun des légats de ce pape; jamais entre lui et moi soit directement soit par l'intermédiaire de légats la question de l'eucharistie ne fut agitée. Ce que je dis là, Hildebrand qui vit encore peut l'attester. Voici ce qui eut lieu à Tours; je tiens, dussé-je être un peu long, à raconter publiquement ici ces détails qui ne furent alors connus que d'un très petit nombre de personnes. Ce ne fut point sous le pontificat de Victor II mais sous celui de Léon IX

[1] Guitmund. Aversan. *De corpor. et sang. Domin. veritate in eucharistia, Lib.* III; *Patr. Lat.* Tom. CXLIX, col. 1487. Cf. Labbe *Concil.* Tom. IX. col. 1081.

qu'Hildebrand vint à Tours en qualité de représentant du saint-siége. Les autres affaires ecclésiastiques qu'il avait mission de traiter étaient beaucoup plus importantes que la mienne. Comme il se rendait parfaitement compte de la situation, il me conseilla tout d'abord d'aller directement trouver le pape, dont l'autorité eût fait taire les jalousies conjurées contre moi et calmé l'agitation des âmes simples. Il fallait cependant prévoir le cas où les évêques qui allaient se réunir à Tours prenant l'initiative demanderaient à entamer une discussion sur l'eucharistie. Hildebrand avait dans cette hypothèse apporté une foule d'ouvrages dont les textes relatifs à la question étaient marqués d'avance. On devait les présenter aux pères s'ils introduisaient eux-mêmes cette controverse. Si au contraire ils préféraient s'occuper des autres points soumis à leurs délibérations sans me mettre en cause, il fut convenu qu'immédiatement après le concile je suivrais Hildebrand à Rome. Après ces arrangements préliminaires le concile s'ouvrit. Un certain nombre de pères, entre autres le métropolitain de Tours (Barthélemy I), l'évêque d'Orléans (Isambard de Broyes) et celui d'Auxerre (Geoffroy de Champ-Allemand) évoquèrent ma cause, se déclarant prêts à discuter avec moi sur le dogme eucharistique. Je fus donc introduit près de ces trois évêques et les premières paroles qu'ils m'adressèrent furent un reproche injurieux sur mon obstination qui les forçait à laisser de côté les plus importantes affaires de l'Église pour s'occuper de ma personne. Quelle faute ai-je donc commise? leur demandai-je. — Vous enseignez, répondirent-ils, qu'après la consécration sacramentelle le pain et le vin de l'eucharistie restent ce qu'ils étaient auparavant et ne se distinguent pas d'un aliment et d'un breuvage ordinaire. — Leur demandant alors de produire des preuves juridiques de cette accusation, ils en appelèrent à la rumeur publique et au bruit général. Au surplus, ajoutèrent-ils, exposez vous-même votre doctrine sur ce point. — Rassurez-vous, leur répondis-je. Je crois et enseigne que le pain et le vin après la consécration sacramentelle sont vraiment le corps et le sang du Christ. — Dès que j'eus prononcé ces paroles ils m'introduisirent dans l'église de Saint-Maurice où se tenait le

concile et m'invitèrent à répéter devant tous les pères ma déclaration, ce que je fis sans difficulté. Plusieurs des assistants s'écrièrent que ma profession de foi n'était pas sincère et qu'au fond je pensais le contraire de ce qu'exprimait ma parole. En conséquence, on m'intima l'ordre de confirmer la déclaration par un serment solennel. C'était une prétention exorbitante. Dès qu'il ne se présentait contre moi aucun accusateur juridique, on n'avait pas le droit d'exiger un pareil serment. Toutefois pour apaiser l'effervescence du peuple soulevé par mes ennemis, je cédai aux conseils de l'évêque d'Angers et de l'abbé de Saint-Aubert de Cambrai. J'écrivis donc et signai sous la foi du serment une formule ainsi conçue : « Je crois du fond du cœur, comme je le dis et professe de vive voix, que le pain et le vin eucharistiques après la consécration sont le corps et le sang du Christ. » Hildebrand, le légat de Rome, heureux de cette solution qui mettait fin à toute discussion tumultueuse, put alors terminer les autres affaires qui l'avaient amené à Tours. De mon côté, je me faisais une joie de l'accompagner en Italie et d'être présenté par lui à Léon IX. J'espérais pouvoir, suivant ma promesse, donner à ce pape pleine satisfaction tant au sujet du sacrement d'eucharistie que sur mon système de l'éminence de la raison individuelle, *eminentia rationis*, et des droits de l'autorité, *immunitas auctoritatis*. Mais le concile de Tours n'était pas encore terminé, lorsque survint la nouvelle de la mort de Léon IX ; dès lors mon voyage à Rome devenait inutile, et je n'accompagnai point Hildebrand en Italie [1]. » Tel est le récit de Bérenger à propos du concile de Tours, dont il fixe la date d'une manière précise en la rattachant à celle de la mort de Léon IX (19 avril 1054). Pour tout le reste l'hérésiarque confirme, bien que malgré lui, les détails donnés par Lanfranc. Il reconnait avoir écrit, signé et sanctionné sous le sceau du serment une profession de foi catholique au dogme de la présence réelle ; il en reproduit la formule. C'était là le point capital. Il est vrai que Bérenger voudrait laisser entendre qu'on ne lui laissa point la liberté de s'expli-

[1] Berengar. *De sacra Cœna*, edit. Vischer, p. 49 et seq.

quer à son aise. Cependant il déclare que les évèques d'Orléans et d'Auxerre ainsi que le métropolitain de Tours s'étaient mis à sa disposition pour une controverse en règle. Il nous apprend qu'en prévision d'un pareil débat Hildebrand avait apporté de Rome de volumineux ouvrages, c'est-à-dire les divers écrits des saints pères relatifs au dogme de l'eucharistie; les passages qui devaient être cités avaient été marqués d'avance. De telles précautions ne s'accordent guère avec l'idée préconçue de refuser toute discussion. Enfin les trois évêques qui s'offraient à la soutenir contre lui le reçurent dans une conférence particulière, en dehors même du concile, afin d'entendre de sa bouche l'exposé de son système théologique. Si Bérenger ne jugea point à propos d'engager la controverse, il ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même. Le conseil de ses amis l'évèque d'Angers et l'abbé de Saint-Aubert de Cambrai le déterminèrent, dit-il, à éviter tout débat, à ne point affronter la colère du peuple déchainé contre lui et à signer une profession de foi catholique. A la façon dont il le raconte, on voit que cette rétractation écrite par lui, revêtue de sa signature et confirmée par son serment n'était rien moins que sincère. La honte d'un parjure qui devait être suivi de tant d'autres retombe de tout son poids sur la conscience de l'hérésiarque.

§ XII. DERNIÈRES LUTTES ET MORT DE LÉON IX.

Second voyage de Léon IX en Allemagne. Concile de Rome l'an 1051 Le *Liber gratissimus*

80. Le pontificat de Léon IX s'acheva dans l'intervalle de la seconde condamnation de Bérenger à Verceil (septembre 1050) et son hypocrite rétractation à Tours (avril 1054). Poursuivant avec une activité qui devait trop tôt épuiser ses forces le plan de réforme apostolique qu'il s'était d'avance tracé, le grand et pieux pape semblait dévorer l'espace et doubler le temps. Immédiatement après le concile de Verceil il repassa les Alpes une seconde fois afin de visiter la Bourgogne, la Lorraine et l'Allemagne. Dès le 22 septembre il était à Agaune, où il célébrait la fête du soldat chrétien saint Maurice. Quelques jours après nous le trouvons à Besançon, vénérant les reliques du premier martyr saint Etienne récemment ap-

portées de Rome par l'archevêque Hugues. A Remiremont, il consacra la nouvelle église de l'abbaye. Vers le mois d'octobre il arrivait à Toul, et procédait à l'exhumation du corps de saint Gérard, l'un de ses prédécesseurs sur le siége de cette ville, canonisé par lui au concile de Rome [1]. En janvier 1051, il rejoignait l'empereur à Trèves et l'accompagnait à Augsbourg où ils passèrent les fêtes de la Chandeleur (2 février). Ce fut dans cette ville et durant la messe pontificale qu'eut lieu la soumission forcée de l'orgueilleux archevêque de Ravenne [2]. La situation des provinces méridionales de l'Italie ravagées à la fois par les Normands, par les Sarrasins de Sicile et par les incursions des Grecs, était l'objet constant des préoccupations de Léon IX. Il espérait obtenir de l'empereur une intervention depuis longtemps promise mais toujours différée. Cette fois encore, il quitta l'Allemagne avec de nouvelles promesses qui ne devaient pas mieux se réaliser que les autres. Revenu à Rome pour les fêtes de Pâques, il tint au mois d'avril un nouveau synode où l'évêque de Verceil fut déposé. Pierre Damien assistait à cette assemblée ; il y offrit au pape son traité sur la validité des ordinations simoniaques. On se rappelle l'ardente controverse soulevée depuis deux ans à ce sujet. Un certain nombre de théologiens plus zélés que sages, confondant la licéité avec la validité, prétendaient que toute ordination obtenue à prix d'argent ou conférée par un évêque simoniaque était radicalement nulle. D'après ces faux principes, il eût fallu réordonner presque tout le clergé de cette époque. Bien que Léon IX, dès l'époque de son premier concile romain, eût renouvelé l'ordonnance de Clément II stipulant qu'il n'y avait point à réitérer les ordinations simoniaques mais seulement à soumettre ceux qui les avaient reçues à une pénitence canonique [3], le débat continuait toujours sur le terrain scolastique. L'approbation officielle donnée à l'œuvre du saint abbé de Fontavellane termina cette lutte acharnée, à la

[1] Nous avons parlé précédemment de saint Gérard successeur de saint Gauzelin sur le siége de Toul (963-994). Voir le récit de la translation de ses reliques par le pape Léon IX dans le recueil des Bollandistes, *die* 23 *April.*

[2] Cf. N° 57 de ce présent Chapitre. — [3] Cf. N° 19 de ce présent Chapitre.

grande joie des intéressés pour lesquels le livre de Pierre Damien devint en quelque sorte un brevet de légitimation ecclésiastique. Aussi le surnommèrent-ils le *liber gratissimus* [1].

81. Un souvenir historique d'un genre tout différent se rattache au concile romain de l'an 1051 ; c'est la fondation de la fameuse abbaye de Westminster, monument national dont l'Angleterre protestante a fait son panthéon,en attendant que redevenue catholique elle le rende à saint Pierre en l'honneur duquel il fut primitivement dédié par Edouard le Confesseur. Ce prince dont l'Église a inscrit le nom au catalogue des saints [2] et dont les lois servent encore aujourd'hui de base à la constitution du peuple britannique, fut pour l'Angleterre ce que saint Henri I avait été pour l'Allemagne. Issu des anciens rois de la dynastie saxonne, il avait été banni durant le règne de Canut le Grand et de Canut II, les envahisseurs danois (1017-1042). Richard I duc de Normandie son oncle maternel lui offrit un asile. Le royal proscrit passa trente-cinq ans en exil. Dans l'intervalle le duché de Neustrie changea cinq fois de maître' passant de Richard I à Richard II, Richard III, Robert I le Diable, Guillaume le Bâtard, sans que la généreuse hospitalité normande fît défaut à Edouard. Le prince saxon conservait toujours l'espoir de remonter sur le trône de ses pères. Le secours sur lequel il comptait le plus était la protection céleste. Pour l'obtenir il fit à Dieu deux promesses solennelles ; la première de vivre dans la continence parfaite, la seconde, lorsqu'il serait rétabli dans son royaume, de faire en reconnaissance un pèlerinage au tombeau des Apôtres. A la mort de Canut II (1042),les Anglais d'un concert unanime appelèrent Edouard au trône. Il s'en montra digne par une sagesse, une fermeté, une prudence qui n'avaient d'égales que son désintéressement et sa charité. Il sut réprimer les factions féodales et les incursions danoises, tout en diminuant les impôts qui pesaient sur le peuple. « Comme il n'avait point de passions à satisfaire,dit son biographe, ses revenus étaient uniquement employés à récompenser le mérite,

Saint Edouard le Confesseur et l'abbaye de Westminster.

[1] S. Petr. Damiani. *Opp. Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 99-156.
[2] Cf. Bolland. *Act. Sanct.* 13 octobr.

à soulager les pauvres, à doter les églises et les monastères. » Une année où ses aumônes avaient été plus considérables encore que de coutume, les grands seigneurs résolurent sans l'en prévenir de pourvoir au déficit du trésor royal qu'ils supposaient épuisé par tant de largesses. Faisant appel à leurs vassaux, ils réunirent une grande somme d'argent et l'apportèrent à Edouard comme le don qu'un peuple fidèle s'estimait heureux d'offrir au meilleur des rois. Il les remercia de leur bonne volonté, mais il ne voulut point de cet argent. « Je n'en ai pas besoin, dit-il, rendez-le à ceux qui l'ont donné[1]. » Comme jadis Henri I, Edouard dut céder aux vœux de ses sujets qui le suppliaient de se marier dans l'espérance d'avoir des héritiers au trône. De même que le saint empereur, il trouva en la personne d'Editha, fille du comte Godwin, une épouse virginale qui vécut avec lui de la vie des anges. Restait à accomplir le second vœu fait en exil et à entreprendre le pèlerinage *ad limina*. L'an 1050 tout fut disposé pour le pieux voyage. Edouard réunit les riches présents qu'il voulait offrir au tombeau de saint Pierre et convoqua une assemblée nationale pour annoncer son départ. A cette nouvelle, princes, seigneurs et peuple fondirent en larmes. Ils lui représentèrent vivement les maux que pouvait occasionner son absence et le supplièrent de s'adresser au pape pour obtenir d'être relevé de son vœu. Le pieux roi y consentit ; les députés chargés de cette négociation près de Léon IX arrivèrent à Rome pour le concile de l'an 1051. Le pape leur remit en séance solennelle une lettre adressée au roi et conçue en ces termes : « Informé de la sainteté de vos œuvres et de votre zèle religieux, nous rendons grâces au Dieu par qui règnent les rois et qui inspire la justice aux princes. Ce grand Dieu est partout présent pour ceux qui l'invoquent dans la sincérité du cœur ; les saints apôtres, unis à Pierre leur chef, accueillent de même les pieuses prières qui leur sont adressées sur tous les points du monde. Or, comme il est constant que votre présence est nécessaire au milieu de la nation anglaise que vous gouvernez avec tant de sagesse, par l'autorité du

[1] Leges Eduard. Confessor. Labbe, *Concilior.* T. IX, col. 1020.

Dieu tout puissant, des bienheureux apôtres et du saint concile, en vertu de la puissance conféré par le Seigneur au bienheureux Pierre quand il lui dit : « Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié au ciel [1], » nous vous délions du vœu fait par vous et de l'obligation de l'accomplir. Mais en échange nous vous ordonnons au nom de la sainte obéissance de distribuer aux pauvres les sommes d'argent tenues en réserve pour votre pélerinage, de construire et doter en l'honneur du prince des apôtres dans votre ville capitale un monastère pour la gloire de Dieu, l'édification et l'instruction de vos peuples [2]. » Ainsi l'Angleterre vit éclore du cœur d'un saint pape et d'un saint roi la plus illustre de ses abbayes, Westminster, véritable fleur monastique.

Troisième voyage de Léon IX en Allemagne. Le vénérable Halinard meurt empoisonné.

82. Les violences des Normands dans les provinces de Bénévent et d'Apulie devenaient chaque jour plus intolérables. Le pape dut encore pendant l'été de l'an 1051 parcourir ces contrées et négocier avec les oppresseurs. Il se fit accompagner dans ce laborieux voyage par l'archevêque de Lyon Halinard, tandis que le nouveau cardinal Humbert de Moyenmoutier, investi du titre d'archevêque de Sicile, pénétrait en missionnaire dans ce nouveau diocèse pour entreprendre la conversion des Sarrasins qui l'occupaient. « Le vénérable Halinard avait une telle puissance de parole, dit l'hagiographe, que les cœurs les plus farouches s'attendrissaient à sa voix. Le seigneur apostolique en fit près des Normands son médiateur et comme un légat de paix. Ensemble ils visitèrent Bénévent, Capoue, le Mont-Cassin et le Gargano. Revenus à Rome pour les fêtes de Noël, ils y trouvèrent un message de l'empereur suppliant le pape de se rendre le plus tôt possible en Allemagne, où la révolte du roi de Hongrie prenait des proportions alarmantes. Léon IX ne reculait devant aucune fatigue pour procurer la paix au peuple chétien ; il prit donc sur-le-champ la résolution de franchir les Alpes, mais il voulut qu'Halinard restât à Rome afin d'y continuer son importante mission. Le vénérable archevêque obéit ; il paya de sa vie cet acte de

[1] Matth. XVI, 19.

[2] S. Leon IX. *Epist.* LVII. *Patr. Lat.* T. CXLIII, col. 674.

dévouement. Le 21 juillet 1052, comme il prenait son repas au monastère de Saint-Grégoire *ad clivum Scauri*, que le pape avait mis à sa disposition comme lieu de résidence, on servit un poisson offert par un personnage ami. L'amitié du personnage était italienne, c'est tout dire : le poisson soigneusement préparé renfermait un venin mortel. Tous ceux qui en mangèrent moururent dans d'atroces souffrances ; le vénérable archevêque expira le IV des calendes d'août (29 juillet 1052) après huit jours d'effroyables tortures [1]. » Il avait eu dans l'intervalle le courage d'écrire de sa main au chapitre de Lyon cette touchante lettre qui fut son testament : « Halinard évêque indigne aux seigneurs chanoines de Lyon, requête de suffrages et de prières. — Je fais savoir à votre fraternité que dans quelques jours je serai délivré de cette prison de chair. Malgré la distance qui nous sépare, je suis en esprit au milieu de vous ; je vous conjure dans votre miséricorde de me pardonner tous les torts dont je pourrais par négligence m'être rendu coupable à votre égard. Si le Seigneur qui peut tout prolongeait ma vie, je la consacrerais uniquement au service de notre église bien-aimée. Quant au choix du pasteur fidèle que vous élirez pour mon successeur, je vous conseille de n'aller pas, comme jadis, le chercher au loin dans des diocèses étrangers. Par des prières et des jeûnes préparatoires appelez sur l'élection la clémence du Tout-Puissant, qui saura susciter du milieu de vous un vrai fils d'Abraham, digne de devenir votre évêque. Je lègue tous les biens qui peuvent m'appartenir moitié à l'église Saint-Etienne, moitié au monastère d'Ainay. Adieu [2]. » Ainsi mourait à Rome un saint qui avait refusé de s'asseoir sur le siége de Rome. Le sénat et la noblesse de la ville éternelle lui firent de magnifiques obsèques. Hildebrand revendiqua pour son monastère l'honneur de posséder les reliques du vénérable Halinard. Elles furent déposées dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, et sur le monument qu'il consacra à sa mémoire Hildebrand fit graver ces deux vers d'une élégance et d'une vérité rares :

[1] *Vener. Halinard. vita, auctore anonymo ejus discipulo. Patr. Lat.* Tom. CXLII, col. 1344.

[2] Halinard. *Epist.* III, *Patr. Lat.* tom. cit. col. 1348.

Factus apostolici consors et compar honoris,
Duxit apostolicam factis et nomine vitam [1].

83. Un berceau à côté d'une tombe, c'est le contraste que présente à chaque pas l'histoire humaine, lutte perpétuelle entre la vie et la mort. Léon IX en quittant le saint ami qu'il ne devait plus revoir sur la terre trouva la Germanie en fête. De son mariage avec Agnès d'Aquitaine Henri III n'avait eu jusque-là que des filles; Dieu venait de combler ses vœux en lui accordant un fils dont la naissance fut saluée par les peuples allemands comme un gage de prospérité et d'avenir (10 novembre 1051). Toutes les bénédictions du ciel et de la terre semblèrent descendre sur l'impérial enfant. Saint Hugues de Cluny fut mandé pour le lever des fonts du baptême [2]. On lui donna le nom de son père dans l'espoir qu'il en ferait revivre les vertus. L'église et l'empire si étroitement unis voyaient dans ce berceau un gage de perpétuité pour leur alliance. Hélas! le jeune prince sur la tête duquel reposaient tant d'espérances les démentit cruellement plus tard. Henri IV d'Allemagne, indigne fils de l'empereur Henri III, devait être un persécuteur acharné de l'Église et le fléau de l'empire. En signalant la date exacte de sa naissance telle que les Bollandistes l'ont établie d'après les monuments les plus authentiques, nous devons relever l'erreur de quelques historiens modernes qui, sur la foi plus que suspecte des chroniqueurs gibelins, affirment que le fameux Hildebrand, avant son séjour à Cluny et son retour à Rome avec le pape saint Léon en 1049, avait été précepteur du jeune Henri IV [3]. Comme celui-ci naquit seulement en 1051, l'erreur est flagrante. Mais plus tard en dépit de la chronologie on imagina cette légende, dans le but de présenter sous des couleurs plus odieuses la ferme attitude de Grégoire VII vis à vis d'un prince dont il aurait dirigé lui-même l'éducation. On allait jusqu'à dire que durant ce préceptorat imaginaire

Naissance de Henri IV d'Allemagne. (10 nov. 1051)

[1] *Ibid.* col. 1344.
[2] *Vita S. Hugon. Cluniac. Patr. Lat.* Tom. CLIX, col. 864.
[3] Cf. Voigt. *Hist. de Grégoire VII.* Trad. Jager. Edit. in-12. Liv. I. p. 5.

Hildebrand avait manifesté contre son élève une haine telle que l'impératrice Agnès justement alarmée en avait fait confidence à son époux Henri le Noir. En punition de son humeur farouche, le précepteur aurait été jeté dans un cachot, puis relâché après un an de dure captivité à la condition de sortir d'Allemagne, ce qu'il avait fait sur-le-champ pour aller chercher un refuge à Cluny. De toute cette fable il ne reste aujourd'hui que l'effort impuissant de calomniateurs acharnés contre la radieuse mémoire de saint Grégoire VII.

Léon IX Ratisbonne Prétendues reliques de saint Denys l'Aréopagite à Ratisbonne. Reconnaissance officielle des véritables reliques à Saint-Denys en France.

84. L'intervention de Léon IX, puissamment aidée par une ambassade de saint Hugues de Cluny député en qualité de légat apostolique près du roi de Hongrie [1], aboutit à un accommodement dont la durée ne devait malheureusement pas compenser les labeurs d'une négociation si épineuse (décembre 1052). Le long séjour du pape en Allemagne fut d'ailleurs utilisé pour le bien des églises de Germanie et marqué par une série de réunions épiscopales qui en firent comme une sorte de concile ambulant. Au mois d'août, Léon IX procédait à Ratisbonne à la canonisation solennelle de saint Wolfgang et à la translation de ses reliques. Il s'occupa aussi d'une controverse ardente qui venait de surgir entre les deux monastères de Saint-Emmeran à Ratisbonne et de Saint-Denys près Paris au sujet des reliques du glorieux patron de la France. Les moines de Saint-Emmeran soutenaient qu'en 888 un seigneur allemand nommé Gisalbert, banni de sa patrie pour crime de concussion, s'était réfugié au monastère de Saint-Denys, dont l'abbé était alors le vaillant Ebles (Ebulo), si fameux par ses exploits durant le siége de Paris par les Normands [2]. Gisalbert aurait abusé de l'hospitalité qui lui fut offerte en dérobant le corps de saint Denys pour le rapporter à Ratisbonne. L'empereur Arnulf, en récompense de ce larcin patriotique mais sacrilége, aurait comblé de biens le ravisseur. Qu'il y ait eu en 888 un audacieux imposteur du nom de Gisalbert lequel avait fait payer au poids de l'or à l'empereur Arnulf de pré-

[1] S. Hugon. Cluniac *Vita; Patr. Lat.* Tom. CLIX, col. 864.

[2] Dom Félibien. *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Denys.* Livre II, p. 99.

tendues reliques de saint Denys, cela est fort possible. Mais l'imposture de Gisalbert est historiquement démontrée. En 888 les reliques de saint Denys et de ses compagnons Rustique et Eleuthère n'étaient point dans la célèbre abbaye où le seigneur germain prétendait les avoir volées. Dès l'année précédente, à l'approche des Normands, les religieux les avaient transportées à Reims où après avoir été solennellement reçues par l'archevêque Foulques elles demeurèrent trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 890, époque où les religieux purent en sécurité les réintégrer dans le royal monastère [1]. La prétention des moines de Saint-Emmeran quelque peu justifiée qu'elle fût souleva en France une vive émotion. Ils faisaient courir le bruit que saint Léon IX avait reconnu l'authenticité des reliques dont ils étaient possesseurs [2]. Loin d'autoriser cette intrigue, le pape au contraire avait répondu qu'il fallait avant de prendre aucune décision s'assurer de l'état des reliques de l'abbaye de Saint-Denys pour savoir si le corps du glorieux patron de la France y était toujours conservé [3]. Deux ambassadeurs du roi Henri I se trouvaient à Ratisbonne au moment où Léon IX fit cette judicieuse réponse. A leur retour en France, ils la communiquèrent à leur maître. Hugues abbé de Saint-Denys, de concert avec le roi et les principaux évêques, fixa pour le V des calendes de juin (28 mai 1053) la cérémonie solennelle de l'ouverture de la châsse du saint patron et la reconnaissance de ses reliques. « A l'époque indiquée, dit l'hagiographe, une foule immense de tout âge, de tout sexe, de toute condition se réunit au monastère. Parmi les dignitaires de l'ordre épiscopal, on remarquait les archevêques Guy de Reims et Robert de Cantorbéry, les évêques Imbert de Paris, Elinand de Laon, Baudoin de Noyon, Gauthier de Meaux, Frolland de Senlis,

[1] Une bulle pontificale dont les paléographes allemands, Hunckler entre autres, s'accordent eux-mêmes à reconnaître la fausseté, fut fabriquée de toutes pièces, par les moines de Ratisbonne pour mettre leur légende sous le patronage de saint Léon IX. (Leon. IX. *Epist spuria. Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 790).

[2] Haymo. *Detectio corporum Dionysii Areopagitæ sociorumque ejus.* Félibien. *Pièces justific* IIe partie, p. CLXVIII. Cette curieuse relation manque à la collection de la Patrologie Latine.

tous accompagnés des personnages les plus considérables, clercs ou laïques, de leurs diocèses respectifs. A côté du seigneur Hugues abbé de Saint-Denys prirent place ses vénérables collègues Albert de Marmoutier, Jean de Fécamp, Landry de Saint-Père-de-Chartier, Robert de Saint-Pierre-des-Fossés, Rodulf de Saint-Pierre-de-Lagny, Gaufred de Sainte-Colombe au diocèse de Sens. Le roi se fit représenter pendant la première partie de la cérémonie par le comte Eudes son frère, autour duquel se pressait une brillante noblesse : Waltier comte de Pontoise, Guillaume de Corbeil, Ives de Beaumont, Waleran de Melun et cent autres chevaliers. Eudes en présence de la foule attentive prit la parole. Il déclara que par humilité le roi son frère s'abstenait d'assister à l'ouverture de la châsse, se croyant indigne de contempler de ses yeux les ossements sacrés du patron de la France. Il ne doutait pas en effet que la clémence divine ne fit retrouver ce précieux trésor, et il envoyait le plus riche tissu de pourpre qui se fut trouvé au palais pour envelopper les saintes reliques après leur reconnaissance officielle. Or, les trois glorieux martyrs avaient été dès l'époque de Dagobert déposés dans des châsses d'argent massif, portant la première le nom de saint Denys, la seconde celui de Rustique et la troisième d'Eleuthère. On apporta donc en grande révérence la châsse d'argent inscrite sous le nom de saint Denys. Elle était munie d'antiques serrures qui n'avaient jamais été ouvertes; on eut beaucoup de peine à en faire jouer les ressorts combinés avec un art merveilleux. Lorsqu'enfin le couvercle fut enlevé, on vit les ossements de l'apôtre de la France enveloppés dans un tissu tellement ancien qu'en le touchant il se pulvérisait sous les doigts comme une toile d'araignée. Un parfum céleste s'exhalait de la châsse précieuse. Toute la basilique retentit d'acclamations de joie et d'actions de grâces au Seigneur. L'abbé Hugues enveloppa les saintes reliques dans l'étoffe de pourpre offerte par le pieux roi, les replaçant avec un soin pieux dans leur position primitive. Informé de l'heureux événement par le comte son frère, Henri I vint, pieds nus, vénérer les saints ossements qui furent portés en procession dans la basilique. Durant quinze jours la précieuse châsse gardée par les religieux resta déposée sur le maître-autel,

afin de satisfaire la dévotion de la multitude accourue de tous les points de la France. Avant de refermer le couvercle Hugues y déposa un procès-verbal détaillé, dont il envoya des copies au pape et à l'empereur d'Allemagne [1]. »

85. De Ratisbonne où Léon IX avait ordonné cette enquête si intéressante pour notre hagiographie nationale, le pape s'était rendu avec Henri le Noir à Bamberg (octobre 1052) et avait présidé à l'inhumation solennelle des restes de son prédécesseur Clément II (Suidger) dans le magnifique mausolée construit à la cathédrale pour les recevoir. Quelques jours après, il ouvrait à Mayence un concile dont les actes sont perdus, mais dont les annales de Lorsch nous disent que « les décisions furent nombreuses et importantes, » *multa de ecclesiasticis sanctionibus disposuit* [2]. Enfin dans une diète de l'empire tenue à Worms à l'époque des fêtes de Noël, il obtint non plus la promesse mais l'assurance formelle qu'une armée allemande franchirait les Alpes dès les premiers jours du printemps de l'année 1054 pour délivrer l'Apulie de la tyrannie des Normands. Pour bien comprendre ce qu'était cette tyrannie, il nous faut reproduire le tableau que le saint pape en a tracé lui-même. « C'est, disait-il, le triomphe d'une race impie dont la cruauté dépasse toutes les horreurs du paganisme. Les massacres s'accomplissent avec des raffinements de torture qui révoltent l'imagination. On n'épargne ni l'âge, ni le sexe, ni le sacré, ni le profane; des villages entiers, maisons, églises sont livrés aux flammes et tous les habitants égorgés. Certes je ne veux pas la mort des Normands, moi qui leur reproche de s'être faits les meurtriers et les exterminateurs des populations italiennes. Je ne veux la mort d'aucun homme vivant, il me suffit que les pécheurs se convertissent ; mais je veux que les lois divines et humaines soient observées sur cette terre; je veux que les princes qui ont mission de les faire respecter accomplissent le devoir de leur charge en proté-

Léon IX à Bamberg à Mayence et à Worms. Dispositions concertées pour la prochaine expédition de l'armée impériale en Apulie.

[1] Haymo, *loc. cit. cap.* V-VIII.
[2] *Codex Lauresham.* Pertz. Tom. VI, p. 801.

geant leurs sujets contre une exécrable tyrannie [1]. » Ainsi parlait l'héroïque pontife dans une lettre à l'empereur de Byzance Constantin IX Monomaque. Le langage qu'il tint à Henri le Noir dut être semblable. Monomaque, vil aventurier que la folle passion d'une impératrice sexagénaire, la trop fameuse Zoé, avait fait succéder sur le trône de Constantin le Grand au calfat Michel, était incapable de comprendre l'élévation et la noblesse de la parole pontificale. Henri III au contraire avait le sentiment de ses devoirs et de sa responsabilité. Il entra pleinement dans les vues du saint pape : la paix conclue avec André roi de Hongrie rendait les forces impériales disponibles ; il leur donna l'ordre de se disposer à l'expédition d'Apulie. Léon IX atteignit donc enfin le but si longtemps poursuivi par sa magnanime politique.

Retour de Léon IX en Italie. Concile et sédition à Mantoue. Incendie à Rome. Mort tragique du marquis de Toscane Boniface. Concile romain de l'an 1053.

86. Le cœur plein de joie et de reconnaissance, il prit congé de l'empereur et se rendit par Augsbourg à Mantoue (février 1053). « Il avait résolu, dit Wibert, de tenir dans cette dernière ville un synode pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Mais ceux des évêques lombards qui avaient à craindre la juste sévérité dont l'homme apostolique usait contre les simoniaques et les concubinaires, organisèrent à Mantoue une véritable émeute. Pendant que le concile était en séance, une troupe armée se rua sur l'escorte pontificale qui stationnait à la porte de la basilique. Un tumulte effroyable et une lutte sanglante interrompirent les délibérations. Le saint pontife quittant son trône se fit ouvrir la porte de la basilique et se présenta à la multitude. Mais les séditieux sans respect pour la majesté du vicaire de Jésus-Christ continuèrent le massacre sous ses yeux. Les malheureux serviteurs du pape, à la vue de leur auguste maître, étaient accourus pour se ranger autour de lui ; une grêle de pierres et de flèches les poursuivit à ses côtés ; il y en eut de tués jusque sous les plis du manteau pontifical dont ils cherchaient à se couvrir. » Impassible au milieu de cette horde sauvage, Léon IX

[1] S. Leon IX. *Epist.* CIII, *ad Constantinum Monomachum. Patr. Lat.* T. CXLIII. col. 778.

put comprendre comment les peuples savent récompenser leurs plus illustres bienfaiteurs. « Les pierres et les flèches volaient autour de lui, reprend Wibert, il ne semblait pas même y prendre garde. Cette lutte meurtrière et sacrilége dura longtemps. Quand il plut aux chefs qui l'avaient organisée d'y mettre un terme, le pontife se retira. Le lendemain on le supplia de sévir contre eux, il répondit qu'un pape n'avait point à venger ses injures personnelles, qu'il était père et qu'un père pardonne toujours à des fils repentants[1]. » Le concile de Mantoue fut comme la première station de la voie douloureuse dans laquelle Léon IX entrait pour aboutir au calvaire. A Rome, où il arriva pour les fêtes de Pâques, il trouva la moitié de la ville incendiée[2]. Le feu avait été mis par la même faction qui avait armé les assassins de Mantoue et préparé le poison dont le vénérable Halinard était mort. Un crime du même genre venait de mettre fin aux jours du pieux marquis de Toscane Boniface, le père de la comtesse Mathilde et le plus fidèle défenseur du saint-siége en Italie. Deux de ses vassaux l'avaient poignardé dans une forêt entre Crémone et Mantoue. Partout soufflait l'esprit de révolte. L'église d'Afrique jadis si florissante ne comptait plus que cinq évêques disputant péniblement leur vie aux Sarrasins; encore étaient-ils divisés entre eux pour une question de préséance! Léon IX entendit leurs députés dans le concile qu'il célébra pour la quatrième et dernière fois à Rome, au mois d'avril 1053. Il confirma l'église métropolitaine de Carthage dans ses droits antiques de juridiction. En notifiant cette décision par un rescrit pontifical[3] aux évêques d'Afrique, il leur disait : « Quand je lis qu'autrefois deux-cent-cinq évêques assistaient au concile de Carthage tandis qu'aujourd'hui cinq seulement restent sur cette terre d'Afrique, la troisième partie de notre monde corruptible, je suis ému d'une compassion qui déchire mes entrailles. Mais quand je vois ces restes d'une chrétienté disparue se disputer entre eux dans une

[1] Wibert. *Vit. S. Leon. Lib.* II, *cap.* VIII; *Patr. Lat.* T. CXLIII, col. 497.

[2] *Magna pars urbis cremata est in festo sancti Eustachii* (20 septembre). Cf. Watterich. *Pontific. roman. vitæ.* Tom. I, p. 93.

[3] S. Leon. IX. *Epist.* CXXXIII. *Patr. Lat.* Tom. cit. col. 728.

pensée de misérable vanité l'honneur du principat, je ne trouve pour exprimer ma douleur d'autre parole que celle du prophète Amos : « Pardon, Seigneur, pardon, je vous en conjure. Qui donc ressuscitera la race de Jacob réduite à ce néant [1] ? »

Départ de Léon IX pour l'Apulie. Séjour au Mont-Cassin. Intrigues et trahisons à la cour d'Allemagne.

87. Quelques jours après le concile de Rome, Léon IX partit pour le Mont-Cassin, où il voulut attendre l'arrivée des auxiliaires impériaux. « Comme l'abbé Richer avait montré beaucoup de zèle pour arrêter les progrès des envahisseurs normands, dit M. Dantier, le souverain pontife fut d'autant plus généreux dans ses concessions. Outre la confirmation générale des biens possédés par l'abbaye, il lui accorda pleine juridiction sur l'église de Saint-Etienne de Terracine et sur le monastère de Sainte-Croix-en-Jérusalem à Rome. De plus, il affranchit de toute redevance ceux de ses navires qui entréraient au port d'Ostie, privilége attestant que l'administration du Mont-Cassin envoyait alors ses vaisseaux dans les ports de la Méditerranée, pour y porter ou pour y recevoir des chargements de toute nature. Parmi les personnages accompagnant Léon IX dans sa visite au Mont-Cassin se trouvaient Godefroi, l'ancien duc de Lorraine, commandant un corps de troupes pontificales, et le nouveau cardinal son frère, Frédéric, chancelier du saint-siége [2]. » Tout se préparait donc pour la lutte décisive. « En quittant les religieux, dit le chroniqueur du Mont-Cassin, Léon IX se recommanda avec les plus instantes supplications à leurs prières, » *valde suppliciter se fratribus commendavit* [3]. Hélas! le grand pontife avait le pressentiment qu'il courait au martyre. « Une vision prophétique, dit Wibert, lui avait révélé que, pareil au froment mis en réserve par le Père céleste, il serait broyé pour le salut de tous. Pendant qu'il se dévouait au salut de la chrétienté, une ligue jalouse de sa vertu et de son zèle s'était formée contre lui à la cour d'Allemagne. L'empereur Henri III circonvenu par de puissantes

[1] *Parce, Domine, parce, obsecro : Quis suscitabit Jacob, nam parvulus est.* Le texte de la Vulgate porte au lieu du premier membre de phrase : *Domine Deus, propitius esto, obsecro* (Amos VII, 2.)

[2] Dantier, *Les monastères bénédictins d'Italie.* Tom. I, p. 240.

[3] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens. Patr. Lat.* Tom. CLXXIII, col. 689.

intrigues prêta l'oreille aux calomniateurs, et tout fut perdu [1]. » L'archidiacre de Toul qui écrivait ces lignes quelques mois seulement après la mort de Léon IX, son pape, son évêque et son ami, ne pouvait en dire davantage. Les personnages dont il aurait eu à citer les noms étaient alors les plus augustes du monde. Léon d'Ostie dont la chronique ne fut écrite que cinquante ans plus tard n'était pas tenu à la même réserve. « L'empereur, dit-il, avait alors pour archichancelier un homme d'une sagesse et d'une capacité universellement reconnues, c'était Gébéhard évêque d'Eichstadt, originaire du Norique. A une profonde connaissance des affaires politiques Gébéhard joignait le discernement des hommes et une habileté rare. Ce fut lui qui prit l'initiative d'un conseil dont les résultats devaient être si funestes. L'armée impériale avait déjà franchi les Alpes lorsqu'il démontra si énergiquement le danger résultant pour l'Allemagne de cette expédition lointaine, qu'il obtint l'ordre de rappeler subitement les troupes. Des coureurs furent expédiés en toute hâte ; l'armée revint en Germanie. Cinq cents hommes seulement, tous parents ou amis dévoués du seigneur apostolique, refusèrent de rétrograder et poursuivirent leur marche vers l'Apulie [2]. » Quels motifs invoqua Gébéhard pour arracher à Henri III un contre-ordre aussi fatal à l'église qu'à l'empire? le chroniqueur ne le dit pas. Vraisemblablement il dut insister sur la possibilité d'une nouvelle révolte des Hongrois, sur l'attitude hostile de Conrad de Bavière qui attaquait en ce moment le territoire de Ratisbonne. Bref, les prétextes ne manquent jamais aux hommes d'état quand il s'agit de faire échouer les plus nobles entreprises. Gébéhard réussit donc dans son opposition malencontreuse. Il ne devait guère tarder à s'en repentir. « Devenu pape à son tour, reprend Léon d'Ostie, chaque fois qu'il éprouvait un mécompte il s'écriait : « Je n'ai que ce que je mérite ; j'expie la faute dont je me suis rendu coupable envers le seigneur Léon mon maître ; » ou bien il disait avec amertume : *Quod fecit Saulus, Paulum pati ne-*

[1] Wibert. *loc. cit.* col. 476.
[2] Leo Ostiens, *Chronic. Cassinens. loc. cit.* col. 683.

cesse est; « Il est juste que Paul expie la faute que Saul a commise [1]. »

Défaite de l'armée de saint Pierre à Dragonara. Victoire morale de Léon IX. Soumission des Normands au saint-siége.

88. Ignorant ce qui se passait, dit Wibert, Léon IX se rendit à Civitella dans la Capitanate [2], pour attendre l'arrivée d'une armée déjà dissoute et vaincue d'avance. La petite troupe de Germains commandée par Garnier de Souabe [3] se grossit en Campanie et á Bénévent d'une poignée d'Italiens, sous la conduite de Rodolphe récemment investi par Léon IX au nom du saint-siége de la principauté de Bénévent. Godefroi de Lorraine avec une centaine de chevaliers compléta cette escorte militaire dont l'aspect était tellement peu celui d'une armée que Wibert la désigne sous le nom de « famille du très-doux pape. » Les Normands qui s'attendaient à trouver devant eux toutes les forces de l'Allemagne avaient groupé les leurs, cavaliers, fantassins et archers, sous le commandement des comtes Humphroi, Richard et Robert Guiscard. Dès le premier choc les Italiens se débandèrent et prirent la fuite. Les soldats germains se firent tuer sans reculer d'un pas. Aucun n'eut survécu sans la générosité de Robert Guiscard qui fit cesser le carnage et mit en liberté ce qui restait de cette troupe héroïque (18 juin 1053). Godefroi de Lorraine eut ainsi la vie sauve. Dieu le réservait à d'autres combats. Cependant les vainqueurs, maîtres de la plaine de Dragonara où l'engagement avait eu lieu, se précipitèrent sur le *castrum* de Civitella. Ils ignoraient que le pape y fût enfermé. Léon IX fit ouvrir les portes et se présenta aux Normands ivres de sang et de rapines, comme il s'était présenté quelques mois auparavant aux séditieux de Mantoue. Mais le résultat fut bien différent. « A peine les Normands l'eurent-ils reconnu, dit Wibert, qu'ils se prosternèrent à ses genoux, baisant la trace de ses

[1] Ibid. col. 692.

[2] *Pessima gens Normannorum, peracta cæde familiæ mitissimi papæ, aggreditur oppidum Civitatulam cognominatum, ubi idem beatus, ignarus eorum quæ acta erant, tardantem suum expectabat comitatum.* (Wibert, *loc. cit.* col. 500). Ces paroles du biographe établissent clairement que Léon IX ne prit aucune part à la bataille, ainsi que la plupart des historiens modernes voudraient le faire croire.

[3] Leo Ostiens. *loc. cit.* col. 690.

pas, le suppliant de leur pardonner et de les bénir. Le saint pontife leur parla avec sa mansuétude accoutumée ; tous les cœurs s'ouvrirent à sa voix. Il les conduisit sur le champ de bataille et sous sa direction les vainqueurs, vaincus à leur tour, procédèrent à l'inhumation de leurs victimes. Dans le voisinage d'une église ruinée, le pape fit creuser une fosse où furent déposés le corps des généreux soldats morts sous l'étendard de saint Pierre [1]. » Les chefs normands lui firent hommage de leurs conquêtes sur les Grecs, jurèrent de respecter désormais les droits de l'humanité et d'être en tout de fidèles enfants de l'Église. Après la ratification solennelle de ce traité, ils ramenèrent en triomphe le saint pontife à Bénévent.

Schisme de Michel Cérulaire patriarche de Constantinople.

89. Une nouvelle douleur l'y attendait. Le cardinal Humbert de Moyenmoutier avait échoué dans sa mission évangélique près des Sarrasins de Sicile, ce qui ne surprit guères le saint pape, car un proverbe déjà connu au XI[e] siècle disait « qu'il est plus difficile de convertir un musulman que cent idolâtres [2]. » Mais en parcourant les cités du littoral sicilien, Humbert avait acquis la preuve que les Grecs de Byzance inauguraient un nouveau schisme contre l'église romaine. Une lettre synodale du patriarche de Constantinople répandue avec profusion dans toutes les contrées de l'empire d'Orient proclamait la rupture et déclarait hérétiques tous les fidèles du rite latin. Humbert en avait trouvé un exemplaire chez l'évêque de Trani et il l'apportait au pape. Depuis longtemps les patriarches de Constantinople aspiraient à une suprématie spirituelle indépendante; ils s'efforçaient d'obtenir la confirmation du titre prétentieux d'œcuménique qu'ils s'étaient arrogé de leur propre autorité. D'autre part, le dogme de la primauté romaine était si incontestable que les patriarches n'osaient généralement l'attaquer, ni le méconnaître ouvertement. C'était une lutte pénible entre la conscience et la passion, la soumission et la révolte. Cette lutte avait eu ses crises. Nous sommes arrivés à celle qui fut décisive.

[1] Wibert. *Vita S. Leon. IX. loc. cit.* col. 500.

[2] Le titre d'archevêque de Sicile fut dès lors supprimé et remplacé pour Humbert par l'évêché suburbicaire de Sylva-Candida, aujourd'hui Sainte-Rufine.

Michel Cérulaire (marchand de cierges) [1] d'abord impliqué dans une conspiration politique et exilé s'était fait moine, et avait été tiré de son couvent par l'empereur Constantin Monomaque pour être promu au siége patriarchal de Constantinople. L'ambition, l'orgueil, le faste, un esprit inquiet et remuant formaient le fond du caractère de ce nouveau patriarche. Il ne vit dans la primauté apostolique de l'église romaine qu'une supériorité odieuse dont il chercha à secouer le joug. Reprenant tous les griefs que Photius avait déjà objectés contre les Latins, il en ajouta de nouveaux tels que de ne pas chanter l'*Alleluia* en carême, de manger la viande d'animaux étouffés, de conférer le baptême par une seule immersion, de consacrer avec du pain azyme, point sur lequel il insista le plus; de ne pas honorer les reliques et les images des saints, de se couper la barbe, etc. De concert avec Léon archevêque d'Achride métropolitain de Bulgarie et Nicétas moine de Stude, il rédigea une lettre synodale dans laquelle il exposait tous ces sujets de récrimination et excommuniait l'église romaine au nom des Grecs « gardiens fidèles de la foi évangélique. » Michel Cérulaire commença à exécuter son projet de séparation en fermant les églises et les monastères des Latins dans toute l'étendue de sa juridiction, jusqu'à ce qu'ils se conformassent aux rites des Grecs. Il excommunia ceux qui avaient recours au saint-siége et rebaptisa les fidèles qui avaient reçu le baptême dans les formes prescrites par l'église romaine. Saint Léon IX répondit aux reproches de Michel Cérulaire par une longue lettre où il justifiait l'église romaine avec autant d'érudition que de douceur. Il rétablit dans leur intégrité tous les points de dogme ou de simple discipline attaqués par les Grecs; il insistait sur la procession du Saint-Esprit, sur la coutume apostolique de consacrer avec du pain sans levain, justifiée historiquement par le fait même de l'institution de l'eucharistie, où Notre-Seigneur se servit du pain

[1] Ce surnom fut donné à Michel parce qu'il avait débuté dans la carrière des dignités ecclésiastiques par la charge de préposé au Κηρουλάριον, sacristie où l'on gardait les cierges que les fidèles venaient acheter et faire bénir.

azyme tel qu'il était prescrit par la loi mosaïque pour le festin pascal [1].

90. Trois légats apostoliques, Humbert de Moyenmoutier, Pierre archevêque d'Amalfi et le cardinal Frédéric de Lorraine diacre et chancelier de la sainte Église, furent chargés de porter cette lettre à Constantinople. Il ne leur fut pas difficile de réfuter les vaines arguties de Michel Cérulaire et de ses adhérents [2]. Mais comme il s'agissait bien moins, dans l'esprit du patriarche, d'éclaircir tel ou tel point de la doctrine que de rejeter la suprématie du saint-siége, il ne prêta qu'une faible attention aux évidentes démonstrations des légats. Pour lui la question avait cessé d'être théologique, elle se réduisait à ce seul point : « Le siége de l'em« pire ayant été transféré par Constantin sur les rives de l'Asie, ce « n'est plus à Rome mais à Constantinople que doit apparte« nir la suprématie religieuse. » Les démonstrations et les arguments théologiques n'avaient donc à ses yeux aucune valeur. Les légats du pape firent alors la seule chose qui fût utilement possible. Dans l'église de Sainte-Sophie, le 16 juillet 1054, ils déposèrent solennellement sur l'autel, en présence du peuple, un acte d'excommunication contre Michel Cérulaire et ses adhérents. Sortant ensuite de la basilique, ils secouèrent la poussière de leurs pieds et s'écrièrent : « Que Dieu voie et qu'il juge ! » Puis les ambassadeurs du saint-siége reprirent le chemin de Rome. Photius n'avait pas reculé devant les falsifications pour faire triompher sa cause. Cérulaire gardait ces traditions de déloyauté. Il traduisit en grec l'acte d'excommunication en le dénaturant dans ses parties principales et ce fut ainsi dénaturé qu'il le lut au peuple. Le patriarche faussaire se donna en outre le plaisir d'excommunier à son tour le souverain pontife et d'effacer son nom des sacrés diptyques. Il écrivit aux trois patriarches d'Orient tout ce que la haine et l'orgueil purent lui dicter, pour les détacher de la communion de l'église

Les légats de Léon IX à Constantinople.

[1] S. Leon IX. *Epist.* CII *ad Mich. Constantinopol. Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 770

[2] Cf. Humbert. *Adversus Græcorum calumnias. Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 930.

romaine. On ignore l'effet de ces lettres sur les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem. Celui d'Antioche répondit en justifiant les Latins sur une partie des griefs qu'on leur imputait, en les blâmant sur quelques autres, mais pas au point d'y voir une raison de rompre l'unité. Michel Cérulaire sans s'arrêter à ces considérations ne cessa d'agir pour étendre et affermir son schisme sous les règnes assez courts de Théodora et de Michel Stratonique, qui se succédèrent sur le trône après la mort de Constantin Monomaque (1054-1057). Il devint plus entreprenant encore sous Isaac Comnène dont il avait favorisé l'usurpation, mais il causa ainsi sa propre ruine. Comnène, en effet, ne pouvant plus supporter ses exigences, le relégua dans la Proconèse (1059) où il mourut la même année. Le schisme ne mourut point avec Michel Cérulaire et ne fut toutefois pas encore irrévocablement consommé. Il n'y eut rien de formulé contre la primauté romaine, mais si l'église grecque ne fut pas alors formellement séparée, elle n'en était pas moins presque en totalité composée de schismatiques et sa décadence devint irrémédiable. Dépourvue de la sève divine, réduite à une existence toute politique, elle n'eut dès lors et seulement par intervalles qu'un simulacre d'unité et de vie. L'empire d'Orient retombait lui-même plus faible que jamais. Une nouvelle race s'élevait alors sur la puissance divisée des Arabes et commençait à insulter les fontières des Grecs. C'étaient les Turcs, peuple d'origine tartare, établis sur les bords de la mer Caspienne. Les uns habitaient des villes et avaient des demeures fixes, les autres vivaient en aventuriers sous la conduite de chefs qu'ils se choisissaient eux-mêmes. Le plus brave et le plus heureux de ces guerriers fut Seldjouk, qui s'empara du Korassan, embrassa l'islamisme et fonda la célèbre dynastie des Seldjoucides. Son fils Togrul-Beg porta le secours de ses armes au calife de Bagdad Caïem, qui le fit Emir-Al-Omrah et l'investit de toute l'autorité. Il s'empara de la plus grande partie de la Perse et fut le premier sultan de sa dynastie. Son neveu Alp-Arslan recueillit son héritage (1062), continua ses conquêtes et se trouva ainsi en face des Grecs. Telle était la dynastie qui allait succéder à l'empire épuisé des Arabes et rajeunir en quelque sorte la guerre que l'islamisme

avait déclarée à la société chrétienne. Les Turcs Seldjoucides arrivaient à ce haut degré de puissance précisément dans le temps que Michel Cérulaire entraînait l'église grecque dans la voie du schisme, sous Constantin Monomaque.

Séjour de Léon IX à Bénévent. Le lépreux du pape. Dernière maladie.

91. Léon IX avait cessé de vivre quand ses légats revinrent d'Orient. « L'excellent pasteur, dit Wibert, avait été escorté à Bénévent par ses nouveaux sujets, les Normands, qui ne se rassasiaient point du bonheur de le voir et de l'entendre. Il resta près d'une année entière au milieu d'eux. Sa vie était une mortification continuelle ; un tapis étendu sur le sol avec une pierre pour chevet lui servait de lit durant les quelques instants de sommeil qu'il s'accordait. Chaque nuit il récitait intégralement tout le psautier, avec un nombre infini de génuflexions. Le jour lui suffisait à peine pour recevoir les pauvres qu'il servait de ses mains et auxquels il lavait les pieds. Un soir, accompagné d'un serviteur fidèle, il rencontra à la porte de son palais un lépreux couvert de haillons, le prit dans ses bras et le porta dans le lit de parade toujours soigneusement orné de son appartement pontifical, bien qu'il ne s'en servît jamais pour son usage personnel. Agenouillé devant ce lépreux, il s'entretint avec lui comme un père avec le plus tendre de ses enfants, le couvrit de son manteau, puis fermant la porte, il se retira à son oratoire pour la psalmodie accoutumée. Quand il revint, le lépreux avait disparu. Le serviteur ne l'avait point vu sortir ; il le chercha dans tout le palais sans pouvoir le retrouver. Cependant l'homme de Dieu accablé de fatigue ne tarda pas à s'endormir sur la pierre nue. Il eut un songe. Quel fut ce songe? ajoute le chroniqueur, il ne le dit jamais. Le lendemain pourtant il appela le serviteur et lui défendit de parler à personne, tant qu'il vivrait lui-même, de ce qui s'était passé durant cette nuit. Je ne doute pas, dit encore Wibert, que nouveau Martin, Léon IX n'ait tenu dans ses bras le Christ lui-même en la personne d'un lépreux. Sa modestie put dissimuler cette faveur céleste mais d'autres miracles éclataient chaque jour, malgré le soin qu'il prenait à les cacher. Sa bénédiction guérissait instantanément les malades. Un paysan lui amena un jour sa fille atteinte d'une folie furieuse et le supplia de la guérir. L'humble pon-

tife s'en excusa, disant qu'il n'était point un thaumaturge et qu'il fallait conduire la malade au tombeau des saints apôtres. Mais le père obstiné dans sa foi insista tellement que pour se débarrasser de ses importunités, le pape rencontrant sous sa main du sel le bénit et en mit quelques grains sur les lèvres de la jeune fille, en invoquant le nom du Seigneur. Aussitôt une excrétion sanguinolente sortit de la bouche de la malade, qui recouvra subitement la raison et la santé. J'abrége ces récits, ajoute Wibert, pour ne pas retarder trop longtemps le lecteur. Le soldat du Christ avait combattu le bon combat, il avait droit à la récompense et l'heure était venue. Lui-même l'appelait de tous ses vœux et répétait sans cesse la parole de l'apôtre : « Le monde est crucifié pour moi et moi pour le monde [1]. » Il menait dans un corps mortel la vie des anges, au point que de toute la journée il ne prenait pour toute nourriture qu'un verre d'eau. Le 12 février 1054, anniversaire du jour de son ordination, il célébra pour la dernière fois les saints mystères et adressa à la foule qui l'entourait une exhortation touchante. Le lendemain, sachant que son heure était proche, il voulut être transporté à Rome. Les Normands, naguère ses ennemis, devenus maintenant les plus dévoués de ses serviteurs, se disputaient l'honneur de le porter dans une litière avec toutes les marques du dévouement le plus filial. Ce fut ainsi que le pape triomphant dans sa défaite rentra au palais de Latran aux premiers jours du mois d'avril 1054 [2]. «

Retour de Léon IX à Rome. Sa mort sur le tombeau de saint Pierre.

92. Ici nous empruntons à un témoin oculaire, Libuin, sous-diacre de l'église romaine [3], le récit des derniers moments du grand pape Léon IX. « Le second dimanche après Pâques (17 avril) à l'époque où d'ordinaire il ouvrait le synode romain, le bienheureux pontife appela près de lui les évêques venus des divers diocèses et leur dit :

[1] Galat. VI, 14.

[2] Wibert. *V. S. Leon. Lib.* II, *cap.* XIII. *Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 501.

[3] Nous avons deux rédactions du récit de Libuin; la première publiée par Mabillon sur un manuscrit de la bibliothèque de Ravenne, sans nom d'auteur, et reproduite par la Patrologie Lat. Tom. CXLIII, col. 505; la seconde, plus complète, retrouvée avec le nom d'auteur par les Bollandistes *(Act. SS.* 19 April) et rééditée par Watterich, Tom. I, p. 170.

« Frères et coévêques, fils de notre mère la sainte Église, et j'ose ajouter, vous les fils de mes entrailles, appelés à gouverner le troupeau du Seigneur, n'oubliez jamais la parole évangélique : « Veillez, parce que vous ne savez point à quelle heure le Maître doit venir. » Veillez sur les brebis confiées à vos soins, ces chères brebis que le divin Pasteur voulait lui-même porter sur ses épaules. Veillez donc, je vous en supplie, et en même temps je me recommande à votre fraternité, moi que le Seigneur malgré mon indignité a fait ici-bas vicairedu bienheureux Pierre. Le temps de ma dissolution est venu. La nuit dernière, dans une vision, la gloire de la patrie céleste me fut manifestée ; je restais plongé dans un transport extatique, lorsque je reconnus parmi les groupes des martyrs ceux qui sont morts en Apulie pour la défense de l'Église. « Viens et demeure avec nous, me disaient-ils. C'est par toi que nous avons obtenu la palme des éternelles béatitudes. » Mais une voix se fit entendre qui disait : « Pas encore. Dans trois jours seulement tu seras admis au nombre des élus. » Donc, frères bien-aimés, supportez-moi encore trois jours et vous verrez s'accomplir en moi la volonté du Seigneur. » Après ces paroles il les congédia, car la nuit était venue, mais la plupart entre eux par amour pour lui ne voulurent point quitter le palais; ils demeurèrent dans une salle voisine et depuis ils attestèrent que l'homme de Dieu passa toute cette nuit en prières, prosterné sur le sol de sa chambre. Le lendemain matin, tous les évêques étant réunis, le saint pape se plaça dans une litière avec le cercueil qu'il tenait prêt pour ses funérailles et se fit conduire processionnellement à la basilique de Saint-Pierre. La populace romaine voyant ce lugubre cortége crut que le pontife était mort. Selon sa détestable coutume, elle se précipita sur le palais de Latran pour le mettre au pillage; mais en apprenant que Léon vivait encore, cette foule hideuse se retira. Arrivé devant le maître-autel de la basilique, le pape pria en ces termes : « Seigneur Jésus, vous qui êtes le seul bon pasteur, vous que toute créature sert, vous avez dit : « Cherchez et vous trouverez, demandez et vous recevrez [1] ; » exaucez, je vous en conjure, la prière que vous

[1] Matth. VII, 7.

adresse pour votre Église le serviteur indigne que vous avez voulu placer un instant sur le siége de votre apôtre Pierre. C'est à vous, Seigneur, que je la remets ; soyez pour elle un rempart inexpugnable, repoussez tous les schismes, toutes les hérésies. Gardez-la, protégez-la contre les embûches de l'ennemi ; ne détournez pas vos regards de cet héritage pour lequel vous avez versé votre sang très-précieux. Parmi ceux que j'ai dû séparer de sa communion, s'il s'en trouve qui aient été trop sévèrement jugés, je vous supplie de les absoudre. Convertissez à votre amour Théophylacte, Grégoire et Pierre, les auteurs de la contagion simoniaque qui envahit le monde. Renouvelez pour eux le miracle du chemin de Damas [1]. » Quand il eut achevé cette prière, une odeur délicieuse dont le parfum était supérieur à celui du plus pur encens s'exhala de l'autel du bienheureux Pierre. Le pape resta ensuite près d'une heure dans une contemplation silencieuse, puis il se fit apporter du pain et du vin. Il les bénit, mangea trois bouchées de pain et distribua le reste aux assistants qui conservèrent comme une relique cette eulogie. Se levant alors, il se dirigea vers le tombeau qu'il s'était fait préparer dans la basilique. « Voyez, dit-il, frères, combien est misérable, fragile et éphémère la gloire humaine. Que cet exemple ne sorte jamais de votre mémoire. De rien je fus un jour élevé au plus haut faîte de ce qu'on appelle la gloire, et maintenant je vais être réduit à rien. La cellule que j'habitais comme simple religieux s'est changée plus tard en de vastes palais ; maintenant je n'aurai pour demeure que cet étroit cercueil ; aujourd'hui encore avec vous chair et sang, demain poussière et cendre. » Puis se tournant vers la pierre qui devait couvrir le sépulcre : « Bénie sois-tu entre toutes ! dit-il. Que le Dieu qui t'a créée pour devenir la gardienne de mon corps terrestre te bénisse. Sois pour moi la pierre très-fidèle. De

[1] *Ad te converte Theophylactum et Gregorium et Petrum, qui in toto pene mundi simoniacam hæresim solidaverunt, revoca illos ab errore, qui convertisti Paulum persecutorem.* (Bolland. et Watterich. p. 174). Ces paroles autoriseraient à croire que la conversion définitive de Théophylacte (Benoît IX) n'eut lieu qu'après la mort de saint Léon, lequel aurait été durant tout son pontificat persécuté par cet antipape et ses frères Grégoire et Pierre, comtes de Tusculum.

même que le Christ a établi son Église sur la pierre apostolique, ainsi garde mes ossements jusqu'au jour où viendra le juge suprême et alors tu me rendras à mon créateur. » Tous les assistants fondaient en larmes. Le pape les congédia en disant : « Frères, je vous rends grâces d'avoir ainsi passé avec moi cette journée. Retournez à vos demeures et revenez demain recevoir mon dernier soupir. » Il se fit alors porter à l'*episcopium* (palais épiscopal) de Saint-Pierre, et y passa la nuit sans dormir une seule minute, dans une oraison continuelle. Au matin, ceux qui l'assistaient virent deux personnages inconnus s'entretenir avec lui ; le soleil se leva à l'horizon ; les deux interlocuteurs disparurent dans une auréole de gloire ; c'étaient les bienheureux apôtres Pierre et Paul. En ce moment, les cloches de la basilique sonnaient pour l'office du matin. Tous les évêques, prêtres et diacres avec le clergé et le peuple de Rome se réunissaient à Saint-Pierre. Le pape se leva et soutenu par deux assistants vint se prosterner devant le maître-autel. Son visage était baigné de larmes ; il resta dans cette attitude environ une heure ; puis il s'étendit sur le lit qu'on avait apporté, et faisant signe de la main pour imposer silence, il adressa au peuple une courte exhortation, qu'il termina en traçant sur sa personne le signe de la très-glorieuse croix du Christ. Ensuite appelant près de lui les évêques, il leur fit sa confession. Sur son ordre, l'un d'eux célébra la messe, et lui administra le corps et le sang du Seigneur. Après quoi, il dit : « Faites silence, il me semble que je vais dormir. » En effet, inclinant la tête sur le lit, il sembla durant une demi-heure reposer dans un calme céleste ; il dormait en effet dans la paix éternelle. Un des évêques s'approcha le croyant encore vivant ; il le toucha et reconnut qu'il était mort. « Prions tous, s'écria-t-il : le saint pape est allé rejoindre au ciel le bon Pasteur ! » Ainsi mourut devant l'autel de saint Pierre le XIII des calendes de mai IVe ferie (mercredi 19 avril 1054) le très-bienheureux pape Léon IX, et il fut enseveli dans la paix. A l'heure où il remettait son âme aux mains du Christ, la cloche de Saint-Pierre, sans que personne la mît en branle, sonna à toute volée. La nature elle-même parut faire silence ; dans toute la ville

de Rome on n'entendit pas un bruit, les feuilles des arbres restaient immobiles. A Todi, le chevalier Albert et cinq autres qui l'accompagnaient virent une apparition glorieuse monter au ciel, escortée d'une légion d'anges. Sur la tombe du très-saint pontife Dieu opère chaque jour des miracles. Mais, ajoute en terminant le témoin attendri, qu'il vous suffise de cette courte relation écrite par Libuin sous-diacre et serviteur de notre saint pape et confesseur Léon [1]. » Un pape qui meurt de la sorte est un pape immortel. Léon IX n'avait que cinquante ans lorsqu'il donna aux Romains le spectacle de cette mort qu'on pourrait appeler synodale, loin de la « douce Alsace » qui l'avait vu naître, devant le tombeau de saint Pierre dont il avait si laborieusement imité les pérégrinations apostoliques. Sur la pierre sépulcrale qu'il avait bénie lui-même en termes si touchants, la reconnaissance publique grava ces deux vers :

Victrix Roma dolet nono viduata Leone,
Ex multis talem non habitura papam [2].

Tout avait été grand dans ce pontife, sauf la durée de son pontificat renfermé dans un espace de cinq ans. Quand l'érection de la nouvelle basilique de Saint-Pierre nécessita l'exhumation des tombes antiques, le corps de Léon IX fut retrouvé dans une intégrité parfaite : il avait neuf palmes de long, vérifiant ainsi l'expression du chroniqueur contemporain Wibert qui avait admiré cette taille extraordinaire, *quam illi super cunctos illius temporis contulit Omnipotentis munificentia* [3]. Paul V fit transférer en grande pompe les restes de son illustre prédécesseur sous l'autel des saints Martial et Valère le 18 janvier 1606 [4].

[1] Watterich. Tom. I, p. 177.

[2] Wibert. *loc. cit.* col. 504. « Veuve de Léon IX, Rome victorieuse pleure un pape tel qu'elle n'en retrouvera plus. »

[3] Wibert. *loc. cit.* col. 481. Cf. N° 7 de ce présent Chapitre.

[4] Moroni, *Dizionar.* artic. Leo. IX, p. 33.

CHAPITRE III

SOMMAIRE

PONTIFICAT DE VICTOR II (13 avril 1055 — 28 juillet 1057).

1. Hildebrand délégué du peuple romain près de l'empereur. — 2. Diète de Mayence. Désignation de l'évêque d'Eichstadt Gébéhard pour le souverain pontificat.— 3. Refus prolongé de Gébéhard. Son acceptation conditionnelle à la diète de Ratisbonne. — 4. Antécédents de Gébéhard. Son intronisation à Rome sous le nom de Victor II. — 5. La question des investitures. — 6. L'empereur en Italie. Godefroi de Lorraine et Béatrix duchesse de Toscane. Concile de Florence. — 7. Fiançailles impériales à Zurich. L'empereur Henri III et Ferdinand I roi de Castille. — 8. Concile d'Embrun présidé par Hildebrand. — 9. Nombreux conciles en France et en Espagne contre la simonie. 10. Diète de Goslar. Voyage de Victor II en Allemagne. — 11. Réconciliation de l'empereur et de Godefroi de Lorraine. Mort prématurée de l'empereur. Avénement de Henri IV d'Allemagne. — 12. Mort de Richer abbé du Mont-Cassin. Election schismatique de son successeur. — 13. Mission du cardinal Humbert au Mont-Cassin. Déposition de l'abbé intrus. Election canonique de Frédéric de Lorraine. — 14. Mort prématurée du pape Victor II.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE X (2 août 1057. — 29 mars 1058).

15. Election de Frédéric de Lorraine. Sa promotion sous le nom d'Etienne X. — 16. Révoltes en Saxe. Légation d'Hildebrand à la cour d'Allemagne. — 17. Conciles à Rome. Voyage du pape au Mont-Cassin. — 18. Election de Desiderius comme futur abbé. Antécédents de Desiderius. — 19. Révolutions à Constantinople. Avénement d'Isaac Comnène. Déposition et mort de Michel Cérulaire. — 20. Desiderius légat du saint-siége à Constantinople. — 21. Retour d'Etienne X à Rome. Pierre Damien cardinal évêque d'Ostie. — 22. Lettre de saint Pierre Damien au collége des cardinaux,. — 23. Les simoniaques de Milan. Les *Patarini*. — 24. Le trésor du Mont-Cassin. Une imputation calomnieuse. — 25. Voyage d'Etienne X en Toscane. Sa mort prématurée à Florence.

INTRUSION DE BENOIT X (5 avril 1058. — 24 janvier 1059.)

26. Irruption des comtes de Tusculum et de Galeria à Saint-Jean-de-Latran. Intrusion de l'évêque de Velletri (Benoît X). — 27. Lettre de saint Pierre Damien à l'archevêque de Ravenne. — 28. Récit de l'intrusion par l'auteur schismatique des *Annales Romani*. — 29. Les *fideles imperatoris*.

PONTIFICAT DE NICOLAS II (24 janvier 1059. — 27 juillet 1061).

30. Election canonique de Nicolas II. — 31. Texte du *Codex Regius.* — 32. Concile de Latran. Décret relatif aux futures élections pontificales. — 33. Portée du décret. L'élection exclusivement réservée aux cardinaux. — 34. Sentence de déposition prononcée contre Nicolas II par les évêques d'Allemagne. — 35. Saint Annon archevêque de Cologne. — 36. Le conseil de régence en Germanie. Encyclique de Nicolas II contre les simoniaques. — 37. Décrets du concile de Latran contre les clercs scandaleux. — 38. Les envoyés du roi d'Angleterre au concile de Latran. — 39. Excommunication du comte de Galeria. Lettre de Pierre Damien au pape. — 40. Lanfranc ambassadeur de Guillaume de Normandie au concile de Latran. — 41. Comparution de Bérenger au concile. Sa rétractation. — 42. Miracles eucharistiques. — 43. Rechute de Bérenger dans l'hérésie. — 44. Profession de foi de saint Maurille archevêque de Rouen au dogme de la présence réelle. — 45. Réhabilitation par le pape Nicolas II du mariage de Guillaume le Bâtard avec Mathilde de Flandre. — 46. Lanfranc abbé de Saint-Etienne de Caen. Saint Anselme prieur au monastère du Bec. — 47. Desiderius abbé du Mont-Cassin promu au titre cardinalice de Sainte-Cécile. — 48. Concile de Melfi. Robert Guiscard duc d'Apulie. Son serment de foi et hommage au pape Nicolas II. — 49. L'armée de Robert Guiscard en Campanie. — Déposition canonique de l'intrus Benoit X. Ses dernières années et sa mort. — 50. Légation de saint Pierre Damien à Milan. Sédition. Discours du légat au peuple. — 51. Pénitence imposée à l'archevêque et aux clercs de Milan. — 52. Concile de Rome. Révolte des évêques lombards contre l'autorité du saint-siége. — 53. Sacre de Philippe I roi de France. — 54. Conciles d'Avignon et de Tours. Mort du roi de France Henri I. — 55. Mort prématurée de Nicolas II.

PONTIFICAT DE VICTOR II.

Hildebrand député du peuple romain près de l'empereur.

1. Hildebrand était en France et présidait le concile de Tours au moment où Léon IX, le pontife selon son cœur, mourait sur le tombeau de saint Pierre. Rappelé en toute hâte par le clergé et le peuple de Rome, il se vit l'objet d'une touchante démonstration. Chacun saluait en lui le nouveau pape. Bonizo de Sutri prétend même qu'avant de mourir, saint Léon l'avait publiquement désigné pour son successeur [1]. Le fait n'aurait rien que de très vraisemblable et

[1] *Coram omni clero et romano populo tradens amabili Deo Hildebrando Ecclesiæ curam, cœlo spiritum reddidit.*

nous ne ferions nulle difficulté de l'admettre s'il ne s'écartait un peu du texte authentique de la prière recueillie par Libuin sur les lèvres du pontife mourant. « Seigneur Jésus, avait dit Léon IX, c'est à vous seul que je recommande l'Église. » Quoiqu'il en soit Hildebrand trouva toute la ville résolue à lui conférer le pontificat suprême. « Clergé et peuple, continue Bonizo, s'accordaient pour son élection. A force de supplications et de larmes, Hildebrand réussit non sans peine à se soustraire à cet honneur; on céda enfin à ses exhortations et à ses conseils, et il fut chargé d'aller s'entendre avec l'empereur pour le choix du futur pape. Franchissant donc les Alpes, à la tête d'une délégation composée d'illustres et religieux personnages, il se rendit en Germanie [1]. » Nous connaissons par un autre chroniqueur le nom de deux des députés adjoints à Hildebrand, c'étaient Boniface évêque d'Albano et le cardinal Humbert de Moyenmoutier, récemment arrivé de Constantinople. Le cardinal Frédéric de Lorraine qui revenait également de Byzance ne fit point partie de cette nouvelle ambassade. Il aurait été fort mal accueilli à la cour d'Allemagne, grâce à un événement auquel il était d'ailleurs personnellement étranger. Son frère le duc Godefroi, le pénitent de Verdun, le glorieux vaincu de Dragonara, venait d'épouser Béatrix veuve du puissant marquis de Toscane Boniface. Ce mariage qui lui rendait en Italie une situation prépondérante soulevait alors toute la colère de l'empereur. Les états de Béatrix en Lombardie constituaient une véritable principauté; entre les mains de Godefroi de Lorraine cette principauté pouvait facilement se transformer en royaume indépendant. On conçoit dès lors les appréhensions et les alarmes causées à Henri le Noir par cette fortune inattendue d'un ancien ennemi qui pouvait se venger en arrachant l'Italie à la domination allemande. Dans un premier mouvement de colère, l'empereur avait pris contre Frédéric lui-même une mesure non moins odieuse que violente. « Informé, dit Léon d'Ostie, que ce cardinal revenait de Constantinople avec des sommes considérables dues à la magnificence du césar

[1] Bonizo Sutriens. *Ad amicum.* lib. VI. *Patr. Lat.* T. CL, col. 825.

byzantin, il donna des ordres en Italie pour le faire arrêter et amener sur-le-champ en Allemagne. Mais Frédéric prévenu à temps échappa à sa vengeance. Il rencontra en route l'abbé du Mont-Cassin Richer, lui confia tous ses trésors et lui déclara son dessein de renoncer au monde. Richer le conduisit à l'abbaye et lui donna l'habit monastique [1]. » Cette résolution spontanée de l'humble et pieux cardinal ne fit que redoubler l'irritation d'Henri le Noir. En de telles circonstances la députation romaine devait trouver plus d'une difficulté à la cour d'Allemagne. Hildebrand montra dans cette laborieuse négociation une largeur de vues, une prudence, une capacité qui n'eurent d'égales que son propre désintéressement.

Diète de Mayence. Désignation de l'évêque d'Eichstadt Gébéhard pour le souverain pontificat.

2. On se rappelle que lors de son couronnement par Clément II Henri le Noir avait reçu, aux acclamations du clergé et du peuple, le titre de patrice des Romains avec le privilége permanent de présider les élections des papes. Religieux observateur des conventions précédentes, Hildebrand venait s'entendre avec l'empereur pour le choix d'un nouveau pontife. Il se réservait pourtant d'agir sur l'esprit du prince en le portant à renoncer de lui-même à un privilége qui compliquait les embarras d'une situation déjà pleine de périls et prolongeait outre mesure la vacance du saint-siége. Dans l'espace écoulé depuis la mort de Clément II jusqu'à celle de Léon IX, c'est-à-dire en moins de sept ans (9 octobre 1047 — 19 avril 1054), l'église romaine comptait trois vacances de siége dont chacune dura près d'un an. Henri III comprit la nécessité de revenir sur une mesure qui donnait des résultats si désastreux. « Acquiesçant aux sages conseils d'Hildebrand, continue Bonizo, il renonça à son privilége, rendit au clergé et au peuple de la ville éternelle leur liberté absolue d'élection, et pour confirmer dès lors la sincérité de cet acte solennel il pria les députés romains de choisir le pontife qui leur serait agréable, sans vouloir lui-même en désigner aucun [2]. » Cette condescendance honorait singulièrement

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.* Patr. Lat. T. CLXXIII, col. 692.
[2] Bonizo Sutr. *Ad amic.* loc. cit.

Henri III, mais elle créait à la députation romaine une difficulté nouvelle. On n'ignorait pas les sympathies ardentes du peuple de Rome pour Hildebrand. En voyant celui-ci solliciter et obtenir de l'empereur l'abrogation du pacte conclu sous Clément II, les hommes d'état de la cour impériale purent croire qu'il agissait dans son propre intérêt. Ils furent bientôt détrompés. Le seul intérêt que prétendait servir l'illustre négociateur était celui de l'Église. Loin de chercher à affaiblir l'union qui existait entre le siége apostolique et l'empire, il travaillait au contraire à en resserrer les nœuds. Il ne tarda pas à en donner la preuve. En présence de la diète convoquée à Mayence (septembre 1054), Hildebrand se leva et déclara que l'église romaine choisissait pour pape Gébéhard évêque d'Eichstadt, archichancelier de l'empereur [2]. Gébéhard était précisément le ministre dont l'influence toute puissante, en faisant échouer le projet d'expédition militaire, venait de causer indirectement le désastre de Dragonara. « Ce choix, dit Giesebrecht, laisse voir la profonde perspicacité d'Hildebrand. Gébéhard était à la fleur de l'âge; avec des sympathies réelles pour la vie monastique, il s'était vu de bonne heure mêlé au gouvernement des hommes et avait acquis une science profonde des affaires. L'administration de son évêché et le gouvernement du duché de Bavière qui lui fut confié par l'empereur dans des circonstances exceptionnellement difficiles, lui valurent les plus grands éloges. Tout dévoué qu'il fut à l'empire, il n'était pas homme à oublier sa dignité personnelle et ses devoirs envers l'Église. En un mot, tous s'accordaient à reconnaître en lui la plus haute capacité politique, un génie vraiment supérieur qui savait d'un coup-d'œil envisager tous les périls et les dominer tous. Incontestablement il était le plus apte à maintenir, au milieu des troubles de cette époque, l'union de l'Église et de l'État, à sauvegarder l'honneur du saint-siége et assurer l'avenir de l'Italie [1]. »

[1] Giesebrecht, *Geshichte der Kaiserz.* T. II, p. 469.

[2] Anonym. Haserens. *Lib. de episc. Eichstetensibus,* apud Watterich. Tom. I, p. 479.

Refus prolongé de Gébéhard. Son acceptation conditionnelle à la diète de Ratisbonne.

3. La déclaration d'Hildebrand fut accueillie à Mayence par un étonnement mêlé d'admiration. Il devenait évident pour tous que le sous-diacre de l'église romaine n'agissait point dans une arrière-pensée d'ambition personnelle, puisqu'il désignait un sujet dont la jeunesse florissante promettait un pontificat de longues années. On ne pouvait non plus le soupçonner de favoriser secrètement le parti du nouveau duc de Toscane, Godefroi de Lorraine, dont on redoutait alors si vivement l'influence, puisqu'il demandait pour pape le plus fidèle et le plus puissant des conseillers de l'empereur. Or ni l'empereur ni Gébéhard lui-même ne voulurent accepter le choix fait par Hildebrand. Peut-être convaincus par ce choix inattendu de la sincérité des intentions de l'illustre sous-diacre, espéraient-ils le déterminer à accepter pour lui-même le fardeau du souverain pontificat. L'empereur répondit qu'il ne se séparerait qu'avec le plus profond chagrin du plus intelligent et du plus dévoué de ses ministres. Quant à Gébéhard, il refusa catégoriquement la dignité qui lui était offerte. On pria donc la délégation romaine de désigner un autre personnage. « Mais après une longue délibération, dit le chroniqueur, Hildebrand reparut à la diète pour déclarer de nouveau que le clergé et le peuple de Rome n'accepteraient point d'autre pape que Gébéhard. La résistance de ce dernier n'en continua pas moins; mais plus elle fut vive, plus elle provoqua d'efforts en sens opposé. Gébéhard fit en secret partir pour Rome des affidés avec mission de détourner le clergé et le peuple de leur première pensée. Au peuple ils devaient représenter l'évêque d'Eichstadt sous les couleurs les plus odieuses et le rendre inacceptable. Au clergé ils devaient rappeler la série des anciens canons qui interdisaient les translations épiscopales d'un siége à un autre et défendaient de choisir le pape en dehors de la cléricature romaine « Mais, ajoute le chroniqueur, nulle sagesse, nulle combinaison de prudence humaine ne sauraient prévaloir contre les décrets du Seigneur. Les envoyés de Gébéhard échouèrent dans leur mission. Une diète où assistèrent tous les grands de l'empire se réunit de nouveau à Ratisbonne (mars 1055), et Gébéhard se résignant enfin dit à César : « Me voici prêt à me dévouer tout entier, corps et âme, à saint

Pierre. Bien que je me reconnaisse absolument indigne d'une fonction si éminente et si sainte j'obéis à vos ordres, à condition toutefois que vous-même vous restituerez au bienheureux Pierre tout ce qui fait partie de ses domaines, et qu'une élection canonique aura lieu à Rome pour valider ma promotion au saint-siége. » Le très doux empereur lui accorda cette requête; et Hildebrand put enfin conduire en Italie le pape de son choix [1]. »

Antécédents de Gébéhard Son intronisation à Rome sous le nom de Victor II.

4. L'historiographe anonyme des évêques d'Eichstadt qui nous fournit ces intéressants détails les fait précéder d'une notice non moins curieuse où il rappelle les antécédents de Gébéhard. « Plût à Dieu, dit-il, qu'il n'eut jamais été notre évêque puisqu'on devait nous le ravir si tôt! Il eût mieux valu pour nous ne connaître jamais un pareil trésor que d'avoir pour toujours à pleurer sa perte. Gébéhard, fils d'Hartwig comte de Calw [2] et de la comtesse Beliza, naquit en Souabe [3]. Sa famille était d'origine royale, circonstance que l'empereur Henri III aimait à rappeler, mais dont Gébéhard déclinait modestement l'honneur en disant que son père et sa mère, nobles sans doute, n'avaient cependant jamais porté le sceptre. Sa nomination à l'évêché d'Eichstadt eut lieu d'une façon fort singulière. L'évêque de Ratisbonne, oncle paternel de l'empereur, sollicitait le siége vacant en faveur d'un de ses cousins nommé Conrad, prévôt du chapitre de sa cathédrale. Henri III accueillit cette requête et Conrad recevait déjà les hommages et les félicitations du clergé, quand l'empereur apprit que Conrad était fils d'un prêtre, *quod presbyteri filius esset*. Il retira dès lors sa promesse. L'évêque de Ratisbonne s'en plaignit amèrement, il s'emporta jusqu'à dire à César que le vice de naissance reproché à son candidat n'était qu'un prétexte mis en avant pour dissimuler la volonté de lui être à lui-même désagréable. Henri III tenait à ménager son oncle. « Pour vous prouver, dit-il, que je n'ai nullement l'intention de vous re-

[1] Anonym. Haserens. *loc. cit.* p. 186.

[2] Cette indication permettrait de croire que Gébéhard était frère du comte Adalbert de Calw, neveu par alliance de saint Léon IX. (Cf. Chapitre précédent N° 54.)

[3] Novaës désigne la ville d'Inspruck comme la patrie de Gébéhard. (Cf. *Storia de sommi pontific.* T. II, p. 25. *Victor II* 159 *papa.)*

fuser une faveur, présentez-moi qui vous voudrez pour l'évêché d'Eichstadt, sauf ce Conrad à qui je ne saurais en conscience le donner. » L'évêque de Ratisbonne se confondit en actions de grâces. « J'ai, dit-il, près de moi un jeune parent qui serait à tous égards digne de cette faveur. Accordez-la lui, et vous aurez en moi le plus reconnaissant et le plus dévoué des serviteurs. » — « Faites-le venir, » répartit l'empereur. — Le jeune clerc ainsi recommandé était Gébéhard. « Il est bien jeune en effet, » dit César en le voyant. Son âge ne paraît guère en rapport avec la dignité épiscopale. » Or, continue le chroniqueur, il se trouvait un grand nombre d'évêques à cette audience impériale. Henri III les consulta tour à tour et leurs réponses furent contradictoires. Cependant saint Bardon archevêque de Mayence se tenait silencieusement à l'écart, la tête couverte de son capuchon. L'empereur finit par l'interroger. L'homme de Dieu jeta les yeux sur le jeune Gébéhard et le considéra longtemps. Puis se retournant vers l'empereur : « Seigneur, dit-il, vous pouvez sans crainte faire de ce jeune homme un évêque, vous en ferez un jour quelque chose de plus. » — « Quoi donc? mon père, demanda César. Que voulez-vous dire? » — « J'ai dit la vérité, répondit le saint. Je le répète, vous pouvez sans crainte donner à ce jeune homme l'évêché d'Eichstadt. » Saint Bardon qui tenait ce langage était le thaumaturge de l'Allemagne. Né sur la fin du xe siècle, élevé à la fameuse abbaye de Fulda, il y avait puisé outre la science des lettres divines et humaines l'amour passionné du dévouement, de l'humilité et de la mortification. Devenu en 1031 archevêque de Mayence, il étonna par ses austérités une société où l'on trouvait malheureusement en grand nombre des dignitaires ecclésiastiques tels que celui de Ratisbonne, qui recommandait sans scrupule pour être promu à l'épiscopat « le fils d'un prêtre. » Bardon ne mangeait jamais de viande, ne buvait point de vin, couchait sur la dure et portait un cilice. Les pauvres profitaient de son abstinence; son palais était leur demeure, il les servait de ses mains et leur distribuait en abondance les aliments qu'il se refusait à lui-même [1]. On conçoit

[1] Saint Bardon archevêque de Mayence mourut en 1051, le 11 juin, jour auquel l'Église célèbre sa fête. Cf. Bolland. *Act. Sanct.* die cit.

que la parole prononcée par le serviteur de Dieu à propos de Gébéhard fut de nature à impressionner toute l'assistance. « L'empereur en fut si frappé, reprend le biographe, qu'il n'hésita plus ; il remit au jeune homme l'anneau et le bâton pastoral. Ce fut ainsi que notre seigneur et père Gébéhard fut promu au siége d'Eichstadt. Malgré sa jeunesse, il était consommé en maturité et prudence. Son mérite et ses vertus jetèrent un tel éclat que parmi les sommités de l'empire très peu l'égalaient, presque toutes lui étaient inférieures. Parmi les talents qui le distinguaient les plus remarquables étaient un discernement aussi prompt que sûr et une activité telle, que la pensée et l'exécution étaient pour lui-même chose. Sous ce rapport aucun homme mortel ne le surpassa. Quelques années après sa promotion, le césar Henri III l'appela dans ses conseils et quand éclata la révolte du duc Conrad il lui confia l'administration de la Bavière. Gébéhard réprima en quelques mois le brigandage qui désolait ce pays dont il fit une terre de bénédiction. Le titre d'archichancelier lui fut donné pour récompense. En le voyant élevé à cette dignité, la première après celle d'empereur, on crut que la prophétie du saint archevèque de Mayence était réalisée. On se trompait. Le pape Léon IX étant venu à mourir ou plutôt ayant quitté cette terre d'exil pour aller prendre rang parmi les saints dans l'éternelle béatitude, on nous enleva notre évêque bien-aimé pour en faire le pontife de l'Église universelle [1]. Il arriva heureusement à Rome où il fut accueilli avec enthousiasme. Il fut promu sous le nom de Victor II et intronisé sur le siége apostolique (jeudi saint 13 avril 1055). Il régna glorieusement, mais contre toute espérance il devait deux ans plus tard terminer son pontificat et sa vie. Ce trop court intervalle suffit pour lui assurer une immortelle mémoire [2]. Les Romains admirèrent de son vivant ses immenses vertus, son activité infatigable, sa profonde charité. Ils en conserveront à jamais le souvenir. Dès les premiers mois qui suivirent sa

[1] Anonym. Haserens. *loc. cit.* p. 178-179.

[2] Les catalogues pontificaux de Watterich, du *Codex Regius* et de Zwellen se bornent à mentionner la date d'inauguration et celle de la mort de Victor II.

préconisation il fit rentrer sous la juridiction de saint Pierre, de gré ou de force, les évêchés, châteaux et territoires injustement détenus par les représentants de l'empereur. L'église romaine recouvra son antique splendeur. S'il eût vécu plus longtemps, il se proposait une entreprise qui aurait fait tinter les deux oreilles à une foule de gens, » *si diutius vivere licuisset, fortasse tale aliquod verbum incœpisset, quod ambæ aliquorum aures tinnirent*[1].

Question des investitures.

5. Le projet conçu par Victor II et signalé en termes si énergiques par le biographe était celui que nous verrons bientôt exécuté par Grégoire VII. En sondant pour la guérir la double plaie de la simonie et de l'incontinence des clercs, les vicaires de Jésus-Christ n'avaient pas tardé à reconnaitre que tous leurs efforts resteraient inutiles tant que les souverains laïques se croiraient le droit, comme Henri le Noir l'avait fait pour Gébéhard lui-même, de conférer de toutes pièces par la tradition de la crosse et de l'anneau le pouvoir spirituel aux évêques ou aux abbés. Dans les gouvernements laïques la plupart des nominations s'achètent sinon directement à prix d'or, du moins indirectement par l'intrigue, le servilisme politique, l'hypocrisie du dévouement, l'appui d'une recommandation mendiée. La valeur personnelle du candidat peut quelquefois servir d'appoint, mais en général elle compte fort peu; la faveur fait tout. Les formes gouvernementales changent, ceci ne change jamais, par la raison fort simple que la justice distributive pour être exercée soit par un souverain unique soit par une fiction de souveraineté collective demande un discernement des hommes et un désintéressement personnel qui dépassent la moyenne ordinaire de vertu que possèdent les chefs d'Etat. Que de révolutions sociales consommées depuis un siècle sur tous les points de l'Europe avec le programme invariable de faire place au mérite! Maintenant que tout est nivelé, qu'on a accumulé ruines sur ruines, le favoritisme reste plus vivant que jamais. On peut dire même qu'il est devenu plus ignoble, parce qu'il va chercher plus bas les objets de ses préférences. L'Église seule a reçu de Jésus-Christ son divin fondateur

[1] Anonym. Haserens. *loc. cit.* p. 181.

le secret de la vraie justice distributive. Tout honneur, pour un vrai fidèle de Jésus-Christ, est un fardeau qu'il repousse avec autant d'ardeur que les ambitieux mettent à le poursuivre. Dans le fait, tous les grands papes, tous les grands évêques, tous les grands saints dont jusqu'ici le lecteur a vu passer sous ses yeux l'éclatante figure, tous, Léon IX comme son successeur Gébéhard, avaient repoussé énergiquement les dignités qui leur étaient offertes. Mais à côté de ces héroïques résistances, en profitant même parfois sans les imiter jamais, se pressait la tourbe des ambitieux pour lesquels tous les moyens d'arriver étaient bons. La simonie devenait donc incurable et le désordre des mœurs se perpétuait par les sujets indignes qui devaient leur élévation à la simonie. Dès lors surgissait d'elle-même la grande question qui allait bientôt agiter l'Occident « et faire tinter, comme dit le chroniqueur, les deux oreilles à une foule de gens intéressés. » Sous le nom de « querelle des investitures, » une question de vie ou de mort pour l'Église allait se poser entre les papes et les empereurs. « Pour en comprendre la nature et la gravité, dit Mgr Palma, il faut se rappeler que sous le régime féodal les évêques et les abbés particulièrement en Allemagne, possédaient à titre de fief non-seulement des terres et des forêts, mais encore des châteaux et des villes qui relevaient de l'empire. D'après la législation du moyen-âge, les vassaux de la couronne ne pouvaient prendre possession d'un fief sans venir auparavant prêter le serment de foi et hommage entre les mains de l'empereur. Cette mesure obligeait également et en toute justice les seigneurs ecclésiastiques aussi bien que les autres grands vassaux. Mais l'abus était tout prêt. » Les princes confondant avec la juridiction domaniale la puissance spirituelle prétendirent conférer l'une et l'autre par l'investiture. Ils ordonnèrent qu'à la mort d'un évêque ou d'un abbé on remît entre leurs mains le bâton et l'anneau, insignes du pouvoir spirituel, et s'arrogèrent le droit de les donner à qui bon leur semblerait : c'est là ce qu'on appela l'investiture par la crosse et l'anneau. On enlevait ainsi, contrairement à toutes les règles canoniques, l'élection des évêques au clergé du diocèse et au métropolitain, et celle

des abbés aux religieux de chaque monastère. L'empereur qui remettait les insignes du pouvoir fut censé conférer le pouvoir lui-même : la barrière qui sépare les deux juridictions spirituelles et temporelle fut ainsi rompue. On conçoit facilement ce que durent être les élections épiscopales et abbatiales sous des princes irreligieux ou même simplement cupides. On acheta à prix d'argent les charges et les dignités ecclésiastiques; il se fit comme un grand trafic d'évêchés et d'abbayes. Etudiée à ce point de vue, la question des investitures n'est pas comme l'ont prétendu quelques historiens hostiles, une question d'amour-propre, une guerre sanglante à propos de misérables hochets; c'est la lutte de l'Église pour l'indépendance de son ministère, pour le droit qu'elle réclame dans tous les siècles comme sous tous les gouvernements de sauver les âmes et de prêcher la doctrine de l'Évangile.

L'empereur en Italie. Godefroi de Lorraine et Béatrix duchesse de Toscane. Concile de Florence.

6. Victor II n'eut pas le temps d'engager cette grande lutte. L'empereur l'avait suivi en Italie à la tête d'une armée formidable, dans l'intention d'écraser la prétendue révolte du nouveau duc de Toscane, Godefroi de Lorraine. Ce dernier ne songeait cependant à rien moins qu'à une révolte. Pour ne pas même fournir un prétexte d'agitation, il s'était retiré en Flandre à l'arrivée des troupes impériales. Béatrix sa femme vint trouver Henri III à Mantoue pour les fêtes de Pâques (16 avril 1055). Elle comptait sur sa parenté avec l'empereur et sur l'amitié que celui-ci lui avait toujours témoignée pour désarmer son courroux. Elle lui renouvela tous ses serments de fidélité, déclarant que dans son nouveau mariage avec Godefroi de Lorraine elle avait uniquement cherché pour elle-même et pour les trois enfants mineurs dont la tutelle lui était confiée, l'appui d'un homme de cœur et d'une vaillante épée. Mais toutes ses protestations furent inutiles. Henri III la retint prisonnière «voulant, disait-il, la punir d'avoir sans son consentement préalable, contracté une nouvelle alliance.» Malheureuse comme épouse, Béatrix le fut bien davantage encore comme mère. Deux de ses enfants, le jeune Frédéric et une fille encore au berceau Béatrix, moururent loin d'elle à quelques mois d'intervalle au château de Canosse, forteresse inexpugnable où sa prudence maternelle les

avait mis à l'abri de toute tentative d'enlèvement. De la noble maison de Toscane jadis si florissante il ne resta plus qu'une seule héritière, celle qui fut dans la suite la célèbre comtesse Mathilde et qui avait alors huit ans. Les rigueurs de Henri III prenaient ainsi un caractère d'autant plus odieux qu'elles étaient moins justifiées. Toute l'Italie septentrionale, qu'il parcourut durant l'été de l'an 1055, l'accueillit sans résistance aucune et reconnut sa suzeraineté. Le pape Victor II vint le rejoindre à Florence, et y tint un nouveau concile dont nous n'avons plus les actes (4 juin 1055). « Le vénérable Hildebrand prit une part active aux délibérations de cette assemblée, dit Bonizo de Sutri. Par ses conseils l'hérésie simoniaque et les scandaleux désordres des clercs furent de nouveau frappés du glaive divin de l'anathème. Plusieurs évêques, et parmi eux le métropolitain de Florence, furent déposés [1]. » Victor II poursuivait ainsi avec non moins d'énergie que Léon IX le rétablissement de la discipline ecclésiastique et la réforme des mœurs. Les coupables ne reculaient pas devant le crime pour se venger de leur juge. « Un sous-diacre, raconte la chronique d'Ursperg, versa du poison dans le calice dont se servait le pape pour célébrer les saints mystères. Or il arriva qu'après la consécration, le pontife ayant voulu faire à la manière accoutumée l'élévation du calice, il lui fut impossible de le soulever. S'adressant alors au peuple, il l'invita à prier le Seigneur et lui-même se prosterna pour demander à Dieu de faire connaître sa volonté. En ce moment, dans un transport furieux, véritable possession démoniaque, le sous-diacre confessa à haute voix son crime. Le pape prit alors le calice renfermant le sang du Seigneur et le déposa dans l'intérieur de l'autel, en recommandant de l'y conserver à perpétuité comme une relique. Puis il se remit en prières et se tint prosterné avec le peuple jusqu'à ce que le coupable eût été délivré du démon [2]. »

Fiançailles impériales à Zurich. L'empereur Henri III et Ferdinand I de Castille.

7. Après le concile de Florence, l'empereur rappelé dans ses états par une révolte féodale prit congé du pape, aux mains du-

[1] Bonizo Sutriens. *Ad amic. Lib.* V. *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 823.
[2] Lambert. Ursperg. *Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 802.

quel il confia le gouvernement de l'Italie et restitua toutes les antiques possessions du patrimoine de saint Pierre. Victor II ne put cependant obtenir la liberté de la duchesse Béatrix, qui fut avec sa fille Mathilde emmenée captive en Allemagne. A son passage à Zurich, Henri III célébra les fiançailles de son propre fils, enfant de quatre ans, avec Berthe fille du margrave Othon, laquelle était encore au berceau. L'empereur comme s'il avait eu malgré sa jeunesse le pressentiment d'une mort prochaine redoublait de sollicitude et de précautions paternelles pour créer des appuis à l'héritier présomptif qu'il devait laisser bientôt orphelin. Dès l'année précédente, le jeune Henri avait été solennellement couronné à Aix-la-Chapelle en qualité de roi de Bourgogne, par l'archevêque de Cologne Hermann. Tous les grands de l'empire lui avaient juré foi et hommage. L'alliance avec la fille du margrave de Zurich dont les états formés de la Suisse et de la Savoie actuelles étaient comme la clef de l'Italie présentait au point de vue politique des avantages sérieux, que l'empereur n'eut garde de laisser échapper. Son regard se promenait sur l'Europe entière pour y pénétrer et prévenir tous les symptômes inquiétants, toutes les éventualités fâcheuses. On lui apprit que Ferdinand I roi de Castille affectant de méconnaître la suzeraineté unique de l'empire romain se faisait donner le titre d'empereur. Or, en ce moment Hildebrand avait été par Victor II chargé de continuer en France sa mission contre les évêques simoniaques interrompue par la mort de saint Léon IX. L'illustre sous-diacre de l'église romaine était donc revenu avec le titre de légat apostolique présider un grand concile de toute la province lyonnaise. Les députés d'Henri III protestèrent devant cette assemblée contre l'usurpation du roi de Castille et requirent l'intervention du légat apostolique pour la faire cesser. Leurs plaintes furent trouvées légitimes. Après avoir pris l'avis du pape, des évêques choisis par le concile furent délégués en Espagne pour engager le roi Ferdinand à se désister de ses prétentions. Ce prince dans une assemblée nationale répondit, de concert avec tous les grands et les évêques de ses états, qu'il se soumettait au décret synodal et qu'il respecterait à l'avenir l'unité et les droits du saint empire romain.

Ce fait est caractéristique. Il n'a point échappé à la sagacité du docteur protestant Voigt, le premier qui dans l'Allemagne moderne ait osé élever en faveur de Grégoire VII et de son pontificat une voix impartiale, saluée du reste par l'admiration de tout le monde savant. « Par cet acte, dit-il, Henri III reconnaissait, ou du moins laissait établir en principe, que le pape seul pouvait faire un empereur, lui accorder ou lui enlever ce titre [1]. » Cette phrase tombée d'une plume protestante en 1815, date de la publication de l'ouvrage intitulé « Histoire de Grégoire VII et de son siècle, » était alors un acte de courage. Aujourd'hui tous ceux qui ont pris la peine d'étudier l'histoire ecclésiastique savent qu'en effet l'empire romain d'Occident fut une institution essentiellement pontificale, dont les papes seuls étaient les collateurs nés, dont nul souverain ne pouvait s'arroger ni par usurpation personnelle ni par droit d'héritage la puissance, le titre ou les prérogative. Créé par les papes, l'empire romain de Charlemagne relevait exclusivement de la papauté. Henri III le savait et ne songeait nullement à contester une vérité admise par tous ses contemporains comme la base fondamentale des constitutions de l'Europe chrétienne.

Concile d'Embrun présidé par Hildebrand.

8. Jusqu'ici on avait confondu le synode de la province lyonnaise présidé par Hildebrand sous Victor II avec celui de Tours dont nous avons rétabli précédemment la véritable date. Nous croyons pouvoir fixer aujourd'hui le lieu où se tint le concile de la province lyonnaise, grâce à un texte de Bonizo de Sutri combiné avec un autre des « Dialogues » de Desiderius abbé du Mont-Cassin à propos d'un curieux épisode de cette réunion synodale. Voici d'abord le récit de Desiderius. « Le vénérable pape Grégoire VII m'a souvent raconté un fait extraordinaire de réprobation divine contre les simoniaques dont il avait été acteur et témoin. « N'étant encore que sous-diacre de l'église romaine, me disait-il, je fus délégué par le pontife Victor II de bienheureuse mémoire pour travailler au rétablissement de la discipline ecclésiastique dans les Gaules.

[1] Voigt. *Histoire de Grégoire VII et de son siècle*, livre I. Trad. Jager. in-12, p. 28.

Or l'évêque de la ville où se tenait le synode fut accusé d'avoir acheté sa dignité à prix d'argent. Interpellé au sein de l'assemblée, il se leva pour articuler ses moyens de défense. Je l'engageai, s'il se sentait coupable, à confesser sincèrement sa faute. Mais d'une part son titre d'évêque de la cité où nous étions réunis, de l'autre l'appui du comte qui gouvernait la province lui inspiraient une présomptueuse confiance. Il rejeta de toute sa hauteur le conseil que je lui donnais et l'affaire se poursuivit canoniquement. Sa culpabilité fut démontrée; les pères du concile la reconnurent, et la sentence de condamnation allait être prononcée par moi lorsque, se voyant enveloppé dans les filets d'une justice qu'il s'était vainement promis d'éluder, il reprit chacun des griefs dont il n'avait pas même jusque-là voulu entendre l'énonciation et leur opposa une dénégation absolue. Il fallut reprendre toute la discussion précédente et la journée entière s'écoula sans qu'on pût lui arracher un aveu. Les évêques présents me demandèrent alors de mettre fin au débat en le faisant trancher d'une façon souveraine par l'Esprit-Saint lui-même. M'adressant donc à l'inculpé je lui tins ce langage : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit dont vous êtes accusé d'avoir par simonie usurpé les grâces spirituelles, je vous adjure de nous dire la vérité. Si vous persistez à nier et que votre dénégation soit fausse, comme tout porte à le croire, nous supplions l'Esprit-Saint de paralyser votre langue en sorte que vous ne puissiez pas prononcer son nom. » L'évêque était éloquent, il avait la parole facile et abondante; il se fût volontiers étendu encore en longs discours; mais nous l'arrêtâmes dès le premier mot en lui dictant la formule très-simple qu'il devait répéter en ces termes : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je suis innocent. » Il essaya donc de prononcer ces courtes paroles, mais il lui fut impossible d'articuler le nom du Saint-Esprit; quand il arrivait à cet endroit de la doxologie, il s'arrêtait court et en dépit de tous ses efforts il lui fallait recommencer l'épreuve sans pouvoir triompher de l'obstacle. Témoins de ce fait prodigieux, les pères déclarèrent que la culpabilité dont ils n'avaient pas douté jusqu'alors était maintenant démontrée plus claire que la lumière du jour. Le coupable

lui-même confessa humblement sa faute ; et immédiatement après cet aveu il put sans difficulté aucune prononcer les paroles de la doxologie [1]. » Tel est le récit que l'abbé du Mont-Cassin, Desiderius, depuis pape sous le nom de Victor III, tenait de la bouche même de saint Grégoire VII. On n'y trouve pas la moindre indication d'un nom de lieu. Par discrétion sans doute Grégoire VII n'avait pas voulu en désignant la localité imprimer une flétrissure à la mémoire d'un coupable mort dans le repentir. Bonizo de Sutri est plus explicite. « Dans un grand concile tenu au-delà des Alpes dans la Gaule lyonnaise, dit-il, le vénérable Hildebrand frappa contre l'hérésie simoniaque et la détestable incontinence des clercs un coup qui retentit depuis les Pyrénées jusqu'à l'Océan britannique. A ce synode se trouvait l'archevêque d'Embrun, homme fort éloquent mais dont la promotion avait été entachée de simonie. Mis en accusation pour ce fait, il ne désespéra point de sa cause. La nuit suivante, il gagna à prix d'argent tous les accusateurs et témoins qu'on se proposait d'entendre. Sûr désormais de leur silence, il comparut le lendemain devant les pères et jetant autour de lui un regard triomphant : « Où sont mes accusateurs? s'écria-t-il. Qu'ils se lèvent. » Naturellement aucun d'eux ne demanda la parole. « Je suis donc innocent, reprit l'archevêque. Nul ne m'a condamné. » Mais Hildebrand interpella l'inculpé en ces termes : « Évêque, croyez-vous que le Saint-Esprit consubstantiel au Père et au Fils soit avec eux un seul et même Dieu? — Je le crois, répondit-il. — Répétez donc après moi, dit Hildebrand, ces paroles de la doxologie : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. » — L'évêque commença aussitôt en toute confiance le verset « Gloire au Père, au Fils, » mais il ne put jamais prononcer les mots « Saint-Esprit. » A plusieurs reprises il essaya, et toujours inutilement. Se prosternant alors aux pieds du légat apostolique, il confessa sa faute et accepta la sentence qui le déposait de l'épiscopat. Aussitôt ses lèvres se délièrent et il dit sans nulle difficulté : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. » Ce prodige

[1] Desider. Cassin, *postea* Victor III. *Dialogor.* Lib. III ; Patr. Lat. Tom. CXLIX col. 1014.

impressionna tellement les autres évêques simoniaques, que dix-huit d'entre eux s'avouèrent spontanément coupables et renoncèrent à leurs siéges [1]. » Par ce récit de Bonizo nous apprenons que l'évêque frappé d'un mutisme si extraordinaire était celui d'Embrun. Or, comme d'après les renseignements fournis par saint Grégoire VII à Desiderius, le concile se tenait dans la ville épiscopale du titulaire miraculeusement convaincu de simonie, il nous paraît incontestable qu'Embrun fut le lieu de cette réunion synodale [2].

Nombreux conciles en France et en Espagne contre la simonie.

9. L'impulsion était donnée ; de nombreux conciles pour l'extinction de la simonie et de l'incontinence cléricale, pour la restauration de la discipline et la réforme générale des mœurs, se tenaient dans toutes les provinces. Ceux de Narbonne (1055), de Barcelone (même année), de Toulouse (1056) faisaient pénétrer dans le midi de la France et dans l'Espagne septentrionale les bienfaits d'une discipline plus exacte et plus ferme. En Allemagne, Henri III apportait tous ses soins à n'élire que de dignes et vertueux évêques. Saint Annon qu'il venait de placer sur le siége métropolitain de Cologne (1055) rappelait par son zèle, sa vigilance, sa fermeté apostolique, les beaux siècles de la primitive Église. En Angleterre, le roi saint Edouard III, dont les historiens protestants eux-mêmes font l'éloge, « gouvernait ses peuples avec sagesse et douceur, diminuait les impôts, dressait de bonnes lois et introduisait dans le royaume d'importantes améliorations [1]. » En Espagne, Ferdinand I, surnommé le Grand, qui venait de donner un si noble exemple de soumission aux décisions du saint-siége, élevait les deux royaumes réunis de Castille et de Navarre à un degré de grandeur et de gloire jusque-là inconnu. Il expulsa définitivement les Maures de toute la province de Castille, et fit régner avec lui la justice et la religion.

Diète de Goslar. Voyage de Victor II en Allemagne.

10. La fin prématurée de l'empereur Henri III devait bientôt interrompre l'ère de calme et de prospérité qui semblait s'ouvrir pour l'Occident. Dans les derniers mois de sa vie, ce prince avait

[1] Bonizo Sutriens. *Ad amic.* Lib. VI. Patr. Lat. T. CL. col. 826.

[2] Ce fait a échappé au docteur Héfélé dans sa récente « Histoire des Conciles. » Cf. Tom. VI, p. 366. Trad. Delarc. — [3] Larrey, *Histoire d'Angleterre.*

reconnu l'injustice de ses procédés envers la duchesse Béatrix et son nouvel époux Godefroi de Lorraine. Aux instances que le pape lui avait faites à ce sujet étaient venues se joindre les objurgations du roi de France Henri I dont le langage fut si énergique que, ne pouvant contenir sa colère, le César germain y répondit par une provocation en combat singulier. Ce duel entre deux têtes couronnées n'eut pas lieu ; les Allemands prétendirent que le roi de France avait prudemment décliné la proposition. Nous croirions plutôt que la réflexion, aidée des conseils de la diplomatie impériale de l'époque, calma l'ardeur chevaleresque du César ; d'autant mieux que le comte Baudoin de Flandre, intervenant tout à coup dans la querelle, annonça l'intention de délivrer la duchesse captive et se jeta en Lorraine avec une puissante armée. Mais il est moins facile de réparer une injustice que de la commettre. Henri III voulait s'exécuter et il n'osait le faire. Il croyait son amour-propre engagé par des antécédents qu'il était le premier à regretter. Pour se donner le beau rôle, il imagina de convoquer à Goslar une diète solennelle de tous les princes de l'empire. Le pape supplié de s'y rendre devait intervenir comme médiateur, et prendre l'initiative d'une réconciliation générale dont la mise en liberté de la duchesse Béatrix serait le gage. Victor III accepta l'invitation ; il ésperait en rétablissant la paix entre les princes chrétiens les préparer à une croisade qu'il méditait contre les Sarrasins de Sicile. « Car, dit l'annaliste romain, il avait repris tous les projets de son prédécesseur Léon IX : et les lamentations du peuple sicilien opprimé par les fils d'Agar avaient ému ses entrailles paternelles [1]. » Le pontife arriva à Goslar le 8 septembre 1056. « On lui avait préparé, dit l'historiographe d'Eichstadt, une réception triomphale : l'empereur entouré d'un cortége d'apparat vint à sa rencontre à quelque distance de la ville ; toutes les rues étaient pavoisées et jonchées de fleurs. Mais soudain un orage éclata avec des torrents de pluie et chacun se réfugia comme il put dans un monastère voisin, au grand désespoir de l'empereur et de la population tout entière. Le len-

[1] Annal. Roman. *Vita Victor. II,* apud Watterich. Tom. I, p. 188.

demain la piété publique fut dédommagée par les magnificences d'une réception officielle dont la pompe et l'éclat dépassèrent tout ce qu'on avait vu en ce genre [1]. »

Réconciliation de l'empereur et de Godefroi de Lorraine. Mort prématurée de l'empereur. Avénement de Henri IV d'Allemagne.

11. Godefroi de Lorraine, Baudoin de Flandre et les ambassadeurs du roi de France assistèrent à la diète de Goslar présidée par les souverain pontife et l'empereur. Sur les instances du pape, le César germanique « rendit au duc Godefroi sa femme Béatrix et la jeune comtesse Mathilde ; il le remit en possession de tous ses biens et en retour le conjura de rester à jamais fidèle au roi mineur Henri, héritier de la couronne de Germanie [2]. » Les fêtes données à la suite du traité de paix furent interrompues par des désastres inattendus. Une violente épidémie ravagea cette contrée et sema le deuil dans toutes les familles. Le pape et l'empereur avec les princes et les évêques de leur suite cherchant un air plus salubre se retirèrent à Bothfeld (aujourd'hui Quedlimbourg) au milieu de la foret du Hartz. En même temps on apprenait que les Luitizes, ces peuples barbares de la Saxe septentrionale contre lesquels l'empereur Conrad le Salique avait eu si longtemps à lutter, venaient de reprendre les armes. Dans une bataille sanglante, ils avaient taillé en pièces les troupes impériales commandées par Guillaume margrave de Saxe et par le comte Thierry. Guillaume était au nombre des morts. Ces malheurs réunis jetèrent l'empereur dans la consternation. Un soir, au retour d'une grande chasse dans la forêt, il fut pris d'une fièvre intense et bientôt les médecins déclarèrent que le mal était sans remède. Il repassa alors avec un sincère repentir tout le cours de sa vie, demandant pardon à ceux qu'il avait pu offenser, restituant toutes les terres injustement enlevées. Il désigna son fils pour lui succéder et remit la tutelle de cet enfant de cinq ans au pape Victor, au saint-siége et à l'impératrice Agnès. Après avoir pris ces dispositions suprêmes, fortifié par le sacrement du corps et du sang du Seigneur, il s'endormit dans la paix et le vicaire de Jésus-Christ lui ferma les yeux. Henri III n'avait que trente-neuf ans. Le patriarche d'Aquilée, l'évêque de Ra-

[1] *Anonym. Haserens. ap.* Watterich. Tom. I, p. 181.

[2] Bruno Sutriens. *Ad amic.* Lib. V. Patr. Lat. Tom. CL, col. 824.

tisbonne, une foule d'autres évêques, princes et seigneurs entouraient son lit de mort.« Ce fut le III des nones (5 octobre 1056), dit l'anonyme d'Eichstadt, qu'enlevé au gouvernement d'un empire terrestre, il alla régner éternellement dans les cieux. Telle est du moins notre pieuse confiance, et certes elle n'a rien de téméraire. Henri III avait été le souverain catholique par excellence ; ses œuvres de piété furent innombrables, ses vertus personnelles étaient éminentes. Dieu lui réserva pour ses derniers moments l'insigne faveur d'être assisté par le pontife apostolique. En sa présence et devant tous les évêques réunis, il fit publiquement la confession de ses fautes, reçut l'absolution et eut pour intercesseurs auprès de Dieu tous ceux qui avaient entendu son humble confession. Comment un chrétien régénéré dans le Saint-Esprit par le baptême, mort dans la foi catholique, secouru par tant d'aumônes et de prières qui précédèrent le jour de sa sépulture, n'aurait-il pas obtenu miséricorde ? Transporté de la forêt du Hartz jusqu'aux bords du Rhin, son corps fut inhumé à Spire dans le monastère de Sainte-Marie, près du tombeau de son père et de sa mère, le vingt-troisième jour après sa mort qui était précisement l'anniversaire de sa naissance (28 octobre 1056). Le pape présida en personne à ses obsèques en présence de l'impératrice Agnès, naguère triomphante sous la pourpre des Césars et maintenant veuve désolée[1]. » Les fêtes du couronnement succédèrent au deuil des funérailles. « Le souverain pontife prenant par la main le jeune Henri IV enfant de cinq ans, déjà roi de Bourgogne, lui donna l'investiture du royaume de Germanie, *tradidit regnum per investimentum dicto puero Henrico*[2], le confirma dans cette dignité et lui fit jurer foi et hommage par tous les grands du royaume, » *filioque parvulo quinque circiter annorum, quem in manu ejus pater reliquerat, regni totius optimates jurare faciens, eumque in regno confirmans*[3]. Chaque parole ici a pour l'avenir une importance extrême ; nous appelons à ce sujet l'attention sérieuse du lecteur. L'orphelin vis à vis duquel Victor II remplit en cette

[1] *Anonym. Haserens.* Watterich. p. 182. — [2] *Annales Romani.* apud Watterich T. I, p. 188. — [3] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens.* Lib. II, cap. xci; Patr. Lat. Tom. CLXXIII, col. 698.

circonstance l'office de tuteur succédait aux états paternels; il devenait roi de Germanie, il recevait à ce titre l'hommage de ses nouveaux sujets. Mais il ne devenait point empereur. L'empire romain et d'Occident n'était pas héréditaire. Créé par Léon III en faveur de Charlemagne, l'empire chrétien était resté au yeux de toute l'Europe ce qu'il avait été dès l'origine, «l'épée au service de saint Pierre et choisie par lui.» Les papes le conféraient par l'onction du chrême, la tradition du globe, du sceptre et du glaive, dans la basilique du prince des apôtres avec l'assentiment du clergé et du peuple romain. Le jeune roi Henri IV, pupille confié par la tendresse paternelle à la sollicitude du pape et du siége apostolique, était évidemment destiné dans la pensée de son père aussi bien que dans celle de Victor II à être un jour, s'il s'en montrait digne, couronné à Rome en qualité de successeur de Charlemagne. Mais jusque-là il était simplement roi de Germanie, sans aucun des priviléges inhérents au titre d'empereur; la dignité impériale restait vacante.

Mort de Richer, abbé du Mont-Cassin Election schismatique de son successeur.

12. Un an auparavant, l'abbé du Mont-Cassin Richer, le vaillant défenseur du siége apostolique, était mort, enlevé de même par une fièvre maligne, en allant assister sur son lit d'agonie le comte de Chieri, Trasmond, qui avait sollicité la faveur de recevoir avant d'expirer l'habit monastique de saint Benoît. « Richer mourut à Aterno le III des ides de décembre (11 décembre 1055). Les frères qui l'accompagnaient, dit Léon d'Ostie, rapportèrent son corps au monastère de San-Liberatore, où il fut inhumé à côté de Théobald son prédécesseur. Revenus au Mont-Cassin, ils y apportèrent la funèbre nouvelle, et deux jours après on élut pour abbé un vénérable religieux nommé Pierre. En montrant ses cheveux blancs, le nouvel élu disait : « Laissez-moi le privilége peu envié d'être votre doyen d'âge, mais ne me forcez point à prendre le fardeau du gouvernement, trop lourd pour mes forces. » Malgré sa résistance et malgré l'avis d'une minorité imposante qui protestait contre une élection si précipitée, Pierre dut se résigner à porter la crosse abbatiale [1]. » Léon d'Ostie, à la fois historiographe et religieux du

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens.* Lib. II. Patr. Lat. Tom. CL, col. 695.

Mont-Cassin, ne se permet aucune observation sur l'élection en elle-même ; il voudrait évidemment laisser croire qu'elle fut de tout point régulière et canonique. Il n'en était rien. A diverses reprises nous avons vu les religieux du Mont-Cassin invoquer tantôt le droit souverain des empereurs pour la confirmation officielle de leurs abbés afin de se soustraire à la juridiction des papes, tantôt la suprématie spirituelle des papes pour se soustraire à la juridiction des empereurs. Or, en décembre 1055 date de la mort de Richer, il se trouvait que l'empereur Henri III avait officiellement conféré au pape Victor tous les pouvoirs impériaux en Italie. Par conséquent aucune élection canonique ne pouvait avoir lieu au Mont-Cassin sans la confirmation soit de l'empereur, si les religieux voulaient aller la solliciter en Allemagne, soit du pape qui représentait la personne et l'autorité impériale. Les religieux ne s'inquiétèrent ni de l'une ni de l'autre ils n'en sollicitèrent aucune. « En apprenant cette élection, continue Léon d'Ostie, le pape se montra fort courroucé. Il nous adressa un rescrit apostolique dans lequel après de paternelles exhortations il déclarait que l'élection faite par nous sans son aveu ni celui de l'empereur était nulle de plein droit. Bientôt nous vîmes arriver au Mont-Cassin, en qualité de légat apostolique, l'évêque de Silva-Candida Humbert, avec mission d'examiner soigneusement les faits relatifs à l'élection, de l'annuler s'il la jugeait irrégulière, et dans le cas où le nouvel abbé et ses fauteurs feraient résistance de les excommunier. Ainsi, ajoute le chroniqueur, le pape prétendait de vive force soumettre l'abbaye à sa juridiction, tentative inouïe que nul de ses prédécesseurs n'avait jamais osé commettre ; car les papes n'ont rien à voir dans l'élection de l'abbé du Mont-Cassin ; ils ont seulement le droit de lui donner la bénédiction abbatiale. [1] » Cette protestation du chroniqueur ne manque point d'énergie ; elle ressemble à une foule d'autres que la soif d'indépendance et le mépris du siége apostolique ont de tout temps inspirées aux ennemis de l'autorité suprême et du magistère infaillible des vicaires de Jésus-Christ. Mais avec tout

[1] Leo Ostiens. *loc. cit.*

le respect que nous devons à la mémoire de Léon d'Ostie si recommandable à d'autres titres, il nous sera bien permis de dire que sa protestation était manifestement schismatique. Les diplômes impériaux, les rescrits apostoliques établissant les priviléges du Mont-Cassin, dont il nous a conservé soigneusement le texte, créaient pour cette abbaye en quelque sorte patriarcale une situation exceptionnelle. L'élection des abbés y était à la ratification des empereurs, leur consécration abbatiale ne pouvait être faite que par le pape soit en personne soit par délégués spéciaux; enfin la ratification impériale ainsi que la cérémonie pontificale de la consécration ne pouvaient fournir prétexte à aucune taxe, redevance ni tribut à acquitter soit à la chancellerie des empereurs soit à celle des papes. C'étaient là, il faut en convenir, de glorieux priviléges; ils valaient aux abbés du Mont-Cassin le titre, les honneurs et les droits de princes de l'empire, la primauté sur tous les chefs d'ordre de l'Occident, le premier rang en un mot après le pape. Mais si les deux pouvoirs ecclésiastique et civil s'étaient accordés pour conférer aux successeurs de saint Benoit, le patriarche des moines d'Occident, une position si élevée dans la hiérarchie spirituelle et temporelle, du moins fallait-il que les religieux de cette fameuse abbaye demeurassent fidèles aux conventions légales dont ils profitaient si largement. L'élection de leur abbé devait se faire du consentement de l'empereur et avec sa ratification. L'empereur, qui était alors Henri III, avait délégué le pape Victor comme son représentant en Italie. Dès lors aucune élection abbatiale ne pouvait avoir lieu au Mont-Cassin sans l'autorisation soit de l'empereur lui-même soit du pape son délégué. Dom Tosti, le récent historiographe du Mont-Cassin, le reconnaît franchement [1]. Il ajoute que le choix d'un vieillard, doyen d'âge de la communauté, incapable d'opposer la moindre résistance aux attaques simultanées des Normands, des Sarrasins et des Grecs, fut une véritable dérision et peut-être une intrigue criminelle.

[1] Tosti, *Storia di Monte-Cassino,* Tom. I, p. 208.

Mission du cardinal Humbert au Mont-Cassin. Déposition de l'abbé intrus. Election canonique de Frédéric de Lorraine.

13. La résistance qu'éprouva dans sa mission le légat apostolique Humbert de Moyenmoutier justifie cette sévère appréciation. « S'étant rendu, le dimanche de la Pentecôte (18 mai 1057) reprend Léon d'Ostie, dans la salle capitulaire immédiatement avant la célébration de la messe, il prononça une courte allocution et termina en disant qu'il était chargé de donner aux frères la bénédiction apostolique, pourvu que ceux-ci voulussent se montrer de vrais fils d'obéissance. Ce jour-là il ne fut pas question d'autre chose. Mais le lendemain II[e] férie (lundi de la Pentecôte) il exposa la mission dont il était chargé par le seigneur apostolique et commença une enquête sur tous les faits relatifs à l'élection du vénérable Pierre. Les prieurs répondirent que, d'après la règle de l'ordre et en vertu de concessions apostoliques, nul homme mortel n'avait à intervenir dans l'élection des abbés du Mont-Cassin; qu'elle appartenait en toute indépendance et liberté aux religieux; que l'abbaye relevait de Dieu seul et ne reconnaissait aucun autre supérieur; que l'élection de Pierre s'était faite canoniquement, d'un consentement commun; que Pierre en était digne par son mérite et sa vertu; qu'il avait fallu lui faire violence pour obtenir son consentement; qu'il était légitimement élu et que nul pouvoir au monde ne les contraindrait à recevoir un autre abbé. Le légat apostolique écouta en silence ce discours, n'y fit aucune réponse et leva la séance. Cependant, continue Léon d'Ostie, quatre religieux, quatre seulement, ajoute-t-il, s'imaginant que le légat du saint-siége n'était venu que pour casser l'élection du nouvel abbé et procéder à sa déposition, organisèrent à l'insu de la communauté un complot dont l'exécution perdit tout. Le lendemain (20 mai 1057) au moment où le légat allait prendre la parole, tous les vassaux de l'abbaye accoururent en armes pour défendre, disaient-ils, la cause de leur abbé. La multitude envahit les cloîtres, poussant des cris de rage, demandant qu'on lui livrât les ennemis de l'abbé pour les mettre à mort. Les forcenés l'eussent fait peut-être si le vénérable Pierre, se présentant à eux, n'eût réussi à calmer cette tempête. « Jusqu'ici, leur dit-il, nul n'avait pu me déposséder, mais

aujourd'hui votre sottise m'arrache des mains la crosse abbatiale, » *Nuncusque nemo mihi abbatiam tollere potuit; sed vos hodie vestras tulitia mihi illam eripuistis.* Ces paroles que Léon d'Ostie reproduit d'après le témoignage des acteurs eux-mêmes et qu'il enregistre avec une précision qui vaut à elle seule un brevet d'authenticité, nous donnent une idée assez triste de celui qu'il nomme avec emphase le vénérable abbé Pierre. Ce vénérable là tenait le langage d'un ambitieux désappointé. Mais il avait vu juste. « Sa prévision, continue Léon d'Ostie, ne se réalisa que trop. Le légat qui n'avait trouvé jusque-là aucun prétexte plausible pour casser l'élection profita habilement de ce tumulte séditieux. Il convoqua les frères dans l'appartement abbatial et se plaignit en termes pleins d'amertume et d'indignation de l'outrage qui venait d'être fait en sa personne au pontife romain dont il était le représentant. Les religieux consternés répondirent qu'ils ne voulaient plus d'un abbé capable d'appuyer son autorité par des voies si injustes. Humbert les conduisit alors dans la salle du chapitre et leur enjoignit sous peine d'anathème de faire connaître les auteurs de la sédition. L'abbé et les religieux protestèrent qu'ils y étaient personnellement étrangers. Mais le légat apostolique insista avec une telle énergie qu'enfin les quatre coupables se dénoncèrent eux-mêmes. Prosternés la face contre terre, ils reconnurent qu'à l'insu de tous les autres ils avaient organisé le complot. Un mouvement d'indignation éclata parmi les religieux; ils chassèrent les traîtres de l'enceinte claustrale et les firent renfermer dans la maison des hôtes où ils furent soumis à une sévère pénitence. Cependant l'abbé dans un entretien particulier avec le légat offrit de donner sa démission, pourvu qu'on lui assignât une existence convenable [1]. L'affaire fut bientôt réglée et le lendemain (22 mai) après la messe de communauté Pierre déposa sur le maître autel son bâton abbatial, déclarant qu'il renonçait à sa dignité. Le

[1] *Libenter se abbatiam dimittere pollicetur, dari sibi locum ubi decenter possit consistere flagitans.* C'est encore là un trait qui ne s'accorde guère avec les éminentes vertus et le désintéressement que Léon d'Ostie attribue à son abbé de prédilection.

jour suivant VI[e] férie (vendredi) après la Pentecôte, tous les frères se réunirent dans la salle du chapitre sous la présidence du légat apostolique, afin de procéder à une nouvelle élection. Cette fois l'accord fut unanime. Tous les suffrages se portèrent sur Frédéric de Lorraine. Ses vertus, sa noblesse, sa science profonde, l'abnégation avec laquelle il avait naguère renoncé aux plus hautes dignités pour revêtir l'habit de saint Benoît, lui assuraient la sympathie et le respect de tous. Le légat Humbert ratifia le choix, et partit immédiatement avec le nouvel élu pour le présenter au souverain pontife [1]. »

Mort prématurée du pape Victor II.

14. Victor II revenu d'Allemagne au printemps de l'an 1057 parcourait la haute Italie pour y faire reconnaître l'autorité de son pupille Henri IV. Il était à Florence près de l'archevêque Gérard originaire de Bourgogne récemment élu au siége de cette ville en remplacement du titulaire simoniaque déposé au synode florentin de l'an 1055 [2], lorsque le légat Humbert lui amena le nouvel abbé du Mont-Cassin. « Le seigneur apostolique accueillit avec grande joie, dit Léon d'Ostie, l'élection de Frédéric de Lorraine. Il se fit raconter tous les incidents qui l'avaient précédée et félicita Humbert du succès de sa mission. Le samedi 14 juin 1057 il ordonna Frédéric en qualité de cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone, et le 24 du même mois, fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, lui donna la consécration abbatiale. Frédéric demeura près du seigneur apostolique jusqu'à la fête de saint Apollinaire (23 juillet). Il en reçut un privilége délivré par les mains du cardinal Humbert. Le pontife y confirmait son élection, maintenait l'abbaye du Mont-Cassin dans ses antiques priviléges, déclarant toutefois que, s'il appartenait aux religieux de choisir leur abbé en toute liberté et indépendance, l'élu devait cependant être agréé et confirmé par l'autorité du saint-siége [3]. Prenant alors congé du pape, Frédéric quitta Florence pour

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.* Lib. II. Patr. Lat. Tom. CLXXIII, col. 701.

[2] Cf. N° de ce présent Chapitre.

[3] Nous avons encore ce diplôme pontifical qui porte la souscription d'Humbert de Moyenmoutier et celle d'Hildebrand en ces termes : *Humbertus dictus cardinalis episcopus sanctæ ecclesiæ Silvæ Candidæ cognitum relegit et subscripsit. —Hildebrandus cardinalis subdiaconus sanctæ Romanæ Ecclesiæ dando consensit et subscripsit.* (Vict. II, *Epist.* XVII. *Patr. Lat.* Tom. CXLIII. col. 834.

retourner à son abbaye. A son passage à Rome il célébra, le dimanche 27 juillet, une messe solennelle à Saint-Pierre et fut ensuite escorté par tout le clergé et le peuple à son titre cardinalice de Saint-Chrysogone, dont il prit possession. Quatre jours après, il se disposait à se mettre en route pour le Mont-Cassin lorsqu'on apprit que le pape venait de mourir subitement. L'évêque d'Albano, Boniface, qui avait assisté à ses derniers moments accourait en toute hâte à Rome pour y apporter cette lugubre nouvelle [1]. » La catastrophe avait été aussi imprévue que foudroyante. « Victor II était à Arezzo le V des calendes d'août (28 juillet 1057), dit l'anonyme d'Eichstadt, lorsque pris d'une fièvre maligne il fut soudain enlevé à cette vie présente pour entrer dans la gloire éternelle. » Probablement il avait contracté en Allemagne le germe de la contagion dont l'empereur Henri III avait six mois auparavant été lui-même victime. « Nos compatriotes, reprend le chroniqueur, se mirent en devoir de ramener ses restes précieux à Eichstadt. Mais sur la route ils furent attaqués à main armée par les habitants de Ravenne, qui les dispersèrent après les avoir odieusement dépouillés. Le glorieux pape fut inhumé par les ravisseurs dans la basilique de Sainte-Marie dite le Panthéon à Ravenne, hors les murs de cette cité. Ainsi séparés de leur très-pieux seigneur, les Allemands dans une désolation profonde revinrent à Eichstadt [2]. »

PONTIFICAT D'ÉTIENNE X (2 août 1057. — 29 mars 1058).

Election de Frédéric de Lorraine. Sa promotion sous le nom d'Etienne X.

15. « La nouvelle si imprévue de la mort du pape, dit Léon d'Ostie, consterna Frédéric de Lorraine, qui dut à la suite de cet événement prolonger son séjour à Rome. Il demeurait au monastère de Saint-Sébastien *ad Pallariam*, près la basilique Sainte-Croix-en-Jérusalem donnée par Léon IX à l'abbaye du Mont-Cassin [3]. Tous les clercs, tous les principaux citoyens accoururent pour lui demander conseil. Le jour entier et toute la nuit suivante, sa demeure

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.* loc. cit. col. 702.
[2] *Anonym. Haserens.* Watterich. p. 183.
[3] Cf. Chapitre II de ce présent volume, n° 17.

fut assiégée par une foule innombrable. « Que faut-il faire? lui disait-on. Qui devons-nous élire pour souverain pontife? » Frédéric leur désigna cinq personnages qu'il croyait également dignes de cet honneur; c'étaient l'évêque de Sainte-Rufine *(Silva Candida)* Humbert, Jean évêque de Velletri, l'évêque de Pérouse, celui de Tusculum et le sous-diacre de l'église romaine Hildebrand. Aucun d'eux ne fut agréé par les Romains, qui avaient déjà résolu de porter leurs suffrages sur Frédéric lui-même. Mais à la première ouverture qu'ils lui firent à ce sujet : « Moi! s'écria-t-il. Vous ne pouvez rien sur ma personne. Je suis abbé du Mont-Cassin; ce n'est pas vous qui m'avez donné ce titre et vous n'avez pas davantage le droit de me l'enlever. » Cette résistance énergique fut suivie de délibérations nouvelles. Un certain nombre d'électeurs disaient qu'il fallait attendre le retour du sous-diacre Hildebrand lequel était resté en Toscane près du pape défunt. Mais la majorité repoussa tout délai; on se rangea à son sentiment et le lendemain matin d'un concert unanime, faisant violence à Frédéric, les Romains l'enlevèrent de son abbaye de Pallaria et le portèrent à l'église de Saint-Pierre *ad vincula* pour procéder à l'élection en la forme canonique (2 août 1057). Or, ce jour-là on célébrait la fête du pape martyr saint Étienne I, mort pour la foi de Jésus-Christ durant la huitième persécution générale [1]. Toute la ville accourue pour acclamer Frédéric lui donna le nom pontifical d'Étienne et le conduisit en triomphe au palais patriarcal de Latran. Le 3 août fête de saint Étienne premier martyr, les cardinaux, le clergé et le peuple romain, dans une allégresse qui se manifestait par des transports d'enthousiasme, escortèrent le nouveau pontife à la basilique vaticane où il reçut la consécration solennelle [2]. »

Révolte en Saxe. Légation d'Hildebrand à la cour d'Allemagne.

16. Bonizo de Sutri, les annales romaines, les divers catalogues pontificaux s'accordent tous avec Léon d'Ostie dans le récit de cette élection qui combla de joie les Romains. C'était la première

[1] Cf. Tom. VIII de cette *Histoire*. p. 368. Comme la veille, 1er août, était la fête de Saint-Pierre-ès-Liens, on s'explique pourquoi l'église consacrée sous ce vocable fut de préférence choisie pour le lieu de la réunion électorale.

[2] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin. Patr. Lat.* Tom. CLXXIII, col. 703.

fois depuis vingt ans que le clergé et le peuple de la ville éternelle pouvaient, sans recourir à l'empereur, porter sur le trône de saint Pierre un pontife librement acclamé par eux. L'empire était vacant; le jeune roi Henri IV de Germanie, enfant de cinq ans et pupille du saint-siége, n'avait aucune espèce de droit à intervenir dans l'élection pontificale. Le nouveau pape réunissait toutes les qualités et toutes les vertus. Par son père Gothelon duc de Lorraine il appartenait aux familles royales de France et d'Allemagne. Par sa mère Junia il était petit-fils de Bérenger dernier roi d'Italie; le mariage de son frère Godefroi avec Béatrix de Toscane lui créait dans la Péninsule une prépondérance politique qui devait rehausser encore la dignité pontificale [1]. « Aussi, dit Lambert d'Hersfeld, jamais depuis bien des années aucun avénement pontifical n'avait été salué par un applaudissement plus joyeux ni plus universel. La promotion de Frédéric fut un véritable triomphe ; elle promettait de longs jours de gloire et de splendeur pour l'Église. Hélas ! tant d'espérances ne devaient que trop tôt s'évanouir [2]. » Ces paroles de l'annaliste allemand, très-dévoué d'ailleurs au jeune Henri IV et parfaitement renseigné sur les véritables sentiments de la cour d'Allemagne qu'il ne quitta que l'année suivante pour se faire moine à l'abbaye bénédictine d'Hersfeld, suffisent à établir que l'élection d'Etienne X ne souleva pas la moindre difficulté de la part de l'impératrice Agnès et du conseil de régence. C'est donc fort gratuitement que certains auteurs modernes ont imaginé après coup une opposition de ce genre. « Grande fut l'émotion de la cour d'Allemagne à la nouvelle de cette élection, disent ils ; c'était un attentat à l'autorité impériale, une révolte, une félonie [3]. » Il n'y eut aucune trace de ces prétendues récriminations à la cour de Germanie. L'empire était vacant ; le roi germanique n'avait pas plus à intervenir dans une élection pontificale que ceux de France, d'Angleterre ou d'Espagne : chacun le comprenait ainsi. Les préoccupations du conseil de régence étaient alors bien diffé-

[1] Novaës. Tom. II, p. 253. *Stephanus X papa* 160.
[2] Lambert. Hersfeld. *Annales. Patr. Lat.* Tom. CXLVI. col. 1064.
[3] Cf. *Cours complet d'hist. ecclés.*, contin. par M. l'abbé Vervorst, Tom. XIX, col. 748.

rentes. L'annaliste d'Hersfeld nous les fait connaître. Une conspiration formidable venait d'éclater dans le but de détrôner le roi mineur. Othon de Saxe, frère du margrave Guillaume tué récemment dans la dernière révolte des Luitizes, se fit proclamer roi et à la tête d'une armée formidable se dirigea sur Aix-la-Chapelle. Les troupes restées fidèles à Henri IV étaient inférieures en nombre, elles marchèrent cependant à l'ennemi. La rencontre eut lieu près de Mersebourg (juin 1057), la victoire se déclarait pour Othon lorsqu'il vint à rencontrer dans la mêlée un de ses ennemis personnels, le comte Brun, oncle maternel du roi mineur. Un combat singulier s'engagea entre les deux adversaires; ils se précipitèrent l'un sur l'autre avec une telle furie que du premier choc ils s'entretuèrent. Privés de leur chef les Saxons se retirèrent; mais en conservant l'espoir de reprendre bientôt l'offensive. Un esprit de révolte agitait toute la Germanie. Dans cette situation le conseil de régence avait plus que jamais besoin de l'appui du saint-siége. Il dut le réclamer, et au mois d'octobre suivant le pape Etienne X députa Hildebrand en Allemagne avec le titre et les pouvoirs de légat apostolique. Lambert d'Hersfeld mentionne en ces termes l'arrivée du légat en Germanie : « Le roi Henri IV célébra la fête de Noël à Mersebourg (25 décembre 1057), au milieu d'une affluence considérable de princes. Il avait à ses côtés l'abbé de Saint-Paul Hildebrand, cet homme admirable par l'éloquence et la doctrine, qui venait apporter les rescrits du siége apostolique, *mandata deferens ab sede apostolica.* Trois mois plus tard, ajoute Lambert, moi indigne, touché de la grâce, je renonçai au monde, j'abandonnai comme un fardeau qui pouvait me précipiter dans l'abîme le soin des choses temporelles. Le jour des ides de mars (15 mars 1058), je me consacrai à la milice du Seigneur et reçus l'habit monastique des mains du vénérable Méginher abbé d'Hersfeld [1]. » Dans ce témoignage du chroniqueur, dont les souvenirs personnels se liaient si étroitement à celui de l'ambassade de l'illustre sous-diacre de l'église romaine, il est impossible de trouver l'apparence d'un désaccord quelconque entre

[1] Lambert Hersfeld., *Annal. Patr. Lat.* Tom. CXLVI. col. 1065.

la cour de Germanie et le légat du pape Etienne X. Les conjectures malveillantes qu'on a échafaudées depuis à ce sujet n'ont donc aucune valeur historique [1].

Conciles à Rome. Voyage du pape au Mont-Cassin.

17. « Dans les quatre mois qui suivirent sa promotion, reprend Léon d'Ostie, le pape tint à Rome de nombreuses assemblées synodales où il convoqua le clergé et les principaux laïques, afin d'extirper le détestable abus du mariage des clercs et de rétablir la discipline ecclésiastique relative aux unions entre consanguins [2]. Il ne put revenir au Mont-Cassin que pour la fête de saint André (30 novembre 1041). Il y arriva avec une suite nombreuse et y resta jusqu'à la fête de sainte Scolastique (10 février 1058) [3]. Durant son séjour il prit des mesures pour réprimer parmi les religieux l'abus de la propriété individuelle qui s'y était introduit depuis quelques années. A force d'exhortations et de menaces, avertissant et suppliant tour à tour, à temps et à contre-temps, comme dit l'apôtre, sans jamais se lasser, revenant toujours à ce point capital et tenant en quelque sorte les foudres de l'excommunication suspendues sur la tête des rebelles, il finit par extirper ce vice odieux et rétablit dans son intégrité la règle de saint Benoît. « Ce fut une grande victoire, » ajoute le chroniqueur. Nous sommes complétement de son avis. La nature humaine est ainsi faite que, dans l'élite même de ses représentants, ceux qui ont d'un seul coup renoncé à toutes les fortunes de la terre se rattachent en dernier lieu dans la vie commune du cloître à de misérables riens sur lesquels ils prétendent droit de propriété. Il en était ainsi au XI[e] siècle, il en est de même de nos jours; le grand triomphe de la grâce dans les cloîtres comme dans le monde c'est le détachement absolu de

[1] Papebroch dans sa XXII[e] Dissertation du *Propylæum Maii* (Bolland. Act. p. 192) soutient ce paradoxe, tout en convenant qu'il ne le trouve appuyé par aucun auteur ancien.

[2] Nous n'avons les actes d'aucune de ces assemblées.

[3] Ce long séjour du pape Etienne X au Mont-Cassin serait inexplicable s'il y avait eu, comme le suppose Papebroch, une ligue organisée par la cour de Germanie contre la légitimité de son élection. Il n'est pas douteux, en effet, que les partisans du roi d'Allemagne, lesquels étaient nombreux à Rome, n'eussent profité de l'absence du pontife pour y soulever quelque émeute.

soi-même et de toute chose se rapportant au moi humain. Léon d'Ostie, moine lui-même et fort au courant des obstacles contre lesquels le saint pape avait eu à lutter, estime donc le résultat à sa juste valeur quand il l'appelle « une grande victoire. » Un autre point beaucoup plus facile à obtenir regardait la célébration de l'office liturgique. « Le pape, dit-il, fit cesser l'usage du chant ambrosien qui s'était également introduit dans l'abbaye (sans doute à titre de progrès) et prescrivit le retour au rite grégorien pur. Jusque-là le seigneur apostolique avait conservé en même temps que la dignité pontificale son titre d'abbé du Mont-Cassin. Mais vers la fin de Noël (25 décembre 1057), la fièvre qu'il avait rapportée de Rome s'aggrava tellement qu'il se crut à sa dernière heure. Il réunit les prieurs de l'abbaye et de concert avec eux fit choix pour son successeur au Mont-Cassin de l'abbé Desiderius [1]. »

Election de Desiderius comme futur abbé. Antécédents de Desiderius

18. Le nom de Desiderius ou Didier que nous aurons plus tard à enregistrer au catalogue des papes éveille dans l'âme de Léon d'Ostie des souvenirs d'attendrissement et de touchante reconnaissance. « Pour faire connaître, dit-il, cet homme admirable, la gloire de l'ordre bénédictin, il faudrait la plume de Jérôme ou celle de Sulpice Sévère. Qui suis-je moi, ignorant et obscur, pour retracer sa biographie ? Mais j'ai du moins le mérite de l'avoir connu, aimé, vénéré. Ce fut lui qui dirigea mon adolescence. Je lui fus présenté à l'âge de quatorze ans; il me reçut dans sa maison sainte, m'instruisit, m'éleva, me nourrit comme un père. Il m'appartient donc de redire à sa gloire des récits que je tiens de sa bouche et dont je garantis la complète authenticité [2]. » Le premier nom qu'il porta sur la terre fut celui de Dauferius. Né en 1027, il était fils de Landolfe V prince de Bénévent. Sa naissance l'appelait donc aux dignités et aux honneurs du siècle ; mais une piété vive dont il donna les marques dès ses plus jeunes années inclinait son cœur au mépris des vanités de la terre et au service de Dieu. Tout enfant il se

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.* Lib. II; *Patr. Lat.* Tom. CLXXIII. col. 704.

[2] Id. *Ibid.* Lib. III, col. 713.

plaisait à fréquenter l'église, à lire les divines écritures, à les entendre expliquer par de saints religieux dont il recherchait les entretiens et sollicitait les conseils. Cependant comme il était fils unique, Landolfe qui voulait assurer l'avenir de son nom s'empressa, dès qu'il fut en âge de le fiancer à une jeune fille de noble race. Loin de se prêter à cet engagement, Dauferius aurait voulu fuir au désert; il l'eût fait sans la vigilance attentive de ses parents qui ne le perdaient pas un instant de vue. Quelque temps après Landolfe fut tué dans un combat contre les Normands. Dauferius alors âgé de vingt ans résolut de renoncer d'un seul coup et à la succession paternelle et à l'engagement forcé de ses fiançailles. Il confia ce dessein à un vénérable religieux nommé Hyacinthe. « Mon père, lui dit-il, vous savez par quels liens ma famille a voulu m'attacher à ce siècle misérable. Mais je vous le déclare en toute sincérité, j'ai résolu depuis longtemps de me consacrer au Seigneur; je vous supplie donc de m'aider dans la mesure de votre pouvoir et de votre science à rompre les nœuds qui m'enchaînent. Conduisez-moi en quelque solitude ignorée, où je puisse servir Dieu dans l'obscurité la plus profonde. » Le pieux moine exhorta le jeune homme à examiner mûrement sa vocation, à se tenir en garde contre les illusions de l'âge, de l'imagination, du démon peut-être. Mais toutes les épreuves auxquelles il le soumit, tous les délais qu'il lui imposa n'ayant fait que le confirmer plus que jamais dans sa résolution première, Hyacinthe reconnut la volonté du ciel et promit son concours à Dauferius. Il n'était pas facile au jeune prince de Bénévent d'échapper à son entourage. Voici l'expédient qu'il imagina. Un jour à l'heure des vêpres il vint à cheval avec son escorte habituelle trouver le religieux et lui proposa de faire une promenade aux environs de la ville, ce qui leur arrivait quelquefois. On avait amené un cheval de main ; Hyacinthe le monta et la promenade fut dirigée du côté de l'église de Saint-Pierre-le-Majeur, située à quelque distance de la ville. En arrivant, le jeune prince témoigna le désir d'y entrer pour assister à l'office du soir. Hyacinthe et lui mirent pied à terre, laissant leurs chevaux à la garde des serviteurs. Dauferius détacha, suivant l'usage, le glaive qu'il por-

tait à la ceinture et le remit aux mains d'un écuyer. L'escorte attendit sans aucune défiance son retour. Le moine et le prince fugitif sortirent de l'église par une porte latérale et à pied se dirigèrent à huit milles de là vers un ermitage habité par un vénérable serviteur de Dieu, nommé Santaro, qui accueillit Dauferius et le revêtit de la robe monastique. Cependant les soldats de l'escorte fatigués d'attendre inutilement leur maître avaient à l'entrée de la nuit pénétré dans l'église en l'appelant à grands cris. Ne le retrouvant plus, ils revinrent à toute bride à Bénévent. La mère du prince, sa famille, la ville entière furent bientôt informées de l'événement. Des cavaliers partirent dans toutes les directions à la recherche du fugitif. Sa mère désolée passa toute cette nuit en prières, en lamentations et en larmes. Un groupe de cavaliers retrouva Dauferius dans l'ermitage du pieux Santaro sous l'habit religieux qu'il venait de revêtir. En un clin d'œil Santaro accablé d'injures et de coups fut garrotté, pendant que de vive force on arrachait au jeune prince sa robe monastique pour lui faire reprendre son costume de chevalier. Ainsi arraché à l'asile où il avait cru trouver le repos dans le Seigneur, on le fit monter un cheval que deux serviteurs tinrent par la bride, et il fut ainsi ramené à Bénévent où son retour fut salué comme un triomphe par la population entière. La lutte recommença donc pour le jeune prince, qui poursuivit avec plus d'insistance que jamais son projet de renoncer au monde. Durant une année entière, étroitement surveillé par sa mère et par sa famille, il dut conserver son costume séculier, mais toute sa conduite était celle du plus fervent religieux. Après cette épreuve on cessa de lui parler mariage, on accepta sa démission de la principauté de Bénévent qui passa à Landolfe VI son cousin. Sa mère conservait pourtant l'espoir de le garder près d'elle. Le palais était contigu à la demeure épiscopale; on laissait à Dauferius la liberté de se rendre quand il voulait près de l'évêque, celui-ci devant user de son influence pour le déterminer à entrer dans les rangs de la cléricature. Le jeune prince en profita pour se mettre en relation avec Siconulf, prévôt du monastère de Sainte-Sophie, lequel venait en secret l'entretenir dans la demeure

épiscopale. Ensemble ils concertèrent un nouveau plan de fuite. Dauferius revêtu d'une robe de moine, la figure couverte par le capuchon, sortit de Bénévent durant la nuit, accompagné de Siconulf. Des relais de chevaux avaient été disposés à l'avance; Dauferius et son compagnon franchirent en quelques heures les douze lieues qui séparent Bénévent de Salerne. Arrivé dans cette dernière ville, Siconulf prit congé du jeune prince et rentra à Bénévent avant le jour. Dauferius de son côté se présenta au prieur de Salerne Guaimar son parent. « Souffrez, lui dit-il, que je me fasse moine ici sous votre protection, puisqu'on ne me permet pas de l'être dans mon pays. Si vous daignez m'accorder cette faveur je ne quitterai jamais Salerne. Si vous me la refusez et que vous soyez dans l'intention de me rendre à mes parents, laissez-moi poursuivre mon voyage. » Emu de la noble résolution et de la foi du jeune prince, Guaimar lui promit sa protection et quelques jours après le conduisit au monastère bénédictin de la Sainte-Trinité à la Cava près de Salerne. Cette nouvelle parvint bientôt à la connaissance des parents de Dauferius. Sa mère convaincue cette fois de la vocation surnaturelle d'un fils si tendrement aimé n'essaya plus de la combattre. Elle demandait seulement la consolation de le voir revenir près d'elle au monastère de Sainte-Sophie. Landolfe VI le nouveau prince de Bénévent vint lui-même à Salerne pour l'obtenir de Guaimar et de Dauferius. Il y réussit. L'humble moine revint donc dans sa patrie. Toute la ville de Bénévent salua son retour par de telles acclamations de joie que l'abbé de Sainte-Sophie, le vénérable Grégoire, ne voulant plus lui laisser porter son nom séculier de Dauferius le remplaça par celui de Desiderius (le Désiré) qui exprimait mieux les sentiments d'affection que lui portaient ses compatriotes. Quelques années plus tard (1053) lors du séjour de Léon IX à Bénévent, Desiderius lui fut présenté par les cardinaux Humbert de Silva-Candida et Frédéric de Lorraine, ses amis et les admirateurs de sa vertu. Le saint pape témoigna une telle estime pour le prince moine qu'il voulut toujours l'avoir pour assistant aux messes pontificales. A son avénement au trône de saint Pierre sous le nom d'Etienne X, Frédéric de Lorraine manda immédiate-

ment Desiderius à Rome. Il s'en fit accompagner dans sa visite au Mont-Cassin et le proposa, comme on l'a vu, au choix des religieux pour lui succéder dans le gouvernement de l'abbaye. « L'élection eut lieu en la forme accoutumée, dit Léon d'Ostie. Le seigneur apostolique retenu par la maladie n'avait pu se rendre à la salle capitulaire. Quand on vint lui présenter le nouvel élu, il le bénit avec effusion, félicita les religieux et ajouta : « Tant que Dieu me laissera un souffle de vie, je resterai votre abbé ; mais aussitôt que j'aurai rendu le dernier soupir Desiderius me succédera. »

Révolution à Constantinople. Avénement d'Isaac Comnène. Déposition et mort de Michel Cérulaire.

19. Contre toute espérance le pape revint à la santé (janvier 1058). Sur ces entrefaites on apprit qu'une nouvelle révolution venait d'éclater à Byzance. A la mort de Constantin IX Monomaque (1054) bientôt suivie (1056) de celle de Théodora, Michel VI surnommé Stratiotique, un général qui n'avait de militaire que le titre et d'autre recommandation que celle dont l'avait gratifié *in extremis* l'impératrice mourante, fut élevé sur le trône. Il n'y parut un instant que pour faire constater son incapacité profonde. L'armée d'Orient, faisant revivre les beaux jours de la toute puissance prétorienne, refusa de le reconnaitre. Son général Isaac Comnène avait les sympathies des soldats ; il fut proclamé empereur (1057) et ramené en triomphe à Constantinople. Stratiotique, au lieu de justifier son surnom en se mettant à la tête d'une armée pour combattre l'agresseur, resta confiné au palais, comptant sur l'appui du patriarche Michel Cérulaire qui lui avait juré une fidélité inviolable. Sa quiétude fut désagréablement troublée à la nouvelle que le patriarche schismatique venait de soulever contre lui toute la ville. Du haut de l'ambon de Sainte-Sophie, en présence du sénat et du peuple réunis, l'audacieux Cérulaire escomptant d'avance le succès avait reconnu la légitimité du soulèvement militaire, proclamé l'avénement d'Isaac Comnène et délié les fidèles de Byzance du serment prêté par eux à Stratiotique. Celui-ci refusait de croire à une pareille trahison, force lui fut bientôt d'y ajouter foi. Deux évêques députés par Michel Cérulaire vinrent le sommer de quitter la pourpre et d'évacuer le palais impérial. « Mais, demanda le mal-

heureux, votre maître vous a-t-il chargé de m'offrir quelque chose en échange? — Oui, répondirent-ils, le patriarche vous offre en compensation le royaume des cieux. » Stratiotique dut alors comprendre, mais trop tard, qu'un général porté par les circonstances au pouvoir n'est plus rien le jour où il compte sur un autre appui que celui de Dieu et de son épée. Rentré tristement dans la maison qu'il avait occupée comme simple citoyen, il put voir de ses fenêtres passer le cortége triomphal d'Isaac Comnène se rendant à la basilique de Sainte-Sophie pour la cérémonie du couronnement. La famille des Comnène prétendait faire remonter son origine jusqu'aux *patres conscripti* de la république romaine. Les patriciens ses ancêtres auraient traversé sans déchéance toute la période païenne des empereurs depuis Auguste jusqu'à Constantin le Grand. Avec ce dernier embrassant la foi chrétienne, ils seraient venus s'établir dans la nouvelle Rome, Constantinople, à l'époque de sa fondation. Vraie ou fausse, cette généalogie ne trouva plus aucun contradicteur, dès que le général des armées d'Orient se trouva par un coup de fortune élevé au trône des Césars. Isaac était d'ailleurs d'un tout autre caractère que Stratiotique. Le patriarche Michel Cérulaire ne tarda pas à s'en apercevoir. Fier de l'appui qu'il avait prêté au nouvel empereur, il se crut tout permis. Sa puérile vanité alla jusqu'à chausser le cothurne de pourpre réservé à Byzance comme un insigne exclusivement impérial. Comnène lui reprocha cette usurpation. « Je vous ai donné la couronne, répondit l'orgueilleux patriarche; il ne me sera pas difficile de vous l'ôter. » Isaac se le tint pour dit, rassembla en synode les évêques suffragants de Constantinople, fit déposer le vaniteux Cérulaire et l'envoya sans plus de formalités mourir en exil. De cette révolution byzantine si parfaitement semblable à tant d'autres que nous avons enregistrées à leur date, il nous sera permis de relever un détail fort significatif, bien qu'il n'ait été, que nous sachions, relevé jusqu'ici par aucun historien. Le sénat et le peuple byzantin demeurèrent fidèles à la cause de Stratiotique jusqu'à ce que le patriarche, représentant de l'autorité divine, les eût déliés de leur serment de fidélité. Aussitôt que cette sentence eut été solennellement

promulguée du haut de l'ambon de Sainte-Sophie, sénat et peuple, citoyens et soldats, acclamèrent Isaac Comnène sans autrement se préoccuper de l'ex-empereur, auquel Michel Cérulaire fit notifier sa déchéance par deux évêques. On croyait donc alors dans tout l'Orient que l'Église en vertu des paroles de Jésus-Christ : « Tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre sera lié ou délié au ciel, » avait le droit de délier les sujets du serment de fidélité prêté aux princes et par conséquent celui de déposer les princes. A Constantinople le fait eut lieu vingt fois dans la période écoulée entre le IVe et le XIe siècle, sans jamais soulever la moindre protestation de la part des évêques et théologiens de cour, et l'on sait qu'il n'en manquait point en Orient. Cette doctrine révolte, nous le savons, les théories du laïcisme moderne. Aujourd'hui qu'il n'y a plus d'états chrétiens, on conçoit que l'Église n'exerce plus la souveraine judicature sur les princes. Ceux-ci ont préféré à sa juridiction maternelle et à son arbitrage suprême la souveraineté du peuple et le jugement sommaire de l'émeute. Ils sont revenus par un mouvement rétrograde à la pratique de l'état païen. Ce régime est celui de nos sociétés modernes; les nations comme les rois en subissent la cruelle expérience. Le monde chrétien ou plutôt comme on disait alors la république chrétienne avait inauguré le règne de Jésus Christ par son Église : les conflits au lieu de se terminer sur les barricades, dans la boue et le sang, se dénouaient à la voix pacifique des pontifes, ministres du Dieu qui a dit : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre [1]. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie [2]. » Peuples et princes en Orient et en Occident recouraient à cette puissance d'origine divine, dont les décrets venus de si haut n'humiliaient personne et sauvegardaient les droits de tous. Quel homme d'État oserait aujourd'hui affirmer que cette organisation de la république chrétienne ne valait pas notre système actuel d'anarchie en permanence?

20. Le pape Etienne X prenait le plus vif intérêt à la situation de l'église d'Orient dont il avait pu connaître à fond les besoins et — **Desiderius légat du saint-siége à Constantinople.**

[1] Matth. XXVIII, 18. — [2] Joan, XX, 21.

les tendances, lors de son récent voyage à Constantinople en qualité de légat de saint Léon IX. La déposition et l'exil de Michel Cérulaire, la promotion du nouveau patriarche Constantin Lichudès et l'avénement d'Isaac Comnène tous deux connus par leur horreur du schisme permettaient de renouer avec Byzance des relations tristement interrompues. Le pontife résolut donc sur-le-champ d'envoyer une ambassade au nouvel empereur. Il confia cette mission à Desiderius auquel il adjoignit le cardinal Etienne français d'origine, ancien religieux de la congrégation de Cluny, et le diacre de l'église romaine Maynard, plus tard successeur du cardinal Humbert de Moyenmoutier sur le siége cardinalice de Silva-Candida. « Avant de faire partir pour cette légation lointaine le nouvel élu du Mont-Cassin, dit Léon d'Ostie, le pape rendit un décret aux termes duquel il déclarait que si Desiderius à son retour le retrouvait vivant encore lui-même, il prendrait le gouvernement de l'abbaye à titre de vicaire du pape; sinon il entrerait de plein droit en fonction comme abbé titulaire. Dans le rescrit adressé à Isaac Comnène, le pontife tenait le même langage; il recommandait le nouvel élu du Mont-Cassin à toute sa bienveillance, le priant de faciliter à ce légat apostolique l'accomplissement de sa mission et de lui assurer les moyens d'un heureux et prompt retour [1]. » Le pressentiment d'une mort prochaine qui dictait au pontife cet ensemble de dispositions en quelque sorte testamentaires ne devait que trop tôt se réaliser. Pendant que Desiderius et les deux autres légats se dirigaient à Sipontum, sur le littoral de la mer Adriatique, dans l'espoir d'y trouver un navire en partance pour Constantinople, Etienne X retournait à Rome (10 février 1058).

Retour d'Etienne X. à Rome. Pierre Damien cardinal évêque d'Ostie

21. Le samedi des quatre-temps de carême (14 mars suivant), la ville éternelle fut témoin d'une pieuse cérémonie qui attestait de la part du pontife la résolution plus énergique que jamais de poursuivre la lutte contre la simonie et l'incontinence des clercs. L'abbé de Fontavellane, Pierre Damien, s'était distingué entre tous parmi

[1] Leo Ostiens, *Chronic. Cassin.* Patr. Lat. Tom. CLXXIII, col. 721.

les héros de mortification et de sainteté qui avaient jusque-là tenu d'une main si ferme le drapeau de la discipline contre toutes les attaques des passions frémissantes. Etienne X voulut, en récompensant ce vaillant athlète, donner à sa parole et à ses exemples une autorité nouvelle : il manda à Pierre Damien de venir recevoir de ses mains les insignes du cardinalat et la consécration épiscopale. « Mais, dit l'hagiographe, l'humble fils de la solitude, l'homme de la contemplation, l'amant de la pauvreté et du silence monastique, répondit aux évêques qui lui étaient envoyés par un refus péremptoire. « J'ai fait vœu, dit-il, de vivre au désert, servant Dieu dans l'obscurité et l'étude. Le tumulte et l'agitation des affaires me sont interdits ; je les ai en horreur. » On le menaça alors d'excommunication, mais il supplia les envoyés de prendre auparavant les ordres du saint pontife en lui présentant avec ses excuses et ses actions de grâces le véritable motif de son refus. Le seigneur apostolique, informé d'une résistance à laquelle il s'était sans doute attendu, ne parla nullement d'excommunication; il employa un argument moins rigoureux mais beaucoup plus efficace. Il écrivit de sa main à l'abbé de Fontavellane, lui ordonnant en vertu de la sainte obéissance de se soumettre paisiblement à ce qui lui était commandé. Pierre Damien n'insista plus. Il suivit à Rome les envoyés du pontife. Le pape lui donna la consécration épiscopale et le prenant par la main lui remit l'anneau et le bâton pastoral, gages symboliques de son alliance indissoluble avec l'église d'Ostie. « Depuis lors, ajoute le biographe Jean disciple et confident de Pierre Damien, le saint homme se dévoua sans réserve aux devoirs de sa nouvelle dignité. Le joug que l'obéissance lui avait imposé pesait, me disait-il, cruellement sur sa tête, mais l'obéissance qui le lui avait fait subir l'empêcha jusqu'à la fin de le déposer [1]. » Nous avons d'ailleurs pour nous renseigner sur les sentiments de Pierre Damien, lorsqu'il se vit promu contre sa volonté à la tête du collége cardinalice, un témoignage plus intime encore. C'est celui qu'il exprima lui-même dans une

[1] Joannes Monach. *Vit. S. Petr. Damian.* cap. XIV; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 151.

lettre adressée quelques jours après son sacre à ses nouveaux collègues.

Lettre de saint Pierre Damien au collége des cardinaux.

22. Elle est conçue en ces termes : « Aux évêques vénérables et saints dans le Christ les cardinaux de l'église de Latran Pierre leur collègue indigne, affection profonde et dévouée. Autour d'un camp les sentinelles avancées, sur les remparts d'une citadelle les gardiens vigilants répètent dans la nuit le cri d'alarme. Moi aussi, contraint d'entrer dans la milice de l'Église, je vous adresse, vénérables pères, en style rude, d'une voix que le désert a enrouée, le cri de la sentinelle, non certes pour vous tirer du sommeil puisque vous veillez depuis si longtemps avec un indomptable courage, mais pour m'exercer moi-même à la vigilance. Vous avez sous les yeux, bien aimés frères, la décadence d'un monde qui se précipite à la ruine, entraîné sur une pente infernale. Plus il approche de l'abîme, plus il redouble de forfaits. La discipline, ce génie tutélaire de l'ordre ecclésiastique, a disparu; le sacerdoce profané est devenu le scandale des peuples ; les lois canoniques sont foulées aux pieds ; le ministère sacerdotal est passé du service de Dieu à celui des hideuses concupiscences. En vérité, il ne reste plus parmi nous de chrétien que le nom : la vie est redevenue toute judaïque. Où ne trouve-t-on pas la rapine, le vol, le parjure, le proxénétisme, le sacrilége? Partout la vertu est conspuée ; le vice comme une peste infâme gangrène la société. Dans ce naufrage universel où le genre humain va s'engloutir, l'église romaine reste seule le port du salut. Le filet du pauvre pêcheur Pierre tendu au milieu de la tempête et des flots soulevés est l'unique refuge des âmes. C'est qu'en effet l'église du bienheureux Pierre dans sa prééminence excellente sur toutes les autres a seule le privilége immortel des promesses divines. Oui, sainte église du Sauveur, et vous en particulier basilique de Latran, vous êtes réellement le centre et le chef des élus, la mère de toutes les églises du monde, leur sommet, leur faîte couronné de gloire. Les sept évêques cardinaux qui seuls avec le pontife apostolique ont le privilége de monter à votre autel pour y célébrer les augustes mystères sont vraiment les sept flambeaux mystiques dont l'œil du prophète Zacharie avait entrevu de loin

la lumière [1], les sept candélabres d'or, les sept étoiles dans la main du Seigneur, les sept anges de l'apocalypse de saint Jean [2]. Nous sommes donc, vénérables frères, placés au confluent du monde. On accourt de tous les points de l'univers pour demander à cette église de Latran la règle de la foi, le modèle de la conduite et la discipline des mœurs. Tel est notre honneur, mais telle aussi notre responsabilité. La dignité épiscopale ne consiste ni dans les manteaux de martre-zibeline, *in turritis gebellinorum* [3], ni dans les coiffures ornées de rubis et de perles, ni dans les glands de pourpre flamboyante, ni dans le clinquant des harnais d'or, ni enfin dans le fracas d'une escorte de cavaliers aux chevaux frémissants d'impatience, rongeant leur frein couvert d'écume. Non, non! la dignité épiscopale c'est la pureté des mœurs et la sainteté de la vie. Hélas! qu'en font-ils donc ceux qui vont la solliciter au camp des rois, la poursuivre sur les champs de bataille, à travers les races barbares et jusqu'aux extrémités de notre Europe? Ils auraient plutôt fait de l'acheter à prix débattu, moyennant une somme d'argent une fois payée; car il y a trois manières de payer l'épiscopat et par conséquent trois sortes de simonie : on paie en argent, en services ou en flatterie. Les malheureux! quand ils ont arraché à la lassitude du prince l'objet de leurs convoitises, ils se vengent sur leurs subordonnés du servilisme qu'ils se sont si longtemps imposé. Leur houlette pastorale est une verge de fer; ils ne sont ni pasteurs ni pères, mais d'exécrables tyrans. C'est à vous, frères bien aimés, qu'il appartient avec l'autorité du siége apostolique de mettre un terme à tant de scandales. Vous êtes le sel de la terre; un peu de sel suffit à prévenir la corruption. Vous êtes les soixante-dix palmiers qui fleurissaient aux douze sources d'Elim et qui abritèrent la multitude des enfants d'Israël. Enfin vous n'êtes pas seulement prêtres et évêques, mais les maîtres du sacerdoce et de l'épiscopat. On peut vous comparer au diamant qui raye tous les

[1] Zachar. III, 8. *Quia ecce lapis quem dedi coram Jesu; super lapidem unum septem oculi sunt.*

[2] Apoc. I. 20.

[3] Cf. Ducange. *Dict. mediæ et infim. latin.* voc, *Gebellinus.*

métaux et ne se laisse entamer par aucun. Ayons donc la force du diamant, la limpidité des sources, la fécondité des palmiers d'Elim, l'incorruptibilité du sel évangélique. Ainsi nous serons dignes de la vocation qui nous appelle dans une certaine mesure à la participation du pouvoir des clefs donné par le Seigneur au prince des apôtres [1]. »

Les simoniaques de Milan. Les *Patarini.*

23. Au moment où Pierre Damien écrivait ces lignes éloquentes, voici ce qui se passait dans l'église de Milan, livrée à la tyrannie de l'archevêque simoniaque Wido. « Tous les prêtres y étaient mariés, dit Bonizo de Sutri, et vivaient publiquement dans cet affreux concubinage. Le peuple aurait murmuré peut-être, mais on le faisait taire avec ce proverbe : « L'église ambrosienne a des libertés particulières dont elle ne doit compte à personne. » Il en était ainsi depuis plus de deux cents ans, ajoute le chroniqueur. Or l'un des élèves les plus distingués de Lanfranc, Anselme de Badagio, qui était allé recueillir à l'abbaye du Bec les leçons de l'illustre docteur, revint en 1057 en Italie où il fut aussitôt promu à l'évêché de Lucques. Les prétendues libertés de l'église de Milan n'étaient à ses yeux qu'une horrible licence et un effroyable scandale. Il ne craignit pas de le dire. Un jour qu'on vantait en sa présence le talent oratoire de quelques prédicateurs milanais : « Si les prêtres et les diacres de Milan, dit-il, n'avaient pas tous et chacun des femmes, il leur serait permis de prêcher la parole de Dieu. » A l'exemple d'Anselme, un clerc nommé Landulf, *notarius* (secrétaire) de l'archevêché, et un diacre maître ès-arts libéraux, comme on disait alors, nommé Ariald, plus tard martyrisé pour la foi de Jésus-Christ, organisèrent à Milan même et dans les campagnes voisines une ligue sainte contre l'immoralité des clercs. « Sous la protection de Dieu et du bienheureux Pierre prince des apôtres, dit Bonizo de Sutri, ils s'engagèrent dans cette lutte formidable. Les livres de saint Ambroise à la main, ils parcouraient les cités et les campagnes, démontrant au peuple que l'illustre docteur, patron de Milan, avait

[1] S. Petr. Damian. *Epist. Lib.* II; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 254.

toujours maintenu le célibat ecclésiastique et flétri comme hérétiques notoires tous ceux qui refusaient obéissance à la sainte église romaine. Les multitudes accoururent en foule à leurs prédications; les petits, les humbles, les pauvres, c'est-à-dire ceux que Dieu choisit de préférence pour confondre les puissants et les forts, faisaient cortége aux nouveaux apôtres et s'attachaient à leurs pas. Cependant les clérogames presque aussi nombreux que le sable des mers, dit encore non sans quelque exagération le chroniqueur, soulevèrent contre la ligue sainte les *capitanei* et les vavasseurs des églises, les vendeurs de bénéfices ecclésiastiques, leurs parents, leurs alliés, les familles de leurs concubines. Il y eut une véritable émeute. On croyait ainsi réduire au silence les prédicateurs de la vérité; mais les agresseurs furent écrasés sous le nombre des fidèles qui allait croissant chaque jour, et devint bientôt assez puissant pour expulser l'archevêque simoniaque. » Vainement celui-ci dans un synode tenu à Fontaneto excommunia Anselme, Landulf et Ariald, les traitant de « Patarins » (déguenillés) [1], par allusion à la foule des pauvres qui les suivaient. Son épithète injurieuse lui resta pour compte; « les défenseurs de la foi, reprend Bonizo s'estimèrent trop heureux d'avoir été trouvés dignes de souffrir cet outrage pour le nom de Jésus [2]. » Le nom de Patarins fut bientôt un titre de gloire. Ariald vint à Rome supplier le bienheureux pape Etienne X d'envoyer à Milan des légats apostoliques pour relever de ses ruines la malheureuse église de saint Ambroise. La situation était telle que sur mille clercs, on n'en trouvait pas cinq qui ne fussent concubinaires ou simoniaques [3]. » Le pontife accueillit favorablement la requête de l'homme de Dieu. Le nouveau cardinal Pierre Damien fut désigné pour cette mission et nous ver-

[1] Voici l'étymologie que Bonizo de Sutri donne à ce mot : *Quod videntes simoniaci non valentes tamen veritati et tantæ multitudini resistere confundebantur, eisque paupertatem improperantes Paterinos, id est pannosos, vocabant; et illi quidem dicentes fratri Racha, rei erant judicio; Rachos enim græce, latine pannus dicitur.* (Bonizo Sutr. *Ad amic.* Lib. VI. *Patr*, *Lat.* Tom. CL, col. 825.

[2] *Act.* V, 41. — [3] Bonizo Sutr. *loc. cit.*

rons bientôt le zèle, la prudence et le succès avec lesquels il l'accomplit.

Le trésor du Mont-Cassin. Une imputation calomnieuse.

24. Bonizo est le seul auteur qui nous fasse connaître l'origine si glorieuse de cette qualification de Patares ou Patarins, usurpée depuis par des sectes antichrétiennes et antisociales dont nous aurons à raconter les désastres. A un autre point de vue son récit nous permet de rectifier une imputation calomnieuse qui a pesé jusqu'à nos jours sur la mémoire d'Étienne X. Léon d'Ostie, par un mot trop légèrement inséré dans sa Chronique, fut l'auteur sans doute très-involontaire de ces récriminations posthumes. « Quelques jours après son retour à Rome, dit-il, le seigneur apostolique manda au prévôt du Mont-Cassin de lui envoyer l'or et l'argent qui se trouvant dans le trésor de l'abbaye [1], promettant de les rendre bientôt en quantité plus considérable. Comme il se disposait à se rendre en Toscane pour y conférer avec Godefroi de Lorraine son frère, on disait, *ut ferebatur*, qu'il projetait de lui donner la couronne impériale et de revenir avec lui en Apulie pour chasser les Normands dont la domination lui était odieuse. » C'est sur cet on-dit du chroniqueur qu'on a imaginé après coup tout un plan de haute trahison ourdi par Étienne X contre le roi mineur Henri IV d'Allemagne. Voilà donc, disaient les adversaires de la papauté, comment les vicaires de Jésus-Christ exercèrent la tutelle dont la confiance du dernier empereur les avait investis ! L'orphelin confié à leur garde devenait leur première victime; Etienne X ne songeait qu'à le dépouiller de son droit à la couronne impériale, au profit d'une ambition de famille et en faveur de son frère Godefroi ! Muratori raisonnait tout différemment. « Le plan qu'on prête à Etienne X, s'il exista réellement, dit-il, aurait sans doute valu à ce pontife la haine de la nation germanique ; mais il eût sauvé l'Italie en lui épargnant les désastres du règne de Henri IV enfant mineur alors qui devait plus tard effrayer le monde par ses crimes. » Comme on le voit, le docte historien n'ajoutait qu'une médiocre

[1] *In auro duntaxat atque argento*. (Leo Ostiens. *Chroni.*, *Cassin.* Lib. II, cap. XCVII; *Patr. Lat.* Tom. CLXXIII, col. 704.

confiance à « l'on dit » de la chronique du Mont-Cassin. Il avait raison. Les religieux n'avaient pas accueilli sans murmure l'ordre du pape leur abbé, relativement au trésor du monastère. « La nuit qui précéda le transfert des objets précieux à Rome, reprend le chroniqueur, le frère Léon d'Amalfi étant resté après les matines à prier dans l'église, vit apparaître le patriarche saint Benoît reconnaissable à la majesté de son visage et de ses cheveux blancs. Il semblait sortir de l'abside ; une vénérable religieuse le suivait, les yeux baignés de larmes, se plaignant de la spoliation du sanctuaire C'était sainte Scolastique. Ensemble traversant le chœur, ils s'avancèrent jusqu'au milieu de la nef. Le patriarche s'arrêtant alors dit à sa compagne : « Ne pleurez pas, ma sœur. Dans quelques jours on nous rendra tout[1]. » Cette vision plus ou moins authentique nous donne l'idée de l'émotion produite au Mont-Cassin par le message pontifical et de la répugnance des moines à se séparer de leur trésor. Que voulait faire le pape de l'or et de l'argent qu'il réclamait ? Le champ des conjectures était vaste. Parmi toutes celles qui furent mises en avant, la plus plausible fut celle qui prêtait au pape le projet de conférer à son frère la couronne impériale. L'or et l'argent du Mont-Cassin eussent payé les frais de cette combinaison de famille. De là le *ut ferebatur* de la chronique. Rien pourtant n'était à la fois plus simple et plus équitable que la demande du pape. L'or et l'argent qu'il réclamait, était en majeure partie, selon la judicieuse remarque de Dom Tosti, sa propriété personnelle. Il l'avait rapporté de Constantinople après sa légation en Orient sous Léon IX[2]. La détresse de Rome, dont une moitié avait été incendiée quatre ans auparavant[3], explique assez le besoin qu'Étienne X avait alors de ressources pour réparer tant de ruines. En tout cas, s'il avait eu vraiment l'intention qu'on lui prête, le dénouement de cette affaire n'eût point été celui que Léon d'Ostie nous fait connaître en ces termes : « Malgré leur répugnance, les religieux n'osèrent désobéir ; le prévôt de l'abbaye porta donc le trésor au seigneur aposto-

[1] Leo Ostiens, *loc. cit.* col. 705.
[2] Cf. N° 1 de ce présent Chapitre.
[3] Cf. N° 86 du chapitre précédent.

lique. En le lui offrant, il raconta la vision merveilleuse et n'omit point de dire l'immense douleur des religieux. Le saint pape profondément ému versa des larmes à ce récit. Il ordonna au prévôt de reporter immédiatement tout ce trésor au Mont-Cassin. De tant de richesses il ne voulut garder qu'une statuette rapportée par lui de Constantinople[1]. » Evidemment si le trésor du Mont-Cassin avait eu la destination que supposaient les moines, le pontife n'aurait pas si facilement renoncé à un projet qui intéressait à ce point l'avenir de l'Italie et la sécurité du saint-siége.

Voyage d'Etienne X en Toscane. Sa mort prématurée à Florence.

25. Il est vrai pourtant qu'il se disposait à se rendre en Toscane afin d'y conférer avec Godefroi de Lorraine son frère. Mais l'objet de cette entrevue sur lequel on n'avait jusqu'ici aucune donnée se laisse maintenant deviner d'après le récit de Bonizo. Les troubles qui venaient d'éclater à Milan, la prise d'armes du clergé simoniaque, des *capitanei* et des vavasseurs contre les Patarins, réclamaient des mesures énergiques. Ce fut, à notre avis, l'unique motif qui détermina Etienne X à quitter Rome durant le carême, c'est-à-dire à une époque où d'ordinaire les souverains pontifes ne sortaient point de la ville éternelle. Sa santé lui inspirait toujours une certaine inquiétude. « Avant de s'éloigner, reprend Léon d'Ostie, il convoqua les évêques, le clergé et le peuple romain dans la basilique de Saint-Pierre. Là, il promulgua une constitution apostolique déclarant que s'il lui arrivait de mourir dans le voyage qu'il allait entreprendre, il interdisait toute élection pontificale avant le retour du sous-diacre de la sainte Église Hildebrand, qui venait d'être envoyé en Germanie près de l'impératrice Agnès pour une mission concernant les affaires de l'État. Il interdisait sous peine d'anathème de proclamer un nouveau pape en l'absence et sans le conseil d'Hildebrand[2]. Bonizo de Sutri et une chronique contemporaine publiée par Watterich d'après un manuscrit du Vatican confirment le récit de Léon d'Ostie, en y ajoutant quelques détails plus circonstanciés. « Le seigneur pape, disent-ils, après quelques semaines de séjour à Rome, retomba plus malade que

[1] Leo Ostiens. *loc. cit.* col. 705. — [2] Leo Ostiens, *loc. cit.* col. 706

jamais. Il eut alors une inspiration prophétique dont les événements ne devaient que trop tôt justifier l'exactitude. Il convoqua les cardinaux, évêques, prêtres, diacres, et leur parla en ces termes : « Je sais, frères, qu'après ma mort il surgira du milieu d'entre vous des hommes d'orgueil et d'ambition qui forceront la porte du bercail, se feront appuyer par la puissance laïque et foulant aux pieds les règles saintes édictées par les pères envahiront le siége apostolique. » A ces mots, tous les assistants protestèrent qu'ils étaient incapables d'un pareil sacrilége. Tous sans exception promirent au pape de se conformer à ses instructions. Chacun d'eux vint mettre la main dans la sienne et lui jurer sous la foi du serment de ne laisser aucun pape monter sur la chaire de saint Pierre sans le consentement unanime et la libre élection faite par tous les membres du collége cardinalice. Après cette déclaration solennelle, le pontife partit pour la Toscane [1]. » Il nous semble absolument impossible de faire concorder ces récits très-authentiques avec l'idée d'un prochain couronnement impérial de Godefroi de Lorraine. Si ce projet eut existé le pape n'avait point à se rendre en Toscane, Godefroi lui-même serait venu à Rome recevoir, suivant l'usage, sur l'autel de Saint-Pierre le diadème de Charlemagne. Enfin si Godefroi de Lorraine eut été réservé *in petto* pour le rôle d'empereur, Etienne X ne se fût pas inquiété à ce point de l'éventualité d'une vacance du siége. Le nouveau César son frère y eût pourvu. Rien ne subsiste donc de l'imputation calomnieuse dont on avait prétendu charger la mémoire d'Etienne X. Le pieux pontife allait en Toscane non pour concerter avec son frère une intrigue politique, ni pour l'engager à violer le serment de fidélité récemment prêté par lui au roi mineur de Germanie, mais pour travailler à la pacification de la province de Milan dévastée par la faction simoniaque. En passant près du monastère de Musceto, où se trouvait l'illustre camaldule Jean Gualbert, le pape le fit prévenir de son arrivée et lui manda de le venir trouver. « Mais, dit l'hagio-

[1] Bonizo Sutr, *Ad amic.* Lib. VI. *Patr. Lat.* Tom. CLXXIII, col. 826. — *Codex Archivi Vatican.* Watterich. Tom. I, p. 201.

graphe, les envoyés pontificaux trouvèrent le saint homme tellement malade qu'il lui était impossible de se rendre à cette invitation. Le seigneur apostolique, malade lui-même, fit repartir ses légats en disant : « Qu'on l'apporte snr son lit. » Un violent orage qui éclata soudain ne permit point d'exécuter cet ordre, et en dernier lieu le seigneur apostolique fit dire au saint : « Je renonce au bonheur de vous voir : restez avec la bénédiction de Dieu dans votre monastère [1]. » Peut-être Etienne X voulait-il renouveler pour le thaumaturge ce qu'il venait de faire pour Pierre Damien et revêtir Jean Gualbert de la dignité cardinalice. Il n'en eut pas le temps. « A peine arrivé à Florence, il fut repris de sa maladie de langueur [2]. » Saint Hugues de Cluny l'accompagnait dans ce voyage et l'assista à ses derniers moments. « La grâce de Dieu, dit l'hagiographe, avait ménagé au pontife cette consolation suprême. Hugues passait les journées entières près de son lit de douleur, dans des entretiens pleins de charme et d'onction céleste. « Je demande au Seigneur, lui dit un jour le pape, de mourir entre vos bras. Aussitôt que vous me quittez, l'ennemi du genre humain m'assiége de visions terribles ; quand vous rentrez il disparaît. » Dès lors, le bienheureux abbé ne quitta plus le pieux pontife. Il reçut son dernier soupir, lui ferma les yeux, revêtit son corps des insignes pontificaux et le déposa de ses mains dans le cercueil [3]. » (19 mars 1058). Ainsi mourait à la fleur de l'âge un pape dont l'avénement avait été salué par tant d'espérances. Cette catastrophe soudaine éveilla des soupçons d'empoisonnement qui ne nous paraissent pas justifiés. Les fièvres paludéennes dont Etienne X avait pris le germe à Rome durant les chaleurs du mois d'août de l'année précédente étaient alors aussi meurtrières qu'elles le sont de nos jours. Godefroi de Lorraine fit au pape son frère de magnifiques funérailles et lui éleva dans la cathédrale de Florence un mausolée dont l'inscription rappelait à la fois les titres

[1] Joann. Gualbert. *Acta.* — *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 784.
[2] Leo Ostiens. *loc. cit.*
[3] Hugo Cluniac., *Vita. Patr. Lat.* Tom. CLIX. col. 896 et 911.

et la sainteté de l'auguste défunt, la tendresse et la douleur fraternelle [1].

INTRUSION DE BENOIT X (5 avril 1058. — 24 janvier 1059).

Irruption des comtes Tusculum et de Galeria à Saint-Jean-de-Latran. Intrusion de l'évêque de Velletri (Benoît X).

26. « A la nouvelle de la mort du pape, dit Bonizo de Sutri, le comte de Tusculum Grégoire, fils d'Albéric, faisant revivre le vain titre de patrice toujours revendiqué par sa famille, se ligua avec les autres *capitanei*, s'empara de la ville de Rome et installa sur la chaire de saint Pierre l'évêque cardinal de Velletri, lequel au mépris du serment prêté par lui entre les mains du défunt pontife accepta cette intrusion et prit le nom de Benoît X [2]. » Léon d'Ostie raconte le fait avec plus de détails. « Grégoire de Tusculum, dit-il, s'associa Girard comte de Galeria (forteresse située au nord de Rome) et d'autres puissants seigneurs du voisinage. Les conjurés pénétrèrent de nuit dans la ville de Rome, qui se vit tout à coup en proie à leur fureur. Au milieu d'une effroyable tumulte, ils envahirent la basilique constantinienne de Latran et proclamèrent pape l'évêque Jean de Velletri sous le nom de Benoît X. Pierre Damien, ce héros de la foi et de la discipline ecclésiastique qui venait d'être promu au siége d'Ostie, accourut avec les cardinaux; ensemble ils protestèrent contre cette horrible violence et prononcèrent contre les conjurés et leur indigne

[1] La chronique du Mont-Cassin dit formellement que Dieu manifesta la sainteté d'Etienne X par de nombreux miracles : *Ad cujus sacratissimum corpus, meritis ejus intervenientibus, plurima Christus signa ostendit.* (Leo Ostiens. *loc. cit.* col. 706). L'inscription gravée par Godefroi de Lorraine sur la tombe de son illustre frère porte également ce témoignage. Elle est conçue en ces termes : *Stephano papæ X olim Juniano Frederico Gozelonis Lotharingiæ ducis filio, apostolicæ sedis cancellario, monacho et abbati Cassinensi, cardinali tituli sancti Chrysogoni, pontifici optimo, maximo, pio, felici, sanctitate et miraculorum gloria illustri, Gothifredus Hetruscorum dux, ut defuncto fratri domi suæ et inter proprios amplexus quas potest charitatis suæ vices rependat, non sine lacrymis parentat. Monachi abbatiæ Florentinæ in ædibus divi Joannis Baptistæ offerunt et justa solvunt, IV Kalendas Aprilis MLVIII.* (Watterich. Tom. I, p. 202).

[2] Boniz. *Ad amic.* Lib. VI. *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 826.

créature une sentence d'anathème. Mais les soldats se précipitèrent sur eux l'épée à la main, prêts à les massacrer. Les cardinaux furent assez heureux pour échapper à la mort. Protégés par quelques serviteurs fidèles, ils sortirent de la basilique par une porte dérobée et quittèrent Rome. Les satellites de Satan, maîtres de la ville, amenèrent à la basilique un prêtre d'Ostie aussi ignorant des saintes lettres que des lois canoniques, à défaut de l'évêque à qui seul appartenait le droit d'introniser les papes, ils s'en servirent pour faire asseoir leur intrus sur la chaire profanée de saint Pierre. D'ailleurs Benoît X n'était pas moins ignorant, ainsi que le témoigne le surnom de Mincius (en italien *Balordo*) dont le gratifièrent publiquement les Romains [1]. » A défaut de science et de vertu, l'intrus avait aux yeux de Grégoire de Tusculum une qualité inappréciable : il était son cousin. Il appartenait à cette lignée des comtes de Frascati qui comptait déjà sept papes. Son père Wido avait porté lui aussi le titre de comte de Tusculum, sa mère qui vivait encore appartenait à la famille des comtes de Galeria [2]. Les intérêts des deux tyrans féodaux, chefs de la conjuration, se réunissaient donc pour qu'un antipape du nom de Benoît X fît revivre la triste mémoire de l'antipape Benoît IX. Autour du nouvel intrus se groupèrent tous les clercs simoniaques, tous les prêtres scandaleux de l'église romaine; et le règne des odieuses concubines recommença.

Lettre de saint Pierre Damien à l'archevêque de Ravenne.

27. La simonie et l'incontinence cléricale furent avec la tyrannie du comte de Tusculum les appuis officiels de l'intrus. Dans toute l'Italie, l'usurpation de Benoît trouva des complices devoués parmi les adversaires de la discipline et du célibat ecclésiastique. Leurs efforts pour égarer l'opinion publique et faire accepter comme pape légitime la créature du comte de Tusculum nous sont attestés par la lettre que Pierre Damien adressait alors à l'archevêque Henri de

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.* Patr. Lat. Tom. CLXXIII, col. 767.

[2] Novaës donne à la mère de Benoît X le nom d'Emilia et la fait descendre de la famille romaine des Conti. (Cf. *Vit. Somm. Pontif.* 161, Benedict. X. Tom. II, p. 257). Ciaconius dit simplement que Benoît X appartenait par sa naissance aux deux familles de Tusculum et de Galeria.

Ravenne. « Vous me demandez, dit Pierre Damien, ce qu'il faut penser du personnage qui détient en ce moment le siége apostolique, et vous me priez de répondre par lettre non signée de peur que la moindre indiscrétion ne compromette ma sûreté personnelle. Je retrouve dans la précaution que vous m'indiquez une nouvelle preuve de votre paternelle affection à mon égard. Mais grâce à Dieu, je suis prêt à affronter tous les périls et la mort même pour le droit et la vérité. Un fils de la sainte église romaine ne se cache point pour combattre les sacriléges profanateurs qui outragent sa mère. Il se lève pour la défendre et meurt s'il le faut pour la venger. Publiez donc, je vous prie, cette réponse que je signe de mon nom. Plût à Dieu qu'elle fût connue de l'univers entier pour éclairer la conscience des fidèles dans ce commun péril de l'Église catholique. Le titulaire actuel est évidemment, je n'hésite point à le dire, un simoniaque; sa promotion est absolument injustifiable. Nous tous, les évêques cardinaux de Rome, au bruit de la sédition nocturne qui venait d'éclater dans la ville, nous nous sommes rendus à la basilique de Latran où la soldatesque acclamait l'intrus. Malgré nos protestations, malgré l'anathème lancé contre lui, les furieux l'intronisèrent. L'argent fut ensuite distribué à pleines mains pour faire accepter l'intrusion. Ce fut une véritable foire de Simon le Mage. Vainement l'antipape prétendrait qu'il a cédé à la force et qu'on lui a fait violence. C'est très-librement qu'il a distribué les deniers de saint Pierre pour acheter les consciences. Du reste, sa capacité personnelle est tellement nulle qu'à la rigueur il aurait pu être le jouet inconscient d'une faction séditieuse. Mais sa culpabilité n'en serait pas moins grande, puisque loin de réagir contre la prétendue violence qui lui aurait été faite de prime-abord, il a depuis continué spontanément à se vautrer dans la fange d'une promotion adultère et sacrilége. Y aura-t-il jamais assez de larmes pour effacer le scandale de cette horrible intrusion? Quand nous tous, les évêques cardinaux de la sainte église romaine, traqués comme des bêtes fauves, menacés de mort, nous dûmes quitter la basilique, les forcenés y amenèrent un prêtre de la ville d'Ostie. Quel prêtre! et plût à Dieu qu'il fut en état de lire couramment une page des

saints livres! Ce fut lui pourtant qui prit l'intrus par la main et le fit asseoir sur le siége apostolique. Vous connaissez aussi bien que moi les règles canoniques. Ce seul fait doit suffire pour vous convaincre de l'illégitimité d'une pareille promotion. Inutile donc de rappeler que le pape Étienne X de pieuse mémoire, avant de quitter Rome, avait sous peine d'anathème défendu au clergé et au peuple, dans le cas où il viendrait à mourir durant son voyage, de procéder à aucune élection nouvelle avant le retour du sous-diacre Hildebrand, alors en mission près de l'impératrice d'Allemagne. Tous les cardinaux souscrivirent à cette mesure et jurèrent entre les mains d'Étienne X de l'observer. L'intrus prêta comme les autres un serment qu'il a depuis si honteusement violé. Ce sont là des considérations qui, j'espère, suffiront à déterminer votre ligne de conduite. Je n'ajoute plus qu'un trait qui a bien aussi sa valeur. Si l'intrus est capable de m'expliquer à livre ouvert un seul verset je ne dis pas d'un psaume, mais d'une homélie quelconque, je ne fais plus difficulté de le reconnaître, je lui baise les pieds, je le proclame apostolique, et si vous le voulez même je le déclare apôtre[1]. »

Récit de l'intrusion par l'auteur schismatique des *Annales Romani.*

28. Jusqu'ici l'histoire ne connaissait pas d'autres détails sur l'intrusion de Benoît X. Mais aujourd'hui le *Codex Regius* d'une part et de l'autre les « Annales Romaines » publiées par Watterich nous apportent quelques particularités intéressantes. Les « Annales Romaines » sont favorables à l'intrus ; le passage relatif à Benoit X dut être rédigé après la déchéance de l'antipape par un des officiers de sa cour. A ce point de vue le récit est d'autant plus précieux qu'il peut servir à contrôler celui des autres chroniqueurs et à nous livrer tous les secrets de la faction schismatique. Les « Annales Ro-

[1] S. Petr. Damian. *Epistol. IV. Lib. III; Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 290. — Par une erreur facile du reste à réparer les éditeurs ont attribué cette lettre de saint Pierre Damien à l'époque du schisme de Cadaloüs qui n'eut lieu que sous le pontificat d'Alexandre II. Une lecture plus attentive leur eût épargné cette méprise. L'allusion du saint docteur à la récente ordonnance d'Etienne X qui avait prescrit, en cas de vacance du saint-siége, d'attendre le retour d'Hildebrand démontre péremptoirement que cette lettre visait l'intrusion de Benoît X.

maines » débutent par une inexactitude historique qui nous a tout l'air d'un mensonge prémédité. « Aussitôt après la mort d'Etienne X, écrit l'auteur anonyme, ceux des romains, clercs et laïques, restés fidèles au parti impérial députèrent près de l'empereur Henri IV l'archidiacre Hildebrand afin de supplier le prince de donner à la sainte église un pieux et digne pasteur. Mais Hildebrand au lieu d'accomplir sa mission s'arrêta à Florence, où Étienne venait de mourir. Il s'aboucha avec l'archevêque de cette ville et lui promit s'il voulait l'accompagner à Rome de l'élever au souverain pontificat. » Le lecteur a vu, d'après le témoignage formel de Lambert d'Hersfeld témoin oculaire, qu'Hildebrand était arrivé à la cour d'Allemagne pour les fêtes de Noël 1057. Il est certain de plus qu'Hildebrand n'était pas encore de retour à Rome au mois de mars 1058, puisqu'à cette date Etienne X sur le point de partir pour Florence faisait prêter aux cardinaux le serment solennel, en cas de vacance du siége, d'attendre la présence d'Hildebrand avant de procéder à une élection pontificale. Sur ce point donc l'auteur anonyme se laisse surprendre en flagrant délit de mensonge. Mais comme tous les mensonges intentionnels, celui-ci avait un but que nous ferons bientôt connaître. Une députation fut réellement envoyée en Allemagne près du jeune roi mineur Henri IV enfant de huit ans; cette députation émanait réellement des « clercs et laïques de Rome restés fidèles au parti impérial, » c'est-à-dire de la faction schismatique et simoniaque; enfin cette députation était très-réellement chargée de demander à l'enfant royal de choisir le pape qui lui plairait. Seulement Hildebrand n'en fit point partie et de plus l'envoi de cette députation ne précéda point l'intrusion de Benoît X; elle n'eut lieu que plusieurs mois après, lorsque déjà un pape légitime avait pris la place de l'usurpateur. Laissons maintenant la parole à l'annaliste anonyme. « Hildebrand et l'archevêque de Florence, dit-il, bien munis d'argent s'acheminèrent sur Rome à la tête de cinq cents cavaliers. A cette nouvelle, les fidèles partisans de l'empereur frémirent d'indignation et de colère. Ils élurent pour pape l'évêque de Velletri, Benoît, qui habitait alors la région de Sainte-Marie-Majeure. Vainement Benoît fit résistance; bon gré

malgré on l'intronisa sur le siége de saint Pierre, et la majeure partie du peuple romain auquel on fit des distributions d'argent lui prêta serment de fidelité. Il en fut de même de Gérard fils de Rainier comte de Galeria, du comte de Tusculum Grégoire fils d'Albéric et de Crescentius seigneur de Monticelli. Informé de cette préconisation, Hildebrand s'arrêta en chemin et dirigea sur Rome des émissaires chargés de répandre l'or à pleines mains pour détacher le peuple du parti de Benoît. La division éclata bientôt dans la ville et les deux factions rivales luttèrent avec acharnement. Les transtévérins se déclarèrent pour Hildebrand et lui mandèrent de venir sans délai avec son pape élu. Tous deux vinrent donc s'établir au-delà du Tibre dans l'île de Lycaonie (Saint-Barthélemy). La division continua avec des luttes quotidiennes. Les comtes eux-mêmes se désunirent. Hildebrand enleva la préfecture de Rome au comte Pierre et en investit un transtévérin nommé Jean Tiniosus. Enfin les partisans de Benoît X furent vaincus ; ce pontife quitta le palais patriarcal de Latran (24 janvier 1059), il se réfugia d'abord dans la forteresse de Passerano sous la protection du fils de Crescentius, puis à Galeria près du comte Gérard fils de Rainier. Hildebrand prit alors possession de la basilique constantinienne et fit proclamer le pape de son choix sous le nom de Nicolas II. On ne manqua pas de distribuer de l'argent au peuple : par ce moyen un certain nombre de personnes jurèrent fidélité au nouveau pontife. Nicolas lui-même parcourait les rues, cherchant à gagner à sa cause les partisans de Benoît X. Mais ceux-ci au lieu de mettre la main droite dans la sienne y plaçaient seulement la gauche en disant : « C'est de la main droite que nous avons engagé notre foi au pape Benoît X notre seigneur, nous ne pouvons vous donner que la main gauche [1]. »

Les fideles imperatoris.

29. Telle est la première page de ce curieux récit, émané d'un partisan de l'intrus. Pas un mot des scènes de tumulte et de violences dont Rome avait été le théâtre durant la nuit du 4 au 5 avril 1058 (dimanche de la Passion), quand la soldatesque aux gages des

[1] *Annales Roman.* apud Watterich, Tom. I, p. 217.

comtes de Tusculum et de Galeria envahit la basilique constantinienne. Pas un mot de la protestation des cardinaux, de l'anathème fulminé par eux contre les sacriléges, de leur héroïque résistance au milieu des glaives nus dirigés contre leur poitrine, au milieu des vociférations et des cris de mort. A plus forte raison l'annaliste anonyme croit-il devoir négliger un autre détail fort caractéristique pourtant; celui d'un simple prêtre d'Ostie faisant fonction d'évêque-doyen du collége des cardinaux et intronisant Benoît X. On comprend que tout cela n'était point de nature à accréditer son antipape; il laisse donc à Pierre Damien, témoin d'une véracité incontestable, le soin de l'apprendre à la postérité. Mais le trait saillant de son récit, celui qui nous révèle le véritable caractère et comme le mot d'ordre de la conjuration schismatique, c'est la constante préoccupation de placer l'intrus sous le patronage de l'empereur. « Ce sont les fidèles de l'empereur, *fideles imperatoris*, dit-il, qui ont pris, aussitôt la mort du pontife Étienne, l'initiative d'envoyer en Allemagne une députation près de l'empereur Henri pour qu'il lui plût de donner à la sainte église romaine un pape de son choix [1]. » Or, le saint empire romain était alors vacant. Henri IV enfant de huit ans, pupille du siége apostolique, n'était que roi de Germanie; il n'était nullement empereur, son conseil de régence ne lui donnait point ce titre; dans tous les actes rédigés en son nom et dont nous possédons encore le texte, sa qualification officielle est celle de roi. Cependant le parti des prêtres simoniaques et concubinaires allié à la tyrannie féodale des comtes de Tusculum et de Galeria n'en persistait pas moins à se couvrir de la protection d'un empereur qui n'existait pas, à faire revivre en faveur du roi mineur Henri IV le droit de présentation au siége apostolique conféré par Clément II à l'empereur Henri le Noir. Il fallait à ces clercs dépravés, à ces laïques ambitieux, violents et cupides, un pape donné par la main de César, disposé à ratifier toutes les simonies, à tolérer tous les désordres, à fermer les yeux sur la violation de la loi ec-

[1] *Post mortem pontificis, tunc fideles imperatoris, clerici ac laici, miserunt ad imperatorem Henricum, ut sanctæ Romanæ ecclesiæ pium rectorem ac benignum pontificem tribueret.*

clésiastique du célibat. Voilà pourquoi « les fidèles de l'empereur, suivant l'expression de l'anonyme, furent émus d'indignation et de colère [1] » à la pensée qu'il leur viendrait un pape choisi non par l'empereur mais par Hildebrand; voilà pourquoi ils proclamèrent Benoît X. Ainsi c'est au nom de l'empereur que le schisme fut consommé. Tel est le point capital de la révélation que nous apporte le texte si longtemps oublié de l'annaliste anonyme. Il éclaire d'un jour nouveau un passage de la chronique de Lambert d'Hersfeld resté une énigme pour les précédents historiens. Voici ce passage : « Le roi Henri IV célébra en 1059 la nativité du Seigneur dans la cité de Marowa (aujourd'hui Nissa) sur la frontière des Hongrois et des Bulgares. Les princes romains vinrent l'y trouver, et jurèrent de conserver tant qu'ils le pourraient au fils de Henri le Noir la fidélité qu'ils avaient promise à son père. Dans ce sentiment, ils n'avaient pas voulu pourvoir à la vacance du siége apostolique avant de connaître ses intentions; ils étaient prêts à les exécuter aussitôt qu'il les aurait notifiées, sans aucun égard pour quiconque aurait pu dans l'intervalle, par une élection illégitime, se mettre en possession du bercail du Seigneur. Après cette communication, ajoute le chroniqueur allemand, le roi ayant pris l'avis des grands de sa cour désigna pour pape l'archevêque de Florence Gérard, sur lequel s'étaient réunis les suffrages des Romains et ceux des Teutons. Il manda au marquis de Toscane Godefroi de Lorraine d'avoir à escorter Gérard à Rome et de le faire introniser sur le siége de saint Pierre. Ainsi Benoît X qui avait usurpé le trône pontifical sans l'assentiment du roi et des princes fut expulsé et Gérard fut

[1] *Tunc fideles imperatoris in ira commoti sunt, elegerunt Benedictum Villitrensem episcopum pontificem, de regione Sanctæ Mariæ Majoris. Ille vero renuebat; sed volens nolensque invitus ordinaverunt eum Romanum pontificem et data pecunia maxima pars de Romanorum populo ei fidelitatem fecerunt, simul comites qui circa Urbem erant, scilicet Girardo Rainerii filio comes Galeriæ, et Albericus comes Tusculanense, et filii Crescentii de Monticelli.* (*Annal. Roman.* ap. Watterich. *loc. cit.*) Ce passage de l'annaliste, au point de vue paléographique, est un curieux spécimen de la transformation que subissait le latin usuel pour arriver aux désinences de l'italien moderne.

pape sous le nom de Nicolas II[1]. » Avant la découverte des « Annales » de l'auteur anonyme on ne comprenait rien à cette ambassade de princes romains venant aux fêtes de Noël de l'an 1059 trouver le jeune roi Henri IV pour lui jurer fidélité et lui demander de faire usage d'un privilége exclusivement impérial, auquel il n'avait nul droit puisqu'il n'était pas encore empereur. Cette démarche à laquelle on supposait qu'Hildebrand n'avait pu rester étranger paraissait en contradiction manifeste avec les sentiments bien connus de ce grand homme et avec le fait tout récent encore de l'élection d'Étienne X, accomplie sans nulle intervention du roi mineur, sans aucun recours à son autorité prétendue. Aujourd'hui le problème nous semble résolu. Les princes romains qui allèrent invoquer jusqu'au fond de la Hongrie la protection du roi mineur, leur futur César, étaient envoyés par la faction de Benoît X, par les comtes de Tusculum, de Galeria et leurs séides. Mais ils arrivaient trop tard; déjà on connaissait à la cour d'Allemagne l'élection régulière de l'archevêque de Florence : les schismatiques ambassadeurs durent renoncer à leurs protestations en voyant le conseil de régence approuver hautement la promotion de l'archevêque et donner au marquis de Toscane Godefroi de Lorraine l'ordre de l'appuyer.

PONTIFICAT DE NICOLAS II

(24 janvier 1059. — 27 juillet 1061.)

30. Voici en effet d'après les témoignages concordants de Léon d'Ostie, de Bonizo et de saint Pierre Damien comment les choses s'étaient passées. « A son retour d'Allemagne, vers l'automne de l'an 1058, Hildebrand apprit à Florence l'intrusion qui venait d'avoir lieu à Rome, au mépris de la sentence d'anathème fulminée par le pontife défunt contre quiconque violerait la constitution apostolique déterminant les règles à suivre en cas de vacance du saint-siége. Il manda aussitôt par lettres les principaux person- Election canonique de Nicolas II.

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1066.

nages de Rome, clercs et laïques, et leur donna rendez-vous à Sienne, où les évêques cardinaux exilés par la faction schismatique s'étaient déjà réunis pour procéder avec lui à une élection régulière. En vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par Etienne X, Hildebrand parlait au nom du bienheureux Pierre et convoquait au synode sous peine de désobéissance à la sainte Église tous les ayant droit. Le chancelier de Lombardie, Wibert de Parme, représentant l'autorité du jeune roi Henri IV, se rendit à cette invitation. Le marquis de Toscane, l'illustre Godefroi de Lorraine avec Béatrix sa nouvelle épouse, tous les évêques de Toscane et de Lombardie firent de même. Après une longue délibération, le saint nom de Dieu invoqué et la grâce de l'Esprit-Saint appelée par d'ardentes prières, tous les suffrages se portèrent sur le seigneur Gérard archevêque de Florence. Il fut élu unanimement et salué sous le nom de Nicolas II [1]. » Nous avons déjà dit que Gérard, moine de la congrégation de Cluny, était originaire de la Bourgogne Transjurane. Appelé par Victor II à remplacer sur le siége archiépiscopal de Florence un titulaire déposé pour cause de simonie et de mœurs infâmes, il avait donné à l'Italie l'exemple de toutes les vertus. Son activité, sa vigilance, son zèle, transportés sur un théâtre plus élevé encore devaient faire ranger son pontificat suprême, malgré sa brièveté, parmi ceux qui furent le plus utiles à l'Église et le plus féconds en œuvres saintes. Pierre Damien qui se connaissait en hommes, disait du nouveau pape à l'élection duquel il venait de prendre part : « Les lettres divines et humaines lui sont familières, son génie étincelle de vivacité, sa piété est admirable, ses aumônes ne connaissent point de bornes, sa vie est un miroir de pureté que le plus léger soupçon n'a jamais terni. Il me faudrait nommer toutes les vertus pour le peindre tel qu'il est, cet homme vraiment de Dieu [2]. » Elu à Sienne, Nicolas II accompagné des cardinaux, des évêques, des clercs et des illustres laïques qui avaient assisté à sa promotion

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.* Lib. III, cap. XII; *Patr. Lat.* Tom. CLXXIII, col. 724. — Bonizo Sutriens. *Ad amic.* Lib. V; *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 825. — *Codex Archiv. Vatican.* ap. Watterich. Tom. I, p. 208.

[2] S. Petr. Damian. *Epist.* I. *Lib.* VIII; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. [illegible].

se rendit à Sutri où l'intrus Benoît X fut canoniquement appelé pour comparaître devant un nouveau synode. « Mais, dit Bonizo, cet usurpateur parjure et sacrilége n'eut garde de répondre à l'invitation. Longtemps on l'attendit, et toujours inutilement; enfin on apprit qu'il avait quitté Rome, pour se soustraire par une fuite clandestine au péril qui le menaçait et à ses propres remords. On disait qu'il s'était retiré dans sa famille. A cette nouvelle, le pontife élu prit conseil de ses frères. Il fut convenu qu'il se rendrait à Rome sans escorte de soldats, comme un humble et bon pasteur. Cette modeste attitude lui valut de la part du clergé et du peuple un accueil triomphal. Son élection fut ratifiée en la forme ordinaire et les évêques cardinaux l'intronisèrent sur le siége apostolique [1] » (24 janvier 1059).

Texte du *Codex Regius*

31. Le *Codex Regius* dont le texte se trouve encore cette fois en conformité parfaite avec celui du catalogue pontifical retrouvé dans la bibliothèque vaticane et publié par Watterich confirme pleinement les récits plus détaillés de la chronique du Mont-Cassin et de Bonizo de Sutri. Il s'exprime en ces termes : « Benoît X évêque de Velletri, fils de Wido comte de Tusculum, était romain d'origine ; il siégea neuf mois et vingt jours. Il fut expulsé et déposé de son pontificat, *de suo papatu*, par l'archidiacre actuel de la sainte église romaine Hildebrand. A l'époque où le précédent pape Étienne X émigra vers le Seigneur, Hildebrand était allé remplir une mission en Germanie. Étienne fit jurer à tous les évêques et cardinaux que, si le siége devenait vacant avant le retour de l'archidiacre, on l'attendrait pour procéder à l'élection pontificale. Malgré cette promesse solennelle, Benoît X fut quelques jours après la mort d'Étienne intronisé sur le siége de saint Pierre. A son retour d'Allemagne, en traversant la Toscane, Hildebrand apprit cette nouvelle. Il revint à Rome accompagné de l'archevêque de Florence, nommé Gérard. Ce qu'on lui avait dit était vrai. S'adressant donc à ceux des évêques et des cardinaux restés à Rome, il leur demanda s'ils avaient fidèlement tenu le serment prêté par eux

[1] Bonizo et *Codex Archivi Vaticani*, apud Watterich. Tom. I. p. 209.

à Étienne X. Quelques-uns s'excusèrent en disant : « On a très-mal agi, mais ce qui a été fait l'a été sans notre assentiment. » D'autres au contraire cherchaient à justifier leur conduite. « Benoît, disaient-ils, est bon, sage, humble, chaste, bienveillant. On peut dire de lui qu'il est la bonté même. Ce que nous avons fait nous semble très-bien fait. » Ils cherchaient ainsi à se défendre, mais Hildebrand demeurait inflexible et rappelait toujours la violation flagrante d'un serment solennel. Or la grande majorité des clercs et des laïques était de l'avis d'Hildebrand. Benoît fut donc déposé de son pontificat et l'archevêque de Florence, Gérard, proclamé pape sous le nom de Nicolas II. Il était allobroge d'origine, ou comme on dit maintenant *burgundio* (bourguignon) [1]. Les cardinaux l'avaient unanimement élu à Sienne. Il siégea deux ans, six mois et vingt-cinq jours. Dans un concile tenu à Rome il promulgua le décret définitif qui règle aujourd'hui les élections pontificales. Après lui, la vacance du siége apostolique dura dix jours seulement [2]. »

Concile de Latran. Décret relatif aux futures élections pontificales.

32. Trois mois après sa promotion (avril 1059), Nicolas II ouvrait dans la basilique constantinienne de Latran le concile romain que les papes avaient coutume de tenir chaque année après les fêtes de Pâques. Cent treize évêques accourus de divers points de l'Italie, un nombre considérable d'abbés, de prêtres, de clercs de tout ordre prirent séance, et le pontife s'exprima en ces termes : « Vous savez, bien aimés frères et coévêques, et vous tous membres de la hiérarchie sacrée, ce qui s'est passé à la mort du seigneur Etienne notre prédécesseur de pieuse mémoire, quelle tempête s'est déchainée contre ce siége apostolique dont le Seigneur m'a confié la garde, quelle invasion de simonie a éclaté dans cette ville de Rome où les vendeurs de choses saintes rétablirent leurs enclumes et leurs marteaux. On put craindre que la colonne dressée par le Dieu vivant ne vînt à s'écrouler ; la barque du souverain pêcheur semblait prête à sombrer sous l'effort des vagues en furie. Notre

[1] *Codex Regius*, fol. 126 verso — *Catalog.* apud Watterich, Tom. I, p. 203.
[2] *Codex Regius*, loc. cit.

premier désir est donc, si votre fraternité y consent, de prendre toutes les mesures de prudence qui pourront prévenir le retour de pareils désordres, et épargner à la postérité les maux dont nous avons été témoins et victimes. En conséquence, nous inspirant des traditions de nos prédécesseurs et des règles tracées par les saints pères, nous décrétons et statuons que désormais l'élection pontificale appartiendra aux cardinaux lesquels en délibéreront seuls avec maturité, sauf toutefois l'honneur et révérence dus à notre très cher fils Henri actuellement roi, mais qui noùs l'espérons deviendra par la grâce de Dieu empereur. Lui et ses successeurs auxquels le siége apostolique accordera personnellement ce droit, *successores illius, qui ab hac apostolica sede personaliter hoc jus acceperint,* seront appelés, ainsi que nous l'avons déjà concédé au nonce royal Wibert, chancelier de Lombardie, à donner leur consentement à l'élection nouvelle. C'est l'unique moyen de préserver les futures élections de la contagion simoniaque. Les vénérables cardinaux seront avec notre auguste fils Henri les seuls promoteurs, *prœduces,* de l'élection : seuls ils proclameront l'élu, tous les autres suivront docilement, *reliqui autem sequaces.* S'il se rencontre dans le sein de l'église romaine un sujet réunissant les qualités requises, *idoneus,* qu'on le choisisse de préférence; sinon qu'on le prenne d'une église différente. Si la ville de Rome se trouvait livrée au pouvoir de tyrans pervers et impies en sorte qu'il fut impossible de procéder à une élection calme, régulière et exempte de toute simonie, ceux des cardinaux restés libres, quelque petit que puisse en être le nombre, auront le droit de se réunir au lieu qui leur paraîtra à eux-mêmes et au très invincible roi le plus convenable, afin d'y procéder à l'élection d'un nouveau pontife. L'élection faite, si une guerre ou toute autre conjuration des méchants s'oppose à ce que l'élu puisse être, selon la coutume, intronisé sur la chaire apostolique, l'élu n'en aura pas moins, comme vrai et légitime pape, l'autorité de régir la sainte église romaine et de disposer de ses biens, comme le fit le bienheureux Grégoire-le-Grand avant son sacre. Si, au mépris de notre présent décret promulgué avec l'assentiment synodal, quelqu'un était assez audacieux pour se faire élire, ordon-

ner ou introniser par une faction séditieuse, par intrigue ou simonie, que le monde entier le traite non comme un pape mais comme Satan en personne, non comme un apostolique mais comme un apostatique. Qu'il soit, par l'autorité du Dieu tout puissant et celle des saints apôtres Pierre et Paul, frappé d'excommunication et de perpétuel anathème avec ses complices, fauteurs et partisans; qu'on le rejette comme un antechrist, envahisseur et destructeur de toute chrétienté. La réserve ordinaire qui permet aux accusés d'être entendus dans leurs moyens de défense n'existera point pour un usurpateur du siége apostolique; le fait seul de son intrusion suffira pour qu'il soit immédiatement déposé de toutes les dignités ecclésiastiques dont il aurait joui auparavant. Tous ses adhérents, tous ceux qui auraient reconnu son pouvoir, seront soumis à la même peine [1]. »

Portée du décret. L'élection exclusivement reservée aux cardinaux.

33. Tel est le texte authentique de ce fameux décret de Nicolas II, dont les historiens précédents ne possédaient que des exemplaires interpolés à dessein par les factions simoniaques et schismatiques, durant les luttes entre les Gibelins ou césariens du moyen âge et les Guelfes défenseurs de l'indépendance du saint-siége. Il a été retrouvé en ces dernières années par M. Pertz dans le manuscrit n° 1984 de la bibliothèque vaticane et inséré dans la grande collection des *Monumenta Germaniæ*. Les passages principaux en avaient été cités par Gratien dans le *Corpus juris*. Son importance était capitale; tous les évêques du concile le souscrivirent avec enthousiasme. Il déterminait avec une précision rigoureuse deux points restés jusque là vagues et indécis, il restreignait aux cardinaux seuls le droit de suffrage, il fixait le véritable caractère de l'intervention du roi de Germanie, futur empereur, dans les élections pontificales. La prépondérance donnée aux cardinaux dégageait les élections des influences multiples qui pouvaient peser sur le clergé, tumultes populaires, coups de main des princes séculiers. Les cardinaux devenaient ainsi une grande et forte institution, qui assurait la dignité et l'indépendance de la papauté. Comme toutes les institutions humaines, elle avait eu des commencements

[1] Watterich. Tom. I, p. 230.

faibles, des origines obscures. Le nom de cardinal (*cardo*, pivot) avait d'abord été commun à tous les évêques, prêtres et diacres titulaires. Ce fut au commencement du IX[e] siècle que les sept évêques voisins de Rome ou suburbicaires reçurent plus particulièrement le nom de cardinaux, en qualité d'assesseurs ou conseillers du saint-siége. Le décret de Nicolas II les constituait définitivement dans la préliminaire dont ils jouissent encore aujourd'hui.— La clause qui concerne le droit de confirmation reconnu aux empereurs d'Allemagne sur l'élection du souverain pontife n'est pas moins remarquable. Elle suppose clairement que ce droit était une concession libre du saint-siége, qu'elle avait besoin pour sortir son effet d'être toujours consentie par lui. L'histoire, en effet, atteste que le décret d'Eugène II régissant la matière avait été un acte libre et spontané. Le droit que s'étaient arrogé Théodoric roi des Goths et l'empereur Justinien n'avait pu établir ni précédent ni prescription, puisqu'il n'avait cessé d'être à toutes les époques contesté ou éludé par les Romains. Plus tard, la création du saint-empire en qualité de défenseur armé du saint-siége, création due tout entière à l'influence de la papauté, entraîna comme un corollaire indispensable l'obligation et le privilége pour les empereurs de veiller à ce que les élections pontificales se fissent librement et selon les règles canoniques. C'est là le sens du décret synodal de Nicolas II. Fleury ne l'approuve point. « On fait ici, dit-il, passer pour un privilége personnel le droit de l'empereur pour approuver l'élection du pape, quoique dans la suite de cette histoire nous ayons vu ce droit établi depuis plusieurs siècles. Il semble que la cour de Rome voulut se prévaloir de la minorité du roi Henri [1]. »

Sentence de déposition prononcée contre Nicolas I par les évêques d'Allemagne.

34. Cette revendication d'un droit absolu des empereurs fondé au témoignage de Fleury sur une prescription de plusieurs siècles, pour être laconique n'en est pas plus juste. Toutefois, l'historien gallican ne l'a point inventée; il se borne à la reproduire telle que les conseillers de la couronne germanique d'abord, et plus tard Henri IV lui-même, ne cessèrent de la formuler. Un détail

[1] Fleury. *Hist. ecclés.* l. LX, ann. 1059.

que Fleury n'a point connu ou du moins dont il ne parle pas jette sur cette période historique une lueur sinistre. Il nous a été transmis par un témoin irrécusable, saint Anselme de Lucques, dans son traité « contre l'antipape Wibert. » Après avoir établi par l'écriture, les textes des pères, l'enseignement de la tradition et les exemples de l'histoire que les empereurs n'ont et ne peuvent avoir un droit quelconque d'immixtion dans les élections pontificales qu'autant que ce droit leur est reconnu et conféré personnellement par le siége apostolique pour assurer la paix de l'Église et la sécurité des papes eux-mêmes, Anselme de Lucques s'exprime en ces termes : « Vous m'objectez le décret synodal de Nicolas II qui ordonne de notifier l'élection au roi de Germanie, et défend de procéder à la consécration de l'élu avant que la ratification ait eu lieu. Je ne sais si telle est véritablement la teneur du décret ; mais en tout cas il est certain que le roi de Germanie et les membres de son conseil de régence se sont eux-mêmes rendus indignes de profiter du privilége qui leur aurait été ainsi conféré. En effet quelques mois après, Nicolas II ayant adressé à l'archevêque de Cologne un monitoire pour se plaindre des excès qui se commettaient en Allemagne, les princes et les prélats de Germanie, dans une diète tenue en présence du jeune roi, donnèrent libre carrière à leur ressentiment ; ils lancèrent contre le pape une sentence de déposition et défendirent de prononcer son nom au canon de la messe. En sorte que, si l'on raisonnait avec eux dans la rigueur du droit, ils seraient contraints de reconnaître que le décret de Nicolas II sur lequel ils appuient leurs prétentions est nul, puisque d'après eux Nicolas n'étant point un pape légitime ne pouvait promulguer aucune constitution apostolique. Mais en dépit de leur sentence de déposition, Nicolas II fut réellement un pontife légitime, reconnu pour tel par la sainte et catholique Église. Il n'était en leur pouvoir ni de le déposer ni même de le juger. Quiconque possède la moindre notion du droit canonique sait que le pontife romain ne relève sur la terre d'aucune juridiction supérieure à la sienne [1]. »

[1] Anselm. Lucens. *Contra Wibertum antipapam*, Lib. II; *Patr. Lat.* Tom CXIX, col. 464.

Ce témoignage longtemps oublié de saint Anselme de Lucques se trouve explicitement confirmé par le schismatique Benno qui, dans une de ses diatribes contre Grégoire VII, faisait allusion au précédent de Nicolas II déposé par une diète allemande, pour établir en principe que les empereurs ont le droit de déposer les papes. Il est donc aujourd'hui avéré que le conseil de régence, au nom du roi mineur Henri IV alors âgé de huit ans, ne recula point devant un monstrueux attentat. Une diète composée de princes et d'évêques germains prononça une sentence de déposition contre le vicaire de Jésus-Christ. Cet acte sacrilége était, comme nous l'apprend saint Anselme de Lucques, la réponse des prélats simoniaques aux reproches que leur adressait Nicolas II dans une lettre à l'archevêque de Cologne, primat de Germanie et légat né du saint siége.

Saint Annon archevêque de Cologne.

35. Le titulaire de Cologne était alors Annon, dont la sainteté personnelle reconnue de son vivant même fut plus tard confirmée par les honneurs de la canonisation. « Il fut, dit l'hagiographe contemporain [1], la gloire de la patrie allemande : le soleil à son midi ne brille pas d'un éclat plus radieux. Son père Walter et sa mère Engela, de race teutonique, comptaient parmi les plus nobles et les plus grands selon le siècle; mais ils avaient devant Dieu une noblesse plus haute encore, celle de la vertu généreuse et de la vive foi. Leur famille fut nombreuse comme celle des patriarches; tous leurs enfants se distinguèrent dans les carrières diverses qu'ils eurent à suivre. Mais Annon les surpassa tous. Un charme précoce, une grâce inexprimable, une angélique pureté attiraient à lui tous les cœurs. Son père lui fit donner l'éducation d'un chevalier. Les exercices militaires, la plus noble des disciplines, *disciplinarum nobilissima,* plaisaient à l'adolescent par leur austérité même. Il éprouvait d'ineffables jouissances dans les privations de la vie de soldat. Les longues veilles sous les armes, le froid, le chaud, la faim, la soif, les marches forcées, tout ce qui dompte la nature lui sem-

[1] S. Annonis Colon. *Vita. Patr. Lat.* Tom. CXLIII. col. 1517 et seq.

blait un gain pour le ciel. Sous la cuirasse militaire c'était le Christ qu'il voulait servir; sous l'étendard d'un empereur mortel il faisait dans sa pensée le noviciat de la milice du Seigneur. Un de ses oncles, chanoine de la collégiale de Bamberg, étant venu visiter sa famille lui demanda un jour quel maître il voulait servir. — Jésus-Christ seul, répondit Annon. La milice du siècle n'est pour moi qu'un apprentissage de celle de la cléricature. — Le lendemain avant l'aurore, à l'insu de tous, l'oncle et le neveu se rendirent ensemble à Bamberg, dont l'école épiscopale était alors florissante. Annon s'y distingua bientôt par son génie vraiment extraordinaire. Les lettres divines et humaines, la science du droit canonique et civil, l'art oratoire et ce qui vaut mieux que l'art, le souffle inspiré de l'éloquence, transformèrent le jeune chevalier et en firent un éminent docteur. Il conquit sur tous ses rivaux d'école la palme qu'il avait accoutumé de remporter, la lance au poing, dans les tournois. On le fit écolâtre de Bamberg, *magister scolarum*. Les princes, les évêques venaient le consulter. L'empereur Henri III voulut connaître ce docteur dont il entendait de toutes parts vanter la vertu et la science. Il l'attacha au clergé de sa chapelle palatine. Sur ce nouveau théâtre Annon se distingua bientôt entre tous par la sainteté de sa vie, un désintéressement absolu, un esprit de mortification qui lui faisait passer les nuits en prières, les jours dans le jeûne et l'abstinence. Loin d'imiter les courtisans qui trouvent dans l'adulation un moyen d'arriver à la faveur, il servait uniquement les intérêts de la justice sans se préoccuper des siens propres. Henri le Noir frappé d'un tel mérite le prit en affection singulière et le nomma au siége primatial de Cologne, devenu vacant en 1055 par la mort de l'archevêque Hermann. La résistance d'Annon, ses larmes, ses prières ne changèrent rien à la résolution de l'empereur. L'humble clerc dut se soumettre : le jour de son sacre, jour d'allégresse pour tous les autres, fut pour lui un jour de crucifiement; il le passa tout entier dans les larmes. Ses prédécesseurs avaient paru au milieu de leurs diocésains dans l'éclat d'un appareil quasi impérial; Annon s'y montra couvert d'un cilice, visitant pieds nus les églises, les hôpitaux, les maisons des pauvres, passant

le jour à rendre la justice et la nuit à prier. Sa charité était inépuisable ; ses mortifications, ses pénitences aussi humbles qu'édifiantes. Chaque soir il confessait ses fautes, et se faisait donner la discipline par un de ses clercs. L'empereur Henri III, patrice des Romains, avait lui-même une coutume semblable. Aux grandes solennités lorsqu'il devait revêtir la *trabea* (robe de pourpre blanche traversée de bandes rouges) insigne de la majesté impériale, non content de s'y préparer par la réception du sacrement de pénitence, il exigeait de plus que l'évêque ou le prêtre auquel il s'était confessé lui donnât la discipline. Un jour il s'adressa pour ce ministère au vénérable archevêque de Cologne. Celui-ci s'en acquitta avec une liberté tout apostolique. Il signala à l'empereur les injustices, les abus, les désordres de son administration, lui enjoignant de les prévenir ou de les réparer. Puis saisissant la verge de la discipline que lui offrait son impérial pénitent, il s'en servit non pas comme d'un vain simulacre mais comme d'un véritable instrument de flagellation tenu d'une main vigoureuse et ferme. L'empereur le remercia sincèrement, suivit tous ses conseils et le lendemain, avant de ceindre le diadème et de revêtir le manteau de pourpre, il distribua aux pauvres trente-trois livres d'argent. Annon avait reçu le don de prophétie. Il prédit la mort prochaine du pieux empereur, et quand la prédiction fut réalisée, il redoubla ses jeûnes, ses prières et ses macérations pour une âme qui lui avait été si chère [1]. «

Le conseil de régence en Germanie Encyclique de Nicolas II contre les simoniaques.

36. Sur son lit de mort Henri III avait exprimé au pape Victor et à l'impératrice Agnès un vœu suprême, celui de confier l'éducation du roi mineur aux soins d'Annon [2]. Malheureusement pour l'Église et l'empire ce vœu ne fut point accompli. Cédant à de perfides influences, l'impératrice régente écarta de ses conseils le saint archevêque de Cologne, pour donner toute sa confiance à des hommes qui s'en montrèrent indignes. Wibert de Parme, intrigant

[1] S. Annon. *Vita, loc. cit.*

[2] Voici les paroles de saint Pierre Damien à l'archevêque de Cologne : *Servasti, venerabilis pater, relictum tuis manibus puerum.* (S. Petr. Damian. *Epist.* VI. *Lib.* III, *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 294.

de bas étage dont nous aurons bientôt à raconter les attentats, fut investi du gouvernement d'Italie sous le titre de chancelier du royaume lombard. L'évêque d'Augsbourg Henri, dont la réputation était plus que suspecte, prit en main les rênes du gouvernement. A tort ou à raison, on ne tarda point à donner de son intimité avec l'impératrice des raisons fort injurieuses au caractère de l'un et de l'autre. Quant au jeune roi, nul ne s'occupait de son éducation. Sous prétexte de ménager sa santé délicate, on l'abandonnait aux mains des femmes. « Il faisait ce qu'il voulait, dit un chroniqueur, et l'on sait ce qu'un enfant de huit ans peut vouloir de raisonnable [1]. » Werner, un jeune seigneur son favori, mettait les charges et les dignités à l'encan; il faisait trafic des évêchés, des abbayes, de tous les bénéfices ecclésiastiques. La simonie régna de nouveau en Allemagne sans pudeur et sans frein; avec elle et comme corollaire obligé on vit reparaître la hideuse lèpre de l'incontinence cléricale. Tels furent sans doute les griefs articulés contre les évêques germains par Nicolas II dans sa lettre à saint Annon de Cologne. Ce rescrit spécial ne nous a point été conservé; mais il y a tout lieu de croire qu'il se bornait à reproduire avec des instructions particulières pour la Germanie le texte d'une encyclique par laquelle le pape notifiait « à tous les évêques, clercs et fidèles de la catholicité » les décrets promulgués au synode romain de l'an 1059. Ces décrets, au nombre de treize, étaient déclarés obligatoires pour toutes les églises du monde. Les deux premiers, relatifs à l'élection des souverains pontifes, stipulaient que le droit de suffrage appartiendrait exclusivement aux cardinaux évêques, dont le libre choix devrait entraîner l'acceptation des deux ordres ecclésiastique et civil. Nicolas II dans cette encyclique, pas plus que dans le texte même du discours reproduit précédemment [1], ne réservait pour le roi de Germanie la faculté de retarder l'intronisation du pontife élu sous prétexte de notification ou d'assentiment préalable. Une telle réserve n'avait d'ailleurs aucune raison d'être,

[1] Aventin. *Annales Boiorum.* Cf. Voigt. *Histoire du pape Grégoire VII.* Traduct. Jager, édit. in-12, livr. II, p. 67.

[2] Cf. N° 32 de ce présent *Chapitre.*

puisque Nicolas II concédait au chancelier de Lombardie ou à tout autre représentant du roi mineur l'autorisation d'assister à la réunion des cardinaux évêques, d'être témoin de leurs délibérations et d'en constater la régularité au nom de son maître. Cette circonstance nous met sur la trace d'une fraude historique contre laquelle saint Anselme de Lucques protestait énergiquement. Nous avons déjà cité de lui le passage suivant : « Vous m'objectez un décret synodal par lequel Nicolas II aurait, selon vous, défendu de procéder au sacre d'un pape avant que l'élection ait reçu l'assentiment du roi de Germanie. Je ne sais si telle est réellement la teneur du rescrit apostolique. » — « Mais, ajoutait-il, je sais que les partisans schismatiques de l'antipape Cadaloüs et cet antipape lui-même ont tellement altéré le décret de Nicolas II soit par des suppressions soit par des additions apocryphes qu'il est maintenant impossible d'en reconnaître deux exemplaires dont le texte soit concordant. Les interpolations sont telles qu'on ne saurait plus aujourd'hui distinguer le véritable texte promulgué par Nicolas II [1]. » Plus heureux que saint Anselme de Lucques, nous possédons, grâce à la découverte de M. Pertz, le texte authentique du décret de Nicolas II et nous savons qu'il n'autorisait nullement à subordonner le sacre d'un pontife élu à la ratification du roi de Germanie. Ce point était d'une importance capitale pour assurer aux élections futures leur parfaite indépendance.

Décrets du concile de Latran contre les clercs scandaleux.

37. On comprend qu'il dut singulièrement déplaire aux personnages ambitieux et cupides qui dirigeaient alors le conseil de régence du royal enfant. Les articles suivants n'étaient pas de nature à les satisfaire davantage. « Nul, disait le pape, ne doit entendre la messe d'un prêtre notoirement connu pour vivre avec une concubine ou une *subintroducta*. Le saint concile a promulgué sous peine d'anathème une série de canons ainsi conçus : « Les prêtres, diacres ou sous-diacres qui, depuis la publication des ordonnances de notre très saint prédécesseur Léon IX, auraient pris publiquement

[1] S. Anselm. Lucens. *Contra Wibert antipap.* Lib. II; Patr. Lat. Tom. CXLIX, col. 464.

une concubine, ou n'auraient pas renvoyé celle qu'ils avaient auparavant, ne pourront célébrer la messe, chanter l'évangile ni l'épitre, exercer aucune fonction de leur ordre, continuer à résider dans les presbytères, ni prendre part à aucune des distributions faites par l'Église. Quant à ceux qui se sont soumis aux constitutions de notre illustre prédécesseur et qui ont observé la loi inviolable du célibat ecclésiastique, nous leur enjoignons de résider sous le même toit, dans les presbytères, partageant entre eux les fruits de leur bénéfice selon la règle apostolique de la communauté, ainsi qu'il convient à de véritables ministres du Seigneur. Nous interdisons absolument à tout laïque de conférer n'importe à quel titre, gratuit ou onéreux, aucun bénéfice ecclésiastique à un prêtre ou à un clerc. — Nul prêtre ne pourra simultanément posséder deux églises. Nul ne pourra être ordonné ni promu à un bénéfice ecclésiastique quelconque s'il l'a obtenu par simonie [1]. » Telles étaient dans leur rigoureuse énergie les prescriptions du concile romain de Nicolas II. La clause qui interdisait à tout laïque, sans distinction de rang ou de puissance, la faculté de conférer les bénéfices de l'Église était incontestablement fondée en droit, en raison, nous dirions volontiers en simple bon sens. Comment imaginer en effet que la vocation à l'apostolat, au gouvernement des âmes, à l'administration des sacrements, puisse émaner d'un pouvoir laïque si haut qu'on veuille le supposer? Se figure-t-on l'empereur Tibère ou son représentant Ponce-Pilate imposant à Notre Seigneur Jésus-Christ un treizième apôtre de leur choix? L'idée seule fait frémir. Il est vrai que ni Tibère ni Ponce-Pilate n'étaient chrétiens. Lorsqu'avec Constantin le Grand les Césars se furent constitués les défenseurs officiels de l'Église, celle-ci leur concéda la faculté de présenter aux évêchés des sujets qui leur fussent personnellement agréables. Ce privilége avait été renouvelé pour Charlemagne et ses successeurs, absolument comme sous nos régimes concordataires actuels. Mais ce privilége émané de l'Église pour le bien commun de l'Église et de l'État devait cesser lorsque l'État

[1] Nicol. II. *Epist.* VIII. *Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 1315.

en abusait pour se déshonorer lui-même et profaner la dignité de l'Église. En aucun cas ce privilége ne pouvait changer l'immuable principe en vertu duquel l'Église fondée par l'autorité de son divin Maître, cimentée par le sang de dix millions de martyrs, a le droit exclusif de s'administrer elle-même, de se recruter parmi ceux que l'Esprit Saint appelle, sans que rois ou empereurs, princes ou peuples, y puissent quoi que ce soit. Le conseil de régence du jeune Henri IV d'Allemagne ne comprit point ce principe. D'autres intelligences plus développées et plus redoutables peut-être ne semblent pas à l'heure actuelle le comprendre mieux. L'Église proclame aujourd'hui et affirme sa divine indépendance, comme elle l'affirmait et la proclamait sous Nicolas II. Les légistes césariens du XIe siècle lancèrent contre Nicolas II une sentence de déposition que l'histoire enregistre comme une tentative dérisoire. Nicolas II est resté dans le souvenir des générations avec l'auréole d'un grand et saint pape. Nous ne savons même plus le nom des courtisans obscurs qui avaient cru anéantir sa mémoire. Les autres mesures prises par le synode romain de 1059 contre les violateurs du célibat ecclésiastique ont triomphé de même. Les hideuses passions, les brutales concupiscences se révoltaient au XIe siècle contre le joug de Jésus-Christ, absolument comme nous les voyons se rallumer de nos jours. Malgré ces insurrections de l'homme animal contre l'esprit de Dieu, la loi du célibat reste aujourd'hui ce qu'elle fut dès les premiers jours de la fondation de l'Église. On peut couvrir d'or les prêtres qui la violent; il n'est au pouvoir de personne de les soustraire au mépris public.

Les envoyés du roi d'Angleterre au concile de Latran.

38. Les décrets de Nicolas II contre la simonie reçurent au sein même du concile de Latran leur première application. « Après la mort d'Elfric archevêque d'York, dit Guillaume de Malmesbury, l'évêque de Worcester Aldred, ancien moine bénédictin, surprit la religion du saint roi Edouard et se fit transférer à la métropole vacante. Il prétendit néanmoins retenir le titre épiscopal de Worcester, sous prétexte que l'histoire de ses prédécesseurs offrait quelques exemples d'un pareil cumul. Ses raisons n'étaient rien moins que canoniques, mais il les fit triompher à force d'argent. » Une

autre circonstance omise par l'historien anglais aida puissamment au succès de l'ambitieux métropolitain. Sa promotion avait eu lieu en 1058 et il s'était empressé de la notifier au saint-siége. Lorsque ses députés arrivèrent à Rome, la chaire apostolique était occupée par l'intrus Benoit X. Comme on pouvait s'y attendre, l'antipape accueillit favorablement les envoyés d'un archevêque simoniaque. Il leur promit sans la moindre difficulté le pallium pour leur maître, se réservant de le lui conférer de ses mains lorsqu'il viendrait en personne accomplir le pèlerinage *ad limina*. Aldred se disposa donc à faire le voyage de Rome. « Le roi le fit accompagner, reprend le chroniqueur, par le comte de Northumberland Tostin et par deux évêques élus Giso de Wells et Walter d'Héresford. Le pape Nicolas II reçut le comte avec la plus grande distinction : voulant honorer en sa personne l'envoyé du roi d'Angleterre, il le fit siéger à ses côtés au synode qu'il tenait alors contre les simoniaques. Giso et Walter dont l'élection avait été canonique et dont le mérite et la vertu étaient notoires reçurent la consécration épiscopale. Mais quand on vint à examiner la cause d'Aldred, les preuves de sa culpabilité furent telles qu'il fut lui-même contraint d'en faire l'aveu et se vit déposé par un jugement synodal. Après la sentence, les quatre anglais reprirent fort tristement le chemin de leur patrie. Jusque-là un seul d'entre eux avait été frappé ; bientôt ils furent tous enveloppés dans un désastre commun. Assaillis par une bande de brigands, ils se virent dépouillés de tout ce qu'ils possédaient ; on ne leur laissa que les habits qu'ils avaient sur le corps sans un denier vaillant, *ad nummum minimum valens*. Ce fut ainsi que, revenus à Rome, ils se présentèrent au pontife. Ce malheur fut un coup de fortune pour Aldred. Le comte Tostin réussit à fléchir en sa faveur le seigneur apostolique. Avec une grande fermeté de langage il lui représenta combien il serait injuste d'exiger des nations lointaines le respect pour les ordres du saint-siége, quand aux portes de Rome de misérables brigands se riaient des censures et des anathèmes. « Nous sommes venus ici en suppliants, ajoutait-il, et nous y avons trouvé une sévérité inflexible, tandis qu'on laisse en paix les rebelles et les détrousseurs de grand che-

min. Lorsque notre pieux roi Edouard apprendra comment on traite ses envoyés, ses sujets fidèles, des enfants dévoués de la sainte Église, n'est-il pas à craindre qu'il refuse de payer le denier de saint Pierre? Pour ma part, je ne manquerai point de lui dire toute la vérité. » Les Romains, effrayés de ces menaces, intervinrent près du pontife et le supplièrent de faire grâce à un homme coupable sans doute mais éprouvé par tant de malheurs. Nicolas II se laissa toucher; il réhabilita Aldred, confirma sa promotion à l'archevêché d'York, lui accorda le pallium, mais à la condition qu'il renoncerait à l'évêché de Worcester. Le seigneur apostolique répara ensuite avec une largesse vraiment royale les pertes subies par les députés anglais, qui revinrent sains et saufs dans leur patrie. Suivant les ordres du pontife, l'église épiscopale de Worcester fut pourvue d'un nouveau pasteur. Les légats du siége apostolique y nommèrent un clerc de Cantorbéry, Wulstan, dont le nom devait plus tard être inscrit au catalogue des saints. Aldred prit canoniquement possession de l'archevêché d'York [1]. » (1059). Sept ans plus tard, le 25 décembre 1066, il devait dans l'abbaye de Westminster, fondée par Edouard le Confesseur, poser la couronne royale sur le front de Guillaume le Conquérant.

Excommunication du comte de Galeria. Lettre de Pierre Damien au pape.

39. Les brigands dont l'intervention fut tout à la fois si funeste et si heureuse pour Aldred et ses compagnons de voyage étaient les soldats du comte Gérard de Galeria, près duquel l'intrus Benoît X était alors réfugié [2], et qui devait deux ans plus tard mettre sa tyrannie féodale au service d'un autre antipape nommé Cadaloüs. Dans une discussion canonique contre les partisans de Cadaloüs saint Pierre Damien s'exprimait en ces termes : « Vous dites que l'élection de votre intrus s'est faite légitimement, avec l'assentiment du peuple romain et à la requête de « l'homme de l'Église, » Gérard comte de Galeria. Mais loin d'être « l'homme de l'Église, » ce comte Gérard ne fait plus partie du nombre des fidèles. C'est un excommunié notoire, relaps, obstiné. Sur sa tête on compte au-

[1] Willelm. Malmesbur. *Gest. pontific. Anglor.* Lib. III; Patr. Lat. Tom. CLXXIX, col. 1574.

[2] Cf. N° 28 de ce présent *chapitre*.

tant d'anathèmes qu'il y eut de papes légitimes depuis vingt-cinq ans. La dernière excommunication lancé contre lui le fut par Nicolas II, après un horrible attentat dont furent victimes un ambassadeur anglais et l'archevêque d'York. A leur retour d'un pèlerinage *ad limina*, le comte Gérard les assaillit sur la grande route, les dépouilla de leurs bagages et leur enleva une somme de mille livres monnaie de Pavie. En punition de ce forfait, le brigand fut excommunié au synode de Latran présidé par Nicolas II; la sentence fut promulguée avec une solennité extraordinaire; tous les pères du concile éteignirent les cierges qu'ils tenaient à la main et fulminèrent contre lui l'anathème perpétuel. Non, non, votre comte Gérard n'est ni l'homme de l'Église ni un fils de l'Église; il n'est pas même romain; c'est un tyran de faubourg, un excommunié, un maudit [1]. » Les violences de Gérard ne s'étaient pas bornées à ce brigandage de grand chemin; il ravageait tous les environs de Rome. La cité cardinalice d'Ostie dont saint Pierre Damien était évêque reçut la visite de ses hordes de pillards. Tous les ornements épiscopaux et la crosse même de Pierre Damien tombèrent en leur pouvoir. Le saint cardinal profita de cette circonstance pour supplier Nicolas II d'accepter sa démission. « Il ne me reste plus, lui écrivait-il, que l'anneau pastoral qu'Etienne X votre prédécesseur de sainte mémoire, mais mon persécuteur personnel, me passa de force au doigt; je le dépose entre vos mains. Puisque Dieu a permis que sous mon épiscopat mon église fût dépouillée, c'est sans doute qu'il ne veut plus que je sois évêque. Or, je ne l'ai jamais voulu moi-même. Il vous souvient, seigneur, des larmes amères, des plaintes, des gémissements, des soupirs dont votre amitié reçut de moi la confidence, alors qu'il me fallut subir par obéissance un honneur pour lequel je ne suis pas fait. Vingt fois j'ai voulu le résigner, mais on m'objectait toujours que l'Église était en péril et que je n'avais pas le droit de déserter sa défense. Aujourd'hui que vous dirigez d'une main ferme la barque de saint Pierre, l'Église du Christ jouit d'une paix profonde; la tempête et les vents se sont

[1] S. Petr. Damian. *Disceptat. synodalis*; Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 83.

calmés, les vagues ont perdu leur fureur, la mer est tranquille et la sérénité du ciel succède à tant d'orages. Ce sont les fruits de votre saint pontificat; ayez donc pitié de mes cheveux blancs, accordez à ma vieillesse le repos après lequel je soupire. Je souffre et dans mon corps et dans mon âme. Renvoyez à son monastère un fugitif du Seigneur; comme l'enfant prodigue, je demande à quitter la garde des pourceaux et les siliques du monde pour recevoir le baiser de mon père; il me semble que, nouveau Samson, mes forces repousseront dans la solitude et que j'y aiguiserai des traits vainqueurs pour triompher de tous les ennemis de l'Église. Ici je ne trouve que la fièvre, car pour citer de vieux vers faits dans ma jeunesse : « Rome dévore ses habitants; elle courbe le front superbe des héros; Rome est la nourricière des fièvres, ces grandes moissonneuses de la mort; Rome a un pacte qui n'est jamais violé, celui qu'elle a passé avec la fièvre ; les fièvres de Rome ne lâchent qu'au tombeau l'homme qu'elles ont une fois atteint[1].» A diverses reprises le saint cardinal renouvela près du pape les mêmes instances, mais toujours sans succès. L'Église avait encore besoin de son énergie et de ses conseils.

Lanfranc ambassadeur du duc Guillaume de Normandie au concile de Latran.

40. On se rappelle que Bérenger déjà condamné sous Léon IX dans les conciles de Rome, de Verceil, de Paris et de Tours avait solennellement promis [2] de comparaître en personne devant le saint-siége pour y exposer sa véritable doctrine, « défigurée, disait-il, par des interprétations calomnieuses. » La solennité du synode tenu au Latran par Nicolas II lui parut sans doute convenir à l'éclat extérieur dont il voulait entourer sa controverse, et dans ce but il se rendit à Rome. Savait-il qu'il y rencontrerait Lanfranc son redoutable adversaire? c'est ce qu'il nous est impossible de conjecturer. Le voyage de Lanfranc n'avait point été prémédité, il

[1] *Roma vorax hominum, domat ardua colla virorum,*
Roma ferax febrium, necis est uberrima frugum,
Romanæ febres stabili sunt jure fideles,
Quem semel invadunt, vix a vivente recedunt.
(S. Petr. Dam. *Epist. ad Nicol. Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 432.)

[2] Cf. Chap. II de ce présent volume, N° 79.

se rattachait à un ensemble de circonstances intéressantes pour l'histoire mais complètement étrangères à la cause de Bérenger. Le futur conquérant de l'Angleterre, Guillaume le Bâtard, s'était dès l'an 1049 fiancé à la princesse Mathilde, alors âgée de sept ans, fille de Baudoin V comte de Flandre et petite nièce de Richard II duc de Normandie. Ce projet d'union violait ouvertement les lois ecclésiastiques sur les mariages entre consanguins; le pape saint Léon IX au concile de Reims avait interdit sous peine d'excommunication aux deux parties contractantes de passer outre. Sans tenir compte de cette défense, la jeune fiancée conduite en grande pompe à Rouen fut remise entre les mains de son futur époux, qui la fit élever jusqu'à l'âge nubile[1]. Vers l'an 1058 le mariage eut lieu, mais à cette nouvelle Nicolas II mit toute la province de Neustrie en interdit, fit fermer les églises avec défense d'y célébrer les saints mystères. Ce fut un effroi général. Dans la lutte ardente qui s'engagea à ce sujet entre les courtisans du duc Guillaume et les catholiques fidèles, le célèbre prieur de l'abbaye du Bec, Lanfranc, fut consulté comme un oracle. « Il n'hésita point, dit l'hagiographe, à se prononcer contre le duc en faveur de la loi canonique et de l'autorité du saint-siége [2]. » Le *non licet* de Jean-Baptiste fut répété par lui avec une généreuse indépendance. La pusillanimité, l'ignorance, la complicité adulatrice des courtisans furent impitoyablement flagellées par l'éminent docteur. « Un jour, dit Guillaume de Malmesbury, on vit arriver à l'abbaye du Bec un pompeux cortége de seigneurs et de chevaliers précédés d'un chapelain de la cour, nommé Herfast. Celui-ci se piquait d'érudition et de science, il venait la bouche pleine d'arguments qu'il croyait solides, et entra avec son brillant appareil dans le *gymnasium* où Lanfranc donnait ses leçons. Il prit la parole et la garda assez longtemps pour que l'auditoire put se convaincre que ce grand clerc ne savait à peu près rien. Lanfranc pour toute réponse envoya un de ses disci-

[1] La fameuse tapisserie maintenant historique, dite de la reine Mathilde, atteste encore aujourd'hui que l'éducation donnée à la jeune princesse par son futur époux avait été sérieuse et grave.

[2] *Vita beati Lanfranc.* Patr. Lat. Tom. CL, col. 35.

ples offrir au malencontreux orateur un des abécédaires qu'on mettait aux mains des enfants. Cette facétie à l'italienne, *italica facetia*, jeta le chapelain en fureur. Il retourna près du duc son maître, lui demanda vengeance et l'obtint. Quelques jours après, Guillaume le Bâtard donnait ordre à Lanfranc de quitter l'abbaye du Bec et de sortir des terres de Normandie [1]. » Probablement l'ordre ne fut pas exécuté assez promptement car, au témoignage de l'hagiographe, le duc envoya des hommes d'armes saccager et incendier le prieuré de Saint-Martin-du-Parc, annexe du Bec, dont Lanfranc avait la direction et où probablement avait eu lieu la scène dont le vindicatif chapelain conservait un si amer souvenir [2]. « Il fallut donc obéir, continue le pieux narrateur. Lanfranc était à lui seul toute la joie et la consolation des frères; à son départ, ce fut une immense douleur. On lui donna pour monture un cheval boiteux, le seul que possédât l'abbaye, et il s'éloigna avec un serviteur. Les frères le suivirent longtemps du regard, et se rendirent ensuite à l'église, priant dans l'amertume de leur cœur, « attendant en silence, suivant la parole de Jérémie, le salut du Seigneur [3]. » Or, sur le chemin que suivait Lanfranc il rencontra par hasard le duc Guillaume à la tête d'une brillante cavalcade. Le misérable cheval du docteur s'avançait en boitant, de sorte qu'il avait l'air à chaque pas de saluer le haut et puissant seigneur. « Si je puis seulement entretenir le prince, se disait Lanfranc, ma cause est gagnée. » Le Dieu qui tient en sa main le cœur des rois permit que le duc prit le premier la parole, demandant au docteur ce qu'il faisait en pareil équipage. « Vous le voyez, répondit Lanfranc, je m'empresse d'exécuter vos ordres. Mais ce sera long avec ce pauvre quadrupède; si vous tenez à être plus tôt obéi, faites-moi donner

[1] Willelm. Malmesbur. *Gest. pontific. anglor.* Lib. II, Patr. Lat. Tom. CLXXIX, col. 1519.

[2] *Vit. Lanfranc.* loc. cit. Après la conquête dAngleterre par Guillaume, l'ancien chapelain Herfast devint évêque d'Helm dans le comté de Suffolk. Sa nouvelle dignité ne le rendit pas plus intelligent. Guillaume de Malmesbury fait son portrait en quelques mots : *Parcæ, ut aiunt, mentis homo, et nulla ex parte litteris eruditus.*

[3] Jerem. Thren. III, 26,

l'un de ces beaux chevaux de votre escorte. » Guillaume ne put s'empêcher de rire. « Il est assez plaisant, dit-il, de voir un criminel pris en flagrant délit ne trouver à s'excuser qu'en demandant un présent à son prince et à son juge! » Lanfranc sollicita du duc un entretien particulier qu'il obtint sur-le-champ, »L'hagiographe ne nous dit point quel fut l'objet de cette conversation. Mais par le résultat il est facile de le deviner. L'interdit qui pesait sur la Normandie, l'irrégularité du mariage de Guillaume avec Mathilde, les moyens à prendre pour réhabiliter l'union anticanonique et faire lever les censures de l'Église, tels durent ère les sujets de cet entretien amené par une rencontre fortuite. « Lorsqu'il se termina, reprend l'hagiographe, le duc embrassa Lanfranc et le tint longtemps pressé sur son cœur. Il lui promit de faire rebâtir le prieuré de Saint-Martin-du-Parc et de le décorer avec une magnificence qui ferait oublier le récent désastre. Un message fut expédié en toute hâte à l'abbaye du Bec pour annoncer le retour de Lanfranc. L'abbé, le vénérable Herluin, qui connaissait le caractère du duc, ne pouvait croire à un revirement si subit. Les frères pleuraient de joie et chantaient le *Te Deum*. Leur bonheur fut au comble lorsque Lanfranc parut lui-même, escorté des chevaliers envoyés par Guillaume pour réparer le dommage précédent et dresser un procès-verbal des riches domaines que dans sa munificence le duc voulait concéder à l'abbaye. » Le retour triomphal de Lanfranc précéda de quelques jours seulement son départ pour Rome, où il allait porter au pape l'assurance de la soumission du duc de Normandie. Guillaume promettait d'accepter la pénitence qui lui serait imposée si le saint-siége daignait lui accorder les dispenses nécessaires et réhabiliter son mariage avec Mathilde de Flandre.

Comparution de Bérenger au concile. Sa rétractation.

41. Telle était la mission que venait remplir près du pape Nicolas II l'illustre prieur du Bec, lorsqu'il retrouva au concile de Latran son antagoniste de Tours, l'hérésiarque Bérenger. Cette fois encore il tint note des principaux incidents auxquels donna lieu l'examen de la cause du fameux écolâtre. A défaut des actes synodaux qui n'ont pas été conservés, le récit de Lanfranc nous permet de réta-

blir la physionomie générale de la discussion conciliaire. La récente découverte du livre de Bérenger lui-même, *de sacra Cœna*, nous fournit d'ailleurs un moyen de contrôle que nous n'aurons garde de négliger. Voici en quels termes Lanfranc interpellait l'hérésiarque pour lui rappeler ses engagements solennels souscrits au concile de Latran et depuis si impudemment violés. « Lorsque sous le pape Nicolas II vous vîntes à Rome, vous comptiez sur l'appui de certains personnages gagnés à votre cause moins par de bonnes raisons que par de bonnes espèces sonnantes. Leur concours vous servit peu. Je sais que vous allez partout diffamant le saint pontife Nicolas et les pères du concile romain; vous dites qu'ils refusèrent de vous entendre et que leur tyrannie vous imposa un parjure. Il n'en est rien. On fit au synode l'exposé de votre doctrine, savoir qu'après la consécration le pain et le vin restent essentiellement ce qu'ils étaient sans aucun changement de matière. Le pape vous donna alors la parole pour répondre et développer vos sentiments. Mais vous n'osâtes point le faire. Sans articuler un seul mot soit d'apologie soit de désaveu, vous suppliâtes le pontife et les pères de vous faire remettre par écrit une formule de foi, vous déclarant prêt à la souscrire de tout cœur et sans restriction. Touché de vos prières, Nicolas II chargea l'évêque Humbert de rédiger une profession de foi; ce qu'il fit sur-le-champ. Elle vous fut remise avec l'assentiment des pères. Vous en fîtes à haute voix lecture, elle était conçue en ces termes : « Moi Bérenger, diacre indigne de l'église Saint-Maurice d'Angers, reconnaissant la vérité de la foi catholique et apostolique, j'anathématise toutes les hérésies et en particulier celle dont j'ai été jusqu'ici accusé, laquelle prétend que le pain et le vin de l'autel après la consécration sont seulement un sacrement et non le vrai corps et vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ que la main du prêtre touche réellement, divise réellement, que les fidèles mangent et boivent réellement. J'embrasse la doctrine du saint siége apostolique et romain, je professe de bouche et de cœur la foi que le vénérable seigneur pape Nicolas et ce saint concile par l'autorité de l'Évangile et des apôtres ont définie et enseignée, savoir que le pain et le vin de l'autel après la consécration ne sont

pas seulement un sacrement, mais le vrai corps et vrai sang de Notre Seigneur Jésus Christ réellement touché et divisé par la main du prêtre, mangé et bu réellement par les fidèles. Telle est ma foi; je le jure par la sainte et consubstantielle Trinité et par les saints évangiles du Christ. Tous ceux qui s'écartant de cette foi en enseigneraient une autre, je les déclare eux, leurs dogmes et leurs adhérents, dignes d'un éternel anathème. Si jamais j'avais moi-même la présomption de croire ou d'enseigner différemment, je me soumets d'avance à toute la sévérité des canons. » Telle était cette formule dont chaque parole, à mesure que vous en donniez lecture, ajoute Lanfranc, reçut l'approbation de tous les pères. Vous même vous paraissiez y adhérer pleinement. Le pape exigea cependant, selon toute justice et équité, que vous ajoutiez à cette adhésion verbale l'autorité d'une signature officielle. Vous la donnâtes en ces termes: « Après avoir lu et relu cet acte, je l'ai souscrit de mon plein gré. » Puis avec serment vous en avez confirmé la teneur, jurant que telle était votre croyance. Le pape Nicolas II témoigna une grande joie de votre conversion; il envoya des copies de votre serment à toutes les provinces d'Italie, de France et d'Allemagne, afin que les églises que vos erreurs avaient scandalisées pussent rendre grâces à Dieu de votre retour à la vraie foi. Comment se fait-il qu'aujourd'hui vous soyez revenu à votre funeste hérésie[1]? — Vous dites que la raison humaine ne saurait concevoir ce mystère du sacrement de l'autel, où le corps ressuscité et glorieux du Christ est partagé sous les espèces du pain et devient l'aliment des fidèles. Non sans doute, la raison de l'homme n'est point capable d'expliquer ce prodige; mais la foi le sent, bien que la raison défaille. La puissance divine opère cette merveille qui dépasse notre faible intelligence. Des miracles authentiques, et vous ne l'ignorez pas, ont plus d'une fois dissipé à ce sujet les doutes de l'incrédulité. Sous les espèces eucharistiques qui le voilent à nos yeux, le corps de Jésus-Christ s'est manifesté à plusieurs reprises aux yeux des mortels. L'histoire ec-

[1] B. Lanfranc. *De corpore et sanguine Domini;* Patr. Lat. Tom. CL, col. 411 et 413.

clésiastique en offre de nombreux exemples; vous les connaissez, et vous savez aussi que de nos jours des prodiges du même genre ont eu lieu pour attester la vérité du dogme de la présence réelle [1]. »

42. Quelques-uns des miracles auxquels Lanfranc fait ici allusion sans autres détails sont racontés par saint Pierre Damien dans une lettre qu'il adressait, durant le concile de Latran, à l'abbé du Mont-Cassin Desiderius. « En présence du pape, dit-il, l'évêque d'Amalfi nous a attesté sous la foi du serment que, célébrant un jour le saint sacrifice, il eut l'esprit troublé par une pensée d'incrédulité; la présence réelle du Sauveur sous les espèces eucharistiques lui semblait un mystère impossible à croire. Il était dans cette disposition intérieure lorsqu'il eut, suivant le rite accoutumé, à diviser la sainte hostie. En ce moment, le pain eucharistique fut remplacé dans ses mains par la chair visible du Sauveur; ses doigts furent ensanglantés. Il tomba à genoux dans une adoration pleine de repentir et de foi. Tel est ce sacrement d'amour si terrible pour ceux qui osent le toucher avec des mains indignes [2] ! » — « Notre frère le vénérable Alfano, archevêque de Salerne, a eu naguère dans son diocèse une manifestation non moins prodigieuse. Un prêtre simoniaque et concubinaire, arrivé durant la messe à la fraction du corps du Seigneur, vit tout à coup trois étincelles de feu s'élancer de l'hostie sacrée. Elles pénétrèrent à travers les vêtements sacerdotaux et vinrent imprimer sur la poitrine du malheureux prêtre trois brûlures dont il porte encore les cicatrices [3]. » — « Le fait que vous me mandez vous-même et qui vient d'avoir lieu près du Mont-Cassin a la même signification. Une femme cédant à des suggestions abominables emporta, me dites vous, dans sa demeure le pain eucharistique pour s'en servir à je ne sais quels maléfices. Le prêtre s'en aperçut à temps; il alla chez cette femme reprendre le sacrement auguste. Mais en dépliant le linge dans lequel il était enveloppé, le corps du Seigneur apparut visible, occu- Miracles eucharistiques

[1] Lanfranc, ibid, col. 427 et 435.
[2] S. Petr. Damian. *Opuscul.* XXXIV; Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 573.
[3] Ibid. *Opusc.* XL, col. 656.

pant une moitié du pain, tandis que l'autre moitié avait conservé la forme ordinaire. Vous me demandez pourquoi le miracle se produisit avec cette différence entre les deux parties du même pain consacré. Il me semble que Dieu voulait par un témoignage si manifeste confondre l'incrédulité et l'hérésie, qui refusent d'accepter le dogme de la présence réelle dans le mystère eucharistique. Sous une seule moitié du même pain consacré le corps de Jésus-Christ s'est rendu visible, tout en laissant à l'autre sa forme ordinaire, pour mieux faire comprendre la réalité de la transubstantion sacramentelle « de ce pain des anges, manne descendue des cieux, » qui sous le voile des saintes espèces renferme réellement le corps né du sein de la vierge Marie[1]. »

Rechute de Bérenger dans l'hérésie.

43. L'autorité de saint Pierre Damien, celle de l'abbé du Mont-Cassin Desiderius, dont nous avons déjà fait connaître les antécédents et dont nous retrouverons bientôt le nom inscrit au catalogue des papes, donnent à ces faits prodigieux un caractère incontestable d'authenticité. L'évêque d'Almalfi dont il est ici question avait accompagné les cardinaux Frédéric de Lorraine et Humbert de Moyenmoutier dans leur légation à Constantinople sous Léon IX. Son témoignage pour un fait personnel dont la circonstance d'une tentation si vive contre la foi pouvait jusqu'à un certain point rendre l'aveu plus particulièrement pénible, défie tout soupçon d'imposture. Quant à l'archevêque de Salerne Alfano, l'Église l'a mis au nombre des saints et l'on célèbre sa fête le 9 octobre. Nous avons donc à notre tour le droit d'enregistrer ces miracles eucharistiques survenus à l'époque même où l'hérésie cherchait à éteindre dans le monde la foi à la divine eucharistie. Dans son livre *de sacra Cœna*, Bérenger voulant réfuter l'écrit de Lanfranc laisse de côté les miracles. Il se borne à expliquer à sa manière les motifs qui l'ont déterminé à souscrire une profession de foi si absolument contraire à ses véritables sentiments. « Votre récit, dit-il, s'accorde bien avec la haine dont vous n'avez cessé de me poursuivre, mais il s'accorde très-mal avec la vérité. Le pape Nico-

[1] Ibid. *Opusc.* xxxiv, col. 573.

las m'adressa des objurgations qu'on se permettrait à peine vis à vis d'une bête féroce. Il me demanda si j'avais un cœur, et pourquoi je ne voulais pas entendre parler d'un aliment céleste, d'un pain spirituel qui serait le corps du Christ. Dans mon indignation je ne lui épargnai pas les représentations les plus énergiques. Mais il me fut impossible de l'amener à m'écouter avec le calme et la patience qui conviendraient au père commun des chrétiens. Il ne voulut même pas permettre que d'autres personnes entendissent en son nom l'exposé de ma doctrine. Comme j'étais spontanément venu à Rome, non sans dangers ni fatigues, je croyais que si l'on ne me donnait pas raison du moins on ne se hâterait pas de me condamner; qu'on m'écouterait avec une patience chrétienne pour m'approuver si j'étais dans le vrai, pour me reprendre charitablement et me réfuter en esprit de miséricorde si j'étais dans le faux. Mais le pape se contenta pour toute réponse de me dire : « Adressez-vous à Hildebrand. » En fait d'explications, je n'en ai pas eu d'autres. C'est donc à tort que vous prétendez qu'on exposa en ma présence une doctrine quelconque sur le changement qui s'opère dans l'eucharistie. On ne me donna ni demanda aucune sorte d'explications. Si je me suis tu, ce n'est point que je ne me sentisse de force à pouvoir soutenir ma cause; c'est parce qu'on m'avait menacé d'un procès au *forum* (c'est-à-dire devant la justice séculière), et pour moi ce procès signifiait la mort. Les scènes tumultueuses dont j'étais à chaque instant l'objet ne le prouvaient que trop. Vous dites que je suppliai le pape de me faire remettre un formulaire de foi. C'est un nouveau mensonge, parmi tant d'autres que contient votre livre. Je n'ai rien demandé de ce genre au pape; je me suis prosterné devant lui uniquement pour le prier de ne prendre à mon égard aucune décision indigne de la majesté du siége apostolique. Ce fut alors que me remettant l'acte dressé par Humbert, il exigea, « en toute raison et justice, » dites-vous, et selon moi contre toute justice et par une insupportable tyrannie, que je le revêtisse de ma signature. Je reconnais ma faute; elle fut énorme; la crainte de la mort n'aurait pas dû m'empêcher de défendre jusqu'au dernier soupir une vérité que je garde toujours

au fond du cœur. Mais enfin j'eus cette faiblesse, je cédai, j'acceptai l'écrit rédigé par Humbert et je sauvai ma vie[1]. » Sauf la prétention de se poser en martyr Bérenger, on le voit, ne dit rien qui ne nous ait déjà été appris par Lanfranc. Quant au prétendu danger que courait sa vie, la bienveillance qu'Hildebrand lui avait témoignée comme légat du saint-siége au concile de Tours, la mansuétude avec laquelle devenu pape il le traita encore prouvent qu'on n'avait nullement à Rome soif du sang de Bérenger.

Profession de foi de saint Maurille archevêque de Rouen au dogme de la présence réelle.

44. Le pape Nicolas II, le synode de Latran, l'Église catholique tout entière ne voulaient point la mort de l'hérésiarque mais sa conversion. On la crut sincère; les exemplaires de sa rétractation envoyés aux diverses provinces ecclésiastiques d'Italie, des Gaules et d'Allemagne, furent reçus avec grande joie par les orthodoxes. L'hérésie y comptait un certain nombre d'adhérents, on espérait qu'ils imiteraient la soumission de leur chef. Des mesures furent prises en ce sens. Nous avons encore un decret synodal rédigé à Rouen par le saint archevèque Maurille pour ordonner que, dans chaque concile provincial et dans chaque synode diocésain, évèques et prètres feraient solennellement profession de foi à la présence réelle en ces termes : « Nous croyons de cœur et professons de bouche que le pain présenté à la table du Seigneur est au moment de la consécration changé par la puissance ineffable de Dieu, que sa nature et substance de pain sont converties en la substance et nature de la chair adorable du Sauveur, cette chair conçue de l'Esprit-Saint, née de la vierge Marie, flagellée plus tard pour la rédemption du genre humain, attachée à la croix, deposée dans le tombeau, ressuscitée le troisième jour et maintenant assise à la droite de Dieu le Père. De même, le vin mêlé d'eau offert dans le calice après la consécration est vraiment et essentiellement changé au sang que la lance du soldat fit couler pour le salut du monde du cœur de Jésus en croix. Anathème à tous ceux qui, dans une incrédulité superbe et une insolente hérésie, blasphèmeraient cette foi sainte et apostolique[2]. »

[1] Berengar. *De sacra Cœna*. Édit. Vischer, p. 71 et sq.

[2] B. Mauril. Rothomag. *Profes. fidei de sacrament. corpor. et sang. Christi*. Patr. Lat. T. CXLIII, col. 1383.

Réhabilitation par le pape Nicolas II du mariage de Guillaume le Bâtard et de Mathilde de Flandre.

43. La mission de Lanfranc près du pape Nicolas II et du concile romain avait, nous l'avons dit, un objet complètement différent de la cause de Bérenger. Il s'agissait de pourvoir aux intérêts religieux de la Normandie et de réhabiliter le mariage du duc Guillaume avec sa parente Mathilde de Flandre. « Le prieur du Bec, dit l'hagiographe, se présenta au synode pour plaider la cause du duc Normand et de sa jeune épouse. Il représenta que l'interdit lancé sur la province neustrienne n'avait nullement frappé ceux qu'on voulait atteindre. Les fidèles seuls en souffraient, bien qu'ils n'eussent en rien favorisé l'union illégale de leur suzerain et qu'il ne fût point en leur pouvoir de la faire rompre. Il suppliait donc le pape d'user de son autorité apostolique pour accorder les dispenses nécessaires et réhabiliter un mariage que des raisons politiques avaient seules déterminé et que le duc Guillaume se montrait résolu à maintenir. Le pontife accueillit favorablement cette requête; il accorda la dispense dans les termes où elle lui était demandée, mais à la condition que le duc fonderait un monastère d'hommes et la duchesse un couvent de femmes, où jour et nuit des serviteurs et des servantes de Dieu prieraient pour leur salut et travailleraient à l'éducation des enfants de la Neustrie[1]. » Après cette heureuse négociation, Lanfranc repartit en toute hâte. Son retour en Normandie fut une marche triomphale. Il apportait l'heureuse nouvelle de la paix conclue entre le saint siége et le puissant duc Guillaume. « Celui-ci, reprend l'hagiographe, accepta avec reconnaissance la condition imposée par le souverain pontife. Deux abbayes furent immédiatement fondées à Caen, l'une d'hommes sous le vocable de Saint-Étienne, l'autre de femmes sous l'invocation de la sainte Trinité. » Guillaume se réservait de nommer Lanfranc premier abbé de Saint-Étienne, aussitôt que les constructions seraient terminées. Elles ne le furent qu'en 1063. Dans l'intervalle, l'abbaye du Bec ne cessa de voir augmenter le nombre des religieux et des disciples que les leçons de l'illustre maître attiraient de tous les points du monde.

[1] B. Lanfranc. *Vita*; Patr. Lat. Tom. CL, col. 37.

Lanfranc abbé de Saint-Etienne de Caen. Saint Anselme prieur au monastère du Bec.

46. Peu après son retour de Rome, dans les premiers mois de l'an 1060 Lanfranc reçut parmi ses auditeurs un jeune et riche étranger, que la Providence avait conduit comme par la main jusqu'à la porte de son *gymnasium*. C'était un héritier présomptif que Dieu envoyait au grand docteur. L'étranger se nommait Anselme ; il était né en 1033 dans la cité d'Aoste qui marquait alors, du côté du mont Blanc, la frontière des royaumes de Lombardie et de Bourgogne. « Son père Gondulf, lombard d'origine, dit l'hagiographe Eadmer, était devenu citoyen d'Aoste par son mariage avec la noble Ermemberga de la famille des comtes de Maurienne. Egalement riches des biens de ce monde, les deux époux n'avaient point le même caractère. Gondulf tout entier aux plaisirs du siècle négligeait le soin de sa famille et de ses affaires ; ses largesses allaient jusqu'à la prodigalité, et on l'accusait de dissiper follement son patrimoine. Ermemberga montrait au contraire toute la prudence d'une mère et d'une épouse chrétienne ; ses mœurs douces et simples, la régularité de sa vie, sa foi vive et pieuse firent la plus profonde impression sur le cœur d'Anselme. Devenu plus tard un docteur et un saint, Anselme trouvait un charme inexprimable à rappeler les entretiens de sa première enfance avec sa pieuse mère. En l'entendant parler de la cour céleste et du paradis ou le Roi des rois faisait son séjour, sa jeune imagination se figurait que le palais du ciel était bâti au sommet des montagnes qui dominent la vallée d'Aoste. Il rêvait au moyen d'atteindre à ce faite de gloire. Une nuit, durant son sommeil, il se crut transporté dans ce palais enchanté ; le « roi des mondes » c'est ainsi qu'il le nommait, l'accueillant avec une bonté paternelle, lui avait fait goûter d'un pain dont la saveur céleste dépassait tous les aliments de la terre. A son réveil, l'enfant crut véritablement à une vision du ciel et la racontait à tout le monde. Cependant il croissait en âge et chacun l'aimait, car ses mœurs étaient angéliques. On l'appliqua à l'étude des lettres, il y fit des progrès surprenants. Il n'avait pas encore atteint sa quinzième année que déjà il agitait dans sa pensée la question de savoir quelle était la meilleure manière de servir Dieu. Jugeant

qu'aucune profession humaine n'était plus excellente que la vie monastique, il voulut l'embrasser. Dans ce dessein il alla trouver l'abbé de Saint-Bénigne de Fruttuaria près d'Aoste, le suppliant de l'admettre au noviciat. L'abbé refusa de le recevoir sans le consentement de son père. Anselme désolé mais non découragé revint à la maison paternelle et pria Dieu de lui envoyer une maladie si grave qu'on lui accordât, ne fût-ce qu'en mourant, la permission de se faire moine. Sa prière parut exaucée, il tomba malade et fit appeler l'abbé, disant qu'il croyait sa fin prochaine et voulait mourir sous l'habit religieux. Mais on différa encore l'accomplissement de son vœu et Anselme guérit. Avec la santé du corps il recouvra une exubérance de jeunesse qui lui fit oublier bientôt sa première ferveur; loin de poursuivre son projet d'entrer en religion, il s'engagea dans les voies du siècle; l'étude qu'il avait jusqu'alors tant aimée fit place aux plaisirs bruyants du jeune âge. Toutefois la tendresse et la pieuse sollicitude de sa mère le retenaient encore sur cette pente funeste. Mais Ermemberga étant venue à mourir, le cœur d'Anselme, comme un navire qui a perdu son ancre, s'abandonna aux flots du monde. Le Dieu tout puissant qui le réservait à un grand avenir lui suscita alors un obstacle imprévu. Gondulf sur l'indulgence duquel il comptait peut-être opposa la plus énergique résistance à ses désordres. Sa rigueur fut telle que ni les supplications ni les larmes d'Anselme ne purent la désarmer. Le jeune homme résolut donc de quitter la maison paternelle, renonçant à ses biens et à sa patrie. Son projet fut bientôt mis à exécution. Accompagné d'un serviteur fidèle, ayant pour tout équipage un âne qu'il chargea d'un sac renfermant son mince bagage, il partit à pied et se dirigea vers la France. Mais en traversant le mont Cenis, le froid, la faim, la fatigue furent tels qu'il faillit s'évanouir; il portait à sa bouche des poignées de neige pour tromper la soif qui le dévorait. Toutes les provisions de bouche étaient épuisées. Néanmoins il ordonna au serviteur d'ouvrir le sac pour chercher s'il n'y trouverait pas quelques restes oubliés. La surprise fut extrême quand le serviteur, ouvrant le sac, y vit un pain frais et blanc qui leur rendit la vie. » Etait-ce « le roi des mondes » qui pour la seconde fois nourrissait celui qui

devait plus tard le servir avec tant de dévouement et de gloire? Anselme n'était cependant pas encore détaché des illusions du siècle. Il cherchait alors la science. Durant trois ans, il parcourut les plus célèbres écoles de la Bourgogne et des Gaules. En dernier lieu, achevant l'itinéraire déjà suivi par Lanfranc, il vint à Avranches, attiré par la renommée des professeurs neustriens qui enseignaient le droit dans cette ville. Ce fut alors qu'il entendit pour la première fois parler de Lanfranc, le célèbre écolâtre du Bec. Il voulut le connaître et vint se mêler à la foule des auditeurs qui assiégeaient l'enceinte désormais trop étroite de l'abbaye construite par le vénérable Herluin. « Anselme vit l'homme de Dieu, dit l'hagiographe, et sur le champ il fut subjugué. Il se mit sous sa direction absolue comme le plus humble des disciples; de son côté, le maitre s'attacha à lui avec une prédilection paternelle. Anselme passait les jours et les nuits non-seulement à approfondir les sujets d'étude proposés par Lanfranc mais à les expliquer à ceux de ses condisciples qui recouraient à ses lumières. Rien ne lui coûtait, ni les veilles, ni le froid, ni la faim. Un jour il se dit qu'en se faisant moine, comme il en avait eu jadis la pensée, il ne mènerait pas une vie plus rude et que du moins son labeur ne serait pas sans récompense. Cette réflexion le ramena au désir de servir Dieu seul et de renoncer aux illusions du monde et de la vaine gloire. « Mais, se disait-il, où est-ce que je me ferai moine? A Cluny ou au Bec? Ici ou là, tout le temps que j'ai passé à étudier les lettres serait perdu. A Cluny, l'étroite discipline de l'ordre ne me laisse aucun espoir d'être employé suivant mes aptitudes. Au Bec, la supériorité prodigieuse de Lanfranc me reléguera toujours sur un plan inférieur. » Ainsi raisonnait alors ma vanité, écrivait-il plus tard; je cherchais un théâtre où je pusse être mis en lumière et faire éclater mon prétendu savoir. Enfin la lumière de la grâce éclaira mon cœur. « Quoi! me dis-je tu veux renoncer au monde à la condition d'être honoré par le monde, d'être comblé d'honneurs, de dignités, de gloire! Et tu appelles cela te faire moine! Non, non, la vie religieuse est le détachement absolu de tout et principalement de soi-même. » Comme il était plongé dans ces perplexités

profondes, la nouvelle lui vint de la mort de son père. Cette mort avait été édifiante. Gondulf revenu des erreurs de ses premières années s'était retiré à l'abbaye de Fruttuaria, il y avait pris l'habit monastique et s'était endormi en paix dans le Seigneur. Anselme eut la tentation de retourner dans sa patrie pour y partager avec sa sœur Richera l'héritage paternel. Des projets contradictoires se heurtaient dans son esprit. L'idée lui vint de demander conseil à quelqu'un de ses amis, car il n'avait jusque-là fait confidence à personne de ses luttes intérieures. Mais à qui ouvrir le secret de son âme? « Entre mille, dit l'hagiographe, il choisit Lanfranc. Maître, lui dit-il, j'hésite entre trois vocations différentes, me faire moine dans une abbaye, me faire ermite dans un désert, ou retourner dans ma patrie pour recueillir l'héritage paternel et l'employer au service des pauvres. Que me conseillez-vous? Je suivrai aveuglément votre avis.—Lanfranc demanda du temps pour y réfléchir; et comme il ne voulait point assumer seul la responsabilité d'une décision, il finit par conseiller à son disciple d'en référer au bienheureux Maurille archevêque de Rouen. Anselme accepta cet arbitre, et tous deux se mirent en route pour consulter le vénérable pontife. « Mais, disait depuis Anselme, j'avais alors tellement renoncé à toute volonté propre pour me soumettre à la sainte obéissance, que si Lanfranc pendant que nous traversions la forêt m'eût dit : Restez ici et vivez en ermite sans sortir de ce coin de bois; je l'eusse fait. » Le saint archevêque répondit à la consultation qui lui était adressée en déclarant qu'Anselme devait se faire moine à l'abbaye du Bec. Ce fut pour le jeune homme l'oracle du Seigneur. Il revint plein de joie et le vénérable Herluin lui donna de ses mains l'habit monastique, comme il l'avait donné jadis à Lanfranc lui-même. Anselme était alors dans sa vingt-septième année. « Le nouveau moine, dit l'hagiographe, se proposa pour modèles les plus saints religieux de la congrégation, et bientôt il devint lui-même leur modèle à tous. Sa régularité, son détachement, la perfection de sa vie étaient admirables[1]. » Trois ans après, Lanfranc

[1] Eadmer. *Vit. S. Anselm. Cantuar. archiepisc.* Lib. I, cap. I et II; Patr. Lat. Tom. CLVIII, col. 51.

fut nommé par le duc de Normandie à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen[1]. Malgré sa résistance, il lui fallut obéir. Son départ coûta bien des larmes aux religieux du Bec. Le vénérable Herluin l'embrassa en pleurant et confia à Anselme la double charge de prieur et d'écolâtre. Ainsi s'accomplissaient les desseins de la Providence sur le fils de la pieuse Ermemberga.

Desiderius abbé du Mont-Cassin promu au titre cardinalice de Sainte-Cécile.

47. Pendant que le génie et la sainteté se transmettaient comme un héritage dans l'abbaye neustrienne, l'abbé du Mont-Cassin Desiderius avait reçu du pape Nicolas II la dignité de cardinal prêtre de l'église romaine au titre de Sainte-Cécile. On se rappelle qu'au mois de février 1058, Desiderius avait quitté le Mont-Cassin en compagnie de deux autres légats pour aller remplir à Constantinople une mission dont les avait chargés Étienne X[2]. « Arrivé à Sipontum, dit Léon d'Ostie, et n'y trouvant point de navire en partance pour l'Orient, il dut malgré une tempête affreuse monter sur une barque qui le transporta à Bari. De cette dernière ville, il expédia aux religieux du Mont-Cassin un message pour les informer des contre-temps qui avaient retardé sa marche et se recommander à leurs prières. Or, le jour où nos frères reçurent l'envoyé de Desiderius, un autre message arriva de Florence apportant la triste nouvelle de la mort du pape Étienne X. Le chapitre du Mont-Cassin envoya sur-le-champ deux religieux à Bari, pour informer Desiderius de la mort du seigneur apostolique et lui mander, suivant la teneur des instructions laissées par le défunt pontife, de revenir immédiatement prendre possession de l'abbaye. Les frères chargés de cette mission arrivèrent juste au moment où Desiderius allait s'embarquer pour Constantinople avec Argyre, gouverneur de Bari. On venait de célébrer la solennité des Rameaux (12 avril 1058), et le soir le navire devait lever l'ancre. En apprenant la mort du seigneur apostolique, Desiderius resta un instant immobile, frappé comme d'un coup de foudre. Quand il eut repris possession de lui-même, il fit appeler les deux autres légats et tint conseil

[1] B. Lanfranc. *Vita;* Patr. Lat. Tom. CL, col. 38.
[2] Cf. nº 20 de ce présent Chapitre.

avec eux. Le gouverneur byzantin Argyre, mis dans la confidence, prit part à leurs délibérations. Il leur conseillait de partir en toute hâte, avant que les Normands aient pu être informés de la mort du pape. On craignait en effet que ces farouches guerriers, retenus jusque-là par la puissance d'Étienne X et de son frère Godefroi de Lorraine, ne profitassent de la circonstance pour arrêter les légats apostoliques. Desiderius, par une inspiration dont le succès justifia la témérité, au lieu de fuir le péril voulut l'affronter en face. Dès le lendemain se rendant avec les deux autres légats près de Robert Guiscard alors comte d'Apulie, il lui demanda un sauf-conduit pour traverser ses états et retourner en toute sécurité au Mont-Cassin. Robert Guiscard était homme d'honneur; bien qu'il fût déjà informé de la mort du pape, il reçut les légats avec une grande bienveillance, leur donna un sauf-conduit et mit à leur disposition les meilleurs chevaux de ses écuries. Ce fut ainsi qu'avec l'aide de Dieu Desiderius arriva le samedi saint à la cité de San-Germano. Il y passa la nuit et le lendemain jour de Pâques (19 avril 1058), au lever de l'aurore il prit avec les deux autres légats le chemin de l'abbaye. Le cardinal Humbert s'y trouvait alors avec l'évêque Pierre de Tusculum, tous deux chassés de Rome par l'intrusion de Benoît X. Ensemble ils présidèrent le chapitre qui confirma Desiderius dans les fonctions abbatiales. Le cardinal Humbert célébra ensuite, au milieu de l'allégresse des religieux, la messe du jour de Pâques. L'année suivante, l'intrus Benoît X ayant été chassé de Rome, le pape légitime Nicolas II manda l'abbé du Mont-Cassin, lui donna la consécration abbatiale, lui conféra la dignité de cardinal prêtre de l'église romaine au titre de Sainte-Cécile, avec les pouvoirs de légat apostolique dans toute la Campanie, la principauté de Bénévent, l'Apulie et la Calabre[1]. »

Concile de Melfi. Robert Guiscard duc d'Apulie. Son serment de foi et hommage au pape Nicolas II

48. L'heureuse influence que Desiderius avait exercée sur Robert Guiscard ne fut pas étrangère à cette promotion cardinalice. Le pape de concert avec Hildebrand avait repris le projet de saint

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens.* Lib. III, cap. IX, X et XII; Patr. Lat. Tom. CLXXIII, col. 721-724.

Léon IX. Il songeait à faire des Normands les auxiliaires du saint-siége. Abandonnée sans défense aux coups de main des tyrans féodaux de Tusculum et de Galeria, Rome ne pouvait compter ni sur l'appui du pouvoir impérial alors sans titulaire, ni sur la sympathie du conseil allemand de régence qui venait de décréter la déchéance de Nicolas II. Les violences dont les ambassadeurs du roi d'Angleterre avaient récemment été victimes nous ont prouvé à quel point la tyrannie féodale poussait ses désordres. Aux portes mêmes de Rome l'autorité pontificale était méconnue et outragée. L'intrus Benoît X réfugié dans la forteresse du comte Grégoire de Tusculum se riait des anathèmes canoniques et prolongeait sa lutte contre le pape légitime. Pour conjurer les périls de cette situation, il fallait au saint-siége une épée entre les mains d'un prince dévoué et fidèle. Robert Guiscard, grâce à l'intervention de Desiderius, comprit la mission providentielle qui lui était réservée. Il chargea le nouveau cardinal d'en donner au pape les assurances les plus formelles; une députation de Normands vint à Rome et pria Nicolas II de se rendre en personne en Apulie pour recevoir de Robert Guiscard le serment de foi et hommage. Dès le mois de juin 1059, le pape se mit en route. Il célébra au Mont-Cassin la fête de saint Jean-Baptiste, et prenant avec lui Desiderius il se rendit à Melfi, où il avait donné rendez-vous à Robert Guiscard, à tous les seigneurs normands ainsi qu'aux évêques des deux provinces de Calabre et d'Apulie. Cette assemblée dont nous n'avons plus les actes eut le double caractère d'un concile et d'une diète nationale. Guillaume d'Apulie dans son poème des *Gesta Normannorum in Sicilia* la décrit en ces termes : « A la nouvelle de l'arrivée du pape, Guiscard qui assiégeait alors la ville de Cariati en Calabre quitta son armée et vint avec une escorte de cavalerie à la rencontre du pontife. Le pape fit à Melfi une entrée triomphale. Cent évêques étaient réunis pour le recevoir. La situation des églises en ce pays réclamait toute sa sollicitude. La domination grecque y avait introduit des abus déplorables; les prêtres, les diacres et tous les autres clercs vivaient publiquement dans l'état du mariage. Au sein du concile, le pape rappela aux ministres des

autels l'obligation du célibat ecclésiastique et avec l'assentiment de tous les évêques il en fit revivre les lois. Il sévit contre quelques rebelles et obtint de l'immense majorité des prêtres la promesse de renoncer à leur vie scandaleuse. A la fin du synode, sur la requête de tous les ordres de l'état, le pontife conféra à Robert Guiscard le titre de duc avec pleine puissance sur la Calabre, l'Apulie et une partie du Latium. En recevant des mains du pontife l'investiture de sa nouvelle dignité, Guiscard jura de rester à jamais fidèle au saint-siége[1]. » Nous avons encore le texte du serment prêté en cette circonstance par le chef normand; il est conçu en ces termes : « Moi Robert par la grâce de Dieu et de saint Pierre duc d'Apulie et de Calabre et avec le secours de l'un et de l'autre futur roi de Sicile, en confirmation des droits traditionnels et en reconnaissance de féodalité, pour tous les domaines tenus directement par moi ou concédés à ceux de mes compatriotes venus d'au delà des monts, je promets par chaque joug de bœufs une pension de douze deniers monnaie de Pavie qui sera payée au bienheureux Pierre et à vous mon seigneur pape Nicolas, ainsi qu'à tous vos successeurs, soit directement soit par l'intermédiaire de vos nonces apostoliques. L'échéance de cette pension sera pour chaque année le saint jour de la résurrection du Seigneur. Pour son payement, j'entends m'obliger personnellement moi et tous les miens soit héritiers, soit successeurs, envers vous, seigneur et pape Nicolas, et vos successeurs. Ainsi Dieu et les saints évangiles me soient en aide ! Désormais je serai toujours et partout l'auxiliaire et le défenseur de la sainte église romaine; je revendiquerai et maintiendrai contre tout homme vivant les royaux domaines et possessions du bienheureux Pierre. Je vous aiderai à tenir en toute sécurité et honneur sous la domination pontificale les terres et le principat de saint Pierre, je rangerai sous votre obédience toutes les églises situées dans mes états et les maintiendrai dans la fidélité au siége apostolique. Si vous vene à mourir avant moi, je prêterai mon appui aux cardinaux de la

[1] Guillelm. Apul. *Gest. Normann. in Sicilia*, lib. II. Patr. Lat. Tom. CXLIX, col. 1047.

sainte église romaine pour assurer l'ordre et la tranquillité de la future élection pontificale. Tels sont les engagements solennels que je contracte en toute sincérité envers la sainte église et envers vous, je les observerai de même comme un fidèle vassal vis à vis de vos successeurs légitimes qui de leur côté confirmeront l'investiture que je tiens de vous. Ainsi Dieu me soit en aide et les saints évangiles[1]. »

L'armée de Robert Guiscard en Campanie. Déposition canonique de l'intrus Benoît X Ses dernières années et sa mort.

49. Ce traité avec Robert Guiscard fut le chef-d'œuvre de la politique d'Hildebrand, qui reçut comme récompense le titre d'archidiacre de l'église romaine. Jusque-là son humilité s'était contentée de celui de sous-diacre de la sainte Église. Il reprit avec Nicolas II le chemin de Rome. Le nouveau duc d'Apulie les fit accompagner par une armée considérable de Normands. « L'heure était venue d'éteindre pour jamais la domination tyrannique des capitaines féodaux, dit Bonizo de Sutri. En quelques semaines, les troupes normandes écrasèrent l'orgueil farouche des tyrans de Tusculum, de Préneste et de Nomentana. Le *castrum* de Galeria et toutes les forteresses du comte Gérard furent rasés; le pape Nicolas II fut délivré de ses ennemis et la ville de Rome respira en paix [2]. » Les *Annales Romani*, recueil gibelin récemment découvert et publié par Watterich, sont loin de partager la joie qu'un tel dénouement inspirait à Bonizo. Les troupes auxiliaires du pape y sont représentées sous les couleurs les plus odieuses; l'auteur affecte de les confondre avec les Sarrasins ou Agaréniens et leur en donne le nom. Il fait monter leur effectif à un chiffre vraiment fabuleux. « Trois cent mille Agaréniens, dit-il, soudoyés par l'archidiacre Hildebrand, inondèrent les campagnes, semant partout l'incendie et la ruine. Ils vinrent assiéger la forteresse de Galeria où le pontife Benoît X et le comte Gérard s'étaient renfermés. A la vue d'une telle multitude, Gérard comprenant que toute résistance devenait impossible, songea à capituler. Le pontife Benoît informé de son dessein se présenta sur les remparts de la forteresse et tra-

[1] Robert. Guiscard. *De Apulia, Calabr. et Sicil. juramentum.* Watterich. Tom. I, p. 233.

[2] Bonizo. Sutr. *Ad. amic.* lib. VI; Patr. Lat. Tom. CL, col. 827.

çant sur la multitude ennemie un signe de croix prononça contre elle une sentence de malédiction. Puis, élevant la voix de manière à être entendu par les assiégeants : « Vous m'avez, dit-il, élu malgré moi et promu malgré ma résistance sur le trône apostolique. Si vous me garantissez la vie sauve, je renonce aujourd'hui au souverain pontificat. » Trente nobles romains furent alors envoyés dans la forteresse et jurèrent à Benoît X qu'il pouvait en toute sécurité faire son abdication, qu'il n'avait rien à craindre pour sa vie ni pour sa liberté et qu'on lui laisserait la permission de vivre à Rome s'il le désirait. Benoît se dépouilla alors des ornements pontificaux; il retourna à Rome où il vécut dans la maison que sa mère possédait près de la basilique Sainte-Marie-Majeure. » Jusque-là, l'auteur des *Annales Romani* qui voudrait faire passer Nicolas II et Hildebrand son premier ministre pour d'affreux tyrans, ne justifie guère les accusations de cruauté qu'il articule contre eux. Mais il va bientôt trouver l'occasion d'envenimer son récit. Les chroniques de Bonizo et de Léon d'Ostie nous apprennent l'une et l'autre que « Benoît surnommé Mincio à son retour à Rome vint se prosterner aux genoux du pape Nicolas II, confessant le parjure qu'il avait commis en acceptant son intrusion, et s'excusant toutefois sur la violence qui lui avait été faite. On maintint donc de son propre aveu sa déposition de l'ordre épiscopal et sacerdotal, mais le pape Nicolas II leva la sentence d'excommunication prononcée contre lui [1]. » Voici en quels termes les *Annales Romani* racontent cet incident : « Trente jours après son arrivée à Rome, Benoît X fut appréhendé par ordre d'Hildebrand et conduit à la basilique du Sauveur en présence de Nicolas II et du synode romain (septembre 1059). Benoît dépouillé des vêtements sacerdotaux tenait en main un écrit contenant l'enumération de ses prétendus crimes. On lui ordonna d'en faire à haute voix lecture : il s'y refusa d'abord, mais enfin de gré ou de force, avec des lamentations et des gémissements, il fit cette lecture. Sa mère, les cheveux épars et se déchirant la

[1] Bonizo Sutr. *Ad amic.* lib. IV; Patr. Lat. Tom. CL, col. 827. — Leo Ost. *Chronic. Cassinens.* lib. III, Patr. Lat. Tom. CLXXIII, col. 724.

poitrine, était là avec ses proches qui poussaient des cris de désespoir. L'archidiacre Hildebrand éleva la voix et dit : « Citoyens romains, vous venez d'entendre ce qu'a fait le pontife que vous aviez choisi ! » On fit alors revêtir Benoît des ornements sacerdotaux et pontificaux et on le dégrada en les lui ôtant les uns après les autres. Enfin on lui assigna pour retraite l'*hospitium* de l'église Sainte-Agnès, où il vécut misérablement dans une condition privée sans pouvoir exercer aucune fonction cléricale. Cependant à la prière de Suppo archiprêtre de Saint-Anastase et père spirituel (confesseur) de Nicolas II, ce pape rendit successivement à Benoît la faculté de chanter l'épître, puis l'évangile; mais il ne voulut pas aller plus loin ni lui rendre le pouvoir de célébrer la messe, dans la crainte des nombreux partisans restés fidèles à Benoît X soit à Rome même soit dans les provinces voisines. Benoît vécut jusqu'en 1073, époque de l'avénement d'Hildebrand au souverain pontificat sous le nom de Grégoire VII. Quand il eut rendu le dernier soupir, l'archiprêtre Suppo vint en informer Grégoire. « De quelle manière faut-il procéder aux obsèques ? » demanda l'archiprêtre. « Avec tous les honneurs qu'on rend aux évêques défunts, » répondit Grégoire. L'archiprêtre Suppo s'empressa d'exécuter cet ordre ; les funérailles de Benoît X s'accomplirent en grande pompe, tout le clergé de Rome voulut y prendre part. Son corps fut déposé dans la basilique de Sainte-Agnès [1]. » Ainsi parle le chroniqueur schismatique. En dépit de tous ses efforts, il ne réussit point à nous montrer dans la conduite de Nicolas II vis à vis de l'intrus la moindre velléité de tyrannie, encore moins de cruauté. L'auréole de popularité dont il cherche à illustrer la mémoire de l'antipape ne dut guère exister que dans sa propre imagination, puisqu'à la mort de Nicolas II la faction simoniaque du clergé et de la noblesse romaine, au lieu de choisir de nouveau Benoît X comme porte-étendard, lui préféra un nouvel intrus. Nous n'en sommes pas moins reconnaissant à l'annaliste anonyme, qui nous révèle un trait jusqu'ici inconnu de la magnanimité de Grégoire VII. Il ne se peut

[1] Annal. Roman. Waterich. Tom. I, p. 219.

imaginer rien de plus noble à la fois et de plus généreux que la réponse de Grégoire VII à l'archiprêtre Suppo. Elle permet à l'historien impartial de supposer que Benoît X ne s'était pas obstiné dans le schisme et que par une mort édifiante il mérita les honneurs posthumes dont le grand pontife fit entourer ses funérailles.

Légation de saint Pierre Damien à Milan. Sédition. Discours du légat au peuple

50. La vie d'Hildebrand soit comme pape soit comme ministre des papes ses prédécesseurs est pleine de traits de ce genre. On se souvient que, sous le pontificat d'Etienne X, Pierre Damien avait été désigné pour se rendre à Milan en qualité de légat apostolique, afin d'y rétablir l'obéissance au saint-siége et la discipline ecclésiastique outrageusement méconnue [1]. L'intrusion de Benoît X et les désordres qui en avaient été la suite ne permirent point à l'illustre cardinal d'accomplir cette mission. Ce fut seulement en 1059, quand avec l'aide des Normands le pape Nicolas II eut affranchi la ville de Rome de la tyrannie féodale et simoniaque des comtes de Tusculum et de Galeria, qu'il fut possible de reprendre le projet interrompu. « Des envoyés du peuple fidèle de Milan, dit Bonizo, vinrent supplier Nicolas II de prendre enfin en pitié leur église désolée. Pierre Damien partit aussitôt pour cette légation dont les difficultés invincibles pour tout autre cédèrent heureusement devant son génie et sa sainteté [2]. » Nous avons encore la relation détaillée, sorte de procès verbal officiel, que Pierre Damien adressa plus tard à Hildebrand en ces termes : « Au seigneur Hildebrand vénérable archidiacre Pierre moine et pécheur, témoignage de très affectueux dévouement. — Qui n'a point combattu ne connaît ni l'efficacité ni la puissance des armes. Or, le catholicisme possède une arme invincible dans le privilége de l'église romaine fondée sur la chaire immuable de Pierre, chef de toute notre religion sainte, principat de toutes les églises du monde, centre de la vérité apostolique. Combien de fois votre sollicitude me pressait de réunir en une collection usuelle tous les textes des pères, toutes les constitutions, tous les décrets qui établissent l'au-

[1] Cf. nº 23 de ce présent Chapitre.
[2] Bonizo Sutr. *Ad amicum.* lib. VI; Patr. Lat. Tom. CL, col. 827.

torité du siége apostolique ! Ma négligence me fit toujours reculer devant ce travail. Il me paraissait superflu; j'allais même jusqu'à traiter vos instances de préoccupations superstitieuses. Dieu pour me confondre a permis, je crois, que je fusse chargé par le très bienheureux pape Nicolas de la légation de Milan. Je compris alors toute la sagesse de vos conseils. Il y avait scission entre le peuple et le clergé de cette ville à cause de la double hérésie des nicolaïtes et des simoniaques. Dès le lendemain de mon arrivée, lorsque j'eus fait connaître l'objet de ma mission, une émeute éclata dans la cité. Les factieux excitaient la foule en disant que jamais l'église de saint Ambroise n'avait reconnu la juridiction du siége apostolique ; qu'il fallait à tout prix lui conserver cette prétendue indépendance. Les cloches sonnèrent à toute volée, appelant la multitude aux armes. Les clairons et les trompettes guerrières retentirent ; en un clin d'œil la populace remplit tous les abords de la basilique et du palais épiscopal. Cent mille voix demandaient ma tête. Or, en ce moment je présidais dans l'intérieur même de la basilique ambrosienne une assemblée synodale du clergé. J'avais à ma gauche l'archevêque de Milan, à ma droite le vénérable Anselme évêque de Lucques délégué par le siége apostolique pour me seconder dans cette mission. Je fis aussitôt porter l'ambon sur les marches extérieures de l'église et m'adressant à la foule irritée je parlai en ces termes : « Sachez tous, bien aimés frères, que je suis venu ici non point établir sur vous une tyrannie fastueuse, mais vous délivrer de toute tyrannie, rendre à l'église de saint Ambroise son antique splendeur et procurer, si vous n'y mettez point d'obstacle, votre prospérité en ce monde et votre salut éternel dans l'autre. Il n'appartient point à un faible mortel, à un misérable pécheur tel que moi, de vous parler de l'église romaine. La parole de notre divin Sauveur a fondé cette église sur la pierre immuable de la foi, sur l'autorité du bienheureux Pierre aux mains duquel fut remis le pouvoir des clefs pour ouvrir et fermer à son gré les portes des empires terrestres et celles du royaume des cieux. Votre piété sait toutes ces choses ; elle n'ignore pas que les bienheureux princes des apôtres Pierre et

Paul ont sacré de leur sang la prérogative de l'église romaine. L'une des plus nobles conquêtes des disciples envoyés par eux dans toute l'Italie fut celle de votre église de Milan. L'insigne martyr Nazaire, votre premier apôtre, fut converti par saint Pierre lui-même, qui le fit baptiser par Linus (saint Lin) son disciple; c'est lui qui avec Celsus (saint Celse) apporta à votre patrie les prémices de la foi naissante, et remporta dans votre illustre cité la brillante couronne du martyre. Vos deux autres patrons célestes, Gervais et Protais, furent l'un et l'autre, ainsi que l'atteste le bienheureux Ambroise, les disciples du grand Paul, le maître et le docteur des nations. Fidèles de Milan, tels furent vos ancêtres selon le Christ. Cette gloire était réservée à votre cité, illustre entre toutes, d'avoir pour introducteurs dans le chemin de la vérité évangélique les disciples des deux princes des apôtres. Mais s'il en est ainsi et vous le savez tous, car vous êtes fiers de cette histoire, il est clair que l'église de Milan qui devait plus tard se glorifier de compter saint Ambroise au nombre de ses pontifes, est réellement la fille aînée de l'église romaine. Le glorieux Ambroise le reconnaît à toutes les pages de ses doctes écrits. « La sainte église romaine, disait-il, est notre mère et maîtresse; je me fais gloire de suivre ses enseignements. » Telles étaient ses paroles, vous ne l'ignorez pas : si je les altérais en quoi que ce soit, vous tous ici présents, vous m'auriez déjà taxé d'imposture et de mensonge. Prenez le temps d'examiner les livres de votre grand pontife ; si vous n'y trouvez textuellement les paroles que je cite, traitez-moi comme on traite les calomniateurs et les faussaires. Mais puisque vous connaissez l'exactitude de mon témoignage, ne résistez donc plus à la vérité ; rendez hommage à la sainte église romaine votre mère : c'est elle qui vous a nourris du lait de sa doctrine apostolique, c'est elle qui vous envoie aujourd'hui le salut par mon humble ministère [1]. »

Pénitence imposée à l'archevêque et aux clercs de Milan.

51. « A mesure que je parlais, continue Pierre Damien, l'effervescence populaire se calmait. Des applaudissements unanimes

[1] S. Petr. Damian. *Opuscul.* v; Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 89-91.

saluèrent la fin de ce discours. La multitude se retira bienveillante et calme: et je pus à loisir méditer sur ce qu'il y avait de puissance dans le principe de l'autorité du saint-siége, me reprochant de n'avoir pas suffisamment, comme vous me le répétiez sans cesse, recueilli dans le passé les témoignages historiques qui la mettent en lumière. Débarrassé de l'émeute, je me retrouvai dans l'assemblée synodale en face d'une simonie presque inextricable. De tous les clercs que j'eus à interroger, il en était à peine un qui ne se trouvât atteint de cette lèpre. Depuis longtemps une taxe appelée chez eux, comme par une hérétique antonomase, « canon, » stipulait d'avance le prix à payer pour les divers ordres de cléricature : douze *nummi* pour le sous-diaconat; dix-huit pour le diaconat; vingt-quatre pour le sacerdoce. Le prix de l'épiscopat restait indéterminé, on le débattait à l'amiable entre les parties. Voilà ce que Simon le Mage avait fait de la sainte église ambrosienne! Parallèlement à l'hérésie simoniaque, la honteuse lèpre des erreurs nicolaïtes avait tout gangrené. Le clergé de Milan vivait dans l'infamie du concubinat. Quelle mesure prendre? Frapper d'un interdit général toute cette masse de coupables? Je n'y songeai même pas. Je me rappelais les exemples de mansuétude et de paternelle indulgence donnés par les papes durant toute la suite de l'histoire. Ce qui importait par dessus tout, ce n'était pas de frapper rétrospectivement des coupables qui avouaient leur faute et la déploraient, mais de couper court à ces affreux désordres et d'en prévenir pour jamais le retour. En conséquence l'archevêque, son *vice dominus* (vidame), son chancelier et successivement tous les clercs vinrent jurer, leur main dans la mienne, de rester fidèles à la loi du célibat ecclésiastique et de renoncer à la taxe simoniaque, les uns faisant serment de ne plus la recevoir, les autres de ne plus la payer. Après ce serment individuel prêté par chacun d'eux sur les saints évangiles, l'archevêque se prosterna devant tout le peuple sur le pavé du sanctuaire et me supplia avec larmes de lui imposer la pénitence canonique que je jugerais convenable. Je ne voulus en fixer aucune. Dans la réalité l'archevêque n'était pas l'auteur de tous ces désordres, il les avait trouvés en vigueur,

son seul tort était de ne les avoir pas réprimés plus tôt. Dans son repentir il s'imposa à lui-même cent années de pénitence, pour chacune desquelles il fixa un rachat en argent qu'il fit distribuer sur-le-champ aux pauvres. De plus, il s'engagea à faire le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Les clercs me demandèrent aussi une pénitence, dont je crus devoir déterminer les conditions de la manière suivante : Ceux qui avaient simplement payé la taxe réclamée, se conformant sans réflexion à l'usage, furent astreints durant cinq années, pendant le carême, à jeûner trois jours par semaine au pain et à l'eau ; ceux qui avaient pour leur ordination payé une somme plus forte que la taxe ordinaire eurent la même pénitence durant sept ans. Les uns et les autres, si ce jeûne leur était trop pénible, furent autorisés à le commuer soit par la récitation du psautier complet par chaque jour de pénitence, soit en nourrissant un pauvre qu'ils admettraient à leur table et auquel ils laveraient les pieds. L'archevèque ajouta qu'il prendrait des mesures pour que chacun des clercs soumis à la pénitence pût faire aux frais de la mense métropolitaine un pèlerinage soit à Rome, soit au tombeau de saint Martin de Tours. Ainsi se termina ma légation, dit Pierre Damien. Plaise à Dieu qu'elle ait contribué à éteindre à Milan le foyer de l'hérésie et du schisme! Je soumets en toute humilité le résultat de mes efforts à l'examen du siége apostolique, afin que son autorité confirme s'il y a lieu les résolutions adoptées ou les corrige dans ce qu'elles auraient de défectueux [1]. »

Concile de Rome. Révolte des évêques lombards contre l'autorité du saint-siége.

52. La soumission de l'archevèque et du clergé de Milan n'avait pas été sincère. C'est du moins ce qu'il nous est permis de conclure du récit contemporain du chroniqueur milanais Arnulf, qui s'exprime en ces termes : « L'archevèque Wido s'humilia devant le légat du pape ; il signa son propre déshonneur et celui de l'église ambrosienne, mais ce fut malgré lui et sous la pression d'une multitude aveugle. Peuple de Milan, peuple stupide, qui donc t'a fasciné ? Hier encore la seule pensée de la primauté de Rome te faisait pousser des cris de rage, aujourd'hui tu viens de bouleverser toute

[1] S. Petr. Damian. *Opuscul.* v. Patr. Lat. Tom. cit. col. 92-98.

l'église au profit de Rome. Tu ne voulais pas avaler une mouche et tu viens d'engloutir un chameau. On vous dit : L'église romaine doit être honorée en souvenir du prince des apôtres son fondateur. Est-ce une raison pour qu'on outrage saint Ambroise? Désormais l'histoire dira que par une intrigue la cité de Milan est devenue l'ombre de Rome [1]. » Ces récriminations furieuses nous donnent la mesure de l'irritation du parti simoniaque. Ce fut une véritable tempête dans toute la haute Italie. La plupart des évêques de cette contrée formant alors le royaume lombard et relevant au temporel de la juridiction allemande, refusèrent de se soumettre aux décisions du siége apostolique. « On les vit, ces taureaux opiniâtres, dit Bonizo de Sutri, ces évêques lombards, Cunibert de Turin, Giselin d'Asti, Benzo d'Albe, Grégoire de Verccil, Othon de Novare, Opizzo de Lodi, entourer comme d'un rempart l'archevêque de Milan, lors du concile tenu à Rome par le bienheureux pape Nicolas II (en 1060). Vainement le saint pontife renouvela dans ce synode les mesures antérieures, vainement il ordonna à tous et à chacun de ces évêques d'éloigner du ministère des autels les prêtres et lévites simoniaques et concubinaires. A leur retour dans leurs diocèses, ils tendirent la main pour recevoir l'argent que leur offraient les prêtres scandaleux ; ils refusèrent de promulguer les décrets synodaux. Un seul, Adelmann de Brescia, en ayant donné publiquement lecture, fut tellement maltraité par les clercs qu'il faillit mourir de ses blessures. L'horreur de cet attentat produisit cependant, ajoute Bonizo, une réaction salutaire. Les pieux fidèles de Brescia, ceux de Crémone et de Plaisance, se joignirent aux héroïques patarins de Milan pour protester contre les excès des simoniaques et des concubinaires, en sorte que la sainte ligue reprit une nouvelle force dans toute la province [2]. »

Sacre de Philippe I roi de France.

53. Jamais la lutte engagée par les passions rebelles contre la discipline ecclésiastique ne s'était produite avec tant de fureur. Nicolas II la soutint avec une admirable énergie. Aux évêques ger-

[1] Arnulf. Mediol. *Gest. archiepisc.* lib. III, cap. xv ; Patr. Lat. Tom, CXLVII, col. 313.

[2] Bonizo Sutriens. *Ad amic.* lib. VI, Patr. Lat. Tom. 828.

mains qui venaient de prononcer contre lui une sentence de déposition, il envoyait le cardinal Etienne, chargé de calmer l'effervescence des esprits ; mais la cour de Germanie refusa de recevoir le légat apostolique et les prélats coupables ne voulurent même point prendre connaissance des rescrits pontificaux dont il était porteur. Ce fut pour la grande âme de Nicolas II une cruelle épreuve. Dieu lui ménagea en France une consolation inattendue. On sait que le roi Henri I s'était montré jusque-là très-peu favorable à l'autorité du saint-siége. Dès le pontificat de saint Léon IX, il avait manifesté les dispositions les plus hostiles; cette ligne de conduite se prolongea sans atténuation jusqu'à l'avénement de Nicolas II. Mais elle changea en 1059, à l'occasion du sacre du jeune Philippe, enfant de sept ans, que son père Henri I voulait associer au trône. Le pape prit spontanément l'initiative de se faire représenter à cet acte solennel par un légat apostolique qui fut l'archevêque Hugues de Besançon. Cette marque de haute bienveillance toucha le cœur du roi, et provoqua de sa part une réconciliation sincère avec le siége apostolique. « Le sacre du prince Philippe, dit le procès-verbal officiel, eut lieu à Reims le saint jour de la Pentecôte (23 mai 1059) dans la basilique de Notre-Dame devant le maître autel de sainte Marie. L'archevêque de Reims, Gervais, fut le prélat consécrateur. Après le chant de l'*introit*, se tournant vers l'enfant royal, il lui fit une exposition détaillée des dogmes catholiques et lui demanda s'il les croyait du fond du cœur, s'il était disposé à les défendre au prix de son sang. Sur sa réponse affirmative, on remit au jeune prince une profession de foi conçue en ces termes : « Moi Philippe, devant bientôt par la grâce divine devenir roi des Francs, je m'engage en présence de Dieu et de ses saints à maintenir à chacun de vous et à vos églises leurs priviléges canoniques, leur juridiction et leurs droits; je promets de rendre à tous justice; je jure, Dieu aidant, de vous défendre selon la mesure de mon pouvoir ainsi qu'un bon roi doit en user pour la protection des évêques et des églises de son royaume. Enfin je jure de gouverner le peuple confié à mes soins suivant les lois et l'équité. » Le jeune prince lut très-distinctement cette formule ; il la

souscrivit de sa main et la remit à l'archevêque, en présence du légat apostolique envoyé par le pape Nicolas, des archevêques de Tours et de Sens, de vingt évêques, vingt-neuf abbés et de tous les princes et seigneurs. Prenant alors en main le bâton pastoral de saint Remi, Gervais exposa comment, d'après la constitution monarchique des Francs, c'était à l'archevêque de Reims qu'appartenait spécialement le droit d'élire le roi et de le sacrer. « Ce droit, dit-il, fut délégué à saint Remi par le pape Hormisdas, qui envoya à mon saint et illustre prédécesseur le bâton pastoral que je tiens à la main. Récemment le pontife Victor II de sainte mémoire a renouvelé pour moi ce privilége. En conséquence je déclare qu'avec l'agrément du roi Henri I j'ai fait élection de son fils le prince Philippe pour roi des Francs. » Après ce discours le légat du saint-siége se leva, déclarant au nom du pape Nicolas II qu'il approuvait et confirmait la royale élection. Puis les archevêques, évêques et abbés ainsi que tout l'ordre de la cléricature, bientôt suivis par les princes, ducs, comtes, et par le peuple entier s'écrièrent : « Nous approuvons le choix, nous le voulons! qu'il soit fait ainsi! » Gervais fit alors donner lecture du rescrit apostolique qui lui avait été personnellement envoyé par le pape Victor II et il procéda ensuite au sacre du jeune Philippe [1]. »

Conciles d'Avignon et de Tours. Mort du roi de France Henri I.

54. Désormais la couronne était assurée sur la tête de l'enfant royal. Henri I se montra reconnaissant à l'égard du pape Nicolas II. Il permit à saint Hugues de Cluny et au cardinal Etienne, délégués apostoliques, d'ouvrir le premier à Avignon, le second à Tours deux conciles provinciaux pour la réforme du clergé, l'extirpation de la simonie et le rétablissement de la discipline ecclésiastique. La situation des diocèses de Provence que saint Hugues de Cluny avait mission de réformer était déplorable. On en peut juger par celui de Sisteron, laissé depuis dix-sept ans sans titulaire. Les seigneurs laïques s'y étaient emparés de tous les biens des églises et des abbayes; ils en partageaient les revenus avec les chanoines, et ceux-ci vivaient publiquement dans les liens du mariage. Saint Hugues

[1] Labbe, *Concil.* tom. IX. col. 1107

désigna pour ce siége désolé un pasteur capable de remédier à tant de maux. C'était Gérard prévôt d'Oulx. « Il l'envoya à Rome, disent les chroniqueurs, pour y être sacré de la main de Nicolas II et recevoir directement ses instructions de la bouche même du vicaire de Jésus-Christ. Ainsi, nouveau Moïse, il devait revenir marqué au front du signe de l'apostolat. » Ce fut en effet pour Gérard un apostolat véritable ; il dut, comme aux premiers âges de l'Église, reconquérir pied à pied son diocèse sur l'incrédulité, la simonie et le désordre des mœurs. A Tours, le cardinal Etienne trouva au sein du concile qu'il y présida (17 février 1060) une résistance non moins opiniâtre. Le titulaire de Dol, se disant toujours métropolitain de la province de Bretagne, refusa de comparaître devant le légat apostolique et continua sa vie scandaleuse. Il était marié et père d'une nombreuse famille. Cependant les décrets de Latran contre les simoniaques et les concubinaires furent promulgués à Tours, et si la soumission ne fut point encore générale, du moins la réforme était établie en principe. Le roi Henri I dont la coupable négligence avait précipité le royaume très-chrétien dans cette voie de scandales mourut inopinément le 4 août 1060. Philippe son fils unique et son successeur avait huit ans. La reine Anne, cette princesse moscovite dont nous avons parlé précédemment, étrangère aux mœurs et aux coutumes nationales, n'avait aucune influence. Elle se retira dans l'abbaye de Saint-Vincent-de-Senlis. C'était une sage résolution, dont elle perdit bientôt tout le fruit en convolant en secondes noces avec Raoul comte de Crépy en Valois, divorcé lui-même sans aucune autorisation de l'Église. Excommuniés de ce chef, Anne et son complice bravèrent les censures dont ils furent frappés jusqu'en 1064. A cette date, Raoul incapable de garder aucune sorte de fidélité répudia la reine qu'il avait déshonorée. Celle-ci quitta la France et retourna en Russie où elle mourut obscurément. On pouvait tout craindre d'une minorité qui s'annonçait sous de si funestes auspices. L'archevêque de Reims, nommé par Henri I grand chancelier du royaume et chargé conjointement avec le comte de Flandre Baudoin V de la tutelle du roi mineur, écrivait en cette occasion à Ni-

colas II : « L'indocilité des Français nous jette dans les plus vives alarmes. Pour prévenir les malheurs qui nous menacent daignez, très-bienheureux père, nous accorder votre concours et l'appui de vos sages conseils. Vous vous devez à ce royaume, comme tout grand cœur se doit à sa patrie. Vous illustrez la France par votre sainteté et l'incomparable éclat de la majesté apostolique. C'est en effet du milieu de nous que Rome vous a choisi pour vous faire son chef et le chef du monde catholique. »

Mort prématurée de Nicolas II

55. Le pape avait formé le dessein de se rendre en France afin de travailler plus efficacement à la paix publique et aux intérêts spirituels du royaume. Mais la mort le surprit à Florence (6 juin 1861), dans cette ville si chère à son cœur et dont il avait été l'heureux évêque. La catastrophe soudaine qui l'enlevait à l'Église, au moment ou l'Église avait le plus besoin de son activité et de son courage, jeta toutes les âmes fidèles dans la consternation. En deux années de pontificat il avait presque achevé la grande œuvre de saint Léon IX. Sa foi vive, son ardente charité avaient fait l'édification de ses ennemis eux-mêmes. « Il professait pour les membres indigents de Jésus-Christ une affection si respectueuse, dit saint Pierre Damien, qu'il ne passait pas un seul jour sans laver lui-même les pieds à douze pauvres les faisant ensuite asseoir à sa table et les servant de ses mains! » Ses relations avec toutes les contrées de l'univers catholique étaient incessantes. Au dernier moment, il envoyait encore en Allemagne un nouveau légat, Anselme de Lucques, pour essayer de ramener les évêques de Germanie à des sentiments plus dignes de leur vocation sainte. Le *Regestum* de Nicolas II est un des plus glorieux monuments de la papauté. On peut citer comme un modèle sa correspondance avec le pieux roi d'Angleterre saint Edouard le Confesseur. Les lettres de Nicolas II allaient encourager le roi d'Espagne Ferdinand et le célèbre guerrier Rodrigue, si connu sous l'héroïque surnom du Cid, dans leurs glorieuses luttes contre les Mahométans. Sa paternelle sollicitude s'étendait aux chrétientés slaves qui se fondaient au nord de l'Europe ; le Danemark, la Suède, la Norwége, le Groënland reçurent de sa main des ouvriers apostoliques. De l'orient

à l'occident, du midi au nord, du fond de la Calabre jusqu'à la pointe de l'Amérique septentrionale, l'action du siége apostolique se faisait partout sentir. Si ce grand mouvement qui jetait les peuples dans les bras de l'Église n'eût été entravé par la politique rétrograde de la Germanie, la civilisation chrétienne aurait dès lors obtenu le plus glorieux de ses triomphes. L'empire grec se fût rallié à la grande idée des croisades qui fermentait en Europe; l'islamisme attaqué au midi de l'Italie par les Normands, en Espagne par les descendants de Pélage, aurait succombé à la fois en Asie et en Afrique. L'Inde et la Chine se fussent ouvertes aux dernières conquêtes de la croix victorieuse. Au lieu de ces grands spectacles, nous allons assister à la guerre implacable des césars tudesques contre les vicaires de Jésus-Christ. Les princes d'Allemagne s'obstineront à étouffer l'indépendance du pouvoir spirituel sous les violences de la force brutale. L'Église durant deux siècles luttera contre eux pour sa liberté, et non-seulement elle triomphera, mais au plus fort de cette lutte gigantesque elle soulèvera l'Europe chrétienne pour la jeter sur l'Asie mahométane, où elle fondera un empire sur le tombeau même de Jésus-Christ [1].

[1] Voici l'épitaphe gravée sur la tombe de Nicolas II dans l'église de Santa-Reparata à Florence :

Conditur hoc antro sacræ substantia carnis
Præsulis egregii Nicolai dogmate sacro.
Qui fulsit cunctis, mundum replevit et orbem,
Intactis nituit membris castoque pudore.
Quæ docuit verbis, actuque peregit opimo;
Sidereæ plenus mansit splendore sophiæ.
Cœlorum claris quem servant regna triumphis,
Ut veneret soliis procerum per sæcula natum.

(Watterich. Tom. I. p. 234.)

CHAPITRE IV

SOMMAIRE

PONTIFICAT D'ALEXANDRE II (30 septembre 1061. — 21 avril 1073.)

§ I. ÉLECTION D'ALEXANDRE II.

1. Situation du monde chrétien. — 2. Émeute à Rome. La faction simoniaque et la Pataria catholique. — 3. Élection d'Alexandre II. Résistance de la noblesse et du parti simoniaque. Leur ambassade en Germanie. — 4. Caractère de la lutte schismatique engagée contre le saint-siége. — 5. Antécédents d'AlexandreII.

§ II. SCHISME DE CADALOÜS.

6. La diète de Bâle. Promotion schismatique de Cadaloüs. — 7. Lettre de saint Pierre Damien à l'antipape. — 8. Les cadaloïtes et la comtesse de Toscane Béatrix. — 9. Benzo évêque d'Albe diplomate et historien du schisme. Sa mission à Rome. Conférence publique au Circus-Maximus. — 10. Conférence particulière de Benzo avec le sénat de Rome au palais d'Octavien. — 11. But réel des schismatiques. Reconstitution du césar-pontife des païens. — 12. Vœux homicides de Benzo. Prières de saint Pierre Damien et des catholiques fidèles. — 13. L'armée de Cadaloüs aux portes de Rome. Combat dans la plaine de Néron. Victoire de Cadaloüs. — 14. L'armée de Cadaloüs dans les prairies de Tusculum. Ambassade de Constantin Ducas et ses lettres impériales à Cadaloüs. — 15. Intervention de Godefroi de Lorraine. Retraite de Cadaloüs à Parme. — 16. Enlèvement du jeune roi Henri IV par les seigneurs de Germanie. — 17. Expulsion de l'impératrice Agnès. Régence de saint Annon de Cologne. Déchéance de Cadaloüs prononcée au concile d'Augsbourg. — 18. Alliance de l'impératrice Agnès avec Cadaloüs. Sa lettre au schismatique Benzo. — 19. Disgrâce de saint Annon. Adalbert chef du conseil de régence se déclare pour Cadaloüs. — 20. Nouvelle expédition de Cadaloüs contre Rome. — 21. Cadaloüs et ses partisans assiégés au château Saint-Ange. — 22. Lettres des assiégés à la cour de Germanie. — 23. Réponse du roi Henri IV à Cadaloüs. — 24. Ambassade de Benzo à la cour de Germanie. Audience et harangues officielles. — 25. Projet d'un concile à Mantoue pour l'extinction du schisme. Audience de congé donnée à Benzo. 26. L'influence des doctrines schismatiques sur l'éducation du jeune roi Henri IV. — 27. Retour de Benzo à Rome. Fuite précipitée de l'antipape Cadaloüs et sa retraite à Parme.

§ III. CONCILE DE MANTOUE.

28. Initiative de saint Pierre Damien pour la réunion d'un concile destiné à mettre fin au schisme. — 29. Divergence d'opinion entre Pierre Damien et Hildebrand au sujet du futur concile. Lettre de Pierre Damien au pape et à Hildebrand. — 30. Véritable caractère de l'intimité qui régnait entre le pape Alexandre II, Pierre Damien et Hildebrand. — 31. Diète synodale de Germanie préparatoire au concile de Mantoue. — 32. Conférence tenue à Rome entre saint Annon de Cologne et Hildebrand. — 33. Récit du concile de Mantoue par Benzo. — 34. Caractère du pamphlet de Benzo. — 35. Récit authentique du concile de Mantoue d'après les annales d'Altaïch.

§ IV. RÉSULTATS DU CONCILE DE MANTOUE.

36. Ovations à Rome en l'honneur d'Alexandre II. Lettre de saint Pierre Damien au pape.— 37. Conversion et pénitence de l'impératrice Agnès.— 38. Le cardinal Hugo Candidus. Conciles d'Auch, de Toulouse, de Gerona et de Barcelone. — 39. Massacre de cinq mille pèlerins à Ramleh. — 40. Explosion de haine contre les Juifs en Occident. Alexandre II les place sous la sauvegarde du saint-siége.

§ V. LA SIMONIE A MILAN ET A FLORENCE.

41. Le chevalier Herlembald chef de la croisade contre les simoniaques de Milan. — 42. Concile de Latran (1065). Hérésie des Incestueux. — 43. Pierre de Pavie évêque simoniaque de Florence. Massacre des religieux du monastère de Saint-Salvius. — 44. L'épreuve du feu à Florence. Saint Pierre Ignée. — 45. Excommunication de Wido archevêque de Milan. La fête de la Pentecôte 1066 à la basilique de Saint-Ambroise. — 46. Martyre de saint Ariald. — 47. Véritable caractère de la querelle des investitures. — 48. Découverte des reliques de saint Ariald. Leur translation solennelle à Milan.

§ VI. UNE ANNÉE DE PAIX.

49. Revirement politique à la cour d'Allemagne. Tentatives en faveur de Cadaloüs. — 50. Chute du ministère d'Adalbert de Brême. Abandon définitif de Cadaloüs par le conseil de régence. — 51. Efforts d'Alexandre II pour rétablir la discipline dans les églises des Gaules. — 52. Légation de saint Pierre Damien en France. Concile de Châlons-sur-Marne. — 53. Lettre d'Alexandre II à l'hérésiarque Bérenger. Décret relatif aux messes quotidiennes.

§ VII. ALEXANDRE II ET LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE.

54. Destinées providentielles de l'empire britannique.—55. Récriminations de

l'école moderne contre la décision rendue par Alexandre II en faveur de Guillaume le Conquérant. — 56. Le pâtre Godwin père d'Harold. — 57. Désignation par Edouard le Confesseur de Guillaume de Normandie comme héritier présomptif. — 58. Serment par lequel Harold jure au duc Guillaume de l'aider à conquérir l'Angleterre. — 59. Mort de saint Edouard le Confesseur. — 60 Usurpation d'Harold. Sa réponse aux messages de Guillaume. — 61. Recours de Guillaume de Normandie au pape. — 62. Décision pontificale en faveur de Guillaume. — 63. Objections de l'école moderne. Leur solution. — 64. Descente de Guillaume en Angleterre. Ses dernières propositions à Harold. — 65. Bataille d'Hastings. Conquête de l'Angleterre.

§ VIII. ALEXANDRE II ET LES NORMANDS D'APULIE.

66. Tentative de Richard prince de Capoue contre Rome. Diète d'Augsbourg. — 67. Godefroi de Lorraine et la jeune comtesse Mathilde repoussent les Normands. — 68. Dédicace de la nouvelle église du Mont-Cassin par Alexandre II. — 69. Miracles opérés par l'intercession d'Alexandre II.

§ IX. LÉGATIONS DE SAINT PIERRE DAMIEN EN GERMANIE ET A RAVENNE.

70. Mariage du roi Henri IV. Son projet de divorce communiqué à Sigefrid archevêque de Mayence. — 71. Pacte intervenu entre le roi et l'archevêque. — 72. La guerre des dîmes en Thuringe. Révolte générale. — 73. Saint Pierre Damien légat apostolique en Germanie. Son discours au concile de Francfort. — 74. Réconciliation de Henri IV avec la reine. — 75. Mort de l'archevêque schismatique de Ravenne. Légation de saint Pierre Damien en cette ville. — 76. Mort de saint Pierre Damien à Faënza.

§ X. WIBERT ARCHEVÊQUE DE RAVENNE.

77. Mort de l'antipape Cadaloüs. Son épitaphe. — 78. Promotion de Wibert de Parme au siége métropolitain de Ravenne. — 79. Sacre de Wibert par Alexandre II. — 80. Mort d'Adalbert de Brême. Motifs qui déterminèrent le pape et Hildebrand à ratifier la promotion de Wibert.

§ XI. HENRI IV ROI DE GERMANIE.

81. Préjugés historiques à propos de Henri IV. — 82. Véritable caractère de Henri IV. Cruautés et débauches. — Simonie effrénée. — 84. Oppression et tyrannie. — 85. Concile d'Erfurth. — 86. Diète de Goslar. — 87. Henri IV et les Saxons à Hartzbourg. — 88. Constitution de l'Europe chrétienne au moyen-âge. — 89. Henri IV cité par ses sujets au tribunal du saint-siége. Mort d'Alexandre II. — 90. Synchronisme. — 91. Hagiographie contemporaine.

§ I. ÉLECTION D'ALEXANDRE II.

1. Au moment où Nicolas II mourait subitement à Florence, la guerre simoniaque était engagée de toutes parts. Les évêques de la haute Italie en pleine révolte contre l'autorité du siége apostolique maintenaient dans leurs églises le scandale des prêtres mariés. La cour de Germanie les appuyait de son influence. Wibert de Parme en qualité d'archichancelier du royaume lombard se tenait prêt à les défendre. Les comtes de Tusculum, de Préneste, de Galeria, relevèrent la tête; leurs partisans nombreux parmi la noblesse de Rome étaient Cencius fils du préfet Etienne, le maître du sacré palais Nicolas Trebatius, le grand juge Saxo de Elpiza, les sénateurs Jean Berardi, Pierre de Via, Bérard de Ciza. Tous ces noms cités par le schismatique Benzo, dans une relation que nous ferons bientôt connaître, représentaient à la fois l'ancien patriciat et la nouvelle féodalité. Leur politique ne se bornait point à soutenir dans sa rébellion aux lois ecclésiastiques le clergé simoniaque et concubinaire; ils se servaient de lui dans un but de domination personnelle, pour renverser l'autorité pontificale et se grandir sur ses ruines. Leur intérêt les rattachait à la cour de Germanie, où ils trouvaient des auxiliaires dans leur lutte contre le saint-siége. Par la même raison, ils entretenaient avec l'empire de Byzance les relations les plus étroites. Un nouveau César venait de ceindre à Constantinople la couronne impériale. Isaac Comnène avait abdiqué volontairement le pouvoir en faveur du général Ducas, qui prit le nom de Constantin X (1059) et annonça l'intention de rétablir dans les provinces de l'Italie méridionale la prépondérance byzantine. L'investiture de la province d'Apulie donnée par Nicolas II à Robert Guiscard, les victoires des Normands en Calabre, n'étaient pas de nature à encourager les espérances de Constantin Ducas. Mais ses flatteurs lui persuadaient que des barbares tels que les aventuriers neustriens ne résisteraient pas au choc des armées impériales. De Rome, où la noblesse factieuse cherchait des appuis jusqu'aux extrémités de l'univers, on lui mandait qu'il était attendu comme

Situation du monde chrétien.

un libérateur. On lui promettait l'alliance de la cour de Germanie intéressée à venger ses propres injures et surtout à maintenir son prétendu droit sur les élections pontificales récemment aboli par le décret du concile de Latran. Ducas accueillit favorablement les envoyés du patriciat romain et ne leur marchanda point son appui. Toutes les passions conjurées menaçaient donc l'indépendance du saint-siége ; les moyens humains semblaient manquer à l'Église. Robert Guiscard et son frère le comte Roger, occupés l'un et l'autre à la conquête de la Sicile qui devait leur demander encore sept ans, ne pouvaient fournir aucun secours. Le chancelier royal Wibert de Parme, tenant dans sa main toutes les forces des seigneurs féodaux ligués contre l'autorité pontificale, paralysait les bonnes intentions du duc de Toscane Godefroi de Lorraine. Les évêques de Lombardie investis sous le titre de « comtes de l'empire » du pouvoir civil et militaire dans leurs villes épiscopales étaient, nous l'avons vu, les premiers à donner l'exemple de la révolte contre l'église romaine. Dans une pareille situation, la plus critique peut-être dont l'histoire ait gardé le souvenir, il ne restait aux cardinaux et à leur intrépide chef Hildebrand qu'un seul point d'appui, celui du peuple fidèle enrôlé dans cette ligue sainte que la noblesse rebelle et les évêques simoniaques flétrissaient dédaigneusement du nom de *Pataria*. Si faible que parut cette ressource, elle triompha pourtant avec l'aide de Dieu de toutes les forces combinées des empereurs et des rois, des princes et des capitaines. Ce fut précisément le chef de la *Pataria* que la Providence appela au trône du saint Pierre.

Emeute à Rome. La faction simoniaque et la Pataria catholique.

2. « A la mort de Nicolas II une guerre civile éclata parmi les Romains, dit Léon d'Ostie, et dura environ trois mois. L'archidiacre Hildebrand tint de nombreuses conférences avec le collége apostolique et les citoyens restés fidèles à l'Église, pour aviser aux moyens de rétablir la paix et de procéder à une élection régulière. L'abbé du Mont-Cassin Desiderius, en sa qualité de cardinal de la sainte Église, se rendit à Rome pour assister aux délibérations. Il y amena le prince de Capoue Richard, l'un des seigneurs normands qui avaient naguère prêté avec le duc d'Apulie serment de fidélité au défunt pape et promis de sauvegarder l'indépendance

des élections pontificales [1]. » Le témoignage de Léon d'Ostie ne permet pas de douter de l'effervescence qui régnait à Rome depuis la mort de Nicolas II. Nous ne savons aucun détail de cette lutte ardente, *seditio maxima,* comme l'appelle le chroniqueur. Mais la violence est attestée en termes non moins explicites par saint Pierre Damien, témoin et acteur dans ces graves événements. Les paroles de l'illustre cardinal sont d'autant plus précieuses à recueillir qu'elles, rectifient une erreur longtemps accréditée et reproduite par la plupart des historiens ecclésiastiques. On croyait jusqu'ici que les cardinaux et Hildebrand leur chef, sous la pression de l'émeute populaire, avaient malgré leur répugnance pris l'initiative d'envoyer une légation au conseil de régence de Germanie pour lui demander d'intervenir dans l'élection pontificale et les aider à triompher de la sédition [2]. Il n'en fut rien. L'élection se fit sans que la cour de Germanie eût été prévenue. Les Allemands ne manquèrent pas de relever plus tard comme une insulte faite à leur roi ce manque d'égards et voici en quels termes Pierre Damien leur répondait : « L'église romaine est la mère spirituelle et la tutrice de votre roi : elle ne songe nullement à le dépouiller des prérogatives dont il sera appelé à jouir plus tard. Mais en ce moment le roi n'est qu'un enfant; comme tel, il est absolument incapable d'intervenir dans le choix d'un souverain pontife. L'église romaine a donc agi selon la plénitude d'autorité que possède un tuteur durant la minorité de son pupille. D'ailleurs, à l'époque de l'élection il aurait été impossible d'attendre le retour d'une légation en Germanie ; les rivalités factieuses avaient mis en feu toutes les têtes, le peuple en tumulte menaçait si l'on ne lui donnait bientôt un pontife de prendre les

[1] Leo Ostiens *Chronic. Cassinens.* Lib. III, cap. XIX ; Patr. Lat. Tom. CLXXIII, col. 736.

[1] Fleury, *Histoire eccles.* livre LX, nº 46. — Rohrbacher, *Hist. univers. de l'Eglise*, livr. LXIV, répète textuellement tout le passage de Fleury. Le continuateur du *Cours complet d'histoire ecclésiastique* par M. Henrion reproduit cette erreur, qui se retrouve également dans l'*Histoire de Grégoire VII* par M. Villemain, Tom. I, p. 346-347.

toyens romains. » — Cette explication ne satisfaisait pas entièrement les avocats germains. « Vous dites, objectaient-ils, que pressés par l'imminence du péril et par la nécessité d'abréger tout délai vous ne pouviez attendre l'assentiment de la majesté royale. Mais armes, et il y aurait eu un grand carnage de la noblesse et des ci-il est constant qu'il y eut un intervalle d'environ trois mois entre la mort du pape Nicolas II et l'avènement de celui que vous lui donnâtes pour successeur. Ce laps de temps aurait suffi et au-delà pour l'aller et le retour d'une ambassade en Germanie. » A cette objection péremptoire, Pierre Damien répondait d'une façon non moins catégorique : « Puisque vous m'y forcez, disait-il, il me faut divulguer un secret que par considération pour la cour de votre jeune roi j'aurais voulu passer sous silence. Qu'il en soit donc ainsi, et que tous sachent l'attentat monstrueux, inouï, dont vous vous êtes rendus coupables. Dans un conciliabule où les seigneurs du conseil de régence se réunirent à quelques évêques du royaume teutonique, vous avez eu l'incroyable audace de promulguer une prétendue sentence synodale de déposition contre le pape Nicolas II, déclarant nuls tous les décrets de ce pontife de sainte mémoire, même celui où il accordait au jeune roi votre maître un privilége dans l'élection des papes. Là ne s'arrêta point cette regrettable violence. Lorsque, porteur des rescrits apostoliques de Nicolas II, le cardinal-prêtre Étienne, cet homme illustre entre tous par la sainteté et la science, modèle parfait de toutes les vertus, se présenta à votre cour, les membres du conseil de régence refusèrent de le recevoir. On le fit inutilement attendre durant cinq jours, après lesquels on lui intimida l'ordre de quitter l'Allemagne. Il rapporta ainsi au pape les rescrits qu'il avait mission de remettre à votre jeune roi. Maintenant pouvez-vous nous reprocher de n'avoir point recouru pour l'élection du nouveau pontife à une cour où l'on ne recevait plus les envoyés du siége apostolique? Nous serions en droit, nous aussi, de vous déclarer déchus du privilége accordé à votre roi par un pape que vous n'avez pas rougi de déposer. Mais à Dieu ne plaise que nous fassions rejaillir sur l'auguste orphelin une

faute dont il est innocent et dont la responsabilité pèse tout entière sur ses indignes ministres [1] ! »

Election d'Alexandre II Résistance de la noblesse et du parti simoniaque. Leur ambassade en Germanie.

3. Ce fut donc sans aucune intervention de la cour de Germanie que, le 30 septembre 1060, les cardinaux élurent unanimement l'évêque de Lucques Anselme, et le proclamèrent pape sous le nom d'Alexandre II. « Le clergé et le peuple de Rome, dit Bonizo, applaudirent à cette élection, qui fut suivie dès le lendemain de l'intronisation solennelle dans la basilique de Saint-Pierre. La noblesse d'Anselme, sa science consommée du droit civil et canonique, ses héroïques vertus le rendaient cher à tous les fidèles serviteurs de l'Église [2]. » Il nous faut ici noter soigneusement les paroles du chroniqueur. « Le clergé et le peuple, dit-il, applaudirent à l'élection. » Bonizo se tait sur l'attitude du patriciat et de la noblesse de Rome dans cette circonstance. Mais nous savons par d'autres témoignages que cette attitude fut profondément hostile. « Quelle ordination ! s'écrie le schismatique Benzo. Ils font un pape de leur évêque lucquois; ils décorent du nom d'Alexandre l'inventeur et le chef de la Pataria ! Les nobles romains ne pouvaient supporter un tel affront. Fidèles au roi mineur dont l'autorité avait été jusque-là si odieusement méconnue, ils lui avaient envoyé en Germanie par une légation sénatoriale la chlamide de pourpre, la mitre, l'anneau et le cercle d'or, insignes du patriciat romain. Ils priaient en même temps la régente sa mère de désigner le pontife qui devait succéder à Nicolas II. Mais l'impératrice et son conseil hésitèrent à prendre un parti ; ils voulurent attendre l'arrivée des évêques et des grands du royaume d'Italie, lesquels furent en effet convoqués pour la fin de l'automne à une diète qui devait se réunir dans la cité de Bâle. Ce délai fatal permit à Hildebrand de mander à Rome le prince Richard de Capoue et avec son appui de faire proclamer pape l'hérétique patarin Anselme de Lucques. O honte ! o crime ! tel est l'homme qu'on exalte sur le siége de la catholicité et que les car-

[1] S. Petr. Damian *Discept. synodal. inter regis advocatum et Romanæ ecclesiæ defensorem;* Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 72, 79 et 80.

[2] Bonizo Sutr. *Patr. Lat.* Tom. CLV, col. 828 cf. Codex Vatican, apud Watterich, Tom. I, p. 256.

dinaux couronnent comme un roi [1]. » Les *Annales Romani*, ce recueil schismatique dont nous avons déjà parlé précédemment, confirment le fait d'une ambassade de la noblesse romaine à la cour de la Germanie. Voici leur texte : « Aussitôt après la mort du pape Nicolas II, les Romains fidèles envoyèrent des députés au roi mineur Henri, le priant de donner un pieux pasteur à la sainte église. A cette nouvelle, Hildebrand qui exerçait alors les fonctions d'archidiacre se rendit à Milan, ramena avec lui l'évêque Anselme de Lucques et le fit proclamer pape sous le nom d'Alexandre [2]. » Les annales d'Altaïch, récemment découvertes et publiées par Giesebrecht, nous apprennent de plus que les députés romains apportèrent au roi enfant « la croix d'or et les autres insignes pontificaux soustraits par eux au trésor de Latran, afin qu'Henri IV pût les remettre en signe d'investiture au pape qu'il lui plairait de choisir [3]. » Enfin saint Pierre Damien, dans sa discussion avec les avocats germains au sujet de l'élection d'Alexandre II, nous donne le nom des principaux envoyés de la noblesse romaine. Voici l'objection que faisaient à l'illustre apologiste du saint-siége les avocats de la couronne : « Vous

[1] Benzo *Epist. ad Henric IV*, ap. Watterich, Tom. I, p. 271. — On nous pardonnera de citer plus d'une fois les injurieuses diatribes de Benzo. L'éditeur de la *Patrologie* dans un sentiment de filial amour pour le saint-siége n'a pas jugé à propos de reproduire l'ouvrage de cet évêque schismatique. Avec la grâce de Dieu, le dévouement à l'église romaine et aux vicaires de Jésus-Christ ne nous fera jamais défaut. Mais il nous semble que la meilleure manière de réfuter les calomnies dont la papauté fut l'objet durant la suite des âges, c'est de les exposer dans leur iniquité révoltante et de les mettre en face des réalités historiques. Dans le même ordre d'idées, M. Watterich qui reproduit la fameuse lettre de Benzo intitulée *Apologia ad Henricum IV* s'exprime ainsi : *Quanquam de iis quæ Benzo narrat, calumnias vel rudissimas et sordidissimas in Alexandrum, Hildebrandum et alios jactatas ex animo contemnimus, tamen hanc narrationem non negligendam esse duximus, præsertim cum præter annales Altahenses nemo sit qui res eas mirum in modum obscuras nobis retulerit. Cæterum hanc quoque ob causam de rebus Cadaloi et suis loquentem inducimus Benzonem, ut appareat quales fuerint homines, quibus ad Ecclesiam perturbandam Agnetis et Henrici regis consiliarii utebantur, quamque juste Alexander eos percusserit anno* 1073 *excommunicationis sententia.* (Watterich. Tom. I. p. 270, not. 2.)

[2] Annales Romani, apud Watterich, p. 255.

[3] Annales Altahenses restituti; Ed. Giesebrecht, Berlin 1841, p. 95 et 96. *Crucem auream et alia pontificatus insignia, a Romanis clam ex Urbe ablata.*

dites que votre pape Alexandre a été élu et intronisé aux acclamations du clergé et du peuple de Rome. Mais au contraire, quand cette élection eut lieu nous avions à la cour de Germanie une députation romaine composée du comte Gérard de Galeria, l'homme de l'Église, de plusieurs autres nobles seigneurs et membres du clergé, parmi lesquels se trouvait, vous le savez, l'abbé du monastère de Saint-Grégoire *ad clivum Scauri*. Ils venaient, disaient-ils, au nom de tous les citoyens de Rome, déterminés comme eux à n'accepter d'autre pontife que celui qui serait désigné par le roi. En effet un mois plus tard ces députés acclamèrent le pape qu'il plut au roi d'élire et qui fut choisi non pas, comme vous le dites, à l'insu des Romains, mais en leur présence, avec leur assentiment, sur leurs instances réitérées. » Voici l'énergique réponse de Pierre Damien. « Vous venez de prononcer vous-même votre propre condamnation en attestant vos relations avec un excommunié notoire dont vous avez ainsi partagé l'anathème. Le comte Gérard de Galeria, le chef de la prétendue légation romaine, non-seulement ne pouvait-être l'homme de l'église mais il ne faisait pas même partie du nombre des fidèles de Jésus-Christ. Sur sa tête tous les pontifes romains qui ont vécu de nos jours ont accumulé les anathèmes et les malédictions. En dernier lieu, dans le concile de Latran, en présence de cent treize évêques, il venait d'être excommunié pour avoir, comme un voleur de grand chemin, attaqué et spolié les ambassadeurs du roi d'Angleterre. Et ce serait à cet infâme, si terriblement frappé depuis par la justice de Dieu, que vous accorderiez le privilége de représenter l'église romaine, de donner à l'univers chrétien un pape légitime ! Non, non, le nouvel Achar mort dans l'impénitence finale dont vous invoquez l'autorité n'était qu'un sacrilége, la honte et l'opprobre du peuple chrétien. Dispensez-moi de vous dire ce qu'étaient les autres seigneurs qui l'accompagnèrent dans son ambassade ; permettez-moi surtout de garder le silence sur cet abbé du monastère romain de Saint-Grégoire *ad clivum Scauri*. Vous en savez assez sur son compte pour qu'il me soit inutile d'insister [1]. » Ce ti-

[1] S. Petr. Damian. *Disceptat. synodal.* Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 83.

tulaire dont saint Pierre Damien ne veut pas même prononcer le nom ni discuter la valeur était un simoniaque notoire; ses mœurs scandaleuses lui avaient valu le suffrage des prêtres concubinaires qui le choisirent comme leur représentant pour accompagner Gérard de Galeria en Germanie.

Caractère de la lutte schismatique engagée contre le saint-siége.

4. Nous sommes donc aujourd'hui pleinement renseignés sur le caractère, le nom, les titres et qualités des ambassadeurs romains qui allaient pieusement demander au jeune roi Henri IV, alors âgé de dix ans, un pape de son choix. L'excommunié Gérard de Galeria, ce tyran féodal, détrousseur de grand chemin, parent de l'antipape Benoît X, était le chef de la légation. Pourquoi, au lieu de faire un si long voyage, n'avait-il pas simplement tiré le vieil intrus du monastère de Sainte-Agnès où il était encore vivant, pour l'installer de nouveau sur le trône usurpé de saint Pierre? Sans nul doute l'abbé simoniaque du monastère de Saint-Grégoire *ad clivum Scauri* n'eût fait aucune difficulté. On peut dès lors conjecturer que les partisans de Benoît X n'étaient pas assez nombreux pour qu'il fût possible d'essayer cette réintégration schismatique. Ce fut donc sur un autre terrain que s'engagea la lutte entre les simoniaques concubinaires d'une part et les fidèles dévoués à la foi catholique de l'autre. Les simoniaques transportaient au roi de Germanie, futur César, le droit de désigner le pape, de lui donner avec l'investiture la mission de gouverner l'Église. Le futur César n'avait que dix ans; n'importe! L'excommunié Gérard de Galeria et le scandaleux abbé du *Clivus Scauri* substituaient César à saint Pierre, le roi à l'Église, le prince à Jésus-Christ. C'était au prince, au roi mineur, à l'enfant de dix ans, qu'il appartenait de choisir le pasteur suprême de la catholicité, de lui donner charge d'âme, de lui dire comme autrefois le Seigneur au prince des apôtres : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » En vérité, jamais aberration plus monstrueuse ne se produisit devant l'histoire. Il a fallu l'alliance des passions clérogames avec l'ambition des tyrans féodaux d'Italie et la cupidité vénale des seigneurs tudesques, pour qu'un pareil scandale fût donné au monde. Le peuple fidèle sauva l'Église durant cette tempête dont la fureur devait du-

rer trois siècles. Mais que dire des modernes écrivains qui au nom de la doctrine catholique ont si obstinément revendiqué les prétendus droits de la cour de Germanie contre ce qu'ils appelaient les empiètements de l'église romaine? Lamentable illusion d'une politique toute humaine qui croyait servir la cause de Jésus-Christ en faisant de la papauté un bénéfice subalterne à la nomination des rois!

5. Le clergé et le peuple fidèle de Rome et de l'Italie ne s'y trompèrent point. Quand ils acclamèrent le choix d'Alexandre II ils savaient que ce légitime successeur de saint Pierre aurait le courage de résister, même jusqu'à l'effusion du sang, aux entreprises des ennemis du saint-siége et de la discipline ecclésiastique. Né près de Milan à Badagio [1], d'une illustre famille lombarde, il avait de bonne heure renoncé aux dignités du siècle pour aller suivre au monastère du Bec les leçons de Lanfranc. A cette école de science et de vertu, son caractère s'était trempé pour les grandes choses. « De retour dans sa patrie, dit un chroniqueur contemporain, il organisa une ligue sainte contre les évêques et prêtres simoniaques ou concubinaires. Puissant en paroles et en œuvres, ses prédications entrainaient la multitude. De concert avec le vénérable diacre Ariald, martyrisé depuis pour la foi, et un autre clerc nommé Landulf, il rédigea la formule doctrinale que devaient signer tous ceux qui entraient dans la ligue sainte (*Pataria*). Ils s'engageaient par serment à ne plus souffrir ni prêtres ni diacres mariés, à parcourir les cités et les campagnes pour instruire le peuple de la véritable discipline ecclésiastique, à affronter tous les périls et la mort même pour rétablir dans sa vigueur la loi du célibat sacerdotal et religieux. Anselme reçut leurs promesses; il fit lui-même vœu de consacrer sa vie à cette grande œuvre. Leurs adversaires, nombreux et puissants, les dénoncèrent au pape Étienne X comme

Antécédents d'Alexandre II

[1] Aujourd'hui Baggio, petite cité voisine de Milan. La tradition romaine et les anciens cartulaires de l'église de Lucques nous apprennent qu'Anselme avant d'être évêque faisait partie de la collégiale des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Jean de Latran. (Cf. Novaës. Tom. II, p. 262. *Alexand. II papa* 163.)

perturbateurs de la paix publique. Un chanoine cardinal [1] de la basilique ambrosienne, nommé Denys, parut devant le seigneur apostolique, lui demandant de frapper d'anathème Anselme, Ariald, Landulf et leurs partisans. « Ils bouleversent l'église de saint Ambroise, disait-il, et sèment partout le désordre. Ils obligent les prêtres à se séparer de leurs femmes; ils soulèvent le peuple contre l'ordre ecclésiastique et vont partout prêchant leur *Pataria*. Qu'importe que leurs intentions soient bonnes et leur but vraiment louable? Sans doute il vaudrait mieux que les prêtres fussent chastes, mais enfin tels qu'ils sont le peuple les respectait et leur était soumis. Chaque église d'ailleurs a ses coutumes traditionnelles. De quel droit des hommes sans mission viennent-ils parmi nous se poser en réformateurs? » Denys fit un long discours sur ce thème fort peu édifiant. Il invoquait la prescription en faveur des concubinaires milanais. Les cardinaux romains présents à l'audience répondirent avec grande énergie, sans réussir à lui faire comprendre le scandale de son argumentation. Le seigneur apostolique leva la séance, se réservant de prendre les mesures réclamées par la triste situation de l'église de Milan. Il manda Anselme de Lucques et concerta avec lui tout un plan de réforme [2]. » Nous avons vu précédemment que la mort inopinée d'Étienne X retarda l'exécution de ce projet. Nicolas II le reprit et en confia l'accomplissement au cardinal Pierre Damien, qui voulut être secondé dans sa mission par Anselme [3]. On sait quel fut le résultat de cette légation célèbre. L'archevèque simoniaque de Milan et son clergé concubinaire, obligés de reconnaître l'autorité du saint-siége, acceptèrent la pénitence canonique. Mais leur soumission forcée, suivie bientôt d'une révolte nouvelle, ne fit que redoubler la haine qu'ils portaient au vénérable évèque de Lucques. Avec de tels antécédents, la promotion d'Anselme au souverain pontificat devait soulever au sein

[1] Nous avons déjà dit que les chanoines des principales églises d'Italie prenaient à cette époque le titre de « cardinaux. »

[2] Landulf. *Hist. Mediolan.* Lib. III; Patr. Lat. Tom. CXLVII, col. 904-915.

[3] Cf. Chap. précédent, N° 50.

du parti simoniaque une véritable explosion de fureur. La lutte s'engagea donc d'une manière terrible.

§ II. SCHISME DE CADALOUS.

6. Un catalogue pontifical publié par Muratori d'après un manuscrit du XIVe siècle, copié par le cardinal Nicolas d'Aragon [1] et connu dans le monde savant sous le nom de ce dernier, nous fournit sur la période si agitée du pontificat d'Alexandre II les renseignements les plus précis. Mais il y avait quelque raison de se défier jusqu'ici d'un monument si éloigné par sa date des faits qu'il raconte. Or, MM. Pertz et Watterich ont retrouvé naguère à la bibliothèque vaticane un texte plus exact et plus ancien que celui de Nicolas d'Aragon. Il fait partie d'un exemplaire du *Liber Censuum* rédigé par un archiviste de l'église romaine nommé Cencius, qui écrivait en 1192[2]. Cencius en copiant cette notice ne la donne point comme son œuvre propre, mais comme la reproduction d'un texte antérieur et traditionnel. Nous sommes dès lors autorisés à la regarder comme vraiment contemporaine du pontificat d'Alexandre II, qu'elle résume en ces termes : « Pendant qu'à Rome le peuple fidèle acclamait l'élection du vénérable Anselme, les évêques lombards, chefs de la faction simoniaque et concubinaire, se réunirent en conciliabule sous la présidence du chancelier Wibert de Parme. Ils appelèrent à leurs délibérations une multitude de prêtres mariés. Tous d'un commun accord déclarèrent qu'il leur fallait un pape disposé à user de miséricorde et d'indulgence, à compatir à leurs infirmités (c'est-à-dire à ratifier la simonie et le mariage des prêtres). Pour cela on devait prendre le futur pontife au sein du royaume lombard, ce paradis de l'Italie, dont il aurait appris par

La diète de Bâle. Promotion schismatique de Cadalous.

[1] Muratori, *Rerum Italic. Scriptor.* Tom. III, p. 302. — Nicolas Roselli, cardinal d'Aragon, promu en 1356 par Innocent VI, mourut dans l'île de Majorque le 28 mars 1362. Au moment où Innocent VI le décora de la pourpre romaine, il était provincial de l'ordre des Dominicains en Aragon, d'où le titre de cardinal d'Aragon sous lequel il est resté connu.

[2] Cf. Watterich. *Prolegomen.* Tom. I, p. LXXII.

expérience à connaître les coutumes et les mœurs. Après avoir ainsi réglé leur ligne de conduite, ils déléguèrent un certain nombre d'évèques en Germanie pour obtenir le concours de l'impératrice régente. On devait circonvenir l'esprit de cette princesse, sans épargner ni l'intrigue ni l'or, et à tout prix se la rendre favorable. Les députés simoniaques réussirent au gré de leurs espérances. Ils représentèrent à Agnès que le roi son fils avait hérité par la mort de l'empereur aussi bien du patriciat romain que de la couronne d'Allemagne. Dès lors, il lui appartenait de prendre l'initiative dans l'élection pontificale. Ils ajoutaient avec une impudence sans égale que le décret du pape Nicolas II avait sanctionné le droit du jeune prince. En conséquence ils demandaient à l'impératrice d'user au nom de son fils mineur du privilége qui lui appartenait juridiquement. Ces orateurs de mensonge furent soutenus à la cour par un grand nombre d'autres personnages; la régente promit de faire tout ce qu'ils voudraient [1]. » Le catalogue pontifical ne donne pas le nom des négociateurs lombards. Mais Léon d'Ostie nous apprend que ce furent les évêques de Parme, de Verceil et de Plaisance, ayant à leur tête le chancelier Wibert, lequel avait déjà fait choix du futur antipape en la personne de Cadaloüs évêque de Parme. Une convention non moins simoniaque que tout le reste était intervenue entre le chancelier et l'ambitieux évêque. Celui-ci aussitôt intronisé sur la chaire apostolique devait rétrocéder à Wibert son évêché de Parme. Les trafiquants lombards trouvèrent à la cour de Germanie le comte Gérard de Galeria, l'abbé simoniaque de Saint-Grégoire *ad clivum Scauri* et les autres délégués de la féodalité romaine. L'accord fut bientôt établi entre eux. Dans une diète tenue à Bâle, le jour de la fête des saints apôtres Simon et Jude (28 octobre 1061), Cadaloüs fut élu pape par les évêques lombards et teutons réunis autour du roi. Saint Pierre Damien qui nous fournit cette date ajoute : « La simonie parut triompher en ce jour, mais Dieu réprouva et condamna l'élection sacrilége. Une année devait à peine s'écouler avant qu'on en

[1] Watterich. Tom. I, p. 257.

eût la preuve [1]. » Les annales d'Altaïch nous apprennent que le jeune roi Henri IV remit de sa main à l'intrus en signe d'investiture « la croix d'or et les ornements pontificaux [2] » dérobés au trésor de Latran et apportés par le comte excommunié de Galeria. Bonizo confirme le fait. « On eut, dit-il, le spectacle d'une assemblée d'évêques simoniaques, de prêtres mariés, de seigneurs laïques, sous la présidence d'une femme, procédant à deux cents lieues de Rome et à l'insu de l'église romaine à l'élection d'un prétendu souverain pontife. Cadaloüs reçut des mains de l'impératrice et du jeune roi les insignes de la papauté; il s'en revêtit et fit son apparition à Rome comme un nouveau monstre venu de l'Aquilon, « des contrées où, selon la parole de Jérémie, se forment les fléaux qui dévastent la terre [3]. »

Lettre de saint Pierre Damien à l'antipape.

7. Bonizo fait ici allusion à l'origine germanique de l'antipape, dont le nom réel *Chadeloh*, transformé pour l'euphonie latine en celui de Cadaloüs, est évidemment tudesque. La chronique de Bernold ne nous laisse aucun doute sur ce point, elle conserve l'orthographe allemande, *Chadeloh parmensis episcopus*, et nous fournit de la sorte le commentaire historique de la citation de Jérémie appliquée par Bonizo à l'intrus. Le nouvel antipape était l'un de ces clercs allemands auxquels la cour de Germanie livrait à prix convenu les évêchés, les abbayes et autres bénéfices ecclésiastiques. Son alliance avec le chancelier Wibert de Parme, les conventions stipulées entre eux à l'amiable suffiraient seules à nous donner une idée fort triste de son caractère. Mais un témoignage précis de saint Pierre Damien nous apporte sur ce point des renseignements plus explicites. A la nouvelle de l'élection sacrilége de Cadaloüs, Pierre Damien lui écrivait directement en ces termes : « Est-ce bien vous, frère, qui venez de donner ce nouveau scandale au monde? Ne vous souvient-il plus de l'indulgence, excessive peut-être, dont vous fûtes l'objet de la part de l'église romaine, outragée par

[1] S. Petr. Damian. *Opuscul.* XVIII, cap. VIII; Patr. Lat. Tom. CLX, col. 414.
[2] *Annal. Altahens.* Edit. Giesebrecht, p. 99.
[3] Bonizo. *Ad amic.* Lib. VI; *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 821 — Jerem. I, 24.

votre récent attentat? Ils ne l'ont point oublié pourtant ceux qui assistèrent aux conciles tenus en ces dernières années à Pavie, à Mantoue, à Florence. Dans chacune de ces réunions synodales vous aviez été frappé d'une sentence légitime d'anathème, la déposition canonique allait suivre, mais à trois reprises différentes la clémence du siége apostolique et sa tendresse maternelle couvrirent vos fautes d'un miséricordieux pardon. Par amour pour vous on fit fléchir la rigueur des lois canoniques ; en retour vous ne rougissez pas d'afficher contre la chaire apostolique l'hostilité d'un tyran? Votre promotion à l'épiscopat était déjà notoirement entachée du crime infàme de vénalité, et maintenant vous poussez l'audace jusqu'à vous faire élire malgré Rome pontife de Rome. Où étaient, lors de votre promotion prétendue, les cardinaux romains à qui appartient principalement le droit d'élection? Je ne parle pas du sénat, du clergé, du peuple de la ville éternelle. Se trouvaient-ils à Bâle? On nous dit que vous portez au front la tiare, et sur vos épaules la chape rouge des pontifes romains. Songez à ces paroles du prophète Ezéchiel : « Un usurpateur impie prétend régner sur Israël, mais ses jours sont comptés; j'entends le Seigneur Dieu qui dit : Otez-lui la *cidaris* (tiare), jetez au loin cette couronne qu'il profane [1]. » Il paraît que de glorieux suffrages vous ont promu au souverain pontificat. Vous avez été élu par les deux évêques Denys de Plaisance et Grégoire de Verceil. Hélas! soyez-en fier. Ces deux personnages ont une réputation établie; époux et pères, ils s'entendraient mieux à discerner le mérite d'une femme qu'à faire l'élection d'un pape. O honte inouïe jusqu'à ce jour! un évêque étranger, sans être appelé de Dieu, sans être reconnu par saint Pierre, sans que l'église romaine en soit même prévenue, se constitue de sa propre autorité le chef et le pasteur de Rome. Ce qu'on ne ferait pas pour le plus humble des siéges épiscopaux, on l'exécute audacieusement contre l'église mère et maîtresse de toute la catholicité. Mais, dira-t-on peut-être, il se trouvait quelques Romains à l'assemblée de Bâle. Insensés! rougissez de faire une telle objec-

[1] Ezech. XXI, 25-26.

tion. Le choix d'un souverain pontife appartient juridiquement et exclusivement aux évêques cardinaux; il doit être ensuite ratifié par le clergé de Rome, acclamé par le suffrage du peuple de la ville sainte. C'est ainsi qu'un pasteur doit entrer dans le bercail de Jésus-Christ. Quiconque veut y pénétrer par une autre voie n'est qu'un voleur et un larron. Le pape légitime qui préside en ce moment aux destinées de l'Église y est entré par la porte; voilà pourquoi il est environné d'une auréole de sainteté, de lumière et de vertus, tandis que vous n'apportez au monde que le chaos, le désordre, l'horreur et les ténèbres. Songez-y, la vie s'envole comme une fumée légère, la mort vient à l'improviste. Je ne vous trompe point, vous mourrez avant un an [1]. »

Les cadaloïtes et la comtesse de Toscane Béatrix.

8. Cadaloüs n'eut guère souci des avertissements du saint cardinal. La menace d'une mort à courte échéance qui terminait cette lettre fut exploitée par l'intrus comme la préméditation d'un crime. La prophétie d'ailleurs devait se réaliser, mais d'une autre manière que l'entendaient les partisans de l'antipape. Pour le moment ils étaient tout entiers à la joie du triomphe. Le nom que devait porter l'élu de Bâle aussitôt qu'il aurait été intronisé sur la chaire de saint Pierre était celui d'Honorius II. On voulait ainsi glorifier d'avance la mise en honneur des décrets qu'on se promettait de lui faire signer en faveur du mariage des prêtres et de la vénalité des bénéfices ecclésiastiques. « Cadaloüs n'était pas moins riche en argent qu'en vices, dit le catalogue pontifical déjà cité. Lorsqu'il revint en Lombardie, escorté par les fonctionnaires de l'impératrice, tous les clercs mariés, tous les prêtres simoniaques se portèrent à sa rencontre dans l'exaltation d'une joie frénétique [2]. » — « Il marchait, dit Bonizo, entouré de soldats, acclamé par les évêques lombards en révolte contre le joug suave du Seigneur. L'allégresse des simoniaques, celle des prêtres scandaleux, ne connaissait plus de

[1] S. Petr. Damian. *Epist.* xx, *Lib.* I; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 223-247. Voici les deux alexandrins qui renferment la prédiction finale :

Fumea vita volat, mors improvisa propinquat,
Non ego te fallo, cœpto morieris in anno.

[2] Watterich. Tom. I, p. 257. — Murator. *Rer. Ital. Scriptor.* Tom. III. p. 302.

bornes [1]. » Les uns et les autres avaient trouvé un pape selon leur cœur. Ce fut à tel point qu'on cessa de donner aux prêtres mariés le nom de nicolaïtes pour les appeler cadaloïtes. » Ils espèrent, en effet, dit saint Pierre Damien, qu'aussitôt en possession du siége de saint Pierre, Cadaloüs devenu l'antechrist de l'Église, lâchera le frein à leur luxure [2]. » Toute cette multitude insolente et rebelle se dirigeait sur Rome. « Mais, reprend Bonizo, la parole des saintes Écritures se vérifia une fois de plus. Le serpent maudit rencontra une femme qui l'écrasa sous son talon. Cette femme était l'héroïque comtesse de Toscane Béatrix. Seule, car son époux Godefroi était alors en Lorraine, elle se dressa contre ces puissants de la terre, leur barra le passage, et toutes les espérances des simoniaques s'évanouirent en fumée. Cadaloüs fut obligé de se replier à Bologne, où il attendit les renforts qu'on lui promettait de Germanie. » (novembre 1061).

Benzo évêque d'Albe diplomate et historien du schisme. Sa mission à Rome. Conférence publique au Circus-Maximus.

9. Ce fut alors qu'entra en scène le fameux Benzo, évêque simoniaque d'Albe dans le Montferrat, dont le nom s'est déjà plus d'une fois rencontré sous notre plume. Au dernier concile de Rome présidé par Nicolas II, il s'était signalé avec les autres évêques de Lombardie par son insolente résistance aux décrets synodaux promulgués contre l'incontinence des clercs et la vénalité des bénéfices ecclésiastiques. Lui aussi était un de ces allemands, âpres à la curée, qui étaient venus s'abattre sur les évêchés lombards comme sur une proie. Ancien moine, il avait acheté sa prélature au poids de l'or. Sa conduite était tellement scandaleuse que les fidèles du diocèse d'Albe n'avaient jamais voulu le laisser officier pontificalement dans leur église. Moins scrupuleux, l'impératrice Agnès et les membres du conseil de régence choisirent cet homme pour intermédiaire et lui donnèrent la mission d'aller plaider près des Romains la cause de l'antipape. Voici en quels termes Benzo rend lui-même compte de sa mission. « Le cubiculaire royal Azzolin, envoyé par l'impératrice, me vint promettre les plus belles récompenses si je

[1] Boniz. *Ad amicum*, Lib. VI, *Patr. Lat.* Tom. CL, col 829.
[2] S. Petr. Damian. *Opusc.* XVIII, *cap.* VIII; *Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 414.

reussissais à faire recevoir Cadaloüs à Rome. Une longue suite de mulets chargés de fourrures précieuses et de dons de toutes sortes devait m'accompagner. Frère Benzo, me dis-je, tu es resté jusqu'ici stupidement parmi ces taureaux de Lombardie qui n'ont guère avancé ta fortune. Va maintenant au nom du Seigneur. — Traversant donc la Toscane et chargeant plutôt qu'honorant les comtes et les seigneurs de riches offrandes, je m'en fis accompagner jusqu'à Rome, où j'entrai par la porte de Saint-Pancrace. Une foule de partisans dévoués vint à ma rencontre au pont de Saint-Barthelémi et me conduisit processionnellement en chantant des hymnes de joie au palais d'Octavien (sur le mont Palatin). On me saluait comme si j'eusse été le pape en personne. Durant huit jours j'avançai tellement les affaires du jeune roi mon maître et de Cadaloüs mon seigneur, que le *Prandellus* (Hildebrand) et sa créature *Asinandrellus* (Alexandre II) n'osaient se montrer en public sans une escorte de lanciers qui les faisait ressembler à des hérissons. Cependant de chacun des quartiers de la ville les principaux citoyens se réunirent pour concerter la réception solennelle qui devait m'être faite en qualité d'ambassadeur du roi de Germanie. Toute la noblesse de Rome et le sénat de la république vinrent en corps au palais d'Octavien et me conduisirent au *Circus Maximus* (entre le Palatin et l'Aventin). L'étendue de cet hippodrome permettait à tout le peuple d'assister à la séance. L'hérétique de Lucques (Alexandre II) se présenta escorté de ses satellites. A son approche, de longs murmures éclatèrent dans la foule. Quand on eut pris place, j'élevai les mains pour commander le silence et m'adressant à Anselme : « Vous n'avez pas oublié, lui dis-je, que mon maître l'empereur Henri III, lorsqu'il vous investit du siége de Lucques, vous fit jurer fidélité à lui-même, à son fils et à l'empire romain. Depuis sa mort, vous avez renouvelé votre serment entre les mains du roi son fils. Par quel audacieux parjure avez-vous donc osé quitter le siége de Lucques où la main impériale vous avait placé pour envahir l'église romaine mère et maîtresse de toutes les autres? Vous avez acheté pour cette intrusion sacrilége l'appui des sicaires normands de Richard de Capoue. Votre

négociateur dans ce hideux marché fut le sarabaïte [1] Prandellus (Hildebrand), ce fils de Simon et votre banquier. Richard et ses satellites furent vos intronisateurs, ce Richard dont l'épée est encore rouge du sang de trois nobles hommes qu'il a mis à mort! C'est ainsi que de véritables démons vous ont porté sur le siége profané de saint Pierre. A cette lugubre intrusion, ni la noblesse romaine, ni les ordres du sénat, des citoyens, de la cléricature ne prirent la moindre part. Evêque de Lucques, vous êtes indigne de recouvrer jamais votre première église sacrilégement abandonnée. Usurpateur du siége apostolique vous n'avez à Rome aucun droit. En conséquence, au nom du roi mon maître dont vous avez trahi la majesté, je vous défends de résider davantage au palais de Latran ni dans la ville sainte. Je vous enjoins de retourner immédiatement à Lucques et vous donne un mois pour comparaître en personne devant le roi mon seigneur, afin de présenter vos moyens de justification si vous croyez en avoir, et de vous soumettre à la pénitence canonique qui vous sera imposée. Certes il vaut mieux sauver votre âme par une expiation salutaire en cette vie que de la perdre pour l'éternité par une obstination coupable. » — Des applaudissements couvrirent mes paroles et s'élevèrent jusqu'aux cieux. Quand le silence fut rétabli, l'évêque de Lucques fit cette déclaration laconique : « Je n'ai point oublié ce que je dois à la mémoire de l'empereur Henri III; je n'ai transgressé aucun serment en acceptant le souverain pontificat. J'enverrai au roi de Germanie des légats qui lui feront connaître mes sentiments. » Après ces courtes paroles il se retira suivi de ses adhérents. Les autres le chargèrent d'imprécations et me ramenèrent en triomphe au palais d'Octavien [2]. »

[1] L'injurieuse appellation de *sarabaïta* (moine vagabond) appliquée par l'ambassadeur simoniaque à Hildebrand faisait allusion au titre d'abbé de Saint-Paul-hors-les-Murs porté par le saint archidiacre de l'église romaine. Le nom même d'Hildebrand est défiguré sous l'ignoble vocable de *Prendellus.*

[2] Benzo. *Apol. ad Henric. IV, ap.* Watterich. Tom. I, p. 272. Nous reproduisons ici une phrase latine que Benzo a écrite sans scrupule et dont la frénétique insolence dépasse toutes les bornes. Il raconte ce qui se passa quand le pontife Alexandre II quitta le cirque. *Hæc dicens retorsit frænum et poplius ejus secu-*

Conférence particulière de Benzo avec le sénat de Rome au palais d'Octavien.

10. « Le lendemain, les sénateurs et les nobles vinrent m'y trouver pour concerter un plan de conduite. Chacun prit séance selon son rang. A la première place siégeait le maître du sacré palais, Nicolas, de la race antique de Trebatius; puis venaient le Nomenclateur, vieillard dont la sagesse égalait celle du divin Numa Pompilius, le grand juge Saxo de Helpiza chef suprême de la magistrature. Après eux dans l'ordre sénatorial on distinguait les patriciens Jean Berardi, Pierre de Via, Bulgamènes, Bérard de Ciza, Gennarius, Cincius Francolini, le fils de Bonus, enfin toute la fleur de la noblesse d'Italie. Je pris la parole en ces termes : « Pour remplir la mission du roi dont je suis l'ambassadeur, il m'importe de connaître l'avis du sénat romain sur les événements qui ont jeté la perturbation au sein de la république chrétienne. Le roi mon auguste maître veut s'en rapporter au jugement de cet illustre sénat romain dont l'équité et la justice sont célèbres dans tout l'univers. C'est à vous qu'il appartient de prendre des mesures pour sauvegarder les intérêts de l'empire. » — « Le maître du sacré palais, le vénérable Nicolas, le front ceint d'une mitre d'argent, se leva alors : « Pères conscrits, dit-il, rendons grâces au roi qui daigne nous faire participer au gouvernement de la république. Cet acte est digne de la majesté et de l'équité de César. Nous saurons en témoigner notre reconnaissance par un dévouement sans bornes et un respect absolu des lois. Le *Liber Pontificalis* nous apprend que le roi seul peut faire l'élection du pape. C'est pourquoi après la mort de Nicolas II nos députés se sont rendus en Germanie pour supplier le roi d'élire le pape qui lui paraîtrait selon Dieu le plus digne. Le roi l'a fait, son choix est tombé sur le vénérable évêque de Parme Cadaloüs, dont le nom fut acclamé par les évêques d'Italie, d'Allemagne et de Bourgogne. Mais Hildebrand, ce Prandellus, cet antechrist au petit pied [1], soutenu par Léon un récent

tus est eum : tunc universus populus universaliter cœpit clamare : Vade leprose, exi bavose, recede peose. Deus omnipotens, contra cujus dispositionem agis, percutiat te Ægyptiacis plagis.

[1] *Prandellus novus Antichristellus.*

échappé de la synagogue juive, par Cencio Frajapane, par Jean Brachiuto et par toute une multitude de mendiants déguenillés, introduisit à Rome, à grand renfort d'argent, les soldats normands de Richard. Pour l'opprobre de la chrétienté, au mépris de l'empire romain, ils créèrent pape cet étranger Anselme, déserteur de Lucques. Mais a-t-on jamais vu dans toute la suite des siècles une élection pontificale faite par des moines escortés de soldats? O honte! ô crime! Depuis le jour où Romulus institua l'auguste sénat de la ville éternelle, jamais pareil attentat ne s'est produit contre la république. Pourquoi de tous les points du monde ne vient-on pas exterminer ces fléaux de la société? Je rougis d'avoir à prononcer le nom de ces hommes, hier mendiants, aujourd'hui nos maîtres. Les quatre malédictions dont il faut délivrer notre terre sont Léon le juif; Anselme (Alexandre II) le Pharisien; le capuchon hypocrite de l'Iduméen Doeg (Hildebrand), et enfin les sicaires normands devenus les tyrans de l'Italie. Tant que ces quatre racines de perversité ne seront point extirpées, la paix sera bannie de toutes les contrées de l'univers. Je crois donc, sauf l'avis du seigneur évêque d'Albe délégué du roi, que le sénat doit immédiatement envoyer une députation au vénérable Cadaloüs pontife élu de Dieu, pour le prier de venir le plus tôt possible prendre possession de Rome. » — La proposition du maître du palais fut accueillie avec des transports d'enthousiasme, reprend le schismatique chroniqueur. Les envoyés du sénat partirent aussitôt pour accomplir leur glorieuse mission. Frère Benzo, l'ambassadeur du roi de Germanie, leur remit pour l'élu apostolique quelques alexandrins qu'il improvisa séance tenante. Les voici : « Salut, levez-vous et venez. Vos ennemis ont été dispersés comme la paille légère. Ne craignez rien : Dieu a rendu solides sous vos pas les flots mouvants; nouvel apôtre Pierre, n'hésitez plus à lancer votre barque en haute mer. Ne vous défiez plus de Rome : c'est le sénat romain qui vous appelle; il ne trompera point vos espérances, il vous fera asseoir sur le trône du prince des apôtres. Mais ne regardez pas en arrière, marchez droit devant vous; la vierge Marie vous proté-

gera; pour être vainqueur il vous suffit de vouloir vaincre : évêque aujourd'hui demain vous serez le pape roi. Alors n'oubliez pas Benzo, il vous demande un quart d'heure seulement de souvenir durant la glorieuse journée de votre prochaine intronisation. »

But réel des schismatiques Reconstitution du césar-pontife des païens.

11. Nous croyons que ce récit du schismatique négociateur, en raison même des injures, des grossièretés, des plaisanteries de carrefour dont il est parsemé, venge mieux la mémoire du pape Alexandre II et celle de l'archidiacre Hildebrand que ne le pourraient faire les plus éloquents discours. L'ambassadeur officiel du roi des Germains, l'évêque simoniaque d'Albe, l'ex-moine Benzo, poète à ses heures, est un témoin irrécusable. Quand on a lu sa prose cynique et ses vers effrontés, il n'est plus possible de nier que la politique tudesque revendiquât comme une prérogative inhérente à la couronne le droit absolu d'élire les papes. Cette monstrueuse doctrine de César se substituant à Jésus-Christ dans la vocation des successeurs de saint Pierre passait aux yeux de quelques écrivains modernes pour une exagération posthume inventée par les apologistes catholiques dans le but de flétrir la mémoire du jeune roi Henri IV et de ses conseillers. Les discours de Benzo ne permettent plus de s'y méprendre. Les harangues de ces dérisoires pères conscrits mêlant aux souvenirs de Romulus leurs schismatiques commentaires sur le *Liber Pontificalis*, ont la même portée et le même sens. La renaissance du césarisme païen était le but de tous ces politiques de sénat et de cour. Il s'agissait de transformer les vicaires de Jésus-Christ en vicaires de César. Dans ce système l'empereur devenait réellement le *Pontifex maximus*, comme au temps d'Auguste, de Tibère et de Néron. Il élisait les papes et leur transmettait le pouvoir des clefs; il choisissait les évêques et leur donnait le pouvoir de régir l'Église de Dieu; il peuplait les abbayes de pasteurs mercenaires, les offices ecclésiastiques de titulaires indignes. César vendait le Saint-Esprit au plus offrant; les acheteurs ne manquaient pas; un brevet de l'archichancelier impérial tenait lieu de vocation; les simoniaques, les concubinaires abrités sous le manteau du seigneur roi se faisaient appuyer par ses soldats, par ses légistes, par ses juges et ses ambassadeurs.

Vœux homicides de Benzo. Prières de saint Pierre Damien et des catholiques fidèles.

12. L'instant était solennel; l'évêque d'Albe ne doutait point de la victoire, il ne négligeait d'ailleurs aucune précaution pour l'assurer. « Pendant que les envoyés du sénat se rendaient à Parme, dit-il, frère Benzo resta sur cette mer mouvante du sol romain, craignant toujours quelque nouvelle tempête. Car, à l'exception de la noblesse sincèrement fidèle, que de Protées dans cette ville de Rome! que de personnages toujours prêts à changer d'opinion et de drapeau! Mais frère Benzo, nouvel Aristée, sut enchaîner le monstre multiforme. Tantôt il promettait des monceaux d'or, tantôt empruntant le langage d'un père de l'Église, il parlait de la grâce spirituelle et des joies du paradis; avec les magistrats il conférait des besoins de la chose publique, au peuple il adressait des harangues cicéroniennes. Autant de têtes, autant d'intérêts; il fallait donc varier constamment le discours pour dire à chacun ce qui pouvait lui plaire. Frère Benzo le fit avec tant de succès qu'on ne se lassait point de l'entendre; quand il réclamait quelque repos, on le suppliait de parler encore. Il était comme un père universellement chéri, agréable à tous, sans amertume pour personne. Cependant le sarabaïte Prandellus (Hildebrand), ce faux et diabolique moine, s'appuyant non sur Dieu mais sur l'or qu'il distribuait à pleines mains, ourdissait dans l'ombre ses trames perfides. A notre insu, il recrutait parmi les nations voisines des troupes auxiliaires qui devaient, à l'approche de notre seigneur pape Cadaloüs, lever l'étendard de la guerre et verser des flots de sang. Ce moine préfère le carnage sur les champs de bataille aux luttes pacifiques des synodes sur le terrain du droit canonique. O Jésus, mon sauveur et mon Dieu, jusques à quand souffrirez-vous le triomphe de cet impie! Père des miséricordes, Dieu de toute consolation, ayez pitié de nos maux, couchez ce pécheur dans la fosse qu'il se creuse depuis si longtemps par ses iniquités [1]. » Les vœux homicides de l'ambassadeur schismatique ne devaient point être exaucés. D'autres prières, celles-là émanées du cœur des saints, montaient chaque jour vers le ciel pour implorer le secours de Dieu sur l'Église et

[1] Benzo. *ap.* Watterich. Tom. I, p. 274.

son pasteur légitime. « La tempête est déchaînée, s'écriait Pierre Damien, il semble que nous soyons arrivés à cette grande catastrophe de la fin du monde où les fureurs des hommes, pareilles aux flots qui s'entrechoquent sur l'étendue des mers, couvriront la terre de sang et de crimes. Le Dieu tout puissant est outragé; le successeur de saint Pierre, l'élu du Très-Haut, l'apostolique Alexandre II, voit se lever contre sa majesté paternelle toutes les forces de l'empire; on amène des contrées de l'aquilon un usurpateur qui se donne le titre de pape élu. Des torrents de larmes s'échappent de mes yeux, je sèche de douleur au spectacle des calamités de la sainte Église. Prions pour ces furieux, pour ces insensés, afin qu'ils se convertissent. Ne disons point comme les fils de Zébédée : « Seigneur, voulez-vous, comme au temps d'Elie, que le feu du ciel les consume? » Rappelons-nous « de quel esprit nous sommes, » car « le Seigneur Jésus est venu non pour perdre les âmes, mais pour les sauver [1]. » Ainsi parlait saint Pierre Damien. Son langage et ses prières contrastent singulièrement avec ceux du schismatique ambassadeur. Entre les vindicatives espérances des césariens simoniaques et les humbles supplications des âmes saintes le ciel devait prononcer.

L'armée de Cadaloüs aux portes de Rome. Combat dans la plaine de Néron. Victoire de Cadalous.

13. Bonizo de Sutri sans écrire une seule fois dans sa chronique le nom de Benzo, comme s'il eût craint de souiller sa plume, fait pourtant allusion aux menées schismatiques de l'évêque d'Albe. « Pendant que Cadaloüs retiré à Bologne, dit-il, attendait l'arrivée des troupes de Lombardie, on agissait pour lui au sein de la ville éternelle. Des hommes ambitieux et cupides, véritables fléaux de l'Église et de l'État, embrassaient son parti. Les *capitanei* romains, dans l'espoir de recouvrer leur ancienne puissance, se déclarèrent tous pour l'intrus. Sous leurs auspices Cadaloüs entouré d'une véritable armée, portant avec lui des sommes considérables d'or et d'argent, se mit en marche. Il vint camper sous les murs de Rome dans le champ de Néron près la basilique vaticane (14 avril

[1] S. Petr. Damian. *Epist.* IX, *Lib.* IV; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 318 et 314.

1062). Ce jour-là par un dessein mystérieux de la Providence divine il remporta sur les troupes fidèles une victoire qui jeta la consternation dans la ville sainte [1]. » Pour compléter ce laconique récit, il nous faut rendre la parole au schismatique ambassadeur. « Le seigneur Cadaloüs, dit-il, confiant dans le Dieu qui protége les humbles et courbe le front des superbes, s'avança précédé de toute la noblesse de Parme et suivi d'une vaillante armée. En traversant l'Etrurie il vit accourir sous ses étendards les princes et les seigneurs, parmi lesquels se distinguait au premier rang le très-noble comte Pepo, le plus fidèle défenseur du pape élu et du roi de Germanie. Tous avaient amené à cette grande expédition leurs plus braves chevaliers. Le VIII des calendes d'avril (25 mars 1062) l'homme de Dieu Cadaloüs fit son entrée solennelle à Sutri, où moi, frère Benzo, je me portai à sa rencontre avec les sénateurs romains et les princes de Galeria. Je n'avais que de bonnes nouvelles à lui apprendre. Tout ce dont je venais d'être l'acteur et le témoin dans la ville de Rome, je le lui racontai. Comme j'ignorais les ténébreuses machinations du Prandellus, de ce manichéen Folleprand (Hildebrand), il m'était impossible de lui en parler. La marche triomphale se poursuivit donc jusque sous les murs de Rome, où nous espérions entrer sans coup férir, mais l'armée du Prandellus vint inopinément en défendre l'accès. Un combat furieux s'engagea donc, il se poursuivit durant la journée entière et se termina avec la protection de Dieu par la déroute complète des ennemis. Leur multitude innombrable, à la vue de nos aigles, tourna le dos, ou pour mieux dire cette horde rassemblée sous le capuchon du moine Iscariote (Hildebrand) s'enfuit éperdue devant le bras du Très-Haut levé pour la vengeance. Plus de mille cadavres jonchèrent la plaine; nos troupes victorieuses pénétrèrent sans obstacle jusqu'au portique de Saint-Pierre; mais la nuit étant venue il leur fallut rentrer dans leurs campements (14 avril 1062) [2]. » Ainsi parle Benzo dans l'enthousiasme de cette victoire. Le triomphe cependant n'était pas

[1] Bonizo. *Ad amicum. Lib.* VI; *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 829.
[2] Benzo. *ap.* Watterich. Tom. I, p. 275.

aussi grand qu'il l'eût souhaité. Pour le rendre décisif, il aurait fallu que Cadaloüs pût se mettre en possession de la basilique vaticane et y fit consacrer son intrusion en s'asseyant sur le siége de saint Pierre. Alors il eut cessé aux yeux de ses partisans d'être un pape élu, il aurait pris avec le nom d'Honorius II, l'attitude d'un pontife couronné. Vraisemblablement Cadaloüs tout enivré de son premier succès comptait sur l'avenir. Mais l'occasion qu'il perdit alors ne devait plus se retrouver. C'est ce que les *Annales Romani*, œuvre de l'un de ses fauteurs, constatent tristement en ces termes : « Vaincus dans la plaine de Néron, les partisans d'Alexandre II furent mis en déroute ; un grand nombre périt en voulant traverser le Tibre. Les troupes fidèles à l'empereur pénétrèrent dans la cité Léonine et parvinrent jusqu'à la basilique de Saint-Pierre. On aurait pu en cette nuit procéder à l'intronisation du pontife Cadaloüs, mais je ne sais par quel inepte conseil on préférait que la cérémonie eut lieu dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens. Ce délai perdit tout. La nuit dont les vainqueurs ne surent pas profiter fut employée par Hildebrand à mettre la ville en état de défense, et le lendemain il fut impossible d'entrer ni dans l'une ni dans l'autre de ces basiliques [1]. »

L'armée de Cadalous dans les prairies de Tusculum. Ambassade de Constantin Ducas et ses lettres impériales à Cadaloüs.

14. Benzo laissant de côté ce détail dont le souvenir lui était sans doute trop amer poursuit en ces termes : « Le lendemain l'aurore éclaira le champ de carnage. Les lamentations s'élevèrent jusqu'aux cieux à la vue des cadavres amoncelés. Riches et pauvres, nobles et plébéiens, tous avaient à pleurer la mort d'un parent, d'un frère ou d'un ami. Depuis l'époque du roi Evandre premier fondateur de Rome jamais, disait-on, pareil désastre ne fut infligé à la grande ville. Or, l'armée victorieuse n'avait perdu que deux soldats d'un rang inférieur. Après cinq jours passés sous nos tentes, les sénateurs romains proposèrent au seigneur Cadaloüs d'aller prendre un autre campement dans les plaines de Tusculum, où de nouveaux auxiliaires nous attendaient. Traversant donc le Tibre au pont de Flavien nous rejoignîmes les fils de Burel, qui amenaient avec

[1] Annal. Roman. *ap*. Watterich. Tom. I. p. 256.

eux un millier d'excellents soldats. Le jeune comte Albéric prince de Tusculum se mit à notre disposition ; tous les autres princes et seigneurs vinrent se ranger sous la houlette apostolique du seigneur Cadaloüs. L'armée s'établit dans de riantes prairies, nos pavillons se dressaient au milieu des fleurs printannières et des gras pâturages. Les plus heureuses nouvelles arrivaient de toutes parts. Jean Berardi et Pierre de Via vinrent de Rome nous apprendre que l'*Asinelmus* [1] (Alexandre II) découragé et malade succomberait bientôt à son désespoir. Notre pape élu ne prêta que médiocrement confiance à ce rapport exagéré. Souvent, dit-il, le démon se transforme en ange de lumière. Défions-nous des illusions, ne comptons que sur le Seigneur et disons-lui : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » Le même jour une ambassade de Constantinople apportait au pape élu des lettres impériales de Constantin Ducas. Revêtus de chlamydes brodées d'or avec le grand manteau de pourpre constellé de diamants et de perles, les trois ambassadeurs s'approchèrent du trône pontifical, fléchirent le genou devant le pape élu et lui remirent les lettres de l'auguste César. Elles étaient ainsi conçues : « Au patriarche romain élevé par la constitution du roi de Germanie sur le trône de l'Église universelle l'empereur Constantin Ducas salut. L'esprit de sagesse qui rendit la ville de Rome si florissante sous le règne des Othons semble l'avoir abandonnée depuis qu'elle subit le joug des Normands. Les barbares poussent l'audace jusqu'à usurper les prérogatives impériales; ils prétendent au droit d'élire les pontifes romains, ils viennent de nommer un pseudopape dans la personne de l'évêque de Lucques. Pour mettre un terme à leurs attentats, j'ai résolu de conclure par l'intermédiaire de votre sainteté un pacte d'alliance avec le jeune roi des Romains Henri IV. Moi aussi je suis empereur des Romains; vous serez notre commun père, et nous demeurerons unis dans les liens d'une inviolable charité. Sous vos auspices, nos forces combinées triompheront des Normands en Italie et

[1] Comme on le voit, Benzo avait le génie de la caricature et du sobriquet ignoble. Sous sa plume le nom d'Anselme se changeait en *Asinelmus*, de même que celui d'Alexandre en *Asinandrellus*.

de la férocité musulmane en Orient; nous irons un jour déliver à Jérusalem le sépulcre du Seigneur. C'est à vous, homme de Dieu, héritier du bienheureux Pierre, qu'il appartient de bénir nos efforts et de rendre à l'univers chrétien son antique splendeur [1]. »

15. La lettre impériale de Constantin Ducas a-t-elle été fidèlement reproduite par Benzo, nous ne pouvons le savoir, car il est le seul auteur contemporain qui en fasse mention. Telle que nous la tenons de lui, elle prouve clairement l'alliance des schismatiques d'Orient avec ceux de l'Occident pour livrer le siége apostolique au pouvoir d'un intrus, faire régner sur le monde chrétien la simonie et l'incontinence des clercs, enfin courber l'Église de Jésus-Christ sous le joug des Césars. La joie de Benzo touche presque au délire quand il raconte l'impression produite sur l'assistance par la lecture du rescrit impérial. « Toutes nos mains, tous nos regards se levèrent vers le ciel, dit-il. On louait le Seigneur qui opérait ces miracles de salut : de tous les cœurs, de toutes les poitrines s'élança le cantique d'action de grâces *Te Deum laudamus* [2]. » Cette exaltation du triomphe passa comme l'éclair. « O ineffable Providence de Dieu! s'écrie le saint martyr Bonizo, vous n'abandonnerez jamais votre Église à l'heure du péril. Les espérances des schismatiques s'évanouirent en fumée. Un mois à peine s'était écoulé depuis leur victoire au champ de Néron lorsque le duc Godefroi de Lorraine vint à Rome avec son armée (mai 1062), Cadaloüs se vit en un instant abandonné de tous ses défenseurs. A force de prières appuyées de présents magnifiques, il obtint du noble duc la permission de se retirer sain et sauf, et rentra comme un vaincu dans sa ville de Parme, l'officine de ses iniquités [3]. » L'intervention de Godefroi de Lorraine en cette circonstance est présentée, comme on pouvait s'y attendre, sous un jour tout différent par le schismatique Benzo. » La nouvelle de nos succès, dit-il, consterna Godefroi, ce duc impie, l'ennemi juré de l'empire, le

Intervention de Godefroi de Lorraine. Retraite de Cadalous à Parme.

[1] Benzo. *ap.* Watterich. Tom. I, p. 276. — [2] Ibid.
[3] Bonizo. *Ad amic. Lib.* VI; *Patr. Lat.* Tom, CL col. 829.

traître qui, après avoir été infidèle au césar Henri III, l'était encore au jeune roi son fils. Il vint à Rome avec ses troupes et établit son campement près du Ponte-Molle, d'où il adressa au seigneur Cadaloüs un message plein de perfidie. Il avait, disait-il, les intentions les plus pacifiques, il s'étonnait qu'on pût le soupçonner de desseins hostiles au pape élu, et il sollicitait la faveur d'un entretien avec lui. Les conseillers du seigneur apostolique furent d'avis de se prêter à son désir. La conférence eut lieu dans les prairies qui entourent la cité de Tusculum. Le seigneur Cadaloüs ayant pris place au milieu de nous sur son trône, Godefroi fut introduit et parla en ces termes : « Nous ne pourrons obtenir le désistement de l'évêque de Lucques (Alexandre II) si nous n'usons de subterfuge. Convenons que des deux côtés il sera fait réserve expresse de tous les droits respectifs jusqu'à ce que le roi de Germanie avec son auguste mère l'impératrice Agnès et le conseil de régence ait pu terminer le différend. Le seigneur Cadaloüs n'a rien à craindre de cet atermoiement, puisqu'il est assuré d'avoir toujours l'appui du roi notre seigneur et de l'impératrice sa mère. » — Ainsi parla Godefroi ; il ne rougit pas de confirmer ses hypocrites protestations par un serment prêté sur les saints évangiles. Nous eûmes le tort d'ajouter foi à ses promesses. On se sépara en paix; Alexandre fit un voyage à Lucques et de notre côté nous revînmes à Parme, cette cité fidèle dont les armes nous avaient valu une première victoire (juin 1062). Nous espérions revenir prochainement à Rome, quand les négociations avec l'Allemagne seraient terminées. Mais le duc Godefroi non content d'avoir trahi de la sorte les intérêts du saint-siége et de l'empire, se hâta de franchir les Alpes pour se rendre à la cour de Germanie et y consommer le plus noir des attentats. Il trouva un complice tout prêt dans l'archevêque de Cologne Annon. Je ne devrais point appeler ainsi ce prélat qui renouvela de nos jours l'horrible forfait du grand prêtre Anne, beau-père de Caïphe. Puis donc qu'il en a imité les crimes je lui en donnerai désormais le nom. Anne et Godefroi concertèrent ensemble et mirent à exécution un complot dont l'horreur ne sera jamais dépassée. Le jeune roi Henri IV fut

enlevé par eux et arraché aux mains de son auguste mère l'impératrice Agnès, laquelle se vit expulsée d'Allemagne et réduite à chercher un asile au couvent de Fruttuaria près de Turin. Les conjurés, maîtres de l'orphelin royal devenu leur captif, inaugurèrent en son nom la plus épouvantable tyrannie [1]. »

Enlèvement du jeune roi Henri IV par les seigneurs de Germanie.

16. Le lecteur ne sera point étonné de l'horrible comparaison établie par le schismatique Benzo entre saint Annon de Cologne et le grand-prêtre déicide Anne, beau-père de Caïphe. La même plume qui a déversé tant d'outrages sur l'héroïque Hildebrand et le vénérable pontife Alexandre II ne devait point s'arrêter devant la vertu éminente et la sainteté universellement reconnue d'Annon. Quant au fait en lui-même, savoir l'expulsion de l'impératrice Agnès et la révolution de palais qui renversa l'ancien conseil de régence pour remettre le gouvernement aux mains du saint archevêque de Cologne, il est parfaitement historique. Le jeune roi Henri IV, alors âgé de onze ans, croupissait dans l'ignorance et dans une précoce dépravation. Les compagnons de son enfance et de ses jeux lui donnaient et en recevaient tour à tour les plus détestables exemples. Par une tendresse aveugle qu'elle déplora amèrement plus tard, l'impératrice Agnès, uniquement préoccupée de la santé de ce fils unique, seul héritier de la couronne de Germanie, se prêtait à tous ses caprices et ne permettait point qu'on travaillât sérieusement à son éducation. Le gouvernement de l'État se partageait, nous l'avons dit, entre le jeune comte Werner, un adolescent dont Henri IV avait fait son favori, et l'évêque d'Augsbourg, dont l'intimité avec Agnès donnait lieu à des imputations calomnieuses que l'histoire n'a point admises. Les principaux seigneurs d'Allemagne se liguèrent pour mettre un terme à cet état de choses. Il est certain que l'archevêque de Cologne leur prêta son concours; et même saint Pierre Damien l'en félicita hautement dans une lettre que nous avons encore [2]. Aux yeux des princes et des seigneurs, la question était exclusivement politique; ils songeaient à l'avenir de

[1] Benzo. *ap.* Watterich. Tom. cit. p. 277.
[2] S. Petr. Damian, *Epist.* VI, *Lib.* III; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 294.

leur patrie et au danger que l'inintelligente administration d'Agnès faisait courir au royaume. Saint Annon était plus particulièrement touché des malheurs de l'Église. Le schisme qui désolait la chrétienté, ensanglantant les plaines de Rome et menaçant d'anéantir la discipline ecclésiastique, était l'œuvre de l'impératrice et de ses perfides conseillers. A tant de maux, il fallait un prompt remède. « Or, disent les chroniqueurs allemands, toutes les mesures furent prises par les seigneurs pour que le coup de main s'accomplit sans violence. Le jeune roi Henri, accompagné de sa mère, se rendait à Nimègue où la cour avait dessein de célébrer les fêtes de Pâques (mars 1062). Il venait d'arriver dans l'île de Kaiserwerth, où une affluence énorme s'était portée pour le recevoir. Durant le festin d'apparat donné en son honneur, l'enfant royal se montra plein d'entrain et de gaieté. On lui parla d'un navire magnifiquement décoré qui venait d'amener l'archevêque de Cologne. Ce vaisseau était en effet une merveille d'art; la peinture, la sculpture y avaient prodigué leurs chefs d'œuvre; des tentures d'argent et d'or, des tapis aux vives couleurs complétaient une ornementation vraiment extraordinaire. Avec la curiosité naturelle à son âge, le jeune prince voulut visiter le navire merveilleux. Il se dirigea vers le rivage, traversant les flots pressés du peuple qui le saluait de ses acclamations, et monta à bord. Pendant que l'archevêque et les seigneurs lui montraient en détail toutes les richesses de l'aménagement, on leva l'ancre; les matelots firent force de rames et le navire s'éloigna dans la direction de Cologne. Quand l'enfant royal, dont la curiosité ne tarda point à être satisfaite, vit qu'on ne reprenait point le chemin du rivage, il s'élança d'un bond dans le fleuve et disparut un instant sous les flots. Mais le comte Egbert se jeta à son secours et le ramena sain et sauf. On parvint non sans peine à calmer sa fureur et il se laissa conduire à Cologne [1]. »

Expulsion de l'impératrice Agnès. Régence de saint Annon de Cologne. Déchéance de Cadaloüs prononcée au concile d'Augsbourg.

17. A la suite de cet événement, l'impératrice Agnès quitta l'Allemagne et vint se fixer en Italie. Plus tard elle devait abandonner sous la direction de saint Pierré Damien, le parti de l'antipape

[1] Voigt, *Hildebrand et son siècle.* L. II, p. 68.

Cadaloüs et expier par une sincère pénitence les erreurs dans lesquelles de perfides conseillers avaient entraîné sa faiblesse. Mais l'heure du repentir n'était pas encore venue. Tout entière à son ressentiment et à l'espoir d'une prochaine vengeance, Agnès crut servir les intérêts de sa politique en s'appuyant sur la faction de Cadaloüs et des prélats simoniaques. Cependant l'archevêque de Cologne prit en main le gouvernement du royaume. On put croire que sa main paternelle réparerait les erreurs du passé et conjurerait les périls de l'avenir. Malheureusement il ne devait rester guère plus d'un an au pouvoir. Ce court intervalle lui suffit pour frapper le schime d'un coup mortel et préparer la paix définitive de l'église. Son premier acte fut la destitution du chancelier de Lombardie Wibert de Parme, le principal fauteur de l'antipape. En même temps il convoquait tous les évêques du royaume en un concile national qui se tint à Augsbourg, le 27 octobre 1062. Nous n'avons plus les actes de cette assemblée. La *Disceptatio synodalis* dans laquelle saint Pierre Damien établit avec autant de modération que de logique la légitimité de l'élection d'Alexandre II fut composée à cette occasion. L'illustre cardinal en remit un exemplaire aux envoyés pontificaux ; l'assemblée synodale d'Augsbourg en adopta les conclusions et reconnut l'autorité du pape légitime Alexandre II. « Désormais, disait Pierre Damien, l'accord est rétabli entre vous, les conseillers de la couronne, et nous, les serviteurs du siége apostolique. De chaque côté nous mettrons en commun nos efforts pour assurer l'union du sacerdoce et de l'empire, afin que le genre humain gouverné par ces deux puissances ne soit jamais divisé, qu'elles se soutiennent l'une l'autre comme les deux pôles du monde, et que le scandale de nouvelles intrusions telles que celle de Cadaloüs ne puisse plus se reproduire. De même qu'en Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, la suprême puissance et le souverain sacerdoce étaient unis indissolublement; de même au sein de l'Église qu'il a fondée, l'autorité royale et le pontificat, bien que distincts dans leur représentant, doivent rester dans une étroite alliance et une mutuelle affection, en sorte que l'on trouve le roi dons le pontife romain et le

pontife romain dans le roi [1]. » Ce noble programme réunit alors tous les suffrages. Ainsi la prédiction de Pierre Damien qui avait fixé à un an la mort de l'antipape se réalisa, non point au sens littéral, mais selon l'esprit. « L'année avait encore un jour à courir, dit-il lui-même, lorsque la veille de la fête des apôtres saint Simon et saint Jude, les mêmes évêques tudesques et italiens qui avaient élu Cadaloüs le condamnèrent unanimement en présence du jeune roi et le déposèrent. Ce jour-là Cadaloüs mourait dans son honneur, il perdait sa dignité par sentence synodale; l'anathème le chargea de mille morts, en accumulant sur sa tête les malédictions de toute la chrétienté. Ma prophétie s'est donc réalisée. Qu'ils y prennent garde tous les critiques superbes qui m'accusent rétrospectivement d'imposture [2] ! »

Alliance de l'impératrice Agnès avec Cadaloüs. Sa lettre au schismatique Benzo.

18. Benzo ne fait pas la moindre allusion au concile d'Augsbourg. Il se contente d'injurier saint Annon de Cologne. « Ce pontife Anne, dit-il, véritable furie, aurait mérité d'être englouti dans les enfers avec Dathan et Abiron. Son complice Godefroi revenu en Italie, appela les Normands à Rome pour leur confier la garde de la ville sainte et du pseudopape Asinelmus (Alexandre II.) Il envahit Camerino, Spolète, et les comtés voisins du littoral, faisant partout reconnaître au mépris de la majesté royale, l'obédience de l'intrus lucquois. Une garnison normande fut installée dans la forteresse de Saint-Paul-hors-les-Murs, pour opprimer les citoyens romains. Victimes de sa tyrannie, nos partisans restés dans la ville éternelle se souvinrent des exemples de leurs pères; préférant la mort à la servitude, ils résolurent de briser leurs fers. Une délégation du sénat fut envoyée à l'impératrice Agnès qui répondit en ces termes : « Nous rendrons aux Romains leur pape élu, le seigneur Cadaloüs. Si les Normands avec leur idole pontificale occupent la forteresse de Saint-Paul, le seigneur apostolique du haut de la citadelle de Crescentius (chateau Saint-Ange) foudroiera les ennemis de l'église et de l'empire. Prenez confiance, l'aigle chassera les fre-

[1] S. Petr. Damian. *Disceptat. synodal; Patr. Lat.* T. CXLV, col, 86-87.
[2] S. Petr. Damian. *Opusc.* XXIII; *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 414.

lons. » Ces énergiques paroles ranimèrent tous les courages. A Parme, le seigneur Cadaloüs, notre vase d'élection, se disposa à reprendre la route de Rome. L'auguste impératrice me fit tenir un message ainsi conçu : « Agnès, par la grâce de Dieu impératrice auguste, à Benzo évêque d'Albe, salut et prospérité. Comme un fidèle et vaillant soldat du roi votre maître, vous êtes descendu dans l'arène et avez affronté tous les périls. Nous avons encore besoin de votre secours. Le seigneur Cadaloüs craint de trouver sur son chemin les embûches que prépare le duc Godefroi. Accompagnez le pape élu, soyez son porte-étendard au jour du combat, en attendant la récompense que plus tard le roi mon fils saura donner à ses véritables serviteurs. » En lisant ce rescrit impérial, reprend Benzo, mon cœur bondit de joie, et je pris le commandement de l'escorte qui ramenait le seigneur Cadaloüs à Rome [1]. » (juin 1063.)

Disgrâce de Saint-Annon. Adalbert chef du conseil de régence se déclare pour Cadalous.

19. Benzo dans son exaltation conquérante supprime les incidents intermédiaires qui avaient rendu possible cette nouvelle levée de boucliers. L'archevêque de Cologne, saint Annon, ne dirigeait plus le conseil de régence. Un autre ministre venait de prendre en main les rènes du gouvernement. C'était Adalbert, archevêque de Brême, l'un des hommes les plus considérables de son époque par le génie, la puissance et la richesse. Il s'était fait une réputation d'apôtre en travaillant avec autant d'ardeur que de succès à l'évangélisation des païens de la Scandinavie. Versé à la fois dans les sciences divines et humaines, il joignait à un discernement exquis une merveilleuse souplesse de caractère et une ambition démesurée. On disait de lui qu'il était le pape du Nord en attendant qu'il le devint de l'Eglise universelle. Ses flatteurs l'entretenaient dans ces présomptueuses idées. Il aspirait à tous les genres de gloire. Comme Alexandre le Grand, il voulut fonder des capitales. La petite cité de Hambourg se transforma par ses soins en une ville opulente, où il établit le centre de sa domination et fixa le siége métropolitain. Adalbert prenait plai-

[1] Benzo. *apud* Watterich. Tom. I, p. 278. Nous suivons pour l'ordre des faits la chronologie de Watterich et du *Regestum* pontifical de Jaffé.

sir à s'entendre donner le titre fastueux de « patriarche de Hambourg. » L'adulation de ses courtisans lui ouvrit le chemin du pouvoir suprême. « L'âge d'or renaîtra, disaient-ils, quand le patriarche de Hambourg sera à la tête du conseil de régence. Lui seul peut rendre à la Germanie son antique splendeur [1]. » Près du jeune Henri IV les mêmes manœuvres furent employées. Depuis que saint Annon présidait à son éducation, l'enfant roi trouvait le joug insupportable. Adalbert lui fut présenté comme un libérateur. Les complaisances coupables, les flatteries, l'assiduité servile du patriarche de Hambourg firent le reste. Saint Annon fut relégué au second plan : pour le malheur de la Germanie et d'Henri IV lui-même Adalbert devint tout puissant. La vente des bénéfices ecclésiastiques au profit des courtisans et des grands seigneurs recommença plus scandaleuse que jamais. L'orphelin royal, débarrassé de ses pédagogues importuns, eut toute liberté de donner carrière à ses passions naissantes. L'œuvre du concile d'Augsbourg fut renversée. Adalbert qui s'était formé avec les doctrines de Byzance au culte de César, « cette religion de seconde majesté, » comme l'appelaient les courtisans, rompit avec le pape légitime Alexandre II, et se déclara pour Cadaloüs. Il flatta les espérances de l'impératrice Agnès, lui promettant de la rappeler près du jeune roi son fils quand le temps aurait calmé les haines populaires encore trop surexcitées. L'ambitieux ministre n'avait nullement ce dessein, sa politique consistait au contraire à éloigner de l'orphelin royal toute influence qui n'était pas la sienne propre. L'impératrice doublement trompée par ses illusions maternelles et par les perfides avances d'Adalbert, resta en Lombardie. Elle en prit le commandement au nom du roi son fils, et rouvrit la campagne schismatique qui avait échoué l'année précédente.

Nouvelle expédition de Cadaloüs contre Rome.

20. « On revit donc, dit Bonizo de Sutri, les précédentes trahisons des *capitanei* et des autres schismatiques de Rome. L'intrus Cadaloüs reparut avec son armée de Lombards ; les portes de la cité

[1] Adam. Bremens. *Gest. pontific. Hammuburg.* Lib. III ; Patr. Lat. Tom. CXLVI, col. 587.

Léonine lui furent ouvertes durant la nuit, et il put pénétrer dans la basilique de Saint-Pierre qu'il occupa militairement. Au matin quand la nouvelle de l'attentat se répandit dans la ville, le peuple fidèle prit les armes et accourut à Saint-Pierre pour repousser les envahisseurs (juin 1063). Surpris par cette brusque attaque, les soldats de Cadaloüs s'enfuirent en désordre et l'abandonnèrent. Le traître Cencius, fils du préfet de Rome, vint au secours de l'intrus lui donna asile dans le château Saint-Ange et lui jura une fidélité éternelle. Ce serment ne devait pas tarder à être violé. Après deux mois de séjour dans cette forteresse, étroitement cernée par les Romains fidèles, l'intrus voulut en sortir ; mais Cencius ne lui en laissa la faculté qu'après l'avoir dépouillé de tout ce qu'il possédait et lui avoir fait promettre une rançon de trois cents livres pesant d'argent. Ainsi spolié, Cadaloüs revêtit un costume de pèlerin et se glissa durant la nuit hors du château Saint-Ange. Il se joignit à une caravane de pieux fidèles qui se rendaient en pélerinage au mont Bardo. Dissimulé parmi la foule, monté sur un cheval étique, conduit par un serviteur resté seul fidèle à son infortune, il parvint sans être reconnu à la bourgade de Berceto, d'où il se rendit à Parme [1]. » (novembre 1063.)

Cadaloüs et ses partisans assiégés au château Saint-Ange.

21. Sous la plume du schismatique Benzo la mésaventure de l'antipape se laisse à peine deviner. Le récit prend des proportions épiques, comme pour une seconde Iliade. « Le Seigneur, dit Benzo, avait jeté un regard de miséricorde sur son peuple. L'élu de sa droite, l'apostolique Cadaloüs, arriva heureusement à Rome et vint se prosterner sur le tombeau du bienheureux Pierre. La noblesse, le sénat, les citoyens furent admis à son audience au château Saint-Ange. « Frères bien aimés, dit-il, je reviens parmi vous travailler avec l'aide du Seigneur au triomphe de la foi catholique et à la dé-

[1] Bonizo Sutr. *et Codex Archivi Vaticani*, ap. Watterich, Tom. I. p. 259. Bonizo et le manuscrit du Vatican attribuent à la captivité de Cadaloüs dans le château Saint-Ange une durée de deux ans. Elle ne fut en réalité que de quatre mois, ainsi que l'ont établi les savantes recherches de Giesebrecht, de Gfrorer et de Jaffé. M. Villemain dans son *Histoire de Grégoire VII* (Livr. II, p. 305) bouleverse toute cette chronologie qu'il n'avait pas suffisamment étudiée.

fense de l'empire romain. L'ennemi occupe l'intérieur de la ville. Demeurons dans cette forteresse du haut de laquelle le prince des apôtres combattra pour nous. Jadis sa prière terrassa l'audace de Simon le Mage, il saura bien délivrer la ville sainte et les fidèles Romains de la tyrannie des Normands. » D'unanimes acclamations répondirent aux paroles du glorieux pontife. « Soyez béni, disaient toutes les voix. C'est vous qui réédifierez les murs de la nouvelle Jérusalem. La grâce de l'Esprit-Saint est avec vous. O Rome, autrefois si puissante, tu retrouveras ton antique splendeur, tu règneras encore de l'un à l'autre pôle! » Le Prandellus (Hildebrand) caché dans sa *proseuca* (abbaye de Saint-Paul-hors-les-Murs) resta trois jours sans montrer son visage à aucun mortel. Enfin il reparut exténué et pâle comme un squelette, sa face décharnée témoignait du commerce occulte qu'il venait d'avoir avec les démons [1]. Voici en quels termes le sarabaïte harangua ses troupes mercenaires : « Normands, vous qui veillez à la garde du palais de Constantin (le Latran résidence du pape Alexandre II), ceignez votre épée de combat ; vous expulserez l'armée de Parme, vous dominerez sur tout le Latium. Bientôt votre roi sera couronné du diadème impérial aux applaudissements des Romains délivrés par votre bras invincible. » A ces mots, les Normands ivres de vin et d'arrogance s'élancèrent à travers les rues en criant : Aux armes! aux armes! et se précipitèrent à l'assaut du château Saint-Ange. Mais les nôtres dans une vigoureuse sortie les refoulèrent jusqu'au mont Cœlius, tuant ces barbares et les écrasant sous les pieds de leurs chevaux. En ce jour on vit les saints apôtres Pierre et Paul, tenant à la main le blanc labarum, s'élancer sur les Normands et mettre en fuite leurs hordes avinées. Habile à retourner son manteau selon la direction du vent, le Prandellus consola de son mieux les vaincus et les laissa sommeiller à leur aise durant tout un mois. Ils recommencèrent alors quotidiennement leurs assauts, toujours repoussés par les nôtres. Durant deux mois consécutifs, le sarabaïte fit renouveler ces

[1] *Tandem apparuit in pallore defunctorum, dans testimonium se interfuisse contuberniis dœmoniorum.* Benzo, ap. Watterich, T. I, p. 279.

escarmouches dans le dessein de tromper notre vigilance. Il voulait ainsi gagner du temps et permettre aux renforts qu'il attendait d'Apulie d'arriver à son secours. Pour mieux cacher sa perfide manœuvre, il annonça brusquement qu'il ne voulait pas prolonger davantage des assauts meurtriers et inutiles. Les attaques cessèrent et le loup couvert d'une peau de brebis demeura silencieux dans son antre. Mais Cadaloüs, notre apostolique seigneur, savait qu'il est dangereux de s'endormir à côté d'un serpent. Il appela près de lui les seigneurs et les comtes des cités voisines; ensemble on concerta une entreprise qui devait couvrir de gloire les vaillants défenseurs du saint-siége et de l'empire. La victoire était certaine, les récompenses assurées. Pendant une nuit sombre, nos auxiliaires avec leurs braves soldats secondés par les Romains de notre parti se postèrent en embuscade au lieu dit *opus Praxitelis* (jardins du Capitole). Cependant notre armée sortit en silence de la forteresse et avant le lever du soleil vint prendre position autour du Latran. Soudain à un signal donné, le son des trompettes mêlé aux clameurs des soldats retentit comme le tonnerre. Les Normands coururent aux armes; le Prandellus les fit soutenir par ses nouvelles recrues. Ils s'élancèrent en masse, confiants dans leur nombre. « Que viennent faire ces trompettes de Parme? disaient-ils. Veulent-elles apprendre encore ce que pèse la lance des Normands? » Sans attendre le premier choc, les nôtres se replièrent en bon ordre ; de temps en temps ils faisaient volte face et opposaient à l'ennemi un front de bataille solide comme un mur d'airain, puis ils battaient de nouveau en retraite, et renouvelèrent ce stratagème jusqu'à ce que les Normands fussent arrivés sur le terrain de l'embuscade. Aux cris de « Sus! sus! » *Supra, supra!* nos braves auxiliaires entourèrent les barbares; les lances entrechoquées se brisaient, le bruit du fer sur les cuirasses se mêlait aux clameurs des soldats. « Frappez, frappez! » disaient les Normands véritables sangsues que l'odeur du carnage enivrait. Réunis en un triangle, leurs rangs s'éclaircissaient à chaque minute, ils auraient tous été taillés en pièces, si les Romains de notre parti ne fussent intervenus pour faire cesser le massacre. Les Normands jurèrent de quitter Rome; à cette condition il leur fut permis de se retirer sains et saufs.

Notre armée victorieuse revint alors, enseignes déployées, au chant du *Kyrie eleyson*, faire hommage de ce nouveau triomphe au seigneur Cadaloüs. Un trône lui fut élevé sur le parvis du temple de Saint-Pierre, l'armée et le peuple formèrent le cercle en avant du portique. Prenant alors la parole, le pontife élu de Dieu s'adressa au *nomenclator* (chancelier) : « Appelez chacun de nos vaillants ouvriers depuis le premier jusqu'au dernier, dit-il, afin que selon la parole évangélique ils reçoivent leur récompense. La main du Seigneur est prodigue en largesses; le bienheureux Pierre ouvre libéralement ses trésors pour ses fidèles défenseurs. Des couronnes d'honneur et de gloire ne suffisent point à mes guerriers; je veux en les comblant de richesses apprendre aux siècles futurs comment on récompense la bravoure et le dévouement. » La distribution commença donc; des monceaux de *nummi* d'or, des coupes d'argent, des hanaps, des plats ciselés, des chevaux, des mules aux harnais brillants, des cuirasses, des boucliers, des manteaux de martre-zibeline, de riches fourrures, des *renones* (vestes brodées de soie et d'or) fabriqués dans les Gaules, furent partagés à cette milice triomphante. Une telle magnificence souleva l'enthousiasme universel; les princes et les comtes dont l'appui nous avait été si utile s'engagèrent à le continuer. Leurs troupes devaient se relayer sous les murs de Rome pour nous défendre. Le succès définitif semblait donc assuré. Les Normands voulaient abandonner le Prandellus (Hildebrand). « Impossible de rester plus longtemps avec vous, disaient-ils. S'il s'agissait de combattre contre des mortels nous lutterions peut-être, mais le Dieu tout-puissant se déclare votre ennemi; les saints apôtres ont levé contre vous leur glaive vengeur. Nous ne voulons pas être exterminés. Partons, partons! » Ainsi vociféraient ces barbares, et le Prandellus désespéré était triste jusqu'à la mort. L'infernale Erinnys lui suggéra pourtant des ruses nouvelles. « Restez un mois encore, » leur disait-il en suppliant. Il redoubla ses instances et ses prières avec sa mythologique éloquence que le démon rendait persuasive. Le traître Godefroi lui vint en aide et bientôt ces deux vipères, réunies à Rome, non-seulement retinrent les Normands qui s'y trouvaient mais en firent venir d'autres.

Ainsi la ville fut livrée à trois fléaux, le sarabaïte (Hildebrand), Godefroi le traître, Agag l'Iduméen (les Normands). Ils resserrèrent autour de nous leurs lignes menaçantes. Bloqués dans la forteresse, privés de toute communication avec l'intérieur de la ville, un seul espoir restait au fond de nos cœurs, un seul cri s'échappait de nos lèvres : « Quand donc l'armée royale de Germanie viendra-t-elle à notre secours [1] ? »

22. « C'est que depuis plusieurs mois, continue le schismatique chroniqueur, un messager fidèle avait été expédié en Allemagne, porteur de lettres adressées au jeune roi et à son conseil de régence. Frère Benzo les avait rédigées; elles étaient conçues en ces termes : « Au roi Henri IV Rome sa fidèle cité, amour et dévouement. Conseillers de l'empire, écoutez la parole du Seigneur. Les princes des apôtres Pierre et Paul, l'un par la croix, l'autre par le glaive, ont conquis l'empire romain. Ils donnèrent tour à tour l'investiture aux Grecs, aux Francs, aux Lombards, jusqu'à ce qu'enfin ils l'aient octroyé irrévocablement et à perpétuité aux rois de Germanie. Quelle n'était pas la splendeur de ce don apostolique, lorsque vos glorieux empereurs recevaient comme tribut l'or pur de la Calabre, les richesses de la Ligurie, les productions de la fertile Apulie? Mais, ô douleur! pendant que des mains sacriléges arrachaient naguère un auguste enfant à l'impératrice sa mère, les Normands, ou plutôt les *Nullimanni* (hommes de rien) envahissaient Rome et la décapitaient en lui retranchant l'une de ses têtes apostoliques, je veux dire la basilique de Saint-Pierre. Maintenant ils s'acharnent autour de la citadelle de Saint-Paul (château Saint-Ange). Bientôt ils s'installeront au palais Capitolin, et leur tyrannie héréditaire s'établira dans la ville éternelle sur les ruines de l'empire. Que faisiez-vous cependant, vous les défenseurs de la justice et du droit? Vous releviez l'idole de Moloch, l'intrus Alexandre II, créature des Normands. Princes et barons, tels ont été les fruits de vos discordes : un fils arraché à sa mère, la sainte Église de Dieu livrée à un usurpateur, toutes les richesses de l'Italie, son or, ses diamants,

Lettre des assiégés à la cour de Germanie.

[1] Benzo, *ap.* Watterich. Tom. I, p. 279-281.

ses manteaux de pourpre, en proie à des barbares, le rebut du genre humain. L'empereur de Byzance Constantin Ducas avait mis à la disposition du seigneur apostolique Cadaloüs, l'élu de Dieu, toutes les forces miltaires de l'Orient. Le ciel et la terre tressaillirent de joie à la nouvelle de cette alliance. Maintenant que vous avez rétabli l'autel du veau d'or érigé par les Normands en faveur de leur Alexandre, Constantin retire la main qu'il voulait mettre dans la vôtre, il prend à témoin le ciel et la terre de votre parjure. Pères conscrits, vous les bénis du Père éternel, rentrez au sein de l'unité catholique, venez à notre secours, délivrez la citadelle de Saint-Paul assiégée par une horde de bandits, de mendiants, de larrons. Vous êtes la couronne de l'empire, la gloire du Latium : le pape Cadaloüs vous attend pour l'aider à purifier la ville sainte de tant de profanations, pour sceller un pacte d'alliance entre vous et le grand empereur Constantin Ducas [1]. » Quand Benzo écrivait tous ces blasphèmes, il se croyait sans doute le plus éloquent diplomate de son époque. Pour nous il est intéressant de recueillir les documents tombés de sa plume et depuis si longtemps oubliés. Une formidable révolution religieuse, dont celle de Luther au XVI[e] siècle ne devait être qu'une pâle copie, s'organisait alors, avec la complicité d'un épiscopat simoniaque, d'un clergé scandaleux, sous les auspices de l'empereur d'Orient et des princes tudesques. Benzo nous révèle tous ces mystères d'iniquité avec un cynisme et une effronterie dignes du moine apostat de Wittemberg. La lettre qu'il écrivait en particulier au tout puissant ministre de la cour Germanique, Adalbert de Brême, s'exprimait ainsi : « Je voulais me renfermer dans ma tristesse silencieuse, mais l'illustre empereur Constantin Ducas, ce grand prince qui au-delà des mers prend un si vif intérêt aux malheurs de l'Occident, me force à sortir de ma réserve. Voici le rescrit impérial qu'il vient de nous transmettre par l'intermédiaire du gouverneur d'Amalfi : « Au seigneur Cadaloüs, élu à la dignité apostolique et à Benzo évêque d'Albe, salut. L'heure est venue de servir efficacement la cause du jeune roi

[1] Benzo, *apud* Watterich. Tom. I. p. 282.

Henri votre auguste maître. Concertez-vous avec les autres fidèles de l'empire en Italie et en Allemagne. Que le roi votre seigneur vienne avec cent mille hommes en Apulie et en Calabre. Une flotte de cent navires grecs est prête à le seconder dans les eaux d'Amalfi. Venez donc : tous les trésors de Byzance sont à votre disposition, et bientôt l'Italie délivrée des barbares bénira l'empereur d'Allemagne et celui de Constantinople.» Ainsi nous parle le sublime Ducas, continuait Benzo ; c'est à vous, père saint, qu'est réservée la gloire de réaliser ce magnifique programme. L'empire romain va renaître, l'huile sainte versée par le seigneur apostolique Cadaloüs, coulera sur le front de l'auguste roi Henri, l'Église bénira un Salomon nouveau. » Le diplomate schismatique joignait à ces deux messages un billet fort court pour l'enfant royal. En voici la teneur : « Au divin roi Henri, la plus chère espérance des Romains, Benzo évêque d'Albe, salut. Est-ce vous qui allez venir, ou devons-nous en attendre un autre? Si vous venez, munissez-vous de manteaux de pourpre, de fourrures de martre zibeline. Vous ferez pleuvoir vos bienfaits sur les justes et les injustes. Rome sera votre conquête, vous cueillerez des lauriers immortels [1]. »

Réponse du roi Henri VI à Cadaloüs.

23. « Notre messager, reprend Benzo, se présenta porteur de ces lettres à l'archevêque de Brême. Dans les entretiens secrets qu'ils eurent ensemble, Adalbert ne dissimula point sa profonde douleur. « C'est Annon de Cologne, disait-il, qui nous a plongés dans cet abîme de maux; sa liaison avec le sarabaïte Hildebrand sera la ruine de l'empire. Ne lui faites pont connaître l'objet de votre ambassade et laissez-moi le temps de concerter des mesures réparatrices. » En effet, Adalbert conféra en particulier avec chacun des ducs, comtes et évêques leur faisant jurer le silence le plus absolu sur l'objet de leurs délibérations. Ces pourparlers durèrent plusieurs mois. Lorsqu'enfin notre messager revint au milieu de nous, il nous semblait un ressuscité d'entre les morts. Notre joie fut grande en apprenant de sa bouche tous les détails de sa

[1] Benzo. *ap.* Watterich. Tom. I, p. 283.

négociation. La lettre qu'Adalbert lui avait remise au nom du conseil de régence, était ainsi conçue : « Au seigneur Cadaloüs pontife désigné de la sainte église romaine Henri par la grâce de Dieu roi des Romains, courage et persévérance. Il est des secrets de telle nature que les divulguer serait un crime. Ne vous étonnez donc point du laconisme de notre lettre. Votre envoyé vous dira toutes nos intentions. Attendez quelques mois encore. Soyez constants et fidèles ; bientôt vous verrez le secours du Seigneur. » Les sénateurs furent aussitôt convoqués avec les princes et comtes des cités voisines pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Chacun s'obligea par serment au secret le plus inviolable. Rapizo comte de Todi, aussi vaillant dans les combats que dans les conseils, prit le premier la parole. « La cour d'Allemagne, dit-il, nous demande presque l'impossible, mais ce serait une injure de ne pas obéir. Essayons donc de tenir quelque temps encore dans cette forteresse assiégée ; doublons les gardes, passons la nuit et le jour sous les armes, déjouons toutes les ruses du sarabaïte encapuchonné (Hildebrand), ce démon du midi, l'ennemi de l'empire romain. Multiplions les cohortes de guerriers et repoussons les loups qui hurlent autour de la citadelle. » Ces énergiques paroles furent accueillies par un applaudissement général. Tous s'écrièrent : « Le vénérable comte Rapizo est vraiment inspiré par le Seigneur. » On se partagea les divers postes de garde, on convint de fabriquer des épées et des lances pour armer les bras de nos défenseurs, enfin on jura de délivrer l'univers catholique de la tyrannie du faux moine et de son capuchon. Le pape Cadaloüs, l'héritier des saints apôtres Pierre et Paul, prit alors la parole et dit aux sénateurs : « Maintenant il vous faut choisir parmi vous un député qui portera au roi notre seigneur l'hommage de notre dévouement et de notre inviolable fidélité. » Tous s'excusèrent en disant : « Nous ne savons pas la langue teutonique. Votre béatitude a sous la main pour cette mission un personnage dont l'éloquence est connue et qui parle l'allemand à merveille. » En prononçant ces mots, ajoute le chroniqueur, tous me désignaient du geste et du regard. Le seigneur pape

ratifia gracieusement ce choix si honorable pour frère Benzo [1]. »

24. Le schismatique évêque rentrait donc, à sa grande joie, dans son rôle d'ambassadeur. « Je partis en toute hâte, dit-il; traversant la Ligurie et les Alpes Juliennes (septembre 1068), j'arrivai à la cour d'Allemagne. Le César mon maître était alors au monastère de Quedlimbourg, où il me reçut avec tous les honneurs dus à un légat impérial. L'archevêque de Brême, les principaux évêques et les grands d'Allemagne l'entouraient; une foule immense couvrait les avenues, me saluant au passage de ses acclamations. Introduit dans la salle du trône, et m'adressant à César : « Les saints apôtres Pierre et Paul, lui dis-je, vous saluent par ma bouche, glorieux roi mon seigneur. Le pontife élu du siége apostolique, le vénérable Cadaloüs vous adresse ses vœux; le sénat et le peuple romain déposent à vos pieds l'hommage de leur dévouement. » — Quand j'eus ainsi parlé, César avec une grâce charmante me répondit : « Mon frère, après un voyage si précipité vous avez besoin de repos. Je veux que vous preniez huit jours pour vous délasser de vos fatigues, après quoi vous serez de nouveau admis à notre audience. » En effet, au terme fixé, le César mon maître entouré de ses princes me reçut en audience solennelle. Prenant la parole au nom de l'apôtre saint Pierre, je dis au jeune roi : « Ne craignez point, mon fils; j'ai été, je suis, je serai toujours avec vous; j'intercède près de Dieu pour qu'il vous donne la victoire, pendant que ma fidèle cité de Rome combat pour votre cause et pour la défense de votre héritage. A votre tour, paraissez à la tête de vos braves guerriers. Tel est, auguste César, le message que vous transmet le prince des apôtres. De son côté, la république chrétienne tout entière vous fait dire : « Dès votre berceau, roi bien aimé, je vous ai servi avec une fidélité à toute épreuve. Maintenant, grâce à Dieu, vous touchez à l'âge de l'adolescence : armez-vous pour reconquérir l'héritage paternel. » Ainsi, très-glorieux César, le ciel et la terre ont les yeux fixés sur vous. L'empereur de Byzance, Constantin Ducas, vous considère comme son fils porphyrogénète; il met toute sa

Ambassade de Benzo à la cour de Germanie Audience et harangues officielles.

[1] Ibid. p. 284.

puissance à votre disposition. L'Apulie et la Calabre vous attendent comme un libérateur. Les jours glorieux des antiques alliances vont renaître; Hiram et Salomon, Constantin de Byzance et Henri IV d'Allemagne relèveront de concert le temple du Seigneur Ils extirperont les deux racines de tout mal, le pseudopape Alexandre II et le Prandellus (Hildebrand) son complice; ils chasseront les infâmes Normands dont la présence souille la terre d'Italie; le traître Godefroi sera précipité au fond des enfers. Voilà ce que Rome attend de vous tous, nobles seigneurs, qui formez le sénat de la Germanie. Rome espère tout de votre secours. Défiez-vous cependant de l'archevêque Annon de Cologne; ses relations clandestines avec le sarabaïte Prandellus nous ont valu dans le passé d'innombrables malheurs. Evitez-le comme une peste publique, préoccupez-vous uniquement de sauver Rome, l'église et l'empire. » Quand j'eus cessé de parler, le roi s'adressant aux princes leur dit : « Délibérez sur la réponse que nous ferons à l'envoyé de saint Pierre. » L'archevêque de Brême prit alors la parole par ordre du roi et me répondit en ces termes : « L'objet de votre mission est tellement important qu'il demande un examen plus approfondi. Le roi notre maître désire donc que vous puissiez en conférer plus longuement avec nous. Il apprécie le zèle, le dévouement, la prudence avec lesquels vous avez accompli la mission dont il vous avait chargé à Rome. Nul mieux que vous n'est au courant de la situation des affaires; en Italie les Grecs vous ont choisi pour intermédiaire et les Romains pour interprète. L'Apulie et la Calabre aspirent à leur délivrance. Il reste à savoir jusqu'à quel point on peut compter sur leurs promesses. » — A ces mots, reprenant la parole : « Seigneur, dis-je, vous les connaîtrez à leurs fruits. Lorsque l'expédition du roi notre auguste maître aura lieu en Italie, les Grecs n'en doutez pas, viendront avec leur flotte croiser sur le littoral d'Almalfi. Quant aux Romains, il faudrait nier la lumière du soleil pour prétendre qu'ils s'habituent au joug des Normands. Tout en ce moment conspire pour votre puissance; ayez foi aux paroles du sucesseur de saint Pierre et ne laissez pas inutilement tomber sur vous la grâce de Dieu. » — « Evêque d'Albe, votre foi vous a sauvé, ré-

pondit en souriant le métropolitain de Brème. Vous serez un Elisée nouveau ; lorsque notre César montera comme Elie sur son char de guerre, vous le précéderez avec l'esprit du prophète et par le secours de Dieu nous écraserons l'Antechrist [1]. »

Projet d'un concile à Mantoue pour l'extinction du schisme. Audience de congé donnée à Benzo.

25. Malgré l'emphase de ce récit et les brillantes perspectives que Benzo ouvrait à l'ambition de la cour de Germanie, il est facile de voir qu'on ne partageait guère ses illusions. « Durant le temps qu'il me fallut passer à la cour en attendant la décision royale, dit-il, je m'attachai surtout à l'archevêque de Brème, discutant avec lui les affaires et développant tous les motifs qui nécessitaient une prompte expédition de César dans l'Italie méridionale. De son côté, il me donnait ses instructions pour le seigneur apostolique Cadaloüs, pour le sénat et la noblesse de Rome, pour les princes d'Apulie et de Calabre. « Annoncez-leur, me disait-il, qu'ils verront bientôt le roi paraître dans sa puissance et sa majesté à la tête de son invincible armée. Ensemble nous chanterons alors « Gloire à Dieu dans les hauteurs du ciel » Cependant les princes allemands dirent au roi : « Appelez au milieu de nous l'archevêque Annon de Cologne, nous voulons savoir pourquoi il prétend vous dépouiller de vos prérogatives impériales dans le choix des papes. » Annon fut amené à la diète synodale et interpellé en ces termes : « Vous seul avez élevé au trône apostolique Alexandre II, l'idole des Normands. Aujourd'hui il vous faut le déposer, sinon vous serez vous-même banni de notre société et séparé de notre communion. » — « Si je me suis trompé, répondit Annon, je suis prêt à réparer mon erreur, aussitôt qu'elle me sera démontrée. » Puis il ajouta : « Si vous m'en croyez, avant de prendre une résolution définitive, nous appellerons à notre synode les évêques de Ligurie, et quand toute l'affaire aura été élucidée dans cette réunion préparatoire, un grand concile sera tenu à Mantoue pour mettre un terme au schisme qui désole l'Eglise. » Cette proposition fut acceptée. Annon jura sur les évangiles et la croix du Sauveur qu'il exécuterait fidèlement sa

[1] Benzo, ap. Watterich. Tom. I, p. 285.

promesse. Le roi et les princes me reçurent ensuite en audience de congé. « Frère Benzo, me dirent-ils, nous ne saurions trop aimer en vous le serviteur fidèle du roi notre auguste maître. Votre constance dans les périls, votre courage se sont élevés jusqu'à l'héroïsme. Vous avez le droit de dire à César : « Voici que j'ai tout quitté pour vous servir : quelle sera ma récompense? » Notre roi vous répondra : « Dès ce moment, je veux enrichir votre église d'Albe, lui faire restituer ce qu'elle a perdu de ses antiques possessions et lui en donner de nouvelles. Plus tard, quand par la clémence de Dieu, j'aurai reçu la consécration impériale, vous serez l'homme de ma droite, je comblerai tous vos vœux et l'univers admirera votre puissance. » — A ces mots, je tombai la face contre terre aux pieds du roi mon seigneur, bénissant Dieu et César et l'auguste collége des princes. Le roi mon seigneur me fit alors remettre des rescrits et des *mundiburdia* (mainbourgs) en faveur de mon église d'Albe. Il me gratifia de riches présents : chevaux de luxe magnifiquement harnachés, pelisses et manteaux de fourrure. Je pris ainsi congé, emportant cette déclaration royale : « N'oubliez pas mes promesses, je les tiendrai ; soyez sans crainte [1]. »

L'influence des doctrines schismatiques sur l'éducation du jeune roi Henri IV.

26. Cette négociation de Benzo, sur laquelle nous n'avons aucun autre témoignage que le sien, n'avait nullement réussi au gré de ses espérances. L'intervention de saint Annon de Cologne fit manifestement avorter les tentatives du schismatique ambassadeur. Vainement Benzo s'efforce de dissimuler cet échec ; il nous représente le vénérable archevêque dans l'attitude d'un accusé que la diète synodale mandait à sa barre, le traitant comme un parjure et le menaçant de déposition. Mais si les choses se fussent réellement passées de la sorte, on ne comprendrait point comment cet accusé, ce prétendu parjure, n'eut à prononcer que deux paroles pour rallier tous les suffrages à son propre sentiment et se voir chargé lui-même du soin de convoquer à Mantoue un concile qui déciderait en dernier ressort. Les réticences, les exagérations, les mensonges de Benzo se trahissent donc de toutes parts. Son récit n'en

[1] Benzo, ap. Watterich. Tom. I, p. 286.

est pas moins précieux pour l'histoire. Il nous montre en lutte les deux influences de l'ambitieux Adalbert de Brême et du vertueux Annon de Cologne. L'enfant royal qui devait plus tard, sous le nom d'Henri IV, persécuter si cruellement le saint-siége, apprenait à l'école d'Adalbert à outrager les vicaires légitimes de Jésus-Christ. La sainteté d'Annon de Cologne effarouchait ce roi de douze ans déjà habitué à n'avoir d'autre règle que ses caprices. On se cachait d'Annon pour entretenir l'orgueil précoce de l'enfant royal, pour lui faire entendre de la bouche de Benzo l'exposé des doctrines césariennes ; on lui répétait qu'il avait l'omnipotence absolue sur l'Eglise et sur l'Etat, qu'il tenait dans sa main l'Orient et l'Occident qu'il anéantirait à sa fantaisie l'autorité des papes. Sous ce rapport le récit du schismatique ambassadeur jette un jour tout nouveau sur cette période jusqu'ici inconnue de l'éducation du futur persécuteur de Grégoire VII. Un prince élevé de la sorte ne pouvait devenir qu'un tyran.

Retour de Benzo à Ro[me]. Fuite précipitée [de] l'antipape Cadalous et sa retra[ite] à Parme.

27. Rendons maintenant la parole à Benzo. « Le Seigneur, dit-il protégea l'envoyé fidèle du peuple romain, l'ambassadeur de l'auguste César. Mon retour s'accomplit sans accident, j'évitai toutes les embûches dressées sur le chemin, j'arrivai sain et sauf à Rome. Une foule de citoyens se pressait autour de moi, comme jadis à Jérusalem, quand les Juifs saluaient le retour d'Esdras. Du haut d'une estrade de bois, je haranguai la multitude en ces termes : « Vaillants et fidèles Quirites, écoutez ma parole. Le roi Henri notre seigneur, le protecteur et l'ami de la sainte église romaine, transmet à ses fidèles romains en retour de leur féal dévouement l'assurance de sa gratitude et de son bienveillant appui. Lorsqu'en présence de notre auguste César et des princes de sa cour j'eus donné lecture de votre message, nobles pères conscrits, toutes les voix s'unirent pour me répondre dans une acclamation d'allégresse. « Rome, nous vous bénissons ! disaient-elles. Braves et fidèles Romains, nous vous délivrerons du joug d'un tyran encapuchonné (Hildebrand). Les guerriers de Cadaloüs qui défendent à la fois la cause de l'Église et celle du roi notre maître seront élevés à la dignité de sénateurs et de princes de l'empire. Les Romains de notre temps renouvel-

lent les prodiges de leurs glorieux ancêtres. Nous retrouvons en eux les héros d'autrefois : Scipion l'Africain, les deux Caton, Fabius et Cicéron. Ils revivent pour donner des lois au monde, les Regulus, les Scaurus, et Fabricius et Metellus et Marius et le grand patricien Sylla! » « Ce sont mes augustes défenseurs, disait lui-même l'auguste César; ils combattent pour moi, ils rendent en mon nom la justice. Le jour vient où je partagerai entre eux les fruits de la victoire; je les ferai princes sur toute l'Italie. » Cette harangue toute païenne dispensait l'orateur d'entrer dans d'autres détails, exclusivement réservés à son antipape Cadaloüs. Elle transporta l'auditoire qui répondit en criant : « Vive le roi! qu'il devienne empereur et qu'il règne à jamais. » Après cette explosion d'enthousiasme, Benzo se rendit près de l'antipape. « L'élu apostolique, dit-il, me reçut dans le secret de son appartement; trois de ses conseillers furent seuls présents à l'audience. Je lui transmis fidèlement les paroles de l'auguste César, son intention formelle de venir bientôt en Italie, pour conclure avec l'empereur de Constantinople un traité d'alliance, délivrer l'Apulie et la Calabre de la tyrannie des Normands et faire reconnaître dans toute la chrétienté l'autorité pontificale du pape élu. A cette heureuse nouvelle le seigneur apostolique, se frappant la poitrine et versant des larmes de joie, s'écria : « Grâces soient rendues à Jésus-Christ prince des pasteurs, pour les consolations inespérées qu'il nous envoie au milieu de nos cruelles épreuves! Bienheureux apôtres Pierre et Paul, je n'ai jamais cessé d'invoquer votre nom : vous daignez donc enfin nous secourir! Et vous, très-cher frère et coévêque Benzo, soyez béni pour tant de zèle; puisse le Seigneur vous en récompenser dignement! » Sur-le-champ des messages furent expédiés dans les diverses provinces d'Italie pour annoncer la prochaine arrivée du roi. L'espérance renaissait dans les cœurs, l'allégresse était au comble. Hélas! toute cette joie fit bientôt place à un deuil universel Qu'il soit *anathema-maranatha* le traître dont la perfidie renouvela les horreurs de la passion! Que son nom soit éteint dans la mémoire des hommes, qu'il périsse de la mort de Judas, qu'il n'ait aucune part à la gloire du divin crucifié! Je n'en dirai pas plus sur lui :

c'est assez le désigner pour ceux qui ont connu ces lugubres événements; les autres n'ont pas besoin d'en savoir davantage [1]. » Le maudit, le traître dont Benzo ne veut pas écrire le nom était Cencius, qui après avoir accueilli l'antipape au château Saint-Ange, finit par le traiter en captif, le dépouiller du reste de ses trésors et le chasser ignominieusement de la forteresse assiégée. La fuite de Cadaloüs sous un déguisement de pélerin, son évasion clandestine, son isolement, lorsque sans escorte, monté sur un mauvais cheval et suivi seulement d'un obscur serviteur, il parvenait à regagner la ville de Parme, tous ces incidents sont résumés par Benzo en une seule phrase d'un prétentieux laconisme. « Le pape, élu, dit-il, retourna à Parme avec une telle rapidité qu'il lui semblait à lui-même que l'ange du Seigneur l'y eût transporté miraculeusement, comme jadis le prophète Habacuc sur les lacs de la Babylonie [2]. » (novembre 1063.)

§ III. CONCILE DE MANTOUE.

Initiative saint Pie Damien p la réunio d'un conc destiné mettre fin schisme

28. Benzo dut prendre une route moins merveilleuse pour rejoindre son antipape et le consoler de ses disgrâces. Pierre Damien écrivait alors à saint Annon de Cologne : « Déjà une première fois, vénérable père, vous avez sauvé l'Eglise, lorsque frappant du glaive évangélique l'intrus de Parme, vous avez fait connaître en Allemagne l'autorité du saint pontife Alexandre II. Mettez aujourd'hui la dernière main à votre œuvre, ne laissez point abattre le glorieux édifice relevé par vos efforts. Cadaloüs, ce perturbateur de la sainte église, ce destructeur de la discipline apostolique, cet ennemi du salut des âmes, séduit encore la foi des faibles et les entraîne dans l'erreur. Votre prudence, vénérable père, comprendra la nécessité d'intervenir de nouveau pour résister à ses schismatiques attentats et préparer la tenue d'un concile général qui rendra la paix à l'église et au monde [3]. » L'illustre cardinal, dans une

[1] Benzo, ap. Watterich. Tom. I, p. 287-288.
[2] Ibid. p. 289. Cf. le N° 20 du présent Chapitre.
[3] S. Petr. Damian. *Epist.* VI, *Lib.* III; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 291.

autre lettre adressée directement au jeune roi Henri, tenait un langage plus énergique encore « Prince, disait-il, les attentats commis de vos jours contre la sainte Église de Dieu dépassent en horreur tout ce que les siècles passés ont pu voir; le siége apostolique est revendiqué par un intrus, la discipline chrétienne est anéantie, le travail des apôtres, la splendeur du catholicisme, sont étouffés par la ténébreuse concupiscence des schismatiques. Parmi les membres de votre conseil royal, il en est dont la voix publique signale la coupable attitude ; les malheurs de l'église romaine sont pour eux un sujet de joie; ils flattent tour à tour les deux partis, adressant des messages flatteurs au pape légitime et soutenant en secret l'intrus, ce premier-né de Satan. Prenez garde, seigneur-roi, qu'en laissant déchirer l'unité du sacerdoce, l'empire, ce qu'à Dieu ne plaise, ne soit lui-même divisé. Quand la robe sans couture du Christ est lacérée, croyez-vous qu'on respectera le manteau de pourpre des rois? Au pied du Calvaire les soldats païens n'osèrent partager la tunique du Rédempteur; et des chrétiens ne rougissent pas de morceler la sainte Eglise, d'en jeter les lambeaux à la fureur des schismatiques! Déjà la vengeance de Dieu se fait sentir; des cités, des forteresses, des provinces entières de votre royaume sont envahies par l'étranger. Il est temps, glorieux roi, d'écarter de perfides conseils, et de prendre une résolution virile. Tendez une main secourable à la sainte Église, votre mère désolée. Jadis l'empereur Auguste disait avec orgueil : « J'ai trouvé à Rome une ville de briques, je la laisse de marbre; » vous pourrez dire avec une fierté plus légitime : « Enfant j'ai trouvé l'église romaine en ruines; le premier acte de mon adolescence fut de lui rendre son antique splendeur. » Vous êtes, suivant l'expression de saint Paul, « le ministre de Dieu pour le bien; c'est pour cela que vous portez le glaive. » Levez-vous donc, au nom du Seigneur, pour la défense de son église. A quoi vous sert une armure si vous ne combattez point, un glaive si vous ne frappez les ennemis de Dieu? L'heure est venue où Cadaloüs, ce révolté contre le ciel, doit apprendre que la majesté royale de la terre ne laisse point impunis les attentats contre la majesté divine. Montrez que vous êtes le digne héritier de

la foi, du courage, des vertus de vos aïeux; à leur exemple mettez les armées de la terre au service du roi des cieux [1]. »

Divergen d'opinio entre Pie Damien Hildebran au sujet futur con Lettre Pierre Dam au pape e Hildebran

29. Les avis de Pierre Damien, autorisés par une sainteté universellement reconnue, prévalurent à la cour d'Allemagne sur les intrigues schismatiques et les dithyrambes païens de Benzo. L'illustre cardinal avait eu le premier l'idée de réunir en concile les évêques d'Italie et d'Allemagne pour mettre fin au schisme; saint Annon à qui il la suggéra l'avait complètement adoptée et travaillait efficacement, nous l'avons vu [2], à la réaliser. Or, la lettre de Pierre Damien à ce sujet, écrite loin de Rome au monastère de Fontavellane, n'avait point été préalablement soumise à l'approbation d'Alexandre II. Elle soulevait cependant de graves objections et pouvait engager dans une voie fort dangereuse. Inviter l'archevêque de Cologne à réunir un concile afin de prononcer en dernier ressort dans le conflit élevé entre le pape légitime et l'intrus Cadaloüs, c'était d'une part reconnaître à ce dernier, sinon un droit, du moins une situation officielle et par conséquent donner à l'élection royale dont se prévalait l'antipape une certaine apparence de valeur; c'était d'autre part compromettre la dignité du siége apostolique auquel les canons réservent exclusivement le droit de convoquer les conciles; enfin c'était subordonner en quelque façon la personne et l'autorité suprême d'Alexandre II au jugement d'une assemblée d'évêques, chose jusque-là inouïe et contre laquelle protestaient tous les précédents historiques et canoniques. Ces considérations n'échappèrent point au génie d'Hildebrand. Le remède proposé par Pierre Damien avec plus de zèle que de prudence, pouvait dans la disposition des esprits devenir à un moment donné pire que le mal. Alexandre II et son fidèle archidiacre lui firent à ce sujet des observations assez vives, auxquelles il répondit par une lettre ainsi conçue : « Au père et au fils, au pape et à l'archidiacre, le moine pécheur Pierre, hommage de servitude. Je vous transmets sans augmentation, diminution ni changement d'une seule syllabe, le texte

[1] S. Petr. Damian. *Epist.* III, *Lib.* VII; Tom. cit. col. 438-442.
[2] Cf. le N° 25 du présent Chapitre.

si durement incriminé de l'épitre adressée par moi à l'archevêque de Cologne. L'exemplaire qu'on vous en a communiqué d'Allemagne a subi des altérations ; vous pouvez maintenant juger si j'ai fait quelque chose contre vous. Jésus-Christ et les saints anges sont témoins de la pureté de mes intentions et de mon entière sincérité. Si ma lettre mérite la mort, je présente la tête à votre glaive : frappez. Du reste je supplie humblement mon saint Satan (Hildebrand) de ne pas sévir avec tant de violence contre moi; que sa révérence superbe ne me flagelle pas de si loin, et que satisfaite maintenant elle s'adoucisse pour son dévoué serviteur. Vous m'invitez tous deux à vous rejoindre à Rome pour vous accompagner au concile de Mantoue. Ce double voyage serait trop fatigant pour ma vieillesse permettez-moi donc de ne point aller à Rome où je vous serais moins utile et de me réserver pour Mantoue où je pourrai plus utilement vous servir. L'un et l'autre vous m'adressez la même invitation, et des deux côtés elle revêt à mes yeux le caractère d'un oracle de sainteté. Cependant l'un me parle avec toute la tendresse et l'affection d'un père, l'autre sur le ton comminatoire d'un formidable ennemi; l'un m'apparait dans l'éclat bienfaisant du soleil radieux, l'autre avec la fougue et les tempêtes de l'Aquilon. Je me compare en riant à ce voyageur dont Phébus et Borée se disputaient le manteau. Comme le voyageur mythologique, je déclare que la palme appartient dans cette lutte à celui qui s'est montré le plus doux. J'achèverai mon apologie quand nous nous reverrons à Mantoue [1]. »

Véritable caractère de l'intimité qui régnait entre le pape Alexandre II Pierre Damien et Hildebrand.

30. M. Villemain dans son « histoire de Grégoire VII » ne traduit de la lettre de saint Pierre Damien que les trois premières phrases; elles lui paraissent injurieuses pour Hildebrand et il en relève la signification en ces termes : « Cette humble et amère ironie semble indiquer assez le joug que l'impérieux archidiacre faisait peser sur ses confrères [2]. » La malveillance d'une telle insinuation est visi-

[1] S. Petr. Dam. *Epist.* XVI, *Lib.* I; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 236.

[2] Villemain, *Hist. de Greg. VII*, Tom. I, p. 364. M. Villemain semble n'avoir pas même pris la peine de parcourir des yeux le reste de la lettre, car il ajoute immédiatement ces paroles : « Pierre Damien refusa d'aller au concile de Mantoue. » Or, Pierre Damien déclare au contraire qu'il se rendra à cette assemblée.

ble : il eût suffi pour en démontrer l'injustice, de poursuivre la citation jusqu'au bout. La lettre de Pierre Damien dans son ensemble est en effet une peinture au vif de l'intimité qui l'unissait au vénérable pontife Alexandre II et à l'héroïque archidiacre. Lorsque Pierre Damien appelle Hildebrand *meum sanctum Satanam*, ce n'est pas comme le croyait M. Villemain « une humble et amère ironie. » En aucun temps on ne se permettrait de parler ainsi d'un premier ministre, dans une dépêche commune à lui et à son souverain, à moins d'être avec l'un et l'autre sur un pied de familiarité telle que tous deux pussent accepter en riant une expression piquante. Cette expression d'ailleurs était devenue habituelle au solitaire de Fontavellane, depuis que malgré ses instances vingt fois renouvelées Hildebrand s'était opposé à ses projets d'abdication et de retraite absolue. Nous avons donc le droit et le devoir de protester contre les travestissements posthumes dont la correspondance de saint Pierre Damien avec le plus illustre et le plus cher de ses amis a été l'objet. Le lecteur nous saura gré de réunir ici les textes authentiques qui rétablissent la vérité. Les lettres de saint Pierre Damien à Hildebrand, celles du moins qui nous ont été conservées, sont au nombre de cinq. La première porte pour suscription : « Au soutien du siége apostolique Hildebrand, Pierre, moine pécheur, en gage d'un amour dont les liens sont indissolubles [1] ; » la seconde : « Au bouclier inexpugnable de l'église romaine Hildebrand mon seigneur [2] ; » la troisième : « A l'immuable colonne du siége apostolique le seigneur archidiacre Hildebrand [3] ; » la quatrième : « A mon révérendissime frère Hildebrand, intime affection et tendresse [4] ; » la cinquième, celle qu'à la suite de l'incident relatif au projet du concile de Mantoue il écrivait à Hildebrand, s'exprimait ainsi : « Vénérable frère, lorsqu'un saint tel que vous croit devoir m'adresser des reproches, ma désolation est extrême. Rendez-moi la justice de reconnaître que depuis l'époque où l'on m'a de force introduit dans le collége de la sainte église romaine, j'ai partagé

[1] *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 200. — [2] Ibid. col. 270. — [3] Ibid. col. 273.
[4] Tom. CXLV, col. 543.

toutes vos luttes, pris part à tous vos combats, non comme un serviteur mais comme un soldat prêt à mourir pour le droit, la justice, la vérité dont vous êtes le défenseur. Votre nom est sans cesse en bénédiction sur mes lèvres, vous le savez, et au besoin le vénérable abbé de Cluny (saint Hugues) pourrait vous le rappeler. Dernièrement comme je l'entretenais de mon chagrin, il me disait en parlant de vous : « S'il connaissait toute la profondeur de l'amour que vous lui portez, il vous le rendrait en consolations ineffables [1]. » Ce nuage entre deux grands hommes également saints fut d'ailleurs bientôt dissipé et leur commerce reprit son caractère d'intimité et de gracieux abandon. Un jour Hildebrand ayant reçu en cadeau un poisson, en envoya la moitié au saint cardinal, qui répondit par ce distique : « Je ne m'étonne plus que Pierre soit réduit de nos jours à une telle pauvreté; les fleuves ne produisent plus que des demi-poissons [2]. » Une autre fois, comme on parlait de la petite taille d'Hildebrand, qui faisait contraste avec l'étendue de son génie, Pierre Damien improvisa ces deux vers : « Le voilà celui qui subjugue le monde, il a la taille de Sisiphe. Que de gens tremblent devant lui ! Et pourtant moi tout seul je fais de lui bon gré mal gré tout ce que je veux [3]. » Pierre Damien faisant allusion aux promotions successives de Nicolas et d'Alexandre II dont l'initiative appartenait à Hildebrand, disait à celui-ci : « Je révère comme il convient le pape, mais devant vous je me prosterne et j'adore : vous le faites seigneur, et lui vous fait dieu [4]. » La même pensée se trouve reproduite sous forme de maxime dans ces deux alexandrins : « Veux-tu vivre tranquille à Rome ? adopte

[1] *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 272.

[2] *Non mirum Petrus si sit mihi semper egenus,*
Cum generent medios flumina pisciculos.
(Id. Tom. CXLV, col. 967).

[3] *Hunc qui cuncta domat Sisiphi mensura coarctat,*
Quemque tremunt multi, nolens mihi subditur uni.
(Ibid. Tom. CXLV. col. 967).

[4] *Papam rite colo, sed te prostratus adoro ;*
Tu facis hunc dominum; te facit iste deum.
(Ibid. Tom. CXLV, col. 967).

ma devise: j'obéis au seigneur du pape plus qu'au seigneur pape[1].» C'était à Hildebrand et au pape lui-même que Pierre Damien adressait ces caustiques saillies, à mesure qu'elles échappaient à sa verve intarissable. Ni l'archidiacre ni Alexandre II ne songeaient à s'en offenser. « Un jour, dit encore saint Pierre Damien, le vénérable pontife ayant engagé sans moi une affaire épineuse me demanda d'intervenir pour la terminer. On avait ainsi entonné le *Gloria Patri* et l'on m'appelait pour dire *Sicut erat*. J'en fis l'observation en ces vers : « Je n'aime guère le *Sicut erat*, moi qui n'ai jamais l'occasion de chanter le *Gloria Patri*. Qui a déjà mangé la tête devrait en bon droit avaler aussi la queue, qui a sucé la moëlle peut bien risquer ses dents à casser les os[2]. » Ces jeux d'esprit entre trois grands hommes étaient comme l'assaisonnement de leur austérité vraiment admirable. Sous ce rapport M. Villemain rend justice à Hildebrand. « L'archidiacre au milieu de ses grandeurs et de sa puissance, dit-il, gardait les habitudes d'un anachorète. Il ne vivait que de quelques légumes, préférant les plus insipides. Il avait fini, confessa-t-il à Pierre Damien, par s'abstenir tout à fait de poireaux et d'oignons, par scrupule sur le plaisir qu'il trouvait à cette piquante fadeur[3]. » Le pape Alexandre II, l'élève de Lanfranc, l'ancien moine de l'abbaye du Bec, observait les mêmes abstinences. Quant à Pierre Damien, il renchérissait encore sur tant de mortifications. « Sauf les jours de fète où il se permettait un peu de poisson, dit son biographe, sa nourriture quotidienne consistait en un morceau de pain noir; pour boisson il ne voulait jamais se servir que d'eau tirée la veille et qui avait perdu toute fraîcheur. Jusqu'à son dernier soupir il porta sur

[1] *Vivere vis Romæ, clara depromito voce :*
Plus domino papæ quam domno pareo papæ.
(Ibid. col, 961).

[2] « *Sicut erat* « *damno, quia nunquam* « *Gloria* » *canto.*
Qui caput abrasit caudam quoque jure vorabit :
Ossibus ora terat qui sorbuit ante medullas.
(Ibid. col. 962).

[3] Villemain, *Hist. de Grégoire VII*, Tom. I, p. 357. — Cf. Petr. Dam. *Opusc.* XXXII, cap. I. *Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 545.

sa chair nue une ceinture de fer armée d'aiguillons. Le bassin dans lequel il lavait les pieds aux pauvres, lui servait parfois à détremper son pain; une natte de jonc formait son lit[1]. » Il inventait des raffinements dans l'abstinence. « Il est plus difficile et plus méritoire, disait-il, de renoncer à l'usage du sel qu'à celui de la viande, de s'abstenir de légumes et de fruits que des mets les plus délicats[1]. » Avec un tel genre de vie on comprend que l'archidiacre put envoyer pour quelque jour de fête une moitié de poisson à celui qui l'appelait « son saint Satan. » On conçoit également qu'une telle abnégation personnelle devait attirer comme un aimant le cœur des âmes charitables. « Je prends de toutes mains, disait encore Pierre Damien, mais je distribue tout aux frères; j'enlève aux riches, mais c'est pour donner aux pauvres[2]. »

Diète synodale de Germanie préparatoire au concile de Mantoue.

31. L'affaire du concile de Mantoue imprudemment engagée par le solitaire de Fontavellane et poursuivie par saint Annon de Cologne vérifia au début les appréhensions de l'archidiacre Hildebrand et finit pourtant par une heureuse solution. Voici en quels termes Bonizo de Sutri et le catalogue pontifical de Cencius résument les faits qui se passèrent à la cour d'Allemagne après le dernier échec diplomatique de Benzo. « Les princes, archevêques, évêques, abbés, ducs et comtes du royaume teutonique se réunirent en une diète synodale, et délibérèrent sur les moyens d'extirper le schisme qui désolait l'église romaine, de rétablir la concorde entre le saint-siége et l'empire, de fortifier l'autorité royale en Germanie. On résolut d'écarter absolumont des affaires l'impératrice Agnès, laquelle retirée au monastère de Fruttuaria près de Turin entretenait les espérances de l'antipape Cadaloüs. Il ne convient plus, disait-on, de laisser le gouvernement de l'Italie aux mains d'une femme. L'impératrice a témoigné elle-même le désir

[1] Vit. S. Petr. Damian. *cap.* XVIII; *Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 138.

[2] Petr. Damian. *Opusc.* XXXII, *loc. cit.*

Multa quidem tollo, sed fratribus omnia trado :
Aufero divitibus, præbeo pauperibus.
(Id. Tom. CXLV, col. 962).

d'entrer en religion, l'heure est venue pour elle de déposer le pouvoir, de rentrer dans la vie privée et de se vouer aux pieux exercices de la vie monastique. Le jeune roi Henri touche à l'âge de l'adolescence. L'archevêque de Brême Adalbert gouvernera l'Allemagne en son nom. L'archevêque Annon de Cologne se rendra en Lombardie, en Toscane et à Rome afin de prononcer définitivement entre les deux pontifes rivaux Alexandre et Cadaloüs. Toutes ces résolutions furent adoptées par le synode [1]. » La dernière, celle qui constituait saint Annon juge en dernier ressort entre Alexandre et Cadaloüs était manifestement anticanonique. L'éminente sainteté du vénérable archevêque ne suffisait point à justifier une mesure aussi exorbitante. Hildebrand avait prévu ce mouvement d'opinion dont les conséquences pouvaient devenir plus funestes encore. Mais si l'archidiacre de l'église romaine eut droit de s'inquiéter en apprenant les décisions de la diète synodale (décembre 1068), les partisans de Cadaloüs furent encore moins satisfaits. Voici en quels termes le schismatique Benzo exhale sa douleur ou plutôt sa rage : « Le grand prêtre Annon convoqua de toutes parts les évêques pour son conventicule. Il en vint quelques uns de Ligurie mandés par lettres royales. Anne leur parla ainsi : « Vous savez tous, bien aimés frères, les malheurs qui accablent la sainte église romaine. Secourons cette mère auguste, si nous ne voulons périr nous-mêmes avec elle. Réunis en ce jour sous les auspices du Seigneur, prenons un parti décisif, rallions-nous au pape légitime. Quelles que soient les sympathies de chacun de nous, que le droit, la justice, la vérité, l'emportent sur toutes les considérations personnelles. » A ces mots les évêques italiens se levèrent et dirent : « Les deux églises de saint Ambroise et de saint Apollinaire (Milan et Ravenne) ne sont point représentées ici. Il serait injuste de prendre sans elles une résolution définitive.» Anne écarta cette objection : « Nous réserverons leurs droits dit-il : la sentence que nous allons prononcer sera seulement suspensive, elle

[1] Bonizo Sutr. *Ad amic.* Lib. VI. *Patr. Lat.* T. CL, col. 830. — *Codex Archiv. Vatican.* ap. Watterich, tom. I, p. 260.

ne deviendra définitive qu'au prochain concile de Mantoue. » Les autres évêques acceptèrent cette proposition en disant : « Nous adoptons votre avis. Il est en effet conforme au droit canonique d'accorder un délai avant de prononcer une sentence solennelle. » Le perfide Anne reprit alors la parole : « Maintenant, dit-il, prêtez-moi toute votre attention et avant de me répondre, comprenez bien toute la portée de l'interrogation que je vais vous adresser. Croyez-vous que ma promotion au siége primatial de Cologne ait été canonique? » — « Oui, » répondirent toutes les voix. — « Je suis donc entré par la porte dans le bercail du Seigneur? » demanda-t-il encore, et tous répondirent affirmativement. — « Or, ajouta-t-il, de même que ma promotion au siége de Cologne fut canonique, ainsi le fut l'exaltation du pape Alexandre II sur le siége de saint Pierre; comme moi il est entré par la porte dans le bercail. En conséquence mon avis est que nous reconnaissions tous sa légitimité, jusqu'au prochain concile qui la proclamera définitivement. » — « Non, non ! s'écria Rumold évêque de Constance. Vous êtes légitime archevêque de Cologne parce que votre élection fut canonique, votre ordination régulière, votre consécration parfaitement orthodoxe. Il n'en est pas ainsi d'Alexandre II. Son élection fut faite par le marchand de chevaux Arnaldellus (Richard) qui s'intitule prince de Capoue et par le sarabaïte Prandellus (Hildebrand). Les Normands gagnés à prix d'or l'ont intronisé clandestinement durant la nuit, en dépit des Romains qui ne voulaient pas de ce pape et lui ont résisté jusqu'à effusion de sang. Comment pouvez-vous comparer une telle promotion à la vôtre? » Ainsi parla Rumold, mais le grand prêtre Anne sans tenir compte de ses protestations répliqua : « Ce que j'ai dit est dit. Alexandre II est entré dans le bercail du Seigneur aussi légitimement que j'y suis entré moi-même. Il siégera donc sur le trône de saint Pierre, telle est notre décision provisoire jusqu'au jugement définitif du concile de Mantoue. » — Ayant ainsi clos la discussion, reprend Benzo, il se hâta d'expédier à Rome son neveu Burchard évêque d'Halberstadt afin de porter ces heureuses nouvelles à son Caïphe (Alexandre II) et au Doëg Hildebrand. Ces deux magiciens sonnèrent aussitôt de la trom-

pette, comme jadis Goliath et ses Philistins contre David. Nous cependant réunis autour du seigneur Cadaloüs dans la cité de Parme, ainsi que le prophète Elie à l'ombre du genévrier [1], nous ignorions toutes leurs perfidies, leurs complots et leurs préparatifs de guerre [2]. » (décembre 1063).

Conférence tenue à Rome entre saint Annon de Cologne et Hildebrand

32. Les timides agneaux groupés à Parme, comme à l'ombre du genévrier biblique sous la houlette de l'intrus, ce tableau d'une pastorale simplicité repose des invectives prodiguées par Benzo au pape légitime et aux plus saints personnages de son temps. Nous verrons bientôt les agneaux de Parme se transformer en loups dévorants. Les nouvelles que l'évêque d'Halberstadt apportait à Alexandre II et à Hildebrand n'étaient pas, comme le croyait Benzo, de nature à réjouir le cœur du pape et de l'illustre archidiacre. La prochaine arrivée d'Annon de Cologne en qualité de commissaire royal chargé de prononcer sur une question qui n'était ni de sa compétence ni de celle du roi germain, redoublait au contraire toutes leurs inquiétudes. Bonizo de Sutri et le catalogue pontifical de Cencius nous ont conservé le récit malheureusement trop laconique des événements qui suivirent. Voici leur texte « Annon de Cologne préoccupé de rétablir l'union entre la royauté et le sacerdoce, se rendit en Lombardie, traversa la Toscane et arriva à Rome (vers les derniers jours d'avril 1064). Admis à l'audience du pape, tout en se montrant personnellement plein de respect et de déférence, il fit au nom de sa cour des observations très-vives. « Frère Alexandre, dit-il, pourquoi sans l'ordre ni l'assentiment du roi mon seigneur avez-vous accepté le souverain pontificat? Depuis plusieurs siècles les rois et empereurs sont en possession du droit de présider à l'élection des papes.» Il cita en effet le nom de quelques patrices et empereurs romains qui avaient, disait-il, exercé ce droit et intronisé les pontifes de Rome sur le siége apostolique. — Quand il eut cessé de parler, l'archidiacre Hildebrand ainsi que les évêques et cardinaux présents à l'audience protestèrent contre cette thèse. « Tenez pour certain, vénérable frère, lui dit Hildebrand, que les

[1] III. Reg. xix, 5.
[2] Benzo, ap. Watterich. Tom. I, p. 288.

canons fixés par les saints pères n'accordent nullement aux rois le pouvoir que vous leur supposez dans les élections pontificales. » Annon répliqua que ce pouvoir découlait de la dignité de patrice, dont les empereurs étaient investis depuis Charlemagne. Hildebrand reprenant alors toute la série des textes canoniques relatifs à l'élection des papes, établit à ce sujet la véritable doctrine de l'Église. Il cita la tentative d'usurpation faite en 483 par Odoacre et son préfet du prétoire Basilius, la vigoureuse protestation du concile romain tenu en 502 sous le pape Symmaque, alors que Laurent métropolitain de Milan avait dit : « Nous ne pouvons sanctionner un décret qui donne à un laïque la puissance ecclésiastique. Un laïque chrétien a le devoir d'obéir à l'Église et non l'autorité de lui imposer des lois [1]. » Dans ce même concile, Eulalius évêque de Syracuse avait formulé la même doctrine en ces termes : « Nulle part nous ne lisons que les laïques, si profondément religieux qu'on les suppose, aient jamais reçu le privilége de gouverner l'Église. » — A ces propositions dont Hildebrand démontra la conformité avec l'enseignement des pères et de toute la tradition, Annon de Cologne répondit en disant que le pape Nicolas II, dans un récent décret, avait concédé nominativement au jeune roi son maître le privilége en question. — Hildebrand fit alors apporter le texte original du décret de Nicolas II, souscrit par les cent quatorze évêques qui avaient en 1059 assisté au synode romain de Latran [2]. (Ce texte original ne ressemblait nullement, comme nous l'avons dit, à celui des exemplaires interpolés par les schismatiques et répandus à profusion en Allemagne). Une longue controverse s'engagea donc sur ce point ainsi que sur les autres citations canoniques ou historiques, et remplit plusieurs conférences successives. Enfin après un examen approfondi de toutes les difficultés, Annon déclara sa conscience parfaitement éclairée, reconnut la vérité de la doctrine romaine, et cessa toute résistance. Il supplia alors le seigneur pape de convoquer en Lombardie un concile où il daignerait exposer lui-

[1] Cf. Tom. XIII de cette *Histoire*. p. 499. — Labbe, *Concil.* Tom. IV, p 1333 1336.

[2] Cf. Chapitre précédent N° 32.

même les faits relatifs à sa propre élection et en démontrerait la légitimité. Bien que cette requête constituât un précédent jusqu'alors inouï, et qu'elle portât une atteinte regrettable à la dignité du pontife romain, Alexandre II, eu égard à la perversité des esprits et à la nécessité de prévenir de plus grands malheurs l'accueillit sur le champ, et par cette concession, se gagna le cœur de ceux même qui jusque-là s'étaient le plus ouvertement déclarés ses ennemis. Des lettres de convocation furent adressées aux évêques de Lombardie, les invitant à se rendre à Mantoue pour les prochaines fêtes de la Pentecôte (31 mai 1064). Ils s'y rendirent tous avec leurs métropolitains, à l'exception de Cadaloüs, qui n'osa affronter le grand jour de cette solennelle assemblée. Alexandre II escorté des évêques suburbicaires et des cardinaux de la sainte église romaine se mit en route et arriva heureusement à Mantoue pour le terme fixé [1]. »

33. Benzo paraît avoir complétement ignoré cette conférence préliminaire; du moins il n'en dit pas un mot. De Parme où il commandait en sous-ordre les agneaux de Cadaloüs, il se préoccupait surtout du côté militaire de la question et se réservait de jeter au dernier moment son épée dans la balance. « Le pontife Anne, dit-il, à la tête de trois cents chevaliers au casque étincelant, arriva à Mantoue. La comtesse Béatrix fit à cet infidèle représentant du roi de Germanie une réception pompeuse. L'intrus Alexandre informé par les évêques Cunibert de Turin et Grégoire de Verceil des bonnes intentions d'Anne et de Béatrix à son égard [2] n'hésita point à quitter Rome et se rendit joyeusement au concile indiqué. La fortune lui souriait de nouveau et enflait ses voiles. Quant au *Prandellus* (Hildebrand) toujours défiant, même au sein de la plus complète prospérité, il ne voulut pas courir ce risque [3]. Le perfide

Récit du concile Mantoue par Benzo.

[1] Bonizo Sutr. *Ad amic.* Lib. VI: *Patr. Lat.* T. CL, col. 830; *Cod. Archiv. Vatican.* ap. Watterich, Tom. I, p. 262.

[2] Nous venons de voir que le pape Alexandre II n'avait pas eu besoin d'intermédiaire pour être renseigné sur les véritables sentiments de saint Annon de Cologne.

[3] C'est donc à tort que les collections des conciles (Labbe, Mansi, Hardouin) interprétant dans un sens trop étendu le texte du catalogue de Cencius :

Anne avait adressé au seigneur élu Cadaloüs une ambassade, pour l'inviter à venir lui-même à Mantoue avec l'armée de ses partisans fidèles. Il voulait lui faire croire que le concile n'était réuni que pour reconnaître son droit et le proclamer. « Seigneur père, vous savez pourquoi je suis venu, lui faisait-il dire. Hâtez-vous, venez m'aider à combattre l'ennemi de l'Église. » Mais notre élu apostolique ne fut point dupe de ces trompeuses assurances. Levant les yeux au ciel et versant des larmes amères : « Seigneur, dit-il, je remets mon esprit entre vos mains. » Il se garda bien d'aller à Mantoue, cette nouvelle Babylone, où l'on préparait ostensiblement un trône pour l'intrus. Alexandre y prit place en effet ; il adressa aux évêques ses complices une harangue balbutiée sur un ton inintelligible. Le grand prêtre Anne fut obligé d'avertir ce bègue que nul ne comprenait un seul mot des injures qu'il venait tout furieux de débiter durant une demi-journée contre l'élu apostolique. La séance fut donc levée à midi et remise au lendemain. Alexandre escorté de sa horde de Patares se retira triomphant dans la demeure qui lui avait été assignée, pendant que le grand-prêtre Anne vint se prosterner devant le tabernacle en priant et en pleurant. La comtesse Béatrix vint le chercher sur le soir et lui dit : « Seigneur archevêque, l'heure du repas est venue. » Il s'excusa d'abord sur un violent mal de tête, puis comme la comtesse insistait, il lui fit signe d'éloigner ses serviteurs et dit : « Très-pieuse dame, en présence de cet autel sanctifié par le sacrifice quotidien du corps et du sang de Jésus-Christ, je veux vous révéler le secret qui pèse sur mon âme comme un poids insupportable. Vous savez comment le saint empereur Henri III m'a tiré de la poussière pour m'élever au-dessus des princes germains. Tout ce qu'un souverain peut faire pour un sujet, il le fit pour moi, puisqu'il m'avait con-

Statuto itaque termino, Alexander exiens ab urbe cum episcopis et cardinalibus ad Mantuam prospere, Domino adjuvante, pervenit, comprennent Hildebrand parmi les personnages qui assistèrent Alexandre II au concile de Mantoue. Il est probable que le grand archidiacre, rassuré dès lors sur les dispositions d'Annon de Cologne, crut nécessaire de rester à Rome, pour déjouer les manœuvres toujours hostiles de la faction schismatique.

stitué dans son empire comme un autre lui-même. Hélas! pécheur et misérable que je suis, comment ai-je répondu à tant de bonté? Loup ravissant, j'ai arraché à son auguste mère le fils de mon bienfaiteur, j'ai prêté mon appui à cet Alexandre que les Normands ont promu sur le siége du bienheureux Pierre. A la cour du roi mon seigneur on m'appelle Judas, on me montre au doigt comme un traître. Si je ne répare mes fautes passées on me bannira comme un lépreux. Voilà, sage princesse, l'objet de ma douleur. Prêtez-moi votre appui ; ne repoussez point le malheureux Lazare qui implore une miette du pain de votre sagesse et de votre prudence. » Emue par ce langage, Béatrix lui répondit : « Père, n'hésitez point à prendre le parti que vous trouverez le plus sage; vous pouvez compter sur mon concours. » — Anne poussant alors un profond soupir, reprit : « Noble dame, c'est en vous après Dieu que je mets toutes mes espérances. Voici mon dessein. Je vais m'emparer de la personne d'Alexandre ; je le conduirai à la cour de Germanie. Il n'aura aucun outrage à y subir, je répondrai sur ma tête de sa sécurité. Au besoin je lui abandonnerai mon siége primatial de Cologne; je me ferai son chapelain. Mais le trône apostolique restera au seigneur Cadaloüs, l'élu de mon maître. « Quand il eut ainsi parlé, la comtesse lui répondit : « Frère saint, qu'il soit fait selon votre volonté. Tout ce que vous m'ordonnerez je suis prête à l'accomplir. « A ces mots, Anne transporté de joie, s'écria : « Vous justifiez votre nom de Béatrix en consolant les malheureux. Que le Dieu créateur du ciel et de la terre augmente le nombre de vos jours en proportion du bien que vous faites! » — Le lendemain Anne refusa de se présenter au concile ne voulant plus entendre les bégaiements d'Alexandre. Sur son ordre l'armée des fidèles de Parme dévouée à l'apostolique Cadaloüs se rapprocha de Mantoue. A l'aube du troisième jour, les habitants furent réveillés par nos vaillantes troupes qui parcouraient les rues, agitant leurs armes, sonnant de la trompette et criant : « Où est-il l'Asinandrellus (Alexandre II), ce fils de Satan, ce tison d'enfer, ce maudit de Dieu et des hommes? » Dans son épouvante l'Asinander n'eut garde de se montrer au synode. Béatrix terrifiée s'évanouit aux

pieds du grand-prêtre Anne. Le palais retentit de lamentations, la ville était pleine de sang et de carnage. Après une journée de combat, la victoire qui nous avait d'abord été favorable, changea soudain ; la fidèle armée de Parme profita des ombres de la nuit pour opérer sa retraite. Béatrix reprit ses sens avec la victoire : « Vous le voyez, dit-elle à Annon, le ciel lui-même s'est prononcé pour Alexandre II. Résister davantage serait nous exposer à être massacrés par le peuple. De deux maux il nous faut choisir le moindre. » Ainsi parla cette fille d'Ève ; ses perfides discours séduisirent l'archevêque de Cologne, qui trahit alors le Seigneur Dieu tout puissant, son christ Cadaloüs et le roi de Germanie notre auguste maître. Le crime fut consommé, la prétendue légitimité d'Alexandre reconnue, l'abomination de la désolation introduite dans le saint des saints. Elle dure encore, ajoute avec désespoir Benzo : l'Asinandrellus triomphe au Latran ; il se fait gloire des lauriers cueillis à Mantoue; il parle du conventicule qui a reconnu sa légitimité comme du plus œcuménique des conciles. Les ignorants courent à lui comme les poissons au vivier ; il se fait prêter serment de fidélité sur les évangiles, la croix et l'autel. Nous attendons de Dieu et de vous, auguste roi, la fin de tant de malheurs [1]. »

Caractère du pamphlet de Benzo.

34. Cet appel au bras séculier termine la première partie du pamphlet de Benzo. L'idée de transformer saint Annon de Cologne en généralissime des armées de Cadaloüs, en lui faisant prendre l'initiative de la sanglante attaque qui faillit dissoudre le concile de Mantoue, réuni par ses soins avec tant de labeurs et de fatigues, est un trait de génie. Elle couronne dignement cette œuvre de ténèbres et de mensonge que, malgré notre répugnance et au risque de soulever le dégoût du lecteur, nous avons cru devoir reproduire en entier. La rage des passions déchaînées contre la sainte Église de Dieu, contre la papauté et contre la discipline cléricale, le caractère vraiment satanique de la conjuration des rois, des empereurs, des princes ligués avec un clergé simoniaque et

[1] Benzo, ap. Watterich. Tom. I. p, 290.

scandaleux, la violence de la tempête soulevée contre le siége apostolique, tout ce tableau des luttes du XI[e] siècle est vivant et comme frémissant sous la plume du schismatique évêque d'Albe. Il nous fallait donc affronter ce torrent d'injures, de blasphèmes, de vociférations sacriléges, pour avoir l'idée de son impétueuse fureur. Le monument d'ignominie laissé par Benzo nous fait comprendre la gravité des périls auxquels le génie de la papauté personnifié dans Hildebrand arracha l'Église et le monde.

Récit authentique du concile de Mantoue d'après les annales d'Altaïch.

35. Le concile de Mantoue si horriblement travesti dans le récit de Benzo fut une grande et solennelle assemblée dont il nous faut maintenant rétablir la physionomie véritable. Au défaut des actes qui n'ont point été conservés, les annales d'Altaïch en offrent un résumé impartial écrit par l'un des prélats qui y siégèrent. Voici ce texte dont la gravité magistrale et vraiment digne de l'histoire forme un heureux contraste avec les impertinences romanesques de Benzo. « Le concile de Mantoue fut convoqué pour le jour de la Pentecôte (31 mai 1064). Alexandre et Cadaloüs avaient tous deux promis de s'y rendre. Par l'ordre du roi Henri, l'archevêque Annon de Cologne, le duc de Bavière Othon de Saxe [1], la plupart des princes ecclésiastiques et laïques de Germanie s'y trouvèrent, et avec eux moi Wenceslas abbé du monastère d'Altaïch. Les évêques et les principaux seigneurs d'Italie ayant à leur tête le duc Godefroi de Lorraine et de Toscane y prirent part (on y remarquait aussi la présence de trois évêques espagnols Munio de Calahorra, Eximius d'Oca [2] et Fortunius d'Alava, délégués par les autres églises de l'Ibérie [3]). Alexandre II arriva pour l'époque fixée. Cadaloüs de son côté quitta la ville de Parme et se mit en route; mais il s'arrêta

[1] Les annales d'Altaïch ne nomment point le duc de Bavière, mais sa présence est mentionnée ainsi que celle de Godefroi de Lorraine par Bonizo de Sutri *(ad Amic.* Lib. VI; *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 806).

[2] Ville épiscopale suffragante de Tarragone qui devait bientôt être ruinée par les Maures et dont le siége transféré une première fois à Gamonal en 1074, fut définitivement reporté l'année suivante à Burgos.

[3] Cette mention qui ne se trouve pas non plus dans les Annales d'Altaïch est empruntée à la collection des Conciles (Labbe, Tom. IX, col. 1180; Mansi, Tom. XIX, p. 1031).

à moitié chemin dans la petite ville d'Aqua-Nigra, d'où il fit dire à l'archevêque de Cologne qu'il n'assisterait point au synode à moins d'en avoir la présidence. Après s'être consulté avec les évêques, Annon lui transmit cette réponse : « Nous ne pourrons qu'obéir au saint concile et nous conformer au jugement de l'Église. » Cadaloüs resta dès lors à Aqua-Nigra, où de fréquents messages le tinrent au courant de ce qui se passait à Mantoue. Le lundi de la Pentecôte (1er juin 1064), tous les évêques, princes et seigneurs, se réunirent à la cathédrale où une messe solennelle fut célébrée pour implorer le secours et les grâces de l'Esprit Saint. Alexandre prononça ensuite un discours sur la nécessité de mettre fin au schisme et de rétablir l'unité au sein de l'Église catholique. Annon de Cologne prenant alors la parole en qualité de représentant du roi d'Allemagne, exposa les griefs articulés par les ennemis d'Alexandre II contre ce pontife. On lui reprochait d'avoir acheté son élection à prix d'argent, et d'avoir pour se maintenir sur le siége apostolique conclu avec les Normands une ligue hostile aux intérêts de la Germanie. Sur le premier point Alexandre répondit, en attestant la vérité de son affirmation par un serment solennel, que loin d'avoir acheté le souverain pontificat, il avait été promu malgré lui, contre sa volonté et en dépit de toutes ses résistances, par les cardinaux de la sainte église romaine investis du droit canonique d'élire les papes. Quant au second point, relatif aux intérêts du jeune roi de Germanie : « Lorsque ce prince viendra à Rome, dit Alexandre, il se convaincra bientôt de la fausseté d'une pareille allégation ; il verra que nous n'avons rien tramé contre son autorité ni contre ses droits héréditaires. » Tout le concile à l'unanimité déclara que les explications données par le pontife étaient péremptoires. Cadaloüs qui avait refusé de se rendre au concile, fut déposé par tous les suffrages; Alexandre fut reconnu et proclamé légitime souverain pontife. Un cantique d'action de grâces en l'honneur du Dieu tout puissant et du Christ rédempteur termina cette première session. Le lendemain les pères se réunirent de nouveau dans la cathédrale sous la présidence d'Alexandre II. A l'exception d'Annon qui n'était point encore arrivé, tous avaient repris leurs siéges, lors-

que des clameurs tumultueuses retentirent dans la ville : les partisans de Cadaloüs, l'épée nue à la main, firent irruption dans la cathédrale en vociférant contre Alexandre des cris de mort. Les pères s'enfuirent en désordre et le pape demeura presque seul sur son trône. Il allait se retirer lui-même, lorsque sur mon conseil, dit l'abbé d'Altaïch, il prit la parole et avec une majesté vraiment pontificale contint la rage de cette horde furieuse. En ce moment la comtesse Béatrix, à la tête des troupes, arriva sous le portique de la cathédrale et balaya la tourbe des émeutiers. Les pères reprirent alors leurs délibérations interrompues; une sentence d'excommunication prononcée unanimement contre Cadaloüs, mit fin au concile. Le pape Alexandre retourna à Rome et chacun de nous, heureux de voir renaître la concorde entre le sacerdoce et l'empire, revint dans sa patrie [1]. »

§ IV. RÉSULTATS DU CONCILE DE MANTOUE.

Ovations à Rome en l'honneur d'Alexandre II Lettre de saint Pierre Damien au pape.

36. Le retour d'Alexandre II fut salué à Rome par une explosion d'allégresse. Une inscription gravée sur le marbre fut placée dans la basilique de Latran, pour rappeler aux générations futures le souvenir de cette rentrée triomphale d'un roi pacifique et d'un saint pasteur au milieu de ses sujets et de son troupeau fidèle :

Regnat Alexander, Cadolus cadit et superatur [2].

« Alexandre règne, Cadaloüs tombe, il est vaincu. » Le triomphe d'Alexandre II était celui du catholicisme et de la civilisation en Occident. Avec Cadaloüs s'écroulaient les espérances d'une restau-

[1] *Annales Altahenses,* édit. Giesebrecht, p. 104. Wenceslas termine son récit par cette phrase : *Restituto concilio, damnationis in Cadaloum dicta fuit sententia, quo facto, Alexandrum Romam, cœteros domum quemque suam discessisse.* Notre traduction ajoute à ce texte une pensée exprimée par le catalogue pontifical de Cencius en ces termes : *Sedato itaque per Dei gratiam imperii et Ecclesiæ scandalo Alexander ad urbem Romam et cœteri ad propria hilares redierunt. (Cod. Vatic.* ap. Watterich, Tom. I, p. 263).

[2] Anon. Zwetlens. *Patr. Lat.* T. CLXXIII, col. 1033.

ration païenne, d'un césarisme pontifical, d'un sacerdoce marié, d'un épiscopat simoniaque, d'une Italie fractionnée entre les empereurs byzantins et teutons. Tel était en définitive le résultat obtenu par la sainte imprudence de Pierre Damien, corrigée avec autant d'à-propos que de succès par le génie d'Hildebrand. L'église latine partagea la joie des Romains et inscrivit le concile de Mantoue au nombre des plus grands événements de l'époque. « L'an 1064, dit Sigebert de Gemblours, vit commencer le troisième cycle de cinq cent trente-deux années, déjà deux fois révolu depuis la naissance de Jésus-Christ. A cette date mémorable l'Église se vit enfin délivrée de la scandaleuse usurpation de Cadaloüs, dont l'ambition avait ensanglanté Rome et l'Italie [1]. » Au milieu des ovations dont il était l'objet, le saint pontife s'entretenait dans les austères pensées de la mort et des fins dernières. Voici ce que lui écrivait Pierre Damien : « J'apprends, vénérable père, que vous allez au retour du concile de Mantoue passer dans le voisinage de ma retraite. A cette heureuse nouvelle j'aurais voulu me porter intrépidement à votre rencontre, mes infirmités ne me le permettent pas, et je me borne à vous adresser, comme offrande de bienvenue, un de ces modestes écrits dont vous accueillez l'hommage avec tant d'indulgence. Vous m'avez naguère demandé avec insistance quelle pouvait être la cause providentielle de la succession si rapide des papes, de la brièveté de leur vie, de la soudaineté de leur mort. En effet, depuis le bienheureux Pierre prince des apôtres qui siégea environ vingt-cinq ans, aucun des pontifes romains n'a atteint ce terme [2], et dans notre siècle la moyenne pour chacun d'eux se réduit à quatre ou cinq ans. Le fait est d'autant plus singulier qu'à ma connaissance du moins il ne se reproduit pour aucun des autres siéges du monde catholique ni pour aucun

[1] Sigebert. Gemblac. *Chronic.* Patr. Lat. Tom. CLX, col. 214.

[2] Jusqu'à nos jours cette remarque avait subsisté sans qu'aucune exception démentit la prophétie traditionnelle que la voix publique adressait à chacun des papes : *Annos Petri non videbis.* Il était réservé au pontife de l'Immaculée Conception, au glorieux Pie IX, d'ajouter aux vingt-cinq années de pontificat de saint Pierre à Rome, celles que le prince des apôtres avait passées à Antioche.

des autres rois de la terre. Autant qu'il est permis à un mortel de pénétrer dans les secrets de la divine providence, ajoute Pierre Damien, il me semble que le Seigneur veut ainsi apprendre au genre humain tout entier combien sont fragiles les espérances, les honneurs et la gloire de ce monde : puisque les papes plus élevés en dignité que les rois, placés par leur autorité à la tête du monde, disparaissent comme le flocon d'étoupe que l'on brûle au couronnement des empereurs [1]. » Le solitaire de Fontavellane développe cette idée dans le traité spécial qu'il adressait à Alexandre II sur la brièveté des pontificats romains. Au point de vue historique il rectifie le préjugé populaire qui attribuait la mort précipitée de tant de papes à des causes criminelles. Il n'y voit que la main de Dieu frappant les sommets et comme les têtes du monde « pour que tous les chrétiens et les papes eux-mêmes, apprenant à se détacher des grandeurs terrestres, cherchent au ciel la véritable gloire.»

Conversion et pénitence de l'impératrice Agnès.

37. Telles n'étaient point les pensées de Cadaloüs. Malgré la double sentence de déposition et d'excommunication qui venait de le frapper, l'intrus retiré à Parme attendait avec son ami Benzo et quelques autres chefs du parti simoniaque des conjonctures plus favorables.« Obstiné dans le schisme, dit Lambert d'Hersfeld, il continua à revendiquer ses prétendus droits, traitant le pape légitime de pseudoapôtre, d'adultère de la sainte église. Il célébrait la messe, faisait des ordinations, adressait des bulles pontificales et des décrets apostoliques à toutes les provinces du monde. Mais nul n'y faisait attention; le mépris public répondait seul aux tentatives désespérées d'un intrus qui avait ensanglanté la chaire de saint Pierre [2]. » L'impératrice Agnès, si longtemps engagée dans son parti, l'abandonna enfin; elle se rendit à Rome et sollicita du pape Alexandre II l'absolution des censures qu'elle avait encourues. Sincèrement détachée des choses de ce monde, elle avait résolu de se consacrer exclusivement au service de Dieu. Ce fut à saint Pierre Damien qu'elle s'adressa pour la diriger dans le chemin de la per-

[1] S. Petr. Damian. *Opuscul.* xxiii; *Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 470-470

[2] Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1080.

fection religieuse, et ce choix indiquait assez la sincérité de sa conversion. Voici en quels termes Pierre Damien dans un traité « De la fragilité des grandeurs humaines » dédié à l'impératrice elle-même, parle de ce grand évènement, qui fit tout à la fois l'étonnement et l'admiration du monde. « Jadis la reine de Saba vint à Jérusalem pour recueillir de la bouche de Salomon les oracles de la sagesse. Elle entra dans la ville sainte avec l'appareil de la toute puissance; la riche caravane qui la suivait comptait par milliers les cavaliers et les chars, les éléphants, les dromadaires chargés d'encens, de parfums, de tissus précieux; elle apportait l'or et les perles de l'Orient. De nos jours l'impératrice Agnès est venue à Rome pour entendre la doctrine du pêcheur apostolique, cette doctrine que le monde appelle une folie et qui est cependant la sagesse de Dieu même. Accompagnée de sa noble parente Hermesinde, on put les prendre pour Marie-Magdeleine et l'autre Marie accourant au sépulcre, non pour répandre des aromates sur le corps de Jésus, mais pour verser à ses pieds un torrent de larmes. La reine de Saba demandait au Salomon de Jérusalem la solution des énigmes et des mystères de la nature; notre reine venait solliciter l'absolution de ses fautes; elle demandait au pouvoir apostolique des clefs la faveur de se voir ouvrir les portes du ciel. Ce fut un spectacle vraiment admirable et comme la reproduction édifiante de l'entrée du Sauveur à Jérusalem. Rome en ce jour vous vit, auguste impératrice, revêtue d'une robe de laine noire; l'humble mule que vous aviez prise pour monture ne différait guère de l'ânesse dont Jésus daigna se servir; le voile des religieuses remplaçait sur votre front le diadème impérial, le sac de la pénitence remplaçait le manteau de pourpre, votre main habituée au sceptre tenait un psautier. Lorsqu'une royale fiancée se dispose à paraître pour la première fois devant le souverain qui doit l'épouser, on l'environne de tous les trésors, de toutes les magnificences, de tout le luxe permis à la terre. Mais vous veniez contracter une alliance avec l'époux céleste des âmes : voilà pourquoi vous dépouillant des richesses impériales afin de vous présenter pauvre et nue au Dieu de toutes richesses, vous avez distribué aux pauvres tout l'or, tout l'argent de

vos coffres; vous avez offert pour le service des autels les vases précieux, les tapisseries brodées de soie et d'or. Pardonnez-moi, vénérable impératrice, de raconter ces merveilles de piété, j'offense par là votre modestie; mais de tels exemples feront l'édification des siècles à venir. Les pèlerins qui accourent de tous les points du monde au tombeau des apôtres sauront quel modèle votre dévotion leur a donné à suivre. Au pied de l'autel de la Confession de saint Pierre, vous me fîtes asseoir, et comme si le bienheureux prince des apôtres eut été présent en personne, agenouillée humblement devant lui, d'une voix entrecoupée de sanglots, les yeux baignés de larmes, vous fîtes au ministre du Seigneur la confession générale de votre vie entière, depuis l'âge de cinq ans. Rien ne fut omis des moindres défaillances de la fragilité humaine, de toutes les vaines pensées, de tous les actes, de toutes les paroles; chaque aveu était accompagné de profonds soupirs et des pleurs de la contrition. Quelle pénitence aurais-je pu enjoindre par surcroît à une telle pénitence? Je me bornai à répéter la parole de l'ange aux fidèles de Thiatyre : « Je ne veux vous imposer aucun autre fardeau que celui dont vous vous êtes chargée vous-même. » Dieu m'est témoin qu'en effet je ne vous indiquai pas un seul jour de jeûne, pas une seule œuvre expiatoire. Et pourtant tous vos jours s'écoulent maintenant dans le jeûne, l'oraison, et la pénitence. Plaise à Dieu qu'avec autant de gémissements, de soupirs et de larmes, certains grands coupables touchés par la grâce réparent enfin leurs crimes et lavent dans les pleurs du repentir le sang versé par leurs mains [1]! »

38. Cette invitation miséricordieuse adressée à l'intrus de Parme

Le cardinal HugoCandidus Conciles d'Auch de Toulouse de Gerona et de Barcelone.

[1] S. Petr. Dam. *Opusc.* LVI; *Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 807-820 *passim.* Le lecteur pourra comparer ce texte de Pierre Damien avec la fantaisiste appréciation de M. Villemain, lequel en racontant la retraite de l'impératrice Agnès et son arrivée à Rome s'exprime en ces termes : « Pour une princesse mécontente de l'Allemagne et de ceux qui la gouvernaient, rien n'était plus naturel que de chercher un asile à Rome. Peut-être même était-ce la vengeance d'une reine et d'une mère offensée; on y vit une conversion éclatante, une grâce divine dont triompha l'Église de Rome. « (*Hist. de Grégoire VII.* Tom. II. p. 355.)

et à ses fauteurs trouva peu d'écho. L'archevêque Wido de Milan, un instant rallié à l'autorité légitime d'Alexandre II, ne devait pas tarder à s'en détacher encore. Il en fut de même d'un cardinal de l'église romaine Hugo Candidus (Hugues le Blanc), dont la conduite équivoque ajouta un scandale de plus à ceux qui désolaient le monde chrétien. Français d'origine et moine de Cluny, il avait été tiré de l'obscurité du cloître par Léon IX qui lui donna le titre cardinalice de Saint-Clément. Loin de justifier une telle faveur par sa fidélité au siége apostolique, il sembla prendre à tâche de flétrir en sa personne le choix mal inspiré du saint pape. « La blancheur de son visage, qui lui valut le surnom de Candidus, cachait, dit saint Anselme de Lucques, l'âme la plus noire [1]. » Durant le schisme de Benoît X (1058-1059), il avait pris ouvertement parti pour l'antipape et s'était allié aux tyrans féodaux de Tusculum et de Galeria [2]. Excommunié pour ce crime, il obtint de la clémence de Nicolas II une sentence d'absolution et fut réhabilité. Le nouveau schisme de Cadaloüs le compta encore parmi ses adhérents. Sans doute cet ambitieux cardinal rêvait pour lui-même les honneurs de la papauté dont il investissait tant d'intrus. Mais à la suite du concile de Mantoue, désespérant de la fortune de Cadaloüs, il se retourna vers Alexandre II, implora un pardon qui lui fut généreusement accordé et reçut la mission de se rendre dans le midi de la France et en Espagne avec le titre de légat du saint-siége. En cette qualité, il présida à Auch un synode qui étendit à toutes les églises et abbayes de la province l'obligation de verser à la métropole comme droit cathédratique le quart des dîmes annuelles. On n'excepta de cette mesure générale que le monastère de Saint-Orens [3] (1068). Quelques mois après, le cardinal Candidus

[1] S. Anselm. Lucens. *Candidus nomine, nigerrimus mente.* Patr. Lat. Tom. CXLVIII, col, 915.

[2] Cf. Chapitre précédent, Nos 26-29.

[3] Saint Orence ou Orens (Orientius) monta en 323 sur le siége épiscopal d'Auch. Durant un pontificat de quarante et un ans il travailla avec un zèle vraiment apostolique à la conversion des ariens et à celle des peuplades encore idolâtres de cette contrée. Il mourut le 1er mai 364. Son culte a tou-

réunissait à Toulouse un autre concile où assistaient les archevêques Willelm d'Auch et Aymon de Bourges; les évêques Durand de Toulouse [1], Gérald de Cahors, Godemar de Saintes, Grégoire de Lescar, Pierre d'Aire-sur-l'Adour, Guillaume de Convenæ (Comminges), Raymond de Lectoure, Bernard de Conserans et Bernard de Dax; les abbés Hugues de Cluny, Adhémar de Saint-Martial de Limoges, Bérald de Saint-Ægidius (Saint-Gilles) de Nîmes, Raymond de Condom, Odon de Saint-Jean-d'Angely, Bernard de Marseille, Constantius de Clairac (Saint-Pierre de Clairac au diocèse d'Auch), Raymond de Saint-Papoul, Frotard de Saint-Pons (de Thomières au diocèse de Montpellier). « On y règla, disent les actes, suivant les saints canons, en toute équité et justice, les mesures disciplinaires relatives aux évêques, aux clercs, aux religieux, aux laïques et aux pauvres. Enflammés par l'Esprit-Saint les pères mirent tout en œuvre, discussions, interrogatoires, procédures et sentences, pour extirper jusqu'aux dernières traces du schisme [2]. » Dans la même année (1068), Candidus présida en Espagne, de concert avec le roi Sanche-Ramirez d'Aragon, les conciles de Gerona et de Barcelone, où furent promulgués les décrets apostoliques contre la simonie et les désordres des clercs, les mariages entre consanguins au degré prohibé, les secondes noces du vivant de l'un des conjoints. Le légat du saint-siége y fit pour la première fois reconnaître dans la péninsule la Trève de Dieu déjà adoptée en France. Il posa ensuite et fit accepter le principe de l'unité liturgique. Ce ne fut pas sans une énergique résistance qu'on décréta l'abolition du rite mozarabe et le rétablissement de la liturgie romaine comme au temps de saint Grégoire le Grand et d'Isidore de Séville. Malgré la décision des pères de

jours été fort célèbre dans la ville d'Auch qui l'honore comme un de ses principaux patrons. Les reliques du saint évêque reposaient dans le monastère qui porte son nom, et par respect pour sa mémoire le concile de 1068 exempta cette abbaye du droit cathédratique imposé à toutes les autres. (Cf. Labbe. *Concil.* Tom. IX, p. 1195.)

[1] Le siége épiscopal de Toulouse ne fut érigé en archevêché qu'en 1317 par le pape Jean XXII.

[2] Labbe. *Concil.* Tom. IX, col. 1196.

Barcelone à ce sujet, l'abolition du rite mozarabe en Aragon ne fut complète qu'en l'an 1071 [1].

Massacre de cinq mille pèlerins à Ramleh.

39. Une autre question dont l'importance vraiment capitale n'échappera point au lecteur fut traitée dans les conciles présidés par Candidus, soit dans le midi des Gaules, soit dans les provinces septentrionales de l'Espagne. On se rappelle que sous le pontificat de Sergius IV (1000) la destruction par les Musulmans de l'église du Saint-Sépulcre, cet acte de barbarie auquel les intrigues des Juifs ne furent point étrangères, attira sur ces derniers une violente persécution en France et en Allemagne [2]. L'islamisme régnait sans partage sur la Palestine, l'Egypte, l'Afrique entière; il avait fait de la Sicile et des provinces méridionales de l'Espagne ses postes avancés, menaçant l'Europe et la civilisation chrétienne. Partout les fils d'Ismaël trouvaient dans la race juive des auxiliaires plus ou moins avoués : non pas que les juifs eussent la moindre sympathie pour la doctrine du Coran qui répugnait à toutes leurs traditions; mais entre Jésus-Christ et Mahomet la race déicide ne pouvait hésiter. Tout ce qui combattait l'Église catholique avait droit à son alliance. On comprend donc la haine que les chrétientés d'Espagne et du midi de la France portaient aux trafiquants hébreux qui entretenaient avec les califes de Cordoue des relations fort lucratives au point de vue commercial mais fort suspectes au point de vue politique. Un désastre épouvantable qui eut lieu en 1065 et dont le retentissement devait à un court intervalle faire éclore les croisades et précipiter l'Europe armée contre l'Asie musulmane redoublait encore la défiance des chrétiens contre les Juifs. Voici en quels termes les chroniqueurs contemporains racontent le fait. « L'Allemagne livrée comme une proie à deux fléaux aussi redoutables l'un que l'autre, l'anarchie du conseil de régence et la peste de l'an 1064, n'avait plus d'espoir humain. Le vol à main armée, le pillage, le meurtre et l'incendie s'ajoutaient aux terreurs d'un tremblement de terre dont les se-

[1] Labbe, *Concil.* Tom. IX, col. 1197-1198.
[2] Cf. Tom. XX de cette *Histoire*, p. 416.

cousses multipliées se firent sentir depuis les bords du Rhin jusqu'à la Vistule. Les peuples consternés s'attendaient à voir bientôt la fin du monde. « Cette terrible inquiétude rappela les esprits au sentiment religieux et provoqua le retour de la Germanie à l'unité catholique proclamée au concile de Mantoue. En Bavière, dans le courant de l'année 1064, les seigneurs élevèrent dix-neuf couvents d'hommes et de femmes, dans le but de conjurer par les prières des saintes âmes la colère de Dieu. Le conseil de régence lui-même fut obligé de s'associer au mouvement réparateur et de prodiguer à des œuvres pies les trésors dont chacun de ses membres s'était jusque-là montré personnellement si avide. L'idée expiatrice prit un tel développement qu'à l'automne plus de sept mille pèlerins partirent pour Jérusalem sous la conduite de Sigefrid archevêque de Mayence, des évêques Gunthier de Bamberg, Othon de Ratisbonne, Guillaume d'Utrecht et d'une foule de chevaliers Germains. Ils prirent leur route par Constantinople, où l'empereur Ducas leur fit un favorable accueil et donna ordre d'exposer en leur honneur toutes les reliques du palais impérial de Sainte-Sophie et de la basilique des Douze-Apôtres. Arrivés le samedi saint (26 mars 1065) à une demi-journée de Ramleh, presque en vue de Jérusalem, ils furent soudain assaillis par une troupe de douze mille arabes. Le combat dura jusqu'au lendemain, jour de Pâques, à trois heures de l'après-midi. L'évêque d'Utrecht resta sur le champ de bataille à demi-mort, dépouillé de tous ses vêtements et le bras droit fracassé; cinq mille chrétiens périrent en cette fatale rencontre, le reste ne fut sauvé que par l'intervention du gouverneur de Ramleh, lequel à prix d'or consentit à escorter les survivants jusqu'à Jérusalem. Ils y furent reçus par le vénérable patriarche Sophronius et conduits processionnellement à l'église du Saint-Sépulcre, au bruit des cymbales, à la lueur de mille flambeaux. Ils virent avec douleur les autres églises ruinées par le calife fatimite Hakem, et donnèrent ce qu'ils purent pour les rétablir. Ils eussent voulu parcourir le reste de la Terre Sainte et surtout se baigner dans les eaux du Jourdain ; mais des bandes de pillards tenaient toutes les routes et ne permettaient pas de s'éloigner de Jérusalem. Les pèlerins s'embarquèrent donc sur

des vaisseaux génois; ils prirent terre à Brundusium (Brindisi), s'arrêtèrent à Rome pour visiter le tombeau des apôtres, traversèrent les Alpes et rentrèrent en Allemagne au printemps de l'an 1066.

Explosion de haine contre les juifs en Occident. Alexandre II les place sous la sauvegarde du saint-siége

40. Sur leurs parcours, ils racontaient les cruelles péripéties de leur voyage aux lieux saints. Les juifs de Palestine n'avaient point été étrangers au guet-apens de Ramleh. Ceux d'Espagne étaient de même les alliés secrets des califes de Grenade et de Cordoue. Dans toute l'Europe il se produisit contre eux un mouvement général d'indignation, qui pouvait déterminer des excès regrettables. Le pape Alexandre II conjura efficacement ce péril. Les instructions au légat Candidus portaient l'ordre de placer les juifs sous la sauvegarde du saint-siége. Promulguées au concile de Gerona, les charitables exhortations du souverain pontife furent docilement accueillies par le roi d'Aragon et les évêques espagnols. Les juifs reconnaissants de cette haute protection, s'offrirent à payer la dîme pour les propriétés achetées par eux aux chrétiens. Cette convention fut sanctionnée par l'un des décrets synodaux. Informé par Candidus de cet heureux résultat, Alexandre félicitait le clergé d'Espagne en ces termes : « Nous apprenons avec joie que vous êtes résolus à protéger les juifs de vos provinces, menacés d'extermination par les chevaliers qui vont en votre pays combattre les Sarrasins. Ce ne peut être qu'une profonde ignorance ou une aveugle cupidité qui inspire des sentiments si opposés à la piété chrétienne. Ces hommes qu'on veut massacrer, la miséricorde divine les a prédestinés au salut. Jadis le bienheureux Grégoire le Grand prit de même les juifs sous sa sauvegarde : « La miséricorde de notre Dieu les a laissés vivre, disait-il. Chassés de leur patrie, dispersés sur tous les points du monde, ils portent le poids du sang rédempteur versé par leurs ancêtres. Tel est leur châtiment providentiel, ce serait un crime épouvantable de les vouer à la proscription et à la mort. Ainsi parlait cet illustre pontife. Ses actes étaient conformes à son enseignement. Un évêque lui ayant écrit qu'il se disposait à renverser une synagogue juive, Grégoire le lui défendit en termes exprès. La condition des juifs diffère entièrement de celle

des Sarrasins. Ces derniers toujours armés contre le nom chrétien attaquent nos villes, dévastent nos campagnes, traînent les populations en servitude. Nous avons donc à notre tour le droit de les combattre; mais les juifs inoffensifs qui vivent au milieu de nous obéissant aux lois du pays ne sauraient être traités en ennemis [1]. » Le pape tenait le même langage au vicomte Bérenger et à l'archevêque de Narbonne Wifred (Guiffroi de Cerdagne). « Sache votre prudence, disait-il au premier, que nous la félicitons sincèrement des mesures efficaces prises par elle pour empêcher le massacre des juifs fixés sur son territoire. Notre Dieu a en horreur ces vengeances sanguinaires [2]. » — « Vous n'ignorez pas, disait-il à l'archevêque, que toutes les lois ecclésiastiques et civiles sont d'accord pour flétrir le meurtre et l'homicide [3]. » Dans cette négociation si honorable pour le saint-siége, Candidus sembla tout d'abord dignement seconder le vénérable pontife. Il avait à cœur de faire oublier par son zèle les scandales de sa conduite passée. « Mais, dit Bonizo, il ne tarda guère à retomber dans ses égarements. Après avoir déployé une véritable énergie contre les simoniaques, il se relâcha de sa sévérité, accepta les présents que lui offraient les coupables et rendit en leur faveur des sentences vénales. Alexandre II le rappela d'Espagne vers la fin de l'année 1068, et le garda près de lui à Rome, sans vouloir, par respect pour la mémoire de Léon IX, user d'une plus grande rigueur [4]. »

§ V. LA SIMONIE A MILAN ET A FLORENCE.

Le chevalier Herlembald chef de la croisade contre les simoniaques de Milan.

41. Dans l'Italie septentrionale, la lutte contre la simonie et les clercs scandaleux, si courageusement soutenue jusqu'alors par le saint diacre Ariald et le prêtre Landulf, chefs de la Pataria, reprit après le concile de Mantoue une ardeur nouvelle. « Les trafiquants de bénéfices les *capitanei* et les vavasseurs milanais, dit Bonizo, furieux de voir tarir la source de leurs richesses sacriléges, prirent les armes et se

[1] Alexandr. II. *Epist.* CI. *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1386.
[2] Ibid. *Epist.* CII, col. 1387. — [3] Ibid. *Epist.* CIII.
[3] Bonizo. *Ad amic.* Lib. VI; *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 832.

ruèrent avec une impitoyable férocité sur les catholiques qui refusaient la communion des prêtres mariés [1]. » En ce moment le chevalier Herlembald, frère de Landulf [2], revenait d'un pèlerinage à Jérusalem. Sur le tombeau de Jésus-Christ, il avait consacré son épée au service de l'Église et juré de défendre au prix de son sang la cause du Dieu qui avait voulu mourir pour lui. De retour à Milan, il eut sous les yeux le spectacle des massacres organisés contre les chrétiens fidèles. Une circonstance plus particulière le toucha jusqu'aux fibres du cœur. La fiancée qui lui avait engagé sa foi venait de se marier à un prêtre [3]. La pensée de renoncer au monde et d'achever ses jours dans un monastère de Camaldules fut la première qui s'empara d'Herlembald, si profondément outragé dans sa foi de chrétien et dans son honneur de chevalier. Mais Ariald le détermina à continuer sa mission de soldat de Jésus-Christ. « Vous servirez plus utilement l'Église sous la cuirasse militaire, lui dit-il, que sous le froc du moine. L'heure du combat est venue. Au moment où les hérétiques égorgent nos frères, vous siérait-il de déposer l'épée que Dieu a remise entre vos mains? » C'était une véritable croisade que voulait organiser le bienheureux diacre; les catholiques se trouvaient en effet dans les conditions de légitime défense. Toutefois Ariald ne prétendait point décider la question sans recourir à l'autorité du saint-siége. « Bien que dans une assemblée générale de fidèles, dit l'hagiographe, l'urgente nécessité de se défendre eût été proclamée par toutes les voix, il eut assez d'empire sur les esprits pour obtenir un délai jusqu'à la sentence du vicaire de Jésus-Christ. Il partit donc pour Rome avec Herlembald et quelques compagnons dévoués. La voie royale (*via regalis*) était gardée par les soldats ennemis. Les pèlerins durent prendre des chemins de traverse, s'arrêtant la nuit dans les monastères, passant quelquefois des journées entières cachés dans les forêts, pour échapper à la vigilance des

[1] *Patr. Lat.* Tom. CL. col. 831.

[2] On croit que le prêtre Landulf mourut vers cette époque, peut-être même avant le retour du chevalier Herlembald son frère.

[3] Pertz. *Monum. German. hist.* Tom. X, p. 83.

capitanei. » Parvenus à Rome après tant de dangers et de fatigues, ils furent reçus en audience par le pape et le collége des cardinaux. « Retournez à Milan, leur dit Alexandre II, et s'il le faut, mourez en combattant pour la cause de Jésus-Christ et la défense des opprimés. » Il remit alors à Herlembald un étendard de soie et d'or portant l'effigie des saints apôtres Pierre et Paul. « Ce drapeau ajouta-t-il, vous protégera dans la mêlée, et mettra en fuite les ennemis du nom chrétien. « La prédiction du saint pape s'accomplit, reprend le chroniqueur. Durant les dix-huit années qu'Herlembald porta l'étendard de saint Pierre, il ne fut pas une seule fois vaincu [1]. Rentré à Milan, le chevalier chrétien organisa la résistance à main armée. Les *capitanei* et vavasseurs défaits dans une bataille sanglante déposèrent les armes; les décrets contre les simoniaques et les clercs scandaleux furent remis en vigueur; la *vita communis*, ce joug si exécré des prêtres milanais, redevint obligatoire dans la cité de saint Ambroise (1065), Herlembald sous la cuirasse du chevalier donnait lui-même l'exemple des plus sublimes vertus. « Ce héros, dit encore le chroniqueur, avait trouvé le secret d'allier l'austérité d'un ermite à la splendeur d'un chef d'armée. Je l'ai vu, retiré sous sa tente, déposer sa brillante armure, se couvrir d'une robe de laine, se prosterner devant les pauvres, leur laver les pieds et les servir. »

Concile du Latran (1065) Hérésie des Incestueux

42. De tels exemples d'humilité, de mortification et de foi chrétienne eurent un immense retentissement. La victoire de la ligue catholique à Milan permit au pape Alexandre II de poursuivre son œuvre de réforme disciplinaire. Au mois d'avril 1065 dans un synode romain tenu au Latran, il proscrivit une nouvelle erreur qui se répandait alors dans les provinces de Toscane et à laquelle on donna le nom d'hérésie des « Incestueux [2]. » On appelait ainsi ceux qui, pour favoriser les mariages au degré de consanguinité défendu par les lois canoniques, se refusaient à compter les degrés d'après les règles de l'Eglise, et voulaient conserver la coutume des lois

[1] Act. SS. Ariald. et Herlembald. cap. IV. Bolland. 27 Jun. p. 280. Cf. *Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 1456.

[2] Alexandr. II. *Epist.* XCII; *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1379.

romaines, qui ne mettaient les frères et les sœurs qu'au second degré. « C'est avec raison, disait Pierre Damien, que nous les nom« mons Incestueux, puisque, par leur doctrine relâchée, ils autori« sent les unions illégitimes, véritables incestes anathématisés par « l'église [1]. » La récente découverte des Institutes de Justinien par Lanfranc avait indirectement donné lieu à cette erreur. Les lois romaines plaçaient les frères et sœurs au second degré seulement de consanguinité. Avec une telle législation, étant donné l'incroyable débordement de mœurs qui régnait dans la société du XIe siècle, on fût vite revenu au cynisme des Ptolémées qui avaient établi pour loi dynastique le mariage des souverains avec leurs propres sœurs. Dans son décret contre les nouveaux légistes, Alexandre II s'exprimait en ces termes : « De toutes parts on signale à notre siége apostolique une monstrueuse erreur, mise en avant par des jurisconsultes aussi impies que téméraires, au sujet de la méthode à suivre pour fixer les degrés de consanguinité. Au mépris des lois de l'Église et des règles canoniques qui placent les frères et sœurs au premier degré, ceux-ci ne les mettent qu'au second, et ils s'appuient sur le texte de l'empereur Justinien dans la loi *de successionibus consanguineorum*. Dans notre synode réuni avec l'aide de Dieu au Latran, nous avons fait étudier cette question par nos frères les évêques et par les magistrats des diverses provinces d'Italie. L'examen approfondi des lois civiles et canoniques a mis en pleine lumière les véritables motifs de la divergence que présentent les unes et les autres, relativement à la manière de compter les degrés de consanguinité. La loi de Justinien, comme son titre l'indique, se rapporte exclusivement aux successions ; dès lors elle devait placer les frères et sœurs au premier degré relativement à l'héritage paternel. Mais les lois canoniques ne s'occupent des degrés de parenté qu'en vue des mariages, dans le but de fixer exactement la limite ou les unions deviennent permises entre chrétiens. L'arbre généalogique devra donc continuer à être dressé en

[1] S. Petr. Damian. *De parentelæ gradibus*; Patr. Lat. T. CXLV. col. 191.

la forme que les saints pères ont établie et que la tradition constante de l'Église a consacrée [1]. »

Pierre de Pavie évêque simoniaque de Florence. Massacre des religieux du monastère de Saint-Salvius

43. Le concile romain de 1065 eut à s'occuper d'une question beaucoup plus retentissante, qui agitait depuis trois ans la ville de Florence. Le siége épiscopal y était occupé par un titulaire notoirement simoniaque, Pierre de Pavie, dont le père se vantait publiquement d'avoir acheté la nomination au prix de trois mille livres d'or versées entre les mains des avides conseillers du jeune roi Henri IV. Saint Jean Gualbert et ses moines refusèrent la communion de l'évêque simoniaque; le peuple fidèle les imita. Mais Pierre de Pavie était soutenu par les seigneurs et chevaliers laïques; le duc Godefroi de Lorraine lui-même se déclara en sa faveur. La lutte sortit bientôt du terrain théologique et prit les proportions d'une persécution effroyable. Un monastère camaldule du titre de Saint-Salvius, voisin de Florence et fondé par Jean Gualbert, fut envahi par les troupes de l'évêque. « Les frères, dit l'hagiographe, étaient réunis dans l'église, chantant l'office de la nuit, quand les soldats entrèrent le sabre nu à la main et égorgèrent ces douces brebis du Christ. Les religieux se laissèrent martyriser sans quitter leurs siéges. Les meurtriers renversèrent alors les autels, pillèrent les vases sacrés, les ornements, les livres précieux, tout l'ameublement, et quand il ne resta de l'abbaye que les murs dénudés, ils y mirent le feu. » Ils croyaient que Jean Gualbert était au nombre de leurs victimes, mais l'homme de Dieu avait quitté la veille le monastère de Saint-Salvius pour se rendre dans celui de Vallombreuse. Un cri d'horreur retentit à Florence, à la nouvelle du massacre et de l'incendie perpétrés par les soldats de l'évêque (1063). Le peuple en foule courut au monastère ruiné. Les restes sanglants des martyrs devinrent l'objet de la vénération publique. On releva l'abbaye, l'église, les autels; toutes les mains s'employèrent à cette œuvre de pieuse restauration. Le bienheureux Jean Gualbert revint de Vallombreuse avec d'autres religieux, prendre possession du nouvel édifice. Cependant une députation du

[1] Alexandr. II. *loc. cit.*

clergé catholique s'était rendue à Rome pour solliciter l'intervention du saint-siége contre l'évêque persécuteur (1064). Alexandre II délégua saint Pierre Damien, qui partit immédiatement pour Florence avec la mission de calmer les esprits jusqu'à ce que la cause de Pierre de Pavie pût être canoniquement jugée dans un synode. Mais l'effervescence était telle que l'illustre cardinal échoua dans toutes ses tentatives. Les religieux et le clergé fidèle exaspérés par la sanglante persécution de Pierre de Pavie ne voulaient accorder aucun délai. Ils regardaient comme nuls et invalides les sacrements conférés par les prêtres restés dans la communion de l'évêque simoniaque, et dans l'impossibilité où l'on se trouvait alors, en raison du schisme de Cadaloüs, de réunir un synode, ils en appelaient à l'épreuve du feu. Pierre Damien de retour à Rome adressa aux Florentins un traité théologique où il démontrait la validité des sacrements conférés par des ministres indignes [1]. La thèse était irréprochable, mais les violences de Pierre de Pavie et de ses fauteurs lui faisaient perdre, au point de vue pratique, son opportunité. Les choses furent poussées, à tel point que pour éviter la mort dont ils étaient menacés, l'archiprêtre de Florence ainsi qu'une multitude de clercs et de pieux laïques quittèrent la ville et vinrent se réfugier au monastère de Settimo près de saint Jean Gualbert. Une nouvelle députation se présenta au concile romain de 1065 et posa au pape l'alternative ou de déposer sur-le-champ l'évêque simoniaque ou d'autoriser l'épreuve par le feu. Or, Pierre de Pavie s'était bien gardé de comparaître au synode de Latran, il était donc impossible de le déposer sans l'entendre. D'un autre côté le saint-siége avait depuis longtemps interdit les épreuves judiciaires connues sous le nom de « Jugements de Dieu. » Le souverain pontife ne pouvant donc accorder l'autorisation qu'on lui demandait renvoya une seconde fois les députés avec injonction de patienter encore. Le ciel en décida autrement.

L'épreuve du feu à Florence saint Pierre Igné.

44. Quelques mois après, Alexandre II recevait la lettre suivante : « Au révérendissime pontife du siége apostolique et pape universel

[1] S. Petr. Damian. *De sacram. per improb. administrat.* opusc. xxx; *Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 524.

le clergé et le peuple florentin, hommage de sincère dévotion. Votre paternité a su tous nos désastres et l'odieuse persécution que nous avons subie. Le Seigneur a daigné enfin par un prodige éclatant faire triompher la justice et confondre l'impiété. Un jour, les clercs et le peuple de Florence se présentèrent devant Pierre de Pavie, le persécuteur intrus qui se disait notre évêque, et lui reprochèrent sa cruauté envers les catholiques. « Si vous croyez avoir pour vous le droit, lui dirent-ils, consentez à comparaître au tribunal du saint-siége, ou du moins acceptez l'épreuve par le feu à laquelle s'offrent les moines de Jean Gualbert. » Cette double proposition fut rejetée et l'intrus continua ses violences. Le samedi de la quinquagésime (1066) il fit expulser par le préfet de la ville tous les clercs qui refusaient de lui prêter serment d'obéissance. Ces généreux confesseurs s'étaient groupés dans l'église de saint Pierre, espérant y être en sûreté sous le droit d'asile. Mais les soldats sans respect pour l'immunité ecclésiastique pénétrèrent dans l'enceinte sacrée et emmenèrent leurs victimes chargées de fers. A ce lamentable spectacle, hommes, femmes, enfants accoururent, éclatant en lamentations. Ceux des clercs qui avaient accepté la communion de l'intrus durent se barricader eux-mêmes dans leurs églises pour se défendre contre la vengeance populaire. Le son des cloches, la psalmodie, la célébration de la messe cessèrent dans toute la cité. On entendait partout retentir des vociférations menaçantes contre les hérétiques fauteurs de Pierre de Pavie. Le dimanche se passa de la sorte dans un tumulte et une anxiété inexprimables. Captifs dans leurs églises, les prêtres et les clercs du parti simoniaque finirent par entamer des négociations. Ils envoyèrent une députation au monastère de Settimo pour affirmer qu'ils étaient prêts à accepter l'épreuve du feu proposée par les moines, jurant d'abandonner l'intrus si le résultat était défavorable à sa cause. A cette nouvelle la cité éclata en transports d'allégresse. Le jour de l'épreuve fut fixé au surlendemain, mercredi des cendres. Dès l'aurore plus de trois mille personnes se transportèrent au couvent de Settimo, où devait avoir lieu le jugement solennel. « Frères, dirent les religieux, que venez-vous chercher ici? » — « Nous venons, répondirent toutes les

voix, chercher la lumière de la vérité. » — « Par quel moyen espérez-vous obtenir cette lumière? demandèrent encore les moines. — Au moyen de l'épreuve du feu, reprit la multitude. Si le résultat est défavorable à la cause de Pierre de Pavie, nous abandonnerons tous cet évêque, comme un simoniaque et un intrus. — *Deo gratias!* répondirent les religieux. » — On construisit alors deux bûchers côte à côte, longs chacun de dix pieds, sur cinq de large et quatre et demi de haut, séparés dans toute leur longueur par un sentier de deux pieds et demi de large et parsemé de bois sec. Cependant les moines avaient procédé à l'élection de celui d'entre eux qui devait subir l'épreuve terrible. Leur choix tomba sur Pierre Aldobrandini, lequel par ordre du vénérable Jean Gualbert se revêtit des ornements sacerdotaux et chanta en grande dévotion, au milieu des larmes et des sanglots de la foule, une messe solennelle. A l'*Agnus Dei*, quatre religieux portant le crucifix, le vase d'eau sainte, douze cierges bénits et allumés, et l'encensoir plein de charbons ardents, quittèrent le chœur et allèrent mettre le feu aux deux bûchers. La multitude qui couvrait la plaine fit retentir les airs des paroles suppliantes du *Kyrie eleison.* On invoquait le nom de Jésus-Christ, la protection de Marie, l'intercession du bienheureux Pierre prince des apôtres. Quand la messe fut terminée, Aldobrandini quitta la chasuble et gardant tous les autres ornements sacerdotaux prit en main une croix, et précédé des religieux qui chantaient les litanies, s'avança près des bûchers déjà en flammes. Un silence de mort se fit dans tous les rangs, pendant qu'un des moines, élevant la voix parla ainsi : « Hommes frères et femmes nos sœurs, c'est pour le salut de vos âmes, c'est pour vous préserver à jamais de la contagion simoniaque, qu'avec l'aide du Seigneur la formidable épreuve va s'accomplir. Combien de temps voulez-vous que le serviteur de Dieu Pierre Adolbrandini reste dans les flammes? » — A cette interrogation des cris d'étonnement se firent entendre. « Il suffit qu'il traverse ce fleuve de feu! » disait la multitude. — En ce moment tout le bois des deux bûchers jetait des torrents de flammes, et l'étroit sentier qui les séparait était plein de charbons embrasés. Aldobrandini s'arrêta à l'entrée de la voûte de feu et fit

à haute voix cette prière : « Seigneur Jésus-Christ, vous la véritable lumière, j'implore votre miséricorde. S'il est vrai que Pierre de Pavie ait acheté à un prix simoniaque l'évêché de Florence, renouvelez en faveur de tout ce peuple le miracle des trois hébreux dans la fournaise, faites moi passer sain et sauf au milieu des flammes.» — *Amen*, répondirent tous les assistants et chacun des religieux vint donner le baiser de paix au confesseur. Celui-ci traçant alors le signe de la croix sur le bûcher et tenant le crucifix de la main droite, entra pieds nus, le front radieux, le visage souriant, dans l'océan de feu, et le traversa lentement. Les flammes l'environnaient de toutes parts, gonflant son aube de fin lin, faisant voltiger les extrémités de l'étole et du manipule, sans consumer les franges les plus déliées. Sa chevelure ondulait comme au souffle du vent, et pas un cheveu ne brûlait. Quand il fut sorti sain et sauf du sentier ardent il se retourna pour le traverser de nouveau et revenir à son point de départ. Mais le peuple prosterné lui baisait les pieds et les mains, se disputant l'honneur de toucher la frange de ses vêtements. En un clin d'œil le pieux moine se vit exposé à une épreuve d'un genre tout différent et ce fut un nouveau miracle qui le protégea encore contre l'empressement de la foule. Des larmes de joie coulaient de tous les yeux pendant qu'au chant du *Te Deum* les religieux ramenaient le confesseur dans l'église du monastère [1]. » Ces

[1] S. Gualbert. *Acta. Patrol. Lat.* Tom. CXLVI, col. 693-698. — Desiderius alors abbé du Mont-Cassin et plus tard promu au souverain pontificat sous le nom de Victor III raconte également ce miracle. Il y ajoute un trait omis par la relation officielle. « Au moment où Aldobrandini allait sortir du sentier de flammes, dit-il, s'étant aperçu que son manipule venait de tomber, il s'arrêta tranquillement ponr le reprendre. » (Vict. III, *Dialog.* Lib. III; *Patr. Lat.* Tom. CXLIX, col. 1012.) L'Église célèbre la fête de saint Pierre Igné le 8 janvier. Si jamais un prodige fut authentiquement constaté, c'est bien celui-ci. La conversion et la pénitence de l'évêque simoniaque le confirment d'une manière irrécusable. Voici pourtant en quels termes M. Villemain *(Hist. de Grégoire VII*, Tom. I, p. 362) croit devoir l'apprécier : « Il est certain que les bourgeois de Florence, ennemis de l'évêque, écrivirent au pape une longue lettre pour lui raconter tout cet absurde prodige. On peut y voir seulement jusqu'à quel point tout un parti peut mentir ou se tromper, dans un temps d'ignorance et de passion. La lettre d'ailleurs, rédigée par quelques moines fanatiques, ne fut pas sans doute soumise à chacun des assistants. Quoiqu'il

prodiges qui rappelaient ceux des prophètes bibliques mirent fin au schisme de Florence. Pierre de Pavie, l'évêque simoniaque vint se jeter aux pieds de Jean Gualbert, revêtit l'habit des Camaldules et acheva ses jours dans la pénitence. Aldobrandini ne fut plus connu dès lors que sous le nom de *Petrus Igneus* (Pierre Igné). Alexandre II le contraignit en vertu de la sainte obéissance d'accepter la dignité cardinalice et l'évêché suburbicaire d'Albano.

Excommunication de Wido archevêque de Milan. La fête de la Pentecôte 1066 à la basilique de Saint-Ambroise.

45. L'unité catholique miraculeusement rétablie à Florence venait d'être de nouveau tragiquement déchirée à Milan. L'archevêque Wido n'avait pas tardé à violer les promesses faites au concile de Mantoue. «Pareil au chien qui retourne à son vomissement, » dit l'hagiographe, il s'était rejeté avec plus d'ardeur que jamais dans le parti du schismatique Cadaloüs. Sa nièce Oliva, que les chroniques contemporaines désignent comme « une nouvelle Hérodiade, » « une seconde Jézabel, » avait sur son esprit un tel empire qu'elle gouvernait réellement de concert avec lui. Tous les prêtres mariés furent rétablis dans leurs fonctions, pendant qu'on chassait impitoyablement les clercs fidèles à leur devoir. Herlembald se rendit à Rome pour informer Alexandre II de cette triste situation. Profitant de son absence Wido redoubla de cruauté. Deux prêtres de Modoitia (Monza) convertis par saint Ariald venaient de chasser leurs prétendues épouses, pour vivre sous la loi ecclésiastique du célibat. L'archevêque les fit appréhender par ses appariteurs et jeter dans

en soit, l'église de Rome, amie des faits miraculeux, approuva cette légende. »— On ne saurait accumuler plus de contradictions et d'impossibilités en moins de mots. Si les ennemis de l'évêque ont imaginé un « prodige absurde, » pourquoi l'évêque fut-il le premier à en reconnaître la valeur? S'il « est certain que les bourgeois de Florence écrivirent au pape une longue lettre pour lui raconter tout cet absurde prodige, » comment affirmer que « la lettre fut rédigée par quelques moines fanatiques? » Si « tout un parti peut mentir ou se tromper dans un temps d'ignorance et de passion, » comment le parti adverse serait-il disposé à accueillir l'illusion et le mensonge? Or, tout le parti simoniaque abjura son erreur à la suite du miracle de Florence. Admettre que tous les habitants d'une grande cité, croyant voir ce qu'ils n'ont pas vu, se sont subitement convertis à l'unité catholique, serait admettre un prodige mille fois plus incroyable que celui dont saint Pierre Igné fut le héros.

un cachot. Les fidèles de Monza essayèrent de les délivrer, mais l'archevêque en personne, à la tête d'une nombreuse cavalerie, se présenta sous les murs de la ville, déterminé à passer les habitants au fil de l'épée. Le succès ne répondit point à ses criminelles espérances. Le vénérable Ariald saisissant l'étendard de saint Pierre, rassembla tout le peuple et se porta intrépidement à la rencontre de l'ennemi. Une panique inexplicable se mit dans les rangs des chevaliers, qui s'enfuirent à toute bride, entraînant l'archevêque dans leur déroute. Les habitants de Monza vainqueurs sans coup férir rentrèrent au chant du *Te Deum* dans la ville délivrée; la frayeur qu'ils avaient inspirée fut telle que deux jours après on leur renvoya en liberté les deux prêtres fidèles. Cependant Herlembald revint de Rome porteur d'une sentence apostolique d'excommunication contre Wido. Dès que celui-ci en eut pris connaissance, il fit publier dans toutes les rues de Milan la proclamation suivante : « Quiconque veut assister à un curieux spectacle n'aura qu'à se rendre demain, fête de la Pentecôte (4 juin 1066), au point du jour à la basilique de saint Ambroise. » — En piquant ainsi la curiosité publique, continue l'hagiographe, Wido était sûr d'avoir à sa disposition une multitude qu'il pourrait facilement ameuter contre les deux chefs de la Pataria, Herlembald et Ariald. A l'heure indiquée le concours fut immense. Herlembald et Ariald agenouillés devant la grille du sanctuaire priaient le Seignenr. Soudain l'archevêque dans toute la pompe de ses ornements pontificaux monta à l'ambon, tenant en main la bulle d'excommunication lancée contre lui. « Voilà, dit-il, comment Herlembald et Ariald ces deux tisons d'enfer me calomnient dans le monde entier. Fidèles de Milan, vous êtes les enfants de saint Ambroise; c'est pourquoi votre église a toujours été indépendante de celle de Rome. Exterminons en ce jour les traîtres qui conspirent contre nos priviléges et nos antiques libertés. » — A ces mots, la foule éclata en cris de mort. « Qu'on les tue! Qu'on les tue! » vociférait le peuple en délire. Wido descendant de l'ambon essaya avec la cohorte de ses clercs d'atteindre les deux confesseurs de la foi pour les faire égorger sous ses yeux. Mais il ne put fendre les flots pressés de la multitude, en sorte que

remontant à la tribune il dit : « Que tous ceux qui aiment saint Ambroise et veulent soutenir sa cause sortent à l'instant de la basilique, pour nous laisser faire justice des traîtres. » Cet ordre fut exécuté en un clin d'œil, et de sept mille hommes environ qui remplissaient l'église, à peine dix ou douze seulement restèrent autour des deux confesseurs. L'escorte de l'archevêque se précipita sur ce groupe voué d'avance à la mort. Les laïques s'acharnaient contre Herlembald qui avait arboré au-dessus de sa tête l'étendard de saint Pierre; mais le chevalier chrétien repoussa toutes les attaques et tint en respect les meurtriers. Les clercs s'étaient jetés sur le diacre saint Ariald qui se laissa frapper sans résistance et tomba baigné dans son sang. On le crut mort; déjà les clercs homicides entonnaient un chant de victoire, lorsque les fidèles de la Pataria informés du danger de leurs chefs accoururent pour les défendre. Ne pouvant se faire jour sur la place obstruée par les soldats de la faction simoniaque, ils pénétrèrent dans les bâtiments contigus du palais archiépiscopal et arrivèrent ainsi jusqu'à l'intérieur de la basilique. A leur approche Wido s'enfuit par une porte dérobée, non sans avoir reçu des coups de plat de sabre qui lui furent largement prodigués. Il fut néanmoins assez heureux pour échapper sain et sauf. Ariald relevé tout sanglant vivait encore; on le transporta dans sa demeure; ses défenseurs fidèles voulant achever leur victoire se préparaient à engager le combat avec les troupes schismatiques. Mais le serviteur de Dieu les arrêta. « Ne souillez point, dit-il, par un carnage impie la solennité de ce jour. Le Christ qui nous a protégés saura bien nous défendre encore. Souvenons-nous du précepte qu'il donnait à ses apôtres : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent [1]. » Ayant ainsi parlé le bienheureux malgré ses plaies saignantes se fit reporter à la basilique de saint Ambroise, où les offices de la Pentecôte furent célébrés avec une ferveur et une piété extraordinaires [2]. »

[1] Luc. VI, 27.
[2] S. Ariald. *Acta; Patr. Lat.* Tom. CXLIII, col. 1468-1471.

Martyre de saint Ariald.

46. « La nuit suivante, reprend l'hagiographe, les *capitanei* et les vavasseurs milanais réunis en conciliabule dans la maison où l'archevêque s'était réfugié arrêtèrent un nouveau plan de conduite. « Tant qu'Ariald sera vivant, dirent-ils, nous ne serons pas les maîtres. A tout prix il faut nous en débarrasser. L'argent ne nous manque pas; en le semant adroitement parmi le peuple nous augmenterons le nombre de nos partisans jusqu'à ce qu'une occasion se présente de mettre à mort l'ennemi commun. » Sur l'heure même, d'habiles émissaires se mirent en campagne distribuant l'or à pleines mains. Douze jours après, le peuple était divisé en deux factions à peu près égales : les simoniaques s'étaient remis en possession de la curie archiépiscopale et de la basilique de saint Ambroise; les fidèles n'avaient plus à leur disposition que l'église de Rozzoni : le nombre de ces derniers allait chaque jour diminuant, grâce à l'or qui multipliait les apostasies. Un jour vint où l'archevêque trouva ses forces tellement accrues qu'il fit promulguer dans toutes les rues de la ville un décret ainsi conçu : « Tant qu'Ariald sera à Milan, la célébration des saints mystères y sera interdite. On ne sonnera plus les cloches dans les églises. Tout prêtre, clerc, ou laïque qui contreviendrait à cet ordre, sera immédiatement passé par les armes. » Un chevalier entouré de soldats vint donner lecture de ce cruel édit dans l'église même où le vénérable Ariald se tenait renfermé avec quelques chrétiens fidèles. L'homme de Dieu prit aussitôt la résolution de quitter Milan et l'exécuta la nuit suivante. Herlembald avec quelques soldats restés fidèles à la cause catholique fit de même, et les deux saints se rejoignirent à Pavie. Leur intention était de se rendre à Rome près du pape Alexandre II, pour implorer de nouveau son assistance. Ils s'embarquèrent donc sur un navire qui descendait le cours du Pô. Mais en arrivant sous les murs du *castrum* de Saint-Jean, leur barque fut arrêtée par ordre du gouverneur de la forteresse. L'équipage et les passagers soigneusement inspectés reçurent l'ordre de virer de bord et de retourner à Pavie. Seul le bienheureux Ariald séparé de ses compagnons qui fondaient en larmes, fut retenu captif et conduit dans la prison du château. L'homme de Dieu y passa plusieurs jours

en prière. Témoin de sa constance et touché de ses vertus, le gouverneur finit par lui dire : « L'archevêque de Milan m'a promis une somme considérable si je vous livrais entre ses mains. Il prétend que vous êtes un hérétique. Moi je trouve que vous êtes un saint. Dès ce moment vous ètes libre et je vais vous faire escorter à Pavie où vous retrouverez vos compagnons de voyage. » — La joie d'Herlembald fut grande en revoyant son vénérable ami. Cependant les quelques soldats restés jusque-là fidèles à leur cause s'étaient découragés. Demeurés seuls, les deux héroïques confesseurs cherchèrent quelque obscure retraite où ils pussent attendre ensemble des temps meilleurs. Or, il se trouvait dans le voisinage de Legnano un prêtre qui revenait d'un pèlerinage à Jérusalem. « J'ai, dit-il, près de mon église un souterrain tellement sûr qu'on pourrait y demeurer des années sans être découvert. Mais il ne peut donner asile qu'à une seule personne, car le moindre bruit de voix serait entendu de l'extérieur. » Il fut convenu qu'Ariald profiterait de cet abri. La nuit suivante, Herlembald l'y amena. Le prêtre se jeta aux pieds du serviteur de Dieu, les couvrit de baisers et de larmes, puis ouvrit la porte du souterrain, et les deux amis se séparèrent. En s'éloignant, Herlembald remercia le charitable prêtre et lui promit de le récompenser un jour de son dévouement. Hélas ! ce prêtre était un Judas. Dès le lendemain il courut à Milan et dit à Wido : « Que me donnerez-vous, si je livre Ariald entre vos mains? » L'archevêque au comble de la joie lui promit des monceaux d'or, et le traître revint tout disposer pour accomplir son forfait. Des soldats furent apostés autour du souterrain. Au milieu de la nuit, le prêtre vint trouver Ariald : « Seigneur, lui dit-il, on nous a dénoncés : il vous faut changer de retraite avant que les envoyés de l'archevêque n'arrivent. Je vais vous conduire à un *castrum* voisin, où Herlembald est lui-même réfugié. » L'homme de Dieu sortit sans défiance et suivit ce guide parjure. Il avait à peine fait quelque pas hors du souterrain, que les soldats le garottaient, et le faisant monter sur un cheval l'entraînaient dans la direction du Lac majeur. Au lever du soleil ils arrivèrent sur les bords du lac, au *castrum* de Stationa, appartenant à l'archevêque de Milan. La

cruelle Oliva y avait envoyé des sicaires aux mains desquels Ariald fut livré. Depuis son arrestation, l'homme de Dieu n'avait cessé de psalmodier à haute voix, comme s'il eût chanté les matines de son martyre. Les meurtriers le conduisirent sur un rocher qui dominait le lac. Émus de la constance, du courage et de la piété de leur victime, ils lui dirent : « Seigneur Ariald, pourquoi refusez-vous de reconnaître Wido pour légitime archevêque de Milan? Faites nous cette déclaration et peut-être vous obtiendrez votre grâce. — A Dieu ne plaise, répondit le martyr, que je perde par un mensonge la couronne du ciel. Vous me conduisez à la mort, mais sachez que cette mort ne profitera à votre maître ni en ce monde ni en l'autre. — Vous voyez cette montagne, reprirent-ils : quand vous nous donneriez son pesant d'or, nous ne pourrions vous sauver la vie, à moins que vous ne consentiez à ce qu'on demande de vous. » — En ce moment une barque légère sillonnait le lac et s'approchait dans leur direction. Elle amenait deux clercs envoyés par la Jézabel ou plutôt l'Hérodiade milanaise pour présider au supplice du serviteur de Dieu. « Où est Ariald? » demandèrent-ils. On leur montra la victime étendue sur le dos, les mains enchaînées. Tirant alors leurs glaives, l'un lui prit l'oreille droite, l'autre la gauche en criant : « Dis-nous, scélérat, si Wido notre maître est un archevêque légitime. » — « Non, répondit Ariald, il ne l'est point, ses œuvres ne sont pas celles d'un pasteur selon le cœur de Dieu. » — A ces mots, les clercs lui coupèrent les deux oreilles. « Je vous rends grâces, seigneur Jésus, de m'avoir en ce jour associé à la gloire des martyrs, » dit Ariald. — Une seconde fois, les deux clercs répétèrent leur interrogation : « Wido est-il vraiment archevêque? » — « Non, » répondit encore le serviteur de Dieu et ils lui coupèrent le nez et la lèvre supérieure. Puis s'acharnant avec rage à leur rôle de bourreau, ils lui crevèrent les yeux. D'un coup de sabre ils lui tranchèrent la main droite en disant : « Elle n'écrira plus des lettres de dénonciation à Rome! » Procédant ensuite à une mutilation ignominieuse : « Prédicateur du célibat ecclésiastique, dirent-ils, voilà qui te garantira de tout danger! » Puis ils lui arrachèrent la langue en disant : « Elle ne troublera

plus le ménage des prêtres? » Un flot de sang échappé de la gorge de la victime couvrit les meurtriers, et l'âme du martyr s'envola vers les cieux (27 juin 1066). Ses restes mutilés furent jetés dans le lac, qui avait en cet endroit cent coudées de profondeur [1]. »

Véritable caractère de la querelle des investitures.

47. Le meurtre d'Ariald accompli avec une telle férocité donne au lecteur l'idée de ce que fut au vrai la lutte engagée alors entre le siége apostolique et le pouvoir civil. Les historiens modernes, Fleury et tous ses adeptes gallicans ou césariens, se sont bien gardés de faire ressortir la signification réelle de ces faits épouvantables. Sous leur plume, la mort du saint diacre, au lieu d'être la revendication par le sang de la loi du célibat ecclésiastique et de l'indépendance spirituelle de l'Eglise, se réduit aux proportions d'une vengeance particulière, d'une sorte de *vendetta* plus ou moins justifiée [2]. Grâce aux atténuations des uns, aux réticences des autres, on en est venu de nos jours à croire que ce qui s'appela au moyen-âge « la querelle des Investitures » était une simple controverse théologique une question de mots sans importance pratique. Des moines fanatisés, des papes factieux, avaient envenimé à plaisir une discussion spéculative, transformé une thèse scolastique en *casus belli*. Voilà ce qui se répète officiellement depuis trois siècles. Il est temps de rétablir enfin la vérité si indignement outragée. Qu'était-ce que Wido, l'archevêque simoniaque de Milan? Un chevalier dont l'empereur d'Allemagne avait récompensé les services par un siége métropolitain. Quel était son titre à la vocation ecclésiastique? Il n'en avait pas d'autre qu'un brevet de chancellerie payé à prix d'or. Ce diplôme lui avait conféré l'opulent bénéfice de l'église de saint Am-

[1] S. Ariald. *Acta*. loc. cit.. col. 1478.

[2] Cf. Fleury. *Hist. Eccles.* Livr. XLI, ch. xxv. Rohrbacher se borne, selon son habitude, à copier mot à mot la narration de Fleury (Cf. *Hist. univ. de l'Egl. cath.* L. LXIV). Plus incomplet encore et non moins étranger aux sources se montre le continuateur du *Cours complet d'hist. ecclés.* par M. Henrion. (Tom. XIX, col. 219.) Quant aux écrivains de l'école rationaliste aucun d'eux ne prend le souci de nommer même saint Ariald. M. Villemain consacre un chapitre entier à prouver que le miracle de saint Pierre Igné fut un « prodige absurde » et que l'évêque intrus de Florence était le meilleur des évêques. Mais il ne dit pas un mot du martyre de saint Ariald.

broise. Qu'importaient à Wido la foi dogmatique, la discipline cléricale, l'autorité du saint-siége, et la tradition des pères? Il ne connaissait d'autre loi que celle de son épée, d'autre règle que son caprice, d'autre chef que l'empereur. Les prêtres lui achetaient le sacerdoce, comme il avait lui-même acheté son évêché : il trouvait cela fort lucratif. Les prêtres en payant se croyaient parfaitement libres de se marier à leur guise. Wido trouvait cela fort naturel. Certains esprits scrupuleux, les *cléricaux* du temps, prétendaient, il est vrai, que César n'avait pas reçu de Jésus-Christ l'investiture du pouvoir des clefs, que cette divine investiture avait été exclusivement faite à un pêcheur Galiléen nommé Pierre, dont les pontifes de Rome étaient les successeurs. Ceux qui tenaient ce langage ne reconnaissaient point l'autorité des évêques créés par César, dotés par César de la crosse et de l'anneau; ils ne voulaient ni de leur communion ni de celle des prêtres mariés; ils entendaient relever au spirituel du successeur de saint Pierre, centre de l'apostolat, source de toute autorité ecclésiastique. Telle était leur doctrine; c'est encore la nôtre, ce sera jusqu'à la fin des temps celle du catholicisme. Néanmoins on les tuait sans pitié comme des rebelles et des scélérats. Voilà ce que fut la querelle des investitures. Si l'on songe que l'Allemagne, la France, toute l'Italie septentrionale comptaient dans leur sein un grand nombre d'évêques plus ou moins pareils au milanais Wido, on pourra se faire une idée juste du véritable état de la société au XI[e] siècle; on bannira de tout ouvrage sérieux l'inepte accusation tant de fois dirigée contre les papes, d'empiètement sur le pouvoir des souverains temporels. Ce furent au contraire les souverains laïques qui voulurent au XI[e] siècle se faire papes. Il serait au moins convenable à nos modernes historiens d'avoir l'air de s'en douter; cela siérait bien à leurs allures démocratiques.

Découverte des reliques de saint Ariald. Leur translation solennelle à Milan.

48. La disparition d'Ariald et sa mort tragique furent tenues secrètes. « Le peuple fidèle, dit l'hagiographe, cherchait vainement à éclaircir ce mystère. Les uns disaient que le saint diacre avait été jeté dans un cachot, d'autres connaissant mieux le caractère vindicatif de l'archevêque soupçonnaient un crime. Enfin tous firent ser-

ment de rechercher Ariald et de le retrouver mort ou vif. L'armée catholique se reforma autour d'Herlembald, jurant d'expulser l'archevêque simoniaque et de délivrer l'église de Milan. Wido épouvanté s'enfuit avec ses hommes d'armes et se retira dans la forteresse de Castiglione, à cinq milles de Varèse. On était au mois de mai de l'an 1067, lorsqu'un chrétien fidèle nommé Algise arriva à Milan et dit à Herlembald : « Je me trouvais sur les bords du Lac Majeur le soir de l'invention de la sainte Croix (3 mai), quand des bergers virent un aigle planer en un point du rivage d'où il écartait une quantité d'oiseaux de proie qui cherchaient à s'en approcher. Les bergers et moi nous courûmes à ce spectacle extraordinaire. Quelle ne fût pas ma douleur en reconnaissant le corps du bienheureux Ariald ! Sauf les affreuses mutilations que lui ont infligées des bourreaux inconnus, il était merveilleusement conservé. Après l'avoir baisé en pleurant, je dis aux bergers : Voilà donc ce qu'on a fait du grand serviteur de Dieu que le peuple fidèle cherche depuis un an sans pouvoir le retrouver ! Nous nous disposions à transférer dans quelque église notre pieux trésor, mais on nous avait aperçus du haut de la citadelle d'Arona. Des cavaliers survinrent à toute bride et nous forcèrent à prendre la fuite. De loin nous pûmes les voir descendre de cheval, jeter le corps dans une fosse qu'ils recouvrirent de sable et retourner à la forteresse. De mon côté, je suis venu en toute hâte vous apporter cette nouvelle. » J'étais présent ajoute le chroniqueur [1], quand ce récit fut fait au vénérable Herlembald. Sur-le-champ je m'offris pour accompagner Algise au Lac Majeur et constater la vérité de sa précieuse découverte. Nous retrouvâmes les bergers qui me dirent : « Le lendemain de la fête de sainte Croix nous sommes revenus à l'endroit où les cavaliers, la veille au soir, avaient déposé le corps du bienheureux Ariald, mais hélas ! la fosse était vide. » Ils me la montrèrent en effet portant les traces d'une exhumation récente. Durant la nuit on était venu de la citadelle pour emporter ces restes sacrés. Telle fut du moins la conjecture qui me parut vraisembla-

[1] Le prêtre Luitprand, disciple et ami du saint diacre.

ble et je retournai la communiquer à Herlembald. Celui-ci convoqua aussitôt les citoyens de Milan, leur fit connaître ce qui se passait et choisit parmi eux une députation chargée d'aller à Arona réclamer le corps du martyr. Deux jours après elle revint sans avoir réussi dans sa mission. Le gouverneur de la citadelle avait répondu que ses soldats et lui mourraient plutôt que de rendre au peuple milanais le corps d'un scélérat dont on voulait faire un martyr. Leur intention était en effet de faire disparaître ces restes vénérés en les brûlant dans un four, mais ils n'en eurent pas le temps. Une immense multitude s'était portée à Arona, prête à renverser la forteresse et à n'y pas laisser pierre sur pierre. Le gouverneur épouvanté capitula. Le corps de saint Ariald fut placé sur une barque qui remonta le Pô, accompagnée sur l'une et l'autre rive par le clergé et les fidèles de toute la contrée portant les croix processionnelles, les cierges allumés, au son des cloches, au chant de l'office des martyrs. Toute la ville de Milan, nobles et pauvres, vieillards, femmes et enfants, vint à la rencontre du cortége. Ce fut le jour de l'Ascension (17 mai 1067) que le précieux trésor fut enfin rapporté dans la basilique de Saint-Ambroise. Il y demeura exposé à la vénération publique jusqu'à la fête de la prochaine Pentecôte (27 mai), où on lui donna la sépulture entre les saints Nazaire et Celse[1].» La lutte dont saint Ariald avait été le martyr continua après ses glorieuses funérailles. Pour la faction simoniaque ses restes étaient ceux d'un hérétique, d'un impie. Le pape Alexandre II confirma par une bulle de canonisation le culte dont la piété populaire honorait le diacre de Milan. Les miracles opérés sur la tombe de l'illustre serviteur de Dieu y attiraient un concours immense de peuple. Chargé du sang innocent, l'archevêque Wido ne tarda point à succomber sous les coups de la vengeance divine. Il mourut impénitent en 1071, après avoir vendu son siége métropolitain à l'un de ses clercs nommé Gothfred. Ce dernier se fit donner l'investiture par le jeune roi Henri IV, qui lui remit la crosse et l'anneau. Mais les fidèles milanais toujours dirigés par Herlembald ne lui permi-

[1] S. Ariald. *Act;* Patr. Lat. Tom. CXLIII, col. 1462.

rent point de prendre possession de la ville, et le pape Alexandre II l'excommunia.

§ VI. ANNÉE DE PAIX.

Revirement politique à la cour d'Allemagne. Tentatives en faveur de Cadaloüs.

48. Les agitations de Milan n'étaient que le contrecoup de celles dont la cour d'Allemagne était alors le théâtre. Après le concile de Mantoue saint Annon de Cologne avait été ignominieusement écarté du conseil de régence. Le motif apparent de cette disgrâce fut la reprise des négociations jadis entamées par l'empereur Henri le Noir, dans le but de marier le jeune roi Henri IV avec la princesse Berthe de Turin fille de la comtesse Adélaïde. Le roi mineur allait atteindre sa quinzième année : on pouvait donc très-légitimement se préoccuper d'une alliance dont son père mourant avait pris l'initiative et prévenu l'échéance par des fiançailles solennelles [1]. Mais le roi mineur, déjà livré malgré son extrême jeunesse aux plus honteux désordres, repoussa l'idée d'un prochain mariage. Adalbert de Brème l'encouragea dans cette résistance, et saint Annon fut chassé de la cour. Une nouvelle politique domina dès lors dans le conseil de régence. Le parti de l'antipape Cadaloüs reprit faveur. L'évêque d'Halberstadt Burchard fut envoyé en Italie pour s'aboucher avec l'intrus de Parme et renverser l'œuvre du concile de Mantoue. Cette nouvelle fit bondir de joie le schismatique Benzo, qui exerçait toujours la fonction de secrétaire pontifical près de l'antipape, et ne cessait d'inonder de ses lettres prétendues apostoliques les églises d'Italie, des Gaules et d'Allemagne. On disait qu'un nouveau synode allait se réunir pour déposer Alexandre II, proclamer la légitimité de Cadaloüs et le mettre en possession de Rome et du siége apostolique. A son arrivée à Turin, Burchard y trouva une missive de Benzo conçue en ces termes : « Nous saluons avec transport votre bienvenue, illustre chancelier ; nos bras s'ouvrent pour vous recevoir comme un ange du Seigneur. *Per-*

[1] On se rappelle qu'à son dernier voyage en Italie Henri le Noir avait fiancé la princesse Berthe de Turin encore au berceau avec son fils et héritier Henri IV. Cf. Chap. III du présent volume, N° 7.

mettez-moi de vous tracer le plan de conduite à suivre vis à vis des évêques, qui ont abandonné l'élu de saint Pierre pour le parti d'Alexandre II. N'usez point de rigueur à leur égard ; montrez-vous au contraire plein de douceur et d'aménité : promettez leur de la part du seigneur Cadaloüs indulgence et pardon. De cette sorte vous les verrez bientôt répudier le schismatique Alexandre et s'affermir dans l'unité du siége immuable de Pierre. Il ne vous sera pas difficile de faire anathématiser la détestable hérésie de la Pataria, qui met à néant l'autorité royale. Le peuple vous suivra et exterminera les rebelles et les traîtres. Avant tout, vénérable père, gagnez à notre cause la comtesse Adélaïde de Turin ; n'épargnez pour cela aucune avance, aucune promesse. Dites lui qu'elle sera complètement maîtresse du concile, que tout se fera par ses ordres, qu'elle sera vraiment la mère de notre jeune roi, l'Egérie de ce nouveau Pompilius. Croyez-moi, si vous réussissez à la convaincre, tout est gagné [1]. » En même temps Benzo éccrivait aux évêques d'Italie pour leur annoncer la bonne nouvelle. « La Pataria va être anéantie, disait-il. Que craignez-vous encore, vous les colonnes d'or de l'église et de l'état? Levez-vous pour la cause de notre roi très-chrétien le jeune Henri, le plus noble des défenseurs de la foi. C'est de lui que vous tenez vos églises, vos comtés, votre puissance, vos richesses. Soyez avec lui jusqu'à la mort [2]. » C'était de la sorte que Benzo comprenait la constitution divine de l'Église.

Chute du ministère d'Adalbert de Brême. Abandon définitif de Cadaloüs par le conseil de régence.

50. En dépit de ses schismatiques espérances, les portes de l'enfer ne prévalurent point encore cette fois. Adalbert de Brême avait, dès le 29 mars 1065, proclamé la majorité du jeune Henri IV, aux mains duquel il remit l'épée royale. Mais cette vaine cérémonie n'avait pu donner à l'enfant de quinze ans la maturité qui

[1] Benzo. Lib. V. ap. *Pertz*. Tom. XI, p. 646.

[2] *Regi namque debetis militiam, qui vos erexit ad præsulatus honorem... Salvet Deus Henricum regem nobilissimum, veritatis defensorem et christianissimum, qui præfecit te Papiæ præsulem dignissimum... Sta pro rege, fecit enim te et tuos in regno primarios, chyliarchas et millenarios,* (Ibid. *ad episc.* passim, pp. 643-646.

lui manquait. Le tout puissant ministre continua donc au nom du roi majeur le système d'oppression sous lequel l'Allemagne gémissait depuis tant d'années. « Il avait tellement tendu l'arc qu'il se brisa dans ses mains, » dit un chroniqueur. Les princes, les évêques et les grands réunis à Tribur (février 1066) exigèrent de l'adolescent royal l'éloignement d'Adalbert et la promesse d'épouser la jeune princesse de Turin. Saint Annon de Cologne reprit le gouvernement de l'État, et fit de nouveau reconnaître par tous les évêques allemands l'autorité du saint pape Alexandre. Il s'adressait à lui pour confirmer la fondation d'un monastère qu'il établissait à Siegburg et où il fit venir des religieux de Fruttuaria, dans le but de servir de modèle pour la réforme des sociétés monastiques en Allemagne. Ces heureuses nouvelles réjouirent le cœur du souverain pontife. Il les mandait en ces termes à l'archevêque de Reims Gervais : « Depuis cinq ans l'antéchrist avait tellement redoublé de fureur contre la sainte église romaine et le siége apostolique que, forcé de subir chez nous cette formidable tempête, il nous a été impossible de régler les affaires des églises lointaines. Aujourd'hui, grâce à la clémence divine, l'orage a disparu, le ciel est redevenu serein, il nous est permis de reprendre les devoirs de notre sollicitude pastorale, et nous ne différons plus un seul moment de venir au secours de vos églises désolées [1]. »

51. Il s'agissait pour les églises des Gaules, comme pour celles d'Italie et d'Allemagne, de lutter contre les usurpateurs simoniaques, les scandales des clercs, les empiétements du pouvoir laïque. A Chartres, un intrus s'était emparé du siége épiscopal. Un autre, l'archidiacre Josselin, avait acheté sa nomination à l'évêché de Soissons et voulait contraindre les armes à la main le métropolitain Gervais à le sacrer. « Résistez énergiquement à ce simoniaque, disait le pape, croyez que notre appui ne vous fera pas défaut. Agissez de même vis à vis de l'évêque de Beauvais, dont la tyrannie atroce et la cupidité sacrilége n'épargne ni les pauvres de Jésus-Christ ni les biens de l'Église. Nous sommes aussi informé

[1] Alexander. II. *epist.* XXXVIII; *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1317.

des entreprises injustes de l'évêque d'Amiens qui ne craint pas, au mépris de nos avertissements réitérés, de troubler l'ordre et la discipline du monastère de Corbie [1]. » Gui évêque d'Amiens dont le pape flétrit ainsi la conduite affichait notoirement sa haine contre le monachisme. Une première fois il s'était fait remettre quarante livres pesant d'or par l'abbé de Corbie, promettant à ce prix de respecter les immunités du monastère. Mais il n'en continua pas moins ses déprédations. Il en vint dans un moment de fureur à lancer contre l'abbé et les religieux une sentence d'excommunication. L'évêque de Paris, Geoffroy, n'en usait pas mieux avec le monastère de Saint-Denys; il fallut après de longs démêlés que le pape interdît à Geoffroy de mettre le pied dans le monastère et chargeât l'archevêque de Sens d'y faire les ordinations. Dans une lettre à Philippe I roi de France, Alexandre II se plaignait amèrement de tant de scandales donnés par les évêques. « Les malheureux ! disait-il, ne savent-ils plus que les décrets du siége apostolique sont une règle inviolable pour tous les enfants de la sainte mère Église ; qu'ils doivent être respectés à l'égal des canons et exécutés avec une filiale obéissance ? [1] »

Légation de saint Pierre Damien en France. Concile de Châlons-sur-Marne.

52. Déjà en 1064 on avait vu l'évêque de Mâcon Drogo envahir le monastère de Cluny à la tête de ses hommes d'armes, s'y établir par droit de conquête et excommunier toute la congrégation. Ce monstrueux attentat avait eu non-seulement en France mais dans toute l'Europe chrétienne un immense retentissement. La ferveur des religieux, les éminentes vertus de saint Hugues leur abbé, les colonies d'apôtres qu'ils envoyaient chez les Sarrasins de Sicile, les Maures d'Espagne et jusque dans le Groënland et les îles de la Scandinavie, faisaient bénir leur nom même parmi les infidèles. Hugues vint en pleurant se jeter aux pieds d'Alexandre II et implorer sa protection. Pierre Damien reçut ordre d'aller aussitôt réprimer un pareil brigandage. « Si nous n'étions retenu à Rome par les plus graves difficultés, disait le pape dans la

[1] Ibid. *Epist.* XXIII, col. 1300.
[2] Alexandr. II. *Epist.* XCV; Tom. cit. col. 1383.

lettre écrite à cette occasion aux évêques des Gaules, nous serions allé nous-même au milieu de vous. Le légat chargé de nous représenter est le grand homme qui, après nous, tient le premier rang dans l'église romaine. C'est Pierre Damien évêque d'Ostie, notre œil droit, la colonne inébranlable du siége apostolique. Nous lui confions la plénitude de nos pouvoirs, nous voulons que chacune de ses décisions ait la même force que si elle émanait de notre propre bouche. Nous adjurons votre fraternité et au besoin lui enjoignons en vertu de l'autorité apostolique de recevoir ce grand homme avec les mêmes honneurs que vous nous rendriez à nous-même et d'accepter humblement la sentence qu'il prononcera au nom du bienheureux apôtre Pierre [1]. » L'illustre légat, objet d'un éloge si mérité, se mit en route sans tenir compte ni de sa vieillesse, ni de ses infirmités, ni des périls qu'il allait rencontrer sur le chemin. Les partisans schismatiques de Cadaloüs lui tendirent mille embûches, auxquelles il échappa sans autres armes que la croix de Jésus-Christ. Durant tout le voyage il n'interrompit pas un seul jour l'abstinence monastique et psalmodia l'office avec ses compagnons aux heures accoutumées. A son approche l'évêque de Mâcon abandonna le monastère de Cluny, en sorte que les religieux ayant saint Hugues à leur tête purent reprendre possession du monastère et venir processionnellement recevoir le légat apostolique. « Nous demeurâmes huit jours à Cluny, dit l'hagiographe qui accompagnait alors Pierre Damien. J'ai vu là des Paul, des Antoine, qui savent allier la perfection des anachorètes à celle des cénobites; j'avais sous les yeux un spectacle digne de la primitive Église. « La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme; tout est tellement commun entre eux [2], que l'abbé lui-même n'a ni une chambre séparée ni aucun objet à son usage propre.

[1] Ibid. *Epist.* XV; col. 1295. Le cardinal Maï a retrouvé en ces derniers temps le récit du voyage de saint Pierre Damien dans les Gaules, écrit par l'un de ses compagnons de route. (*Cf. S. Petr. Damian. Iter Gallicum,* Patr. Lat. Tom. CXLV, col. 866.) C'est à ce récit contemporain que nous empruntons les détails qui suivent.

[2] Act. II, 44.

Quelle gravité dans la psalmodie, quelle ferveur dans l'assistance aux saints mystères, quel silence dans les cloîtres, quelle pauvreté dans les vêtements, quelle mortification dans la nourriture! » — « Cluny m'est apparu, disait plus tard Pierre Damien lui-même, comme un paradis intermédiaire entre la terre et le ciel, comme l'arène spirituelle où la fragilité de la chair livre des combats victorieux à l'ennemi du salut et triomphe des puissances infernales. Mes frères de Cluny, c'est au milieu de vous que j'aime à reporter mes dernières pensées, à l'heure où je vois s'approcher la dissolution de mon corps mortel. Souvenez-vous qu'en chapitre solennel, à l'époque où j'étais allé vous défendre contre la tyrannie de l'évêque de Mâcon, vous avez pris par écrit l'engagement de célébrer à perpétuité un anniversaire pour le repos de mon âme [1]. » La légation de Pierre Damien fut laborieuse. Il dut se transporter à Limoges pour y rétablir l'ordre dans une communauté dont on disputait la possession à saint Hugues. Au retour il procéda à la consécration de la nouvelle église de Silviniacum (Souvigny) et à la translation des reliques de saint Odilon. Cependant Drogo refusait de se rendre au concile indiqué par le légat à Châlons-sur-Marne. « La plupart des évêques, dit encore l'hagiographe, ne se montrèrent pas mieux disposés : ils étaient jaloux de la prépondérance de Cluny. Un instant on put craindre que tant d'efforts n'aboutissent qu'à un déplorable échec. Grâce au vénérable archevêque de Besançon (Hugues I de Salins), le seul de tant de prélats qui ne partageât point ces haines odieuses, on en vint à une transaction. Drogo consentit à paraître au synode de Châlons et Pierre Damien à user d'indulgence. L'évêque coupable se prosterna devant le légat apostolique et fit la déclaration suivante : « En cédant à un mouvement de colère contre les religieux de Cluny, je reconnais avoir été coupable de témérité et d'ignorance, mais j'affirme par serment que je n'avais nullement l'intention d'outrager le saint-siége ni le seigneur pape Alexandre II. Ainsi Dieu me soit en aide et les saints évangiles. » Pierre Damien reçut ce serment; il im-

[1] S. Petr. Damian. *Epist.* IV, Lib. V; *Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 377.

posa à l'évêque un jeûne de sept jours au pain et à l'eau et leva la sentence d'excommunication prononcée contre lui [1]. »

Lettre d'Alexandre II à l'hérésiarque Berenger. Décret relatif aux messes quotidiennes.

53. En face d'un épiscopat plus féodal que chrétien et si profondément gangrené par la lèpre de la simonie, on ne saurait s'étonner du progrès que continuait à faire dans les Gaules l'hérésie de Bérenger. Sauf en Normandie, où l'influence et les écrits de Lanfranc prémunissaient les fidèles contre la doctrine des sacramentaires, la nouvelle secte étendait partout ses ravages. Alexandre II dans une lettre que ne nous est point parvenue s'adressait à l'hérésiarque pour lui rappeler ses rétractations précédentes et l'invitait à donner l'exemple d'une humble soumission à la foi catholique. En même temps, saint Maurilius archevèque de Rouen dans un synode provincial anathématisait de nouveau ces erreurs tant de fois condamnées. Les docteurs catholiques, Guitmond plus tard évêque d'Aversa, Durand de Troarn, Algerus moine de Cluny et saint Pierre Damien lui-même joignirent leurs efforts à ceux de Lanfranc pour mettre en lumière la vérité du dogme eucharistique. L'obstination de l'écolâtre de Tours n'en fut point ébranlée; son génie superbe paraissait se complaire dans une lutte qui jetait son nom à tous les échos de la publicité. La lutte l'enivrait; les injures contre la papauté atteignaient sous sa plume des proportions jusque là inouïes. Les contemporains avaient gardé le souvenir de sa réponse à Alexandre II, comme d'un monument de haine satanique. Elle ne nous a point été conservée. Il serait curieux de savoir jusqu'à quel point Bérenger s'engagea d'intérêt avec les partisans du schisme de Cadaloüs. L'alliance entre les sacramentaires du XI[e] siècle et la faction simoniaque de l'antipape césarien était chose naturelle. D'un côté comme de l'autre on faisait litière de la foi et de la discipline ecclésiastique ; un sacerdoce marié ne pouvait reconnaître le dogme de la présence réelle et un sacerdoce marié ne pouvait s'établir que sous la protection toute puissante de César. L'erreur suivait en Occident la même route qu'elle avait tenue à Byzance, elle procédait au XI[e] siècle avec Bérenger comme nous la

[1] S. Petr. Dam. *Iter Gallic. Patr. Lat.* Tom. CXLV, col, 878.

verrons procéder au XVI[e] avec Luther et Calvin. L'hérésie de Bérenger avait attiré l'attention sur une pratique jusque là tolérée par l'Église, malgré les abus de plus d'un genre qui en pouvaient résulter. Nous avons vu qu'au temps du vénérable Bède le nombre des messes qu'un prêtre célébrait chaque jour était facultatif. Alexandre II par une constitution apostolique dont il ne nous reste qu'un fragment détaché formulait en ces termes la règle à suivre : « Il suffit d'une seule messe par jour à chaque prêtre, puisque Jésus-Christ n'a souffert qu'une seule passion pour racheter le monde entier. Ce n'est point chose qu'on puisse traiter légèrement que la célébration de la messe; heureux le prêtre qui serait capable d'en dire une seule avec toutes les conditions requises ! En cas de nécessité on pourrait tolérer la célébration par le même prêtre, le même jour, d'une messe des morts et de la messe du jour. Mais il faut s'arrêter là. Quant à ceux qui par un motif de cupidité ou par complaisance pour les laïques célèbrent plusieurs messes par jour, je ne crois pas qu'ils puissent éviter la damnation [1]. »

§ VII. ALEXANDRE II ET LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE.

Destinées providentielles de l'empire britannique.

54. L'année 1066 vit s'accomplir en Angleterre un de ces événements qui prennent dans l'histoire une place extraordinaire, marquent une période nouvelle et imposent à des séries de siècles une influence prépondérante. Le grand empire britannique commandant aujourd'hui à deux cents millions de sujets, dominant toutes les mers, dépassant en prospérité et en richesses l'antique opulence de Carthage jointe à celle de la Rome païenne elle-même, date de cette époque. Dans une certaine mesure la papauté est responsable de sa création : Alexandre II bénit son berceau, le génie d'Hildebrand plana sur sa naissance. Il n'est pas sans intérêt de rappeler en 1874 que le plus florissant des états européens fut fondé en 1066 sous les auspices d'un pape qui luttait alors au péril de sa vie contre le mariage des prêtres, contre la nomination par les pouvoirs

[1] Alexandr, II. *Epist.* CXXXII; *Patr. Lat.* Tom, CXLVI, col. 2110.

civils aux bénéfices ecclésiastiques, contre l'hérésie des sacramentaires, contre la prétention des rois à se faire chefs de religion. Aujourd'hui l'Angleterre sous l'influence du protestantisme a repris chacune de ces erreurs; son épiscopat, ses ministres de tout ordre sont mariés; tous obtiennent du laïcisme ou lui achètent leurs bénéfices ; tous rejettent le dogme de la transubstantiation; pour eux le chef de l'état est officiellement aussi le chef de l'église établie ; pour eux enfin le pape est l'antechrist. On a cru longtemps que ce revirement dans l'hérésie et le schisme serait définitif sur le sol de la Grande-Bretagne. Il ne manquait pas d'hommes d'État, de politiques à courte-vue, qui attribuaient la grandeur matérielle de l'Angleterre uniquement à sa rupture avec le catholicisme. Mais pour l'observateur attentif il est visible que cette prospérité matérielle qui lui fait tant d'envieux est la récompense méritée de sa fidélité sociale à retenir et à pratiquer le peu de vérités et de préceptes religieux qu'elle a conservés de son origine catholique. Pendant que les autres nations jadis chrétiennes professent l'athéisme dans leurs lois, le mépris de toute révélation et de tout culte, la haine de toute autorité divine et humaine, l'Angleterre protestante invoque respectueusement le Christ au parlement, au temple, au foyer domestique. Chaque année elle consacre un jour de prière pour s'humilier, non pas devant le Dieu impersonnel des rationalistes, mais devant le Christ rédempteur. L'Écriture Sainte, parole de Dieu, est lue matin et soir dans toutes les familles; le repos sanctifié du dimanche est observé au point que les postes elles-mêmes suspendent la plupart de leurs services; enfin le respect à l'autorité humaine, parallèlement à celui de l'autorité divine, garde ce peuple contre toutes les folies des niveleurs et des révolutionnaires. Ce sont là des vertus d'origine essentiellement catholique. L'Angleterre même protestante les a gardées, sa récompense est manifeste. Elle en aura d'autres plus éclatantes encore. Son retour à l'unité s'accentue de jour en jour. Quelle ne sera pas son influence alors que ses missionnaires, redevenus ceux de la vérité catholique, porteront à tous les points du monde la parole infaillible des succeseurs de saint Pierre! Il

n'est pas douteux pour nous que tel ne soit le rôle providentiel réservé à cette grande nation dans un avenir assez prochain. Baptisée par les disciples de saint Grégoire le Grand, fondée par Alexandre II et saint Grégoire VII, elle reprendra l'apostolat du premier, la doctrine du second et la vigueur du troisième, au bénéfice du règne de Jésus-Christ.

Récriminations de l'école moderne contre la décision rendue par Alexandre II en faveur de Guillaume le Conquérant.

55. La conquête de l'Angleterre par les Normands fut le point de départ de ces grandes choses. La part qu'y prirent Alexandre II et Grégoire VII a été de nos jours odieusement travestie non pas seulement par des écrivains hostiles à l'Église, mais même par des auteurs catholiques. Depuis sept siècles, la France regardait comme une des plus glorieuses pages de son histoire l'épisode de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Elle avait au XI[e] siècle fourni la fleur de sa noblesse pour cette immortelle entreprise. Toutes ses provinces, la Bretagne, le Poitou, l'Aquitaine, la Bourgogne y envoyèrent des représentants. De France, d'Italie d'Allemagne les chevaliers chrétiens, au nombre de cinquante mille, étaient venus, croyant servir la cause de la justice et du droit, se grouper sous l'étendard du duc de Normandie. La pairie actuelle d'Angleterre se fait gloire de compter dans son arbre généalogique un aïeul datant de la conquête. Cependant la science moderne prétend nous démontrer que Guillaume de Normandie fut non pas l'héritier mais l'usurpateur de la couronne, non le conquérant légitime mais le bourreau de l'Angleterre; qu'il n'avait aucun droit à faire valoir; que le pape Alexandre II et son premier ministre Hildebrand en reconnaissant le bien fondé de ses revendications firent acte sinon de suprême injustice ou de honteuse simonie du moins d'ignorance et de crédule simplicité; enfin que les soldats de Guillaume n'étaient qu'un « amas impur d'aventuriers sans domicile, sans aveu, sans foi; une horde de pirates attirés par la soif du brigandage, du rapt et de la curée[1]. » Le ton seul de ces injurieuses appréciations suffirait à éveiller la défiance. La vérité n'a point ces allures présomptueuses et hautaines. Elle avance lente-

[1] *Cours complet d'Histoire ecclésiastique*, Tom. XIX, col. 832.

ment comme la justice, un pied après l'autre, progressant peu mais sur un terrain inébranlable. La nouvelle école ne marche pas, elle bondit. Elle affirme qu'on s'est trompé jusqu'ici en croyant à la légitimité des revendications de Guillaume le Conquérant. Le pape et ses cardinaux se trompèrent ou furent trompés; l'Europe chrétienne se trompa avec eux et tout ce qu'on a écrit jusqu'à ce jour sur ce fait historique, un des plus considérables du moyen-âge, ne serait qu'un roman. Les vainqueurs se sont tressé à eux-mêmes des couronnes, mais les documents émanés des vaincus ont été remis en lumière par la science moderne : désormais il faut jeter l'anathème à l'Église et à l'Europe du XIe siècle, qui prirent parti pour Guillaume de Normandie, sanctionnèrent ses droits et l'aidèrent à mériter son surnom de Conquérant. Le lecteur nous permettra de placer sous ses yeux les pièces de ce grand procès et de rabattre quelque peu les fumées d'orgueil dont l'érudition moderne aime à s'envelopper. Ce n'est pas d'hier que les récits en partie double faits par les vainqueurs et les vaincus dans cette grande controverse ont appelé l'attention des historiens. Sous ce rapport, on n'a de nos jours absolument rien découvert. Trente ans à peine après la mort de Guillaume le Conquérant, le plus célèbre des annalistes anglais écrivait en tête de l'histoire de la Conquête un prologue mémorable, où il s'exprimait en ces termes : « Les chroniqueurs précédents, selon qu'ils furent Normands ou Anglo-Saxons d'origine, ont pris parti pour ou contre le roi Guillaume; les premiers l'ont exalté à outrance, élevant jusqu'au ciel tous ses actes bons et mauvais, les seconds par inimitié de race l'ont chargé d'outrages ignobles. Pour moi, le sang des deux peuples coule dans mes veines; je suis Normand par mon père, Anglo-Saxon par ma mère; j'ai donc le devoir et la volonté d'être impartial. Je dirai de Guillaume sans réticence ni exagération le bien qui est venu à ma connaissance; je relèverai sans colère ni haine le mal que j'en ai appris. Ceux qui recherchent avant tout la vérité me sauront gré, j'espère, d'avoir adopté cette règle de conduite [1]. » Ainsi parle

[1] Willelm. Malmesbur. *Gest. reg. Anglor.* Patr. Lat. Tom. CLXXIV, col. 1211.

Guillaume de Malmesbury. Son programme nous plaît mieux que celui de la science moderne; celle-ci aurait pu, en daignant seulement le lire, se convaincre qu'on a fort mauvaise grâce à venir de nos jours annoncer au monde comme une découverte capitale la contradiction qui existe entre les documents émanés du parti vainqueur et ceux des vaincus relativement à la conquête de l'Angleterre par les Normands. S'il n'y avait point eu un conflit d'idées, une lutte théorique sur le terrain du droit à la date même de l'événement, ni le recours à la décision du saint-siége, ni l'intervention de la chevalerie européenne, ni la lutte sanglante sur les champs de bataille n'auraient eu lieu. Tout procès suppose des droits ou des apparences de droit contradictoires. Le rôle des juges est précisément d'apprécier entre les partis et de déterminer le droit réel. Alexandre II et son grand ministre Hildebrand, au nom des principes religieux et sociaux qui dominaient l'Enrope chrétienne du XIe siècle, prononçèrent dans la question qui nous occupe en faveur de Guillaume le Conquérant. Leur sentence fut parfaitement juste; aujourd'hui encore soumise à la décision d'un congrès international elle serait la même. Le lecteur va pouvoir en juger en pleine connaissance de cause.

Le pâtre Godwin père d'Harold.

56. Saint Edouard le Confesesur dernier roi de la dynastie anglo-saxonne avait été rappelé en 1042, date de la mort du dernier usurpateur danois, sur le trône de ses pères [1]. Il était fils d'Ethelred II roi d'Angleterre et de la princesse normande Emma fille de Richard I duc de Normandie. Jusqu'à l'âge de trente-six ans réfugié à la cour de Neustrie, il avait attendu l'heure de la Providence. Sa restauration, œuvre nationale accomplie en haine de la tyrannie danoise, eut lieu dans des circonstances singulières. Le personnage qui en fut le principal agent était un parvenu de bas étage dont les princes danois avaient fait la fortune. Godwin comte de Northumberland, tel était son nom et son titre, avait pour père un bouvier du comté de Warwick nommé Ulfnoth. Luimême était resté pâtre jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Il eut alors

[1] Cf. Chap. II de ce présent volume, N° 81.

(1016) l'occasion de sauver la vie à un chef danois égaré dans les montagnes après une victoire d'Edmond Côte de Fer. Signalé pour ce fait à la bienveillance de Canut le Grand, le jeune pâtre devint soldat, se signala en vingt batailles et obtint avec le titre de comte le gouvernement d'une province. Aucun scrupule ne l'arrêtait sur le chemin des honneurs. En 1037 un prince de la race anglo-saxonne, Alfred, frère puiné d'Edouard, s'était imprudemment hasardé sur les côtes d'Angleterre. Godwin réussit à s'en emparer et le fit lâchement mettre à mort. Ce crime lui valut de la part de la dynastie danoise un redoublement de faveur et porta son influence au comble. Cependant il n'hésita point en 1042 à se tourner contre ses anciens bienfaiteurs. Avec son fils Harold il se mit à la tête d'une insurrection populaire, chassa les Danois et rappela de son exil Edouard le Confesseur. « Or, dit Ingulf de Croyland, Godwin avait une fille nommée Editha, dont la piété, la douceur, la modestie contrastaient avec les mœurs farouches et la cruauté de son père. D'où le proverbe :

Sicut spina rosam, genuit Godwinus Editham [1]. »

Une des conditions mises par Godwin au retour d'Edouard fut le mariage du jeune roi avec Editha. A ce terme, l'ambition du pâtre des forêts de Warvick semblait devoir enfin s'arrêter. Le mariage solennel d'Edouard et d'Editha eut lieu dans l'église de Winchester (1042) : mais ce que ne savait pas Godwin c'est que d'un consentement mutuel les deux époux s'étaient promis l'un à l'autre de garder leur virginité. Dix ans après, l'ambitieux comte ne voyant pas d'enfants issus de l'alliance royale se révolta contre saint Edouard et voulut le détrôner (1052). Vaincu avec son fils Harold dans une bataille navale et contraint de se réfugier en Flandre, il fit sa soumission. Le plus jeune de ses fils nommé Ulfnoth et l'un de ses petits fils furent remis comme ôtages et pour plus de sûreté

[1] « Comme l'épine produit la rose, ainsi Godwin eut pour fille Editha. » (Ingulf. Croyland. *apud Rer. anglic. Script.*, t. I, p. 62, *ad Gale.*)

la garde en demeura confiée au duc Guillaume de Normandie. A ces conditions Edouard consentit à tout oublier. « Le seul défaut qu'on eut jamais à reprocher au saint roi, dit l'hagiographe, fut sa mansuétude. Elle était sans bornes, mais il arrivait parfois que Dieu prenait soin de venger les injures que son serviteur pardonnait lui-même si généreusement. La fin tragique de Godwin en fut la preuve. Le jour de Pâques 1053, quelques mois après son retour, le comte était assis au banquet royal. Il advint qu'un échanson versant à boire posa un pied à faux et trébucha; il serait tombé avec l'aiguière si par un brusque mouvement il ne se fût rejeté vivement sur l'autre pied. « C'est le frère qui est venu au secours du frère, » dit en riant Godwin. A ces mots qui semblaient faire allusion au meurtre du prince Alfred, le roi prit un visage sévère : « Sans doute le frère a besoin du frère, dit-il, et plût à Dieu que le mien vécut encore! Il me prêterait son appui. » Godwin essaya de se justifier. « O roi, s'écria-t-il, d'où vient qu'au moindre souvenir de votre frère vous manifestez contre moi une si violente irritation? Si j'ai contribué même indirectement à sa mort, fasse le Dieu du ciel que je ne puisse avaler ce morceau de pain! » En achevant ces mots, le comte porta le pain à sa bouche, mais il ne put l'avaler et mourut, les uns disent subitement, d'autres seulement cinq jours après. » Ainsi disparut de la scène du monde l'ancien pâtre des forêts de Warwick. Harold son fils aîné hérita de son pouvoir, de ses titres et de ses richesses. Beau-frère d'un monarque qui n'avait pas d'enfants, il aspirait à la couronne et n'en faisait point mystère, mais on conviendra que ni sa naissance ni sa conduite antérieure ne lui donnaient le moindre droit.

Désignation par Edouard le Confesseur de Guillaume de Normandie comme héritier présomptif.

57. Aussi tel ne fut pas l'héritier que se choisit saint Edouard. Il restait en Allemagne un neveu d'Edmond-Côte-de-Fer, né en Hongrie, où son père s'était réfugié dans le temps des proscriptions danoises. Il portait lui aussi le nom d'Edouard. « Le vieux roi le fit venir, dit Guillaume de Malmesbury, dans l'espoir de lui laisser soit à lui soit à ses fils le trône d'Angleterre et d'écarter les prétentions de la famille de Godwin. Mais quelques jours après son arrivée, le jeune prince mourut inopinément à Saint-Paul de Lon-

dres laissant trois enfants : un fils peu intelligent et sans bravoure nommé Edgar, qui au moment où j'écris, ajoute le chroniqueur, achève ses jours dans une humble retraite, et deux filles Christine qui s'est faite religieuse au monastère de Romsey et Marguerite épouse de Malcolm roi d'Ecosse [1]. » La mort de son jeune parent privait Edouard le Confesseur de l'appui qu'il s'en était promis pour sa vieillesse. La rapidité extraordinaire de cette mort était de nature à inspirer des soupçons de plus d'un genre. L'orphelin Edgar était un rempart trop fragile contre les ambitieuses visées d'Harold. « Ce fut alors, reprend Guillaume de Malmesbury, que le roi se détermina à donner au duc Guillaume de Normandie la succession au trône. Le duc était digne de ce choix, sa bravoure, son activité, ses talents militaires lui avaient valu le premier rang parmi les princes contemporains, d'ailleurs il était l'arrière-petit-neveu du roi par la ligne maternelle, puisqu'Emma mère d'Edouard était grande tante de Robert-le-Diable père de Guillaume [2]. » Ainsi parle le chroniqueur de Malmesbury et son témoignage dans la question controversée a une importance capitale. On comprend en effet que si réellement Edouard le Confesseur déclara de son vivant pour héritier présomptif du trône d'Angleterre son arrière-petit-neveu le duc Guillaume de Normandie, ce dernier fut dès lors très-légitimement investi d'un droit qu'on pouvait

[1] *Rex Edwardus pronus in senium, quod ipse non susceperat liberos et Godwini videret invalescere filios misit ad regem Hunorum ut filium fratris Edmundi Edwardum cum omni familia sua mitteret : futurum ut aut ille aut filii sui succedant regno hæreditario Angliæ; orbitatem suam cognatorum suffragio sustentari debere. Ita venit Edwardus, sed continuo apud sanctum Paulum Londoniæ fato functus est tribus liberis superstitibus; vir neque promptus manu neque probus ingenio, Edgar, qui post occisionem Haroldi a quibusdam in regem electus et vario lusu fortunæ rotatus, pene decrepitum diem ignobilis ruri agit; Christina, quæ sanctimoniali habitu apud Rumesiam consenuit; Margareta, quam Malcolmus rex Scotorum legitimo matrimonio duxit.*

[2] *Rex itaque defuncto cognato, quia spes prioris erat soluta suffragii, Willelmo comiti Normanniæ successionem Angliæ dedit. Erat ille hoc munere dignus, præstans animi juvenis, et qui in supremum fastigium alacri labore excreverat; præterea proxime consanguineus, filius Roberti filii Ricardi quem fratrem fuisse Emmæ matris Edwardi diximus.* (Willelm. Malm. *Gest. reg.* Lib. II; Patr, Lat. CLXXIX, col. 1207.)

lui disputer par les armes mais dont la valeur juridique était incontestable. Aussi l'école moderne rejette-t-elle le legs testamentaire en faveur du duc comme une fable inventée après coup et mise en circulation par le parti des vainqueurs. « L'idée de nommer Guillaume pour son successeur, de livrer la bergerie au loup qui rôdait à l'entour, dit un récent historien, n'eût pu venir à Edouard que dans un accès de délire. Quand on recherche quels auteurs contemporains ont parlé du fameux legs en faveur de Guillaume de Normandie on n'en trouve heureusement point. Ce qui n'empêche pas Fleury de dire et Rohrbacher de répéter qu'Edouard avait institué héritier Guillaume duc de Normandie [1]. » Il y a dans ces quelques lignes du moderne écrivain plus d'irritation que de science. Fleury n'a rien inventé, et Rohrbacher en copiant la phrase de Fleury n'a fait que reproduire de seconde main le témoignage de Guillaume de Malmesbury. Reste maintenant à savoir ce que vaut en lui-même le témoignage du chroniqueur. La nouvelle école ne trouve pas Guillaume de Malmesbury suffisamment contemporain, bien qu'il ait eu la précaution de nous avertir qu'au moment où il écrivait le prince Edgar vivait encore; bien qu'il nous ait, dans les termes cités plus haut, solennellement prévenus qu'il dirait sans parti pris toute la vérité. Ces garanties ne suffisent pas à l'école moderne. Elle prétend que « le fameux legs en faveur de Guillaume de Normandie » n'a laissé de trace dans aucun auteur strictement contemporain. Elle se trompe. A l'époque où saint Edouard le Confesseur et la reine Editha donnaient à l'Angleterre le spectacle de leur union virginale et de leurs éminentes vertus, vivait à côté du palais un jeune clerc qui achevait alors le cercle de ses études; il se nommait Ingulf. Voici en quels termes il parle des années de sa jeunesse passées si près de l'intérieur royal : « J'ai vu bien souvent la pieuse reine Editha, lorsque j'allais visiter mon père employé au palais. Quand elle me rencontrait au retour de l'école, elle m'interrogeait sur les leçons que j'avais apprises, sur les vers latins que j'avais composés, sur les thèses de

[1] *Cours complet d'Hist. Eccles.* Edit. Migne. Tom. XIX, col. 846.

logique surtout, car elle y était fort habile ; elle prenait plaisir à m'enlacer dans quelques arguments captieux, et riant de mon embarras, me donnait trois ou quatre écus pour me consoler [1]. » A coup sûr Ingulf fut un contemporain dans toutes les conditions où la plus sévère critique le pourrait souhaiter. Or, devenu plus tard moine à Croyland, il nous a laissé une chronique de ce monastère dans laquelle il s'exprime ainsi : « Sentant sa fin approcher, Edouard le Confesseur fit partir son confident intime l'archevêque Robert de Cantorbéry près du duc Guillaume de Normandie pour informer celui-ci qu'en raison de son mérite non moins que de sa parenté il le déclarait son successeur au trône [2]. » Cette fois nous avons plus qu'une trace du « fameux legs en faveur de Guillaume. » L'auteur aussi contemporain que possible et parfaitement à même par ses relations avec la cour d'Edouard le Confesseur d'être très-exactement renseigné nous donne le nom de l'intermédiaire chargé de notifier le legs d'Édouard au duc de Normandie. Le moine de Jumièges Guillaume Calculus également contemporain, puisqu'il écrivait à l'époque même de la conquête, n'est pas moins explicite. «Le roi d'Angleterre Edouard, dit-il, se voyant sans héritier direct, envoya l'archevêque Robert de Cantorbéry annoncer au duc Guillaume de Normandie qu'il s'était déterminé à le choisir pour son successeur [3]. » En présence de ces textes concordants, authentiques, émanés d'auteurs de nationalité diverse, d'opinions différentes, on ne saurait révoquer en doute la désignation présomptive faite par Edouard le Confesseur de Guillaume de Normandie comme héritier du trône d'Angleterre.

Serment par lequel Harold jure au duc Guillaume de l'aider à conquérir l'Angleterre.

58. L'ambassade de Robert de Cantorbéry relative à cet objet eut lieu en 1065, l'année même où ce prélat partait pour Rome afin

[1] *Histor. Ingulf. Croyland.* ap. Rer. anglicar. Script., t. I, p. 62, ed Gale.

[2] *Senio confectus Willelmo Robertum archiepiscopum Cantuariæ legatum a latere suo direxit, illumque designatum regni sui successorem tam debito cognationis quam merito virtutis suæ archiepiscopi relatu insinuavit.* (Id. Ibid.)

[3] *Edwardus Anglorum rex, disponente Deo, successione prolis carens, miserat Willelmo duci Robertum Cantuariensem archipræsulem ex regno a Deo sibi attributo illum statuens hæredem.* (Willelm. Calcul. *Histor. Normann.* Lib. VII, cap. xxxi ; *Patr. Lat.* Tom. CXLIX. col. 870).

d'y recevoir le pallium des mains du pape Alexandre II, auquel il devait sans aucun doute communiquer la résolution d'Edouard. Durant son absence l'église de Cantorbéry fut usurpée par un intrus nommé Stigand, déjà évèque de Winchester et partisan déclaré de la famille de Godwin. Cette coïncidence nous permet de conjecturer que l'ambitieux Harold commençait dès lors à placer ses créatures dans les postes les plus élevés pour se faciliter bientôt à lui-même l'accès au trône. Cependant son frère Ulfnoth et son neveu étaient restés depuis l'an 1052 entre les mains de Guillaume de Normandie. qui les gardait comme otages au nom d'Edouard le Confesseur. Malgré ses instances réitérées Harold n'avait pu encore obtenir du saint roi leur mise en liberté. Enfin dans le courant de l'année 1065 Edouard lui accorda cette grâce et il s'embarqua aussitôt pour aller les réclamer au duc normand. Une tempête fit échouer son navire à l'embouchure de la Somme, sur les terres de Guy comte de Ponthieu. « C'était la coutume au moyen-âge, dit M. Aug. Thierry, que tout étranger jeté à la côte par un naufrage, au lieu d'être humainement secouru, fût emprisonné et mis à rançon. Harold et ses compagnons subirent cette loi rigoureuse. Après avoir été dépouillés du meilleur de leur bagage, ils furent enfermés par le seigneur du lieu dans la forteresse de Belram, aujourd'hui Beaurain près de Montreuil. Harold se déclara porteur d'un message du roi d'Angleterre pour le duc de Normandie et envoya demander à Guillaume de le faire sortir de prison, afin qu'il put se rendre auprès de lui. Guillaume n'hésita point, et réclama de son voisin le comte de Ponthieu la liberté du captif d'abord avec de simples menaces sans parler de rançon. Le comte de Ponthieu fut sourd aux menaces et ne céda qu'à l'offre d'une grande somme d'argent et d'une belle terre sur la rivière d'Eaume. Harold put ainsi se rendre à Rouen, où le duc l'accueillit avec les plus grands honneurs [1]. » Durant leurs entretiens pleins d'apparente cordialité. Guillaume dit un jour à son hôte : « Dès le temps où Edouard vivait réfugié en ce pays il me promit, si jamais il devenait roi d'Angleterre, de me faire

[1] Aug. Thierry, *Conq. de l'Angleterre*, Tom. I, l. III, p. 222.

son héritier[1]. Prêteriez-vous, le cas échéant, votre concours à la réalisation de cette promesse? Soyez sûr qu'alors vous pourriez tout attendre de ma reconnaissance. » Harold surpris à l'excès de cette confidence inattendue répondit par des paroles d'adhésion. « Puisque vous consentez à me servir, reprit Guillaume, promettez-moi de mettre à ma disposition, quand le temps sera venu, la forteresse de Douvres et son puits d'eau vive. Je marierai votre sœur à l'un de mes barons, vous-même vous épouserez ma fille Adelize. Pour garant de nos conventions réciproques vous laisserez entre mes mains l'un des deux otages que vous êtes venu réclamer, il restera sous ma garde et je vous le rendrai en Angleterre quand j'y arriverai comme roi. » A ces paroles, dit le chroniqueur, Harold comprit toute la gravité de sa situation et ne sachant d'autre manière de s'en tirer, il promit tout. A quelques jours de là, le duc Guillaume tint à Bayeux une cour plénière où assistaient les hauts barons de Normandie. Dans la grande salle du palais, sur une table recouverte d'un drap d'or, était déposé un évangéliaire et un crucifix. Quand le duc se fut assis sur son trône, la tête ceinte d'un cercle à fleurons, tenant à la main une épée nue et entouré de la foule des seigneurs, il interpella Harold. « Je vous requiers devant cette noble assemblée, lui dit-il, de confirmer les promesses que vous m'avez faites; savoir de m'aider à obtenir le trône d'Angleterre après la mort du roi Edouard, d'épouser ma fille Adelize et de m'envoyer votre sœur pour que je la marie à un de mes barons. » Le fils de Godwin n'osant renier ses propres paroles s'approcha de l'évangéliaire, étendit la main sur le livre sacré et jura d'exé-

[1] Aux yeux de l'école moderne, la chronologie elle même s'inscrirait en faux contre la possibilité d'une confidence de ce genre. Guillaume, dit-on, n'avait que treize ans *(Cours complet d'Hist. eccles.* col. 845), lorsqu'Edouard le Confesseur quitta la Normandie pour remonter sur le trône d'Angleterre. Matériellement les modernes critiques commettent une erreur. Guillaume né en 1027 avait quinze ans en 1042, lorsqu'Edouard le Confesseur fut rappelé sur le trône de ses pères. Or, comme Edouard avait en secret fait vœu de virginité et savait qu'il n'aurait point d'enfants, on comprend très-bien qu'il ait pu tenir au jeune duc le langage que Guillaume lui met dans la bouche. Aussi Harold ne fit nullement à Guillaume l'objection que nos savants ont imaginée après coup.

cuter selon son pouvoir ses conventions avec le duc, pourvu que Dieu lui prêtât vie et assistance. « Qu'ainsi Dieu vous soit en aide! » s'écria l'assemblée. En ce moment Guillaume fit lever le drap d'or et l'on aperçut sous la table une grande urne remplie jusqu'aux bords des plus précieuses reliques de la contrée. Harold à cette vue tressaillit et changea de visage, effrayé d'avoir prêté un pareil serment sur tant de reliques dont il ne soupçonnait pas la présence. Peu de temps après il repartit, emmenant son neveu, mais laissant malgré lui son jeune frère Ulfnoth au pouvoir du duc de Normandie. Guillaume l'accompagna jusqu'à la mer et le combla de présents [1]. » (1065). L'épisode du serment prêté au duc de Normandie par le fils de Godwin a dans la question une importance capitale. Suivant les règles de la chevalerie chrétienne, tout serment qui n'outrageait ni la foi ni les mœurs était inviolable. On pouvait refuser de prêter un serment, mais une fois prononcé, il devenait chose sacrée. Le fils de Godwin venait donc sciemment et sans contrainte matérielle de reconnaître les droits de Guillaume de Normandie au trône d'Angleterre; c'était renoncer aux ambitions personnelles qu'il pouvait avoir lui-même nourries jusque-là et se condamner d'avance, s'il voulait se parjurer, à la déchéance qui frappait un chevalier félon.

Mort de saint Edouard le Confesseur.

59. Cependant les jours du saint roi Edouard touchaient à leur terme. Sa dernière consolation en ce monde fut de voir la dédicace de l'église de Westminster qu'il venait d'achever après vingt ans de laborieux efforts. Pour donner plus d'éclat à cette cérémonie il l'avait fixée au jour de la fête des Innocents (28 décembre 1066), car c'était à cette date que s'ouvrait annuellement la cour plénière. Le soir même de Noël il fut pris d'une fièvre violente : durant la nuit saint Jean l'Évangéliste, pour lequel il avait une tendre dévotion, lui apparut et lui révéla sa mort prochaine. Malgré son épuisement et sa faiblesse, il voulut le surlendemain se rendre à la cé-

[1] Nous racontons tout cet épisode d'après M. Augustin Thierry qui l'a lui-même recueilli dans les auteurs contemporains et qui en fait la base des accusations dont nous le verrons bientôt charger la mémoire d'Alexandre II et celle d'Hildebrand.

rémonie de la dédicace et y assister jusqu'à la fin. Mais au retour, il tomba en défaillance, et resta longtemps sans donner signe de vie. Lors qu'il reprit ses sens, voyant la reine qui fondait en larmes : « Ne pleurez point, lui dit-il, je vais quitter cette terre de mort pour entrer dans la patrie des vivants. » Puis s'adressant aux seigneurs et officiers qui l'entouraient, au nombre desquels se trouvait Harold : « J'ai reçu des mains de Jésus-Christ Editha pour épouse, dit-il; je la remets vierge aux mains du Seigneur et la recommande à votre dévouement. » Ces paroles qui révélaient le secret d'une vie angélique, passée sous l'œil de Dieu dans la virginité parfaite, servirent de thème à l'ambition d'Harold. Il fit aussitôt répandre le bruit que sur son lit d'agonie le saint roi venait de le désigner pour prendre après lui le pouvoir et protéger la reine Editha [1]. Le récit de l'hagiographe ne se prête nullement à une pareille interprétation. Voici ses paroles : «Durant deux jours l'auguste malade demeura sans mouvement et sans voix. Il était en extase. Lorsqu'il rouvrit les yeux, il se dressa sur son séant et raconta en ces termes une vision dont il venait d'être favorisé : «Dans ma jeunesse, lorsque je vivais exilé en Normandie, j'étais intimement lié avec deux saints religieux d'une admirable sainteté de vie. J'allais fréquemment les visiter et jouir du charme de leur conversation vraiment céleste. Ils viennent de m'apparaître et m'ont par l'ordre de Dieu révélé les événements qui suivront ma mort. « Les Anglais, disaient-ils, ont mis le comble à leurs iniquités et provoqué la vengeance du ciel. Les prêtres ont transgressé le pacte du Seigneur; c'est avec des mains impures et un cœur souillé qu'ils montent à l'autel. Mercenaires et non pasteurs, ils ne protègent pas le troupeau mais le livrent aux loups dévorants, ils aiment non les brebis mais leur lait et leur laine; pasteurs et troupeaux seront précipités dans la même catastrophe. Les princes de la terre, infidèles à leur mission, se sont associés pour le brigandage et la dévastation du pays; ils n'ont plus ni crainte de Dieu, ni respect des lois, ni sen-

[1] *Haroldus capessit regnum sicut rex ei concesserat.* (Chronic. Saxon. ed. Gibson, p. 172.)

timent d'honneur. La vérité leur est à charge, le droit leur est un objet de risée, la cruauté fait seule leurs délices. La justice a disparu en haut et l'obéissance en bas. Mais voici que le Seigneur va tirer son glaive, tendre son arc et frapper des coups terribles. » — A ces mots, j'intercédai pour mon peuple et demandai s'il ne pouvait par une pénitence sincère prévenir les vengeances divines qui le menaçaient. — « Non, répondirent mes interlocuteurs célestes, le cœur de ce peuple est maintenant endurci, ses yeux sont aveuglés, ses oreilles fermées. Il resterait sourd à tous les avertissements, il ne comprendrait ni les menaces du Seigneur ni ses promesses de miséricorde. » — J'insistai encore et les envoyés surnaturels me montrèrent un arbre vigoureux, dont la tige venait d'être coupée à la hauteur des premières branches. « La sève montant de la racine fera de nouveau reverdir ce tronc mutilé, me dirent-ils. Ainsi il en sera de ton peuple, qui refleurira sous la dure épreuve du châtiment. » — Ce fut leur dernière parole, je les vis remonter aux cieux et me retrouvai au milieu de vous. » Tel fut, continue l'hagiographe, le récit d'Edouard qui avait alors à ses côtés la reine Editha, le comte Robert gouverneur du palais, le duc Harold fils de Godwin, l'évêque Stigand et une foule d'autres seigneurs. Harold devait être l'instrument des vengeances divines par l'usurpation qu'il allait consommer au mépris de toutes les lois naturelles et sociales, en violation du pacte conclu par lui-même sous la religion du serment avec le duc Guillaume [1]. L'évêque Stigand venait d'envahir le siége de Cantorbéry au préjudice du vénérable métropolitain Robert. Déjà il portait sur son front le stigmate de la colère céleste. L'excommunication du souverain pontife allait l'atteindre et il devait mourir de la mort de Judas [2]. En entendant le saint roi, il s'endurcit dans sa criminelle obstination, ne voulant ni

[1] *Haroldus filius Godwini regnum nec jure nec natura sibi debitum usurpans, malum quod Anglis secundum sancti regis oraculum Dominus præparaverat, transgressione pacti cum duce Willelmo et fidei læsione acceleravit.* (S. Eduard. *Acta.* Bolland. v. Januar. p. 301.)

[2] *Ob hoc a summo pontifice suspensus paulo post crepuit et effusa sunt viscera ejus.* (Ibid. p. 300.)

croire à la prophétie ni se laisser ébranler par cet oracle surnaturel. « Le vieux roi est en délire [1], » murmura-t-il en ricanant. Mais les autres assistants dont l'esprit était plus sage versaient des torrents de pleurs. Ils savaient à quel point la conduite des prêtres et des princes méritait les reproches que le Seigneur leur adressait par la bouche du plus saint des rois. Après cette terrible révélation, Edouard indiqua l'heure à laquelle il devait mourir et ordonna qu'on prévînt aussitôt le peuple de commencer les prières pour le repos de son âme. Ce fut ainsi que plein de jours et de bonnes œuvres il émigra vers le Seigneur la veille des nones de janvier (5 janvier 1066), après un règne de vingt-trois ans, six mois et vingt-sept jours. Avec lui les Anglais perdirent le bonheur, la liberté, la puissance. Une foule immense assista à ses funérailles. Sur son cercueil un paralytique dont le corps était plié en deux fut complétement guéri; six aveugles recouvrèrent la vue [2]. » Le culte du bienheureux roi commença dès lors, sanctionné par de nombreux miracles, jusqu'à la première translation de ses reliques en 1102 où son corps fut trouvé dans un état de conservation parfaite. La canonisation solennelle eut lieu en 1161 par le pape Alexandre III ; elle fut suivie d'une nouvelle translation des reliques le 13 octobre 1163, jour qui devint par un décret du concile d'Oxford de 1222, une fête obligatoire pour toute l'Angleterre.

Usurpation d'Harold. Sa réponse aux messages de Guillaume.

60. Le soir même des funérailles d'Edouard le Confesseur, Harold se faisait proclamer roi d'Angleterre [3]. « Mais, reprend l'hagiographe, pour le punir de ce parjure, Dieu lui suscita dans la personne de son propre frère Tostig, un ennemi implacable. Tostig alla jusqu'en Norwège chercher une flotte qui aborda sur les côtes britanniques ; il s'empara de la ville d'York après une grande victoire sur les troupes

[1] *Regem senio confectum delirare submurmurans, ridere maluit quam lugere.* (Ibid.)

[2] Ibid. p. 301.

[3] Voici comment s'exprime à ce sujet Guillaume de Malmesbury : *Rex Edwardus in ecclesia Westmonasterii die Theophania sepultus est. Haroldus ipso Theophaniæ die, extorta a principibus fide, arripuit diadema quamvis Angli dicant a rege concessum.* (Willelm. Malmesbur. *Gest. Reg. Anglor.* Lib. II; *Patr. Lat.* Tom. CLXXIX, col. 1209.)

du Northumberland [1]. » Pendant qu'Harold surpris par cette brusque attaque rassemblait en hâte ses partisans, un héraut d'armes venu de Normandie arrivait à sa cour et lui tenait ce langage : « Guillaume duc des Normands vous rappelle par ma bouche le serment que vous lui avez prêté sur les évangiles et les reliques des saints.» — « Il est vrai, répondit Harold, que j'ai fait ce serment au duc Guillaume; mais je n'étais pas libre de le refuser dans les circonstances où je me trouvais. J'ai promis ce qui ne m'appartenait pas; la royauté que le peuple m'a conférée n'est point à moi, je ne saurais l'abdiquer sans l'aveu du pays. J'avais promis d'épouser la sœur du duc Guillaume, je ne puis sans l'aveu du pays contracter d'alliance avec une étrangère. Enfin j'avais promis de marier ma propre sœur à l'un des barons de Guillaume; or, ma sœur est morte il y a quelques semaines. Le duc veut-il que je lui envoie son cadavre ? » — Le héraut d'armes retourna en Normandie avec cette réponse qu'il reproduisit textuellement. Guillaume le fit encore repartir avec un nouveau message. « Vous avez juré d'épouser ma sœur Adelize, elle n'est point morte, disait-il, tenez votre promesse. » Harold refusa encore, et pour mieux accentuer l'outrage, il célébra devant le héraut d'armes ses noces avec une anglo-saxonne, sœur du comte Morkar. A cette dernière injure, Guillaume répondit par un troisième message ainsi conçu : « Sache l'usurpateur Harold, trois fois parjure, qu'avant un an révolu Guillaume de Normandie viendra le fer à la main exiger la réparation qui lui est due, et le poursuivra jusqu'où terre pourra le porter [2]. » Au point de vue des règles de la chevalerie, le défi était d'une incontestable correction. Voilà pourquoi de tous les points du continent européen la noblesse accourut sous les drapeaux du duc de Normandie. Mais la question ressortissait à un tribunal plus élevé, qui dominait alors la république chrétienne, et dont les décisions étaient sans appel. Ce tribunal que nos révolutions modernes ont renversé au nom du progrès pour y substituer la loi suprême de l'émeute et des bar-

[1] S. Eduard. *Acta*, Bolland. loc. cit. p. 302

[2] Eadmer. *Hist. Novorum*, Lib. I; *Patr. Lat.* Tom. CLIX, col. 331. Cf. Aug. Thierry, *loc. cit.*

ricades, était le siége du bienheureux apôtre Pierre. On s'étonne de nos jours, où les sociétés européennes auraient le plus besoin d'un pareil tribunal, de la confiance avec laquelle le moyen-âge recourait à ses décisions. Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, le jour de l'Ascension, dit à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, comme mon père m'a envoyé je vous envoie. Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié au ciel et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux. » L'Europe chrétienne au moyen-âge appliquait ce principe divin; comme le pape successeur de saint Pierre était l'héritier des prérogatives du prince des apôtres, il exerçait, selon le mot si profondément juste de Constantin, « la suprême judicature » dans la chrétienté. Ce n'était point une usurpation, encore moins une tyrannie; c'était la grande loi de la liberté des enfants de Jésus-Christ, au nom de laquelle princes et peuples, rois et sujets, ne relevaient ici bas que de la loi de Dieu interprétée par le vicaire de Jésus-Christ.

Recours de Guillaume de Normandie au pape.

61. « Le duc de Normandie avant d'attaquer Harold, dit Guillaume de Malmesbury, voulut faire reconnaître la justice de sa cause par le seigneur apostolique Alexandre II. Il lui adressa des ambassadeurs chargés d'exposer ses droits et de faire valoir les motifs qui légitimaient de sa part un appel aux armes. Harold négligea d'en faire autant, soit orgueil, soit défiance dans la bonté de sa cause, soit crainte que ses envoyés ne fussent arrêtés par le duc, dont les vaisseaux bloquaient tous les ports. Après avoir soigneusement pesé les raisons pour et contre, le pape se déclara en faveur de Guillaume et lui fit remettre un étendard comme insigne de royauté [1]. » Ordéric Vital, plus explicite, nous fait en quelque

[1] Willelm. Malmesbur. lib. III, *Patr. Lat.* Tom. CLXXIX, col. 1224. *Perpensis apud se utrinque partibus, papa vexillum in omen regni Willelmo contradidit.* Ingulf de Croyland affirme qu'Harold en s'abstenant de recourir au siége apostolique cédait uniquement à un sentiment d'orgueil; *judicium papæ parvipendens (Hist. Ingulf. Croyland.*, ap. Rer. Anglic. Script. Tom. I. p. 60, ed. Gale.) Cette attitude a valu au fils de Godwin les éloges de l'école rationaliste. « Il refusa, dit M. Aug. Thierry, de s'avouer justiciable de la cour romaine et n'y députa aucun ambassadeur, trop fier pour soumettre à des étran-

sorte assister aux délibérations qui précédèrent l'envoi des ambassadeurs normands à Rome. « A cette époque, dit-il, la Normandie offrait dans son épiscopat et sa noblesse une réunion d'hommes aussi illustres par la vertu que par le mérite : il suffit de nommer parmi les évêques le vénérable Maurilius (saint Maurille) métropolitain de Rouen, Eudes évêque de Bayeux frère utérin du duc, Hugues de Lisieux, Gosfroid de Coutances, Jean d'Avranches et Yves de Séez; parmi les seigneurs laïques Richard comte d'Evreux, Robert comte de Mortain frère utérin du duc, Rodulf de Conches, Guillaume fils d'Osberne parent du duc, Guillaume de Varenne, Hugues de Grantemaisnil, Roger de Moubray, Roger de Beaumont, Roger de Montgommery, Baudoin et Richard fils du comte Gislebert. Si les évêques se distinguaient par les vertus religieuses et la science, les princes n'étaient pas moins remarquables par la bravoure dans les combats et la sagesse dans les conseils. L'antique sénat de Rome semblait revivre en Neustrie. Tous ces personnages convoqués par ordre du duc Guillaume délibérèrent sur la conduite à tenir en présence de l'usurpation d'Harold. Les avis furent partagés, les uns voulant la guerre immédiate et y poussant avec ardeur, les autres représentant la difficulté de l'entreprise, les dangereuses conséquences d'une expédition téméraire, les périls de la traversée, l'absence d'une flotte suffisante, l'impossibilité pour une poignée de Normands de vaincre la multitude des Anglais. Enfin il fut convenu que l'archidiacre de Lisieux, Gislebert, serait envoyé à Rome pour demander conseil au pape Alexandre. Après avoir pris connaissance des faits, le souverain pontife reconnut la légitimité des droits du duc. Il lui enjoignit de prendre sans crainte les armes contre un parjure et lui fit remettre l'étendard de l'apôtre saint Pierre, par les mérites duquel il triompherait de tous les pé-

gers l'indépendance de sa couronne, et trop sensé pour croire à l'impartialité des juges qu'invoquait son ennemi. » (*Hist. de la Conquête de l'Anglet.* Tom I, p. 237.) Comme fierté, on peut croire que le duc de Normandie en avait autant que le fils de Godwin; quant à l'outrage gratuitement adressé au tribunal du saint-siége, les faits le vengent suffisamment.

rils[1]. «Ce témoignage d'Ordéric Vital, écrivain d'origine anglo-saxonne et aussi rapproché que possible des événements puisque sa vie s'écoula dans la période de 1075 à 1143, nous autorise à repousser comme des calomnies gratuites les appréciations de l'école moderne, qui ne voit dans les compagnons de Guillaume le Conquérant qu'un « ramas impur d'aventuriers sans domicile, sans aveu ni foi.» On remarquera aussi que dans l'assemblée des hauts barons de Normandie convoquée par le duc Guillaume, le rang d'honneur est assigné au vénérable métropolitain de Rouen. La sainteté de Maurille, canonisé depuis par l'Église, nous garantit l'impartialité de son jugement. Or, parmi les conseillers du duc de Normandie s'il y eut divergence sur la question secondaire d'opportunité, il n'y en eut point sur le principe même du débat. Tous admirent la légitimité des revendications de Guillaume, et par conséquent jugèrent en première instance exactement comme Alexandre II devait juger en appel.

Décisions pontificales en faveur de Guillaume.

62. Nous n'avons malheureusement plus le procès-verbal des discussions qui s'engagèrent à Rome au sein du collége des cardinaux sous la présidence du pape, mais d'après quelques lignes d'une lettre adressée seize ans plus tard par saint Grégoire VII à Guillaume le Conquérant, il est certain que la discussion fut sérieuse, approfondie, complète; que les avis y furent exprimés en toute liberté; que les débats contradictoires ne manquèrent ni de franchise ni même d'animosité. Voici cette lettre, aussi honorable pour Grégoire VII que pour Guillaume le Conquérant lui-même. « Vous savez sans nul doute, très-excellent fils, quelle a toujours été avant mon élévation au souverain pontificat ma tendre et sincère affection pour vous; vous n'ignorez point la part active et dévouée que j'ai prise à vos affaires, le zèle que j'ai déployé pour vous faire grandir jusqu'au faîte de la royauté. Ce fut au point que quelques-uns de mes frères les cardinaux en étaient scandalisés. Ils murmuraient contre moi, trouvant que je

[1] *Papa vero auditis rebus quæ contigerant legitimo duci favit, audacter arma sumere contra perjurum præcepit, et vexillum sancti Petri apostoli, cujus meritis ab omni periculo defenderetur, transmisit.* (Orderic. Vital. *Hist. eccles.* Pars. II, Lib. III, cap. XVII; *Patr. Lat.* Tom. CLXXXVIII, col. 285.)

mettais trop d'ardeur à favoriser une entreprise qui devait coûter la vie à tant de milliers d'hommes. Mais Dieu lisait au fond de mon cœur, il fut témoin de la pureté d'intention qui me faisait agir. Je ne voyais que sa justice, j'avais la ferme confiance, et je ne me suis point trompé, qu'avec les qualités éminentes qui vous caractérisent, plus vous croîtriez en dignité, plus vous grandiriez en vertu devant Dieu et la sainte Église. L'événement a justifié mes prévisions : le ciel en soit béni. Maintenant donc, trés-cher et bien-aimé fils en Jésus-Christ, l'Église votre mère a le droit, quand elle est l'objet d'une persécution non moins cruelle qu'injuste, de s'adresser à vous dans sa détresse et ses angoisses pour implorer votre secours. Il ne vous suffit pas d'être le miroir des princes par le mérite, *sicut gemma principum esse meruisti*, il vous faut leur montrer comment ils doivent aimer l'Église leur mère, lui obéir et la défendre. Ne vous laissez point détourner de ce devoir par l'exemple de tant de mauvais rois; l'iniquité est le partage de la foule, la vertu est le propre de quelques âmes d'élite [1]. » Ce langage de Grégoire VII n'autorise en quoi que ce soit l'épithète de « bourreau de l'Angleterre, » donnée par l'école moderne à Guillaume le Conquérant. Il ne laisse non plus subsister aucun doute sur la complète impartialité avec laquelle les cardinaux procédèrent dans la discussion de la cause. Trois points principaux, selon M. Aug. Thierry, auraient été soumis à leur examen : « Le droit héréditaire, la sainteté du serment et la vénération due aux reliques. » Or, suivant le même historien, le droit héréditaire en supposant qu'il fut en faveur du duc de Normandie était primé par l'élection d'Harold, faite librement par les barons anglais le jour même des funérailles de saint Edouard; le serment prêté par Harold au duc Guillaume était nul de plein droit parce qu'il n'avait pas été libre; l'épisode des reliques sur lesquelles Harold prêta son serment solennel avait été une véritable profanation des choses saintes ; enfin l'opinion superstitieuse qui voulut y attacher quelque impor-

[1] S. Greg. VII, *Epist.* XXIII, lib. VII; *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 565.

tance ne régna que sur le continent, chez des juges intéressés et partiaux.

Objections de l'école moderne Leur solution.

63. A ne prendre de la question que ces trois points dont l'école rationaliste suppose la discussion au sein du collége des cardinaux, il n'est pas difficile de montrer la parfaite légitimité de la décision rendue en faveur du duc de Normandie. Un parallèle entre le principe d'hérédité généralement admis au moyen-âge et celui de l'élection populaire dont on trouve exceptionnellement quelques rares exemples à cette époque n'a rien à faire ici. Parler en 1066 de la souveraineté du peuple comme on en parle au XIX[e] siècle, serait un anachronisme non moins impertinent que ridicule. Aussi croyons-nous qu'il suffit d'avoir signalé cette erreur des historiens modernes pour la réfuter suffisamment. Cependant, même à ce point de vue relativement inadmissible, l'école actuelle commet une erreur de fait qu'un des archivistes les plus compétents du trésor royal de l'Echiquier de Londres, sir François Palgrave, dans son « Histoire des Anglo-Saxons, » relève en ces termes : « Le jour où l'on déposa Edouard le Confesseur dans sa tombe, Harold persuada ou contraignit les évêques et les nobles assemblés à Westminster de l'accepter pour souverain. Plusieurs de nos historiens affirment qu'il obtint le diadème par force, ce qui ne doit peut-être pas s'entendre d'une violence matérielle, mais ce qui signifie que la plupart de ceux qui le reconnurent agirent contre leur inclination. Certaines provinces anglo-saxonnes paraissent ne s'être jamais soumises à l'autorité d'Harold. Dans d'autres, une morne obéissance fut tout ce que l'on put obtenir du peuple, privé des moyens de proclamer un autre roi. Rien ne prouve que l'avènement d'Harold ait été formellement et légalement reconnu dans la Mercie et il est certain que dans la Northumbrie elle fut entièrement repoussée. Il n'avait donc point obtenu pour son accession au trône cette majorité imposante de suffrages qui, dans les principes ordinaires des convenances politiques, peuvent seuls légitimer un changement de dynastie [1]. » Dans ces paroles du savant paléographe an-

[1] Palgrave, *Hist. des Anglo-Saxons*, chap. XV, p. 466 et 480, traduct. d'Alex. Licquet.

glais nous avons le résumé complet et impartial de toutes les chroniques, de tous les documents soit manuscrits soit imprimés découverts jusqu'ici sur cette période si importante de l'histoire d'Angleterre. Ce qui fait dire à un autre publiciste, sir James Mac-Intosh, dont la compétence ne saurait non plus être contestée ; « Le legs testamentaire allégué par le duc de Normandie et son droit d'hérédité ne pouvaient en aucune façon avoir moins de poids que le vote turbulent de quelques chefs saxons obtenu par Harold [1]. » Depuis longtemps Guillaume de Malmesbury avait dit la même chose, en style plus simple, mais avec une égale impartialité. Voici ses paroles : « A la mort d'Edouard, l'Angleterre resta hésitante, ne sachant à qui confier la succession royale entre les trois prétendants Harold, Guillaume et Edgar. Ce dernier n'avait en sa faveur aucune recommandation officielle de la part du défunt roi, mais il était l'héritier le plus rapproché par la naissance, et comme tel il paraissait répondre le mieux aux intentions secrètes qu'avait pu nourrir Edouard. Les vœux des Anglais étaient donc partagés. Le jour de l'Epiphanie, après la cérémonie des funérailles, Harold extorquant aux princes un serment de fidélité, arracha le diadème, » *extorta a principibus fide, arripuit diadema* [2]. Harold ne fut donc point l'élu spontané de la nation anglaise ; dès lors sa prétendue élection ne put aucunement primer le droit héréditaire du duc de Normandie. Quand M. Augustin Thierry affirme que « le fils de Godwin ne se résignait à être roi que par scrupuleuse déférence à la volonté populaire, » il parle le langage du parlementarisme moderne. Non-seulement Harold ne fit pas le moindre acte de résignation en cette circonstance mais, suivant l'énergique expression d'un auteur du XIe siècle, « il usurpa une royauté qui ne lui appartenait ni par le droit ni par la naissance, » *regnum nec jure nec natura sibi debitum usurpans*. De plus au mépris de la foi jurée il transgressa le pacte qui l'engageait avec le duc Guillaume, *transgressione pacti*

[1] Mac-Intosh, *Hist. d'Angleterre*, tom. I, p. 159.

[2] Willelm. Malmesbur. Lib. II, cap. CCXXVIII et Lib. III, cap. CCXXXVIII ; *Patr. Lat.* tom. CLXXIX, col. 1209 et 1222.

cum duce Willelmo et fidei læsione [1]. Ce dernier point dont l'école moderne fait bon marché tenait à l'essence même de la société féodale, tout entière basée sur la religion du serment. Guillaume, dit-on, s'était servi des choses saintes comme d'un piége contre Harold, dans la diète ducale de Bayeux. Le piége, répond le savant abbé Gorini, ne fut qu'un accessoire du solennel engagement. Qu'importe l'urne remplie de reliques saintes, dissimulée à la vue d'Harold sous les franges d'un drap d'or? Harold avait sous les yeux l'évangéliaire posé ostensiblement sur la table; il étendit la main sur le livre sacré pour prononcer un serment que tous les pairs du duché de Normandie recueillirent de ses lèvres. Qu'importe l'évangéliaire lui-même ou tout autre insigne sacré? car en réunissant le texte des diverses chroniques contemporaines il paraît qu'à côté du missel ou évangéliaire était posé sur la table du serment un petit reliquaire sur lequel le fils de Godwin étendit la main. Ces détails pouvaient ajouter à la sainteté du serment, mais ils n'en changeaient point la nature. Devant Dieu et devant les hommes, Harold engagea sa parole solennelle à la diète de Bayeux. Deux fois antérieurement il l'avait engagée dans des conférences particulières avec le duc Guillaume. Le défaut de liberté dont il excipa plus tard ne pouvait s'entendre ni d'une violence matérielle puisqu'il était l'hôte honoré et fêté du duc de Normandie, ni même d'une contrainte morale puisqu'à trois reprises, sans présenter la moindre objection, il avait souscrit à toutes les propositions de Guillaume. Dès lors ou il devenait manifestement parjure en violant un serment solennel, ou il était notoirement atteint de lâcheté pour avoir prêté un serment qu'il n'avait eu ni l'intention de tenir ni le facile courage de refuser. Dans l'un et l'autre cas il tombait, d'après les lois alors en vigueur, sous le coup d'une indignité irrémédiable. Ce ne fut pas seulement à Rome, ni «uniquement sur le continent,» que la question fut jugée ainsi. Les partisans d'Harold, ses défenseurs, ceux qui allaient combattre et mourir pour sa cause, avaient exactement la même pensée. Voici en quels termes ses deux frères Gurth et Léofvin lui parlaient la

[1] S. Eduard. *Act.* Bolland. v. Januar. p. 301

veille de la bataille d'Hastings : « Tu ne peux nier que volontairement ou non tu n'aies prêté un serment à Guillaume; dès lors tu ferais sagement de ne point prendre part en personne à l'action et de nous laisser courir les hasards du combat. Nous autres, n'ayant prêté aucun serment, nous avons le droit de tirer le glaive pour la défense de notre patrie. Si tu livres toi-même la bataille, il est à craindre que tu ne trouves la défaite ou la mort, tandis que, nous laissant combattre seuls, ta cause profitera de notre victoire sans être compromise par notre défaite puisque tu resterais pour recueillir les fuyards et venger les morts [1]. » Si dans la famille même d'Harold on parlait ainsi de son parjure, que ne devait pas dire le reste de l'Angleterre? La décision d'Alexandre II et de son premier ministre Hildebrand fut donc ce qu'elle serait de nos jours si pareille question était soumise à l'arbitrage d'un congrès européen. La « chronique de Normandie » dans son vieux français du XIIIe siècle a parfaitement résumé toute la négociation, quand elle dit : « Et après assembla le duc son conseil et envoya messagers notables et bons clercs devers le pape montrer son droit et comme Harold s'était parjuré; pourquoy requérait licence de conquerre son droit en soy soumettant si Dieu lui donnait grâce d'y parvenir de tenir le royaume d'Angleterre de Dieu et du saint père comme son vicaire et non d'autre. Le saint père et les cardinaux examinèrent la cause de Guillaume et par délibération le pape envoya au duc un gonfanon de l'Église et ung anel où il avoit une pierre moult riche, et dessous cette pierre avoit un des cheveux de monseigneur saint Pierre enclos dedans l'anel. Quand le duc Guillaume eust ouy l'ordonnance du saint père et reçu le gonfanon et l'anel, si eut grant joye et non sans cause [2]. »

[1] *Nec enim ibis in inficias quin illi* (*Willelmo*) *sacramentum vel invitus vel voluntarius feceris; proinde consultius ages si, instanti necessitati te subtrahens, nostro periculo colludium pugne tentaveris : nos omni juramento expediti juste ferrum pro patria stringemus. Temendum ne, si ipse decernas, vel fugam vel mortem oppetas : sed nobis solis prælantibus causa tuo utrobique portu navigabit; quia et fugientes restituere et mortuos ulcisci poteris.* (Willelm. Malmesbur. Lib. III; *Patr. Lat.* Tom CLXXIX, col. 1226.

[2] *Chronique de Normandie*, Tom. XIII, p. 227 du *Recueil des Histor. de Franc.*

Descente de Guillaume en Angleterre. Ses dernières propositions à Harold.

64. Une nouvelle assemblée des barons normands convoquée à Lillebonne se déclara pour la guerre. Les magnifiques promesses du duc attirèrent une foule immense de guerriers venus de tous les points de l'Europe. Le ban qu'il fit publier en France et par toutes les provinces voisines s'adressait « à tout homme, haut de taille et robuste de corps, qui voudrait le servir. » Le roi Philippe laissa ses sujets s'enrôler sous les drapeaux de son vassal, mais ne voulut point intervenir officiellement. « Vous êtes le souverain d'un duc, lui dit Guillaume, s'il vous plait de m'aider et que Dieu me fasse la grâce d'obtenir mon droit sur l'Angleterre, vous deviendrez le souverain d'un roi. » Cette offre ne tenta point Philippe. Il garda une neutralité prudente peut-être au point de vue de sa politique actuelle, mais dont l'événement fit regretter plus tard la pusillanimité. Une flotte considérable fut réunie par Guillaume à l'embouchure de la Dive, rivière qui se jette dans l'Océan entre la Seine et l'Orne. Durant un mois les vents furent contraires, puis une brise du sud poussa les vaisseaux jusqu'à l'embouchure de la Somme au port de Saint-Valery, où les mauvais temps recommencèrent avec persistance. « Les soldats forcés de camper sous leurs tentes humides murmurèrent, dit Guillaume de Malmesbury. Dieu se prononçait contre l'entreprise, disaient-ils. Une tentative de

M. Thierry conclut de ce texte que la conquête de l'Angleterre se fit « à frais communs » par Alexandre II et le duc de Normandie. « Convenons en, dit l'abbé Gorini, les subsides fournis avec tant de prodigalité par le souverain pontife, un étendard, un diamant, un cheveu de saint Pierre, n'autorisent-ils pas merveilleusement cette conclusion? » M. Aug. Thierry parle également d'une bulle d'excommunication lancée contre Harold. Si cette pièce a existé, ce qui pourrait être, elle ne s'est jamais retrouvée. Cf. Gorini, *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, tom. II, p. 462. Enfin M. Thierry se scandalise de l'hommage fait d'avance au pape par Guillaume de Normandie. Il fait remarquer qu'en même temps que le futur conquérant tenait ce langage à Alexandre II, il prenait un engagement analogue vis à vis du roi de Philippe I. La contradiction entre ces deux faits également certains est purement apparente. Le duc de Normandie était vassal du roi de France; en priant ce dernier de l'aider dans son entreprise contre l'Angleterre, Guillaume avait parfaitement le droit de lui promettre, le cas échéant, de lui rendre plus tard comme roi des Anglais l'hommage auquel il était déjà tenu envers lui pour son fief de Normandie. La suzeraineté du pape était d'une tout autre nature.

descente en Angleterre avait déjà échoué à l'époque de Robert le Diable, le fils ne réussirait pas mieux que le père. Ce projet avait toujours été fatal aux ducs normands. Telles étaient les rumeurs qui circulaient dans l'armée. Guillaume d'après le conseil des principaux chefs ordonna une procession solennelle où les reliques de Saint-Valery furent apportées au milieu du camp et exposées en plein air sur un autel magnifiquement décoré. En ce moment le vent changea soudain et gonfla les voiles. Un cri de joie retentit dans toute la plaine [1]. » L'embarquement eut lieu le 27 septembre 1066. Sur le vaisseau qu'il monta Guillaume fit arborer l'étendard envoyé par le souverain pontife. Le lendemain après une paisible traversée, il débarquait sur les côtes de Sussex dans la plaine d'Hastings. Le pied lui manqua en quittant le navire et les assistants le voyant tomber allaient croire à un mauvais présage. « Non, s'écria Guillaume en se relevant. Je viens de poser les deux mains sur cette terre pour en prendre possession. Par la splendeur de Dieu, tant qu'il y en a, elle est à vous ! » — « Cependant, reprend le chroniqueur de Malmesbury, trois jours auparavant Harold venait de remporter sur son frère Tostig, dans les plaines d'York, une victoire dont il se montrait extraordinairement fier. A mon sens, ajoute le pieux moine, il aurait dû modérer l'expression de sa joie, car Tostig avait perdu la vie dans cette bataille fratricide. A la nouvelle du débarquement de Guillaume, il se précipita à la rencontre de ce nouvel ennemi. Comme il demandait si l'armée normande était forte et nombreuse, on lui répondit que Guillaume paraissait n'avoir amené avec lui que des prêtres ; car tous ceux qui l'entouraient avaient les cheveux courts et la barbe rasée. Les Anglo-Saxons qui faisaient ce récit étaient accoutumés à voir les soldats porter toute la barbe et les cheveux longs. Mais Harold connaissait mieux les usages de Normandie. « Ceux que vous prenez pour des prêtres, dit-il en souriant, sont de rudes et vaillants guerriers. » Ce fut alors que Gurth et Léofvin, deux de ses frères qui avaient combattu à ses côtés contre Tostig, lui conseillèrent de ne pas

[1] Willelm. Malmesbur. *loc. cit.* col. 1225.

s'aventurer contre de si redoutables ennemis, avec un parjure sur la conscience. « Non, répondit Harold, il ne sera pas dit qu'aucun péril m'ait fait tourner le dos. » En ce moment, un moine chargé d'une mission du duc Guillaume vint publiquement lui offrir le choix entre ces quatre propositions : Ou renoncer au trône moyennant des compensations fixées à l'amiable ; ou conserver le pouvoir en se reconnaissant vassal de Guillaume ; ou accepter le combat singulier avec le duc en présence des deux armées; ou s'en rapporter au jugement du siége apostolique. Harold se borna à répondre que Dieu seul jugerait entre Guillaume et lui [1]. » La chronique de Normandie ajoute que Guillaume après cette réponse fit repartir le messager pour le camp d'Harold avec cet ultimatum : « S'il s'obstine à refuser tout ce que je lui offre, vous lui direz devant tous ses gens qu'il est parjure et foi-mentie; que lui et tous ceux qui le soutiendront sont excommuniés par une bulle du pape [2]. ». — Quand le moine prononça le mot d'excommunication, les Anglo-saxons se regardèrent avec un étonnement mêlé d'inquiétudes ; mais Harold n'en persista pas moins dans son refus.

Bataille d'Hastings. Conquête de l'Angleterre.

65. De part et d'autre on prit donc les dernières dispositions pour une bataille décisive. « Dans le camp des Anglais, ainsi que je l'ai su d'une manière certaine, dit Guillaume de Malmesbury, les soldats ne dormirent presque point : ils passèrent la plus grande partie de la nuit à chanter et à boire, ce qui ne les empêcha pas d'être prêts dès l'aurore à marcher à l'ennemi. Les Normands au contraire passèrent toute la soirée à confesser leurs péchés, afin de pouvoir communier dès le matin au corps du Seigneur [3]. » La messe fut célébrée par l'évêque de Bayeux, frère utérin du duc, et après la

[1] Id. Ibid.

[2] *Chronique de Normandie*, Recueil des hist. de France, tom. XIII, p. 231. C'est ce passage de la Chronique de Normandie qui a fait croire à l'existence d'une bulle d'excommunication fulminée par Alexandre II contre Harold. Mais il nous semble plus vraisemblable d'admettre que Guillaume n'avait réellement pas eu sa possession une pièce de ce genre, autrement il ne se fut pas contenté d'en menacer les Anglo-Saxons, il la leur aurait fait lire, et il en eût répandu les exemplaires dans toute l'Europe.

[3] Willelm. Malm. col. 1226.

communion les troupes reçurent la bénédiction solennelle. L'infanterie avec les archers fut divisée en deux colonnes d'attaque, soutenues aux deux ailes par la cavalerie. Guillaume en montant à cheval s'écria : « C'est aujourd'hui qu'avec l'aide de Dieu le duc de Normandie sera roi d'Angleterre ! [1].» Il portait au cou quelques unes de reliques sur lesquelles Harold lui avait prêté serment ; à ses côtés un jeune chevalier neustrien, nommé Toustain le Blanc, tenait l'étendard de saint Pierre. En ce moment un guerrier appelé Taillefer entonna la « chanson de Roland,» qui fut redite par toutes les voix avec un martial enthousiasme. [2]. Aux cris de « Dieu nous soit en aide ! » les Normands se précipitèrent sur l'armée saxonne. Celle-ci était formée en un triangle impénétrable, protégée par des fossés et des palissades. Les Anglais à pied autour de leur étendard planté en terre, couverts de leurs boucliers comme d'une carapace de tortue, reçurent l'ennemi à coups de haches d'armes dont le double tranchant brisait les lances et rompait les cottes de mailles. Les Normands ne pouvant pénétrer dans les redoutes ni en arracher les pieux se replièrent, fatigués d'une attaque inutile, vers la division que commandait Guillaume. Le duc alors fit avancer de nouveau ses archers, leur ordonnant de ne plus tirer droit devant eux, mais de lancer leurs traits en haut, pour les faire tomber par dessus les remparts du camp ennemi. Cette manœuvre eut d'abord un certain succès ; Harold lui-même fut atteint à l'œil par une flèche, ce qui ne l'empècha d'ailleurs ni de commander ni de combattre De son côté Guillaume ne s'épargnait pas ; un instant le bruit courut parmi les siens qu'il avait été tué, et déjà les Normands prenaient la fuite. Relevant alors la visière de son casque : « Regardez moi, dit-il aux fuyards : je vis encore et avec l'aide de Dieu je serai vainqueur. » Il le fut en effet et peut-être cet incident lui suggéra-t-il l'idée du stratagème qui devait assurer son triomphe. Un corps

[1] Willelm. Malmesbur. loc. cit. *Vertetur fortitudo comitatus mei in regnum.*

[2] *Tunc cantilena Rollandi inchoata, ut martium viri exemplum pugnaturos accenderet, inclamatoque Dei auxilio prælium consertum.* (Willelm. Malmesbur. *loc. cit.*)

de mille cavaliers reçut ordre de s'élancer pour un nouvel assaut, puis de se retirer avec toutes les apparences d'une déroute complète. Cette ruse de guerre fit sortir les Anglo-saxons de leurs retranchements palissadés. La hache suspendue au cou, l'épée ou la lance à la main, ils se précipitèrent à la poursuite des Normands. Guillaume profita de cette faute qu'il avait provoquée pour pénétrer avec le gros de ses forces dans l'enceinte jusque là inaccessible. Mais ce ne fut pas sans difficulté. Il eut son cheval tué sous lui. Les Anglo-saxons restés à l'intérieur opposèrent une telle résistance que les fossés furent comblés de cadavres. Jusqu'à la nuit la bataille se poursuivit avec une égale fureur. « Tant qu'Harold fut vivant, dit Guillaume de Malmesbury, les chances restèrent égales, mais une flèche lui traversa le crâne et fit jaillir sa cervelle. Les Anglo-saxons désespérés s'enfuirent alors dans toutes les directions. Un chevalier normand rencontrant le cadavre d'Harold brandit son sabre et le mutila. Ce trait de vengeance sauvage fut connu de Guillaume, qui dégrada aussitôt son auteur de l'ordre de chevalerie (14 octobre 1066). La bataille d'Hastings donnait le trône d'Edouard le Confesseur à Guillaume-le-Bâtard. Sur la colline où la vieille Angleterre avait péri avec le dernier roi de race saxonne, Guillaume bâtit une belle et riche abbaye, appelée le « monastère de la Bataille » *de Bello* [1], selon le vœu qu'il avait fait à saint Martin en souvenir d'une fondation analogue et sous le même titre érigée dans les plaines de Tours par Charles Martel après la défaite d'Abdérame [2]. Harold et ses deux frères Gurth et Leofvin étaient morts au pied de leur étendard. Les trois fils de Godwin furent enterrés sur le lieu même où le glaive des Normands les avait frappés. «Ils ont gardé cette côte de leur vivant, dit Guillaume : ils la garderont encore après leur mort.» L'étendard anglo-saxon fut envoyé au pape, comme le plus glorieux tro-

[1] Voici un trait qui peint admirablement les mœurs de l'époque et le caractère du conquérant. Quand on creusa les fondations du monastère, les architectes firent observer à Guillaume-le-Bâtard que l'eau manquait dans l'emplacement qu'on avait choisi. « Travaillez toujours, dit le roi ; si Dieu me prête vie il y aura plus de vin chez les religieux *de la Bataille* qu'il n'y a d'eau dans le meilleur couvent de la chrétienté. »

[2] Cf. Tom. XVII, de cette *Histoire*, p. 3?.

phée de cette mémorable victoire. « C'était, dit Guillaume de Malmesbury, un tissu de soie et d'or, relevé de broderies, couvert de pierres précieuses et représentant un guerrier la lance à la main. » Sur des tables de marbre que Guillaume fit placer dans le cloître de l'abbaye de la Bataille, on grava les noms des conquérants. Cette liste est devenue « le livre d'or » de la noblesse d'Angleterre. La législation d'Edouard le Confesseur, ses dispositions relatives au clergé et aux ordres religieux furent confirmées par le roi vainqueur dans un décret rédigé en latin et divisé en vingt-deux articles. L'institution du denier de Saint-Pierre, la liberté des voyages à Rome, la sécurité des pèlerins y étaient garanties. Malgré la sagesse de ces mesures, le ressentiment de la défaite subsistait chez les vaincus. Si la conquête de l'Angleterre fut l'œuvre d'une seule bataille, son assimilation complète devait exiger encore de longues années.

§ VIII. ALEXANDRE II ET LES NORMANDS D'APULIE.

Tentative de Richard prince de Capoue contre Rome. Diète d'Augsbourg.

66. Pendant que les Normands de Guillaume le Bâtard portaient sur les rives de la Tamise l'étendard victorieux de Saint-Pierre, les Normands d'Apulie sous la conduite de Richard prince de Capoue tournaient contre le pape Alexandre II les mêmes armes qu'ils avaient jusque là employées à sa défense. « Fier de ses succès passés, dit Léon d'Ostie, le prince Richard aspirait à de nouveaux honneurs ; il s'empara de la province de Campanie et vint camper dans le voisinage de Rome, où il voulait se faire décerner l'autorité du patriciat [1]. » (1066) On sait que le titre et les pouvoirs de patrice, arrachés avec tant de peine aux tyrans féodaux qui s'en décoraient pour opprimer la ville de Rome et le saint-siége, avaient été officiellement réunis à la dignité impériale en faveur de saint Henri II, de Conrad le Salique et de Henri le Noir. Le fils de ce dernier, le jeune roi de Germanie Henri IV, confié durant son enfance à la tutelle de l'église romaine devait un jour, si les événements et sa conduite le permettaient, être appelé à recevoir des mains du pape le diadème

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens*, lib. III. cap. XXIII; *Patr. Lat.* Tom. CLXXIII, col. 741.

impérial. Dès lors, la dignité de patrice romain devait lui être réservée. Alexandre II, malgré tous les outrages qu'il avait reçus de la cour de Germanie et malgré les services réels que le prince de Capoue lui avait rendus, s'inspira uniquement en cette circonstance des principes d'équité, de justice, de fidélité, qui ont toujours prévalu dans les conseils de l'Eglise. Il menaça Richard d'excommunication et fit connaître en Allemagne les prétentions du prince normand. Saint Annon de Cologne était alors à la tête du conseil de régence : il comprit toute la gravité de la situation et forma aussitôt le projet d'une expédition militaire en Italie. Une diète fut réunie dans ce but à Augsbourg pour la fête de la Chandeleur (2 février 1067). Le jeune roi venait d'atteindre sa seizième année [1] ; l'expédition projetée devait lui fournir une brillante occasion de faire ses premières armes contre les Normands d'Apulie et de recevoir des mains d'Alexandre II la couronne de Charlemagne. Tous les préparatifs se firent avec un entrain extraordinaire. Mais cinq jours avant le départ, saint Annon qui était retourné à Cologne pour surveiller l'armement des provinces du Rhin, fut avisé que la campagne n'aurait pas lieu [2]. Une intrigue de cour avait tout fait échouer. « Je ne veux pas, dit Annon dans la lettre qu'il écrivait alors au pape Alexandre II, vous donner les véritables motifs de ce revirement, car il ne me sont encore qu'imparfaitement connus. Tout ce que je puis dire c'est que l'on a craint mon intervention et celle du duc Godefroi de Lorraine avec lequel j'avais concerté toutes les mesures préliminaires. On est allé jusqu'à prétendre que vous même, très saint père, vous n'auriez vu qu'avec défiance mon voyage en Italie, parce que j'aspirais, dit-on, au souverain pontificat. [3]. » Cette lettre

[1] On se rappelle qu'Henri IV était né le 10 novembre 1051. Cf.chap. II de ce présent volume n° 83.

[2] Ces détails inconnus aux historiens précédents nous sont révélés par une lettre de saint Annon au pape Alexandre II, récemment découverte dans un manuscrit de la bibliothèque de Trèves et publiée par Floss, *Die Papstwahl under den Ottonen* «L'élection des papes sous les Othons » p. 141 des pièces justificatives.

[3] Floss. *Die Papstwahl under den Ottonen*, § 137. Cf. Héfélé. *Hist. des Conciles*, Tom. IV, p. 436. Trad. Delarc.

de saint Annon jusqu'ici inconnue aux historiens, récemment découverte dans un manuscrit de la bibliothèque de Trèves par le docteur Floss, nous donne l'idée du milieu dans lequel vivait le jeune roi Henri IV. Autour de lui s'agitaient toutes les médiocrités ambitieuses, toutes les hypocrisies subalternes. Au nom de son prétendu droit césarien, on lui inspirait contre le pape et contre les plus saints personnages des soupçons que rien ne justifiait, des haines prématurées que l'adolescent royal traduisit plus tard en persécutions sanglantes.

Godefroi de Lorraine et la jeune comtesse Mathilde repoussent les Normands.

67. La lettre de saint Annon nous aide à débrouiller le récit demeuré longtemps inintelligible des chroniqueurs contemporains au sujet de l'expédition avortée de l'an 1067. « Le jeune Henri IV s'était, dit Léon d'Ostie, rendu à Augsbourg et y préparait contre les Normands d'Apulie une grande expédition qui devait délivrer les domaines de saint Pierre et lui valoir à lui-même la couronne impériale. Or, c'était la coutume, toutes les fois qu'un souverain d'Allemagne franchissait les Alpes d'être précédé par les troupes du vice roi d'Italie. Le duc Godefroi de Lorraine exerçait cette fonction depuis son mariage avec la comtesse de Toscane Béatrix. Henri IV l'attendit donc à Augsbourg mais inutilement, car Godefroi ne s'y présenta point. Au lieu de conduire ses troupes en Germanie pour y servir d'escorte au jeune roi, le duc les avait immédiatement dirigées contre l'envahisseur normand Richard de Capoue. Henri IV en fut si irrité qu'il rompit son projet d'expédition et renvoya ses troupes dans leurs foyers. [1]. » Telle était la donnée de Léon d'Ostie dans sa chronique du Mont-Cassin. Malgré l'autorité que le caractère de l'auteur, sa situation personnelle et la date contemporraine de son récit pouvaient donner à sa parole, il était impossible d'admettre que les conseillers de la cour d'Allemagne se fussent déterminés dans des conjonctures si graves par une puérile considération de cérémonial et d'étiquette. On était donc naturellement porté à croire que le bruit recueilli à distance par Léon d'Ostie

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens.* Lib. III, cap. XXIII; *Patr. Lat.* t. CLXXIII. col. 741.

cachait un sous-entendu dont la signification réelle était une trahison de Godefroi de Lorraine, concertée d'avance avec le pape et exécutée au détriment du jeune roi. Nous savons maintenant qu'en effet il y eut trahison, mais le pape ainsi que Godefroi de Lorraine et saint Annon de Cologne en furent les victimes, non les auteurs. L'intrigue qui triompha à Augsbourg allait livrer Alexandre II et la ville de Rome au pouvoir d'un ennemi plus puissant et plus redoutable que ne l'avaient jamais été les tyrans féodaux de Préneste, de Tribur et de Galeria. Robert Guiscard et ses normands achevaient alors la conquête de la Sicile. L'entreprise du prince de Capoue avait lieu à son instigation. Le patriciat romain revendiqué par Richard n'était qu'un acheminement vers un but plus élevé. Le titre d'empereur et la possession de toute l'Italie apparaissaient aux Neustriens comme un but digne de leur ambition. Mais c'était le pape et le pape seul qui faisait les empereurs. Que fut-il advenu si Alexandre II et son premier ministre Hildebrand, trahis par les misérables intrigants qui dominaient à la cour de Germanie, eussent favorisé, comme ils en avaient le droit après tant de mécomptes, les vues ambitieuses des Normands d'Apulie ? Nul ne le saurait dire. Mais fidèles jusqu'à l'obstination à leur rôle de tuteurs du jeune roi Henri IV, ils voulurent sauvegarder les droits qu'il abandonnait si lâchement lui-même. « Le vénérable Hildebrand n'hésita pas, dit Bonizo de Sutri, à affronter cette nouvelle lutte. Il appela à son secours le duc Godefroi de Lorraine, dont l'armée parut bientôt à Rome. Il amenait avec lui sa belle-fille, la comtesse Mathilde, qu'on vit alors pour la première fois marcher sous les étendards du bienheureux Pierre prince des apôtres [1]. » — « A l'arrivée de Godefroi, dit un moderne biographe, la ville commença de respirer ; mais à la vue de Mathilde armée pour la cause de saint Pierre, on résolut de ne pas attendre l'ennemi derrière les murailles, de marcher en avant, et d'aller chercher les Normands jusqu'au sein de cette belle Campanie qu'ils venaient de conquérir. Godefroi sortit donc de Rome, ayant à ses côtés la jeune guerrière en qui tous

[1] Bonizo Sutr. *Ad amic.* Lib. VI; *Patr. Lat.* t. CL, col. 833

avaient foi. Les deux partis se joignirent à Aquinum. Il y allait de la conquête ou du salut de Rome, la lutte fut longue et acharnée ; on combatit pendant dix-neuf jours. Habitués qu'ils étaient à de faciles victoires, les Normands s'etonnèrent de rencontrer de si rudes ennemis. Se voyant forcés dans leurs retranchements, ils demandèrent à traiter. [1] » (mai 1067) Les négociations eurent lieu en présence du seigneur apostolique Alexandre II et du collége des cardinaux,«qui avaient, dit Léon d'Ostie, suivi l'expédition. [2]. »

Dédicace de la nouvelle église du Mont-Cassin par Alexandre II.

68. « Au retour le pape s'arrêta au Mont-Cassin, reprend le chroniqueur, et par le conseil d'Hildebrand il demanda à l'abbé Desiderius de lui indiquer parmi les religieux ceux qui se distinguaient entre tous par le mérite, la piété et le savoir afin de les élever aux dignités ecclésiastiques [3]. » Déjà sous le pontificat précédent le Mont-Cassin avait fourni de nombreuses illustrations. Il suffira de citer Tadino, fils d'un comte des Marses élevé au cardinalat par Nicolas II, Aldémar de Capoue cardinal du titre de Saint-Laurent-hors-les-Murs, Ambroise de Milan évêque de Terracine, Milon évêque de Sessa, le cardinal Pierre abbé de saint-Benoît de Salerne. Ainsi l'ordre bénédictin fournissait de zélés collaborateurs à l'œuvre de régénération spirituelle poursuivie si énergiquement par les souverains pontifes. L'abbé Desiderius travaillait lui-même en ce moment à la reconstruction du monastère et de son église. « Depuis long-temps les bâtiments élevés par ses prédécesseurs menaçaient ruine ; la demeure abbatiale si souvent visitée par les papes et les empereurs était aussi incommode que mal construite, les cellules des religieux étaient obscures, étroites et dans l'état le plus misérable. Il était donc urgent de tout reconstruire de fond en comble. Durant ses fréquents voyages à Rome Desiderius acheta et transporta à grands frais des bords du Tibre à Gaëte de précieux matériaux, tels que colonnes, chapiteaux et fragments sculptés provenant des monuments antiques. Remontant de là le cours du Garigliano, ces masses de pierre arrivaient ensuite à force

[1] Am. Renée. *La grande italienne Mathilde de Toscane*, p. 40.
[2] Leo Ostiens; *Patr. Lat.* t. CLXXIX, col. 742.
[3] Id. Ibid.

de bras jusqu'au sommet du Mont-Cassin. En quelques années Desiderius parvint à terminer cette œuvre gigantesque, et à élever une abbatiale nouvelle, des bâtiments claustraux fort étendus, une bibliothèque, une salle capitulaire et l'église qui subsiste encore aujourd'hui avec les riches mosaïques dont la decorèrent des artistes venus de Byzance pour ce travail dont l'Orient avait alors la spécialité [1]. La dédicace du nouveau monastère fut faite solennellement le 1 octobre 1071 par le pape Alexandre II assisté des cardinaux Hildebrand, Pierre Damien, Desiderius, de dix archevêques, quarante-trois évêques et d'une foule d'abbés, de clercs et de laïques accourus de tous les points de l'Italie. Au nombre des seigneurs les plus illustres, on distinguait le prince Richard de Capoue, celui-là même qui venait d'essayer contre Rome et la papauté cette entreprise presomptueuse, le prince de Salerne Gisulf, les deux Sergius, l'un duc de Naples, l'autre duc de Sorrente. Ce fut sans contredit un grand et singulier spectacle présenté par la nouvelle basilique du Mont-Cassin que cette réunion de chefs lombards et normands, représentant deux peuples qui ont tant pesé sur les destinées de l'Italie, et dont le premier voyait tomber sa puissance, tandis que le second commençait à élever la sienne [2]. » Ainsi parle avec autant d'à-propos que de justesse le moderne historien des « Monastères bénédictins d'Italie. » On peut ajouter que de tels spectacles formaient un heureux contraste avec les entreprises sacrilèges de la féodalité contre l'Eglise. Malgré leurs violences, et c'est là ce qu'il convient de n'oublier jamais, les hommes du XI[e] siècle avaient la foi pratique. Le

[1] Sur la face intérieure de l'abside, au-dessous de la grande arcade représentant l'apothéose du patriarche des moines d'Occident, on lit encore ces deux vers latins :

..... *Ut duce te patria potiotur adepta*
Hic Desiderius pater hanc tibi condidit aulam.

Et plus bas.

Hæc domus est similis Sinaï sacra jura ferenti,
Ut lex demonstrat : hic quæ fuit edita quondam
Lex hinc exivit, mentes quæ ducit ab imis,
Et vulgata dedit lumen per climata sæcli.

(D. Tosti. *Stor. della bad. di Mont. Cass.* t. I p. 335).

[2] Dantier. *Les monastères bénédict. d'Italie*, t. I, p. 255.

repentir et l'expiation se tenaient toujours à côté du crime ; on n'érigeait point alors l'impénitence finale à la hauteur d'un dogme. La société si bouleversée qu'elle fût restait chrétienne ; les plus fiers coupables ne dédaignaient point le remède ; le mot de l'Ecriture conservait son application pratique : *Sanabiles fecit nationes orbis terrarum* [1]. Le prince Richard de Capoue fut un des plus insignes bienfaiteurs du Mont-Cassin. Il céda à Desiderius plusieurs châteaux-forts qui pouvaient par leur position servir à protéger les domaines de l'abbaye. Son nom se trouve inscrit avec ceux du pape Alexandre, del'archidiacre Hildebrand et de Pierre Damien, au procès verbal de la dédicace solennelle.

Miracles opérés par l'intercession d'Alexandre II

69. « Après la cérémonie, dit le chroniqueur, le pape en vertu de son autorité apostolique accorda l'absolution générale (indulgence plénière) non-seulement à ceux qui avaient assisté à la messe de consécration mais à tous ceux qui durant huit jours consécutifs viendraient confesser leurs péchés et prier dans la nouvelle basilique. L'affluence fut telle durant cette période de grâces et de jubilé spirituel qu'on eût pu croire à une véritable émigration du monde entier. Toute l'Europe chrétienne semblait s'être donné rendez-vous aux pieds du grand saint Benoît et du vicaire de Jésus-Christ [2]. » Des miracles attestèrent alors la sainteté personnelle d'Alexandre II et redoublèrent la piété des fidèles. Nous les recueillons tels qu'ils furent enregistrés du vivant même d'Alexandre II par les témoins oculaires. On y verra la preuve que si les papes se montrèrent à toutes les époques disposés à instruire les causes de canonisation en faveur des différents personnages illustres par leur sainteté, ils poussèrent vis-à-vis de leurs prédécesseurs sur le siége apostolique la réserve jusqu'au scrupule. Ainsi Alexandre II n'est point encore canonisé et cependant voici en quels termes la chronique du Mont-Cassin s'exprime à son sujet : « Un jour, comme le saint pontife était logé dans l'appartement abbatial construit par Desiderius près de l'église Saint-Nicolas, on lui présenta un démo-

[1] Sap. I, 14.
[2] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens; Patr. Lat.* t. CLXXIII, col. 754.

miaque furieux. Alexandre se mit en prière et dit au démon : « Esprit impur, je t'ordonne par la vertu du Seigneur Jésus-Christ de quitter le corps de cet homme. » A l'instant, le démoniaque fut délivré et tous les assistants entonnèrent le *Te Deum*. Une autre fois entrant dans la ville d'Aquinum, il remarqua sur son passage une femme percluse de tous les membres, et il en eut pitié. Après la célébration de la messe, il lui fit boire quelques gouttes de l'eau dont il s'était servi pour l'ablution des mains; à l'instant cette femme fut guérie [1]. » Nous savons que le rationalisme moderne a coutume de se débarrasser par un sourire plus ou moins intelligent de ces faits surnaturels dont l'histoire de l'Église catholique nous offre des exemples à chaque page. Mais le rire si dédaigneux qu'on le suppose n'est point un argument. Si les hommes du XI[e] siècle avec leurs passions désordonnées et fougueuses n'avaient pas eu sous les yeux des merveilles de sainteté, nulle puissance humaine n'aurait été capable de les faire plier un seul instant sous les lois de l'Église qui étaient celles de la morale et de la civilisation.

§ IX. MORT DE SAINT PIERRE DAMIEN.

Mariage du roi Henri IV. Son projet de divorce communiqué à Sigefrid archevêque de Mayence

70. On en peut juger par le fait suivant. Le roi Henri IV déjà livré malgré son extrême jeunesse aux plus honteux excès, avait fini par ratifier les fiançailles contractées du vivant de son père avec la princesse Berthe fille d'Othon margrave d'Italie et d'Adélaïde comtesse de Turin. Le mariage solennel eut lieu vers la fin de l'an 1068. Mais par un raffinement d'infamie à peine croyable, il ne conduisait à l'autel cette belle et vertueuse fiancée qu'avec l'intention de la déshonorer. Le complot tramé par ce prince de dix-huit ans et raconté par les chroniqueurs contemporains avec des détails qu'il nous est impossible de reproduire échoua devant la noble attitude de la jeune reine. Henri qui avait compté sur un scandale dont il se promettait de faire la base d'une accusation calomnieuse et d'un

[1] Petr. Diacon. *Chronic Cassin.* Lib. III, cap. XXXVI; *Patr. Lat.* tom. CLXXIII col. 768.

procès canonique en nullité de mariage se vit au contraire la risée de toute la cour. Il n'en mit que plus d'ardeur à ses projets de séparation. L'archevêque de Mayence Sigefrid dans une lettre au pape Alexandre II s'exprimait en ces termes : « Parmi les innombrables sollicitudes que le gouvernement de l'Eglise impose à votre zèle pastoral, voici que nous y recourons pour un fait monstrueux et peut-être jusqu'ici sans exemple. Votre fils Henri notre roi vient de nous déclarer sa volonté de répudier sa jeune et noble épouse, sans raison aucune, sans le moindre prétexte. Ni les liens des fiançailles ni ceux d'un mariage légitime solennellement contracté avec toutes les formalités usitées pour les alliances augustes, le couronnement, la foi jurée, les stipulations dotales, rien enfin ne l'arrête. Tous les officiers de son palais, tous les grands et moi-même, nous lui avons résisté en face et lui avons déclaré que toute son autorité royale, toutes les menaces qu'il pourrait nous faire et la mort même ne nous empêcheraient pas s'il persistait dans son projet criminel de nous séparer de lui comme d'un excommunié. Il prétendit alors qu'il avait un motif canonique à faire valoir et qu'il le soumettrait quand le temps serait venu à l'appréciation des juges compétents. Telle est donc la situation pour laquelle nous recourons à votre sainteté comme à l'oracle de Dieu lui-même. C'est à vous qu'il appartient de prononcer dans une question si extraordinaire. Nos frères les évêques de Germanie seraient disposés à se réunir synodiquement en cette ville de Mayence pour y entendre le roi et la reine dans les explications contradictoires qu'ils voudraient fournir. Mais nous n'avons voulu prendre aucune décision sur ce point avant que votre béatitude nous ait fait connaître ses intentions. Dans le cas où elle approuverait l'idée d'un concile, nous la prions d'envoyer un légat *de suo latere* muni d'instructions et de pouvoirs suffisants, lequel prononcerait au nom du siége apostolique la sentence définitive [1]. » Cette lettre de l'archevêque de Mayence serait un modèle de vigueur apostolique, si elle n'était un chef d'œuvre d'hypocrisie. Hélas! Sigefrid qui se vantait « d'avoir résisté en face », comme

[1] Sigefrid. Moguntin, *Epist.* ad. Alex. II; *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1432.

un autre Jean-Baptiste, mentait indignement. Il avait au contraire favorisé de tout son pouvoir les cyniques projets du jeune roi, et il n'était pas le seul. Adalbert de Brême, heureux de retrouver l'occasion de rentrer aux affaires, n'avait pas rougi de dire à Henri IV : «Vous pouvez suivre tous les penchants de votre cœur : l'essentiel pour un chrétien n'est pas de bien commencer mais de bien finir [1]. » Cette morale commode justifiait d'avance tous les débordements et le jeune roi n'était que trop enclin à la suivre. Si bien calculée d'ailleurs que soit la lettre de Sigefrid, elle laisse pourtant à un œil attentif la possibilité d'y entrevoir une contradiction. Après avoir témoigné la plus vive indignation à la première confidence du jeune roi, l'archevêque s'adoucit bientôt, quand Henri lui déclare qu'il a des motifs sérieux et parfaitement canoniques à soumettre au jugement d'un tribunal ecclésiastique. Sigefrid ne fait pas connaître les arguments persuasifs, dont le roi se servit pour ébranler si facilement sa conscience d'évêque. Mais ce que Sigefrid ne voulait point dire au pape Alexandre, un chroniqueur contemporain Lambert d'Hersfeld nous le raconte sans réticence.

Pacte intervenu entre le roi et l'archevêque.

71. Voici ses paroles : « Après les fêtes de la Pentecôte (1 juin 1069) dans une diète tenue à Worms, le jeune roi Henri IV fit confidence de son projet de divorce à l'archevêque Sigefrid, et en obtint l'assentiment secret moyennant la convention suivante. Depuis longtemps Sigefrid, en qualité d'archevêque de Mayence, désirait étendre son droit de dîme sur la province de Thuringe ; mais le peuple refusait de payer un impôt auquel jusque-là il n'avait point été soumis. Le jeune roi qui n'avait que sa passion en tête promit à Sigefrid de contraindre les Thuringiens par la force des armes. L'archevêque accepta le marché et un engagement solennel fut conclu de part et d'autre. Aussitôt le roi déclara à la diète sa résolution de répudier la jeune reine. « C'est un secret qu'il m'a fallu garder longtemps, disait-il, mais que je ne puis dissimuler davantage. La raison d'état prévaut ici sur toutes les considérations de personnes.

[1] Héfélé *Hist. des Conciles,* Tom. VI. p. 443.

Je requiers donc mes fidèles sujets de prier Dieu de me relever d'une alliance mal assortie, pour me permettre d'en contracter une autre qui sera plus heureuse. Je déclare d'ailleurs et suis prêt à en faire le serment que la reine Berthe est telle que je l'ai reçue des mains de sa mère la comtesse Adélaïde. » Cette déclaration, reprend le chroniqueur, fut accueillie à la diète par un sentiment général d'horreur et de mépris ; mais nul n'osa prendre la parole ni affronter le courroux du jeune monarque. L'archevêque Sigefrid vendu d'avance parvint à faire adopter une proposition qui semblait réserver tous les droits et mettait en sûreté toutes les consciences. Un synode fut indiqué à Mayence pour la prochaine fête de saint Michel (29 septembre 1069), afin que la cause y fût soumise à un jugement canonique. En attendant la reine Berthe fut reléguée à l'abbaye de Lorsch et le roi commença son expédition contre la Thuringe [1]. » Dans l'intervalle, la lettre de Sigefrid parvint à Rome, mais elle ne fut pas le seul renseignement qu'Alexandre II put avoir sur cette déplorable affaire. La chronique d'Hirsauge nous apprend en effet que l'impératrice Agnès s'émut profondément à la nouvelle des événements de la diète de Worms. Bien que son fils l'eût déjà abreuvée de chagrins, Agnès ne pouvait voir d'un œil indifférent qu'il s'attirât dès le début de son règne les anathèmes de l'église, la haine du peuple, le mépris de la noblesse et affichât par un scandale monstrueux l'infamie de sa conduite privée [2].

72. Un cri d'indignation s'élevait d'ailleurs du sein de l'Allemagne et se traduisait par une insurrection sanglante. La Thuringe envahie par les troupes du jeune roi était livrée au meurtre et au pillage. La cupidité de l'archevêque de Mayence poursuivant par de tels moyens l'injuste établissement de ses dîmes et l'aveugle passion de Henri IV cherchant dans cette guerre barbare l'assouvissement d'instincts plus ignominieux encore allumèrent un incendie qui devait durer de longues années et accumuler des monceaux

La guerre des dîmes en Thuringe. Révolte générale.

[1] Lambert. Hersfeld. Annal. 1069 ; *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1091.

[2] *Chronicon Hirsaugiens.* Ed. Trithem. ann. 1069. Cf. Voigt. *Hist. du pape Grégoire VII*, L. IV, p. 117, trad. Jager.

de ruines. A la lueur des flammes qui dévoraient les cités et les campagnes de la Thuringe, les Saxons prirent les armes. « Les préviléges que nous ont légués nos aïeux, dirent-ils, ne nous seront pas ravis par un roi insensé et féroce. Nous sommes prêts à mourir pour les défendre. » La Souabe accablée elle-même d'impôts exorbitants entra dans cette ligue et jura de maintenir « les antiques droits des Germains. » En quelques mois le jeune Henri IV s'était aliéné le cœur de tous ses sujets. Telles étaient les nouvelles qui attristaient à Rome le cœur de l'impératrice Agnès et qui formaient pour le pape Alexandre II le commentaire rectificatif du message de Sigefrid. Saint Annon de Cologne banni des conseils du jeune roi était réduit à gémir sur des malheurs auxquels il ne pouvait plus remédier. Nous n'avons plus les lettres qu'en sa qualité de primat de Germanie il dut adresser alors soit au pape soit à l'archidiacre Hildebrand. Mais on peut imaginer ce qu'il dut souffrir dans son patriotisme et dans son amour pour l'Église en voyant un de ses collègues dans l'épiscopat précipiter le roi et la monarchie allemande dans la voie des révolutions et des crimes.

Saint Pierre Damien légat apostolique en Germanie. Son discours au concile de Francfort.

73. Pierre Damien fut chargé par le pape de se rendre à Mayence afin d'y présider, comme légat apostolique, le concile qui devait s'y réunir. « Cet homme de Dieu aussi vénérable par son âge que par ses vertus et sa science, reprend Lambert d'Hersfeld, tint à Sigefrid un langage empreint d'une juste sévérité. Il le menaça d'une sentence d'excommunication pour avoir promis son concours au projet de divorce. Henri IV était déjà en chemin pour Mayence lorsqu'il fut informé de l'arrivée du légat apostolique et de ses dispositions à son égard. Furieux de l'obstacle qui se dressait devant lui au moment où il croyait toucher à la réalisation de ses criminels désirs, il voulut retourner sur ses pas. Ses amis eurent la plus grande peine à le retenir, en le conjurant de ne pas faire une pareille insulte aux princes et aux évêques qui l'attendaient en grand nombre à Mayence, où il les avait convoqués lui-même. Malgré toutes leurs instances, le jeune roi ne voulut point poursuivre son voyage : il s'arrêta à Francfort d'où il manda aux évêques et aux princes de venir le trouver. Ce fut donc à Francfort que s'ou-

vrit au jour fixé (29 septembre 1069) l'assemblée synodale. Le vénérable Pierre Damien prit la parole au nom du souverain pontife. « C'est, dit-il, un projet détestable, indigne d'un chrétien et à plus forte raison d'un roi, que celui dont nous avons à nous occuper. Si le respect des lois humaines et la crainte des sanctions canoniques ne suffisent point à retenir le prince, qu'il ait du moins souci de son honneur et de sa considération personnelle. Il doit songer aussi à la responsabilité terrible qu'il assumerait sur sa tête : un scandale de ce genre donné par un roi serait l'opprobre du peuple chrétien ; l'épée est aux mains du prince pour punir chez les autres le crime que voudrait aujourd'hui commettre le prince lui-même. Chargé par Dieu d'être le vengeur des lois, il se ferait le complice et le chef de ceux qui les outragent ! Tels sont les conseils que le pontife romain adresse par ma bouche au roi de Germanie. S'ils ne sont pas écoutés je serai contraint d'employer la rigueur des censures ecclésiastiques et d'opposer au crime triomphant la sévérité des peines canoniques. Le pape veut d'ailleurs qu'on sache que jamais il ne prêtera ses mains pour ceindre la couronne impériale au front d'un roi qui aurait à ce point trahi les devoirs imposés par la foi chrétienne [1]. » Cette courte analyse du discours de Pierre Damien ne saurait nous consoler de la perte de l'original, qui n'a point été conservé dans les œuvres du saint docteur. Mais si résumée qu'elle soit par l'annaliste, elle prouve surabondamment, à l'encontre de la thèse soutenue par l'école rationaliste actuelle, que le pape seul avait le droit de constituer un empereur. Lorsque l'illustre cardinal d'Ostie, qui avait réservé cet argument pour le dernier, déclara au nom du pape Alexandre II que jamais le roi de Germanie Henri IV, fils unique et successeur de l'empereur Henri-le-Noir, ne recevrait des mains du vicaire de Jésus-Christ le diadème de Charlemagne s'il s'obstinait dans ses coupables errements, non-seulement il ne provoqua aucune objection ni de la part des conseillers de la couronne ni de la part des membres de la diète synodale, mais au contraire il trouva toutes les voix prêtes à soutenir la sienne.

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal.* 1069; *Patr. Lat.* 146, col. 1094.

Réconciliation de Henri IV avec la reine.

74. C'est ce que l'annaliste constate en ces termes : « Quand le légat apostolique eut cessé de parler, tous les princes s'écrièrent que la sentence du pontife de Rome était parfaitement juste. Ils conjurèrent le jeune roi, au nom de ses intérêts les plus sacrés, au nom du Dieu tout-puissant et du Christ rédempteur, de ne pas ternir sa gloire, souiller la majesté royale et perdre ses espérances d'avenir. Ils ajoutaient une autre considération non moins importante au point de vue politique. « Dans un moment où le royaume était déjà si profondément troublé, disaient-ils, l'injure qu'on ferait à la reine aurait les conséquences les plus funestes. Sa famille puissante entre toutes comptait un grand nombre d'hommes d'énergie et de caractère, influents par leurs richesses et leur bravoure, qui ne manqueraient pas de venger l'outrage fait à leur auguste parente et de se liguer avec les ennemis déjà si nombreux du jeune monarque. Bouleversé par leurs instances, mais nullement convaincu, Henri IV finit par dire : « Puisque vous êtes inexorables et que je ne puis vous faire céder, il me faut me soumettre. J'essaierai de me faire violence, je porterai comme je pourrai un joug dont on ne me permet point de m'affranchir. » Ces paroles furent prononcées d'un ton de véritable rage et le roi se retira. On manda aussitôt la jeune reine, mais son époux refusa de la recevoir et partit immédiatement pour la Saxe [1]. » Les princes et les évêques poursuivant jusqu'au bout leur œuvre de réconciliation escortèrent la reine jusqu'à Goslar. Les conseillers de Henri IV durent renouveler leurs instances pour le déterminer à paraître dans le cortége qui vint à la rencontre de la malheureuse Berthe. Un caprice de tyran avait ainsi agité le monde pour une question matrimoniale, un autre caprice changea tout. En 1071 la reine Berthe donnait un fils à Henri IV.

Mort de l'archevêque schismatique de Ravenne. Légation de saint Pierre Damien en cette ville.

75. Saint Pierre Damien dans sa légation à Mayence et à Francfort en apprenant à connaître la violence du jeune roi avait pu deviner les malheurs dont son règne allait être le signal pour l'Église et pour l'État. De retour à Rome il dut communiquer ses tristes

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1094.

pressentiments au pape et à l'impératrice Agnès. Pour lui, sa laborieuse carrière touchait à son terme. « Plein de jours et de saintes œuvres, dit l'hagiographe, l'athlète du Christ se préparait à la suprême récompense. Il lui fallut pourtant accepter pour la ville de Ravenne une mission qui intéressait au plus haut point le salut des âmes. L'archevêque schismatique de Ravenne, Henri, venait de mourir dans l'impénitence finale (janvier 1071) : jusqu'au dernier moment il était resté attaché à la faction de l'antipape Cadaloüs. Excommunié par le concile romain de l'an 1065, non-seulement il avait dédaigné les censures ecclésiastiques mais il avait entraîné dans la révolte les évêques ses suffragants ainsi que le clergé et le peuple de sa métropole. Frappé par la main de Dieu, le profanateur impie n'eut pas le temps de rétracter ses erreurs. Le seigneur apostolique Alexandre II voulut mettre un terme au schisme qui désolait depuis trop longtemps une province si considérable. Nul ne lui parut plus propre à cette mission que le vénérable Pierre Damien, dont la sainteté admirée de l'univers rejaillissait avec un éclat particulier sur Ravenne sa ville natale. Le serviteur de Dieu accepta avec empressement l'occasion qui lui était offerte de ramener dans l'unité catholique une cité qui lui était si chère. Il supporta avec un merveilleux courage les fatigues du trajet. A son approche, tous les citoyens vinrent le recevoir aux portes de la ville, se prosternant à ses pieds et lui baisant les mains. Ils firent tous abjuration du schisme, se soumirent à la pénitence canonique, et reçurent l'absolution solennelle des censures qu'ils avaient encourues. L'allégresse fut grande en ce jour dans l'immense cité; hélas! elle devait bientôt faire place à un deuil universel[1]. »

Mort de saint Pierre Damien à Faenza.

76. « Après avoir heureusement terminé cette mission, le serviteur de Dieu reprit la route de Rome. Mais dès la première station à Faenza où nous fûmes reçus, dit l'hagiographe, au monastère de Notre-Dame, le vénérable Pierre fut pris d'une fièvre violente, qui se prolongea sans amélioration durant huit jours. La veille de la Chaire de Saint-Pierre au milieu de la nuit, sentant qu'il allait

[1] S. Petr. Damian. *Vita; Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 143.

quitter ce monde, il nous fit tous ranger autour de son lit et nous ordonna de réciter à l'ordinaire l'office des matines, « voulant, disait-il, célébrer l'office du prince des apôtres avec la même solennité que s'il eut été dans son monastère de Fontavellane. » Les nocturnes furent suivis de la messe; le bienheureux communia au corps et au sang du Seigneur. Nous le vîmes alors se recueillir dans une méditation qui ressemblait à l'extase; son âme se détacha doucement des liens du corps et il cessa de vivre sur cette terre. Ainsi le jour même où l'Église célèbre l'avénement de saint Pierre à la charge pastorale, la cour céleste recevait dans les splendeurs des saints un des plus fervents disciples de saint Pierre (18 janvier 1072) [1]. On se disputa l'honneur d'offrir une sépulture aux restes de l'homme de Dieu. La ville de Ravenne les réclamait comme ceux du plus illustre de ses enfants; les Camaldules de Fontavellane, comme ceux de leur père; mais la cité de Faenza ne voulut jamais céder le pieux trésor dont sa généreuse hospitalité l'avait rendue digne. Les funérailles de Pierre Damien ressemblèrent moins à un deuil qu'à une pompe triomphale. Sur le passage du cortége des multitudes d'infirmes recouvraient la santé; on accourait à ce mort glorieux avec mille fois plus d'empressement qu'au passage d'un conquérant ou d'un roi. Les hymnes qu'on chantait étaient des cantiques d'allégresse; ce fut ainsi qu'on déposa devant le maitre autel de la cathédrale les précieuses reliques du serviteur de Dieu. Un monument du plus riche travail fut immédiatement commencé; mais la piété des fidèles et les nombreux miracles qui s'opéraient chaque jour à ce tombeau béni valaient mieux que tous les chefs d'œuvre de l'art [2].

[1] La fête de saint Pierre Damien fut dès l'origine fixée au 22 février, parce qu'il avait été impossible de la faire concourir avec celle de la chaire de saint Pierre, date de sa bienheureuse mort. L'inscription gravée sur l'arcade de son mausolée de Faenza lui donne le titre de « docteur » qu'il avait si bien mérité par sa science théologique, canonique et scripturaire. (*Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 114.)

[2] Voici l'épitaphe que saint Pierre Damien avait composée lui-même pour être gravée sur sa tombe :

§ X. WIBERT ARCHEVÊQUE DE RAVENNE.

Mort de l'antipape Cadaloüs. Son épitaphe

77. En même temps que Pierre Damien, mais dans des sentiments bien opposés mourait l'antipape Cadaloüs (janvier 1072). « Celui-ci, dit Bonizo de Sutri, mourait et pour le temps et pour l'éternité, il périssait et dans son corps et dans son âme [1]. » Il serait curieux de retrouver dans quelque manuscrit jusqu'ici inconnu le récit des

Quod nunc es fuimus; es quod sumus ipse futurus,
His sit nulla fides, quæ peritura vides.
Frivola sinceris præcurrunt somnia veris,
Succedunt brevibus sæcula temporibus.
Vive memor mortis, quo semper vivere possis :
Quidquid adest, transit; quod manet, ecce venit.
Quam bene providit qui te, male munde, reliquit!
Mente prius carni, quam tibi carne mori.
Cœlica terrenis præfer mansura caducis :
Mens repetat proprium libera principium.
Spiritus ultra petat, quo prodit fonte recurrat;
Sub se despiciat quidquid in ima gravat.
Sis memor oro mei, cineres pius aspice Petri :
Cum prece, cum gemitu dic : Sibi parce Deus.

(S. Petr. Dam. *Carmina;* . *Patr. Lat.* Tom. CXLV, col. 968.)

[1] *Eodem tempore Cadalous Parmensis episcopus corpore et anima defunctus est.* (Bonizo, Ad amic. Lib. VI; *Patr. Lat.* T. CL, col. 835.) Le biographe de la comtesse Mathilde dit de même : *Derisus valde moritur cum crimine Parmæ.* (*Patr. Lat.* T. CXLVIII, col. 990.) Ces témoignages contredisent formellement une assertion de Rohrbacher ainsi conçue : « Le malheureux antipape eut le bonheur de se reconnaître avant sa mort, de demander l'absolution au pape véritable et de l'obtenir en promettant une digne satisfaction. » (*Hist. univ. de l'Egl. cathol.* Liv. LXIV; T. XIV, p. 154.) Baronius avait le premier signalé la conversion de Cadaloüs, d'après un exemplaire du Catalogue pontifical du cardinal d'Aragon. Mais le manuscrit que Baronius eut sous les yeux était fautif en cet endroit, ainsi que l'ont constaté Muratori et en ces derniers temps le docteur Watterich. Le copiste avait par inadvertance interverti l'ordre de deux phrases fort distinctes, dont la première relative à Hugo Candidus rappelle la rétractation de celui-ci entre les mains du pape Alexandre, la seconde relative à Cadaloüs ne laisse pas de doute sur l'impénitence finale de cet antipape. Voici le passage intégralement restitué : *Præterea jam dictus Hugo Candidus post multas calamitates quas sub Cadulo antipapa sustinuit, a domno Alexandro veniam suppliciter postulavit et condigna satisfactione præstita impetravit. Idem quoque Cadulus post paucos dies ex divino judicio pessimam mortem incurrit.* (Watterich. Tom. I, p. 268. — *Muratori. Ital. Scriptor.* Tom. III. p. 302).

derniers moments de l'antipape Cadaloüs tel que l'écrivit certainement son fidèle conseiller et diplomate Benzo. A défaut de ce document qui n'a point été conservé, on a découvert assez récemment à Parme une inscription sépulcrale dont le style et les sentiments s'accordent trop avec ceux du schismatique évêque d'Albe pour que nous hésitions à la lui attribuer. Voici ce monument d'épigraphie et d'amitié fidèle : « O Rome, Cadaloüs était ton pasteur légitimement institué et cependant tu laisses à la cité de Parme le soin de lui consacrer cette tombe qu'elle arrose de ses pleurs tout en la trouvant trop peu digne de lui. Si tu l'avais reçu de son vivant, ce légitime pasteur, il aurait restauré ta puissance et ta gloire et relevé la majesté du siége apostolique. Les Normands auraient abandonné les fertiles plaines de l'Apulie; la Calabre aujourd'hui courbée sous le joug serait libre. Tu fusses redevenue comme autrefois la reine du Latium, la capitale de l'univers ; tous les fronts se courberaient devant toi, tu foulerais aux pieds la tête des plus superbes dominateurs. Egarée dans des voies téméraires tu ne l'as pas voulu... Si du moins il eut vécu plus longtemps, il aurait pu te subjuguer enfin et avec toi régner sur le monde [1]. »

Promotion de Wibert de Parme au siége métropolitain de Ravenne.

78. Les regrets exprimés dans ce texte lapidaire prouvent que le schisme survivait dans ses fauteurs à la mort de l'antipape. Un intrus disparaissait pour céder la place à un autre. On se souvient du pacte simoniaque conclu entre le chancelier Wibert et Cadaloüs immédiatement après la diète de Bâle. Le chancelier devait hériter

Papam, Roma, tuum Cadolum tibi rite statutum
Parma dolens tumulo condidit exiguo.
Quo pastore potens reparares orbis honores,
Culmen et excelsæ sedis apostolicæ;
Libera Normannis foret Apula terra fugandis,
Et Calaber liber, qui modo servus iners.
Tu Latii sedes, caput orbis, inde vigeres,
Frænans effrenes, colla superba premens,
Sed nimis ausa sibi temeraria Roma retenti,
. . . .
Te superans fortem, tecum tibi vinceret orbem,
Si sibi vita comes tunc diuturna foret.
(Watterich. Tom. I, p. 268.)

du siége épiscopal de Parme s'il réussissait à faire monter Cadaloüs sur le trône apostolique [1]. Les événements ne s'étaient point prêtés aux espérances des deux sacriléges trafiquants. Repoussé de Rome, Cadaloüs avait retenu jusqu'à sa mort l'évêché de Parme. Wibert fut donc obligé d'attendre cette échéance que sans doute son ambition trouva longue, mais il se promettait de regagner le temps perdu. « Aussitôt après la mort de Cadaloüs, il se rendit en Allemagne, dit Bonizo de Sutri, et sollicita du jeune roi Henri IV l'investiture de l'évêché de Parme. Sa demande bien qu'appuyée par tous les anciens partisans de Cadaloüs échoua devant la résistance unanime des évêques et des laïques orthodoxes. L'évêché de Parme fut donné à un clerc de Cologne nommé Evrard. Tout semblait donc perdu pour Wibert, lorsque l'impératrice Agnès qui n'avait cessé d'avoir pour lui des sympathies trop peu justifiées intervint en sa faveur et lui fit obtenir plus encore qu'il n'avait demandé. Au lieu du modeste évêché de Parme l'ex-chancelier se vit promu à la métropole de Ravenne. Ce succès inespéré le gonfla d'orgueil. Il revint en Lombardie, publiant partout son triomphe, et fit à Ravenne une entrée presque royale (mars 1073). Quelques jours après il partait pour Rome afin d'y être sacré par le pape Alexandre II. Son attitude fut alors bien différente : il affectait une modestie et une simplicité dont le vénérable Hildebrand lui-même fut complétement dupe. C'était le loup déguisé sous la toison d'une innocente brebis. Alexandre II ne partageait pas la confiance de l'archidiacre. Il refusa longtemps d'imposer les mains au nouvel élu de Ravenne. Hildebrand finit par l'y déterminer : « Vous le voulez, lui dit le pape dans un mouvement d'inspiration prophétique, j'y consens. Pour moi je vais bientôt mourir, l'heure de ma dissolution approche ; mais vous saurez plus tard par une cruelle expérience quel fléau sera pour l'Église le personnage que vous recommandez [2]. »

Sacre de Wibert par Alexandre II

79. « La prédiction du saint pape ne devait que trop se réaliser, poursuit le chroniqueur. Le sacre de Wibert eut donc lieu avec les

[1] Cf. N° 6 de ce présent chapitre.

[2] Bonizo Sutriens. *Ad amic.* Lib. VII ; *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 835.

cérémonies accoutumées. Le nouvel archevêque de Ravenne prêta serment entre les mains d'Alexandre II; il jura de lui demeurer fidèle à lui et à ses successeurs légitimement élus suivant les rites canoniques par le collége des cardinaux. Il ne fut question dans ce serment ni d'empereur ni de roi ni de patrice. Wibert n'en parla point alors, son langage fut d'une orthodoxie parfaite; il s'engageait à paraître aux divers synodes qu'il plairait au pape de convoquer, à donner l'exemple de la soumission due au siége apostolique, ainsi qu'il appartenait au métropolitain de Ravenne dont l'église avait le privilége d'être en Italie la première après celle de Rome. Il donna toutes ces explications en pleine liberté sans la moindre contrainte, et renouvelant sous mille formes diverses ses protestations d'attachement au pape, comme au légitime successeur de saint Pierre. Enfin après la célébration des fêtes pascales (31 mars 1073), prenant congé d'Alexandre II et d'Hildebrand, il partit pour Ravenne [1]. » Ainsi le plus grand fauteur de l'antipape Cadaloüs, l'ami du schismatique Benzo, l'intrigant effronté qui avait un passé lamentable et qui rêvait un avenir plus criminel encore, était canoniquement promu à la plus haute dignité ecclésiastique de l'Italie après celle de pape. Bonizo ne cacha pas l'étonnement voisin du scandale que lui fit éprouver cette promotion. Il est certain qu'une conscience honnête se trouble à la vue du crime triomphant, de la scélératesse couronnée. En thèse générale ceux qui ont en main la justice distributive doivent écarter impitoyablement les indignes. Chaque fois qu'ils manquent à cette règle, quels que soient d'ailleurs les motifs intrinsèques qui les dirigent, ils se donnent gratuitement deux torts, puisqu'ils découragent les bons et préparent pour l'avenir le triomphe des méchants. Au double point de vue de la conscience et de la politique ce système de concession est donc également déplorable.

Mort d'Adalbert de Brême. Motifs qui déterminèrent le pape et Hildebrand à ratifier la promotion de Wibert.

80. Il est certain toutefois qu'Hildebrand força en quelque sorte la main du pape Alexandre, pour le déterminer à un acte dont celui-ci par un pressentiment surnaturel entrevoyait les funestes

[1] Id. *Ibid.*

résultats. Cette faute, si c'en est une, est la plus glorieuse que pût commettre l'illustre archidiacre. « Pour s'employer si énergiquement en faveur de Wibert, dit avec raison le docteur Héfélé, Hildebrand dut avoir les motifs les plus graves [1]. » Or ces motifs inconnus à Bonizo, il nous est possible de les conjecturer par l'étude des événements contemporains. Le tout puissant ministre de Germanie, Adalbert de Brême dont l'influence avait jusque là été si fatale, venait de mourir le 16 mars 1072, au moment même où reprenant le gouvernement de l'État il poussait le jeune roi Henri IV dans les voies du despotisme le plus effréné. La guerre contre la Thuringe, la Saxe et la Souabe avait pris un caractère de cruauté tel, que toute l'Allemagne demandait la déchéance d'Henri IV et se préparait à lui donner un successeur plus digne de régner. La voix publique désignait dès lors le duc de Souabe Rodolphe, sur lequel se portaient toutes les sympathies. Or Rodolphe était beau-frère de Henri IV; bien que combattu à outrance par ce dernier, il ne songeait nullement à le renverser du trône. Il eut recours à l'impératrice Agnès et la supplia de se rendre en Germanie pour conjurer un orage qui menaçait de devenir une révolution (1072). Agnès accepta cette mission pacifique. Dans une diète nationale tenue à Worms elle essaya de calmer les esprits. Ce n'était point chose facile; le mécontentement avait pris des proportions telles, que l'archevêque de Mayence Sigefrid naguère si engagé dans le parti du jeune roi, l'avait lui-même abandonné. Il voulut quitter à jamais sa patrie, renoncer à toutes ses charges et se retirer dans un monastère. Déjà il avait donné à son projet un commencement d'exécution. Sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, il était venu s'enfermer à Cluny et solliciter de saint Hugues l'habit de moine. Agnès réussit pourtant à triompher de ces difficultés. Sigefrid consentit à revenir à Mayence où la faiblesse et la versatilité de son caractère devaient bientôt causer des malheurs irréparables. Il fut convenu que saint Annon de Cologne reprendrait l'administration des affaires, que le jeune roi cesserait sa

[1] Héfélé, *Hist. des Conciles*, Tom. VI, p. 458, trad. Delarc.

guerre insensée et se réconcilierait avec le duc de Souabe. L'intrigue de Wibert se plaça au milieu de ces délicates négociations. Destitué jadis de son poste de chancelier d'Italie par saint Annon de Cologne, Wibert n'en avait pas moins conservé au-delà des Alpes une influence considérable. Ses liaisons avec le parti de l'antipape et son caractère vindicatif le rendaient particulièrement dangereux. On crut pouvoir le gagner à la cause de l'ordre en lui donnant une satisfaction inespérée et en le nommant à l'archevêché de Ravenne. Tel serait, d'après le docteur Héfelé, le véritable motif qui dirigea dans cette affaire l'impératrice Agnès, saint Annon de Cologne et Hildebrand lui-même. Nous n'y trouvons pour notre part rien que de très-vraisemblable. Un esprit élevé, large, généreux comme celui d'Hildebrand était fait pour croire à la reconnaissance des hommes et au pouvoir des bienfaits sur leur cœur. Wibert devait le tromper indignement. Il était de la race des ingrats incorrigibles pour lesquels le siége apostolique aura cependant toujours la même indulgence : parce que les papes se souvenant du précepte divin, « pardonnent jusqu'à septante fois sept fois. »

§ XI. HENRI IV ROI DE GERMANIE.

Préjugés historiques à propos de Henri IV.

81. La situation de l'Allemagne commandait ces ménagements qu'on serait presque tenté aujourd'hui de trouver excessifs, mais qui répondent d'avance d'une manière péremptoire aux accusations de tyrannie et de despotisme pontifical dont on voulut plus tard charger la mémoire de saint Grégoire VII. Malgré notre répugnance à entrer dans certains détails rétrospectifs dont le latin des chroniqueurs bravait impunément la crudité, nous devons faire connaître ce que fut réellement le roi Henri IV, afin d'en finir une fois pour toutes avec les récriminations de quelques écrivains plus occupés d'injurier les papes que d'en étudier sérieusement la conduite. Combien ne s'est-on pas attendri sur le sort de ce jeune prince orphelin au berceau, livré par les vœux d'un père mourant à la garde de l'église romaine, tutrice barbare qui prit à tâche de spolier son pupille, de le chasser du trône et de le déshonorer!

C'est vraiment un touchant concert que celui des démocates modernes élevant une voix pleine de soupirs et de larmes en faveur d'un roi victime de la cruauté des papes. Leur hypocrite lamentation s'est tellement répétée, qu'aujourd'hui elle est devenue comme une sorte de lieu commun, d'axiôme historique. On nous pardonnera donc de négliger les périphrases et de dire toute la vérité. Henri IV roi de Germanie fut un monstre. Sous un régime démocratique tel que le rêvent ses partisans posthumes, il eut été traîné aux gémonies par la populace ; sous un régime constitutionnel il aurait été livré à une haute cour de justice. Quand le gallicanisme du XVII[e] siècle, confondant les personnages et les époques, crut pouvoir identifier la cause de Henri IV d'Allemagne avec celle de Louis XIV, si le grand roi avait su l'histoire du XI[e] siècle, il aurait considéré cet odieux parallèle comme un crime de lèse-majesté. Enfin et ceci n'est pas moins grave, quand le gallicanisme du XVII[e] siècle prétendait faire tomber exclusivement sur le pape saint Grégoire VII la responsabilité du conflit redoutable qui s'éleva entre le saint-siége et Henri IV, le gallicanisme, sciemment ou non, se trompait. Ce ne fut pas sous le pontificat de saint Grégoire VII mais sous celui d'Alexandre II son prédécesseur que la cause du jeune roi Henri IV fut déférée pour la première fois au tribunal suprême de la papauté. Elle y fut introduite, non point par un acte d'ingérence du pape, mais par les propres sujets du roi, par les princes, les seigneurs et les évêques d'Allemagne, en la forme régulière et parfaitement juridique usitée alors dans l'Europe chrétienne pour ces sortes d'appels.

Véritable caractère de Henri IV. Cruautés et débauches

82. Ce sont là des faits historiques jusqu'ici trop méconnus, mais qui n'en sont pas moins d'une authenticité incontestable ; nous allons en mettre la preuve sous les yeux du lecteur. La rentrée de saint Annon de Cologne aux affaires ne dura que quelques mois. « Le saint évêque ne pouvant, dit Lambert d'Hersfeld, supporter le spectacle des désordres, des injustices, des scandales dont le palais était le théâtre, allégua son grand âge et le besoin qu'il avait de repos pour offrir sa démission. Elle fut accueillie avec empressement par le jeune roi, dont les passions et les fureurs vraiment

insensées prenaient chaque jour des proportions inouïes (Noël 1072). Débarrassé de ce censeur incommode, Henri IV se précipita dans l'abîme de la cruauté et du vice[1]. » — « Le mot de l'Écriture se vérifia en lui, dit Bruno de Magdebourg ; il devint réellement *sicut equus et mulus quibus non est intellectus*[2] : ce ne fut plus un roi, ce fut le crime en personne qui régna en Germanie. Non content d'entretenir publiquement un troupeau de courtisanes, il se faisait amener de force les épouses et les filles des seigneurs pour les livrer au dernier des outrages. Le jour ne suffisant point à ces exploits, il allait la nuit porter la honte et le désespoir dans les plus nobles familles. A ses audiences royales, lorsqu'une mère ou une veuve éplorées avaient à présenter quelque requête, si leur beauté éveillait son caprice ; il les faisait saisir, et après avoir assouvi ses passions brutales, les livrait sous ses yeux à d'infâmes compagnons de débauches. Sa propre sœur l'abbesse de Quedlimbourg, eut à subir dans son monastère même ce traitement affreux[3]. La soif du sang accompagnait chez lui celle de la volupté. Les meurtres commis par Henri IV furent tellement atroces, que je ne saurais dire, continue le chroniqueur, quelle passion l'emportait dans cet homme, la cruauté ou la débauche. Que d'Uries furent mis à mort par ce tyran qui ne se contenta point d'une seule Bethsabée ! Sa férocité n'épargnait personne mais elle s'exerçait de préférence avec une joie plus particulièrement sensible sur ceux qui passaient pour ses plus intimes favoris. Un mot désagréable prononcé devant lui était sur le champ puni de mort. Aussi ses conseillers s'étudiaient-ils à n'émettre d'autres avis que ceux qu'ils croyaient devoir lui plaire. Un de ses secrétaires nommé Conrad, jeune homme de noble race,

[1] Lambert. Hersfeld. Annal. *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1122.

[2] Tob. VI, 17.

[3] *Multa et magna in hoc genere ejus flagitia sponte prætereo; hoc tantum hic ultimum locum teneat, quod in eo justus judex inultum non relinquat, ignominia videlicet quam sorori suæ fecit, quod eam manibus suis depressam tenuit, donec alius ex ipsius jussu coactus, fratre præsente, cum ea concubuit, cui non profuit quod imperatoris filia, quod ipsius ex utroque parente soror unica, quod sacro capitis velamine Christo fuerat desponsata.* (Bruno Magdeb. *Bell. Saxon; Patr. Lat.* Tom. CXLVII.)

fut assassiné par son ordre dans la forêt de Goslar au moment où pour obéir à un message pressant du roi, il se rendait au château de Hartzbourg. Un autre fut poignardé de la main même de Henri qui lui enfonça par manière de plaisanterie sa dague dans le cœur. Le cadavre fut secrètement enterré dans un coin du parc. A cette époque Adalbert de Brême était encore premier ministre. On dit que le jeune roi lui confessa son crime et en obtint l'absolution sans aucune pénitence ni satisfaction préalable[1]. Je connais, ajoute le chroniqueur, un des anciens familiers du roi qui m'a raconté le fait suivant. Fier de la confiance dont il était l'objet, ce favori en parlait avec expansion à un évêque son propre frère et lui disait : « Je ne crois pas qu'il y ait à la cour un homme qui ait plus de crédit que moi. » L'évêque, enchanté de cette nouvelle, recommanda à son frère de ménager précieusement sa faveur et de pousser sa fortune. « Je le ferais, répondit le jeune homme, s'il m'était possible en conservant les bonnes grâces du roi de rester fidèle à mon honneur de chrétien. Mais une triste expérience m'a convaincu du contraire. Pour conserver la faveur de Henri IV il faut se résoudre à se damner. Or, je veux sauver mon âme. » En effet à partir de ce moment, le jeune homme se tint prudemment à l'écart et sans rompre ouvertement évita les occasions de voir le prince dans l'intimité. Ce simple changement d'attitude suffit à Henri IV pour le déterminer à perdre son ancien ami. Seulement au lieu de le poignarder lui-même, il imagina de le faire assassiner et voici le stratagème auquel il s'arrêta. Le jeune homme fut chargé, sous un prétexte quelconque, d'une mission diplomatique en Russie.

[1] Cette lâche condescendance d'Adalbert de Brême, si elle est vraie, ne justifie que trop la rigoureuse appréciation faite de ce premier ministre par Bruno de Magdebourg qui s'exprime ainsi : *Hic episcopus ubi regem velut infrenem equum per abrupta flagitiorum ruere vidit, ejus se lateri familiariter adjungere quæsivit, non ut vitiorum spinas quæ fuerant ortæ manu severæ auctoritatis radicitus erueret, et virtutum semina episcopali prædicatione plantaret, sed ut germina vitiorum adulationis aqua rigaret, et si quæ virtutum fruges emergerent, amaritudine perversi dogmatis enecaret... Velut apostolicum dabat ei præceptum : « Fac omnia quæ placent animæ tuæ; hoc solum observans, ut in die tuæ mortis in recta fide inveniaris.* (Brun. Magdeburg. *Bell. Saxonic.* — *Patr. Lat.* Tom. CXLVII, col. 493.)

Heureux de trouver dans cette ambassade un moyen honorable de s'éloigner d'une cour où il ne pouvait plus vivre en sûreté de conscience, il partit aussitôt pour se rendre à son poste. Or un soir comme il s'installait avec ses compagnons dans une hôtellerie, on vit arriver un courrier slave qui voyageait à franc étrier. « Moi aussi, dit-il à l'ambassadeur, je vais en Russie porteur d'un message pour le roi de ce pays. Je ne sais ce qu'il contient, mais vous pourrez aussi bien que moi le remettre à son adresse. Prenez-le, vous m'éviterez le reste de la course. » L'ambassadeur trouva le fait plaisant, il prit la lettre qui était revêtue du cachet de Henri IV et l'ouvrit. Mais elle était écrite en caractères étrangers qu'il ne put lire. Un des clercs de sa suite à qui les langues du nord étaient familières déchiffra le message. Henri IV disait au prince russe : « Je compte sur votre amitié pour un service que seul vous me pouvez rendre. Je ne veux pas que le personnage que j'envoie près de vous comme ambassadeur puisse jamais remettre le pied en Allemagne. Saisissez-le et jetez-le dans un cachot, ou si vous le pouvez sans risque, faites le tuer : ce sera mieux encore. » L'ambassadeur brûla le billet homicide et continua son voyage. Le prince russe le reçut à merveille, lui accorda tout ce qu'il venait demander et le renvoya comblé de présents. Fort surpris de le voir revenir sain et sauf, Henri IV ne sut jamais quel heureux hasard avait empêché l'effet de sa criminelle vengeance. — Un autre de ses secrétaires dont je ne veux pas inscrire le nom, dit le chroniqueur, bien que je le connaisse parfaitement, avait épousé en Saxe une jeune fille appartenant comme lui à la noblesse de cette province. Le roi assista aux noces, mais le soir il eut l'infamie de proposer au jeune homme, d'un ton qui voulait être obéi, de lui livrer son épouse. « Seigneur, répondit le secrétaire, prenez ma vie, elle est à votre service ; mais n'attendez pas que je me prête à un crime aussi indigne de vous que déshonorant pour moi. » Henri IV savait parfaitement dissimuler. Cette réponse l'avait blessé jusqu'au cœur, mais il n'en témoigna rien. A quelque temps de là, il fit subitement appeler au milieu de la nuit son jeune secrétaire. Celui-ci accourut en prenant toutefois la précaution de revêtir une cuirasse

sous son manteau de cour. Bien lui en prit, car en mettant le pied dans le vestibule de l'appartement royal, deux poignards dirigés par des sicaires cachés dans l'ombre trouaient ses vêtements et lui eussent percé la poitrine s'ils n'avaient été arrêtés par l'acier de la cuirasse. D'un bond le jeune homme s'élança dans la chambre du roi qu'il trouva au lit, et se plaignit de l'attentat auquel il venait d'échapper si heureusement. « Gardez-vous, lui dit Henri IV, si vous tenez à la vie de raconter à qui que ce soit votre aventure. [1] »

83. Cet effroyable débordement de mœurs ne devait point se corriger avec l'âge. La vieillesse de Henri IV fut semblable à ses jeunes années. Après avoir fait mourir sa première épouse Berthe, on le vit infliger à la reine Praxède sa seconde femme un traitement pareil à celui dont l'abbesse de Quedlimbourg avait été victime. Fils et frère dénaturé, époux barbare, Henri IV fut un père sans entrailles. Nous le verrons exercer sa rage féroce sur ses propres enfants : car sa tyrannie dépassa tout ce que le paganisme, si riche cependant en exemples de cruauté, avait jamais connu. Dans la seule année 1072, il dépouilla de leurs domaines héréditaires, emprisonna ou exila le duc de Saxe Magnus, le duc de Bavière Otto, le margrave Udo, Herman comte de Lunebourg, le duc de Carinthie Berthold. Les dépouilles de ces illustres victimes étaient livrées à d'indignes favoris qui payaient en adulations et en ignominieuses complaisances leur scandaleuse fortune[2]. Les droits de lÉ'glise n'étaient pas mieux respectés que ceux des princes. « Ce fut là, dit Bruno de Magdebourg, un fléau plus horrible encore que tous les autres. Henri IV choisissait parmi ses courtisans ceux qui se signalaient le plus par leurs débauches pour en faire des évêques ; il mettait les évêchés à l'encan et les adjugeait à qui en offrait le plus haut prix. S'il arrivait que l'investiture faite et le titulaire étant déjà sacré, un autre compétiteur se présentât avec une surenchère, Henri faisait déposer le premier comme simoniaque et ordonner le

Simonie effrénée.

[1] Bruno Magdeburg. *Bell. Saxon.* loc. cit. col 493-497.
[2] Cf. Voigt. *Hist. de Grégoire VII*, l. IV.

second. Plusieurs cathédrales se trouvèrent de la sorte pourvues simultanément de deux évêques ou plutôt de deux intrus. L'évêché de Bamberg fut adjugé pour une somme énorme à l'un les maquignons du palais, *cuidam mangoni dedit*. Le maquignon se connaissait mieux en beaux écus sonnants qu'en littérature. Un sac d'argent faisait mieux son affaire que le plus précieux manuscrit. Il savait à peine lire : ce fut donc un curieux spectacle de l'entendre à l'office du samedi-saint, dans le chœur de sa cathédrale, en présence de tout son clergé réuni, essayer de dire la première leçon qui selon l'usage doit être chantée par l'évêque. La première phrase, *In principio Deus creavit cœlum et terram*, qu'il avait sans doute apprise par cœur, ne donna lieu à aucune observation ; mais à la seconde il trébucha lourdement et du ton le plus solennel la prononça ainsi : *Terra autem erat inanis et vacca*. Hélas! il avait raison sans le savoir, ajoute le chroniqueur. Ce maquignon transformé en évêque, bien qu'il ne fût qu'un bipède, représentait très-exactement l'animal à quatre pieds qui se nomme en latin *vacca;* la terre sur laquelle il posait le pied en maître était fort réellement désolée et vide de toute équité et honneur, *omni probitate vacua*. Émus de ce bel exploit, les habitants de Bamberg réclamèrent près du roi et lui renvoyèrent son maquignon [1]. » L'évêché de Constance fut donné dans des conditions semblables à un chanoine de Magdebourg nommé Charles, et l'abbaye de Reichenaw à un intrigant nommé Robert qui la paya mille livres pesant d'or.

Oppression et tyrannie.

84. On conçoit que de tels évêques, loin de protéger et de défendre le peuple confié à leur garde, en devinssent eux-mêmes les oppresseurs. Henri trouvait en eux des complaisants serviles pour tous ses brigandages. « Il faisait à cette époque, dit Bruno, construire des forteresses sur toutes les hauteurs de la Thuringe et de la Saxe, dans le double but de se prémunir contre une insurrection nationale et d'avoir sur toute l'étendue de ces vastes territoires des garnisons qui percevraient de force les taxes arbitraires, les impôts exorbitants dont il se promettait d'accabler ses malheureux sujets.

[1] Brun. Magdeburg. *Bell. Saxon.* — *Patr. Lat.* Tom. CXLVII, 498.

Pour élever ces monuments de tyrannie, il prenait impitoyablement aux propriétaires du voisinage tout ce qui était à sa convenance. La forteresse de Hartzbourg dont il voulait faire une résidence royale fut décorée de toutes les richesses volées aux églises et aux monastères. Tout d'abord, ajoute le chroniqueur, les habitants n'avaient pas soupçonné le véritable motif de ces constructions gigantesques. Les uns en riaient comme d'une folie de jeune homme, d'autres estimaient qu'on pourrait utilement s'en servir en cas d'invasion étrangère. Mais lorsque les constructions furent achevées on comprit bientôt la pensée du jeune roi. Les soldats installés en chaque forteresse promenèrent la dévastation et l'incendie dans tout le voisinage, pillant les récoltes, traînant les hommes libres en captivité, réservant les femmes et les filles pour en faire le jouet de leurs brutales passions. » Un cri d'indignation et d'horreur s'éleva dans toute l'Allemagne. Les évêques, les grands, le peuple et à leur tête saint Bennon evêque de Misnie adressèrent au jeune roi les remontrances les plus énergiques. Henri IV avec une dissimulation et une perfidie consommées répondit que loin de s'attendre à de pareils reproches il avait droit aux éloges de l'épiscopat tout entier. « Je n'ai agi, dit-il, que pour maintenir et sauvegarder les droits de l'Église. On sait que les habitants de la Thuringe et de la Saxe refusent obstinément de payer la dîme au métropolitain de Mayence. J'ai voulu prêter main-forte au vénérable Sigefrid. »—« Tels furent, dit Lambert d'Hersfeld, les moyens de justification invoqués par le roi pour pallier ses crimes. Il n'est que trop vrai d'ailleurs qu'il avait obtenu de Sigefrid lui-même une promesse simoniaque de concours. « Je vous ferai payer vos dîmes exactement, lui avait-il dit, mais à condition que vous m'en remettrez la moitié pour entretenir les garnisons de mes forteresses [1]. » Cet infâme marché fut conclu de part et d'autre; il nous donne la mesure du degré d'abjection où peut tomber un épiscopat césarien. Sigefrid n'hésita point à assumer sur lui-même la responsabilité ignominieuse des forfaits de Henri IV. Il indiqua à

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1123

Erfurth pour le 10 mars 1073 un concile où la question serait canoniquement définie.

Concile d'Erfurth.

85. « Au jour fixé, reprend le chroniqueur, Henri IV et Sigefrid escortés d'une multitude de juristes mercenaires qui avaient vendu leur savoir et leur conscience ouvrirent la diète synodale. Aux premiers rangs siégeaient quatre de leurs complices, Herman évêque de Bamberg (celui dont Bruno de Magdebourg nous a précédemment fait connaître la valeur), Hécel d'Hildesheim, Eppo de Zeitz (aujourd'hui Neubourg) et Benno d'Osnabruck. Ceux-ci venaient non pour discuter les lois canoniques auxquelles ils n'entendaient absolument rien, mais pour applaudir à tout ce qu'il plairait au roi de proposer. L'intimidation devait obtenir des autres évêques sinon l'assentiment complet du moins un silence qui aurait la même valeur officielle. Dans ce but les troupes royales se tenaient à toutes les issues, prêtes à faire main basse sur les opposants. Les abbés de Fulda et de Hersfeld devaient être les premiers atteints par l'extension à la Thuringe du droit de dîme injustement réclamé par l'archevêque de Mayence. On comptait dès lors qu'ils résisteraient avec la dernière énergie. Sommés l'un et l'autre d'exposer leur sentiment, ils s'adressèrent à Sigefrid et le supplièrent au nom du Dieu tout puissant de respecter des immunités appuyées sur la pratique constante de tous ses prédécesseurs et sur les décisions expresses du siége apostolique. A cette interpellation l'archevêque répondit fièrement : « Mes prédecesseurs ont fait ce qu'ils ont voulu : sans doute ils croyaient prudent de ménager des populations récemment converties à la foi chrétienne. On réserve ainsi le lait de la doctrine à des néophytes, pour ne pas révolter leur délicatesse. Mais aujourd'hui ces ménagements n'ont plus aucune raison d'être. J'appliquerai désormais dans toute leur rigueur les lois de l'Eglise à des populations qui ont grandi sous la tutelle de l'Eglise. » Deux jours consécutifs s'écoulèrent dans cette discussion sans que l'archevêque consentît à se relâcher de ses prétentions tyranniques. Enfin les députés de la Thuringe désespérant d'obtenir justice récusèrent l'autorité d'un synode visiblement partial et en appelèrent au jugement du pape Alexandre II. A ces mots, le jeune roi se leva dans

un accès de fureur et blasphémant le nom de Dieu jura de poursuivre comme criminel de lèse majesté, avec confiscation des biens et anéantissement de la famille entière quiconque aurait l'audace de recourir au tribunal du souverain pontife [1]. Épouvantés de cette terrible menace, les abbés d'Hersfeld et de Fulda cédèrent. Le roi fit aussitôt rédiger un procès-verbal de leur acquiescement et prononça la clôture du concile. Avant le départ des évêques et des abbés, il s'entretint en particulier avec chacun d'eux et leur renouvela sa défense sous peine de mort d'adresser soit par eux-mêmes soit par aucun intermédiaire un appel quelconque à l'autorité du pape. [2]. »

86. Certes il eût mieux valu mille fois pour Sigefrid être resté jusqu'à la fin de ses jours enfermé au monastère de Cluny, que de prêter l'autorité de son nom et de son caractère à de pareils brigandages. « Le résultat du concile d'Erfurth, continue le chroniqueur, se fit immédiatement sentir dans la Thuringe et la Saxe par un redoublement d'oppression et de tyrannie. Tout ce qui se trouvait à la portée des garnisons dans chacune des nouvelles forteresses était inexorablement pillé sous prétexte de dîmes. La moindre plainte était punie de l'esclavage ou de la mort. Nobles et simples citoyens, riches et pauvres, tous étaient également frappés, non plus au nom du fisc royal, mais au nom des droits sacrés de l'Eglise. Habitués à recourir au tribunal du roi, les malheureux habitants invoquaient cette juridiction qui avait si longtemps été pour eux tutélaire. Le roi leur répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de faire grâce, que vengeur de la cause de Dieu, défenseur né de l'Eglise, il lui fallait à tout prix faire respecter les lois ecclésiastiques [3]. D'autres fois sans prendre la peine de recourir à ces allégations hypocrites, il s'étonnait que des esclaves faits pour payer Diète de Goslar

[1] *Sed rex sub attestatione divini nominis affirmabat se in eum, si quis id præsumpsisset, capitali sententia animadversurum, et omnia quæ ejus essent usque ad internecionem dissipaturum, cladenque hujus diei multis post sæculis non abolendam.* (Lambert. Hersfeld. col. 1124.)

[2] Id. *Ibid.* col. 1125.

[3] *Dicente rege ista eos pro injusta decimarum ratione pati, seque tanquam vindicem causæ Dei necessario armata manu eos coercere qui legibus ecclesiasticis nollent acquiescere* (Lambert. Hersfeld. *loc. cit.* col. 1127).

l'impôt eussent l'audace d'élever la voix et de faire entendre la moindre réclamation[1]. « Esclaves, fils d'esclaves, disait-il, qu'ils se taisent et qu'ils paient, sinon je les chasserai tous de l'étendue de mon royaume. » Ces paroles exaltèrent l'indignation des peuples jusqu'à la rage. Hommes, femmes, enfants, tous d'une même voix, d'un même cœur, d'une même volonté en appelaient aux armes, jurant de mourir jusqu'au dernier pour délivrer leur patrie du joug de ce tyran. Les princes et les évêques se virent entrainés dans ce mouvement populaire.[2]. » Parmi eux il s'en trouva qui de gré ou de force avaient souscrit aux décisions du concile d'Erfurth. Dans le désir de réparer autant qu'il serait possible leur acte de lâche complaisance et de prévenir les désastres d'une lutte sanglante, ils supplièrent Henri IV de donner quelque satisfaction à l'opinion publique. Le jeune roi était alors à Goslar. « Il y convoqua pour la prochaine fête des apôtres saint Pierre et saint Paul (29 juin 1073), dit Bruno de Magdebourg, une diète nationale dans laquelle chacun des princes et évêques du royaume pourrait exposer ses vues sur les affaires de l'état. Tous les griefs seraient entendus, toutes les décisions prises à la majorité des suffrages seraient fidèlement exécutées. Cette promulgation causa une allégresse universelle. On se disait que les malheurs allaient finir ; princes et évêques de tous les points du royaume accoururent à Goslar. La solennité des saints apôtres y fut célébrée avec une pompe extraordinaire. Le lendemain les membres de la diète se rendirent dans la grande salle du palais pour attendre le roi qui devait ouvrir en personne la séance. Mais le roi ne vint pas. Il était occupé avec ses parasites à ses divertissements ordinaires, dont les plus innocents étaient les jeux de hasard. La journée, s'écoula sans qu'il parut à l'assemblée, sans

[1] *Omnes servilis conditionis esse crebro sermone usurpabat; cur sibi juxta conditionem natalium suorum serviliter non servirent, nec de redditibus suis fiscalia sibi obsequia impenderent. Contradicentes quasi qui majestatem regiam violassent, totis regni viribus persequi et de regno proturbare minabatur.* (Id. *Ibid.* col. 1128.)

[2] L'annaliste donne les noms de tous les seigneurs et évêques (col. 1128). Sa liste renferme à peu près toute la noblesse et tout l'épiscopat de la Thuringe et de la Saxe.

même qu'il eut pris la peine de lui transmettre un message. Enfin la nuit étant venue un de ses familiers se présenta et d'un ton de voix plein d'ironie demanda aux membres de la diète ce qu'ils faisaient au palais, quand le roi avait quitté Goslar depuis plusieurs heures pour se rendre à la forteresse de Hartzbourg. Cette notification outrageante fut suivie d'un tonnerre de malédictions. La fureur était telle qu'à l'instant même on eût prononcé la déchéance du roi parjure sans l'intervention du margrave Dedi, l'une des plus illustres victimes de la cruauté du jeune roi qui l'avait dépouillé de ses états et retenu deux années entières dans un cachot. Dedi fit observer qu'une mesure si grave demandait plus de réflexion et de calme. Son sentiment fut adopté, les membres de la diète quittèrent le palais. Mais cette même nuit ils se réunirent dans une église de la ville, et reprirent leurs délibérations. Les divers orateurs rappelèrent en pleurant tous les maux que la tyrannie d'un roi insensé avait accumulés sur leur patrie. On fixa le jour où tous les Saxons se présenteraient en armes pour revendiquer leurs droits [1]. »

87. Un mois après (juillet 1073) soixante mille hommes sous la conduite d'Othon de Saxe vinrent assiéger Henri IV dans sa forteresse de Hartzbourg. « A la vue de ces bataillons qui couvraient la plaine, reprend le chroniqueur, le roi fut saisi d'épouvante. Il prit l'initiative des négociations et envoya au camp ennemi l'évêque Frédéric de Munster, le duc Berthold et le chapelain Sigefrid afin de parlementer. « Que signifie, demandait-il, cette agglomération de troupes? Si l'on croit avoir quelques griefs contre mon administration, je suis prêt à les entendre et à les réparer à l'amiable. » Othon de Saxe fut chargé de répondre aux envoyés et de leur exposer les conditions auxquelles la paix serait encore possible. « Le roi, dit-il, devra écarter de ses conseils les vils personnages dont l'influence s'est traduite par tant de calamités, rendre les biens injustement confisqués, bannir du palais le troupeau de courtisanes qu'il y entretient, rétablir la reine dans sa dignité, enfin renoncer aux désordres par lesquels il a jusqu'ici souillé sa jeunesse et la

Henri IV et les Saxons à Hartzbourg.

[1] Bruno Magdeburg. *Bell. Sax.* — *Patr. Lat.* Tom. CXLVII, col. 503.

majesté royale. Au nom de Dieu nous l'adjurons de faire droit à nos justes requêtes, de mettre un terme à des crimes qui sont l'opprobre du nom chrétien. S'il y consent, nous le servirons de grand cœur, comme il convient à des hommes libres nés dans un pays libre de servir un roi juste. Sinon, nous nous rappellerons que nous sommes chrétiens, nous ne consentirons pas à nous souiller en communiquant avec un homme qui s'est mis en dehors de la foi chrétienne par de monstrueux attentats. Nous lui avons engagé notre serment de fidélité, mais à la condition qu'il serait le défenseur et non le destructeur de l'Eglise de Dieu; à la condition qu'il serait un roi chétien, qu'il suivrait les traditions de ses aïeux, qu'il gouvernerait avec modération et équité, qu'il maintiendrait chacun dans son rang, dans sa dignité, suivant les lois établies. Tel est le serment que nous avons prêté entre ses mains ; dès qu'il viole toutes les conditions de ce pacte, notre serment n'existe plus. Nous avons le droit de lui déclarer la guerre comme à un païen, à un barbare, à un oppresseur de la chrétienté. Il en sera ainsi, et tant qu'une goutte de sang coulera dans nos veines nous combattrons pour l'Eglise de Dieu, pour notre foi de chrétiens, pour la liberté de notre patrie [1]. » Henri IV épouvanté quitta la nuit suivante la citadelle assiégée; il réussit après trois jours de marche à travers la forêt du Hartz à gagner le monastère de Hersfeld où il songea non point à réparer les désordres de sa vie, mais au moyen de punir les insolents qui avaient osé les lui reprocher.

Constitution de l'Europe chrétienne au moyen-âge.

88. Tel était à l'âge de vingt-deux ans [2] ce roi qui avait en plein christianisme trouvé le moyen de dépasser la férocité de Néron et le cynisme de Caligula. Nous constatons ici des faits qu'il est impossible de nier, des crimes attestés par une génération tout entière. Quiconque se sentirait après cela le courage de présenter Henri IV comme le type du caractère chevaleresque, de la magnanimité confiante et généreuse, ferait preuve ou d'une ignorance absolue ou d'une absence complète de toute idée de justice. L'Allemagne pro-

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal.* — *Patr. Lat.* Tom. CXLVII, col. 101.

[2] On se rappelle que Henri IV était né le 10 novembre 1051. (Cf. chap. II de ce présent volume n° 83.)

testante a trop longtemps entretenu ces préjugés, que l'école de Luther, sans nul souci de la vérité historique, mit la première en honneur. Un autre point sur lequel il importe également d'appeler l'attention du lecteur, c'est la notion de la royauté chrétienne telle que la concevaient les peuples du moyen âge. De nos jours, un souverain qui se permettrait de renouveler même dans des proportions infiniment moindres la tyrannie de Henri IV serait renversé par une émeute et écrasé sous les pavés des barricades. Au XIe siècle le peuple avait une autre idée de la royauté, et la royauté prenait vis à vis du peuple des engagements définis, réguliers, solennels. « Je jure, disait le roi, d'être le défenseur fidèle de l'Eglise, de respecter les traditions des aïeux, de gouverner dans un esprit de modération et de justice, de maintenir à chacun ses droits, son rang légitime, d'observer les lois ecclésiastiques et civiles et de les maintenir inviolables. » Tel était le serment prêté par Henri IV le jour de son sacre. A ces conditions, princes et peuple lui avaient engagé leur fidélité. C'est là non point ce que le pape Alexandre II ou son ministre Hildebrand, mais ce que soixante mille Saxons en armes rappelaient sous les murs de Hartzbourg au jeune roi de Germanie. Ils ajoutaient : « Nous sommes prêts à vous obéir si vous consentez à rentrer dans les conditions de votre serment. Sinon, comme vous cesseriez d'être chrétien en continuant d'attenter par des crimes monstrueux à la foi de Jésus-Christ, notre conscience ne nous permettrait plus de rester en communion avec un homme qui se mettrait lui-même hors de la communion de l'Eglise. Dès lors dégagés vis-à vis de vous de notre serment de fidélité, nous vous combattrons comme un barbare, comme un oppresseur du nom chrétien, *quasi cum barbaro hoste et christiani nominis oppressore justum deinceps bellum gesturos*, et tant qu'il nous restera un souffle de vie nous lutterons pour l'église de Dieu, pour notre foi de chrétiens, pour la liberté de notre patrie, *et quoad ultima vitalis caloris scintilla superesset, pro Ecclesia Dei, pro fide christiana, pro libertate etiam sua dimicaturos.* » Voilà exposée dans ses grandes lignes la magnifique constitution de la *respublica christiana.* Antérieure à Hildebrand comme à Alexandre II, elle remontait à Constantin le Grand et à la chute du paga-

nisme. Elle élevait le pouvoir royal à la hauteur d'un ministère saint, elle anoblissait l'obéissance des peuples en la garantissant contre tous les excès de la tyrannie. La religion du Christ n'était pas seulement le lien spirituel qui rattache les âmes à Dieu, elle était le lien social qui rattachait les rois aux peuples, les princes aux sujets, les seigneurs aux vassaux. La communion de foi au même Dieu, à la même Eglise, aux mêmes sacrements formait la magnifique unité chrétienne, faisait de l'Europe une seule famille ayant pour chef Jésus-Christ. Tous les droits légitimes étaient admirablement sauvegardés par la religion du serment chrétien, lequel imposait des devoirs réciproques aux peuples et aux rois. Le jour où un roi prétendait violer ses serments et répudier la foi chrétienne, il s'exposait à être retranché de la commuuion des chrétiens ; dès lors toute relation cessait entre les chrétiens et lui, il devenait un «barbare» c'est à dire un païen, l'ennemi commun de la république chrétienne dont il avait voulu se faire l'oppresseur. Ainsi parlaient les Saxons au roi Henri IV de Germanie. Leur langage résumait tout le droit social de cette époque. Les écrivains modernes ignorent ces choses ; ils prêtent à Hildebrand un programme avant lui inconnu ; ils lui reprochent des empiètements théocratiques jusque là inouïs, sans se douter le moins du monde qu'en répétant ce thème convenu ils tombent lourdement dans le plus absurde anachronisme. Hildebrand n'imagina pas d'autre programme que celui qui existait depuis huit cents ans ; Grégoire VII n'a rien innové. Au sein de la *respublica christiana*, le vicaire de Jésus-Christ était le juge suprême et en dernier ressort des conflits relatifs aux violations de serment, de même qu'il était investi par le pouvoir des clefs du privilége d'ouvrir et de fermer les portes de l'Eglise, d'excommunier les coupables et d'absoudre les repentants. C'était au pape que Guillaume de Normandie avait déféré le jugement suprême dans le conflit élevé à propos des serments de son compétiteur Harold et des droits respectifs de chaque prétendant à la couronne d'Angleterre. C'était un pape qui avait excommunié et déposé le roi d'Italie Hardoin. Le jugement des papes avait été invoqué sans cesse et pour les établissements de nouveaux royaumes et pour les changements de

dynastie. Qu'on se rappelle l'érection des souverainetés de Hongrie, de Danemark, d'Espagne ; l'avénement de la race carlovingienne et plus tard de la dynastie capétienne en France, la reconstruction de l'empire romain en la personne de Charlemagne; et l'on comprendra que Grégoire VII n'eut rien à inventer.

Henri IV cité par ses sujets au tribunal du saint-siége. Mort d'Alexandre II

89. Ce ne fut pas lui non plus qui évoqua au tribunal de la papauté la cause de Henri IV. Malgré les menaces de mort faites au concile d'Erfurth par le jeune roi contre quiconque serait assez audacieux pour en appeler au jugement du siége apostolique, l'appel eut lieu. Il parvint au pape Alexandre vers les derniers mois de l'an 1072, et le pontife expédia sur le champ à Henri IV des lettres canoniques qui « l'appelaient à Rome pour donner satisfaction tant sur les accusations de simonie que sur les autres excès qui lui étaient reprochés, » *vocantes eum ad satisfaciendum pro simoniaca hæresi, aliisque nonnullis emendatione dignis quæ de ipso Romæ fuerant audita*. Ce sont les paroles mêmes de la chronique d'Ursperg, citées par Muratori. [1]. Nous n'avons malheureusement plus le texte de ces lettres apostoliques, les dernières qui soient émanées du pontificat d'Alexandre II. Mais le fait de leur existence ne saurait être révoqué en doute. M. Villemain lui-même l'admet comme incontestable, tout en affirmant que « cette forme de procéder contre un roi était encore inouïe [2], » assertion dont les faits que nous venons de rappeler montrent suffisamment la fausseté historique. Alexandre II mourut le 21 avril 1073, léguant à son successeur l'examen de cette cause royale qui devait faire couler des flots de sang et plonger l'Eglise et l'Europe entière dans un abîme de calamités.

Synchronisme.

90. Pendant que les troubles de Germanie attristaient les derniers regards d'Alexandre II, Guillaume le Conquérant demandait à la chaire apostolique le moyen de rétablir la discipline en Angleterre. La mort de Robert de Jumiéges ayant laissé vacant le siége de Cantorbéry, il y appelait l'illustre Lanfranc. Celui-ci venait

[1] *Annal. d'Italia* ann. 1073.
[2] Villemain. *Hist. de Grégoire VII*, Tom. I, p. 379.

déjà de refuser l'archevêché de Rouen pour lequel tous les suffrages le désignaient comme successeur de saint Maurilius. Il refusa de même le siége primatial d'Angleterre, mais Alexandre II intervint et fut heureux d'imposer à son ancien maître un honneur dont il était d'autant plus digne qu'il mettait plus d'insistance à le repousser. Deux synodes à Wincester et à Windsor tenus sous la présidence du légat apostolique Hubert confirmèrent en faveur de Lanfranc les antiques priviléges de l'église de Cantorbéry (1072). L'illustre docteur fit revivre dans la Grande Bretagne les glorieuses et savantes traditions d'Alcuin et du vénérable Bède. Sauf l'Allemagne que le cruel despotisme d'un monstre couronné entraînait à la ruine, le monde chrétien offrait, après les agitations causées par le schisme de Cadaloüs, le spectacle d'une concorde inespérée, que M. Villemain lui-même s'est vu forcé de retracer en ces termes : « Unie pacifiquement aux deux souverainetés les plus entreprenantes d'alors, aux ducs normands d'Apulie et aux conquérants de l'Angleterre, l'église romaine se faisait aisément respecter par les autres peuples de l'Europe. Ses légats venaient librement en France tenir des conciles et juger des contestations ecclésiastiques. Le cardinal Hugues le Blanc, le même qui s'était montré si zélé pour l'antipape Cadaloüs, allait, au nom du pape Alexandre II, changer en Espagne le rite mozarabe : le Danemark payait son tribut annuel à la cour de Rome. Les évêques de Dalmatie, de Slavonie, recevaient le pallium du pape. Les querelles mêmes de Constantinople semblaient amorties ; et à l'avènement de l'empereur Michel VII fils et successeurs de Ducas (1067), Alexandre II lui envoya un légat qui revint avec de riches présents. Dans le nombre étaient deux portes d'airain d'un travail précieux. Le pape en décora l'église de saint Paul-hors-les-Murs, en donnant à l'une le nom d'Hildebrand et à l'autre celui du consul en charge. Ainsi puissante au dehors, l'église de Rome était aussi plus libre au dedans. Elle n'avait plus de préfet nommé par l'empereur, puisqu'il n'y avait plus d'empereur et que Henri IV n'était pas encore venu recevoir des mains du pape le diadème impérial. D'autre part la durée et le succès du pontificat d'Alexandre, la fermeté de son principal conseiller le cardinal Hilde-

brand avaient surmonté les désordres qui naissaient dans la ville même de l'audace et de l'impunité de quelques châtelains; l'obéissance était rétablie au profit de l'Eglise et sans intervention de l'empire. [1]. »

91. Tel fut, glorieux dans ses résultats bien que traversé par tant d'orages et d'épreuves, le pontificat d'Alexandre II, attaqué avec une fureur satanique par des milliers d'ennemis et soutenu jusqu'au martyre par une légion de saints. Aux noms à jamais vénérés d'Ariald, de Pierre Damien, de Jean Gualbert, de Pierre Igné, d'Annon de Cologne, de Hugues de Cluny, il faudrait pour compléter la liste de l'hagiographie contemporaine en ajouter cent autres. En Italie saint Dominique l'Encuirassé, dont Pierre Damien voulut être le biographe après avoir été son plus fervent admirateur, chevalier anachorète qui porta durant quarante ans sur sa chair nue une cuirasse de fer, ne la quittant que pour s'infliger à lui-même le supplice de la flagellation ; saint Rodolphe d'Eugubium qui à quinze ans quittait le château de ses aïeux, mettait en liberté tous les serfs de ses domaines pour se faire moine à Fontavellane, et devenu malgré lui évêque, continuait à vivre de pain d'orge pour distribuer aux pauvres tous les revenus de sa mense épiscopale [2] ; saint Thibaut de Provins, un descendant des comtes de Champagne, qui alla vivre inconnu et mourir en Italie dans un ermitage près de Vicence, où le pape Alexandre II lui décerna vers l'an 1070 les honneurs de la canonisation solennelle [3] : en France, saint Robert de l'illustre famille des comtes d'Aurillac, fondateur de l'abbaye de la Chaise-Dieu et de l'hôpital de Brioude [4] ; saint Gérard religieux de Corbie et fondateur du monastère de Salvia-Major (la Grande Sauve) au diocèse de Bordeaux [5] ; saint Gautier (Gualterus) abbé d'Esterp au

Hagiographie contemporaine.

[1] Villemain. *Hist. de Grég. VII*. tom. I, p. 376.

[2] La fête de saint Dominique l'Encuirassé se célèbre le 14 octobre et celle de Rodolphe d'Eugubium le 27 juin. Cf. Petr. Dam. *Vita SS. Rodolph. et Dominici Loricati. Patr. Lat.* Tom. CXLIV, col. 1010.

[3] Mgr Allou évêque de Meaux a publié en 1873 une *Vie de saint Thibaut prêtre et ermite*, où l'érudition la plus complète et la plus exacte se joint au charme du récit.

[4] Saint Robert est honoré le 24 avril. — [5] 5 Avril.

diocèse de Limoges, qui fut surnommé le « grand aumonier » de sa province et renouvela les merveilles de vertu du bienheureux Israël du Dorat dont il avait été le disciple [1] : en Allemagne saint Altmann évêque de Passaw, saint Gébéhard archevêque de Saltzbourg, saint Bennon évêque de Misnie que nous retrouverons aussi fidèles à l'autorité de Grégoire VII qu'ils l'avaient été à celle d'Alexandre II, et enfin le roi martyr Gothescalc, l'apôtre des Slaves, dont la domination s'étendait depuis l'Elbe jusqu'au Mecklembourg et que ceux de ses sujets restés païens massacrèrent à Lenzin, le 6 juin 1066. Adam de Brème consacre au martyre de ce roi missionnaire les dernières pages de son « histoire ecclésiastique [2], » qui comprend les origines des chrétientés du nord et la suite de leurs évêques depuis l'entrée de saint Willibrord en Saxe jusqu'à la mort de l'archevêque Adalbert, c'est à dire une période d'environ trois siècles. Dans cet intervalle la foi chrétienne avait conquis la Saxe, le Danemark, une grande partie de la Suède et de la Norwège. Les fils d'Odin s'étaient enrôlés sous l'étendard de la croix et reconnaissaient l'autorité paternelle des vicaires de Jésus-Christ.

[1] Saint Gautier est honoré le 11 mai et le bienheureux Israël le 22 décembre.

[2] Adam. Bremens. *Hist. Eccl.* — *Patr. Lat.* Tom. CXCVIII, col. 9

CHAPITRE V

SOMMAIRE

PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (22 avril 1073 — 25 mai 1085)

1re période 1073-1074

§ I. ÉLECTION DE SAINT GRÉGOIRE VII

1. Élection spontanée. Intronisation. Procès-verbal officiel. — 2. Récriminations des schismatiques. Leur appel au roi de Germanie. — 3. Lettre de Guillaume de Metz au pape élu. — 4. Message du pape élu à Henri IV. Question de forme. — 5. Question de fond. Légitimité du recours au roi de Germanie. — 6. Ratification de l'élection par Henri IV. Sacre de Grégoire VII.

§ II. ADMINISTRATION DU PONTIFE ÉLU.

7. Lettre à Desiderius abbé du Mont-Cassin. — 8. Une anecdote apocryphe. — 9. Injustes accusations de la critique moderne. — 10. Lettre du pape élu à Wibert de Ravenne. Déloyauté de Wibert. — 11. Gothfred investi par Henri IV du siége de Milan. Ses violences sanguinaires. — 12. Election canonique d'Atto au siége de Milan. Émeute. Sacre de Gothfred par les évêques simoniaques de Lombardie. Excommunication de Gothfred par Alexandre II. — 13. Lettre du pape élu à Béatrix de Toscane et à la comtesse Mathilde au sujet de l'intrusion de Gothfred. — 14. La grande comtesse Mathilde. épouse de Godefroi de Lorraine, dit le Bossu. Lettre du pape élu au duc Godefroi. Sentiments de Grégoire VII à l'égard du jeune roi Henri IV. — 15. Modération de Grégoire VII. — 16. Châtiment providentiel des nations perverties. — 17. Lettre du pape élu à l'évêque Guillaume de Pavie. — 18. Élection de saint Anselme neveu d'Alexandre II au siége de Lucques. Question de l'investiture à demander au roi. Abstention conseillée par Grégoire VII. — 19. Anselme commensal de Grégoire VII au palais de Latran, Miracles. — 20. Sainteté de Grégoire VII. Ses pieuses institutions. — 21. Investitures et clérogamie. — 22. Lettre du pape élu aux princes d'Espagne. Mission du cardinal Hugues le Blanc. — 23. Lettre du pape élu aux légats du saint siége dans la Gaule méridionale. — 24. Les droits antiques de l'église romaine sur le royaume d'Espagne.

§ III. GRÉGOIRE VII EN APULIE.

§ IV. HENRI IV ET LES SAXONS.

§ V. CONCILE ROMAIN DE L'AN 1074.

§ I. ÉLECTION DE SAINT GRÉGOIRE VII.

1. « Le jour des funérailles d'Alexandre qui eurent lieu avec grande magnificence à l'église de Latran, dit le catalogue de Cencius, comme l'archidiacre Hildebrand procédait aux dernières cérémonies, la basilique retentit soudain d'acclamations unanimes. Clergé et peuple, hommes et femmes, tous ensemble poussaient le même cri : « Hildebrand, Hildebrand ! C'est lui que le bienheureux Pierre choisit pour pape. » A ces mots, l'archidiacre demeura un instant consterné, puis s'élançant comme hors de lui vers l'ambon, d'un geste il commanda le silence et s'apprêtait à repousser énergiquement la manifestation dont il était l'objet. Mais le cardinal Hugues le Blanc devinant son dessein l'avait prévenu ; et s'adressant à l'assemblée il parla en ces termes [1] :« Vous savez tous, bien-aimés frères, ce que depuis l'époque du seigneur pape Léon IX, Hildebrand, ce vénérable archidiacre dont le monde entier admire la vertu et la prudence, a fait pour l'exaltation de la sainte Eglise et pour la défense de la ville de Rome. Tous vous en avez été témoins. Il vous serait impossible de trouver pour le gouvernement de l'Église catholique et pour celui de notre cité un personnage plus capable et plus digne. En conséquence, nous tous évêques et cardinaux à l'unanimité, déclarons au nom du Seigneur que nous élisons Hildebrand pour le pasteur et l'évêque de nos âmes. » Les évêques et cardinaux, tout l'ordre sacerdotal, celui des diacres et enfin le reste du clergé, chacun selon son rang, confirmèrent la déclaration de Hugues le Blanc en repétant successivement l'acclamation consacrée : « Saint Pierre a élu pape le seigneur Hildebrand qui s'appellera Grégoire VII. » On le revêtit alors de la chlamyde rouge, on lui ceignit le front de la mitre pontificale et malgré ses pleurs et sa résistance, il fut porté par le peuple dans la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens, où on l'intronisa sur la chaire

Election spontanée. Intronisation. Procès-verbal officiel.

[1] Voir sur la sincérité de Hugues le Blanc en cette circonstance solennelle le N° 65 de ce présent chapitre.

apostolique [1]. » Le procès-verbal de l'élection fut rédigé séance tenante et lu au peuple qui le ratifia par des acclamations enthousiastes. Nous avons encore ce précieux monument qui inaugurait un pontificat immortel. En voici la teneur : « Sous le règne de Jésus-Christ Notre Seigneur, l'an de sa très-miséricordieuse Incarnation MLXXIII[e], le X des calendes de mai, II[e] férie (lundi 22 avril), le jour de la sépulture du seigneur pape Alexandre II de bonne mémoire, pour ne pas laisser plus longtemps la chaire apostolique dans le deuil et sans pasteur, nous cardinaux, clercs, acolythes, sous-diacres, diacres et prêtres de la sainte Église catholique apostolique romaine, réunis dans la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens, avec l'assentiment des vénérables évêques et abbés, clercs et religieux ici présents, aux acclamations des assistants de tout ordre, rang et condition, nous élisons pour notre pasteur et souverain pontife l'archidiacre Hildebrand, ce modèle de religion et de science, de prudence et de foi, le défenseur du droit et de la justice, intrépide dans l'adversité, modeste dans la prospérité. En lui se rencontrent toutes les qualités énumérées par l'apôtre, pureté de mœurs, tempérance, modération, hospitalité, sagesse administrative. Il a été élevé et instruit dès ses premières années au sein de cette auguste église romaine notre mère; son mérite le fit promouvoir à la dignité d'archidiacre qu'il a exercée jusqu'à ce jour. Nous le proclamons pour jamais pape et seigneur apostolique, nous approuvons qu'il prenne le nom de Grégoire. — Vous plaît-il qu'il en soit ainsi ? — Cela nous plaît. *Placet.* — Le voulez-vous ? — Nous le vou-

[2] Le récit du catalogue de Cencius et celui de Bonizo (*Ad amic.* Lib. VII, *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 836) sont presque textuellement identiques. Watterich (T. I, p. 308) les reproduit en regard l'un de l'autre sur deux colonnes parallèles. Notre traduction les donne au complet. Emanés de témoins oculaires, ils nous semblent devoir être préférés à celui de Berthold de Constance, lequel écrivant loin des lieux et sur des renseignements peu précis, dit dans sa chronique : « L'archidiacre se croyant indigne de l'honneur qu'on lui voulait faire demanda un sursis dont il profita pour s'enfuir. Il resta caché durant quelques jours. A force de recherches, on découvrit le lieu de sa retraite, qui n'était autre que la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens. On se saisit de sa personne et on l'intronisa de force sur le siége apostolique. » (Berthold, Const. *Chronic. Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 103).

lons. — L'approuvez-vous? — Nous l'approuvons. — Fait à Rome le X des calendes de mai, indiction XIe [1]. »

Récriminations des schismatiques. Leur appel au roi de Germanie.

2. Conservé en tête du *Registrum* de Grégoire VII, ce procès-verbal établit péremptoirement la canonicité de l'élection; il fut cependant attaqué plus tard avec passion par les schismatiques, entre autres par le pseudo-cardinal Benno qui y trouva matière à diverses objections formulées en ces termes : « Le pape Alexandre mourut un dimanche soir, et le même jour, contrairement à tous les canons, Hildebrand fut élu par les laïques. Mais les cardinaux ne souscrivirent point à son élection. Les canons prescrivent sous peine d'anathème d'attendre le troisième jour qui suit les funérailles d'un pape défunt avant de procéder à l'élection du successeur [2]. » Il est certain que le procès-verbal que nous venons de citer ne porte point de signatures pas plus du collége cardinalice que d'aucun des autres ordres du clergé, du sénat où de la magistrature de Rome. Mais il n'en devait point porter. La souscription collective, générale, unanime se trouve dans la ratification finale : *Placet!* » Nous le voulons! Nous l'approuvons! » On ne fait pas signer tout un peuple. L'argutie du délai canonique n'est pas plus sérieuse. Les règlements édictés en vue d'élections qui peuvent être longues et laborieusement discutées ne sauraient s'appliquer aux élections spontanées que le souffle de l'Esprit-Saint fait jaillir soudain de la conscience de sélecteurs. Grégoire VII fut élu, comme Pie IX devait l'être de nos jours, avec cette soudaineté exceptionnelle d'inspira-

[1] S. Greg. VII. *Vita. Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 49. — Watterich, Tom. I p. 293.

[2] Benno, *Epist. I. ad clerum Romanum. App.* Ortuinum Gratium, *Fasciculus rerum expetendarum ac fugiendarum.* Coloniæ 1535. in 4°, fol. 39, verso. Les deux lettres de Benno au clergé romain connues sous le titre de *Vita et Gesta Hildebrandi* n'ont point été reproduites par la Patrologie. Le même scrupule qui fit écarter de cette collection monumentale le pamphlet de Benzo contre Alexandre II en a également banni l'œuvre non moins injurieuse de Benno contre saint Grégoire VII. Mais les outrages prodigués à Alexandre II et à son illustre successeur par deux contemporains schismatiques sont le plus bel hommage rendu à la mémoire de ces grands papes. Ils donnent la mesure des difficultés qu'ils eurent à vaincre, des haines aussi passionnées qu'injustes suscitées autour d'eux par leur zèle apostolique et leur admirable énergie.

tion qui rend inutiles les formalités prévues pour les circonstances ordinaires. Etienne X l'avait été de même en 1057 ; saint Léon IV en 847 ; saint Grégoire le Grand en 590. Quant à l'articulation de Benno qui présente l'élection d'Hildebrand comme l'œuvre exclusive des laïques romains, elle est amplement réfutée par le texte même du procès-verbal. Ces récriminations d'ailleurs n'avaient dans l'esprit même de l'écrivain schismatique qu'une valeur secondaire. Le principal grief que de concert avec les césariens il opposait à la validité de l'élection de Grégoire VII nous est révélé par la chronique d'Ursperg qui s'exprime ainsi : « Comme Hildebrand avait été sans le consentemeut préalable du roi et par la seule intervention des Romains promu au souverain pontificat, il ne manqua pas de gens qui protestèrent contre la canonicité de son élection et soutinrent qu'il avait tyranniquement usurpé la chaire apostolique. Ce furent les raisons qu'un certain nombre d'évêques schismatiques mirent plus tard en avant pour le déposer [1]. » Mais ce zèle pour les droits de César dont nous parle le chroniqueur n'était lui-même qu'un manteau d'hypocrisie. Il cachait un sentiment ignoble dont Lambert d'Hersfeld nous livre à son tour le secret en ces termes : « Les Romains sans consulter le roi élurent pour succéder au pape Alexandre l'archidiacre Hildebrand. C'était l'homme le plus profondément versé dans la science des saintes lettres. Durant les pontificats précédents il avait acquis dans toute l'Église une réputation et une célébrité justement méritées par son génie et sa vertu. Son zèle pour la discipline était aussi ardent que notoire. A la nouvelle de son élection l'anxiété fut grande parmi les évêques d'Allemagne. Redoutant pour eux-mêmes la sévérité de l'élu des Romains, ils tremblaient à la pensée de se voir poursuivis pour leurs prévarications. D'un commun accord ils s'adressèrent au roi, le suppliant d'annuler une élection faite sans son ordre, ajoutant que s'il n'opposait dès le début une barrière à l'impé-

[1] *Cum absque regis consensu, solis tantum Romanis faventibus hunc apicem conscendisset, sunt qui illum non canonice constitutum, sed tyrannice papatum sibimet assererent usurpasse, pro quâ re et a nonnullis episcopis abdicatus est.* (*Chronic. Ursperg.* ap. Baron. *Annal.* 1073, nº 22).

tuosité de cet homme il en serait lui-même la première victime [1]. »

3. Ainsi les artisans de la simonie, les fauteurs de l'indiscipline cléricale, faisaient appel au monstre couronné qui se nommait Henri IV et le suppliaient d'écarter du siége apostolique l'un des plus grands et des plus saints papes qui l'aient jamais occupé. Fort différents étaient les sentiments des fidèles serviteurs de l'Église. On peut en juger par la lettre suivante de Guillaume abbé de Saint-Arnoul de Metz : « Au seigneur vénérable et pape universel Grégoire, hommage de pieux dévouement et d'humble fidélité. La sagesse divine toujours si admirable dans le gouvernement du monde se manifeste parfois avec un éclat plus visible lorsqu'elle place à la tête des peuples un homme dont la vertu et le mérite peuvent servir d'exemple à tous les autres. C'est là le bienfait que Dieu vient d'accorder à notre âge. Quiconque n'est point aveuglé par l'envie le voit de ses yeux, en contemplant votre élévation sur la chaire apostolique, centre de vérité, de lumières, de vertu, auquel convergent toutes les nations de la terre. On nous raconte que l'unanimité des suffrages pour votre élection fut telle que dans l'immense ville de Rome il ne s'est pas trouvé un seul dissident. Merveilleuse concorde qui atteste l'inspiration de l'Esprit-Saint et rappelle les beaux jours de la primitive Église où la multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme, Grâces donc soient rendues au Seigneur tout puissant qui a ainsi favorisé votre élection, très-excellent père, sans permettre au schisme de relever la tête. Il ne manque cependant pas d'hommes pervers, de consciences chargées de crimes, qui s'apprêtent à combattre la valeur de votre élection. C'est ainsi que le démon de Verceil (le chancelier d'Italie Grégoire évêque de Verceil) travaille avec ses complices à empêcher la confirmation royale. Le malheureux ! il connaît le zèle avec lequel vous avez toujours poursuivi les ennemis de l'Église ; il redoute la juste sentence qui pourrait flétrir ses excès, ses attentats et ses crimes. Mais, très-heureux père, les gens de bien vous aiment d'autant

Lettre de Guillaume de Metz au pape élu

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal.* — *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1125.

plus que les méchants vous détestent davantage. Maintenant donc ceignez votre glaive, homme de la puissance, ce glaive qui, suivant le prophète, ne doit point épargner le sang et qui, selon la promesse salutaire du Seigneur, dévorera les chairs. Voyez Amalec, Madian, toutes les pestes publiques conjurées contre le camp d'Israël. Il faut une grande sollicitude, un grand conseil, une infatigable activité pour abattre ou dompter tant de monstres, tant de bètes féroces. Que ni la crainte ni les menaces ne vous arrêtent dans cette lutte sainte, dans ce combat spirituel. Nouveau Gédéon, n'hésitez pas à briser les vases d'argile. Vous voilà placé au faîte du monde ; tous les regards sont fixés sur vous; chacun attend de vous de grandes choses. D'après le passé on juge de ce que vous ferez en une dignité si haute, vous qui dans une moindre avez combattu avec tant de gloire. Mais quelle n'est pas ma présomption d'oser vous donner des avis, de pousser celui qu'un noble élan emporte ! Dans votre ferveur admirable vous méditez des choses plus grandes que notre faible intelligence n'en pourrait soupçonner. A la façon de l'aigle planant au-dessus de cette misérable terre, votre regard se fixe sur le soleil même et soutient sans défaillance l'ardeur de ses rayons [1]. »

Message du pape élu à Henri IV. Question de forme.

4. L'humilité de Grégoire VII conspirait à leur insu avec les adversaires qui voulaient faire annuler son élection. « Durant la nuit qui la suivit immédiatement, dit Bonizo [2], le pontife élu réfléchissant devant Dieu à la situation qui lui était faite entra dans une véritable agonie morale. Son trouble, son désespoir étaient grands. Enfin rassemblant toute l'énergie de son âme, il chercha le meilleur moyen de se délivrer du fardeau qui venait de lui être inopinément imposé et n'en trouva pas d'autre que de s'adresser au roi de Germanie. Sur le champ il écrivit à ce prince pour lui notifier la mort du pape Alexandre et l'élection faite de sa propre personne, lui conseillant de refuser son assentiment au choix des Romains,

[1] Gulielm. *Epist. ad Greg. VII. — Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col 14.

[2] Ce texte d'un contemporain ami de Grégoire VII ne paraît pas avoir été connu du continuateur de l'*Histoire Ecclésiastique* du baron Henrion (Cf .*Cours complet d'Hist. Eccles.*; Tom. XIX, col. 935)

car, ajoutait-il, si vous approuviez mon élection, vous auriez un pape résolu à ne jamais tolérer les excès qu'on vous reproche. Cette lettre fut aussitôt expédiée à Henri IV mais elle produisit un effet contraire à celui qu'en attendait Grégoire [1]. » Telles sont les paroles de Bonizo. Elles présentent deux difficultés, l'une de forme, l'autre de fond, qui ont éveillé l'attention de quelques critiques allemands [2], au point de leur faire rejeter tout ce récit comme apocryphe. Il faut avouer, disent-ils, que l'idée d'insérer dans sa lettre des menaces contre Henri IV afin de le mieux déterminer à rejeter son élection paraît peu digne du caractère de Grégoire et de la dignité d'un pape élu. D'un autre côté comment admettre qu'il lui soit venu un seul instant à la pensée de reconnaître au roi germain un droit de confirmation sur une élection pontificale? — Etudiées plus attentivement et contrôlées avec les documents paléographiques remis de nos jours en lumière, ces deux objections sont faciles à résoudre. Le manuscrit de Cencius [3] publié par Watterich rectifie, quant à la question de forme, une parole inexacte de Bonizo. D'après ce dernier on pouvait croire à l'existence d'une lettre à Henri IV écrite par Grégoire VII la nuit même qui suivit son élection. Or, toutes les lettres pontificales de cette première période historique ayant été soigneusement conservées, il semblait fort étrange que celle dont parle Bonizo, l'une des plus importantes par son objet, sa teneur et sa date même, n'eût laissé de trace ni dans le *Registrum* officiel, ni dans les archives de la chancellerie germanique. Mais le manuscrit de Cencius tout en confirmant en ce qu'il a d'essentiel le récit de Bonizo, nous apprend qu'il n'y eut aucune lettre écrite alors à Henri IV par le pontife élu. Voici ce texte : « Le lendemain de son intronisation, Hildebrand effrayé de sa position nouvelle et des terribles responsabilités qu'elle lui imposait entra

[1] Bonizo. *Ad amic. Lib.* VII; *Patr. Lat.* Tom, CL col. 836.

[2] Papencordt. *Gesch. der Stadt Rom. in Mittelalt.* ed. Hofler, 1857, § 208. n. 2. — Damberger, *Synchron. Gesch.*, part. VI, § 797. Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, Tom. VI, p. 464.

[3] Nous avons déjà dit que ce manuscrit de Cencius n'est autre que la notice officielle du catalogue pontifical. Son texte par conséquent a la valeur d'un document juridique et comme tel doit être préféré à celui de Bonizo.

dans une tristesse profonde. Ne trouvant aucun autre moyen de décliner le fardeau du pontificat, il expédia en toute hâte au roi Henri des messagers, *nuncios*, par l'intermédiaire desquels, *per quos*, en l'informant de sa propre élection, il le suppliait instamment de ne la point ratifier, *ne assensum præberet ipsum attentius exorarent*. Si au contraire le roi donnait son assentiment il pouvait tenir pour certain que Grégoire devenu pape ne tolérerait jamais ses excès aussi graves que manifestes, et ne les laisserait point impunis [1]. » Il ne s'agit plus d'une lettre, mais d'une notification verbale : Grégoire ne menace point, il supplie ; ses envoyés ont ordre de conjurer le roi de Germanie d'essayer près de lui tous les moyens de persuasion, même ceux que l'intérêt personnel de Henri IV pouvait rendre le plus décisifs; en un mot, Hildebrand repoussait très-sérieusement l'honneur et la charge du pontificat suprême, mais il était résolu s'il lui en fallait subir le fardeau à ne jamais transiger avec son devoir. C'est là ce qu'il eut soin de faire notifier par de fidèles interprètes au roi de Germanie. Réduite à ces termes, la difficulté de forme que soulevait le récit de Bonizo n'existe plus.

Question de fond. Légitimité du recours au roi de Germanie.

5. Mais celle de fond demeure tout entière. Est-il vrai que Grégoire VII ne put ni ne dut recourir à la sanction du jeune roi Henri IV pour faire annuler ou confirmer son élection ? Avant les récentes découvertes de l'érudition moderne, on semblait autorisé à répondre négativement et à soutenir que Grégoire VII ne pouvait ni ne devait en avoir même la pensée. Aujourd'hui la thèse contraire, ainsi que le fait judicieusement remarquer le docteur Héfélé, est démontrée jusqu'à l'évidence par des monuments d'une authenticité incontestable. L'honneur qui en rejaillit rétrospectivement sur la mémoire de Grégoire VII dont la modération de caractère, la droiture d'intention et l'esprit de justice s'affirmèrent ici d'une manière si éclatante, n'échappera point à la perspicacité du lecteur. On se rappelle qu'au mois d'avril 1059 [2] dans un concile

[1] *Cod. Archiv. Vatic.* ap. Watterich, Tom. I, p. 309.
[2] Cf. Chapitre III du présent volume, n° 32.

de cent treize évêques tenu au Latran, le pape Nicolas II avait par un décret solennel conféré nominativement au roi Henri IV le privilége d'être appelé à donner son consentement à l'élection des souverains pontifes. Ce privilége personnel au jeune roi lui était accordé dans l'espérance qu'il deviendrait un jour empereur. Il ne devait s'étendre à ses successeurs qu'autant que le siége apostolique jugerait à propos de le renouveler pour chacun d'eux. Le texte génuine de ce décret, retrouvé par MM. Pertz et Watterich dans le manuscrit 1984 de la bibliothèque vaticane [1], et cité par nous à sa date, appartient désormais à l'histoire. Saint Pierre Damien dans la célèbre discussion synodale où il soutenait contre les conseillers de la couronne la légitimité de l'élection d'Alexandre II reconnaissait en termes formels la valeur toujours obligatoire du privilége accordé au jeune roi [2]. Or, sous Nicolas II Hildebrand exerçait déjà les fonctions de premier ministre, il avait donc pris une part directe à la promulgation du décret fameux qui attribuait désormais aux cardinaux l'initiative des élections pontificales, tout en réservant l'assentiment du roi de Germanie futur empereur romain, *salvo debito honore et reverentia dilectissimi filii nostri Henrici qui in præsentiarum rex habetur et futurus imperator Deo concedente speratur, sicut jam sibimediante ejus nuntio Langobardiæ cancellario Wiberto concessimus et successorum illius, qui ab hac apostolica sede personaliter hoc jus impetraverint, ad consensum novæ electionis accedant.* L'engagement pris par Nicolas II sinon sous l'inspiration personnelle au moins avec la participation active de son premier ministre créait pour celui-ci une obligation plus étroite qu'elle ne l'eût été pour aucun autre. Au moment où Grégoire VII fut élu, Henri IV venait d'être cité par ses propres sujets au tribunal du siége apostolique pour y répondre à des accusations que nous avons fait connaître et dont l'énormité était telle qu'à moins d'amendement dans la conduite du jeune souverain elles eussent entraîné l'excommunication et par suite la déchéance du privilége conféré

[1] Pertz. *Monument. Germ.* Lib. II, part. II. p. 177. — Watterich, Tom, I, p. 229.

[2] Cf. Chapitre III du présent volume, nº 2.

en 1059 par Nicolas II. Dans cette situation, tout autre pontife élu aurait pu se croire dispensé de recourir à la ratification du jeune roi et attendre que celui-ci se fût purgé des crimes dont il était accusé ou en eût fait pénitence. Mais le génie de Grégoire VII envisageait les choses de plus haut, il savait qu'un accusé, tant qu'une sentence régulière de condamnation n'est point intervenue, conserve tous ses droits antérieurs et doit être réputé innocent. Voilà pourquoi il recourut à Henri IV : son humilité lui faisait entrevoir dans ce recours un moyen d'échapper au fardeau du pontificat; mais sa conscience lui faisait un devoir d'exécuter les prescriptions du décret de Nicolas II à la rédaction duquel il avait concouru. Enfin la citation solennelle de Henri IV au tribunal du saint siége par les lettres apostoliques d'Alexandre II récemment adressées à ce prince fournissait naturellement à Grégoire VII l'occasion de l'entretenir de ses excès et de le prévenir qu'il n'entendait pas les laisser impunis. Dans l'intervalle et jusqu'au retour de ses envoyés le pontife élu refusa absolument de se laisser sacrer, malgré toutes les instances que lui firent les Romains [1].

[1] Sur cette admirable conduite de Grégoire VII, aussi digne de son génie d'homme d'Etat que de la sainteté de son caractère. M. Villemain formule des appréciations d'une suprême injustice. « Par une de ces contradictions qui ne sont, dit-il, que des traits de prudence mêlés à l'ardeur de la passion, Grégoire VII, respectant le décret de Nicolas II, déclara qu'il ne se laisserait pas consacrer sans l'aveu du roi de Germanie. »Que n'aurait pas dit M. Villemain si Grégoire VII eût enfreint le décret de Nicolas II ? Il faut être decidé à ne rien approuver dans la conduite d'un pape, quand on trouve moyen de lui reprocher même les actes dont on reconnaît soi-même l'équité. M. Villemain se scandalise de la rédaction du procès-verbal dressé par les cardinaux à Saint-Pierre-aux-Liens. « Il n'est pas même daté des années du règne de Henri IV, » dit-il. Le célèbre critique ignorait sans doute que depuis le 5 octobre 1056, date de la mort du dernier empereur Henri III, le trône impérial était vacant : *Vacat imperium Occidentale,* dit Baronius en tête de chacune des années qui s'écoulèrent depuis 1056 jusqu'en 1084, époque où Henri IV fut sacré par l'antipape Wibert. Or, jamais les actes officiels de la chancellerie romaine n'étaient datés des années du règne d'un roi ou prince quelconque autre qu'un empereur romain. « Cependant, poursuit le critique, Grégoire VII agité de motifs divers et dominé peut-être par un ordre de pieux raisonnements et de hautains scrupules que la différence des siècles rend étranges pour nous, fit aussitôt partir

Ratification de l'élection par Henri IV. Sacre de Grégoire VII.

6. Or le message de Grégoire VII au roi de Germanie coïncida avec les pourparlers orageux de la diète de Goslar et de la prise d'armes des Saxons sous les murs de Hartzbourg dont nous avons précédemment fait connaître le résultat. Henri IV se trouvait alors dans une situation politique qui lui commandait les plus grands ménagements. Au lieu de saisir l'occasion que la modestie de Grégoire VII lui offrait pour écarter du pontificat un homme dont la promotion ne devait nullement le satisfaire, il prit un moyen terme. « Par son ordre, dit Lambert d'Hersfeld, le comte de Nellembourg (Souabe) Ebérard, un de ses conseillers intimes partit pour Rome, chargé de demander aux patriciens de cette ville pourquoi au mépris des usages traditionnels ils avaient sans consulter le roi procédé à une élection pontificale. S'il n'était pas répondu à cette plainte d'une manière satisfaisante, Ebérard devait enjoindre au nouvel élu d'abdiquer. Arrivé à Rome, le comte se présenta à Grégoire et lui fit connaître l'objet de son voyage. Grégoire l'accueillit avec la plus grande bienveillance : il lui déclara sous la foi du serment qu'il était loin d'ambitionner le pontificat et n'avait rien fait pour l'obtenir ; que les Romains l'avaient élu malgré lui et avaient fait violence à toutes ses inclinations en lui imposant une dignité dont il ne voulait point, mais qu'ils n'avaient pu cependant le déterminer à recevoir le sacre pontifical tant que son élection n'aurait pas été ratifiée officiellement, *certa legatione*, par le roi de Germanie et les princes du royaume teutonique. Cette résolution était chez lui irrévocable et il attendrait pour son sacre que la volonté du roi lui fût notifiée par un message spécial, *donec sibi voluntatem regis*

une députation au roi de Germanie. Il le priait de ne point approuver l'élection ; qu'autrement ce prince aurait à s'en repentir, ses désordres étant trop graves et trop notoires pour demeurer impunis. Toutefois ce message, rapporté pour la première fois deux siècles après l'evénement, peut paraître douteux et démenti par d'autres actes. Loin de susciter des retards à son élévation, Grégoire ne négligea rien pour aplanir toute prévention et tout obstacle.» (Villemain. *Hist. de Greg. VII*, p. 384-385.) Cette façon d'écrire l'histoire avec des peut-être constitue une trahison perpétuelle de la vérité. Le message de Grégoire VII à Henri IV est attesté par un témoin oculaire Bonizo de Sutri, et par un document officiel et contemporain, la notice pontificale de Cencius. M. Villemain le savait-il? Pour son honneur nous aimons à croire que non.

certus inde veniens nuntius intimaret. Ebérard retourna en Germanie et transmit cette réponse au roi, qui expédia sur-le-champ l'ordre de procéder au sacre de Grégoire. « Cette détermination, ajoute Lambert d'Hersfeld, fut accueillie avec une explosion de joie universelle, *lætissimo suffragio* [1]. » Ce qui dut aux yeux des Romains donner un nouveau prix à l'assentiment inespéré de Henri IV, ce fut le choix du personnage chargé de sa notification. Par une sorte d'ironie providentielle le message fut confié à l'évêque Grégoire de Verceil, chancelier du royaume d'Italie, celui-là même qui avait, comme on l'a vu, travaillé avec tant d'ardeur à faire annuler l'élection. « Le chancelier reçut ordre, dit Bonizo, non-seulement de ratifier au nom du roi le choix de Grégoire, mais d'assister comme délégué royal aux cérémonies du sacre. En conséquence Grégoire reçut l'ordination sacerdotale lors du jeûne de la Pentecôte (Quatre-Temps avant la Pentecôte — 22 mai 1073) et la consécration épiscopale de la main des cardinaux le jour de la fête des Apôtres 29 juin) au maître autel de la basilique de Saint-Pierre. L'impératrice Agnès et la très-excellente duchesse de Toscane Béatrix, veuve de Godefroi de Lorraine, mort quelques jours auparavant, assistèrent au sacre [2]. »

[1] Lambert. Hersfeld. *Annales*. Patr. Lat. Tom, CXLVI, col, 1126.

[2] Bonizo Sutr. *Ad. amic.* Lib. VII; Patr. Lat. Tom. CL, col 836.—*Codex Cencii. ap.* Watterich, tom. I, p. 300. « On se demande, dit le docteur Héfélé, comment le roi Henri put se décider à confirmer l'élection d'Hildebrand, puisque le caractère bien connu du nouvel élu permettait de prévoir qu'il y aurait tôt ou tard de violents conflits. La plupart des historiens répondent que la situation précaire du roi en Germanie l'obligeait à cette concession. Gfrorer pense au contraire que le désir de Henri était d'en venir à une rupture complète avec la papauté dans la ferme espérance qu'il aurait raison de l'Eglise ; en sorte qu'il voyait avec plaisir arriver sur le siége pontifical un homme incapable de transiger et qui par sa fermeté inébranlable semblerait aux yeux de tous être la première cause du conflit. » (*Hist. des Conciles*. Tom. VI, p. 408, Trad. Delarc.) Les vues politiques prêtées par Gfrorer à Henri IV nous paraissent incompatibles avec la jeunesse d'un prince qui n'avait alors que vingt-deux ans. A cet âge, quelle que fût la perversité précoce du jeune roi, il n'est guère probable qu'il ait imaginé un programme à si longue échéance et d'une profondeur de malice si infernalement calculée. Le génie du mal n'arrive pas d'un seul bond à ces chefs-d'œuvre de perfidie. Il a besoin des leçons

§ II ADMINISTRATION DU PONTIFE ÉLU.

Lettre à Desiderius abbé du Mont-Cassin

7. Dans l'intervalle du 22 avril 1073 date de son élection jusqu'au 29 juin jour de son sacre et de son intronisation solennelle, Hildebrand avait administré l'Eglise sous le titre de « pontife élu. » Nous avons encore douze lettres qui portent la suscription : *Gregorius in Romanum pontificem electus*. Ce sont les premières du *Registrum* de son pontificat ; il est intéressant pour l'histoire d'en recueillir les principaux passages, afin de pénétrer plus intimement dans le secret des nobles et pieuses pensées qui agitaient alors sa grande âme. Dès le lendemain de l'élection (23 avril 1073), il s'adressait à l'abbé du Mont-Cassin en ces termes : « Grégoire pontife romain élu à Desiderius abbé du monastère de saint Benoît du Mont-Cassin, salut dans le Christ Jésus. — Notre seigneur pape Alexandre vient de mourir ; sa mort est retombée sur moi et, ébranlant mes entrailles, m'a profondément troublé. A la nouvelle du lugubre événement, le peuple romain d'ordinaire si agité en pareille circonstance est resté dans une tranquillité parfaite, se laissant guider par nous avec une docilité telle qu'on y reconnut manifestement l'intervention de la miséricorde divine. Réunissant donc le collège des cardinaux, nous indiquâmes un *triduum* de jeûnes, de litanies et de prières publiques accompagnées d'aumônes après lequel nous devions entrer en séance pour fixer avec le secours de Dieu ce qui semblerait le plus convenable au sujet de l'élection d'un nouveau pontife. Mais soudain pendant les funérailles du seigneur pape Alexandre qui avaient lieu à la basilique du Sauveur, il s'éleva parmi le peuple un grand tumulte, un frémissement pareil à celui des grandes eaux. Tous comme saisis du même vertige me saisirent et me portèrent sur le trône pontifical. Et maintenant je ne puis que répéter dans l'amertume de mon cœur la parole du psalmiste : « On m'a lancé dans la haute mer, la tempête m'a submergé. Je me suis épuisé en récla-

de l'expérience et de l'âge pour en devenir capable. Nous croyons donc qu'en ratifiant l'élection de Grégoire, Henri IV céda tout simplement aux nécessités politiques du moment.

mations inutiles, ma gorge s'est desséchée à force de cris. L'effroi, les terreurs m'envahissent ; les ténèbres m'enveloppent de toutes parts [1]. » Vaincu par l'émotion et la fatigue, je suis au lit. Dans l'état de faiblesse où je me trouve il m'est impossible de continuer même à dicter ; je remets donc à notre prochaine entrevue la suite d'un récit qui vous exposerait en détail toutes mes angoisses. Je vous en conjure au nom du Seigneur tout puissant ; recommandez-moi aux prières des frères et des fils que vous nourrissez dans le Christ, afin qu'elles me protègent du moins au milieu du péril dont elles n'ont pu me délivrer. Personnellement je vous supplie de venir me trouver le plus tôt possible ; vous savez combien l'église romaine a besoin de vous et quelle confiance elle a dans vos lumières. Saluez de notre part l'impératrice Agnès et le vénérable Raynald évêque de Côme, les priant de me continuer plus que jamais l'affection dont ils m'ont donné l'un et l'autre tant de preuves [2]. »

Une anecdote apocryphe.

8. En sa qualité de cardinal de la sainte Eglise, l'abbé du Mont-Cassin avait sous le pontificat d'Alexandre II fait admirer sa prudence à Rome. A ce titre, le pape élu l'invite avec une tendresse fraternelle à venir le rejoindre. Cette conduite ne justifie guère une allégation que le schismatique Benno formulait plus tard en ces termes : « Aussitôt qu'Hildebrand eût été promu par les laïques au souverain pontificat, son premier soin fut d'écarter de son conseil les cardinaux du saint siége [3]. » C'est encore dans le pamphlet de Benno, qu'on rencontre l'anecdote suivante dont M. Villemain lui-même s'est vu contraint de suspecter l'authenticité. « L'abbé du Mont-Cassin s'étant rendu quelques jours après à Rome, on raconte que Grégoire lui dit : « Mon frère, vous avez bien tardé, » et que l'abbé lui répondit : « Et vous, Grégoire, vous vous êtes bien hâté d'occuper le siége apostolique lorsque le pape notre seigneur n'était pas encore enseveli ! » — « Mais, reprend M. Villemain, cette anecdote rapportée par un ennemi semble douteuse et le zèle cons-

[1] Psal. LXVIII et LIV.

[2] S. Greg. VI. *Registr. Lib.* I. *Epist.* I ; *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 285.

[3] *Postquam aliunde ascendit, a consilio removit cardinales sacræ sedis.* (Benno *Vita et gest. Hildebrand,* loc. cit. fol, XXXIX, verso.

tant de Desiderius pour la cause pontificale, ainsi que l'empressement de Grégoire VII à l'appeler près de lui ne laisse guère de vraisemblance à cette épigramme, répétée longtemps après [1]. » Au lieu d'une simple suspicion et d'un défaut de vraisemblance relevés ici par l'illustre critique, nous avons pour rejeter absolument cette injurieuse anecdote un témoignage irréfragable. C'est celui de Desiderius lui-même. Au III[e] livre de ses « Dialogues » écrit à l'époque même du pontificat de Grégoire VII, l'abbé du Mont-Cassin inscrit sans hésitation ce grand pape au nombre des thaumaturges, il cite le fait miraculeux survenu au concile d'Embrun présidé en 1055 par Hildebrand [2], enfin il parle de ce pape vivant encore avec la même vénération dont on entoure la mémoire d'un saint canonisé : « C'est lui, dit-il, qui à Rome exerce en ce moment la charge apostolique et illumine par sa parole et ses exemples l'église du Christ [3]. » Qu'on essaie maintenant de faire concorder avec ce témoignage authentique de Desiderius l'injurieuse réponse que le pamphlétaire lui met à la bouche, et l'on comprendra que l'historien impartial ait le droit de la repousser non pas seulement comme une invraisemblance mais comme une impossibilité absolue.

Injustes accusations de la critique moderne.

9. Pour se dédommager de la concession faite d'ailleurs de si mauvaise grâce sur ce point particulier, M. Villemain trouve dans la lettre même de Grégoire VII à l'abbé du Mont-Cassin prétexte à une insinuation plus grave encore. « N'est-il pas visible par les aveux et les réticences de cette lettre, dit-il, que Grégoire ne pouvait nier la précipitation irrégulière de son avènement ; et que sous sa feinte douleur et son humilité il s'occupait de se ménager une médiatrice près de Henri ? » Ainsi en deux lignes le célèbre critique trouve un moyen d'accuser Grégoire VII d'hypocrisie, de mensonge calculé, d'ambition et d'intrigue, en même temps qu'il fait peser sur son élection le reproche d'irrégularité tumultuaire. Mais

[1] *Hist. de Greg. VII*, Tom. I, p. 374. — Benno. *loc. cit.* fol. XLIII recto.
[2] Cf. Chap. III, n° 8 du présent volume.
[3] *Nunc autem in Romana urbe culmen apostolicum tenens, Christi Ecclesiam verbis simul et exemplis illustrat.* (Desider. *seu* Victor *III*, *Dialog.* Lib. III. n° 61; Patr. Lat, Tom. CXLIX, col. 1006.

pour tous les lecteurs de bonne foi c'est exactement le contraire qui ressort de la lettre incriminée. Il est visible en effet que si le pontife élu avait été préoccupé du soin de dissimuler à tous les yeux le vice d'une élection anticanonique dont il aurait été assez ambitieux pour vouloir profiter, il se fût bien gardé d'appeler à Rome le plus illustre et le plus vénérable des cardinaux. Si réellement l'élection avait été irrégulière, l'abbé du Mont-Cassin ne manquait pas de perspicacité pour s'en apercevoir sur le champ ; la sainteté de son caractère, l'indépendance de sa position, son influence à Rome lui eussent permis de signaler ce choix anticanonique et de le faire annuler. Il est donc visible qu'en appelant avec tant d'instances Desiderius à Rome, Grégoire VII n'avait nullement les ambitieuses préoccupations que lui suppose la critique moderne. Loin d'être irrégulière ou nulle, son élection avait tous les caractères de validité canonique. Grégoire VII le savait, comme le sauraient aujourd'hui nos prétendus savants, s'ils prenaient la peine d'étudier les diverses formes d'élection pontificale et entre autres celle qui a lieu par acclamation spontanée. Un ambitieux qui se voit soudain arrivé au but de ses espérances n'a pas coutume de tomber malade de chagrin, comme l'était alors Grégoire, « retenu au lit, succombant à la fatigue et n'ayant plus assez de forces pour dicter à un secrétaire le détail des angoisses qui l'oppressaient [1]. » Représenter Grégoire VII comme un hypocrite cachant « sous sa feinte douceur et son humilité » des intrigues égoïstes et basses, ce n'est pas seulement une odieuse calomnie, c'est un mensonge flagrant contre lequel proteste toute l'histoire. Le trait dominant du caractère de Grégoire, le côté saillant de son génie fut précisément la franchise tout apostolique, l'audacieuse sincérité de sa parole et de ses actes. Quant au dessein « de se ménager » en la personne de l'impératrice Agnès « une médiatrice près de Henri IV, » pour le prêter à Grégoire VII il a fallu ou une singulière distraction ou une profonde ignorance des événements contemporains. Les rela-

[1] *In lecto jacens, valde fatigatus, satis dictare nequeo, angustias meas enarrare supersedeo.*

tions du jeune roi Henri avec l'impératrice sa mère étaient telles, qu'une recommandation d'Agnès à la cour de Germanie suffisait pour déterminer le prince dans un sens diamètralement opposé. Le choix d'une médiatrice si peu influente aurait donc trahi, loin de les servir, les ambitieux calculs gratuitement prêtés au pontife élu. Le politique le plus vulgaire se fut bien gardé de recourir à une médiation si compromettante. En tous cas le rang et la dignité impériale eûssent commandé une forme plus respectueuse et une ambassade spéciale. La mention de l'impératrice Agnès dans la lettre de Grégoire VII à Desiderius s'explique tout naturellement par un fait que Léon d'Ostie a inséré dans sa chronique. L'auguste veuve de Henri III passa la première partie de l'an 1073 au monastère du Mont-Cassin, où sa dévotion pour saint Benoît la retint, dit le chroniqueur, dans une pieuse retraite [1]. » Elle y était accompagnée du vénérable Raynald évêque de Côme qu'elle avait choisi pour diriger sa conscience après la mort de Pierre Damien. Dès lors on comprend que dans sa lettre à l'abbé du Mont-Cassin le pontife élu se recommande au souvenir et aux prières d'Agnès et de Raynald, comme il se recommandait aux suffrages des religieux. « Ces prières, dit-il, auraient dû me préserver du péril dans lequel je me trouve, qu'elles me protègent du moins maintenant que j'y suis tombé : *Oratio quæ me liberare debuit ne incurrerem periculum, saltem tueatur in periculo positum* [2]. Grégoire VII croyait à l'efficacité de la prière : nos modernes rationalites ne partagent point cette croyance ; c'est pour cela sans doute que M. Villemain ne semble pas avoir remarqué cette phrase qui à elle seule renverse toute sa thèse. Hildebrand ambitionnait si peu le pontificat suprême, qu'antérieurement à son élection il avait eu recours aux prières des religieux du Mont-Cassin pour obtenir que jamais ce fardeau ne lui

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens.* Lib. III, cap. xxxi ; *Patr. Lat.* Tom. CLXXIII. col. 756.

[2] S. Greg. VII. *Epist.* I. *loc. cit.* Ces paroles d'une signification si précise ne sont point reproduites par M. Villemain dans sa traduction de la lettre pontificale. Si habile que puisse être ce procédé dont l'illustre auteur s'est largement servi dans tout le cours de son ouvrage, il est peu digne de la majesté de l'histoire.

fût imposé. Tel est le sens exact de la parole : *Oratio quæ me liberare debuit ne incurrerem in periculum.* Le lendemain de cette élection qui le consternait il se flattait encore pouvoir échapper à ses conséquences ; il espérait que le roi Henri IV ne la ratifierait point ; le péril était plus imminent, mais il croyait pouvoir encore le conjurer. C'est ce que signifie le reste de la phrase : *saltem tueatur in periculo positum.*

Lettre du pape élu à Wibert de Ravenne. Déloyauté de Wibert.

10. Il répète cette même invitation et dans les mêmes termes au vénérable Léon abbé de Salerne, à saint Hugues de Cluny, à Suénon roi de Danemark, à Richard abbé de Marseille, à la duchesse Béatrix de Toscane [1], c'est-à-dire à tous les nobles et pieux personnages avec lesquels il entretenait une sainte communauté de prière. La lettre qu'il adressait le VI des calendes de mai (26 avril 1073) à l'archevêque de Ravenne Wibert porte la même recommandation, mais en termes différents. On pourrait croire qu'en ce moment Grégoire VII se préoccupait des sinistres prédictions faites par Alexandre II sur le futur antipape [2]. Il lui rappelle le serment prêté naguère entre les mains du défunt pontife, les obligations personnellement contractées envers lui-même. « Je vous en supplie au nom du Dieu tout puissant, dit-il, n'oubliez jamais les liens d'affection que vous avez en ces derniers temps contractés envers l'église romaine, et spécialement les promesses que vous m'avez faites à moi-même, dont vous ne pouvez encore avoir perdu le souvenir. Aujourd'hui que le temps et les circonstances réclament la preuve de votre dévouement au saint-siége, veuillez la donner sinon par égard pour mes faibles mérites au moins pour l'amour des saints apôtres. Invitez vos suffragants et les fils de votre église à prier le seigneur afin qu'il me donne la force, qu'il me tende la main pour m'aider à soutenir le fardeau que malgré mes refus et ma résistance on vient de m'imposer, et que s'il n'a pas voulu laisser en paix ma barque dans le port, du moins il ne l'abandonne pas à la fureur des flots. Comme je vous aime d'une charité qui n'est pas feinte, j'en exige imperturbable-

[1] S. Gregor. VII. *Registr.* Lib. I. *Epist.* II et IV.
[2] Cf. Chapitre précédent, N° 78.

ment [1]. de vous une semblable et j'en attends tous les bons offices qu'elle suppose. Votre dilection ne doit pas mettre en doute notre vœu de maintenir entre l'église romaine et celle que vous présidez en vertu de l'autorité divine une telle concorde et, autant que nous le permettra l'honneur commun de l'une et l'autre, des relations telles qu'une paix inaltérable et la plénitude de la charité règnent entre nous. Aussi renouvelant dans cette lettre les exhortations que j'adressais naguère à votre prudence, je veux vous faire savoir ma volonté et mon désir d'établir entre nous un échange fréquent de messages et de correspondances pour notre mutuelle consolation [2]. » L'artificieux archevèque de Ravenne dut certainement répondre à cette lettre pontificale par des protestations de dévouement et de filiale déférence. « Nous l'avons vu de nos yeux, dit un auteur contemporain, prodiguer à notre seigneur pape Grégoire tous les hommages d'obéissance et de soumission [3]. » Mais sa conduite ne répondait déjà plus à ses hypocrites paroles. Dès le 1 mai 1073, trois jours seulement après l'envoi de la lettre pontificale, Grégoire VII apprenait que Wibert cherchait à détacher l'église et le diocèse d'Imola de leur fidélité au saint siége. Cette sacrilége entreprise ne pouvait laisser aucun doute sur la déloyauté de l'archevèque. Cependant Grégoire VII ne voulut point en prendre occasion de sévir, il espérait par la douceur ramener un caractère si opiniâtre. Voici en quels termes il le déclarait à Guido comte d'Imola : « Quelques habitants de votre ville se sont présentés à notre audience, se plaignant de ce que notre frère Wibert archevêque de Ravenne prétend les soumettre à sa juridiction et exige d'eux un serment de fidélité, au mépris des droits de Saint-Pierre dont ils relèvent et auxquelles les attachent les serments les plus solennels. Ce récit nous a d'autant plus étonné que nous croyions pouvoir compter sur la fraternelle affection de Wibert et que sa récente promo-

[1] *A vobis indubitanter exigo.*

[2] *Epist.* IV, *loc. cit.* col. 286.

[3] *Hic namque, nobis cernentibus, omnem obedientiam et subjectionem domno nostro papæ Gregorio exhibuit. (Vit. S. Anselm. Lucens Patr. Lat.* **Tom. CXLVIII, col. 915.**

tion à la dignité métropolitaine éloignait toute cause de suspicion. Nous ne pouvons croire qu'un homme si prudent soit assez oublieux de lui-même, du haut rang qu'il occupe et du serment de fidélité au prince des apôtres qu'il a prêté si récemment, pour vouloir sans tenir compte du péril dans lequel il se jetterait lui-même, entraîner au parjure ceux qui ont fait comme lui ce serment, et leur en extorquer un autre. Cependant quel que soit le véritable sujet des plaintes qui nous sont parvenues, nous prions votre prudence de rétablir la paix si vous le pouvez sans préjudicier aux droits de saint Pierre. Sinon, dans le cas où notre frère l'archevêque de Ravenne soit en personne soit par intermédiaire continuerait à détourner les citoyens d'Imola de la fidélité qu'ils doivent au siége apostolique, nous vous prions et avertissons par l'autorité des saints apôtres de vous opposer à toute entreprise de ce genre jusqu'à l'arrivée des légats que nous envoyons dans votre province. Nous désirons ardemment conserver s'il se peut la paix avec tous; Quant à ceux qui travaillent à s'agrandir au préjudice de saint Pierre dont nous sommes le serviteur, nous n'hésiterons pas, soutenus par la puissance de Dieu et par sa justice, à nous opposer à leurs efforts [1]. » Wibert n'osa point alors pousser plus loin son entreprise. Cédant devant l'attitude aussi modérée que ferme du pontife élu, il désarma pour quelque temps, mais suivant l'expression du chroniqueur déjà cité, « l'esprit de superbe qui l'animait dès le berceau ne l'abandonna jamais. Il ne cessa pas un instant de poursuivre ses rêves d'élévation et d'orgueil [2]. »

Gothfred investi par Henri IV du siége de Milan ses violences sanguinaires.

11. Lié avec tous les évêques simoniaques de Lombardie, faction schismatique qui avait soutenu jusqu'au dernier moment l'antipape Cadaloüs en s'appuyant elle-même sur le despotisme césarien du jeune roi de Germanie, Wibert comptait retrouver un jour au profit de son ambition ce double et sacrilége appui. La lutte entre l'orthodoxie et le schisme continuait à Milan depuis la mort de l'arche-

[1] S. Greg. VII, *Epist.* x. *Lib.* I; — *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 292.

[2] *Ab ipsis incunabulis spiritu superbiæ repletus nihil meditabatur præter elationem et superbiam.* (*Vit. S. Anselm. Lucens.* loc. cit.

vêque Wido de funeste mémoire [1]. Le sous diacre Gothfred investi par la crosse et l'anneau qu'Henri IV lui avait transmis en échange d'une somme considérable d'argent prétendait se mettre en possession du siége de saint Ambroise. Excommunié par Alexandre II (1071), chassé de Milan par l'héroïque chevalier Herlembald, il s'était retiré avec une troupe de soldats mercenaires dans la forteresse de Castiglione [2], position inexpugnable à vingt milles de la cité. « De là, dit le chroniqueur Arnulf, comme un loup affamé de sang et de rapine, il organisait de fréquentes sorties et dévastait toutes les campagnes environnantes. Les Milanais exaspérés formèrent une armée de siége, se munirent de pierriers, de *scirides* (tours roulantes) de balistes et vinrent camper au pied de la montagne où se trouvait bâtie la citadelle. Victimes des déprédations de Gothfred les laboureurs quittant leur charrue vinrent se joindre aux assiégeants, déterminés à en finir avec l'ennemi commun de l'Eglise et de la patrie. L'intrus et ses soldats se défendirent avec la rage du désespoir ; chaque jour le sang coulait dans des combats acharnés. On entrait alors dans le carême (1071), mais sans respect pour la sainteté du temps quadragésimal, Gothfred n'observait pas même l'abstinence du sang humain. Or, il n'était resté à Milan que les femmes, les vieillards et les enfants, population désarmée, unissant ses prières à celles des clercs et des religieux pour le triomphe de la croisade entreprise par leurs fils, leurs époux et leurs pères. Soudain le plus effroyable désastre éclata sur la cité. Je frémis d'horreur en le racontant, s'écrie Arnulf. Ce fut le samedi de la première semaine de carême (19 mars 1071). Le feu éclata sur tous les points de la ville à la fois. Comment décrire cet incendie, œuvre des partisans de Gothfred, qui conserve parmi nous le nom de « Feu de Castiglione ? » Le vent furieux qui soufflait en ce jour, portait à travers l'atmosphère embrasée des globes de flammes qui consumaient tous les édifices, dévoraient les pierres elles-mêmes, fondaient le fer, le bronze, l'or, l'argent, tous les métaux. A peine

[1] Cf. Chapitre précédent N° 48.
[2] Castiglione d'Olona, à cinq milles de Varèse.

s'il resta de tant de magnifiques palais quelques pans de murs calcinés. Plusieurs basiliques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville furent consumées avec les reliques des saints. Le plus beau temple du monde, celui de saint-Laurent, avec ses colonnes, ses sculptures, ses balcons ouvragés, ses splendides mosaïques, une merveille d'architecture et d'art telle qu'il n'en est point de semblable, fut réduit en cendres, comme si le glorieux martyre brûlé vif durant la persécution de Dèce eût permis aux nouveaux persécuteurs de le livrer une seconde fois aux flammes. Quand la nouvelle de cette épouvantable catastrophe parvint au camp d'Herlembald, un grand nombre de Milanais le quittèrent pour venir au secours de leurs familles ruinées. Le chevalier chrétien n'en continua pas moins le siége avec une invincible ardeur. Enfin dans la semaine de Pâques [1] (24 avril), Gothfred réunissant toutes ses forces s'élança sur les retranchements que l'armée affaiblie d'Herlembald ne pouvait plus défendre, les franchit l'épée au poing et gagna la plaine. Débordé par les ennemis, Herlembald aurait succombé en ce jour, si une force surnaturelle n'eût soutenu son courage. L'étendard de saint Pierre d'une main, le glaive de l'autre, il groupa autour de lui le peu de soldats qui lui restaient et supporta le choc sans laisser entamer ce bataillon de héros. Gothfred dont le plan consistait à sortir sain et sauf d'une citadelle où les vivres commençaient à faire défaut, ne permit pas aux siens de s'attarder dans une lutte meurtrière et passa outre. Mais le lendemain tous les Milanais se mirent à sa poursuite et après plusieurs jours de combats sanglants le forcèrent de rentrer dans les murs de Castiglione [2]. »

Election canonique d'Atto au siége de Milan. Emeute. Sacre de Gothfred par les évêques simoniaques de Lombardie. Excommunication de Gothfred par Alexandre II.

12. Après cette victoire inespérée, les Milanais sur les ruines fumantes de leur malheureuse ville jurèrent que jamais Gothfred ne serait leur archevêque, et se préparèrent à une élection canonique qui leur donnerait enfin un légitime pasteur. Elle eut lieu le jour

[1] Arnulf indique la date en ces termes : *Cum paschales instarent feriæ.* Bonizo dit au contraire que l'action eut lieu après les fêtes pascales : *Transacta vero paschali festivitate.* (*Ad amic.* Lib. VI; Patr. Lat. Tom. CL, col. 833.)

[2] Arnulf. *Gest. archiepisc. Mediolan.* Lib. III; *Patr. Lat.* Tom. CXLVII. col. 822.

de l'Epiphanie (6 janvier 1072) dans la basilique de sainte Marie, sous la présidence d'un légat du saint-siége nommé Bernard, envoyé par le pape Alexandre II et l'archidiacre Hildebrand. Tous les clercs, abbés, religieux y prirent part avec la foule immense du peuple. Le choix tomba sur un clerc nommé Atto, qui fut immédiatement préconisé. Mais dans la soirée, comme le nouveau pontife allait s'asseoir au festin qui avait été préparé dans une salle du palais, les partisans de Gothfred firent une irruption soudaine. Ils se saisirent d'Atto, lui meurtrirent le visage à coups de poings et le prenant par les pieds et la tête le trainèrent au bas de l'escalier. Echappé tout sanglant à leur fureur, il vint se prosterner devant le maître-autel de la basilique. Les bourreaux l'y poursuivirent encore et le portant à l'ambon lui enjoignirent sous peine de mort de renoncer pour jamais au siége de Milan. Durant ce tumulte le légat du siége apsotolique en butte aux outrages de la soldatesque eut ses vêtements mis en lambeaux et se vit sur le point d'être égorgé par ces barbares. Cependant dès le lendemain Herlembald parvint à chasser de la ville les soldats de Gothfred et à rétablir l'ordre. Alexandre II informé de ce nouvel attentat, réunit à Rome un concile qui déclara nul le serment arraché par la violence au malheureux Atto et le maintint en possession de la dignité métropolitaine. Gothfred fut une seconde fois frappé d'anathème (avril 1072) et l'archidiacre Hildebrand notifia ces décisions par une lettre adressée à Herlembald ; mais dans l'intervalle, sur l'ordre du roi de Germanie Henri IV, les évêques suffragants de la province métropolitaine s'étaient réunis à Novarre. Ils y procédèrent au sacre de Gothfred et le confirmèrent en tant qu'il dépendait d'eux dans son titre d'archevêque de Milan. Or, ajoute le chroniqueur, le décret royal avait dit-on, été obtenu à force de présents, *licet præceptio regia multis dicatur impetrata muneribus* [1]. Plus explicite Bonizo de Sutri nous apprend que « par le conseil des simoniaques, des *capitanei* de Milan et des évêques Lombards, Gothfred s'était personnellement rendu en Germanie, avec les présents dont il voulait faire usage.

[1] Arnulf. *loc. cit.* col. 323.

Là il n'eut aucune difficulté à acheter la conscience du jeune roi; il lui promit d'anéantir la *Pataria*, de s'emparer de la personne du chevalier Herlembald et de l'envoyer chargé de chaînes à la cour du monarque. Vainement le pape Alexandre II avait, par des lettres apostoliques pleines d'une tendresse vraiment paternelle, supplié Henri IV de faire cesser la persécution qui pesait sur les fidèles de Milan et de laisser leur pasteur légitime l'archevêque Atto gouverner en paix une église depuis si longtemps désolée. Atto avait toutes les qualités requises pour l'épiscopat : la noblesse des sentiments s'alliait chez lui à celle de la naissance. Toutes les recommandations du pape échouèrent devant l'or de Gothfred ; Henri IV expédia sur le champ l'ordre de procéder au sacre ou plutôt au sacrilège qui eut lieu à Novarre [1]. » Mais ni les injonctions royales, ni les intrigues simoniaques, ni la consécration obtenue par de telles manœuvres ne devaient ouvrir les portes de Milan au sanguinaire Gothfred. Il n'y remit jamais le pied. Dès le lendemain de son sacre (février 1073) il reprit la campagne, partout repoussé par les troupes victorieuses d'Herlembald et fut encore une fois contraint de se renfermer, non plus dans la forteresse de Castiglione qui lui rappelait des échecs trop récents, mais dans celle de Brebbia [2], où il recommença son système accoutumé de meurtres et de rapines. Tels étaient les prétendus évêques que le despotisme césarien créait de toutes pièces et envoyait gouverner les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Impuissant à triompher d'Herlembald, Gothfred qui devait déjà au jeune roi son élection, l'anneau avec le bâton pastoral et le sacre, était forcé d'attendre encore l'arrivée d'Henri IV en Italie pour s'introduire à la suite de l'armée teutonique dans une cité qu'il avait incendiée et dont il se prétendait le père. Il nous est resté de ces espérances simoniaques qui ne devaient jamais se réaliser un monument archéologique du plus haut intérêt. C'est un bénitier d'ivoire, sculpté dans le style byzantin, sans doute par quelques uns des artistes venus de Constantinople en Italie pour travail-

[1] Bonizo Sutr. *loc. cit. Patr. Lat.* Tom. CL, col. 833.
[2] Près d'Angera.

ler à la basilique du Mont-Cassin. La Vierge Marie drapée dans les plis d'un manteau impérial est représentée assise sur un trône et tenant sur les genoux son divin Fils. Les quatre évangélistes avec leurs attributs symboliques lui font cortége. C'était avec ce bénitier que Gothfred voulait recevoir un jour le roi Henri IV son maître à la porte de la cathédrale de saint Ambroise, ainsi que nous l'apprend l'inscription suivante gravée sur le pourtour extérieur du vase :

Vates Ambrosi, Gotfredus dat tibi, sancte,
Vas veniente sacram spargendum Cæsare lympham.

« Saint docteur Ambroise, Gothfred vous offre ce vase destiné à répandre l'eau bénite, à l'arrivée de César [1]. » César ne vint point à temps pour recevoir l'eau que lui aurait présentée une main sacrilége et la cathédrale de Milan a hérité de ce précieux monument auquel une origine simoniaque n'enlève rien de sa valeur artistique.

Lettre du pape élu à Béatrix de Toscane et à la comtesse Mathilde au sujet de l'intrusion de Gothfred.

13. Quelques semaines après le sacre de Gothfred, le pape Alexandre II mourait et avait pour successeur Grégoire VII. « A cette nouvelle, dit Arnulf, l'archevêque Atto se rendit à Rome où le pape élu l'accueillit avec la plus vive tendresse et voulut l'avoir pour hôte dans le palais de Latran [2]. » Ce ne fut pas seulement l'hospitalité matérielle que Grégoire VII offrit au légitime pasteur de Milan, mais tout l'appui de son autorité apostolique. Le VIII des calendes de juin (25 mai 1073), il écrivait à la duchesse Béatrix de Toscane et à sa fille la comtesse Mathilde une lettre conçue en ces termes : « Vous savez, filles très aimées de saint Pierre, avec quelle audacieuse impudence les évêques de Lombardie osent afficher l'hérésie simoniaque et la couvrir de leur patronage. Ils n'ont pas rougi de procéder au sacre de Godfred, deux fois excommunié pour fait de simonie, c'est à dire qu'ils ont par une ordination

[1] Le bénitier de Milan, décrit par M. Didron dans les *Annales archéologiques* de 1857, a été reproduit en bronze pour l'usage des églises par M. Chertier, fabricant d'orfévrerie religieuse.

[2] Arnulf. *Lib.* IV, *cap.* IV, col. 323.

sacrilége profané le sacrement de l'ordre et constitué un hérétique notoirement anathématisé. Ces hommes n'avaient jusqu'ici soutenu contre le seigneur qu'une guerre sourde, lançant à la dérobée leurs pierres et leurs flèches, les voilà qui se coalisent pour renverser la religion et ébranler la pierre immuable sur laquelle est fondée la sainte Eglise romaine. Précurseurs de l'antechrist, satellites de l'antique ennemi, ils lâchent la bride à leur fureur et entament le combat à ciel ouvert. Votre prudence saura d'un seul coup d'œil apprécier le péril; « ne point résister à de tels aggresseurs, qu'est-ce autre chose que renier la foi ? » dit saint Grégoire le Grand. Nous vous exhortons dès lors et vous prions instamment d'éviter leur communion de peur de prêter à leur faction une ombre de crédit ou d'influence. En pareille matière ne vous laissez point influencer par la politique de ce monde, qui est vaine, éphémère et trompeuse; tenez pour certain que, par la miséricordieuse protection du seigneur et de saint Pierre, si vous gardez dans une libre indépendance la droiture du cœur, nul ennemi si perfide qu'il puisse être ne saura vous nuire. » Ces dernières paroles faisaient évidemment allusion aux manœuvres que les partisans de Gothfred essayaient alors près de la duchesse de Toscane. Appuyés sur l'autorité du jeune roi de Germanie, leur césar, ainsi qu'ils le nommaient, ils cherchaient à obtenir par la terreur le concours ou du moins la neutralité des grands vassaux italiens. Pour édifier complètement sur ce point la conscience de Béatrix et de Mathilde, Grégoire VII ajoute : « Dans une lettre précédente, je vous ai déjà fait connaître le plan de conduite que je me propose de suivre à l'égard du roi. Notre intention est toujours de lui envoyer des hommes religieux pour le ramener par leur avis et avec la grâce de Dieu à l'amour de la sainte église romaine, et le faire entrer dans une voie qui le conduira dignement à l'honneur du sacre impérial, *ad condignam formam suscipiendi imperii*. Si ce qu'à Dieu ne plaise, il refusait de nous écouter, nous ne pourrions ni ne devrions trahir pour lui l'église romaine qui nous a nourri de son lait. Cette sainte église a souvent demandé à ses fils leur propre sang pour en enfanter d'autres. En ce qui nous concerne, il est plus sûr pour nous de la dé-

fendre jusqu'à l'effusion de notre sang, que de perdre notre âme en prêtant notre ministère à l'iniquité [1]. »

La grande comtesse Mathilde épouse de Godefroi de Lorraine dit le Bossu. Lettre du pape élu au duc Godefroi. Sentiments de Grégoire VII à l'égard du jeune roi Henri IV.

14. La précédente lettre à laquelle se réfère Grégoire VII avait été adressée quelques jours auparavant au jeune duc Godefroi de Lorraine, dit le Bossu, époux de la comtesse Mathilde. Son père Godefroi le Grand venait de mourir, le laissant de son chef héritier direct du duché de Lorraine et par son mariage avec Mathilde, héritier présomptif de celui de Toscane. L'infirmité physique du nouveau duc n'avait point été aux yeux de la comtesse un obstacle à cette union de famille. Comme la sainte impératrice Cunégonde ou la pieuse reine d'Angleterre femme d'Edouard le Confesseur, Mathilde de Toscane avait consacré sa virginité au Seigneur; son alliance avec Godefroi le Bossu fut contractée d'un mutuel accord sous cette réserve formelle. Vainement la cour de Germanie avait cherché à mettre obstacle au mariage. Béatrix et sa fille soutenaient ouvertement en Italie les intérêts catholiques et les droits du saint-siége. La quantité de seigneurs, de châteaux forts, d'abbayes, de villes importantes, telles que Florence, Pise et Mantoue, qui relevaient de leur mouvance, en faisait les plus riches feudataires de la couronne germanique. La future héritière de ces vastes domaines, la comtesse Mathilde réunissait toutes les qualités personnelles qui rehaussent la grandeur : jeunesse, vertu, beauté. Elle parlait trois langues, le latin, le français et l'allemand. La poésie lui était familière ; elle avait le goût de toutes les nobles et grandes choses. Tous les princes de la chrétienté recherchèrent sa main. L'empereur de Constantinople Alexis Comnène, le roi Henri IV lui-même, les fils de Guillaume d'Angleterre et de Philippe I en France comptèrent parmi ses prétendants. Fidèle à son vœu de virginité Mathilde refusa toutes leurs propositions, elle épousa Godefroi le Bossu à la condition de garder dans le mariage la continence parfaite et de n'être jamais contrainte à quitter la Toscane pour accompagner son époux en Lorraine. L'amour de prédilection qu'elle affichait

[1] S. Greg. VII, *Epist.* XI. *Lib.* I; — *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 294.

ainsi pour l'Italie ne signifiait pas seulement l'attachement fort légitime au sol natal, mais l'inébranlable résolution prise dès ses plus tendres années de consacrer sa vie à la défense armée des droits de l'Église et du saint-siége. Telle était à l'âge de vingt-sept ans cette héroïne virginale, type de virilité chrétienne, que la postérité a surnommée «la grande comtesse, la grande Italienne,» « la protectrice du siége apostolique. » Or son époux Godefroi, à la nouvelle de l'élection de Grégoire VII, avait transmis ses félicitations au pape élu, et en avait reçu cette réponse datée du II des nones de mai (6 mai 1073). « La joie que vous cause notre promotion est pour nous un gage précieux de votre dévouement et de votre fidélité au saint-siége ; mais cette promotion elle-même est pour moi une source d'amertume intérieure et de vives angoisses. Je vois que les sollicitudes m'obsédent ; je sens tout le poids du fardeau qui m'est imposé et tandis que la conscience de ma faiblesse, tremble devant la responsabilité, mon âme souhaiterait la dissolution corporelle, la mort et le repos dans le Christ, plutôt que la continuation d'une vie si pleine de périls. La perspective de la charge qui nous est confiée nous jette dans une telle anxiété que si nous n'étions soutenu par la grâce divine et par la confiance dans les prières des âmes saintes, notre esprit succomberait à l'immensité des soins qui l'accablent. Le péché a tout envahi ; le monde presque entier est placé sous l'empire de l'esprit du mal ; ceux qui sont préposés au gouvernement de l'Église loin de la défendre ou de l'édifier par leur dévouement et leurs vertus sont les premiers à y semer le scandale et le trouble. Affamés de richesses et de gloire mondaine ils opposent une hostilité implacable à tout ce qui intéresse la religion et la justice. C'est là pour nous un sujet de douleur d'autant plus grand, que dans cette crise formidable ayant reçu le gouvernail de l'Eglise universelle, nous ne pouvons ni le diriger avec succès ni l'abandonner en sûreté de conscience. Du reste connaissant votre foi et la fermeté de votre courage nous avons en vous la confiance que mérite un fils dévoué de saint Pierre. Quant à nos sentiments à l'égard du roi, ils sont tels que personne plus que nous ne s'inté-

resse à sa gloire présente ou future et ne la souhaite avec plus d'ardeur. Aussitôt que le moment sera venu [1], nous sommes dans la résolution de lui communiquer par nos légats avec une tendresse toute paternelle les mesures à prendre de concert, autant pour la prospérité de l'église que pour l'honneur de sa dignité royale. S'il nous écoute, nous aurons autant de joie de son salut que du nôtre propre : car très-certainement il ne pourra faire son salut qu'en observant la justice suivant l'avis et le conseil que nous lui en donnerons. Mais si, à notre grand regret, il répond à notre amour par la haine, si dans son ingratitude pour le Dieu tout-puissant il ne paie que de mépris le grand honneur qu'il a reçu et foule aux pieds toute justice, nous en prenons le Seigneur à témoin, nous ne laisserons pas retomber sur notre tête la sentence de l'Ecriture : « Maudit soit l'homme qui détourne son glaive du sang [2]. » Il ne nous est pas permis de sacrifier la loi de Dieu à des égards personnels, de nous écarter par une complaisance humaine du sentier de la justice. C'est le mot de l'Apôtre : « Si je voulais plaire aux hommes, je ne serais pas le serviteur de Dieu [3]. »

15. Les écrivains qui ont représenté Grégoire VII comme l'ennemi personnel, acharné, implacable du roi Henri IV ont-ils lu cette lettre où il trace d'avance ce programme que sa charité paternelle comptait suivre vis-à-vis de ce jeune prince, et s'ils l'ont lue en ont-ils compris toute la portée? Au moment où Grégoire VII, tenait ce langage, Henri IV était depuis un an cité au tribunal du — Modération de Grégoire VII

[1] *Est enim hæc voluntas nostra ut, primum oblatâ nobis opportunitate, per nuntios nostros super his quæ ad profectum Ecclesiæ, et honorem regiæ dignitatis suæ pertinere arbitramur, paterna cum dilectione et admonitione conveniamus.* Un historien récent a cru voir dans ces paroles la preuve que Grégoire VII n'avait point encore depuis son élection envoyé de légat au roi de Germanie, tandis qu'au contraire Bonizo de Sutri et le catalogue pontifical de Cencius s'accordent pour affirmer que dès le lendemain de son élection il avait expédié une légation à Henri IV. La conclusion du moderne historien tombe à faux. Grégoire VII ne se proposait de traiter des affaires de l'Eglise et de l'Etat avec le jeune roi qu'après avoir été sacré et dans le cas où Henri IV lui-même ne protesterait point contre son élection.

[2] Jerem. XLVIII. 10.

[3] Gal. I, 10. — S. Greg. VII. *Epist.* IX. *Lib.* I; col. 291.

siége apostolique. Il y avait été déféré canoniquement par ses sujets qui l'accusaient de tyrannie et de forfaiture, par les évêques d'Allemagne qui l'accusaient de simonie et de crimes monstrueux. Le pape Alexandre II lui avait transmis cette citation en le prévenant d'avoir soit à justifier sa conduite, soit à la corriger. Antérieur au pontificat de Grégoire VII, cet incident, on l'a vu [1], n'avait nullement été provoqué par l'initiative de la cour romaine. Il était de droit constant dans l'Europe chrétienne de déférer au saint-siége le jugement des causes majeures de forfaiture. Ce droit Henri IV le connaissait parfaitement, puisqu'au concile d'Erfurth il avait menacé de la peine de mort, avec confiscation des biens, quiconque oserait interjeter contre sa monstrueuse tyrannie un appel au pape [2]. Les Saxons connaissaient de même ce droit et le rappelaient au jeune prince avec une énergie et une noblesse de langage que le lecteur n'a sans doute point oubliées [3]. Malgré les menaces du tyran, l'appel avait eu lieu, une citation canonique s'en était suivie, et dès lors Henri IV se trouvait justiciable du saint-siége. Loin de songer à reparer ses torts le jeune prince venait de les aggraver en prêtant son appui au simoniaque Gothfred le bourreau de l'église de Milan. Dans une telle situation, si Grégoire VII avait nourri contre le roi la haine préméditée et le parti pris de vengeance qu'on veut lui prêter, il n'avait qu'à laisser le procès canonique suivre son cours. Mais ce n'était point le rôle d'un juge inexorable que se réservait le miséricordieux pontife. Il espérait par ses exhortations et ses paternels avertissements calmer la fougue juvénile de Henri IV, le ramener à des sentiments dignes d'un roi chrétien et lui ouvrir lui-même la voie qui le conduirait à l'empire.

Châtiment providentiel des nations perverties.

16. Ces généreuses espérances ne devaient malheureusement point se réaliser. Quelle n'aurait pas été pourtant la splendeur d'une époque où le génie d'un pape tel que Grégoire VII eût rencontré au lieu du tyran qu'il eut a combattre en Germanie, un empereur comme Charlemagne ou saint Henri! que de flots de sang épargnés! que de crimes de moins dans l'histoire du monde! quelle

[1] Cf. Ch. précédent. N° 89. — [2] *Ibid.* N° 85. — [3] *Ibid.* N° 87.

ère de prospérité pour les peuples, de splendeur, de félicité et de gloire pour l'Église et l'Europe entière! Dieu ne le permet pas, ce Dieu qui tient dans sa main le cœur des rois et dispose comme il lui plaît du sort des empires. C'est que les nations n'obtiennent d'ordinaire que les gouvernements qu'elles méritent. Or ainsi que le pontife élu le faisait remarquer dans l'amertume de son âme « le péché avait alors envahi l'Europe; le monde presque entier était dominé par l'esprit du mal, » et pour comble de calamité, le scandale venait du sein même de l'église dévastée par des évêques simoniaques et des prêtres indignes. Dieu laissa tous ces éléments de désordre et de crimes produire leurs conséquences; c'est le châtiment qu'il inflige aux nations perverses; leurs vices sont dans la main de la Providence la verge qui les flagelle et par l'excès du mal les ramène au bien. Grégoire VII fut seul à lutter contre le flot de l'iniquité toujours croissante; le roi de Germanie loin de se faire son allié devint le plus acharné de ses persécuteurs. Il ne réussit qu'à grandir la majestueuse mémoire de l'immortel pontife et à se ravaler lui-même au-dessous des plus ignobles scélérats [1]. Grégoire eut cet honneur de représenter la vérité et la justice, le droit des peuples, celui des faibles et des opprimés, de les défendre au péril de sa vie contre un roi insensé et féroce. Jamais plus grand service ne fut rendu à la cause de la civilisation. Dès le premier moment le pontife élu avait mesuré les difficultés de l'œuvre; cette perspective accablait son âme mais elle ne fit point fléchir son génie. L'agonie morale qui suivit son élection ne lui ôtait rien de son admirable faculté de tout prévoir avec sagesse, de tout régler avec maturité, de tout disposer dans un tempérament où la fermeté s'alliait avec la plus tendre miséricorde.

Lettre du pape élu à l'évêque Guillaume de Pavie.

17. Nous en avons la preuve dans la lettre qu'il adressait le 30 mai 1073 à l'évêque de Pavie Guillaume, l'un des prélats Lombards qui avaient par ordre de Henri IV sacré à Novare le simoniaque Gothfred. En apprenant que le jeune roi par un revirement inattendu se disposait à ratifier l'élection pontificale, Guillaume de Pa-

[1] Cf. Chap. précédent, § II.

vie s'était empressé de faire parvenir à Grégoire ses protestations de dévouement, accompagnées, chose assez étrange mais qui peint au naturel le caractère des simoniaques, d'offres de subsides. Voici la réponse qu'il en reçut : « Ce que nous avions appris de vous en ces derniers temps avait à juste titre affligé notre âme, mais votre lettre nous console par les expressions de fidélité au siége apostolique qu'elle renferme. Et maintenant nous attendons avec une confiance pleine de joie que les actes répondent à vos promesses. Les circonstances sont telles que vous avez sous la main l'occasion de manifester votre amour pour la sainte église romaine et celui que vous nous témoignez fraternellement à nous même. Vous ne sauriez mieux prouver votre résolution de combattre avec nous pour la liberté de la sainte Eglise, qu'en rompant avec le parti qui cherche à renverser la foi catholique et les règles de notre divine religion, pour soutenir de vos conseils et de votre appui la pieuse ligue qui travaille dans vos provinces à rétablir l'autorité du siége apostolique, la pureté de la foi et l'intégrité du culte. Si donc les catholiques de Milan peuvent un jour nous attester que vous résistez dans la mesure de la prudence, *prudenter obsistas*, à l'excommunié Gothfred ainsi qu'aux évèques qui ont à son sujet encouru le péril de l'excommunication, et que vous prêtez une fidèle assistance à ceux qui combattent en ce moment les combats du Christ, tenez pour indubitable que ni or ni argent, ni services matériels ne sauraient vous donner plus de titres à notre reconnaissance personnelle et à l'affection de l'église romaine. C'est en effet par votre zèle à embrasser et à défendre les décrets apostoliques de cette sainte Eglise que vous vous montrerez son fils dévoué et son coopérateur fidèle. Il vous appartient d'ailleurs entre tous les évêques lombards de prendre cette initiative, puisque l'église à laquelle vous présidez a été comblée entre toutes les autres des grâces et des faveurs du saint-siége. Lorsqu'une mère réclame le secours de tous ses fils elle a droit de compter plus spécialement sur ceux qu'elle a plus tendrement chéris [1]. » Guillaume de Pavie se montra d'abord

[1] S. Greg. VII. *Epist.* XII, *Lib.* I, *loc. cit.* col. 294.

disposé à suivre des avis qui lui étaient exprimés avec une telle mansuétude. Quelque mois après, Grégoire VII l'en félicitait en ces termes : « Les lettres que nous recevons de votre fraternite s'accordent avec celles qu'Herlembald nous écrit de Milan pour attester votre sincère attachement au siége apostolique et la docilité filiale avec laquelle vous avez, selon votre devoir, accueilli nos exhortations. Il ne nous reste plus qu'à vous féliciter de cette conduite, recommandant par dessus tout à votre vigilance pastorale d'éloigner de l'église qui vous est confiée la contagion de l'erreur et de s'armer de l'autorité des saints pères pour sévir contre l'incontinence cléricale et rétablir partout l'honneur du célibat ecclésiastique [1]. » L'évêque de Pavie ne persévéra pas longtemps dans ces heureuses dispositions ; nous le verrons bientôt pour une cause ignomineuse encourir les censures du synode romain de l'an 1075.

Élection de saint Anselme neveu d'Alexandre II au siége de Lucques. Question de l'investiture à demander au roi. Abstention conseillée par Grégoire VII.

18. Prompt à accueillir et à encourager les moindres signes de conversion donnés par les coupables, Grégoire VII n'était pas moins attentif à prévenir les écarts des plus fidèles amis de l'Eglise. Alexandre II avait conservé jusqu'à sa mort l'évêché de Lucques dont il était titulaire avant sa promotion au souverain pontificat. Il laissait un neveu appelé comme lui Anselme, nom qui devait être un jour inscrit au catalogue des saints. « Le jeune Anselme se fit de bonne heure remarquer, dit l'hagiographe, par son zèle pour l'étude ; ses progrès furent rapides, et comme son oncle, il devint l'un des plus savants docteurs de son temps. Sa vertu, sa science et la ferveur de sa vie sacerdotale déterminèrent le révérendissime pape Alexandre à résigner entre ses mains l'évêché de Lucques. Dans cette intention il l'envoya en Germanie et le fit présenter par Méginard cardinal de Sainte-Rufine au roi Henri IV, pour en recevoir l'investiture. Mais Anselme commençait dès lors à prendre en horreur l'abus des investitures ; il estimait à juste titre que la puissance séculière ne pouvait en aucune sorte conférer les charges ecclésiastiques ; il revint donc d'Allemagne sans avoir rien voulu accepter du roi. A la mort d'Alexandre II, pendant que les Romains

[1] *Epist.* XXVIII. col. 314.

lui choisissaient un successeur en la personne d'Hildebrand, le clergé et le peuple de Lucques élisaient à l'unanimité des suffrages Anselme pour évêque [1]. » Les perplexités de l'élu du peuple de Lucques ne furent pas moins grandes que celles de Grégoire à Rome. L'élection canonique conférait légitimement à Anselme la charge épiscopale, mais les biens temporels de l'évêché relevaient en fief de la couronne de Germanie et les fonctionnaires royaux refusaient de l'en mettre en possession tant qu'il n'aurait pas reçu l'investiture des mains de Henri IV. S'il ne se fût agi que de l'investiture féodale, telle qu'elle se pratiquait pour les fiefs purement séculiers, la conscience du nouvel élu aurait éprouvé moins de scrupules. Mais la forme de l'investiture par la crosse et l'anneau, c'est-à-dire par les deux symboles de la juridiction spirituelle, blessait profondément sa foi catholique. Il avait refusé absolument de s'y soumettre alors que, sans élection préalable, on eût pu croire qu'il consentait à tenir son évêché du bon plaisir d'Henri IV. Pouvait-il, maintenant qu'une élection particulière l'avait appelé au siége épiscopal de Lucques, se prêter dans l'intérêt de sa nouvelle église à une démarche qui lui répugnait tant? On le lui conseillait de toutes parts. La duchesse de Toscane Béatrix et la comtesse Mathilde dont il dirigea plus tard la conscience l'en pressaient vivement. Elles consultèrent à ce sujet Grégoire VII qui, à la date du VIII des calendes de juin (25 mai 1073) répondit en ces termes : « Je ne puis, en ce qui concerne l'évêque nommé de Lucques, vous dire autre chose sinon que chez lui la science des divines Écritures et le discernement sont tels qu'il sait mieux que personne distinguer entre la gauche et la droite. S'il incline à droite, nous en aurons une joie extrême ; s'il lui arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, de prendre la gauche, nous en serions désolé, mais aucune anxiété personnelle, aucune considération humaine ne nous fera jamais pactiser avec l'impiété [2]. » Sous cette formule qui évitait de heurter le sentiment contraire des deux princes, la pensée de Grégoire VII se lais-

[1] *Vit. S. Anselm. Lucens*; *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 907.

[2] S. Greg. VII. *Epist.* VII, *Lib.* I; *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 293.

sait facilement deviner. Evidemment le pontife élu souhaitait que l'évêque nommé de Lucques s'abstint de toute démarche ayant pour but d'obtenir l'investiture royale. Toutefois comme il ne le disait point positivement, Anselme demanda une décision plus catégorique. Il la reçut par une lettre pontificale datée du 1[er] septembre 1073, et conçue en ces termes : « La sincère affection que nous avons toujours eue pour votre fraternité vous portera sans nul doute à acquiescer à notre avis. Vous nous demandez de vous tracer la voie que vous avez à suivre ; nous n'en connaissons aucune autre à la fois plus droite et plus sûre que celle déjà indiquée dans nos précédentes lettres, c'est-à-dire de ne recourir point à l'investiture jusqu'à ce que le roi de Germanie, satisfaisant à ses obligations les plus sacrées, ait rompu avec les excommuniés et que réparant ses scandales il ait conclu avec le siége apostolique une paix définitive. Des personnages illustres travaillent à ce rapprochement : notre très-chère fille l'impératrice Agnès, la glorieuse Béatrix et sa fille Mathilde, le duc de Souabe Rodolphe. Nous ne pouvons ni ne devons rejeter leurs pieux conseils. S'il arrivait cependant que le résultat qu'ils poursuivent se fit trop longtemps attendre, venez à Rome, acceptez mon hospitalité et partagez avec moi la bonne ou la mauvaise fortune que Dieu nous réserve [1]. »

Anselme commensal de Grégoire VII au palais de Latran. Miracle.

19. Anselme obéit. Le palais pontifical où se trouvait déjà l'archevêque proscrit de Milan ouvrit sa porte hospitalière à l'évêque nommé de Lucques. « Admis dans l'intimité du très-saint pape, Anselme fut vivement touché, dit l'hagiographe, du spectacle de ses héroïques vertus. Il le voyait à chaque instant du jour entouré de consultants venus à son audience de tous les points du monde ; Grégoire réglait tout avec une merveilleuse rectitude ; la vérité et la justice inspiraient chacune de ses paroles. Malgré le tumulte des affaires extérieures, son âme planait dans la contemplation des choses divines, au point qu'il paraissait souvent comme en extase. Dans les intervalles de liberté que lui laissaient les visiteurs, ses

[1] *Epist.* XXI, *Lib.* I, col. 304.

communications avec le ciel prenaient un caractère plus visible et il était fréquemment favorisé de révélations surnaturelles. Témoin de cette vie merveilleusement ineffable et ineffablement merveilleuse, Anselme sentit redoubler sa propre ferveur : il fut épris d'un ardent désir d'imiter ce glorieux modèle, de se détacher comme lui de toutes les pensées de la terre pour s'unir à Dieu de toutes les forces de l'âme et du corps, passant les jours et les nuits dans la lecture des saints livres, dans la méditation et une prière toujours accompagnée de larmes. » Ce don des larmes, privilége des prédestinés, Grégoire VII le possédait à un degré éminent ; il faisait sa joie et sa force spirituelle. « Durant une grave maladie qui mit ses jours en danger [1], dit Paul Bernried, une de ses nièces vint le visiter. Comme elle ne pouvait dissimuler sa profonde tristesse, le saint pontife voulut dissiper son chagrin, et portant la main à un collier dont s'était parée la jeune fille, il lui demanda si elle voulait se marier. Cette innocente plaisanterie fit rire la visiteuse. Or à quelque temps de là, Grégoire ayant recouvré la santé, reprit ses oraisons accoutumées, mais il avait perdu le don des larmes ; ni le souvenir des maux passés ni la contemplation des biens futurs ne put lui en arracher une seule. Dans une désolation profonde il chercha longtemps en lui-même ce qu'il avait pu faire pour offenser Dieu et par quelle faute il avait perdu la grâce de la componction. Enfin il révéla sa peine à quelques hommes pieux qu'il associa à ses jeûnes et à ses prières, suppliant le Seigneur de lui faire connaître pourquoi le don qu'il possédait auparavant lui était maintenant retiré. Après deux semaines de veilles, de jeûnes et de discipline corporelle, Grégoire reçut un premier avis. La bienheureuse mère de Dieu apparut à l'un des serviteurs, et lui dit : « Va et dis à Grégoire qu'élu par moi pour prendre rang dans le chœur des vierges,

[1] Cette maladie eut lieu durant l'automne de l'an 1074, ainsi que le constate une lettre adressée durant sa convalescence à la duchesse Béatrix et à la comtesse Mathilde par l'auguste pontife. Il s'y plaint « d'avoir échappé à la mort qu'il appelait de tous ses vœux et d'avoir à porter encore le fardeau du gouvernement de l'Eglise si cruellement menacée par la tempête. » (*Epist.* IX. *Lib.* II.)

il s'est conduit autrement qu'il ne devait le faire. » Grégoire troublé de ce reproche, ne comprit pas encore et redoubla de prières pour obtenir que la miséricorde de Dieu s'expliquât plus clairement. La même vision apparut de nouveau au même intermédiaire et la très-sainte vierge Marie s'exprima en ces termes : « Tu diras à Grégoire, qu'en touchant le collier de sa nièce, il a péché contre la gravité de notre institution [1]. C'est pour cela que la faveur dont il jouissait lui a été retirée. Mais aujourd'hui comme il a fait pénitence, il recouvrera le don des larmes [2]. « Le lecteur rira de cette légende, » dit M. Villemain, dont le rationalisme était peu familiarisé avec les règles de la perfection ascétique. Mais il n'y a là aucune légende. Paul de Bernried, clerc régulier du monastère de ce nom, était contemporain de Grégoire VII. Exilé de Germanie par Henri IV durant la persécution que ce prince fit subir au clergé catholique, il vint à Rome où il recueillit avec une scrupuleuse exactitude les matériaux qui lui servirent à composer la biographie du grand pape. Les faits surnaturels qu'il y a insérés n'étaient nullement des récits d'imagination, mais des réalités dont les témoins vivaient encore. C'est ainsi qu'il nomme un des officiers de la comtesse Mathilde, lequel retenu au lit par une grave maladie fut subitement guéri par la bénédiction du saint pape. Un autre dans les mêmes conditions, recouvra instantanément la santé en buvant quelques gouttes de l'eau dont Grégoire s'était servi pour l'ablution des mains à la messe pontificale. La ville de Rome tout entière fut témoin d'une autre guérison miraculeuse dont le pape lui-même fut l'objet. « Durant un été où les chaleurs si malsaines dans cette

[1] Ces Paroles donnent à croire que la nièce du pape était entrée dans une des congrégations religieuses fondées par Grégoire sous le patronage de la Sainte Vierge, et dont nous signalons plus loin d'après Paul de Bernried la pieuse *institution*.

[2] Paul Bernried. *Vita Greg. VII, Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 53. « Cette légende dont le lecteur rira, dit M. Villemain, est-elle une réponse à quelque calomnie ou même un pieux déguisement de quelque faiblesse? N'est-elle pas plutôt un trait de vérité selon les mœurs du temps et la foi sincère du pontife? Au reste les détracteurs contemporains, qui lui reprochèrent avec tant d'amertume l'amitié de Mathilde, n'ont jamais désigné cette nièce, ni fait d'allusion suspecte à aucune femme. » *(Hist. de Greg. VII.* Tom. I. p. 442.)

ville, dit Paul de Bernried, avaient été plus fortes que de coutume, l'homme de Dieu atteint de la fièvre fut, après quinze jours de souffrances, réduit à un tel état de faiblesse qu'on n'attendait plus que son dernier soupir. Or, on était à la sixième heure du jour (trois heures de l'après-midi). L'auguste malade étendu sur son lit, et prêt à rendre l'âme vit apparaître la vierge Marie qui lui demanda s'il avait assez souffert. — « Glorieuse dame, répondit-il, c'est à vous d'en juger. » La vierge le toucha légèrement de la main et disparut. Aucun des assistants n'avait vu l'apparition céleste. Grégoire commanda aussitôt de préparer ses ornements pontificaux parce qu'il voulait se rendre à l'église. On crut d'abord qu'il avait le délire. Mais se levant : « Je suis guéri, » dit-il, et après qu'on l'eût revêtu des ornements sacrés, il se fit conduire à l'église. La guérison était complète et le lendemain il célébra en présence de tout le peuple la messe pontificale dans la basilique du Latran. » Les miracles dans la vie de saint Grégoire VII prirent une place tellement considérable, que ses ennemis les plus acharnés furent contraints d'en reconnaître l'existence. Quelques jours après son sacre, comme il officiait pontificalement à l'église du Sauveur, on vit une colombe planer sur sa tête durant la consécration. Le cardinal schismatique Benno consacre la moitié de son pamphlet à expliquer ces faits surnaturels par l'intervention du démon et la puissance de la magie [1]. Il lui aurait été plus facile de s'en tirer

[1] Benno fait remonter la puissance surnaturelle de Grégoire VII aux traditions magiques de Gerbert (Sylvestre II) « lesquelles, dit-il, furent transmises d'abord directement par ce dernier à ses disciples immédiats et par ceux-ci à l'archiprêtre de Saint-Jean Porte Latine (Grégoire VI) et à Laurent évêque d'Amalfi, qui à leur tour initièrent leur disciple Hildebrand dans cet art démoniaque. » Cette stupide accusation n'a pas besoin d'être réfutée. L'évêque d'Amalfi Laurent, dont il est ici question, est un pieux ami de saint Odilon de Cluny dont nous avons fait connaître précédemment le mérite et les vertus. (Cf. Chap. I du présent volume, Nos 35 et 37). Benno prétend qu'il possédait à fond l'art des augures; qu'il entendait le langage des oiseaux et se servait de leur intermédiaire pour être instruit subitement des faits qui se passaient au loin. Ainsi s'expliquaient les apparitions de colombes mystérieuses avec lesquelles Grégoire VII paraissait s'entretenir. « Instruit à l'école de ces docteurs de maléfices, dit Benno, Hildebrand devint bientôt un maître consommé dans la science démoniaque. Quand il le voulait, en agitant les man-

par un sourire rationaliste, si ces miracles n'eussent pas été constants et de notoriété publique. Nous avons déjà entendu le simoniaque évêque d'Albe reprocher à l'archidiacre Hildebrand ses prestiges de nécromancien, ses communications avec les esprits infernaux [1]. La seule magie de Grégoire VII était son admirable sainteté. « Il fut, dit Paul de Bernried, un nouvel Élie et comme le prophète d'Israël, il trouva un Élisée digne de lui dans la personne d'Anselme évêque de Lucques. Toutes les vertus de l'un furent reproduites par l'autre. Grégoire était la source, Anselme le ruisseau; celui-ci le chef dirigeant tout, celui-là la main qui exécutait tous les ordres ; celui-ci le soleil, celui-là le rayon [2]. »

Sainteté de Grégoire VII. Ses pieuses institutions.

20. Nous avons déjà dit quelques mots des saintes austérités et des héroïques mortifications d'Hildebrand [3]. Voici racontées par un témoin oculaire, Wido évêque de Ferrare, les merveilles de sa vie pontificale. « Devenu pape, il continua ses jeûnes perpétuels, ses oraisons ininterrompues, ses veilles studieuses : son corps était vraiment le temple du Christ. Avare de chacun de ses instants, il repoussait énergiquement le sommeil; au milieu de l'abondance qui régnait autour de lui, il se condamnait à souffrir la faim, la soif et tous les genres d'incommodité corporelle. Les ermites vont chercher dans les grottes des montagnes la solitude, l'abstinence forcée; il eut le mérite incomparablement supérieur de se créer cette solitude, de pratiquer cette abstinence parmi les enfants du siècle au milieu desquels il était forcé de vivre. Il les voyait s'absorber dans les préoccupations matérielles, courir aux vanités du monde, au plaisir et au lucre; mais lui, planant par la sublimité de la vertu dans les régions surnaturelles, il considérait la vie terrestre comme

ches de sa robe monacale, il en faisait jaillir des étincelles, *et iis miraculis oculos simplicium velut signo sanctitatis ludificabat. Et quia diabolus per paganos Christum publice prosequi non poterat, per falsum monachum sub habitu monastico, sub specie religionis nomen Christi fraudulenter subvertere disponebat.* (Benno, *Vita et Gest. Hildebrand.* ap. Ostium. Gratium. *Fascicul. rer. expetend. et fugiendarum.* fol. XLII)

[1] Cf. Chapitre précédent, N° 21.

[2] Paul Bernried. *Vit. S. Greg. VII*; *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 95.

[3] Cf. Chapitre précédent, N° 31.

un pèlerinage et plaçait plus haut la patrie. Et pourtant quelles n'étaient pas son affabilité pour tous, la simplicité de son accueil, la facilité de son abord! Accessible aux serfs, aux seigneurs, aux princes et aux sujets, aux pères et aux enfants, aux hommes, et aux femmes, il rappelait à chacun dans un langage emprunté aux saintes Écritures les devoirs de sa condition et de son rang. Il instruisait tous les âges, édifiait tous les auditeurs, stimulait toutes les intelligences, réprimait les colères, calmait les impatiences, prévenait toutes les agitations. Il poussait chacun dans la voie du bien, il exhortait à la vertu et jamais personne ne sortit de son audience sans avoir entendu une parole qui le rendît meilleur. Il avait obtenu du Seigneur le don des larmes, et tous nous en sommes témoins. Durant le sacrifice de la messe qu'il célébrait chaque jour, en immolant le corps et le sang de la divine victime, il fondait en pleurs, arrosant ainsi des larmes de sa componction l'holocauste du Calvaire. Il ne mangeait qu'une fois par jour et prolongeait son jeûne jusqu'après vêpres. Sa table tenue avec l'apparat qui convenait à la dignité pontificale, était couverte de mets succulents, cerfs, lièvres, sangliers, viandes, gibier, volailles de toute sorte, qu'il offrait à ses convives; mais au milieu de tout ce luxe, il ne mangeait que des herbes sauvages, des pois chiches et des légumes cuits à l'eau [1]. Telle fut la vie intime de Grégoire VII, telle que nous la révèle un ouvrage longtemps ignoré de Wido de Ferrare, retrouvé en ces derniers temps par M. Pertz. Il convenait d'en retracer le tableau avant d'entrer dans le récit des luttes engagées par le grand pape contre les désordres, les vices, la corruption effrénée de son siècle. Entre le jeune roi Henri IV le type de la sensualité et de l'infamie couronnées, et la grandeur morale de Grégoire VII, modèle de sainteté héroïque, le contraste est l'un des plus frappants dont l'histoire ait consacré le souvenir. Jusqu'au dernier jour de sa vie Henri IV traîna à travers le monde son cortége de hideuses passions et de caprices féroces ; Grégoire VII mourut pour arracher l'église et la république chrétienne à cette épouvantable tyrannie. Henri IV

[1] Wido Ferrar. ap. Watterich, Tom. I, p. 356.

s'appuyait sur la force brutale et la complicité de toute scélératesse : il voulait restaurer le césarisme païen avec le pontificat suprême de l'empereur et un sacerdoce marié ; Grégoire VII n'eut d'autres armes que la prière, d'autre glaive que le glaive spirituel de la parole de Dieu et des promesses immortelles faites par Jésus-Christ à son Église. Pendant que des centaines de mille hommes marchaient sous les drapeaux de Henri IV pour anéantir l'autorité du siége apostolique et du successeur de saint Pierre, Grégoire VII organisait sous le titre de *Religio quadrata* l'immense association des soldats de la prière. « Cette association, dit Paul de Bernried, fut comme le quadrige victorieux dans les combats du Seigneur [1]. Elle comprenait tous les âges, tous les rangs, toutes les conditions. Les hommes divisés en deux grandes classes, les religieux et les laïques, s'engageaient sous le nom de Frères servants à vivre et à mourir fidèles à Jésus-Christ; les femmes étaient réparties dans une classification semblable, entre le cloître et la vie séculière, rivalisant de ferveur dans le service de Dieu. Les quatre principaux chefs de cette organisation pieuse inspirée par la sainte Vierge à la grande âme de Grégoire VII furent saint Altmann évêque de Passaw, saint Hugues de Cluny, les vénérables Guillaume abbé d'Hirsauge et Sigefrid abbé de la Celle Saint-Sauveur, près de Schaffouse, au diocèse de Constance. »

Investitures et clérogamie.

21. Tels étaient les auxiliaires de Grégoire. La politique humaine sera peut-être tentée de les trouver bien faibles ; mais l'Église instituée par Jésus-Christ est accoutumée à voir la faiblesse humaine se transformer sous la main de Dieu en une puissance invincible. Le pontife élu le savait mieux que personne. Il n'eut pas recours à d'autres moyens pour assurer le succès de son entreprise. « Il se promettait, dit Berthold de Constance, de réprimer non plus seulement en Italie mais en Allemagne, la simonie et l'incontinence des clercs. En un mot son plan consistait à étendre à tout l'univers catholique la réforme que son prédécesseur Alexandre II avait déjà fait prévaloir à Rome [1]. » Durant les trois mois de son administra-

[1] Paul Bernried. *loc. cit.* col. 99.

[2] Berthold. Constant. *Chronic*; *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 103

tion comme pontife élu, il mûrit ce plan si simple d'apparence, mais dont l'exécution devait soulever d'innombrables difficultés. La simonie était une conséquence forcée du système des investitures : ou plutôt, suivant l'expression du docteur Voigt, investiture et simonie étaient même chose. Pour extirper l'une, il fallait de toute nécessité anéantir l'autre. La forme de l'investiture par la crosse et l'anneau introduite depuis une centaine d'années en Germanie et en France, si scandaleuse qu'elle fût, puisqu'elle paraissait faire émaner du pouvoir laïque la juridiction spirituelle, n'était cependant qu'une extension abusive du privilége de nomination épiscopale jadis accordé à Charlemagne et, sinon renouvelé formellement, du moins toléré pour ses successeurs empereurs ou rois. Dans la notion de l'empire chrétien telle que l'avait conçue Léon III et que Charlemagne l'avait réalisée, ce privilége n'offrait aucun inconvénient. Mais entre les mains d'un prince tel que Henri IV d'Allemagne, il établissait l'abomination dans le sanctuaire, il réduisait véritablement l'église en servitude, il constituait en quelque sorte Satan lui-même comme le dispensateur de l'apostolat et du ministère ecclésiastique. Attaquer la simonie c'était donc non-seulement proscrire les investitures, mais aussi révoquer le privilége personnnellement accordé à Charlemagne pour le bien de l'Église et dont ses successeurs avaient fait une arme si formidable contre l'Église. Il fallait rompre ce concordat dont les fruits étaient devenus le poison du sacerdoce et du monde. Cette perspective laissait entrevoir de la part du roi de Germanie des résistances effroyables. Lui ôter la nomination aux bénéfices ecclésiastiques c'était tarir une des sources les plus considérables de ses revenus. Habitué, comme nous l'avons vu, à vendre au plus offrant les évêchés et les abbayes, il tenait à son privilége de nomination comme un avare tient à son trésor. Ainsi se compliquait d'une manière effrayante cette question qui en principe eût été très-simple. Il est évident que nulle puissance laïque ne peut par elle-même nommer aux charges ecclésiastiques. En d'autres termes, César ne peut se substituer à Jésus-Christ pour choisir des apôtres. Toutes les tentatives en ce genre, dans le passé comme dans le présent, sont aussi ridicules que vaines.

Mais en vertu de conventions spéciales et dans des conditions déterminées, les papes ont souvent accordé et accordent maintenant encore ce privilége au pouvoir laïque. Henri IV en avait joui jusque-là, il s'en montrait de plus en plus indigne. On pouvait prévoir que bientôt il faudrait le lui retirer ; et alors quel conflit à engager avec ce jeune et fougueux tyran! L'extinction de la clérogamie ne devait pas soulever moins de tempêtes. Comment soumettre à la loi du célibat ecclésiastique des hommes qui avaient acheté leurs évêchés, leurs monastères, leurs titres parochiaux sans être astreints ni à se séparer de leurs femmes ni à ne point contracter de mariage? Déposer d'un seul coup toute cette horde d'impurs mercenaires c'eut été bouleverser le monde, et peut-être exposer l'autorité du saint-siége au plus douloureux échec. Tel est le secret des angoisses mortelles qui assaillirent Grégoire VII dans les premiers mois de son administration provisoire.

Lettre du pape élu aux princes d'Espagne. Mission du cardina Hugues-le-Blanc.

22. Durant cet intervalle il se borna à maintenir dans leurs postes respectifs les divers légats du saint-siége envoyés par son prédécesseur. Il prit cependant une initiative plus caractérisée vis-à-vis du cardinal Hugues le Blanc, celui-là même qui avait si énergiquement provoqué son élection. Une mission de haute importance se présentait à remplir en Espagne. Le comte Ebol de Roucy, l'un des plus puissants seigneurs de la province Rémoise, avait l'année précédente obtenu d'Alexandre II une concession apostolique dont Grégoire VII dans une lettre adressée le 30 avril 1073 à tous les princes chrétiens d'Espagne, nous fait connaître l'objet en ces termes :« Vous n'ignorez pas sans doute qu'anciennement le royaume d'Espagne relevait de la juridiction de saint Pierre et qu'aujourd'hui encore, malgré l'invasion des païens (Maures)qui l'occupent, le droit de la justice étant imprescriptible, il ne relève d'aucune autre puissance que du siége apostolique. Ce qui par la volonté de Dieu est entré légitimement dans la propriété de l'Église peut lui être momentanément enlevé par la force, mais ne saurait être définitivement soustrait de son domaine sans une légitime concession. Or le comte Ebol de Roucy dont la valeur et le mérite ne vous sont point inconnus, sur le point d'aller en Espagne com-

battre les Sarrasins, a obtenu du saint-siége la concession de tous les territoires qu'il pourrait conquérir sur eux, à la condition souscrite par lui de les tenir en fief de saint Pierre. Nous avertissons donc en toute dilection ceux qui voudraient s'adjoindre à lui de mériter par leur dévouement au prince des apôtres, sa protection dans les périls de la guerre et la récompense qu'il réserve à ses fidèles serviteurs. Si quelques-uns d'entre vous entreprennent isolément et avec leurs propres troupes des expéditions semblables, ils doivent se pénétrer des sentiments de dévotion et de justice, prenant dès lors la ferme résolution de ne jamais, après leurs conquêtes, faire au prince des apôtres le même tort que lui infligent en ce moment les Maures infidèles. Nous voulons en effet que chacun de vous sache que s'il ne s'engage d'avance à faire payer équitablement sur les territoires conquis les droits de saint Pierre, nous lui défendrons en vertu de l'autorité apostolique d'y entrer, plutôt que de voir la sainte église catholique notre mère souffrir de ses propres fils ce qu'elle a souffert de l'invasion barbare et déplorer non plus seulement la perte de ses biens temporels mais le dommage causé à ceux de ses enfants qui lui demeurent fidèles [1]. A

[1] Nous avons peine à comprendre, dit Bossuet, pourquoi Grégoire VII aimait mieux voir l'Espagne asservie aux infidèles, plutôt que de relâcher le moindre de ses droits bien ou mal fondés. Il n'est attentif qu'à tondre la brebis, et ne songe nullement à l'arracher toute palpitante de la gueule du lion. Voilà où en était venu ce pontife personnellement si désintéressé et d'une telle sainteté de vie. La plus légère atteinte aux droits temporels du siége apostolique lui paraissait le plus grand des malheurs. » *(Defens. Decl. Lib.* I, *Sect.* I, *cap.* XIII. Edit. Lachat, Tom. XXI, p. 175). Ces exclamations, nous en demandons pardon au génie de Bossuet, retentissent complétement à faux. Grégoire VII se préoccupait au plus haut point d'arracher l'Espagne au joug des Maures, puisqu'il y envoyait comme une avant garde des croisés le vaillant comte de Roucy. L'image oratoire de la brebis qu'il tondait avant de l'arracher à la gueule du lion n'est pas plus exacte. Il n'y avait pas de chrétiens dans les territoires occupés par les Maures, il ne s'agissait donc point de délivrer des brebis qui n'existaient pas, mais de reconquérir le sol usurpé. Or, pour cette conquête il ne manquait pas de chevaliers chrétiens, tels que le comte de Roucy, disposés à faire hommage de leur conquête au saint-siége, c'est-à-dire à payer le tribut de saint Pierre tel qu'il avait été unanimement établi dans l'Espagne catholique. Voilà pourquoi Grégoire VII avertit les princes de ce royaume, s'ils veulent entreprendre contre les Sarrasins quelques

cette occasion nous envoyons dans vos contrées notre cher fils Hugues (le Blanc) cardinal-prêtre de la sainte église romaine, lequel vous transmettra nos avis et nos résolutions et les fera exécuter à notre place [1]. » En confiant une pareille mission à Hugues le Blanc, Grégoire VII voulait-il éloigner de Rome ce cardinal *æquivoci nominis,* comme dit saint Anselme de Lucques et dont le caractère offrait si peu de solidité? Plusieurs historiens l'ont supposé, mais à notre avis, sans aucun fondement. Il parait au contraire qu'à cette époque le pontife élu croyait pouvoir accorder à Hugues le Blanc une pleine et entière confiance.

23. C'est du moins ce qu'il est permis d'inférer de la lettre suivante, adressée le même jour par Grégoire VII aux légats d'Alexandre II dans le midi de la Gaule, Girald évêque d'Ostie et le sous-diacre de l'église romaine Raimbaud : « La voix publique vous aura déjà sans doute appris la mort de notre seigneur pape Alexandre et la nouvelle de mon élection ; voulant toutefois vous transmettre des détails plus circonstanciés, je n'ai trouvé personne plus apte à vous les fournir que notre cher fils le cardinal Hugues le Blanc, témoin oculaire de tout ce qui s'est passé. Priez donc et faites prier, je vous en conjure, pour que le seigneur accorde à l'âme de notre regretté père les joies de la béatitude éternelle et nous donne à nous-même le secours de sa grâce pour supporter le poids du fardeau qui nous est imposé. Les circonstances présentes et le bien des affaires nous ont déterminé à confier cette mission au cardinal. Prévenez-en le saint abbé de Cluny et toute sa congrégation, afin de les disposer à l'accueillir avec une charité fraternelle, sans aucune trace des discussions passées. Homme abjurant lui-même ses anciens errements, Hugues-le-Blanc s'est en quelque sorte dépouillé de son libre arbitre pour entrer dans notre cœur et dans nos pensées. Il nous est uni dans une même volonté et dans

Lettre du pape élu aux légats du saint-siége dans la Gaule méridionale.

expéditions particulières, d'avoir à souscrire un engagement semblable à celui du comte. Tel est le sens des dernières paroles mal comprises par Bossuet : *Ne sancta mater Ecclesia non jam proprietatis suæ sed filiorum detrimento sauciêtur.*

[1] S. Grég. VII, *Epist.* VII, *Lib.* I; *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 289.

le même désir du bien. Nous avons d'ailleurs constaté que les griefs qui lui furent précédemment imputés venaient moins de sa faute que de celle d'autrui. — Nous vous prions de ne point perdre de vue la teneur des instructions contenues dans les lettres de notre seigneur pape Alexandre de bienheureuse mémoire. Il vous chargeait de prêter tout votre concours à l'entreprise du comte Ebol de Roucy et vous transmettait l'engagement souscrit par ce prince en faveur du siége apostolique, avec ordre de vous concerter avec le saint abbé de Cluny pour envoyer en Espagne des hommes dignes et capables, afin de corriger dans les chrétientés de ce pays les points qui au spirituel ont besoin de réforme et de recueillir dans les territoires conquis par Ebol les droits de saint Pierre, selon la teneur de l'acte de concession. Si vous l'avez déjà fait, nous serons heureux de l'apprendre. Autrement si pour quelque motif que ce soit vous avez différé jusqu'à ce jour, ou si la convention souscrite par le comte de Roucy ne l'a point été par les autres princes qui se disposent à des entreprises particulières contre les Maures; nous voulons que le cardinal Hugues-le-Blanc, après s'être entendu avec vous et avec l'abbé de Cluny, se rende lui-même en Espagne et exige de tous l'équitable engagement de reconnaître les droits de saint Pierre. Priez de notre part l'abbé de Cluny de faire accompagner Hugues-le-Blanc par des hommes qui puissent l'aider de leurs conseils en le laissant toutefois chef de la légation. Hors de l'Espagne, Hugues-le-Blanc ne devra intervenir en rien dans les affaires ecclésiastiques, à moins que vous ne lui demandiez son concours [1]. » — Au moment où Hugues-le-Blanc arriva dans le midi des Gaules, le légat Girald avait déjà exécuté les instructions qu'il avait reçue d'Alexandre II et s'était rendu en Espagne [2]. Il en informait le pontife élu par un message qui dut se croiser en route avec le cardinal Hugues-le-Blanc : car dès le 1er juillet, 1073 Grégoire sacré depuis deux jours y répondait en ces termes : « Il nous est très-agréable

[1] *Ibid. Epist.* VI.

[2] Le fait résulte d'une autre lettre adressée le 1er juillet par Grégoire VII déjà sacré au légat Girald *(Epist.* XVI. col. 298.) *Nobis equidem gratum est quod pro negotiis sanctæ Romanæ Ecclesiæ in Hispanias profectus es.*

d'apprendre que vous vous êtes rendu en Espagne pour y suivre directement les négociations entamées avec la sainte église romaine. » Cette particularité a échappé à l'attention des précédents historiens. Elle nous porterait à croire que Hugues-le-Blanc, dont la mission ainsi qu'on l'a vu était conditionnelle et ne devait s'exécuter qu'autant que Girald pour une raison quelconque aurait différé jusque là d'entamer les négociations, n'alla pas plus loin et ne poursuivit pas sa route jusqu'en Espagne. Le fait est qu'on ne trouve à cette époque aucune trace de sa présence au delà des Pyrénées, aucun synode tenu sous sa présidence, aucune lettre rendant compte de ses opérations. S'il en fut ainsi, il n'est pas douteux que le cardinal, avec la fougue de son caractère, dut être fort sensible à cette déconvenue. Peut-être faut-il rapporter à cet incident le point de départ de la haine implacable qu'il voua dès lors à un pontife dont il avait provoqué si ardemment l'élection.

Les droits antiques de l'église romaine sur le royaume d'Espagne.

24. Quoiqu'il en soit de ce détail particulier négligé par la critique moderne, celle-ci s'est montrée inexorable pour la lettre de Grégoire VII aux rois et princes chrétiens d'Espagne. « Ne se disant encore qu'élu au pontificat de Rome, écrit M. Villemain, Grégoire manifestait déjà sur l'Espagne cette prétention d'une souveraineté antérieure et absolue qu'il étendit dans la suite à tous les royaumes [1]. » — « Cette lettre a dû produire en Espagne une sensation étrange, dit M. Voigt. On devait être étonné qu'un homme naguère si doux et si circonspect, se prononçât d'une manière aussi décisive. On ne savait sur quel fondement l'église romaine appuyait ses prétentions sur l'Espagne [2]. » Non moins scandalisé que les autres, le docteur Héfélé ne trouve pour excuser la conduite de Grégoire VII que cette singulière observation : « Il avait évidemment en vue la donation de Constantin, par laquelle cet empereur abandonnait au pape saint Silvestre *omnes Italiæ seu occidentalium regionum provincias*, ne se réservant pour lui-même que l'Orient [3]. » —

[1] Villemain. *Hist. de Greg. VII*, T. I, p. 195.
[2] Voigt. *Hist. de Greg. VII et de son siècle;* Ed. in-12, p, 186. Trad Jager.
[3] Héfélé, *Hist. des Conciles*, Tom. VI, p. 469, Not. 1, Trad. Delarc.

« Personne en Espagne ni ailleurs ne savait un seul mot de ces prétendus droits du siége apostolique sur l'Espagne, dit Bossuet : Grégoire lui-même en convient. Je ne veux cependant pas croire qu'en les revendiquant il ait joué le rôle d'un imposteur, j'aime mieux dire qu'il put se tromper de bonne foi en s'appuyant sur des titres faux, comme il s'en trouve un si grand nombre dans l'histoire [1]. » Ces quelques citations suffisent à donner l'idée de l'acharnement avec lequel on s'est élevé à ce propos contre ce qu'il a été si longtemps convenu d'appeler les prétentions exorbitantes de Grégoire VII. Tant de récriminations tombent eette fois encore complétement à faux. Ce ne fut point Grégoire VII qui prit l'initiative de cette affaire ; il en hérita de son prédécesseur Alexandre II qui l'avait réglée lui-même et lui avait imprimé la direction première. Mais, dira-t-on, Alexandre II n'avait agi qu'à l'instigation de son premier ministre Hildebrand sur lequel retombe en définitive toute la responsabilité. C'est encore une erreur. L'initiative remonte et appartient exclusivement au comte Ebol de Roucy, ce vaillant croisé qui aida si puissamment les princes chrétiens d'Espagne à repousser les Maures. Intimement lié avec Sanche I roi d'Aragon, dont il était le beau frère, il connaissait les droits antiques de l'église romaine sur les territoires espagnols. Avant d'aller se tailler à la pointe de l'épée une principauté qne son épée arracherait au joug des Sarrasins, il venait en demander l'ivestiture à Alexandre II. Cette démarche spontanée et libre du preux chevalier suffit à elle seule pour démontrer une certaine notoriété subsistant encore à cette époque des anciens droits du saint-siége. Grégoire VII la constate lui-même dès la première ligne de sa lettre aux princes espagnols : « Vous n'ignorez sans doute pas, leur dit-il, qu'anciennement le royaume d'Espagne relevait de la juridic-

[1] Bossuet, *Defens. Declar.* loc. cit. p. 173. *Neque propterea Gregorium antiqua ecclesiæ romanæ jura in Hispaniæ regnum memorantem deceptorem putamus, sed falsis titulis quales omni ævo multi confecti sunt, decipi potuisse confitemur. — Cæterum id juris et Hispani nesciebant, et hujus oblitteratam fuisse memoriam ipsam ipse Gregorius fatebatur. — Quænam certe ejus legati rei oblitteratæ atque omni hominum elapsæ memoriæ documenta protulerint, neque usquam legimus, aut omnino intelligimus quomodo stare possint.*

tion de saint Pierre : *Non latere vos credimus regnum Hispaniæ ab antiquo proprii juris sancti Petri fuisse* [1]. » Quant à la valeur et à l'authenticité des titres sur lesquels il s'appuyait, nous avons pour y croire l'adhésion complète que leur donna le vénérable Hugues de Cluny; et si le témoignage d'un saint appuyant la parole d'un autre saint ne suffit point encore aux critiques modernes, il en est un autre dont on ne saurait récuser la compétence ni l'impartialité absolue. Les princes d'Espagne directement intéressés dans cette affaire reconnurent sans difficulté la légitimité des droits du saint-siége. On peut s'en rapporter à la perspicacité de pareils témoins. Quant à la donation constantinienne évoquée mal à propos par le docteur Héfélé, elle n'avait ici aucune application. Nous avons vu que cette très-réelle charte de Constantin le Grand ne donnait point à Sylvestre II la propriété matérielle des royaumes de l'occident, mais un droit de suprême judicature. Quels furent donc les textes postérieurs à Constantin sur lesquels Alexandre II, Hildebrand, saint Hugues de Cluny, le beau-frère du roi d'Aragon et les princes d'Espagne s'appuyèrent ? Il ne nous ont pas été conservés. C'est là une découverte qui reste à faire dans le champ de l'érudition paléographique. En attendant le résultat complet des investigations qui se poursuivent en ce sens, les récents historiens d'Espagne ont déjà constaté deux faits d'une importance capitale et qui jettent un jour tout nouveau sur la question. Le premier remonte à l'an 701, époque ou Witiza, rompant avec l'église romaine défendit à tous

[1] Grégoire ne convient donc pas, comme le dit Bossuet, de l'ignorance complète dans laquelle se trouvaient alors les Espagnols eux-mêmes au sujet des anciens droits du saint-siége sur l'Espagne. Seulement dans une autre lettre écrite quatre ans plus tard, il explique que la longue interruption de l'exercice de ce droit en a affaibli le souvenir. Voici ses paroles : *Notum vobis fieri volumus... regnum Hispaniæ ex antiquis constitutionibus beato Petro et sanctæ Romanæ Ecclesiæ in jus et proprietatem esse traditum. Quod nimirum hactenus præteritorum temporum incommoda et aliqua antecessorum nostrorum occultavit negligentia. Dum postquam regnum illud a Saracenis et paganis pervasum est, et servitium quod beato Petro inde solebat fieri, propter infidelitatem et tyrannidem eorum detentum, ab usu nostrorum tot annis interceptum est, pariter etiam rerum et proprietatis memoria dilabi cœpit.* (Greg. VII, *Epist.* XXVIII, Lib. IV, col. 486).

ses sujets de payer le tribut annuel de saint Pierre. Donc antérieurement à Witiza l'Espagne reconnaissait la souveraineté féodale du siége apostolique [1]. Le second fait signalé par le grand historien espagnol Mariana est encore plus significatif; il se rapporte à l'an 950 et au régne de Ramire III. « Profondément attaché à l'Église et au saint siége, dit Mariana, ce prince par une constitution solennelle déclara que son royaume, sa propre personne, ses fils et successeurs seraient pour toujours soumis aux souverains pontifes et leur paieraient tribut [2]. » On voit donc qu'Alexandre II et Grégoire VII n'eurent à recourir ni à la donation constantinienne ni à des titres apocryphes pour établir les justes revendications de l'église romaine sur le royaume d'Espagne.

§ III. GRÉGOIRE VII EN APULIE.

L'armée d'Hildebrand. Violences crimes et désordres en Allemagne et en Italie.

25. La vigilance dont il avait donné la preuve durant son administration provisoire en qualité de pontife élu, Grégoire VII la signala plus manifestement encore après son sacre. « On le vit sur le champ, dit Wido de Ferrare, comme un ministre fidèle et un dispensateur prudent des domaines de l'église, pourvoir à la sécurité de toutes les villes, bourgs, municipes et châteaux de la juridiction romaine, prenant toutes les mesures de conservation nécessaires et se préoccupant des moyens de recouvrer les territoires enlevés par la violence à la domination de saint Pierre. Il organisa une force armée, non point dans un but de tyrannie ou dans un sentiment de vaine gloire, mais pour défendre l'église romaine tellement spoliée par les Normands et par les seigneurs du voisinage qu'elle se trouvait presque réduite à rien. La terreur fut grande parmi tous ceux qui avaient des attentats de ce genre à se reprocher, lorsque les soldats du seigneur Hildebrand, *milites domni Hildebrandi*, commencèrent autour de Rome une expédition qui fit en quelques mois

[1] Cf. Voigt. *Hist. de Greg. VII*, p. 186, note de M. Jager.

[2] *Sedi apostolicæ imprimis et maxime deditus fuit, prorsus ut regnum seque et liberos romanis pontificibus obnoxios vectigales que fore lege in æternum lata voluerit et sanxerit.* (Mariana. *De reb. hispanicis*, cap. VII.)

rentrer sous l'autorité du siége apostolique les cités et les forteresses de son domaine. Tous les rebelles se turent ; aucun d'eux ne fut assez téméraire pour renouveler ses invasions sacriléges. Cependant le nouveau pape n'usait des biens ainsi recouvrés que pour en distribuer les revenus aux indigents. Rome lui donnait les doux noms de père des pauvres, de défenseur des veuves et des orphelins. Sa réputation de sainteté fut en peu de temps portée d'un bout du monde à l'autre. Elle contrastait avec la perversion du jeune roi Henri IV indigne fils de l'empereur Henri le Noir. Sous l'influence de ce prince impie, la peste de l'hérésie simoniaque et une sorte d'éruption de tous les vices couvrit le monde. Quiconque voulait devenir évêque réalisait son patrimoine, le convertissait en or ou en argent et courait en Allemagne acheter du roi un évêché. Toutes les dignités ecclésiastiques étaient mises à l'encan, l'honneur du sacerdoce de Jésus-Christ se vendait et s'achetait à la cour comme on vend dans les foires le plomb, le fer, un cheval ou tout autre objet de commerce. De là une horrible contagion de crimes. En effet les misérables qui obtenaient de la sorte les titres ecclésiastiques, sans nul souci des principes de la foi ni de la morale chrétienne, s'abandonnaient à l'adultère, au sacrilége, au parjure. Un serment ne leur coûtait pas plus à prêter qu'à violer ; ils se mariaient publiquement et se montraient escortés de leurs enfants. Dans toute l'Émilie et la Ligurie les prêtres et les diacres célébraient leurs noces avec apparat, dotaient leurs fils et leurs filles et leur trouvaient des alliances dans les familles même les plus nobles et les plus opulentes. Ce fut comme un chaos de débordements et de crimes. « Le prêtre était devenu aussi pervers que le peuple, les pierres du sanctuaire gisaient souillées dans la boue des rues. » A la vue de ces désastres qui grandissaient chaque jour, Grégoire ému jusqu'au fond de l'âme et enflammé du zèle de l'amour divin fit vœu de sacrifier sa vie, s'il le fallait, pour arrêter le torrent du mal, extirper l'hérésie simoniaque ramener à la discipline ecclésiastique du célibat tous ces évêques et prêtres sacriléges et impurs. Dans cette lutte on devait voir se lever contre lui les pontifes et les princes, s'ébranler tout l'univers, le peuple chrétien se diviser en deux camps, les

uns disant : « Grégoire est bon et juste, les autres l'appelant imposteur, ennemi des rois (*antimonarchum*) et antechrist. Au milieu de cette effroyable tempête, il ne perdit rien de son calme, de sa persévérance, de son courage imperturbable. Plus le combat était acharné, plus il déployait de ressources : comme sur un champ de bataille le général habile varie ses manœuvres, tantôt simulant la fuite pour frapper plus sûrement l'ennemi, tantôt faisant front de toutes parts afin d'abattre toute résistance. Ainsi lutta le grand pape sans céder ni défaillir jamais, combattant au premier rang et soutenant héroïquement ses auxiliaires, redoublant les exhortations, reprenant, suppliant, menaçant tour à tour, sans s'écarter une minute de la règle de vérité [1]. »

26. Voici la lettre que deux jours après son sacre (1er juillet 1073) il adressait aux églises de la haute Italie : « Grégoire évêque serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles du bienheureux Pierre prince des apôtres habitant en Lombardie, salut et bénédiction apostolique. Je ne veux pas vous laisser ignorer, frères très-chéris, ce que plusieurs d'entre vous savent sans aucun doute. Nous sommes maintenant placé à un poste où il nous faut, bon gré mal gré, annoncer à toutes les nations et surtout à celles qui ont l'honneur d'être chrétiennes, la vérité et la justice. « Crie, ne cesse pas, nous dit le Seigneur : élève la voix comme une trompette d'airain et dénonce à mon peuple ses forfaits [2]. » — « Si tu ne dénonces à l'impie ses iniquités, je viendrai redemander son âme à ta main [3]. » — « Maudit soit celui qui retient son glaive de peur de le teindre de sang [4], » c'est-à-dire qui n'ose pas faire retentir la foudre de la parole évangélique aux oreilles des hommes charnels. Je vous tiens ce langage parce qu'au milieu des crimes qui pullulent sur la terre, il se trouve en Lombardie des ministres de Satan, des précurseurs de l'Antechrist, ligués pour l'anéantissement de la foi chrétienne et dont l'impiété provoque la colère de Dieu. Nul de vous n'ignore l'intrusion de Gotafred à Milan. L'église

[1] Wido Ferrar. *apud* Watterich, Tom. I, p. 355-357.
[2] Isaï., LVIII, 1. — [3] Ezech. XXXIII, 8. — [4] Jerem. XLVIII, 10.

illustre entre toutes par la protection de la très-glorieuse Vierge Marie et l'autorité du grand docteur saint Ambroise a été achetée comme une esclave par le mercenaire Gothfred ; elle a été par lui, cette noble épouse du Christ, prostituée au démon, séparée de la foi catholique et souillée du crime simoniaque. Déjà, vous le savez, à la première nouvelle de cet attentat, la sainte église romaine votre mère et la maitresse de toute la chrétienté, dans un concile solennel a excommunié Gothfred comme un ennemi de la foi catholique et de la loi chrétienne; elle a lancé l'anathème contre lui et tous ses adhérents. De toute antiquité l'excommunication a été respectée au sein de l'Église : les saints pères nous l'enseignent, il n'est pas un seul catholique qui l'ignore, nos ennemis en conviennent eux-mêmes. En conséquence par l'autorité du Dieu tout puissant, Père, Fils et Saint Esprit, au nom des bienheureux princes des apôtres Pierre et Paul, nous vous avertissons, frères bien aimés, et vous enjoignons de cesser tout rapport avec l'hérétique Gothfred. S'associer à son crime serait abjurer la foi du Christ. Opposez lui donc une courageuse résistance, comme il appartient à de vrais enfants de Dieu, et défendez à tout prix le trésor de votre foi, unique gage de salut. Ne vous laissez point effrayer par la puissance humaine : le Seigneur est avec nous ; plus puissant que tous les mortels ensemble, il reste toujours invincible ; c'est lui qui nous appelle à combattre pour sa cause, se réservant, comme dit l'apôtre, de couronner nos légitimes efforts. Il n'emploie d'ordinaire que les petits et les humbles pour écraser les superbes : la faiblesse selon le monde lui suffit pour confondre les forts. Que ce Dieu tout-puissant qui a confié ses brebis au bienheureux Pierre et lui a donné le gouvernement de toute l'Église vous fortifie dans son amour, afin que par sa grâce absous de vos péchés, vous méritiez de réprimer les ennemis de son nom et de provoquer leur cœur à la pénitence [1]. »

Départ de Grégoire VII pour l'Apulie. L'évêque conquérant Jaromir à Prague.

27. Dans ce bref pontifical M. Villemain trouve une déclaration de guerre au roi de Germanie. « Grégoire VII, dit-il, n'accusait pas

[1] Greg. VII, *Epist.* xv, Lib. I, col. 297.

encore publiquement ce prince, mais il l'attaquait dans la personne d'un évêque nommé par lui, et commençait ainsi cette lutte qui devait être si longue [1]. » Quelle tendre sollicitude pour Gothfred ! On aime à voir nos écrivains rationalistes prendre rétrospectivement le parti d'un incendiaire, d'un pillard de grand chemin, couvert de sang et de rapines, investi par un diplôme payé à la chancellerie d'Allemagne et par une consécration sacrilége du titre d'archevêque de Milan. Mais si par impossible, Grégoire VII levant les deux excommunications lancées par Alexandre II contre Gothfred, eût livré le Milanais aux dévastations d'un tel scélérat, les rationalistes ne trouveraient point assez d'injures pour flétrir la mémoire d'un pape qui aurait abandonné ainsi aux fureurs d'un bourreau les populations opprimées. Tant le parti pris de calomnier l'un des plus grands pontifes qui aient jamais travaillé à la civilisation chrétienne de l'Europe comporte d'aveuglement et de contradictions ! Quelques jours après la signature de son encyclique aux fidèles de Lombardie, Grégoire VII quitta Rome avec une escorte de cardinaux et d'évêques pour faire rentrer sous l'autorité du saint-siége les divers territoires de l'Italie méridionale usurpés par les seigneurs féodaux et par les chefs Normands. Son voyage devait durer jusqu'à la fin de l'année 1073. Mais les affaires de la chrétienté ne souffrirent pas de cette longue absence : les dépêches venaient le trouver de toutes les parties du monde dans les villes où il séjournait, et il expédiait de là ses réponses, ses avis, ses décisions avec une régularité ponctuelle et une infatigable activité. Le 7 juillet à Laurentum (aujourd'hui *Torre di Paterno*) il écrivait à Wratislas duc de Bohème à propos d'un scandale qui venait d'éclater dans ses états. Son frère le prince Jaromir, mécontent de n'avoir pas été compris dans le partage des fiefs paternels, s'était révolté. Pour lui faire déposer les armes Wratislas s'entendit avec le jeune roi Henri IV, qui offrit comme dédommagement au déshérité l'opulent évêché de Prague. Jaromir accepta et Sigefrid métropolitain de Mayence s'empressa de le sacrer. On imagine facilement ce que dut être le nouvel

[1] *Hist. de Greg. VII*, Tom. I, p. 39.

évêque. Pour étendre ses domaines épiscopaux il s'y prit à la manière des conquérants et voulut s'annexer le siége d'Olmutz. Un vénérable vieillard, l'évêque Jean titulaire de cette église, fut saisi par les soldats de Jaromir, traîné par les cheveux, battu de verges et jeté dans un cachot. Deux légats du saint-siége, Bernard et Grégoire, qui prirent la défense du vénérable confesseur, furent menacés du même sort et durent quitter la Bohème. « Voilà donc, écrivait le pape à Wratislas, à quels horribles excès se portent chez vous des chrétiens, des princes, votre propre frère ! Hélas ! mieux vaudrait pour ces hommes qui courent à la damnation qu'au jour de leur naissance on eût suspendu à leur cou une meule de moulin et qu'on les eût jetés à la mer [1]. » Grégoire terminait en citant Jaromir à son tribunal, menaçant s'il n'obéissait de le frapper d'excommunication. Nous verrons plus loin avec quelle fermeté le pontife poursuivit cette affaire.

Les ambassadeurs byzantins à Albano. Lettre de Grégoire VII à l'empereur Michel.

28. Le 9 juillet Grégoire VII était à Albano lorsque deux moines grecs, envoyés par l'empereur byzantin Michel Parapinace, se présentèrent à son audience. Depuis le schisme de Cérulaire la décadence de l'empire d'Orient était rapide et la vengeance du ciel manifeste. Les Turcs Seldjoucides venaient de s'établir victorieusement à Nicée ; encore un pas et leur émir Soliman plantait l'étendard du croissant sur le dôme de sainte Sophie à Constantinople. Michel comprit alors la faute énorme commise par ses prédécesseurs qui en se détachant de l'unité catholique s'étaient privés eux-mêmes des secours que l'Occident pouvait leur prêter. Son ambassade à Grégoire VII témoignait à la fois et de son humiliation et de sa détresse. Pour ne point effaroucher les instincts schismatiques du clergé de Byzance, il avait comme à la dérobée confié la négociation à deux personnages obscurs, dont l'insignifiance personnelle ne pouvait le compromettre. Voici la réponse que Grégoire VII lui transmit d'Albano même : « Les deux moines grecs Thomas et Nicolas nous ont remis de la part de votre excellence des lettres pleines des sentiments les plus affectueux pour nous et les plus

[1] S. Greg. VII, *Epist.* xvii, Lib. I, col. 899.

respectueux pour la sainte église romaine. Vous accréditez près de nous ces deux envoyés nous priant d'ajouter une foi entière aux communications verbales qu'ils ont à nous faire. Mais l'importance du sujet dont ils ont à nous entretenir ne parait point en rapport avec la qualité de ces personnages. Nous chargeons donc notre frère et coévêque Dominique, patriarche de Venise, aussi attaché à la sainte église romaine qu'il est dévoué aux intérêts de votre empire, de se rendre en Orient pour y conférer avec vous. Entre l'église romaine et celle de Constantinople son antique fille, nous avons le plus vif désir de rétablir la concorde. Vous voyez vous-même les déplorables résultats du schisme ; votre majesté pourra en toute confiance traiter avec le patriarche de Venise des graves intérêts qui sont maintenant en question [1]. » Il ne s'agissait de rien moins que d'un appel à tous les chevaliers de l'Occident pour les engager à secourir l'empire byzantin contre l'Islamisme. Les croisades étaient en germe dans la proposition que deux moines obscurs venaient d'apporter à Albano. Le génie de Grégoire VII comprit cette grande idée ; il la mûrit et en prépara la prochaine exécution.

Serment de fidélité de Landulphe prince Bénévent

29. D'Albano le pape se rendit au Mont-Cassin et en repartit avec l'abbé et cardinal Desiderius pour Bénévent. La principauté de cette ville avait été, comme nous l'avons dit précédemment, placée par Henri le Noir sous la juridiction du siége apostolique. Landulphe qui en était alors titulaire renouvela entre les mains de Grégoire VII son serment de fidélité à l'église romaine. Nous en avons encore le texte souscrit par Landulphe en présence du pape et des cardinaux au nombre de cinq, savoir Jean de Porto, Jean de Tusculum, Hubert de Préneste, Desiderius abbé du Mont-Cassin et Pierre bibliothécaire de la sainte église romaine. Le prince déclarait que s'il était jamais infidèle au pape où à ses successeurs, s'il cherchait par quelque investiture, concession ou aliénation de territoire, à diminuer les possessions de l'église, il consentait à perdre à l'instant sa dignité [2]. (12 août 1073.)

[1] Greg. VII, *Epist.* XVIII, lib. I, col. 300.
[2] *Ibid.* col. 301.

Grégoire VII et Robert Guiscard à Bénévent. Politique astucieuse de Robert Guiscard.

30. Durant le séjour du pape à Bénévent eut lieu avec Robert Guiscard une négociation fort épineuse sur laquelle la chronique du moine Amatus écrite en langue romane et récemment découverte par M. Champollion Figeac nous fournit des détails jusqu'ici ignorés. Vers la fin d'avril 1073, époque de la mort du pape Alexandre II, Robert Guiscard était lui-même tombé dangereusement malade. On fit même courir le bruit de sa mort et cette fausse nouvelle fut portée à Rome. Grégoire VII écrivit sur le champ à la duchesse qu'il croyait veuve une lettre de condoléance, en la priant d'amener son jeune fils à Rome pour y recevoir de la sainte église romaine l'investiture des domaines « que tenait Robert des papes ses prédécesseurs. » La fausse nouvelle fut bientôt démentie et le pape se montra « liez et joyeux » d'apprendre la guérison de Robert. Il le fit inviter à une conférence à Bénévent. Le duc qui avait plus d'une fois, au mépris de son serment de fidélité au saint-siége, entrepris des incursions sur le territoire de la principauté et même essayé de prendre d'assaut la capitale, avait tout lieu de craindre les justes reproches de Grégoire VII. Il se rendit toutefois à Bénévent mais à la tête d'une troupe nombreuse de chevaliers et, comme dit le chroniqueur, « garni de grand exercit » (armée). Il fit dresser ses pavillons et ses tentes sous les murs de la ville, et comme « le saint père lui manda messages de venir le trouver » le duc répondit que « pour garder soi de la malice de ceulx qui estoient en la cité » il n'y entrerait point et attendrait dans son camp la visite du pontife. De là, ajoute le chroniqueur, « discorde fut entre eux et male volonté. Le pape corrocié se partit de Bénévent et s'en alla à Capoue pour donner faveur au prince Richard lequel estoit ennemi du duc Robert [1]. » Tel est le récit du moine contemporain. Il nous permet d'apprécier l'astucieuse politique du duc normand qui justifia en cette circonstance son surnom de Guiscard (l'Avisé). Fort au courant, par ses relations diplomatiques avec l'Allemagne et la haute Italie, des dispositions hostiles du jeune roi Henri IV contre Gré-

[1] Aimé. *L'ystoire de li Normant.* Liv. VII, chap. VIII. Edit. Champollion Figeac. Paris 1855.

goire VII, il voulait se ménager pour l'avenir et se faire un mérite aux yeux de son roi de son injurieuse conduite envers le pape. S'il n'avait jamais obéi qu'à des calculs aussi mesquins, Robert Guiscard n'eut jamais pris rang parmi les héros. Mais il comprit mieux plus tard le génie de Grégoire VII et les événements lui fournirent l'occasion de réparer noblement sa faute.

Serment de fidélité de Richard prince de Capoue. Clause relative au roi Henri IV.

31. Pour le moment, il s'obstina dans sa résistance au grand pape. Son beau-frère Richard prince de Capoue ne le suivit point dans cette voie. On se rappelle qu'il avait reçu de Nicolas II l'investiture de sa principauté et du duché de Gaëte. Fidèle au saint-siége durant le schisme de Cadaloüs, protégé énergiquement par le pontife légitime Alexandre II, il renouvela le 24 septembre entre les mains de Grégoire le serment de secourir l'église romaine de ses conseils et de son bras, au risque de sa vie et de sa liberté; d'aider à reconquérir, à conserver et à défendre les *regalia* de saint Pierre [1], de contribuer de tout son pouvoir à maintenir la sécurité et l'honneur du pape ; de ne rien envahir, ni occuper dans les territoires étrangers sans la licence expresse et la concession du saint-siége ; d'acquitter fidèlement le tribut de saint Pierre ; de remettre à la juridiction pontificale toutes les églises de ses états et de les défendre contre toute agression. « Quant au roi Henri, disait-il je lui jurerai fidélité, sauf toujours celle que je dois à l'église romaine, aussitôt que j'y aurai été invité par vous ou par vos successeurs. En cas de vacance du saint-siége, je m'engage, si j'en suis requis, à protéger les cardinaux, le clergé et le peuple de Rome pour assurer la tranquillité de l'élection et sa canonicité [2]. » C'était la même formule que Robert Guiscard avait jadis souscrite en prêtant le serment féodal au pape Nicolas II [3], sauf la clause relative à Henri IV, laquelle réservait pour l'avenir, si jamais le jeune roi devenait empereur, la reconnaissance officielle de sa suzeraineté. Loin de chercher dès lors, comme le lui reprochent les critiques moder-

[1] Domaines possédés à titre de suzeraineté.
[2] S. Greg. VII, *Epist.* XXI, Liv. I, col. 304.
[3] Cf. Chap. III du présent volume, N° 43.

nes [1], à soulever contre le roi germain tous les princes de l'Apulie et de la Calabre, Grégoire VII au contraire travaillait à lui frayer le chemin de l'empire, à le réconcilier avec ses sujets révoltés, en le ramenant à la vertu et à une conduite digne d'un prince chrétien. Une négociation fort active se poursuivit en ce sens durant le séjour du pape à Capoue par l'intermédiaire de Rodolphe de Souabe en Allemagne, de l'impératrice Agnès à Rome, de la duchesse Béatrix et de la comtesse Mathilde en Lombardie. Ces illustres personnages, à des titres divers, souhaitaient avec ardeur la conversion du jeune roi; l'impératrice comme une mère chrétienne dont les désordres d'un fils ingrat perçaient le cœur ; Béatrix et Mathilde par le double lien de parenté qui les attachait au roi et de filiale tendresse qui les unissait à l'église romaine ; Rodolphe de Souabe par un sentiment de patriotisme et de loyauté chevaleresque qui lui faisait chercher un remède aux maux de son pays et décliner l'honneur qu'on voulait déjà lui faire à lui-même en lui décernant la couronne dont Henri IV se montrait si indigne.

Lettre de Grégoire VII à Rodolphe duc de Souabe

32. Le 1er septembre 1073 Grégoire répondait en ces termes au duc de Souabe : « La noblesse de vos sentiments nous était connue, votre conduite a toujours prouvé l'amour que vous portez à la sainte église romaine. La lettre que vous nous adressez en est un nouveau gage : elle témoigne du zèle désintéressé qui vous inspire, entre tous les princes d'Allemagne, pour la prospérité de l'état et de la sainte Église, pour la concorde entre le sacerdoce et l'empire. Nous-mêmes, que votre seigneurie le sache bien, nous n'avons aucun sentiment de malveillance préconçue à l'égard du roi Henri. Nous lui sommes au contraire attaché par un triple lien ; c'est nous qui à son berceau l'avons élu roi ; son père l'empereur Henri de glorieuse mémoire m'a toujours honoré de son affection ; enfin à sa mort il a confié son fils à l'église romaine en la personne du pape Victor de vénérable mémoire. Comment pourrions-nous donc avoir contre lui un sentiment quelconque d'inimitié préconçue, quand il

[1] Cf. Villemain, *Hist. de Greg. VII*, Tom. I, p. 403.

n'y a pas, grâce à Dieu, dans toute la chrétienté un seul homme que nous voudrions haïr ? « Si je n'ai la charité, dit l'apôtre, je ne suis rien [1]. » Il importe cependant que dans le pacte qui rétablira l'union du sacerdoce et de l'empire tout soit parfaitement pur et sincère. Dans ce but il serait fort utile que nous pussions conférer avec vous en présence de l'impératrice Agnès, de la duchesse Béatrix, de Raynald évêque de Côme et d'autres personnes craignant Dieu. De même qu'il y a deux yeux dans le corps pour donner à l'homme la lumière matérielle, ainsi par l'union des deux pouvoirs dans la vraie religion, le corps de l'Église doit être régi et éclairé par la lumière spirituelle. Ce sujet a besoin d'être traité d'une manière approfondie. Quand vous aurez bien compris nos vues, si elles vous semblent justes, vous les seconderez ; si vous y trouvez quelque chose à ajouter ou à retrancher, nous sommes prêts avec l'aide de Dieu à profiter de vos conseils. Nous faisons donc appel à votre prudence et nous serions heureux, dans un voyage que vous feriez *ad limina*, de pouvoir nous entretenir avec vous [2]. » Les événements politiques dont l'Allemagne était alors le théâtre ne permirent point au duc de Souabe d'accomplir son pélerinage *ad limina;* il usa néanmoins de toute son influence pour obtenir du jeune roi un changement de conduite. L'impératrice Agnès travaillait elle-même ardemment à ce résultat. Dans une lettre également datée du 1er septembre, le pape écrivait à l'évêque de Côme Raynald en ces termes : « Vous savez, vous et notre très-chère fille l'impératrice Agnès, quels sont mes sentiments à l'égard du roi et quels vœux je forme pour lui. Plus que personne je voudrais le voir comblé de tous les biens et de toutes les prospérités de la terre, mais aussi et je l'ai maintes fois répété, mon désir le plus vif serait de le voir donner l'exemple de la régularité et de la vertu. Si la pureté des mœurs, l'honnêteté de la vie et la religion chez un particulier servent à l'honneur et à la gloire de la sainte Église, quelle ne serait pas la force d'un tel exemple donné par celui qui est le chef des

[1] I Cor, XIII, 3.
[2] S. Greg. VII, *Epist.* XX, lib. I, col. 302.

laïques, qui est roi et qui sera un jour, si Dieu le permet, empereur des Romains? Le voir aimer la religion, s'attacher par une affection sincère les gens de bien, soutenir et accroître l'honneur de l'église, tels sont, Dieu m'en est témoin, les plus chères espérances de mon cœur. Pour les réaliser il lui faut écarter comme un poison mortel les conseillers pervers qui l'ont jusqu'ici entouré. On nous dit qu'il commence à entrer dans cette voie et à rendre sa confiance à des hommes qui en sont dignes. Quant à la réconciliation que vous projetez entre l'église romaine et lui, pour procéder utilement il conviendrait, si le duc Rodolphe de Souabe vient en Lombardie, comme il en a l'intention, de l'inviter à se rendre à Rome où nous pourrons tout concerter avec l'impératrice et la duchesse de Toscane qui prennent tant d'intérêt à cette affaire. Nous la terminerons en telle sorte que dès maintenant vous pouvez assurer le roi qu'à son arrivée en Italie il trouvera partout un accueil honorable et pacifique [1]. »

33. Les premières négociations aboutirent, grâce sans doute à l'imminence du péril où se trouvait alors Henri IV. Contraint de se soustraire par une fuite ignominieuse aux revendications des soixante mille guerriers saxons qui l'étaient venus cerner dans la forteresse de Hartzbourg [2], il lui fallut recourir à l'intervention de l'abbé de Hersfeld pour obtenir la liberté de la reine Berthe, assiégée elle-même dans l'une des forteresses de la Saxe. Le sauf-conduit fut d'autant plus facile à obtenir, qu'au nombre des griefs articulés par les Saxons figurait en première ligne l'outrageuse conduite de Henri IV envers sa noble épouse. Berthe vint donc rejoindre le roi à Hersfeld. L'année suivante elle y donna le jour à un fils qui fut

Diète de Corvey.

[1] Id. *Ep.* XXI, col. 303. M. Villemain en présence de ces textes formels n'hésite pas à reconnaître que Grégoire VII « n'avait pas alors l'intention de poursuivre mortellemement Henri IV. » Mais il trouve un parti-pris d'humilier le jeune roi dans le choix des arbitres fait par le pape. « Rodolphe, dit-il, n'était qu'un ambitieux vassal du roi de Germanie ; Béatrix et Mathilde avaient été nourries dans l'amour de l'Eglise et la haine de l'empire ; Agnès enfin, impératrice déchue, se sentait la pénitente de Rome bien plus que la mère de Henri. » (Tom. I, p. 405.) Avec un tel système de récriminations, Grégoire VII se trouve toujours coupable.

[2] Cf. Chapitre précédent N° 87.

baptisé sous le nom de Conrad et eut pour parrain l'abbé d'Hersfeld. Henri IV n'avait pas tardé à quitter le monastère hospitalier pour se rendre dans les provinces rhénanes où il se flattait de recruter bientôt une armée. De Worms où il établit son quartier général, il convoqua près de lui tous les grands vassaux avec leurs hommes d'armes. Mais sa tyrannie avait révolté tous les cœurs. Les cruelles exactions qu'il avait fait peser sur les malheureux habitants des campagnes avaient tari les sources de revenu. Le trésor royal n'en avait guère profité, tout avait été dilapidé par les odieux favoris du monarque. Le trafic simoniaque si lucratif en d'autres temps ne rendait plus rien, parce que les acheteurs de bénéfices n'osaient plus hasarder leur argent près d'un roi dont la déchéance paraissait inévitable. « Les autres présents simoniaques, tels que gibier, volaille, denrées de toute espèce, firent tout à coup défaut disent les chroniqueurs, et l'on était obligé d'acheter chaque jour les objets nécessaires à la table royale. » M. Villemain paraît fort scandalisé d'un tel état de choses. Nous ne trouvons d'étonnant à cela que lé scandale de l'éminent écrivain et le scandale plus monstrueux encore d'un roi qui jusque-là avait spéculé sur la convoitise de ses sujets pour se faire nourrir sans bourse délier. L'appel de Henri aux grands vassaux d'Allemagne ne produisit pas l'effet qu'il en avait attendu. Au lieu d'amener leurs contingents de guerre, les princes vinrent seuls à Worms et déclarèrent unanimement au jeune roi qu'ils ne pouvaient l'aider dans une expédition injuste. « Cette réponse le consterna, dit Lambert d'Hersfeld ; il voyait ainsi échouer tous ses plans de vengeance. Dans l'intervalle les Saxons continuaient le siége des forteresses, ils ne pouvaient tarder à s'en rendre maîtres. Ne trouvant plus d'autre ressource, Henri conjura l'archevêque de Mayence Sigefrid et saint Annon de Cologne d'interposer leur autorité près des princes saxons pour les faire consentir à une entrevue pacifique qui devait avoir lieu à Corvey le 24 août 1073. Au jour fixé la diète eut lieu. Tous les seigneurs de la Germanie et de la Saxe se réunirent, sauf le vénérable Annon qui, songeant dès lors à dégager sa vieillesse des luttes de la politique humaine, se contenta d'envoyer des représen-

tants. Sigefrid présida à sa place, il mit tout en œuvre pour apaiser le ressentiment des Saxons. Mais ceux-ci placèrent la discussion sur un terrain nouveau. Ne se contentant plus d'exposer les injustices criantes, les horribles cruautés dont ils avaient notoirement été victimes, ils déclarèrent que pour d'autres faits non moins graves et dont ils allaient administrer la preuve, Henri IV avait encouru la déchéance et ne pouvait plus figurer au nombre des rois chrétiens. Ils énumérèrent alors les assassinats perpétrés par lui sur ses familiers les plus intimes, ses outrages contre son épouse la reine Berthe, contre sa propre sœur l'abbesse de Quedlimbourg et contre d'autres personnes de sa parenté. « Jugés d'après les lois ecclésiastiques, disaient-ils, ces forfaits entraîneraient pour lui la perte de tous les droits civils et militaires, il serait condamné à renoncer au mariage, à quitter le baudrier et le glaive de la chevalerie, à n'avoir plus aucune des relations sociales dont l'excommunication le priverait et à plus forte raison à déposer la couronne royale [1]. » Les assistants furent effrayés de la gravité de ces articulations. On discuta longuement sur le parti à prendre. Enfin il fut convenu qu'une assemblée à la fois conciliaire et nationale aurait lieu le 20 octobre suivant à Gerstungen sur les frontières de la Hesse et de la Thuringe pour examiner juridiquement la cause. Le roi devrait s'y présenter en personne et produire ses moyens de défense. Douze ôtages furent échangés de part et d'autre comme garantie de fidélité, aux termes de la convention réciproque [1]. »

Mise en accusation de Henri IV par la diète nationale.

34. M. Villemain ne dit pas un mot de la diète de Corvey ni des résolutions si importantes qui y furent adoptées. N'étant sans doute pas disposé à sanctionner la thèse émise par les Saxons et confirmée par l'adhésion de l'Assemblée, il a préféré la passer sous silence. Mais un historien impartial ne commet pas de pareilles fraudes historiques. Toutes les réticences de parti pris ne sauraient détruire un fait. Or le fait ici fut solennel, éclatant, public ; il eut le retentissement de la foudre. On apprit bientôt non seulement en Allemagne mais dans l'Europe tout entière que le roi de Germanie

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal.* 1073; *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1140.

une première fois cité au tribunal du pape Alexandre II pour des crimes qui d'après le droit alors en vigueur entrainaient la déchéance, était ajourné par tous les évêques et seigneurs de ses états à une diète synodale où il aurait soit à se justifier de ces accusations soit à en subir la peine. Ce ne fut donc pas, comme l'ont répété à l'envi tous les historiens gallicans, sur l'initiative de Grégoire VII que fut posée la question de la déposition de Henri IV. Tous les évêques, tous les princes allemands, sans aucune ingérence de Grégoire VII, admirent à Corvey comme un principe de droit public notoire, avéré, incontestable, que les crimes reprochés à Henri IV, s'ils étaient prouvés, entraînaient la perte de tous les droits civils et militaires, l'excommunication et la déchéance du trône. Henri IV lui-même ne fit entendre aucune protestation contre le principe : il se réservait seulement de présenter ses moyens de défense et il espérait les faire adopter à la diète synodale de Gerstungen. Nous l'avons dit, les royautés féodales du moyen-âge étaient uniquement basées sur la fidélité au serment. Le jour de son sacre le roi chrétien jurait d'être le fidèle défenseur de l'Eglise, des droits acquis, des lois nationales. A ces conditions le peuple lui jurait fidélité, sinon non. Toute la négociation de Corvey comme celle qui précédemment avait eu lieu sous les murs de la forteresse de Hartzbourg n'étaient que l'application de ce système législatif dont le développement se poursuivra avec la même logique durant tout le règne de Henri IV.

Lettre de soumission écrite par Henri IV à Grégoire VII.

35. Profondément humilié par la perspective sinon d'une déposition juridique au moins du rôle pénible d'accusé qui l'attendait à Gerstungen, le jeune roi aima mieux confesser ses fautes au pape que d'avoir à en faire l'aveu public à tous ses sujets réunis. En définitive c'était au souverain pontife qu'appartenait en dernier ressort la connaissance des causes dites majeures. Déjà le saint-siége était officiellement saisi de celle qui agitait toute la Germanie. Grégoire VII avec une modération vraiment paternelle, loin d'urger la citation canonique faite par Alexandre II son prédécesseur, avait miséricordieusement sursis aux poursuites et fait parvenir à Henri IV l'assurance de ses bienveillantes dispositions. Les dernières lettres

pontificales au duc de Souabe, à l'impératrice Agnès, aux princesses de Toscane ne laissent aucun doute à cet égard. Henri IV en prit occasion d'écrire la lettre suivante qui dut singulièrement coûter à son orgueil tyrannique : « Au très-vigilant et très-désiré seigneur pape Grégoire investi par le ciel lui-même de la dignité apostolique, Henri par la grâce de Dieu roi des Romains, hommage très-fidèle d'obéissance.— Comme la royauté et le sacerdoce représentés chacun par un vicaire spécial ont besoin pour subsister dans le Christ et accomplir leur légitime ministère de se prêter mutuellement assistance, il faut, mon père et Seigneur bien-aimé, écarter entre eux tous les sujets de dissentiment et les unir en Jésus-Christ par le lien indissoluble de la charité, de l'affection la plus intime et la plus étroite. A cette condition seulement il est possible de maintenir la paix, la concorde des états chrétiens, l'honneur et la prospérité de la religion et de l'église. Appelé depuis quelque temps, par la permission de Dieu à exercer le ministère royal, j'ai trop oublié ce que je devais de respect au sacerdoce, j'ai usurpé ses droits et attenté à son honneur légitime. Le glaive que Dieu fait porter aux rois pour la défense de l'ordre, nous l'avons tiré du fourreau, mais non pas comme il l'eut fallu, contre les seuls coupables et pour la seule cause de la justice. Mais aujourd'hui sensiblement touché par la miséricorde divine et rentrant en nous-même, nous venons spontanément confesser nos fautes, et les accuser auprès de votre paternelle indulgence, espérant dans le Seigneur que l'absolution obtenue de votre autorité apostolique nous sera un titre de justification. Hélas, coupable et malheureux que nous sommes! soit emportement d'une jeunesse trop adulée, soit enivrement d'un pouvoir absolu et sans frein, soit séduction, docilité aveugle à des conseils décevants et séducteurs, nous avons péché contre le ciel et devant vous; nous ne sommes plus digne de nous appeler votre fils. Non-seulement nous avons usurpé les biens ecclésiastiques, mais nous avons vendu à quiconque les voulait acheter, *quibuslibet*, à des indignes, à des simoniaques, à des intrus, les églises elles-mêmes, quand nous aurions dû au contraire les protéger et les défendre. Et maintenant il nous serait impossible, seul et sans le concours de votre autorité, de

remédier à ces désordres. Sur ce point comme pour toutes nos autres affaires nous implorons instamment vos conseils et votre appui, résolu que nous sommes à suivre très-ponctuellement vos ordres en toutes choses, *vestrum studiosissimi præceptum servaturi in omnibus*. Tout d'abord en ce qui regarde l'église de Milan, plongée par notre faute dans l'erreur et le schisme, nous vous prions d'user de votre pouvoir apostolique pour y rétablir l'ordre et la discipline, les autres églises seront également réformées d'après les sentences émanées de votre autorité. Tout ce que vous déciderez, nous l'exécuterons fidèlement avec la grâce de Dieu, suppliant en retour votre paternité d'user de clémence à notre égard et de nous venir en aide dans toutes nos difficultés *in omnibus*. Cette lettre vous parviendra rapidement, portée par des amis très-fidèles qui vous feront entendre de vive voix et plus en détail ce qu'il nous resterait encore à dire [1]. »

Authenticité de la lettre de Henri IV. Son analyse par Fleury.

36. Telle est la teneur de ce message royal l'un des monuments les plus considérables de l'histoire du moyen-âge. La date manque dans le texte consigné au *Registrum* pontifical, et cette omission avidement exploitée par les écrivains hostiles à l'église leur a fourni un prétexte pour en contester l'authenticité. « Henri IV disait-on, n'avait jamais pensé aux choses qu'on lui met dans la bouche. Un partisan peu éclairé du pape a seul pu lui prêter des dispositions aussi invraisemblables [2]. » Bossuet dans la *Défense* des quatre

[1] M. Villemain, suivant son procédé habituel, ne reproduit de cette lettre qu'une seule phrase, celle où le jeune roi s'accuse d'avoir envahi les biens ecclésiastiques et vendu les évêchés. Aux yeux d'un rationaliste ce sont là de légères peccadilles qu'on peut avouer sans grande honte. Puis, sans tenir compte de l'appel trois fois réitéré à l'intervention de Grégoire VII dans les difficultés purement politiques, sans mentionner d'aucune sorte la promesse spontanée du pauvre roi « d'obéir en tout aux ordres du pape » le moderne historien ajoute avec non moins de sincérité que de hardiesse. « Du reste, Henri se gardait bien de demander l'arbitrage du pape sur les affaires de Saxe, il voulait seulement prévenir toute espèce de rupture avec le pontife dans un moment où il se sentait faible contre ses sujets révoltés. » *(Hist. de Greg. VII*, Tom. I, p. 413.)

[2] *Epist.* Henric. IV ad Greg. *Regist.* Lib. I, *Epist.* XXIX *bis*; *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 313.

[3] *Hist. Univers.* part. XLI. p. 102.

articles prend le parti du silence et ne fait pas la moindre allusion à la lettre de Henri IV. Fleury en sa qualité d'historien n'avait pas la même ressource trop en usage chez les polémistes. Il lui fallut bien parler un peu, le moins possible pourtant, d'une lettre si embarassante. Au lieu du texte qu'il n'a garde de traduire, voici l'étrange analyse dont il gratifie les lecteurs : « Dans cette lettre Henri IV témoigne une entière soumission et un sensible repentir de ses fautes. Il avoue qu'il n'a pas employé sa puissance, comme il devait, contre les coupables ; qu'il a usurpé les biens ecclésiastiques et vendu les églises, c'est-à-dire les prélatures, à des personnes indignes. Pour réparer ces désordres, il demande au pape son conseil et son secours, particulièrement pour apaiser le trouble de l'église de Milan dont il se reconnaît la cause. Mais ce que l'on connaît du roi Henri fait juger qu'il ne pesait pas assez les conséquences de ce qu'on lui faisait dire [1]. » Cette dernière phrase du judicieux et circonspect Fleury ouvre sous nos yeux de vastes perspectives. Avant de les développer, il convient de rechercher pourquoi l'historien gallican, dont la lettre royale éveille à un si haut point la défiance, ne se bornait pas tout simplement à la répudier comme apocryphe. Une fausse lettre d'un roi à joindre aux prétendues fausses décrétales des papes n'aurait coûté qu'un trait de plume. Fleury ne l'osa point, parce qu'à moins d'être absolument étranger à l'étude du *Registrum* de Grégoire VII et des monuments historiques de son pontificat, il est impossible de méconnaître l'authenticité de la fameuse lettre de Henri IV. Si la date y a été omise par une inadvertance de copiste, elle se retrouve d'une manière équivalente dans un rescrit pontifical adressé de Capoue le V des calendes d'octobre (27 septembre 1873) par Grégoire VII lui-même au chevalier catholique Herlembald, ce courageux défenseur de Milan. « Vous apprendrez avec joie, dit le pape, que le roi Henri vient de nous écrire une lettre pleine de soumission et de tendresse filiale en des termes qu'à notre connaissance ni lui ni aucun de ses prédécesseurs n'ont jamais employés vis-à-vis des pontifes romains. Ceux qui nous

[1] Fleury. *Hist. Eccles.* Livre LXII, chap. XI.

ont apporté ce message de sa part ont été choisis parmi les plus grands personnages de Germanie. Ils nous assurent qu'il est prêt à suivre ponctuellement nos conseils pour faire cesser le schisme de Milan. C'est qu'en ce moment il sait combien nous pouvons lui être utile et combien en lui refusant notre appui nous pourrions lui nuire. Vous-même vous apprendrez bientôt, le détail de cette négociation ; vous verrez alors que Dieu est avec nous et que sa Providence opère manifestement pour le triomphe de la justice [1]. » Lorsque Grégoire VII parlait ainsi le 27 septembre, il avait entre les mains la lettre du roi, il venait de recevoir à Capoue les seigneurs Allemands députés près de lui par Henri IV. Lettre et députés avaient donc été expédiés immédiatement après la diète tenue à Corvey le 24 août précédent. Nous retrouvons ainsi à quelques jours près la date de la fameuse lettre, en même temps que la preuve irrécusable de son authenticité. Un autre témoignage contemporain, celui de Domnizo biographe de la comtesse Mathilde, achèverait de lever tous les doutes s'il pouvait en rester encore. « Aussitôt que Grégoire VII eut pris en main le gouvernement de l'Eglise, dit-il, uniquement préoccupé du bien spirituel de son troupeau, il adressa de paternels avis au roi, l'exhortant à changer de vie et à réparer ses forfaits. Le roi répondit à ces ouvertures par de bonnes paroles; en lisant sa lettre Grégoire s'écria : « Tous les justes au ciel et sur la terre se réjouiront de la conversion de ce pécheur [2] ! » Rien n'est donc plus constant ni mieux prouvé que l'authenticité de la lettre d'Henri IV à Grégoire VII.

Etendue de la confession renfermée dans la lettre de Henri IV.

37. La portée de ce message est telle que Fleury s'en montrait effrayé ; il imaginait pour en éluder les conséquences que le roi Henri n'avait pas pesé la gravité de ce qu'on lui faisait dire. Ce-

[1] Greg. VII. *Epist.* xxv, *Lib.* I, col. 509.

[2] *Septimus antistes Gregorius exstitit iste;*
Lucra gregis quærens studuit regemque monere
Dulciter a tantis resipisceret ut malefactis.
Ad cujus scripta rescripsit rex bona dicta;
Cujus popa legens apices, gaudens ait esse
In cœlo cunctis de tali gaudia justis.
(Domnizo, *Vita Mathild. cap.* xix, *v.* 10 18.)

pendant à n'en juger que par l'analyse de Fleury lui-même, les aveux de Henri IV ne seraient guère compromettants. Le jeune roi « n'avait pas, comme il le devait, employé sa puissance contre les coupables, » c'est là un péché d'omission, peut-être même un acte d'indulgence fort excusable chez un prince de vingt-deux ans. « Il avait usurpé les biens ecclésiastiques ; » ceci était grave, car le vol même, quand il se complique de sacrilége, n'en reste pas moins devant toutes les législations un crime aussi honteux pour un particulier que déshonorant pour un roi. Mais le voleur couronné se repentait ; il offrait restitution, dès lors il avait droit au miséricordieux pardon du père des fidèles. Il avait vendu à des personnages indignes les églises, « c'est-à-dire les prélatures » ajoute aussitôt Fleury. Cette atténuation de l'historien gallican est un chef-d'œuvre dans le genre de la confession du lion si bien décrite par le fabuliste. Avoir vendu à des indignes les églises avec charge d'âmes aurait constitué pour Henri IV un crime de simonie, mais il n'avait vendu que de simples prélatures, des titres honorifiques, *titulum sine re ;* il avait spéculé sur la vanité d'indignes personnages qui aimaient à se parer de riches costumes, d'insignes éblouissants. Si le procédé n'était pas fort correct, il ne constituait pas non plus une monstrueuse énormité. D'ailleurs Henri IV demandait au pape « son conseil et son secours pour réparer ces désordres et particulièrement pour apaiser le trouble de l'église de Milan dont il se reconnaissait la cause. » Voilà tous les aveux contenus, d'après Fleury, dans la lettre royale. Ni dans leur ensemble ni dans l'examen isolé de chacun d'eux on ne saurait trouver matière aux alarmes de l'historien qui cependant les jugeait compromettants au premier chef et entraînant des conséquences dont le jeune roi n'avait point suffisamment pesé la gravité. C'est qu'en effet les aveux de Henri IV furent beaucoup plus étendus, son recours à l'autorité pontificale de Grégoire VII eut un caractère tout différent. Fleury, bien qu'il ne voulut pas le dire, le comprenait mieux sans doute que nous ne saurions le comprendre nous-même. La lettre de Henri IV était à la fois une confession et une déclaration de principes. Complète dans les aveux la confession embrassait les crimes commis dans

l'ordre politique et social aussi bien que dans l'ordre ecclésiastique religieux et moral. Tous les griefs articulés par les Saxons dans les conférences de Corvey et de Hartzbourg sont avoués implicitement dans la lettre du jeune roi. Les assassinats, les meurtres, les guerres injustes y sont confessés avec une litote plus facile à saisir dans le latin qu'à bien rendre en français : *Gladium nec tamen in reos, ut justum fuit, judiciaria illum semper censura evaginavimus.* A l'embarras de la phrase on devine la honte de l'aveu : mais l'aveu y est. Ce ne sont point des péchés d'omission mais de véritables crimes, perpétrés le glaive à la main, que le jeune roi confesse ici. Ses débordements de mœurs lui arrachent le cri de l'enfant prodigue : « J'ai péché contre le ciel et devant vous; je ne suis plus digne d'être appelé votre fils, *et jam digni non sumus vocatione vestræ filiationis.* Il ne s'agissait point de ces écarts passagers, dont l'inexpérience, la fougue des passions, l'ardeur de l'âge, sont trop souvent la cause et jusqu'à un certain point l'excuse. Henri IV se donne à lui-même la sinistre qualification dont les Saxons se montraient envers lui si justement prodigues : « Hélas! s'écrie-t-il, criminel que je suis! *Heu! criminosi nos!* » S'il rejette une part de responsabilité sur ses adulateurs et ses coupables conseillers, il ne dissimule pas qu'il a cédé à l'enivrement d'un pouvoir absolu et sans frein, *potestativæ nostræ et imperiosæ potentiæ.* » C'est l'aveu général de tous ses crimes dans l'ordre politique et de tous ses excès dans l'ordre moral. Au point de vue purement ecclésiastique il s'accuse de n'avoir pas « rendu au sacerdoce l'honneur légitime qui lui est dû et d'avoir attenté à ses droits : *Sacerdotio, ut oportuit, per omnia jus et honorem non exhibuimus legitimum.* » « Ce ne sont pas seulement les biens ecclésiastiques que j'ai envahis, dit-il, mais j'ai vendu aux indignes qui ont voulu les acheter, aux simoniaques, à des mercenaires qui entraient dans le bercail non par la porte mais par l'intrusion, les églises elles-mêmes. *Non solum enim nos res ecclesiasticas invasimus, verum quoque indignis quibuslibet et simoniaco felle amaricatis et non per ostium sed aliunde ingredientibus ecclesias ipsas vendidimus.* » Les « prélatures » imaginées par Fleury sont quelque peu ridicules quand on les met en face de ce texte où le roi s'accuse

d'avoir vendu les églises elles-mêmes, c'est-à-dire les évêchés et les abbayes, à quiconque les voulait acheter, à des indignes, c'est-à-dire à des laïques ou à des clercs scandaleux, mariés, simoniaques, lesquels entraient non par la porte mais par intrusion dans le bercail, c'est-à-dire exerçaient malgré leur indignité, leur simonie, leur intrusion, les fonctions épiscopales ou abbatiales.

Déclaration de principes contenue dans la lettre royale.

38. La confession de Henri IV est donc aussi complète qu'elle pouvait l'être dans un message diplomatique. Elle constate par l'aveu même du coupable la réalité de ses crimes, de sa tyrannie, de ses monstrueux excès. Mais la déclaration de principes renfermée dans la lettre royale a une importance beaucoup plus considérable encore. Henri IV y reconnaît tout d'abord la parfaite légitimité de la promotion de Grégoire VII au souverain pontificat; d'avance il flétrit toute la série d'attentats que nous le verrons accumuler pour faire déposer ce glorieux et immortel pontife : *Domno papæ Gregorio apostolica dignitate cœlitus insignito.* Si le ciel lui-même avait promu Grégoire VII comment le roi eut-il jamais l'audace de le déposer? A ce pontife élu du ciel, Henri IV jure la fidélité qu'un serviteur doit à son maître, *debiti famulatus fidelissimam exhibitionem.* En d'autres termes Henri reconnaît spontanément, librement, expressément la subordination de son pouvoir temporel à la puissance pontificale. C'est là sans doute ce qui épouvantait le regard perspicace de Fleury. Un tel langage dans la bouche du roi de Germanie sanctionnait la doctrine tant reprochée à Grégoire VII et renversait toute la thèse gallicane. Henri IV se plaçait vis-à-vis du pape dans la situation non pas seulement d'un subordonné à l'égard de son chef, d'un vassal à l'égard d'un suzerain, mais d'un serviteur à l'égard de son maître ; il affirmait que cette situation était bien celle que réglaient de part et d'autre le devoir et le droit, *debiti famulatus.* Mais peut-être cette expression n'est-elle que de simple courtoisie. Le jeune roi lui donne quelques lignes plus loin son véritable sens. Il n'hésite pas à déclarer que toute la constitution sociale en vigueur de son temps repose sur le principe chrétien, sur le Christ lui-même sans lequel le pouvoir cesse d'être légitime, *ut in Christo rite administrata subsistant;* que dès lors la

royauté et le sacerdoce doivent être indissolublement unis dans le Christ, *Christi glutino;* que cette union sous l'empire de la loi chrétienne est le seul, l'unique moyen, *sic et non aliter*, de maintenir l'ordre et la paix dans la chrétienté. » Evidemment Henri IV ne songeait point alors à la théorie moderne ou plutôt au vieux système du césarisme païen renouvelé de nos jours, en vertu duquel le pouvoir des rois serait absolu, indépendant, inamisible. Autrement il eût écrit à Grégoire VII; je n'ai point de confession à vous faire, mes sujets sont à moi, je les gouverne à ma guise. Qu'ils soient chrétiens s'ils le veulent : quant à moi je suis libre de l'être ou de ne l'être pas; je ne relève que de mon épée. Mais au contraire Henri IV proclame hautement le devoir qui lui incombe en qualité de roi « de rendre au sacerdoce l'honneur qui lui appartient légitimement, *sacerdotio per omnia jus et honorem legitimum.* Il s'accuse d'avoir abusé du glaive royal pour les caprices de sa tyrannie et il supplie le pape de l'absoudre de ce crime dans l'espoir que l'absolution pontificale lui sera un titre de justification, *sperantes de vobis in Domino ut apostolica vestra auctoritate justificari mereamur.* Cette justification dont le jeune roi parle ici n'était pas la justification au sens théologique qui rétablit une âme dans la paix avec Dieu [1]; il s'agissait pour Henri IV d'apporter un titre de justification à la diète synodale qui devait se réunir le 20 octobre suivant à Gerstungen pour discuter juridiquement les faits de la cause et prononcer sur la question de déchéance. Son attitude en face de cette éventualité menaçante mérite toute l'attention de l'historien. Le roi ne récuse ni la compétence ni l'autorité d'un pareil tribunal, il ne fait entendre aucune récrimination : il prend les devants, il avoue qu'il a besoin d'un titre de justification, il espère le mériter de l'autorité apostolique et de la paternelle indulgence de Grégoire VII par la franchise de sa confession, *peccata nostra priores vestræ indulgentissimæ paternitati nos accusando confitemur... sperantes... ut apostolica vestra auctoritate justificari mereamur.* Henri IV reconnaît

[1] Pour cette sorte de justification, il eut fallu l'absolution sacramentelle donnée au roi par un confesseur légitimement approuvé et muni de pouvoirs suffisants.

ainsi non pas seulement au pape mais à un concile le pouvoir juridique de juger et de déposer les rois. Quelle dut être la douleur de Fleury quand il rencontra cet aveu sur son chemin? On peut s'en faire l'idée par le soin avec lequel il cherchait à l'ensevelir dans un éternel silence. Les autres points touchés par la lettre royale peuvent paraître secondaires après celui-là, mais ils ont aussi leur importance. Henri IV condamnait la simonie qu'il avait jusque-là pratiquée, il s'en remettait à la sentence du souverain pontife pour réformer non pas seulement l'église de Milan mais toutes les autres, *in primis pro ecclesia Mediolanensi... exinde ad cæteras corrigendas auctoritatis vestræ sententia progrediatur.* Il reconnaissait que sans l'autorité du pape il ne pouvait personnellement rien pour cette réforme, *absque vestra auctoritate ecclesias corrigere non possumus;* il sollicitait les conseils et l'appui du pape non point seulement pour les matières ecclésiastiques, mais pour toutes les autres questions en général, *super his, ut etiam de nostris omnibus, vestrum una consilium et auxilium obnixe quærimus;* il promettait d'exécuter ponctuellement en toutes choses les ordres que lui donnerait le pontife, *vestrum studiosissime præceptum servaturi in omnibus,* s'engageant à ne s'en écarter jamais, *nos ergo vobis in omnibus non defuerimus;* en retour il implorait de la clémence pontificale un prompt et efficace appui, *rogantes suppliciter paternitatem vestram ut nobis alacris adsit clementer in omnibus.* Après cette lettre de Henri IV on n'a plus le droit de répéter la fameuse parole de Bossuet : « Le premier de tous les mortels qui imagina d'attribuer à l'église le pouvoir de déposer les rois fut Grégoire VII dans un concile tenu à Rome en 1076. » Dès l'an 1073 Henri IV lui-même reconnaissait formellement ce droit si menaçant pour lui-même. Toutes les indignations rétrospectives de l'école moderne ne peuvent rien contre ce fait. Les principes exposés dans la lettre royale étaient en vigueur dans toute la république chrétienne. Durant la lutte furieuse qu'au mépris de ses engagements solennels le roi de Germanie engagera bientôt contre Grégoire VII

[1] *Primus omnium quotquot extiterunt Gregorius VII anno ab incarnatione* 1076, *quæ nota temporis concilio III Romano præfixa est, etc.* (Bossuet. *Defens.* Pars. I. Lib. I. sect. I, cap. VII, edit. Lachat, Tom. XXI, p. 149.

il ne rétractera cependant pas sa déclaration de principes. La royauté restera toujours pour lui un vicariat du Christ ayant besoin de s'appuyer sur le vicariat parallèle du sacerdoce pontifical. Son premier acte sera de créer un antipape pour l'opposer au pape légitime, afin de conserver en apparence les règles fondamentales de la constitution politique du monde chrétien.

Série de négociations échangées entre Grégoire VII et Henri IV. Soumission du roi.

39. Nous n'avons plus le texte de la réponse adressée par Grégoire VII à la lettre de Henri IV. Mais le chroniqueur Hugues de Flavigny nous en a conservé le sens et nous donne toute la série des négociations qui s'échangèrent à ce sujet entre Grégoire VII et le jeune roi. « Dès le temps où le très-glorieux pape, dit-il, n'était encore qu'archidiacre de la sainte église romaine, le bruit public apportait chaque jour le récit des sinistres et lamentables scandales donnés par le roi de Germanie. Or Hildebrand était sincèrement dévoué à ce jeune prince sur qui il avait reporté l'affection qu'il avait toujours eue pour son père l'empereur Henri le Noir et sa mère l'impératrice Agnès. Il lui adressait dès lors et par lettres et par ambassadeurs les plus sages avis, l'exhortant à se convertir, à ne pas déshonorer le glorieux sang qui coulait dans ses veines, à se rendre digne de la couronne impériale qui lui était réservée. En montant sur le trône pontifical Grégoire VII redoubla d'instances et de prières, car le jeune roi avait lui-même mis le comble à ses iniquités. Henri IV différait de jour en jour sa conversion; rejetant toutes les fautes passées sur la légèreté de l'âge et la fragilité de la jeunesse, et promettait de jour en jour un amendement sérieux et sincère. Toutefois ce n'étaient là que des paroles, et en réalité il voulait persévérer comme auparavant dans la voie du crime. Le très bienheureux pape prit alors le parti de citer au tribunal du saint siége les favoris dont les conseils avaient été jusque-là si funestes au jeune roi dont la vénale cupidité avait rempli les évêchés et les abbayes de loups dévorants au lieu de pasteurs. Il lui recommandait de les envoyer à Rome pour y être jugés d'après les lois de l'église et soumis à la pénitence canonique. « Ceux qui manifesteront un sincère repentir, disait-il, seront admis à la pénitence, les autres seront retranchés de la communion au corps du Christ et de toute

communication avec les fidèles. Ainsi, ajoutait le pape, vous serez soustrait à leur perverse influence et à leurs conseils désastreux, puisque vous ne voudrez pas recevoir sous votre toit, admettre à votre table et recevoir dans votre intimité des excommuniés notoires. Mais dans l'intervalle les Saxons révoltés par la tyrannie du roi entrainèrent avec eux toute la Germanie. Abandonné de tout et sur le point de perdre sa couronne Henri IV adressa au pape une lettre aussi humble que suppliante dans laquelle il témoignait son repentir pour le passé, promettait de réformer sa vie, jurait d'obéir au pape et de l'aider à soumettre tous les rebelles. A la réception de cette lettre, le pontife fit partir pour la Germanie une légation composée des évêque Humbert de Preneste et Girald d'Ostie. Henri IV fit serment sur l'étole de ces légats d'accomplir tous les engagements qu'il venait de contracter avec le pape [1].

Heureux résultats de la soumission du roi en Italie.

40. Grégoire VII croyait-il alors à la sincérité du jeune roi ? Nous ne saurions le dire, mais il agissait comme s'il n'en eût point douté. Dans une lettre écrite de Capoue le 24 septembre et adressée à Bruno évêque de Vérone il s'exprimait ainsi : « Vous nous demandez le pallium, en vertu du privilége dont jouit à ce sujet votre église épiscopale. Nous vous l'accorderons volontiers, mais à la condition que d'après la règle fixée par nos prédécesseurs vous viendrez le recevoir en personne. Vous pourrez dans ce voyage vous convaincre de l'intérêt sincère et de la vive affection que nous portons au roi. Nul plus que nous ne souhaite lui venir en aide, soit pour son salut devant Dieu soit pour sa prospérité selon le monde, pourvu que lui-même travaille à la gloire de Dieu, et abjurant les errements de sa jeunesse, imite les exemples des saints rois ses aïeux et ses prédécesseurs [2]. » A Herlembald de Milan le pape mandait

[1] Hugo Flaviniac. *Chronic. Lib.* II; *Patr. Lat.* Tom. CLIV, col. 293. *Epistolam ei direxit supplicem et humilitate plenam, pœnitentiam de perpetratis agens, emendationem pollicens, et suam ei obedientiam et fidele adjutorium contra rebellantes promittens.* Nous avons ainsi une nouvelle preuve d'authenticité de la fameuse lettre de Henri IV à Grégoire VII.

[2] Greg. VII. *Epist.* XXIV, *Lib.* I, col. 308.

sous la date du 27 septembre que les Normands jusque là disposés à s'unir dans une conjuration formidable contre l'église et la république chrétienne, hésitaient devant les nouvelles résolutions du jeune roi. « Soyez vous mêmes, dit-il, pleins de confiance dans le Seigneur et dans la sainte église romaine votre mère ; agissez vigoureusement, le Seigneur vous donnera force et victoire [1]. » La nouvelle de la réconciliation du roi avec le saint-siége produisit à Milan une réaction favorable. Des familles entières abjuraient le schisme et se détachaient du sanguinaire Gothfred. Herlembald en informait le pape qui dans une lettre datée de Capoue le 7 octobre lui recommandait d'user de la plus grande bienveillance envers les coupables repentants. « Quant aux évêques qui s'obstinent dans le schisme et prétendent faire triompher par la force le parti de l'intrus, ne craignez pas leur ligue. Le roi de Germanie, nous en avons l'assurance par des témoignages irrécusables, est résolu à nous donner pleine satisfaction dans les affaires ecclésiastiques et spécialement en ce qui concerne l'église de Milan [2]. » Le 11 octobre il tenait le même langage à l'évèque élu d'Acqui, Albert qui lui demandait la confirmation de son pouvoir épiscopal : « Nous avons su, lui dit-il, que vous avez assisté au sacre de Gothfred, cet intrus trois fois excommunié ; c'était là vis à vis de vous un juste motif de suspicion. Depuis on nous a fait connaître vos légitimes motifs d'excuse et non seulement nous ne conservons plus à votre égard la moindre défiance, mais nous sommes heureux du zèle que vous déployez pour éteindre à Milan votre patrie le schisme qui désole cette église. Continuez donc armé du bouclier de la foi et du casque du salut, à défendre contre Simon le Mage le siége épiscopal du bienheureux Ambroise. Prêtez votre concours au chevalier du Christ Herlembald. Ensemble extirpez la simonie et rappeler à l'observation du célibat ecclésiastique tous les clercs scandaleux. L'heure est venue où il vous faut donner comme un fils très-soumis cette consolation a la sainte église romaine votre mère et délivrer des chaînes de la mort tant d'esclaves des passions et de l'erreur [3]. »

[1] *Epist.* XXV, col. 309. — [2] *Ep.* XXVI, col. 310. — [3] *Ep.* XXVII, col. 311.

41. De Capoue où ses négociations avec les Normands le retinrent jusqu'au 15 novembre 1073, Grégoire VII correspondait avec le monde entier. Un dernier débris de l'église d'Afrique subsistait encore après tant de révolutions et de ruines. Au milieu des Sarrasins maîtres de cette terre illustrée jadis par le génie et la gloire de Cyprien et du fils de sainte Monique, restaient deux évêques, l'un à Carthage, l'autre à Hippa dans le royaume actuel de Tunis. Cyriaque évêque de Carthage s'était vu traîner par les clercs de son église au tribunal de l'émir nommé Thumim, et accusé devant ce prince musulman d'abus de pouvoir. Le prétendu excès de pouvoir commis par le vénérable évêque était le refus canonique de conférer l'ordination à des sujets indignes. L'invasion du laïcisme dans l'église avait pénétré jusqu'en Afrique et les mécontents trouvaient fort naturel d'appeler des décisions de leur évêque à un fils de l'Islam. C'était la doctrine de Byzance adoptée en Afrique, comme voulaient la faire prévaloir en Europe les successeurs dégénérés de Charlemagne. L'émir de Carthage, sans aucune prétention dogmatique, résolut la question à coups de verges et fit flageller dans son prétoire le vénérable évêque. Grégoire VII écrivait à la date du 15 septembre à Cyriaque pour le féliciter d'avoir été jugé digne de souffrir pour le nom du Seigneur. « Ne vous découragez pas, lui dit-il, continuez à lutter contre l'ingratitude de chrétiens perfides et les persécutions des Sarrasins. Malgré la distance qui nous sépare soyons toujours présents en esprit l'un à l'autre, profitons de toutes les occasions favorables pour correspondre ensemble, échanger par lettres les consolations mutuelles dont nous avons besoin. Prions surtout le Dieu tout puissant de jeter enfin un regard favorable sur l'église d'Afrique, de l'arracher à un si cruel esclavage. Disons lui avec le Psalmiste : « Levez-vous, Seigneur, réveillez-vous aux cris de notre détresse, ne nous laissez pas périr pour jamais [1]. » Le souffle des croisades se fait déjà sentir dans cette lettre à Cyriaque. Il respire de même dans le rescrit pontifical que Grégoire VII adressait en même temps « au clergé et au peuple chrétien de Carthage. »

Grégoire VII à Capoue. Les églises d'Afrique.

[1] Greg. VII, *Epist.* XXIII, *Lib.* I, col. 307.

Tout en flétrissant avec une vigueur apostolique leur ignoble conduite, le saint pape ne néglige pas l'occasion de stimuler leurs espérances et de faire briller à leurs yeux la perspective d'un prochain secours. « Exposés chaque jour au glaive des Sarrasins, dit-il, ne tremblez pas. S'il vous faut encore souffrir pour le Christ, réjouissez vous dans l'attente de son règne glorieux. » Rappelez vous la parole infaillible de l'apôtre : « Le Dieu qui a ressuscité Jésus vous ressuscitera vous-mêmes un jour [1]. » Plus heureux que le métropolitain de Carthage l'évêque d'Hippa dans la province de Sétif avait un clergé docile. L'émir sarrasin Amazir se montrait bienveillant pour les chrétiens. En l'an 1076 ses ambassadeurs vinrent trouver Grégoire VII à Rome, lui remirent de riches présents et ce qui combla surtout de joie le cœur du saint pontife lui présentèrent un grand nombre d'esclaves européens que leur maître avait mis en liberté sans rançon pour témoigner son attachement au vicaire de Jésus-Christ. Cette députation lointaine avait pour chef un prêtre nommé Servandus élu canoniquement par le clergé et les fidèles d'Hippa pour remplacer leur évêque qui venait de mourir. Grégoire VII sacra de sa main l'évêque élu, et répondit à l'émir une lettre pleine de la plus ardente charité. « Vous avez, lui dit-il, par respect pour le bienheureux prince des apôtres et par amour pour nous, mis en liberté les chrétiens détenus chez vous en esclaves, vous nous promettez d'agir de même à l'avenir. C'est le Dieu créateur, source de tout bien, qui a inspiré à votre cœur cette résolution magnanime. Ce grand Dieu qui veut le salut de tous les hommes ne souhaite rien tant que de les voir exercer la charité les uns envers les autres. C'est l'hommage qu'il exige plus spécialement de nos deux nations, qui reconnaisssent sa puissance et l'adorent, bien qu'avec un culte différent. Il est donc entre nous le lien de l'affection et de la paix. Les nobles romains informés par nous de votre générosité admirent et célèbrent votre vertu. Deux des plus illustres patriciens, Albéric et Cencius, nos intimes amis, nourris avec nous dès leur adolescence dans le palais de Rome, veulent contracter avec vous une alliance.

[1] *Epist.* XXII, col. 306. — Rom. VIII, 11.

Ils vous envoient une ambassade chargée de vous exprimer leur admiration pour votre caractère et leur désir de vous être utiles en tout ce qui dépendra d'eux. Nous recommandons leurs envoyés à votre magnificence, la priant de les accueillir dans le même sentiment de charité qui nous anime pour vous. Car Dieu sait que nous vous aimons dans la sincérité d'un cœur pur, désirant ardemment votre gloire en ce monde et votre salut en l'autre [1]. » En même temps Grégoire chargeait le nouvel évêque Servandus d'un rescrit pour le métropolitain de Carthage. « Nous sommes vivement touché, disait-il à Cyriaque, de la détresse de l'église d'Afrique, où de nouvelles consécrations épiscopales sont devenues impossibles, faute des trois évêques consécrateurs et assistants dont la présence est exigée par les canons ; concertez vous avec votre collègue et frère Servandus et ensemble choisissez un sujet digne et capable ; envoyez-le à Rome où nous le sacrerons de nos mains. Il retournera ensuite près de vous et vous pourrez dès lors pourvoir d'évêques les diverses chrétientés du pays [2]. »

Lettres de Grégoire VII à saint Gébéhard de Saltzbourg et à Lanfranc de Cantorbéry.

42. La dernière lettre de Grégoire VII datée de Capoue est du 15 novembre 1073. Elle était adressée à Gébéhard évêque de Saltzbourg. « On nous apprend, dit le pape, au sujet de votre fraternité une nouvelle qui si elle est vraie a lieu de nous surprendre autant que de nous affliger. On prétend que, sans respect pour les décisions du concile romain auquel vous avez cependant assisté en personne, vous tolérez encore dans votre église les clercs scandaleux. Nous espérions au contraire que vous seriez l'un des plus fermes soutiens de la discipline ecclésiastique et qu'aucune considération humaine ne vous détournerait de l'accomplissement d'un devoir sacré. Nous vous en conjurons, par l'amour que vous portez au prince des apôtres et par votre zèle pour notre sainte religion, venez à Rome nous ouvrir votre cœur, vous nous trouverez prêt à excuser une faiblesse passagère et à vous accueillir dans les entrailles de la charité et de la miséricorde du bienheureux Pierre [3]. » Le vénérable évêque de

[1] Greg. VII. *Epist.* xx et xxi, *Lib.* III, col. 450.
[2] Id. *Epist.* xix, col. 449.
[3] *Epist.* xxx, Lib. I, col. 313.

Saltzbourg saint Gébéhard, n'était nullement coupable de la négligence dont on l'avait accusé près du pape. Il luttait au contraire avec saint Altmann de Passau contre la clérogamie qui déshonorait la plupart des diocèses de Germanie. Les autres évêques pour s'autoriser de son exemple l'avaient calomnié près de Grégoire VII. Le grand pape ne tarda point à en avoir la preuve et rendit pleine justice à Gébéhard. Le 20 novembre à San-Germano près du Mont-Cassin Grégoire VII mandait à l'archevêque de Cantorbéry, l'illustre Lanfranc, de réprimer les sacriléges entreprises du comte Aréfast contre le monastère de Saint-Edmond. « Nous comptons sur vous comme sur un autre nous-même, lui dit-il. L'abbaye de Saint-Edmond a été placée par notre prédécesseur Alexandre II de sainte mémoire sous le patronage immédiat du saint-siége ; les injustes vexations dont elle est victime rejaillissent donc sur l'autorité apostolique elle-même. Nous prions le très-glorieux roi Guillaume, le seul de tous les rois qui mérite aujourd'hui le titre de fils de la sainte église romaine, *Guilielmum regem clarissimum et unicum filium sanctæ romanæ ecclesiæ* de ne point se laisser séduire par les artifices du comte et de lui retirer sa faveur [1]. »

Guillaume le Conquérant et Philippe I roi de France.

43. Guillaume le conquérant était alors en effet le seul roi de l'Europe occidentale qui ne vendît point les bénéfices ecclésiastiques et qui se montrât aussi sévère contre la simonie que contre les désordres du clergé. Philippe I, oubliant son titre de roi très chrétien, avait importé la simonie en France et suivait sous ce rapport l'exemple de Henri IV d'Allemagne son contemporain. Comme ce dernier, il envoyait à Rome des protestations de dévouement, mais les actes ne répondaient point aux paroles. Sa manière d'exercer la simonie différait pourtant un peu de celle du roi de Germanie. Il laissait au clergé et au peuple pleine liberté dans les élections épiscopales; seulement lorsque l'élu se présentait pour recevoir l'investiture il ne l'accordait qu'à beaux deniers comptants. C'est ainsi que vers le commencement de l'année 1073. Landeric de Brézé, archidiacre d'Autun, ayant été canoniquement élu au siége de

[1] Greg. VII. *Epist.* xxxi, *Lib.* I, col. 314.

Mâcon vacant par la mort du fameux Drogo, le roi qui d'ailleurs approuvait l'élection, ne permit point de procéder au sacre tant que le nouvel élu ne lui aurait pas payé les prétendus droits d'investiture. Deux lettres pontificales de Grégoire VII, datées de Piperno le 4 décembre, furent adressées à ce sujet, la première à Humbert archevêque de Lyon avec ordre d'avoir à procéder immédiatement comme métropolitain au sacre de Landeric sans tenir compte de l'opposition du roi de France [1], la seconde à Roclin évêque de Chalons-sur-Saône portant injonction de transmettre à Philippe I la décision irrévocable du saint-siége. « Entre tous les princes de notre temps qui par une perverse cupidité déshonorent la sainte église leur mère, usurpent ses droits et la réduisent en esclavage, le roi des Francs Philippe s'est particulièrement signalé par l'oppression qu'il fait peser sur les églises des Gaules. Nous en avons ressenti une douleur d'autant plus vive, qu'autrefois le royaume de France se distinguait davantage par la sagesse non moins que par la puissance de ses souverains et par leur dévouement au saint-siége. Les excès de Philippe et la ruine de tant de diocèses ne pouvaient rester impunis et nous nous disposions à une répression sévère, lorsqu'en ces derniers jours le roi nous a fait assurer par son chambellan Albéric qu'il abjurait ses erreurs passées, voulant à l'avenir réformer sa vie et respecter les droits de l'église. Nous avons dès lors sursis aux rigueurs canoniques. L'occasion se présente aujourd'hui pour le roi de prouver la sincérité de sa promesse ; qu'il laisse l'archidiacre d'Autun Landeric prendre possession de l'église de Mâcon depuis si longtemps désolée, et qu'il renonce à exiger un tribut sacrilége. S'il s'obstine dans son refus, il peut tenir pour indubitable que nous ne tolérerons pas davantage un désordre qui bouleverse l'église. Ou le roi cessera son trafic simoniaque, ou les français frappés d'un anathème général se trouveront dans la nécessité de renoncer à son obéissance, à moins qu'ils ne préfèrent renoncer à la foi chrétienne [2]. » Malgré ces vigoureuses objurgations Philippe I ne se soumit point encore et nous verrons

[1] *Epist.* XXXVI. col. 318.
[2] *Epist.* XXXV, col. 317.

bientôt cette importante affaire soumise à l'examen du concile que Grégoire se proposait de tenir à Rome dans la première semaine du carême de l'an 1074.

§ IV. HENRI IV ET LES SAXONS.

Indiction d'un concile à Rome pour le carême de 1074.

44. Les lettres de convocation pour cette solennelle assemblée furent expédiées de Rome même aussitôt après le retour de l'infatigable pontife (Noël 1073). L'élévation de leur langage répond à la gravité des circonstances. « Exposée à la fureur de la tempête, dit Grégoire VII, assaillie par toutes les calamités, la barque de l'Église paraît à deux doigts du naufrage. Les rois et princes de ce monde ne cherchent que leur intérêt et non celui de Jésus-Christ ; ils foulent aux pieds tout sentiment d'honneur, ils oppriment l'Église, la traitent comme la plus vile des esclaves ; ils l'anéantiraient sans scrupule pour mieux assouvir leurs passions et leurs convoitises. Les prêtres qui auraient le devoir de protéger l'Église dont ils sont les ministres, ont presque partout sacrifié la loi divine et oublié leurs obligations envers Dieu et envers le troupeau spirituel confié à leurs soins. Dans les dignités ecclésiastiques ils ne poursuivent que la gloire mondaine; ils consument dans les pompes de l'orgueil et les superfluités du luxe des biens consacrés au soulagement des pauvres et au salut de tous. Le peuple ne trouve ni direction près des évêques, ni justice près de ses chefs ; les exemples qu'il reçoit d'en haut le précipitent dans tous les crimes, il n'a plus de chrétien que le nom. Tels sont les motifs qui nous ont déterminé à réunir pour la première semaine de carême un concile où, avec l'aide de Dieu et le conseil de nos frères, nous chercherons un remède à tant de maux, afin qu'il ne soit pas dit que nous avons laissé se consommer sous nos yeux la ruine et la destruction irréparable de l'Église. Nous prions donc votre fraternité et lui enjoignons de la part du bienheureux Pierre prince des apôtres de se rendre à Rome ainsi que les évêques vos suffragants pour le terme fixé. Dans ce combat que nous engageons pour la liberté ecclésiastique et la défense de la religion nous serons d'au-

tant plus forts que nous verrons un plus grand nombre de nos frères et évêques nous prêter leur concours de leur prudence et de leurs sages conseils [1]. » Une invitation spéciale fut adressée aux évêques pour la plupart schismatiques de la province de Milan. La formule de prescription était ainsi rédigée : « Grégoire évêque serviteur des serviteurs de Dieu à tous les évêques suffragants de la métropole de Milan, c'est-à-dire de Brescia, Crémone, Bergame, Lodi, Novare, Ivrée, Turin, Albe [2], Asti, Acqui, Dertona, salut et bénédiction apostolique à chacun d'eux suivant ses mérites. » Le pape en vertu de l'autorité apostolique leur enjoignait d'assister au prochain concile. « Tout chevalier qui abandonne son seigneur au jour du combat, disait-il, encourt la dégradation. Montrez que vous êtes de véritables soldats de Jésus-Christ, en venant vous ranger sous ses étendards, combattre à ses côtés et mériter avec l'honneur de la victoire les récompenses qui en sont la suite. Notre invitation s'adresse avec la même autorité et sous peine de la même désobéissance à tous les abbés de Lombardie. Nous avertissons qu'aucune excuse fictive ne sera reçue [3]. »

45. La tournure que les événements avaient prise en Allemagne devenait chaque jour plus critique et l'on pouvait prévoir que le futur concile aurait à intervenir d'une manière décisive. La diète de Gerstungen, dont la formidable échéance avait épouvanté Henri IV au point de lui faire écrire sa fameuse lettre de soumission au pape, s'était tenue le 20 octobre précédent [4]. » Les princes saxons, dit Lambert d'Ersfeld, s'y rendirent à la tête de quatorze mille hommes d'armes. Le roi ne voulut point y paraître, craignant d'exaspérer par sa présence la fureur du peuple. Il attendit à Wurtzbourg l'issue de la délibération. Les deux archevêques Sigefrid de Mayence, Annon de Cologne, les évêques de Metz et de Bam- Diète de Gerstungeu.

[1] Greg. VII. *Epist*, XLII, *Lib.* I, col. 322.

[2] Le titulaire d'Albe était toujours le fameux Benzo, le diplomatique chancelier de l'antipape Cadaloüs.

[3] *Epist.* XLIII, col. 323.

[4] M. Villemain ne parle pas plus de la diète de Gerstungen qu'il n'a parlé de celle de Corvey.

berg, les ducs Godefroi de Lorraine, Rodolphe de Souabe et Barthold de Carinthie, avaient reçu la mission de présider le débat et de soutenir autant qu'ils le pourraient la cause de Henri. » En acceptant ce rôle de bienveillante médiation, saint Annon de Cologne et Rodolphe de Souabe obéissaient certainement aux instructions du pape, et tel était le premier fruit de la lettre de soumission écrite à Grégoire VII par le jeune roi. « Les princes saxons, continue le chroniqueur, prirent les premiers la parole. Ils supplièrent les envoyés du roi d'examiner attentivement la cause, de se montrer impartiaux dans leur jugement, de se préoccuper moins de savoir si la procédure actuelle avait ou non des précédents historiques que des atrocités qui l'avaient rendue nécessaire. — Chacun d'eux exposa alors ses griefs et les injustices du roi tant envers les particuliers qu'envers la nation tout entière, les forfaits inouïs dont il avait souillé la majesté du nom royal. Les évêques et les ducs restèrent stupéfaits au récit de tant d'horreurs ; selon le mot du prophète, les oreilles leur tintèrent. Ils ne songeaient plus à trouver coupables des guerriers qui avaient pris les armes pour défendre leur propre liberté, l'honneur de leurs femmes et la vie de leurs enfants, ils étaient tentés au contraire de taxer de lâcheté la patience avec laquelle les Saxons avaient si longtemps supporté ces opprobres intolérables. Les délibérations durèrent trois jours. Après qu'on eût mûrement examiné le parti à prendre, tous unanimement s'accordèrent à déclarer que le roi était indigne de conserver la couronne et qu'il fallait lui élire un successeur. Dès ce moment et sans hésitation le duc de Souabe Rodolphe eût été proclamé, mais il refusa énergiquement. « Jamais, dit-il, je n'accepterai l'honneur qu'on veut me faire avant d'avoir été relevé de mon serment envers le roi et élu dans une assemblée de tous les princes d'Allemagne [1]. » D'après cette réponse de Rodolphe il est facile de voir que la question du serment était tout le nœud de cette grande crise sociale. Or. au pape seul appartenait le pouvoir de relever un chrétien d'un serment prêté au nom de Dieu et des

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal.* 1073; *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col, 1142,

saints en face de l'Église et la main sur le livre des Évangiles. Ainsi le pape se trouvait en définitive investi juridiquement du pouvoir de déposer les rois. « Ne pouvant obtenir le consentement de Rodolphe, reprend le chroniqueur, les princes jurèrent de garder un secret absolu sur leur résolution et d'attendre pour l'exécuter qu'il fut possible d'en conférer en une diète nationale où assisteraient tous les princes de Germanie. Provisoirement ils publièrent une sentence conçue en ces termes : Les Saxons demanderont pardon à Henri de leur révolte : le roi de son côté s'engagera par serment à réparer ses torts et laissera en sécurité parfaite tous ceux que par ses injustices il avait contraints à la rebellion. — Après cette déclaration la diète se sépara et les Saxons retournèrent dans leur patrie. »

Incident de Reginger.

46. Henri IV reçut à Wurtzbourg communication officielle de la sentence provisoire. Ses espions l'avaient dejà mis au courant de l'autre. Il répondit officiellement que « trop heureux de se retrouver sur ses pieds, ce sont les expressions du chroniqueur, il souscrivait à toutes les conditions de la diète de Gerstungen et qu'il les accomplirait ponctuellement pour avoir la paix [1]. » Mais un incident inattendu vint tout à coup révéler sa pensée intime. Après la Toussaint (1er novembre 1073) comme il traversait la ville de Nuremberg pour se rendre à Ratisbonne, un de ses anciens familiers, nommé Réginger se présenta soudain sur la grande place de la ville et interpellant les ducs Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie qui faisaient partie de l'escorte royale leur parla ainsi devant toute la foule : « Vous savez et nul ici ne l'ignore quelle était naguère la faveur dont je jouissais près du roi. Voici les motifs de ma récente disgrâce. A votre retour de Gerstungen, lorsque vous vintes avec les autres princes et évêques au palais de Wurtzbourg pour lui rendre compte des négociations, le roi me chargea moi et plusieurs autres de ses favoris de vous attirer dans un guet-apens et de vous assassiner tous. Vous rendrez ainsi, nous dit-il, le plus grand service à la patrie et vous vengerez la majesté royale ou-

[2] Id. *Ibid.*

tragée par ces traîtres. » Mes compagnons reçurent cette communication sans manifester la moindre répugnance. Mais l'horreur d'un tel crime et la crainte du jugement de Dieu me firent trembler. Je protestai de toutes les forces de mon âme contre la pensée d'un tel forfait. Le roi me bannit aussitôt de sa présence, il donna l'ordre de me poignarder au seuil du palais; mais la rapidité de ma fuite trompa les sicaires et je pus échapper sain et sauf. » Pour ne laisser aucun doute sur la vérité de son articulation, Reginger indiqua le lieu où les pourparlers avaient été entamés, nomma les personnages qui y avaient pris part et ajouta qu'il était prêt, si le roi voulait nier le fait, à le prouver par le jugement de Dieu en combat singulier soit avec Henri lui-même, « si les lois le permettaient, » soit contre tout autre homme vivant. Rodolphe, Berthold et les autres seigneurs qui les accompagnaient frémirent à ce récit. Le chevalier Reginger n'était pas un homme obscur, il jouissait à la cour et dans le pays de l'estime générale. On savait d'ailleurs que le roi avait fait assassiner plusieurs de ses éonfidents les plus intimes. Aucun doute ne s'éleva donc sur la véracité de Reginger. Les princes sortirent sur le champ de la ville, en faisant dire au roi qu'ils se considéraient comme déliés de leur serment de fidélité envers lui, puisque violant lui-même le sien il avait voulu attenter à leurs jours. En conséquence et à moins qu'il ne prouvât la fausseté de cette accusation, il ne devait plus compter ni sur leur fidélité durant la paix ni sur leur concours durant la guerre. Henri IV à cette nouvelle accourut sur la place publique et harangua la multitude qui s'y trouvait réunie. « C'est au moyen de pareilles calomnies, dit-il, que le duc de Souabe Rodolphe prétend se frayer le chemin au trône. Ne trouvant rien à incriminer dans ma conduite, il invente des forfaits imaginaires. Mais je prétends prouver mon innocence autrement que par des paroles. Sans me laisser arrêter par la majesté du nom royal que je porte, j'irai provoquer Rodolphe en combat singulier et le monde saura que si je viens à perdre la couronne ce sera non pour aucune faute commise par moi, mais par les intrigues et les mensonges d'un parjure déloyal et foi-mentie. » Ce beau mouvement d'éloquence indignée n'était

qu'un jeu théâtral combiné en vue de l'effet à produire sur la crédulité populaire. Le chevalier Udalric de Cosheim, l'un de ceux qui avaient été désignés par Reginger comme les affidés du complot de Wurtzbourg, s'écria aussitôt qu'un roi ne pouvait se compromettre en un duel contre un sujet révolté. « Je suis prêt, ajouta-t-il, à prouver par les armes l'innocence du roi et la mienne, contre Rodolphe et Reginger aussi bien que contre tout homme vivant [1]. »

Les bourgeois de Worms s'arment pour la cause de Henri IV

47. Malgré cette pompeuse déclaration Udalric de Cosheim ne se battit contre personne. Si la majesté royale s'opposait à ce combat singulier entre Henri IV et le duc de Souabe, la hiérarchie ne s'opposait pas moins à ce que le duc se compromît avec un simple chevalier. Rodolphe refusa le défi qu'Udalric alla lui porter en personne et répondit qu'avant de l'accepter il lui fallait l'autorisation des princes du royaume. Quant à Reginger il prit les devants et provoqua vingt fois Udalric sans pouvoir obtenir satisfaction. Cependant le roi se voyait chaque jour plus abandonné par l'opinion publique. Il dut quitter Ratisbonne où il avait été fort mal accueilli pour retourner à Worms. En chemin il tomba malade à Ladembourg (1er décembre 1073) et resta quelque temps entre la vie et la mort. « Nombre de gens, dit le chroniqueur, purent alors espérer que la maladie les délivrerait d'un tyran odieux et terminerait les malheurs sans effusion de sang. » Mais la force de la jeunesse triompha du mal, et le roi revint à Worms où les citoyens lui firent une réception pompeuse. Déjà la bourgeoisie des grandes villes commençait à secouer le joug féodal des princes et des seigneurs. Worms donna le signal de cette réaction qui offrit au jeune roi un point d'appui aussi précieux qu'inattendu. « Les citoyens vinrent en armes à sa rencontre, dit le chroniqueur, non point pour

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal.* 1073; *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1142. M. Villemain ne parle pas plus de l'incident de Reginger que des diètes de Gerstungen et de Corvey. Avec un tel parti-pris de réticences, il lui est facile de présenter Henri IV sinon comme le modèle des rois du moins comme un prince plus léger que coupable dont Grégoire VII se fit de gaieté de cœur le persécuteur acharné.

l'effrayer par cette attitude belliqueuse mais au contraire pour ranimer son courage et ses espérances en lui faisant admirer la bonne tenue, le nombre, l'instruction militaire et la parfaite discipline d'une jeunesse entièrement dévouée à sa cause. Ils s'engagèrent par serment à fournir de leurs deniers à tous les frais de guerre et à sacrifier leur vie s'il le fallait pour sa défense [1]. » Henri profita habilement de ces favorables dispositions. La ville de Worms devint comme la citadelle de son royaume, il en augmenta les fortifications et en fit une citadelle inexpugnable. Ce brusque revirement de fortune effraya les princes ses adversaires. Ils s'étaient promis de se réunir à Mayence en une diète nationale pour les prochaines fêtes de Noël (25 décembre 1073) afin d'y concerter définitivement l'exécution du pacte secret de Gerstungen. Mais en apprenant ce qui se passait à Worms la plupart jugèrent prudent de s'abstenir; il ne vint à Mayence qu'un petit nombre de seigneurs aussi inquiets de leur isolement qu'étonnés de la nouvelle situation des affaires.

Conférence d'Oppenheim. Mort inopinée de Reginger.

48. « Henri IV saisit l'occasion, dit le chroniqueur, et les fit inviter à une conférence à Oppenheim. Des ôtages furent donnés de part et d'autre comme garantie mutuelle de sécurité et l'entrevue eut lieu. Le roi prosterné à leurs pieds, *pedibus eorum provolutus*, les conjura de lui rendre leur ancienne fidélité. « Souvenez-vous, leur dit-il, du serment que devant Dieu vous m'avez prêté, songez à la justice suprême de ce grand Dieu qui a enregistré vos promesses; ne m'abandonnez pas au moment où je suis malheureux. Si j'ai commis des excès, pardonnez-les à la fougue d'une jeunesse sans expérience et trop facile à séduire. Instruit par l'infortune, corrigé par l'âge et la raison, j'abjure aujourd'hui mes funestes égarements : vous ne trouverez plus en moi d'autres préoccupations que celles d'un roi sage et vertueux. » Mais les seigneurs lui répondirent qu'en vain il redemandait leur allégeance : « Jusqu'ici, dirent-ils, vous n'avez tenu aucun de vos engagements ni envers Dieu ni envers les hommes. Sous votre règne on ne sait si l'on doit

[1] Lambert. Hersfeld. *loc. cit.* col. 1144.

désirer la paix ou la guerre, si vos amis n'ont pas plus à craindre de vous que vos ennemis. Naguère encore à Wurtzbourg où nous étions réunis pour aviser à votre salut et à celui de l'État, vous armiez en secret la main des bourreaux qui devaient nous égorger. Si vous avez quelque moyen de vous justifier de tant d'accusations et de prouver qu'elles sont autant de calomnies mises en avant par une faction rebelle, pourquoi vous opposer au combat singulier d'Udalric de Cosheim avec Reginger? Laissez les deux champions vider ce défi par les armes. Si Udalric est vainqueur, nous ne ferons plus difficulté de vous obéir et vous serons à jamais fidèles. » Henri accepta avec empressement cette condition. Il déclara que le mardi après l'octave de l'Epiphanie (14 janvier 1074) la lutte en champ clos aurait lieu dans une île du Rhin nommée Marowa aujourd'hui Marsaw) et que des deux côtés on s'en remettrait à cette épreuve solennelle du jugement de Dieu. Mais quelques jours avant le terme fixé, Reginger expira dans d'atroces convulsions. » Etait-ce un nouveau crime à imputer au roi? Les adversaires de Henri n'en doutèrent point et attribuèrent au poison une mort venue si à propos; la version de ses partisans n'est pas de nature à dissiper les soupçons : ils prétendirent qu'en punition de son parjure Reginger avait succombé à une possession démoniaque. Dans l'un et l'autre parti ce tragique épisode fut exploité comme un argument pour ou contre le roi.

Intervention de Grégoire VII. Notification d'un armistice entre les deux partis.

49. Sur ces entrefaites arriva en Allemagne une lettre de Grégoire VII datée du 20 décembre précédent. Elle était adressée à l'archevêque Wozelon de Magdebourg, à l'évêque Burchard d'Alberstaldt, au marquis Leto ainsi qu'à tous les autres premiers seigneurs saxons. Le pape évoquant à son tribunal suprême la cause du roi Henri, ordonnait de suspendre toutes les hostilités jusqu'à ce que les légats apostoliques envoyés de sa part en Germanie eussent pris connaissance des faits et éclairé par des informations précises la conscience du pontife. « De toutes les angoisses qui pèsent sur notre âme au milieu de l'immense naufrage qui menace l'Église et le monde, dit-il, la plus douloureuse est sans contredit celle que nous cause le conflit engagé entre vous et le roi Henri votre

seigneur. La discorde et la fureur ont enfanté des crimes sans nombre, massacres, incendies, dévastation des provinces et des églises, ruine universelle de votre malheureuse patrie. Nous avons à ce sujet fait partir une légation pour avertir le roi, de la part des apôtres Pierre et Paul, d'avoir à suspendre toutes les hostilités, toutes les expéditions militaires jusqu'à ce que les nonces apostoliques que nous envoyons en Germanie aient pu faire une sérieuse enquête sur les motifs d'une division si funeste et trouvé avec l'aide de Dieu le moyen de rétablir par une sentence équitable la concorde et la paix. Nous vous prions donc également et vous avertissons en vertu de notre autorité apostolique d'observer de votre côté cet armistice et de ne mettre aucun obstacle à nos efforts pour consolider la paix. Vous le savez, un mensonge dans notre bouche serait un sacrilége, trahir la justice serait le naufrage de notre âme. Dès lors nul de vous ne saurait douter de l'impartialité avec laquelle, après mûr examen, nous prononcerons la sentence selon les règles de l'équité. Ceux que nous reconnaîtrons avoir été lésés dans leurs droits, victimes d'oppression et d'injustes violences peuvent être assurés que l'autorité apostolique ne leur fera pas défaut [1]. »

Violation de l'armistice par Henri IV. Campagne désastreuse.

50. Henri IV ne vit dans cette lettre pontificale qu'un moyen de servir ses projets tyranniques. Il résolut de rompre lui-même la trêve et de profiter de l'armistice observé par les Saxons pour les attaquer à l'improviste. Cependant les archevêques Sigefrid de Mayence, Annon de Cologne; les évêques de Strasbourg et de Worms; les seigneurs de Bavière, de Souabe, de Lorraine de la province Mosellane et de la Carinthie, les abbés de Fulda et d'Hersfeld près desquels il réclama les contingents militaires fixés par le

[1] S. Greg. VII, *Epist.* xxxix, *Lib.* I, col. 320. Cette admirable lettre ne trouve pas grâce devant M. Villemain. « Le pape, dit-il, y promettait la plus impartiale justice ; mais de cela seul qu'il ne blâmait pas les évêques allemands armés contre leur souverain, ses dispositions étaient manifestes. » *(Hist. de Greg. VII,* tom. I, p. 412.) Que n'eut pas dit le critique si avant tout examen Grégoire VII se fut prononcé entre les deux parties qui invoquaient son arbitrage?

droit féodal, lui opposèrent un refus formel. « Jamais, dirent-ils, nous ne prendrons les armes pour vous aider à opprimer des innocents [1]. » Le roi se vit donc réduit à la petite mais vaillante armée mise à sa disposition par les bourgeois de Worms. Mais l'occasion lui semblait tellement favorable qu'il ne s'arrêta point à cette difficulté. » D'ailleurs, ajoute l'annaliste, il préférait la mort dans un combat inégal à la perte du trône dont il se voyait menacé [2]. » Il sortit fièrement de Worms à la tête de ses soldats citoyens. Pour exciter leur enthousiasme on avait représenté sur les boucliers et les étendards les héroïques exploits de leurs ancêtres. Le 27 janvier 1074 la troupe royale arriva sous les murs de l'abbaye d'Hersfeld. « Il faisait un froid terrible, dit le moine chroniqueur, tous les cours d'eau, les grands fleuves eux-mêmes étaient gelés et ne formaient qu'un bloc de glace. Les réserves de farine ayant été épuisées, on ne put se servir des moulins pour en faire d'autres et la famine régnait dans le camp. Les soldats, plus avides de butin que de combats, se dispersèrent dans les villages voisins d'Hersfeld; sous prétexte d'y chercher des aliments, ils se livraient au pillage et à l'incendie, ne laissant aux malheureux habitants que la vie pour pleurer sur leurs maisons en ruine. Le roi témoin de ces scènes de barbarie n'osait les réprimer de peur de s'aliéner l'esprit des troupes. Les domaines appartenant aux monastères de Fulda et d'Hersfeld furent tellement ravagés et la disette devint si affreuse dans ces deux abbayes, que les religieux furent sur le point de les abandonner pour ne pas mourir de faim [3]. » Cependant les Saxons en apprenant que le roi avait rompu la trêve s'étaient portés au nombre de quarante mille sur les bords de la Verra, aux frontières de la Hesse et de la Thuringe. La rivière gelée comme toutes les autres leur eût laissé un libre passage et ils eussent pu sans obstacle venir jusqu'à Hersfeld anéantir l'armée royale démoralisée et débandée; mais fidèles observateurs de l'armistice si outrageusement violée par Henri, ils ne voulaient nullement prendre l'offensive.

[1] Lambert. Hersfeld. *Annal.* 1174; *Patr. Lat.* Tom. CXLVI, col. 1149,
[2] Id. *Ibid.* — [3] Id. col. 1150.

Traité de Hersfeld.

51. De son côté le roi déplorait amèrement sa folle présomption. Il dépêcha l'abbé d'Hersfeld, Hartwig, au camp ennemi pour demander si les Saxons permettraient à ses négociateurs d'arriver jusqu'à eux sans risquer de perdre la vie. « Nous ne sommes point des barbares, répondirent les Saxons, nous respectons le droit des gens. Les ambassadeurs ont toujours été pour nous inviolables. Si nous sommes en ce moment sous les armes, c'est que nous y avons été contraints par une agression aussi injuste que menaçante. Nous préférons la paix à la guerre; que l'on cesse de nous attaquer et nous remettrons volontiers l'épée au fourreau. » Cette réponse fut accueillie avec grande joie au camp royal. Quatre évêques furent aussitôt envoyés au nom de Henri pour négocier la paix aux conditions qui seraient trouvées de par et d'autres raisonnables. » Nous ne demandons rien de plus que ce qui a toujours fait jusqu'ici l'objet de nos requêtes, dirent les Saxons. Le roi devra donner immédiatement l'ordre de raser les forteresses élevées en Saxe et en Thuringe dans un but d'oppression et de tyrannie; il restituera à chacun les biens violemment usurpés, le duc Othon injustement spolié rentrera en possession de son duché de Bavière; les princes de Germanie ne seront point inquiétés à raison de leur attitude dans les derniers événements; le roi cessera de vivre dans une molle et coupable indolence, il parcourra les diverses provinces de ses états pour y faire fleurir la justice, rétablir les églises et les monastères, secourir les pauvres et les orphelins, et marchant enfin sur les traces de ses pères il honorera par ses mœurs et sa vertu la majesté royale. A ces conditions qu'il ratifiera par son serment personnel et garantira par otages, nous ferons la paix : sinon nous sommes prêts à mourir jusqu'au dernier pour la défense de notre foi, de notre patrie et de notre liberté. » Quand les évêques rapportèrent ces propositions au roi, il entra dans une véritable fureur. « Y aurait-il un seul d'entre vous s'écria-t-il, qui me conseillerait de signer un pacte aussi déshonorant? Jamais je ne consentirai à raser mes forteresses, pas plus qu'à rétablir dans leurs dignités les traîtres que je voudrais voir tous livrés au supplice. » En même temps il donna l'ordre à son corps d'armée de se tenir prêt le len-

demain matin pour engager le combat. Ses officiers parcoururent toutes les tentes, y promulguèrent cet ordre contre lequel aucune réclamation ne s'éleva. Seulement le lendemain pas un soldat ne parut sous les armes, et de plus la nouvelle se répandit que les Saxons désespérant de recevoir une réponse favorable avaient offert la couronne au duc Othon de Bavière leur généralissime, et le pressaient de se mettre à leur tête pour en finir avec le tyran de la Germanie. L'exaspération de Henri allait jusqu'à la rage : impuissant à engager le combat, il parlait d'entamer des négociations sur de nouvelles bases, d'imaginer quelques subterfuges et de gagner du temps ; mais ses plus intimes conseillers lui déclarèrent nettement qu'il fallait se soumettre ou périr. « Si vous faites sonner la charge, lui dirent-ils, tous vos soldats prendront la fuite et passeront à l'ennemi. Un seul espoir de salut vous reste encore. Souscrivez à toutes les conditions qui vous sont faites : vous échapperez au péril qui vous presse et vous vous réserverez pour un meilleur avenir [1]. » Cédant à la nécessité bien plus qu'à la force de leurs raisons, Henri consentit enfin à ce qu'ils demandaient de lui. Quinze évêques et tous les chefs de son armée se portèrent caution pour le roi, jurant de l'abandonner tous et de se joindre contre lui aux Saxons s'il manquait à un seul de ses engagements. Le roi prêta lui-même serment sur l'Évangile et les reliques des saints, (2 février 1074). Il licencia son armée, la renvoya à Worms et escorté par les Saxons qui croyaient à une paix éternelle entra triomphalement à Goslar.

Diète de Goslar. Humiliation du roi parjure Son retour à Worms.

52. Si son cœur n'eut point été fermé à tous les sentiments d'humanité, de justice et de reconnaissance, l'explosion de joie qui retentit dans la Saxe tout entière, le dévouement et la fidélité que lui témoignait ce peuple si longtemps victime de son implacable tyrannie l'auraient ému jusqu'au fond des entrailles. Il avait à peine vingt-trois ans; sa promesse même portait en elle avec l'excuse des fautes passés l'espérance d'un généreux retour à l'honneur et à la vertu. Mais Henri IV était vraiment un monstre. Pen-

[1] Lambert. Hersfeld. *loc. cit.* col. 1153.

dant qu'il donnait le baiser de paix à tous les chefs saxons, qu'il signait des diplômes pour confirmer leurs anciens priviléges et leur en accorder de nouveaux, qu'il envoyait ostensiblement l'ordre de s'abstenir de toute hostilité et de se préparer à l'évacuation des forteresses, il se reprochait amèrement le pacte de Hersfeld et cherchait tous les moyens de l'éluder. La garnison laissée par lui à Hartsbourg avait jusque-là résisté aux incessantes attaques des Saxons. Toute la campagne entre ce château fort et Goslar, sur un espace d'environ deux milles, était parsemée de trophées qui marquaient une victoire des troupes royales. Les officiers montraient à Henri ces gages de leur vaillance et lui reprochaient un traité aussi ignominieux pour lui que déshonorant pour eux. Leurs discours réveillaient dans son âme tous les instincts de férocité native et aiguillonnaient ses désirs de vengeance. Bientôt il jeta le masque et déclara qu'il lui était impossible de pousser plus loin la condescendance, que les nombreux intérêts engagés dans la question ne pouvaient être satisfaits que dans une diète nationale à laquelle prendraient part tous les princes du royaume. Il proposait de la fixer à Goslar même pour le 10 mars suivant. Une pareille proposition faite de nos jours par un roi vingt fois parjure serait immédiatement suivie d'une émeute. Mais telle était dans la constitution de l'Europe chrétienne le respect pour le caractère sacré des rois et la confiance en la justice du saint-siége, arbitre souverain dans toutes les crises sociales, que les Saxons acceptèrent sans hésiter ce nouvel ajournement. « Henri expédia aussitôt à tous les princes du royaume, dit le chroniqueur, l'ordre de se rendre à Goslar pour le jour fixé. » Cette convocation était dérisoire. Il fallait vraiment que le jeune roi se fît un jeu des serments les plus solennels pour oser revenir à quelques jours d'intervalle sur le pacte d'Hersfeld juré par lui, sanctionné par quinze évêques, garanti par tous les chefs de son armée et tous les seigneurs ses partisans avec la clause formelle que la violation par le roi d'une seule de ses promesses les dégagerait tous de leur allégeance à son égard. « Aussi, ajoute l'annaliste, dans toute l'Allemagne, sauf les deux provinces de Thuringe et de Saxe directement intéressées, l'abstention fut unanime.

Seuls les princes et seigneurs thuringiens et saxons parurent à Goslar le 10 mars 1074. Ils étaient accompagnés d'une véritable armée, *infinita multitudine*, ce qui prouvait de leur part une sage prévoyance, mais ce qui augmentait l'embarras du monarque. Celui-ci prétexta tout d'abord l'absence des autres princes pour surseoir aux négociations; battu sur ce point il proposa d'effacer du traité d'Hersfeld l'article relatif à la démolition des forteresses, promettant d'accomplir fidèlement toutes les autres stipulations. L'archevêque de Brême, les deux évêques de Zeitz et d'Osnabruck ses intermédiaires, car il n'assistait pas en personne aux délibérations, furent chargés le troisième jour de présenter cet ultimatum à la diète. L'effet en fut terrible. Toute l'armée des Thuringiens et des Saxons se précipita sur le palais, déclarant que désormais Henri IV avait cessé d'être leur roi et qu'ils allaient en élire un autre. La consternation fut au comble parmi les courtisans, ils se jetèrent aux pieds de leur maître le suppliant de ne pas s'obstiner davantage dans une résolution qui allait lui coûter le trône et peut-être la vie. Comme ils parlaient ainsi, les Saxons forçant les portes du palais avaient déjà envahi les appartements. Henri s'exécuta. Il promit qu'avant un an le duc Othon serait remis en possession de la Bavière et il autorisa la destruction immédiate des forteresses. Les Saxons accueillirent cette parole avec une explosion d'enthousiasme. La paix fut conclue. Sur tous les points du territoire, on se mit à l'œuvre, la population ivre de joie livrait aux flammes les repaires exécrés de la tyrannie. Henri quitta aussitôt Goslar (13 mars 1074). On dit qu'en sortant il s'écria : « Ce peuple ne me reverra plus qu'à la tête d'une armée. Je lui ferai payer cher tant d'injures et d'outrages! » On ajoute que préoccupé surtout du sort de Hartzbourg, la plus puissante de ses forteresses, il s'était secrètement concerté avec quelques chefs saxons lesquels lui promirent de n'en laisser abattre que les murs extérieurs et de sauver le reste des constructions. Cette négociation occulte si elle eut lieu n'engageait que les consciences vénales de quelques traîtres. Elle devint pourtant, ainsi que nous le verrons plus tard, le prétexte

d'une guerre d'extermination sans trêve ni merci. Le roi se rendit à Worms pour préparer sa prochaine vengeance.

V. CONCILE ROMAIN DE L'AN 1074.

53. A la date même de la diète de Goslar, le lundi de la première semaine de carême (10 mars) Grégoire VII ouvrit dans la basilique de Saint-Jean de Latran le premier concile romain tenu sous son pontificat. Une multitude considérable d'évêques des diverses provinces du monde était réunie, dit le catalogue de Cencius. L'archevêque Wibert de Ravenne prit séance à la droite du souverain pontife. La noble comtesse Mathilde, Azzo marquis d'Este et le prince de Salerne Gisulf étaient venus rehausser de leur présence l'éclat de cette solennelle assemblée [1]. » Bonizo de Sutri donne cette indication presque dans les mêmes termes [2]. Les actes du concile n'ayant point été conservés, il est impossible de déterminer le nombre exact des pères et de savoir en quelle proportion les évêques de France, d'Angleterre et d'Allemagne avaient répondu à l'appel du pape. Mais à défaut du procès-verbal officiel, les documents contemporains permettent de restituer dans son ensemble la physionomie générale de cette importante assemblée. Henri IV s'y était fait représenter par des ambassadeurs, ainsi que nous le verrons bientôt en racontant, d'après la chronique de Hugues de Flavigny, l'épisode de la consécration épiscopale de saint Anselme de Lucques et du nouvel élu de Die. Les ambassadeurs royaux eurent une attitude de tout point conforme à celle que leur maître avait prise lui-même dans sa fameuse lettre de soumission au saint-siége. Le fait est implicitement constaté par le catalogue de Cencius et par Bonizo de Sutri, lesquels disent tous deux que le vénérable pontife en ouvrant le concile « était entièrement rassuré sur les favorables dispositions du roi [3]. » Cette circonstance qui a jusqu'ici échappé à l'attention des

[1] *Codex Archiv. Vatican.* ap. Watterich, Tom. I, p. 312.
[2] Bonizo Sutr. *Ad amic.* Lib. VII; *Patr. Lat.* T. CL, col. 837.
[3] *Interea nihil mali de rege Henrico suspicans Gregorius papa Romam gene-*

historiens nous explique pourquoi dans ce premier concile Grégoire VII ne crut pas devoir encore soulever la question des investitures, mais se borna doctrinalement à renouveler contre la simonie et les scandales des clercs les ordonnances de ses prédécesseurs. Nous verrons encore par les rescrits pontificaux datés soit du concile même, *in synodo*, soit des jours qui le suivirent immédiatement, qu'un certain nombre d'évêques ou de députés des églises d'Espagne, de France et d'Angleterre furent présents au concile. Nous ne savons en quel nombre les églises de Lombardie presque toutes occupées par des titulaires schismatiques y furent représentées. Tout porte à croire que le fameux évêque d'Albe Benzo, nommément invité dans les lettres de convocation, s'abstint de comparaître [1]; mais il est certain que celui de Crémone également suffragant de la métropole milanaise, s'y trouvait ainsi que Denys de Plaisance. Un débat dont nous ne connaissons pas l'objet s'éleva au sein du concile entre ces deux évêques. « Wibert de Ravenne prit parti contre les habitants de Crémone, dit Bonizo, il les calomnia outrageusement; mais un jeune laïque citoyen de cette ville, nommé Dodo, refuta ses assertions et prouva qu'elles n'étaient qu'un tissu de mensonges [2]. » De l'ensemble de ces indications de provenance diverse mais toutes incontestables, il résulte que malgré les haines schismatiques des anciens partisans de Cadaloüs, aucune récrimination ne se fit entendre contre la légitimité de Grégoire VII. La présence de Wibert de Ravenne, la part active qu'il prit aux délibérations ne laisse aucun doute sur ce point [3].

rale concilium convocavit (Cod. Arch. Rom. loc. cit.) — Interea venerabilis Gregorius nihil mali de rege suspicans, synodum congregavit. (Bonizo Sut. *loc. cit* col. 837.

[1] Cf. N° 44 du présent Chapitre.

[2] Bonizo Sutr. *loc. cit.*

[3] M. Villemain ne paraît pas avoir su que Wibert de Ravenne assistait au concile de 1074. Il semble de même avoir ignoré que le roi de Germanie y fut représenté par des ambassadeurs. « La réunion du concile fut nombreuse, dit-il; on remarquait cependant l'absence des évêques allemands, présage de la division prochaine de l'Eglise et de l'empire. Il manquait aussi presque tous les évêques de Lombardie. » (*Hist. de Greg. VII*, T. I, p. 420.) Ce sont là, comme on vient de le voir, des hypothèses purement gratuites. Que les évêques alle-

Première [illegible] officielle des croisades.

54. La première parole pontificale qui retentit au milieu de cette imposante réunion fut de nature à élever les pensées et les cœurs au dessus des misérables intérêts d'une politique vulgaire ou des convoitises d'un sensualisme dégradé dans son abjection. Reprenant la grande tradition de Sylvestre II, Grégoire VII ouvrit à l'Europe chrétienne des horizons d'une largeur infinie; il traçait le sillon que devaient illustrer sept générations successives de héros, depuis Godefroi de Bouillon jusqu'à saint Louis. Le patriarche de Venise, Dominique, était de retour de sa légation à Constantinople [1], où il avait longuement conféré avec l'empereur byzantin Michel VIII. Le pape résolut aussitôt d'appeler les chrétiens d'Occident au secours de leurs frères d'Asie et de porter la croix triomphante aux lieux mêmes où l'islamisme faisait depuis cinq siècles flotter sur tant de ruines le drapeau du croissant. L'encyclique dont il fit donner lecture au concile portait la date du 1er mars. Elle était conçue en ces termes : « A tous ceux qui voudront s'armer pour la défense de la foi chrétienne, salut et bénédiction apostolique. Par tous les pèlerins qui reviennent d'Orient pour s'agenouiller au tombeau des apôtres

mands, au milieu de la crise formidable que traversait leur patrie, n'aient pu en grand nombre se rendre à Rome, on le conçoit facilement; mais leur absence n'avait aucun caractère d'hostilité ou de malveillance. Quant aux évêques de Lombardie, s'ils eussent « manqué presque tous, » comme ils formaient la majeure partie de l'épiscopat italien, « la réunion » n'aurait pu, comme le dit le critique, être « nombreuse, » ni suivant la parole de Bonizo présenter « une multitude innombrable d'évêques », *innumerabilis multitudo episcoporum ex diversis provinciis congregata.* L'imagination de l'écrivain rationaliste l'a mieux servi dans le tableau suivant, qu'il a tracé de verve, sans qu'un seul témoignage contemporain lui en ait fourni le moindre trait. « Quand le pape entra dans le concile, un cri s'éleva de toutes parts : Longue vie à Grégoire! On contemplait avec admiration, avec envie, avec crainte, l'ancien archidiacre de Rome, celui qui depuis vingt ans était l'âme de tant de conciles, le directeur de tant de papes, élevé enfin lui-même sur la chaire apostolique et devenu gardien des clefs de saint Pierre. Grégoire était alors âgé de soixante ans. Il n'avait rien perdu de sa première ardeur, ses yeux noirs et vifs brillaient comme animés du feu de l'inspiration, et leurs regards sévères semblaient pénétrer dans les consciences et surprendre les cœurs infidèles ou douteux. » Tout cela figurerait bien dans un roman, et ne manque d'ailleurs pas de vraisemblance. Mais pas un des chroniqueurs n'en a parlé.

[1] Cf. N° 28 du présent chapitre.

nous apprenons que la race des infidèles a prévalu contre l'empire chrétien. Les Sarrasins ont tout envahi, tout dévasté ; ils s'avancent jusque sous les murs de Constantinople ; ils ont égorgé des milliers de chrétiens comme de vils troupeaux. Si nous aimons Dieu, si nous tenons à notre titre de chrétiens, la misérable fortune d'un si grand empire, le massacre de nos frères ne sauraient nous laisser insensibles. Mais il ne suffit pas d'une stérile douleur ; le devoir de la charité fraternelle, l'exemple de notre divin Redempteur exigent que pour la délivrance de nos frères nous donnions au besoin notre vie. De même que pour nous tous le Christ a livré son âme, ainsi nous devons pour ses fils et nos frères sacrifier la nôtre. Sachez donc que confiant en la miséricorde de Dieu et en la puissance de son bras, nous sommes résolu par tous les moyens possibles à procurer au plus tôt un secours efficace aux chrétientés d'Orient. Au nom de la foi sainte qui vous a faits dans le Christ les fils adoptifs de Dieu, nous vous conjurons et par l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres vous avertissons d'ouvrir vos cœurs à une compassion secourable. Voyez les blessures et le sang de vos frères, contemplez le cruel désastre d'un empire chrétien et votre vaillance affrontera toutes les fatigues pour sauver vos frères d'Orient. Tout ce que vous inspirera à ce sujet la bonté divine, faites-le nous promptement savoir [1]. » Nous pouvons conjecturer l'enthousiasme avec lequel ces paroles furent accueillies au sein du concile, par celui qu'elles soulevèrent en quelques mois dans l'Europe chrétienne. Déjà le pape s'était adressé directement au duc Guillaume de Bourgogne, ce « miroir de la chevalerie française » comme on disait alors, au duc Guillaume d'Aquitaine beau-père de Robert Guiscard, au comte Raymond de Saint Gilles qui fut dans la suite l'un des héros de la premiére croisade, au prince Amédée fils d'Adélaïde de Suse [2], au duc Godefroi de Lorraine époux de Mathilde [3]. A l'exception de

[1] Greg. VII. *Epist.* XLIX, *Lib.* I, col. 329.

[2] *Epist.* XLVI, col. 326.

[3] *Epist.* LXXII, col. 346. Godefroi le Bossu avait d'abord fait les plus belles promesses. Mais engagé dans les affaires d'Allemagne où il finit par épouser

ce dernier qui après les plus belles promesses retira ensuite ses engagements, tous répondirent par l'offre du plus généreux concours, en sorte que dès le 7 septembre suivant, dans une lettre au roi Henri, le pape lui tenait ce langage : « L'appel qu'au nom de notre foi sainte j'ai adressé à tous les enfants de l'église catholique a été entendu aussi bien en Italie que de l'autre côté des Alpes. Déjà plus de cinquante mille guerriers se préparent à me suivre en Orient : car ils veulent que le pape marche à leur tête et les conduise jusqu'au sépulcre du Seigneur. Outre le devoir de charité qui s'impose ici, d'autres motifs non moins graves me déterminent à entreprendre cette expédition. Depuis longtemps l'église byzantine s'est séparée de notre communion à propos du dogme de la procession du Saint-Esprit; les Arméniens se sont eux-mêmes pour la plupart écartés de la foi catholique, en sorte que l'Orient à peu près tout entier a besoin d'entendre la parole de vérité de la bouche du successeur de saint Pierre. Les papes dont dont je suis l'indigne successeur ont plus d'une fois visité ces contrées lointaines pour y rétablir ou y confirmer la foi catholique. Aujourd'hui que les chrétiens d'Europe m'encouragent par leurs sympathies je suis résolu, si le Christ daigne m'ouvrir la voie, à reprendre cette route trop longtemps abandonnée. Mais un pareil dessein demande d'être concerté avec la plus grande prudence et exécuté avec le concours de tout ce qui est puissant et fort. En quittant l'Italie ce serait à vous qu'après Dieu je laisserais le soin de protéger et de défendre la sainte église romaine votre mère. Faites moi donc au plus tôt connaître vos dispositions à ce sujet. Si je n'avais en vous la plus grande confiance, je me serais dispensé de vous écrire cette lettre. Mais je n'ai jamais cessé de vous chérir et d'espérer qu'un jour, reconnaissant la sincérité de cette paternelle

les querelles du jeune roi Henri, il négligea de tenir la parole qu'il avait d'abord donnée à Grégoire VII. Celui-ci lui reproche énergiquement son manque de foi. « Vous aussi vous suivez l'exemple général; vous tenez à réaliser le mot du psalmiste : *Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Où est ce secours que vous me promettiez? où sont les soldats que vous deviez nous amener pour les ranger sous l'étendard du bienheureux Pierre? » Cette lettre est datée du 7 avril 1074, un mois après le concile.

tendresse, vous saurez la payer d'un juste retour [1]. » On sait comment le jeune roi de plus en plus aveuglé par ses passions répondit à ces touchantes ouvertures. Cette fois, M. Villemain lui-même rend hommage à la grandeur d'âme de Grégoire VII. « On ne peut qu'en admirer davantage, dit-il, la magnanimité du pontife qui dans de telles incertitudes et de tels périls projetait de passer la mer et de réunir Constantinople à Rome [2]. »

55. L'impulsion donnée en 1074 par Grégoire VII du haut de la chaire apostolique aux applaudissements du synode romain devait vingt ans plus tard dans le fameux concile de Clermont amener cent mille croisés aux pieds du pape Urbain II. Ce ne fut donc point une parole stérile qui tomba des lèvres de l'immortel Hildebrand, puisqu'elle enfanta à distance Godefroi de Bouillon et Pierre l'Ermite. Mais dans le dessein providentiel qui gouverne les choses de ce monde, pour rendre possibles les croisades lointaines, pour que Dieu daignât se servir des races franques et accomplir par elles ses prodigieux *Gesta*, il fallait d'abord les purifier comme les vases d'or qu'on prépare pour l'autel ; il fallait la croisade intérieure contre les désordres et les vices qui déshonoraient l'Europe chrétienne. Grégoire VII avait fait le sacrifice de sa vie pour la croisade d'outremer; son sacrifice fut accepté, mais pour la croisade intérieure; et celle-ci lui coûta de même la vie. L'histoire ne peut se défendre d'une émotion rétrospective au moment où elle le voit faire le premier pas dans sa lutte héroïque contre toutes les passions révoltées. Quatre ou cinq petites pierres très limpides ramassées au bord du torrent

[1] Greg. VII. *Epist.* xxxi, *Lib.* I, col, 386.

[2] *Hist. de Grég, VII,* Tom. , p. 336. Ce jugement d'un écrivain qu'on ne soupçonnera point de partialité pour Grégoire VII contraste avec celui de Michaud qui dans son *Histoire des Croisades* a eu le tort d'écrire les lignes suivantes : « Les talents de Grégoire, ses lumières, son activité, l'audace et l'inflexibilité de son caractère, le rendaient capable des plus grandes entreprises. « Les maux des chrétiens d'Orient, disait-il dans ses lettres, l'avaient ému jusqu'à désirer la mort; il aimait mieux exposer sa vie pour délivrer les saints lieux, que de commander à tout l'univers. » Mais Grégoire ne tint point la promesse qu'il avait faite, et les affaires de l'Europe où l'ambition du pontife était plus intéressée que dans celles de l'Asie, vinrent suspendre l'exécution de ses projets. » (Michaud, *Hist. des Croisades. Introduct.*)

par un berger nommé David suffirent à terrasser le géant Goliath. On sera de même étonné de la simplicité des armes choisies par Grégoire VII pour attaquer le colosse de la simonie et de la corruption qui régnait au XIe siècle sur tous les états chrétiens. A défaut des actes conciliaires dont on n'a rien conservé, voici en quels termes Grégoire VII lui-même dans une lettre à l'évêque Othon de Constance résume toute la série des décisions disciplinaires adoptées par le synode de 1074. « Vos représentants, dit-il, étaient tellement pressés de quitter Rome [1] qu'il nous a été impossible de leur remettre *in extenso* les actes du concile. Nous nous bornerons donc à vous transmettre les quatre points essentiels réglés du consentement de toute l'assemblée en conformité avec l'enseignement des saints pères. — I. Quiconque par simonie, c'est-à-dire moyennant un prix quelconque, à été promu à un ordre où à une dignité ecclésiastique ne pourra plus exercer aucun ministère dans l'église. — II. Ceux qui dans l'avenir obtiendraient à prix d'argent un bénéfice ecclésiastique ne pourront en prendre possession ; il est interdit pour jamais et à toute sorte de personne de vendre où d'acheter les églises. — III. Tous les clérogames sont éloignés du service des autels ; prêtres ils ne pourront plus célébrer la messe ; diacres et sous diacres ils ne pourront exercer les fonctions de leur ordre. — IV. Enfin pour le cas où il se trouverait des clercs disposés à enfreindre ces présentes constitutions, qui sont à la fois les nôtres et celles des pères, nous avons interdit au peuple fidèle de recourir au ministère des clérogames et d'assister aux offices célébrés par eux. De la sorte si la crainte du Seigneur et le respect pour leur dignité sainte ne suffisent point à corriger ces malheureux, ils seront amenés à résipiscence par le respect humain et les objurgations populaires [2]. »

56. Tels furent les quatre décrets promulgués au concile romain par Grégoire VII. Ils sont, comme le lecteur peut le constater, exactement semblables à ceux que Nicolas II, saint Léon IX et tous les

[1] Nous avons encore ici la preuve que l'épiscopat de Germanie avait envoyé des représentants au concile de 1074. On sait en effet que le diocèse de Constance faisait alors partie des états de l'Allemagne.

[2] Gregor. VII. *Epistol. extr. Registr.* IV; *Patr. Lat.* Tom. CXLVIII, col. 645.

précédents conciles avaient sanctionnés. M. Villemain les trouve néanmoins exorbitants. « La sage réserve de l'Église, dit-il, n'a point avoué le procédé violent et bien inusité que cette lettre autorise. Rien de plus extraordinaire et qui marque mieux l'indomptable volonté du pontife. Il provoquait lui-même les objurgations populaires contre les clercs mariés, et excitait pour ainsi dire le soulèvement des laïques à l'appui de ses sévères interdictions [1]. » Où donc l'écrivain rationaliste a-t-il pu trouver que l'Église, dans un esprit de « sage réserve » ait jamais désavoué la prétendue « violence » et le caractère « bien inusité » du procédé de Grégoire VII? Dès l'an 1049 un concile tenu à Rome par saint Léon IX avait défendu sous peine d'anathème à tous les fidèles de rester dans la communion des clérogames et d'assister aux offices célébrés par eux [2]. Il n'y avait donc absolument rien d'inusité dans le procédé de Grégoire VII, les décrets promulgués par lui n'offraient, suivant l'expression du chroniqueur Berthold, aucune particularité nouvelle, sinon la très-juste et très-ferme résolution du pontife de les faire exécuter dans toute l'Europe chrétienne [3]. C'est le sens d'une autre lettre adressée par lui du sein même du concile « à tous les clercs et laïques du royaume de Germanie.» — « Nous avons appris, dit-il, que plusieurs de vos évêques permettent à leurs prêtres, diacres et sous-diacres de se marier, ou du moins tolèrent ce désordre. Ces évêques se mettant ainsi en révolte ouverte contre le siége apostolique et les constitutions des saints pères, nous vous défendons de reconnaître leur autorité et de leur prêter obéissance. L'Ecriture place en effet sur la même ligne et ceux qui font le mal et ceux qui le favorisent [4]. Tous vos archevêques et évêques savent, et aucun des fidèles ne doit ignorer, que les saints canons interdisent le ministère des autels aux clérogames, aussi bien qu'aux simoniaques. C'est pourquoi nous adressant à tous ceux qui ont

[1] *Hist. de Grég. VII.* Tom. I, p. 421.
[2] Cf. Chapitre II du présent volume, N° 22.
[3] *Quod prædecessor ejus in Italia prohibuit hoc ipse in tota Ecclesia catholica prohibere studuit.* (Berthold. *Chronic,* N° 2; *Patr. Lat.* T. CXLVIII, col, 103.
[4] Rom. I, 32.

conservé la foi chrétienne, nous les prions et avertissons par l'autorité apostolique, quoique puissent dire ou ne pas dire des évêques négligents ou coupables, de refuser le ministère de tous ceux que vous saurez promus et ordonnés par simonie ou plongés dans le crime d'incontinence [1]. »

57. Aucune de ces prescriptions n'était nouvelle; déjà les légats du pape Alexandre II et en particulier le cardinal Girald d'Ostie s'efforçaient de les appliquer dans les Gaules. Parmi les membres du concile romain se trouvait l'évêque de Die, dont la promotion et le sacre avaient eu lieu dans des circonstances exceptionnelles que la chronique de Flavigny nous raconte en ces termes : « Dans les derniers mois du pontificat d'Alexandre II, le légat apostolique Girald, visitant la ville de Die, réunit les clercs en synode pour conférer avec eux sur la situation anticanonique de leur église. Le titulaire qui exerçait les fonctions épiscopales était un simoniaque du nom de Lancelin déjà condamné par contumace en un concile précédemment tenu à Châlon-sur-Saône. Il ne consentit pas davantage cette fois à comparaître devant le légat et se tint enfermé sous la protection de ses hommes d'armes dans le palais épiscopal transformé en château-fort. Girald en présence des chanoines, des clercs et du peuple réunis dans la cathédrale donna lecture des décrets de saint Léon, de Grégoire le Grand, de Nicolas I et des principaux conciles relatifs à la simonie, puis il fulmina contre Lancelin une sentence irrévocable d'anathème et de déposition. Il invita ensuite l'assemblée à choisir un nouvel évêque. Au moment où la délibération commençait, un courrier botté et éperonné entra dans l'église pour y faire sa prière. C'était Hugues, camérier de l'archevêque de Lyon. Il se rendait à Rome chargé par son maître d'une mission pour le souverain pontife. Bien qu'il ne fut encore que tonsuré, Hugues était un des clercs les plus méritants de la province lyonnaise. Ne sachant rien de ce qui se passait à Die, il fut tout étonné de se voir entourer par la foule qui l'acclama unanimement pour évêque. En un clin d'œil on le saisit et on le porta sur

[1] *Extra Registr. Epist.* XIV, col. 657.

le trône épiscopal pendant que l'assistance redisait avec des larmes de joie le cantique : *Benedictus Dominus Deus Israel quia visitavit et fecit redemptionem plebi suæ.* Vainement Hugues protesta contre cette violence, déclarant qu'il ne voulait nullement être évêque, que Lancelin titulaire de Die vivait encore: le legat lui fit connaître la situation et lui enjoignit en vertu de l'autorité du saint-siége d'accepter un honneur dont il se montrait d'autant plus digne qu'il mettait plus d'insistance à le repousser. Du haut de l'ambon Girald annonça au peuple l'acceptation de Hugues et par une inspiration prophétique, il ajouta : « Le pasteur que vous venez de choisir est vraiment l'élu de Dieu et un don de la droite du Très-haut. Cette église dont il réparera les ruines ne le possédera pas longtemps. La grâce divine dont il sera le fidèle dispensateur le réserve à un ministère plus important encore. » (19 octobre 1073). Hugues en effet devait plus tard être promu à la métropole de Lyon et au cardinalat. Le simoniaque Lancelin entendait du haut des tours de sa forteresse les cris de joie qui saluaient le nouvel évêque. Craignant d'être pris d'assaut par la multitude il se décida à quitter la ville. Hugues fut mis sans difficulté en possession du palais épiscopal, mais tous les biens, domaines et revenus de l'église avaient été aliénés par Lancelin et donnés aux chevaliers de son parti. La spoliation était telle que le nouvel élu ne trouva pas de quoi faire subsister sa maison un seul jour. Il publia aussitôt un décret portant défense à aucun laïque de garder les biens usurpés sur l'église et prescrivant d'en faire la restitution immédiate. La considération dont il jouissait universellement était telle qu'on s'empressa d'obéir; il put ainsi avant même d'être sacré reconstituer le temporel de son église. Cependant le légat Girald de retour à Rome après la mort d'Alexandre II rendit compte au pape Grégoire VII son successeur de l'élection de Hugues et lui recommanda vivement ce nouveau titulaire. Hugues de son côté ne voyant autour de lui que des évêques simoniaques ne voulut point recourir à leur ministère pour l'ordination et le sacre. Il se rendit à Rome, et sollicita du pontife la faveur d'être ordonné et sacré de sa main. Au sein du collége des cardinaux sa requête éprouva quelque opposition sous pré-

texte que les lois canoniques exigeaient que chaque évêque fût choisi parmi les membres du clergé de l'église vacante. Or Hugues, clerc du diocèse de Lyon, n'appartenait point par ses antécédents à l'église de Die. Le seigneur apostolique trancha la difficulté en vertu de son autorité suprême; il ratifia l'élection, donna lui-même successivement à Hugues les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat, remettant à l'époque du concile l'ordination du sacerdoce et la consécration épiscopale. Dans l'intervalle l'élu de Die se lia intimement avec Anselme de Lucques, le saint commensal du Latran, qui lui-même, comme nous l'avons vu, se préparait sous la direction de Grégoire VII à recevoir l'onction des évêques. Leur sacre devait avoir lieu le même jour, leurs sentiments de foi vive, de zèle ardent, d'amour pour la mortification et pour l'étude de la science sacrée étaient les mêmes. Il devinrent bientôt inséparables. Le logement choisi par Hugues dans l'intérieur de la ville ne lui servait guère que la nuit; il passait les jours entiers au Latran près de son ami. Le préfet de Rome pour caractériser leur union avait coutume de dire : « Anselme et Hugues sont comme le soleil et la lumière, l'un n'est jamais sans l'autre. » La comparaison était d'autant plus juste qu'ils brillaient également par la piété, la vertu et la science. Tous deux relativement jeunes ils avaient par une précocité surnaturelle, la maturité des vieillards. Leur sacre fut fixé au premier dimanche de carême, veille de l'ouverture du concile. Mais les représentants du roi Henri, arrivés sur les entrefaites [1], prièrent le pape de surseoir à la cérémonie jusqu'à ce que les deux évêques nommés eûssent reçu l'investiture royale. « D'après un usage auxquels les précédents papes n'ont point dérogé, disaient-ils, l'investiture doit toujours précéder le sacre. » Ils ajoutaient d'ailleurs pour écarter le soupçon de simonie que l'investiture serait conférée gratuitement *per donum*. Le pontife soumit cette réclamation au jugement des cardinaux. Ceux-ci répondirent qu'en effet la coutume invoquée par les ambassadeurs, s'était établie et avait insensiblement fait loi,

[1] Nous avons ainsi la preuve que le jeune roi s'était fait représenter par des ambassadeurs au concile de 1074.

mais qu'elle n'était nullement fondée en droit canonique. En conséquence Grégoire répondit aux députés royaux que ne voulant point encore se prononcer sur l'abrogation d'une coutume abusive il consentirait à différer le sacre d'Anselme de Lucques jusqu'à ce que celui-ci eût reçu l'investiture royale, mais que les besoins urgents de l'église de Die n'admettant pas de plus longs délais, il sacrerait Hugues au jour marqué. Le samedi de la première semaine de carême (8 mars 1074), l'élu de Die reçut du pape l'ordination sacerdotale et le lendemain dimanche la consécration des évêques [1]. » Anselme de Lucques malgré la profonde répugnance qu'il avait si souvent manifestée à l'égard des investitures dut se soumettre à cette pénible formalité. Après le concile, il partit pour l'Allemagne, reçut des mains indignes de Henri la crosse et l'anneau et revint à Rome où il fut enfin sacré par le pape son maître, son modèle et son ami [2].

Affaires particulières aux évêques de France traitées par le concile.

58. La condescendance dont Grégoire VII fit preuve en cette occasion témoignait assez de ses favorables dipositions à l'égard du roi de Germanie. Tous les pères du concile en furent témoins et purent se convaincre de la sincérité et de la droiture des intentions du grand pontife, en le voyant écarter tout ce qui aurait pu éveiller les suscéptibilités d'un jeune prince qu'il s'efforçait de ramener dans les voies de la justice et de la vertu. Grand nombre d'affaires particulières et de conflits soulevés dans les diverses églises d'Italie, des Gaules et d'Allemagne furent examinées et tranchées par le concile, ainsi que le prouvent les lettres écrites *in synodo* par Grégoire VII. Dès le quatrième jour de l'assemblée synodale (14 mars 1074) le pape signifie à Arnald abbé de Saint-Sever dans la province ecclésiastique d'Auch, que malgré l'invitation du légat Girald, ne s'étant pas rendu au concile pour y démontrer la valeur

[1] Le diocèse de Die faisait partie du royaume de Bourgogne sur lequel, ainsi qu'on l'a vu précédemment, la couronne de Germanie prétendait encore exercer la suzeraineté féodale. C'est à ce titre que les représentants du roi s'opposaient au sacre du nouvel élu. Quant à l'évêché de Lucques, il faisait partie des états italiens relevant de la juridiction temporelle du royaume d'Allemagne.

[2] Hugo Flaviniac. *Chronic. Lib.* II; *Patr. Lat.* Tom. CLIV, col. 274-277.

de ses prétentions sur l'église de Sainte-Marie, le synode l'avait provisoirement adjugée au monastère de Bordeaux. Dans le cas où il aurait des objections à faire contre cette sentence il lui était accordé un délai jusqu'à la Toussaint pour se rendre à Rome et y être jugé contradictoirement avec l'abbé de Sainte-Croix [1]. Une lettre adressée à l'archevêque de Reims Manassès nous donne une triste idée de la conduite de ce métropolitain. Manassès ou Manassé de Gournai, proche parent du roi de France Philippe I à qui il devait sa promotion, n'était qu'un tyran féodal costumé en évêque. « L'église romaine a toujours usé de miséricorde envers vous, lui disait Grégoire. Nous même, lors de votre élection au siége de Reims, nous avons travaillé à la faire ratifier par le siége apostolique. Aussi notre douleur s'aggrave du sentiment de notre responsabilité personnelle, toutes les fois qu'on nous signale les excès par lesquels vous compromettez l'honneur de votre dignité. Vos injustes entreprises contre le monastère de Saint-Remi sont du nombre. On nous assure toutefois que vous êtes disposé à réparer vos torts et à permettre aux religieux de se gouverner suivant la règle de saint Benoît. J'en rends grâce au ciel et je vous félicite. Tenez pour certain que je m'intéresse autant à la régularité et à la paix de ce monastère qu'à celles de Saint-Paul-hors-les-Murs dont j'ai conservé la direction [2]. » Le point précis du débat tenait à ce que Manassès s'opposait à l'élection canonique d'un abbé de Saint-Remi. Il demeurait ainsi plus libre d'opprimer le monastère et d'en usurper les revenus. Afin de colorer son usurpation il avait déterminé l'abbé de Saint-Arnoul de Metz à accepter le titre nominal d'abbé de Saint-Remi. Le pape écrivit donc à ce sujet à l'évêque de Metz Hérimann, dont la pieuse et sage administration contrastait heureusement avec les violences tyranniques de Manassès. « L'abbé de Saint-Arnoul, lui dit-il, nous a donné, en tant que besoin était, sa démission de titulaire de Saint-Remi. Veuillez donc notifier cette renonciation à l'archevêque de Reims, en sorte qu'on puisse, selon

[1] S. Greg. VII. *Epist.* LI. *Lib.* I, col. 330.
[2] *Epist.* LII, col. 331.

les ordres que je lui transmets, procéder à l'élection canonique d'un nouvel abbé de Saint-Remi [1]. » Le 16 mars, toujours en synode, Grégoire VII mandait aux chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers d'avoir à cesser l'opposition introduite par eux contre leur évêque et contre les chanoines de la cathédrale auxquels ils refusaient de célébrer la messe dans leur église durant les processions solennelles des Rogations [2]. Le même jour, il écrivait sous forme d'encyclique aux évêques suffragants de la province métropolitaine d'Auch une lettre conçue en ces termes : « Le légat de la sainte église romaine notre frère et coévêque Girald d'Ostie, lors de son voyage dans les Gaules, vous avait déjà rappelé à vos devoirs de légitime obéissance envers votre vénérable archevêque Guillaume [3]. Vous n'avez jusqu'ici tenu aucun compte de cet avertissement et Guillaume lui-même est venu se plaindre à nous de votre insubordination. Bien qu'elle constitue une faute grave contre la discipline ecclésiastique, nous voulons encore user envers vous de mansuétude, mais en vertu de notre autorité apostolique nous vous enjoignons de rentrer dans le devoir de l'obéissance. Si vous avez quelque grief à articuler contre votre métropolitain, venez les discuter avec lui en notre présence et ne doutez pas de l'impartialité avec laquelle nous prononcerons le jugement [4]. »

Guillaume de Pavie. Le marquis d'Este Azzo le duc de Hongrie Geisa

59. D'après ces lettres synodales de Grégoire VII on peut voir que le concile romain de 1074 eut une importance bien plus considérable que M. Villemain ne le suppose et qu'il n'était pas uniquement composé des évêques d'Italie. Le 17 mars, encore *in synodo*, le pape écrivait à l'évêque simoniaque de Chalons-sur-Marne, Roger III, l'admonition suivante : « Philippe roi des Francs qui vous porte le plus vif intérêt nous prie instamment et par ses lettres

[1] *Epist.* LIII, col. 332.
[2] *Epist.* LIV, col. 337.
[3] Guillaume I de Montaut successeur de saint Austende sur le siége archiépiscopal d'Auch (1068-1078). Par la teneur de la lettre pontificale, on voit que Guillaume assista en personne au concile romain de l'an 1074. C'est donc à tort que certains auteurs font mourir cet archevêque en 1073.
[4] S. Greg. VII. *Epist.* LV, *Lib.* I, col, 333.

et par ses représentants, *tum per litteras tum per legatorum verba* [1], de vous absoudre des censures que vous avez encourues. Mais nous ne saurions le faire sans enfreindre toutes les règles de la justice ; loin d'avoir mérité une indulgente absolution vous avez aggravé votre culpabilité par de nouveaux excès. Voulant toutefois user encore de miséricorde à votre égard, nous vous donnons jusqu'à la Toussaint pour avoir à vous présenter en personne à notre tribunal. Passé ce délai, si vous ne répondez point à cette dernière citation, vous serez irrévocablement frappé d'une double sentence de déposition et d'anathème [2]. » Parmi les évêques lombards sur la présence desquels le pape aurait dû plus particulièrement compter, se trouvait Guillaume de Pavie dont on se rappelle les récentes protestations de fidélité et de dévouement [3]. L'évêque de Pavie ne parut cependant pas au concile. Le motif qui le retint n'était guère honorable. Cet ambitieux prélat avait marié sa propre sœur au marquis d'Este Azzo, son parent au degré prohibé. L'affaire ayant été déférée au jugement du synode, Azzo demanda délai pour présenter sa défense. Le pape écrivait en même temps (17 mars) à l'évêque de Pavie pour le prier de se rendre immédiatement à Rome afin de fournir les explications nécessaires. « Votre fraternité, lui dit-il, peut compter sur le plus favorable accueil de notre part. Nous n'avons d'autre intention, avec l'aide de Dieu, que d'examiner mûrement la cause, afin de prendre la décision la plus juste et la plus utile au salut de deux personnes qui vous touchent de si près [4]. » Malgré cette pressante invitation, Guillaume ne quitta point Pavie [5] et l'affaire n'eut une solution définitive qu'au concile de l'année suivante où l'évêque contumace refusa encore de comparaître. Il semble que personnellement le marquis d'Este avait été de bonne foi en contractant l'union dont on contestait la légitimité. Il jura devant le

[1] On voit dès lors que Philippe I s'était aussi fait officiellement représenter au concile romain.

[2] *Epist.* LVI. col. 334.

[3] Cf. N° 17 du présent chapitre.

[4] *Epist.* LVII, col. 334.

[5] Cf. *Epist.* X et XXXV, *Lib.* II, col. 370 et 38[illegible]

concile et fit serment entre les mains du pape de se conformer au jugement à intervenir [1]. Cette circonstance explique comment le jour même où Grégoire VII écrivait à Guillaume de Pavie la lettre qu'on vient de lire il donnait à Azzo une marque éclatante de confiance et d'estime. Les ambassadeurs de Geisa, duc de Hongrie, étaient venus apporter au pape des lettres pleines de soumission et de déférence pour le siége apostolique. Lecture en fut donnée au concile ; le pape répondit en ces termes : « Ne doutez point de notre affection paternelle ; vous nous trouverez toujours prêt à seconder de notre autorité apostolique toutes les mesures qui intéressent la prospérité de votre royaume, votre salut en ce monde et en l'autre. Vous pouvez choisir comme intermédiaire près de nous l'illustre marquis Azzo, qui nous est particulièrement cher entre tous les princes d'Italie ; il se chargera de porter à notre audience apostolique toutes les causes que vous aurez à y déférer [2]. »

[1] *Marchionem Azzonem in synodo nobis promisisse et fidem in manum nostram dedisse. (Epist.* x, *Lib.* II, col, 370.)

[2] *Epist.* LVIII, *Lib.* I, col. 335. — Bossuet dans la *Defensio (*Pars. I, Lib. I, Sect. I, cap. XIV, ed. Lachat, Tom. XXI, p. 177), et après lui M. Villemain *(Hist. de Greg. VII,* Tom. I, p. 123-124) se montrent fort scandalisés de cette lettre du grand pape. On sait que le royaume de Hongrie avait été fondé par saint Etienne I et institué par Sylvestre II en l'an 1000 sous la condition d'être à perpétuité tenu en fief du siége apostolique, (Cf. Tom. XX de cette *Histoire*, p. 367.) La bulle d'institution donnée par Sylvestre II et fidèlement reproduite par nous ne laisse aucun doute à cet égard. Saint Etienne I mourut en 1038, sans laisser d'enfants. Son neveu Pierre dit l'Allemand à cause de ses relations intimes avec l'empereur Henri III de Germanie, lui succéda et se fit tellement exécrer par sa cruauté et ses exactions que les Hongrois le déposèrent (1041) et donnèrent la couronne au prince Aba, beau-père de saint Etienne. Rétabli en 1044 par l'empereur Henri dont il s'était reconnu le tributaire et le vassal, Pierre fut définitivement chassé du trône en 1047. Ses sujets exaspérés lui crevèrent les yeux, et le jetèrent dans un cachot où il mourut après trois jours d'atroces souffrances. André I, l'un des chefs hongrois récemment convertis à la foi chrétienne, fut élu ponr lui succéder. Il fut détrôné en 1061 par son frère Béla qui régna deux ans seulement et mourut en 1063 laissant un fils nommé Geisa, celui auquel Grégoire VII adressait la lettre qu'on vient de lire. Geisa succéda anx états paternels pendant que son cousin Salomon I fils d'André I, réfugié à la cour Henri IV et marié à Judith sœur de ce prince,

Tyrannie et violences des évêques simoniaques.

60. Le lendemain 18 mars, l'affaire de l'évêché d'Olmutz militairement envahi par le prince évêque de Prague Jaromir [1] fut portée au concile. Pour éluder la citation canonique qui l'appelait à comparaître en personne soit au tribunal du pape soit devant les légats du saint-siége, Jaromir avait imaginé d'interjeter appel auprès de Sigefrid archevêque de Mayence dont il était le suffragant, Sigefrid par une lâche complaisance s'était prêté à cette manœuvre et avait osé écrire au pape que le jugement définitif lui appartenait en qualité de métropolitain. « Nous n'aurions pu croire à une pareille audace de votre part, lui répondait Grégoire VII, si vos lettres n'en faisaient foi. Il paraît que les consulteurs dont vous avez suivi les avis connaissent fort mal ou méprisent étrangement les droits du siége apostolique. Nous invitons votre fraternité à étudier les saints canons et les décrets des saints pères ; elle comprendra alors la portée de sa faute. Ne voulant cependant point user envers vous d'une rigueur que vous auriez trop méritée, nous vous avertissons de ne plus renouveler de pareilles entreprises contre l'église romaine, sans l'autorité de laquelle, comme vous le savez, vous ne pourriez vous-même garder votre titre métropolitain [2]. » Les violences des évêques simoniaques contre les églises et les monastères, leur tyrannie contre les diocésains et réciproquement les révoltes des peuples contre des titulaires indignes produisaient partout des conflits. L'évêque de Sisteron, Girald, s'était emparé de l'église de Croscia (Croscia-Ococia) en avait

essayait vainement de lui disputer la couronne. Comme jadis Pierre l'Allemand, il offrait à Henri IV son beau-frère de reconnaître sa suzeraineté s'il l'aidait à reconquérir le trône de Hongrie. Naturellement aux yeux des adversaires de Grégoire VII Salomon revêt le caractère d'un roi légitime, et Geisa n'est qu'un infâme usurpateur. Grégoire VII, disent-ils, n'avait aucunement le droit de s'immiscer dans les affaires de Hongrie. Salomon était libre de se reconnaître le vassal de n'importe quel souverain. Toutes ces récriminations sont autant d'erreurs historiques. La question de légitimité n'existait pas en un pays où le pouvoir était électif. La suzeraineté sur le royaume de Hongrie appartenait juridiquement au saint-siége. Salomon n'avait aucunement le droit de modifier sans le consentement du pape et des Hongrois une situation garantie par les traités les plus solennels.

[1] Cf. N° 27 de ce présent chapitre.

[2] *Epist* LX, *Lib* I, col. 336. Cf. *Epist.* LIX et LXI *ibid.*

chassé les prêtres, saisi les domaines et pillé les vases sacrés [1]. Frotaire de Nîmes agissait à peu près de même envers l'abbaye de Saint-Gilles [2], et Isembert de Poitiers à l'égard du prieuré de Nobiliacum (Noaillé) dépendant de l'abbaye de Saint-Hilaire [3]. A Beauvais le peuple s'était révolté contre Guillaume son évêque, prélat exemplaire dont le roi Philippe I ne pouvait souffrir les apostoliques remontrances [4]. Les mêmes désordres se reproduisaient en Italie. A Rieti, les religieux de Saint-Quirice s'étaient emparés des domaines de Rainier leur évêque [5] ; à Raguse, l'évêque Vital saisi dans une émeute populaire avait été jeté pieds et mains liés au fond d'un cachot et une élection tumultuaire lui avait donné un intrus pour successeur [6].

61. A la vue de tant d'horreurs étalées sous ses yeux durant ce premier concile, Grégoire VII éprouva un sentiment de tristesse amère, voisin du découragement. Il s'en ouvrit dans une lettre confidentielle adressée le 19 mars à saint Hugues, abbé de Cluny. « Pourquoi, lui dit-il, vous borner à m'écrire de loin des paroles de consolation, quand mon unique consolation serait de vous avoir en ce moment à mes côtés? Craindriez-vous le labeur et la fatigue? Je vous attendais à l'époque où je fis partir notre frère Girald évêque d'Ostie en mission près du roi d'Allemagne. Du fond du cœur, au nom de notre affection intime, je vous prie de venir au plus tôt me visiter au milieu de l'océan d'angoisses où se plonge mon âme. Seul, malgré mon infirmité, seul, malgré l'insuffisance de mes forces physiques et morales, je porte en ce temps d'orages et de troubles le fardeau des affaires spirituelles et temporelles du monde entier. Je tremble de succomber sous un poids que personne en ce triste siècle ne m'aide à soulever. Par le Seigneur Dieu tout puis-

Agression contre le saint-siége et excommunication de Robert Guiscard.

[1] *Epist.* LVII, col. 242. Cet évêque porte dans les listes de la *Gallia Christiana* le nom de Giraud-Chevrier.— [2] *Epist.* LXVIII, col. 342.— [3] *Epist.* LXXII, col. 346. — [4] *Epist.* LXXIV et LXXV, col. 347. 348. — [5] *Epist.* LXV, col. 341.

[6] *Epist.* LXXV, *Lib.* I. col. 341. On chercherait vainement un trait quelconque de ces affreux désordres dans l'*Histoire de Grégoire VII* par M. Villemain. La tactique des adversaires de l'immortel pontife consiste à garder le plus profond silence sur les excès qu'il eut à combattre, afin de le représenter comme un génie inquiet, provocateur et despotique.

sant, je vous en supplie, priez et faites prier pour moi tous les frères de votre pieuse congrégation ; sans leurs prières et les vôtres, sans l'intercession des fidèles qui attireront sur nous la bénédiction divine, je ne vois pas moyen de conjurer les périls qui menacent la sainte église [1]. » Au moment où Grégoire VII parlait ainsi, il venait d'apprendre que Robert Guiscard, foulant aux pieds les promesses les plus sacrées, venait de violer le serment prêté par lui au pape Nicolas II [2]. Vassal de l'église romaine qui l'avait créé duc d'Apulie, de Calabre et de Sicile, l'infidèle normand retournait contre le saint-siége la puissance qu'il en avait si humblement sollicitée au concile d'Amalfi. Avec son armée, il avait envahi le fief pontifical de Bénévent et faisait alors le siége de cette ville. Avant d'entreprendre cette injuste agression, Robert Guiscard, esprit délié et fin politique autant qu'intrépide guerrier, avait dû se ménager de secrètes alliances. Quelles étaient-elles? Le pape l'ignorait encore. L'orage éclatait du côté où il l'avait le moins prévu. Soumise au concile durant les derniers jours de ses délibérations, cette grave affaire dut y jeter la consternation et l'effroi. A l'unanimité une sentence répressive dont nous n'avons plus la teneur intégrale prononça la peine d'excommunication et d'anathème jusqu'à résipiscence contre Robert Guiscard et tous ses fauteurs [3]. Ce coup de foudre termina le concile romain de 1078. Il effaça en quelque sorte la joie que Grégoire VII avait éprouvée en recevant les ambassadeurs de Guillaume le Conquérant qui l'assurait de son dévouement à l'Église [4] et ceux des rois espagnols Sanche-Rumirez d'Aragon, Alphonse VI de Castille, Sanche IV de Navarre, qui venaient de rétablir la liturgie romaine dans leurs états [5].

[1] *Epist.* LXII, col. 338. — [4] Cf. Chap. III de ce présent volume N° 48.
[2] *Epist. Lib.* I, col. 358. — [4] *Epist.* LXX. LXI. *Lib.* I, col. 344-345.
[3] *Epist.* LXIII, LXIV, *Ibid.* col. 339-340. Cf. Guéranger. *Instit. Liturg.* Tom. I, p. 282.

FIN DU VINGT ET UNIÈME VOLUME.

TABLE

SOMMAIRES DU VINGT ET UNIÈME VOLUME

CINQUIÈME PÉRIODE

DEPUIS SYLVESTRE II (999) JUSQU'A LA MORT DE BONIFACE VIII (1303)

CHAPITRE PREMIER

FIN DU SCHISME DES TROIS PONTIFICATS

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV

PONTIFICAT D'ALEXANDRE II (30 septembre 1061 — 21 avril 1073).

CHAPITRE V.

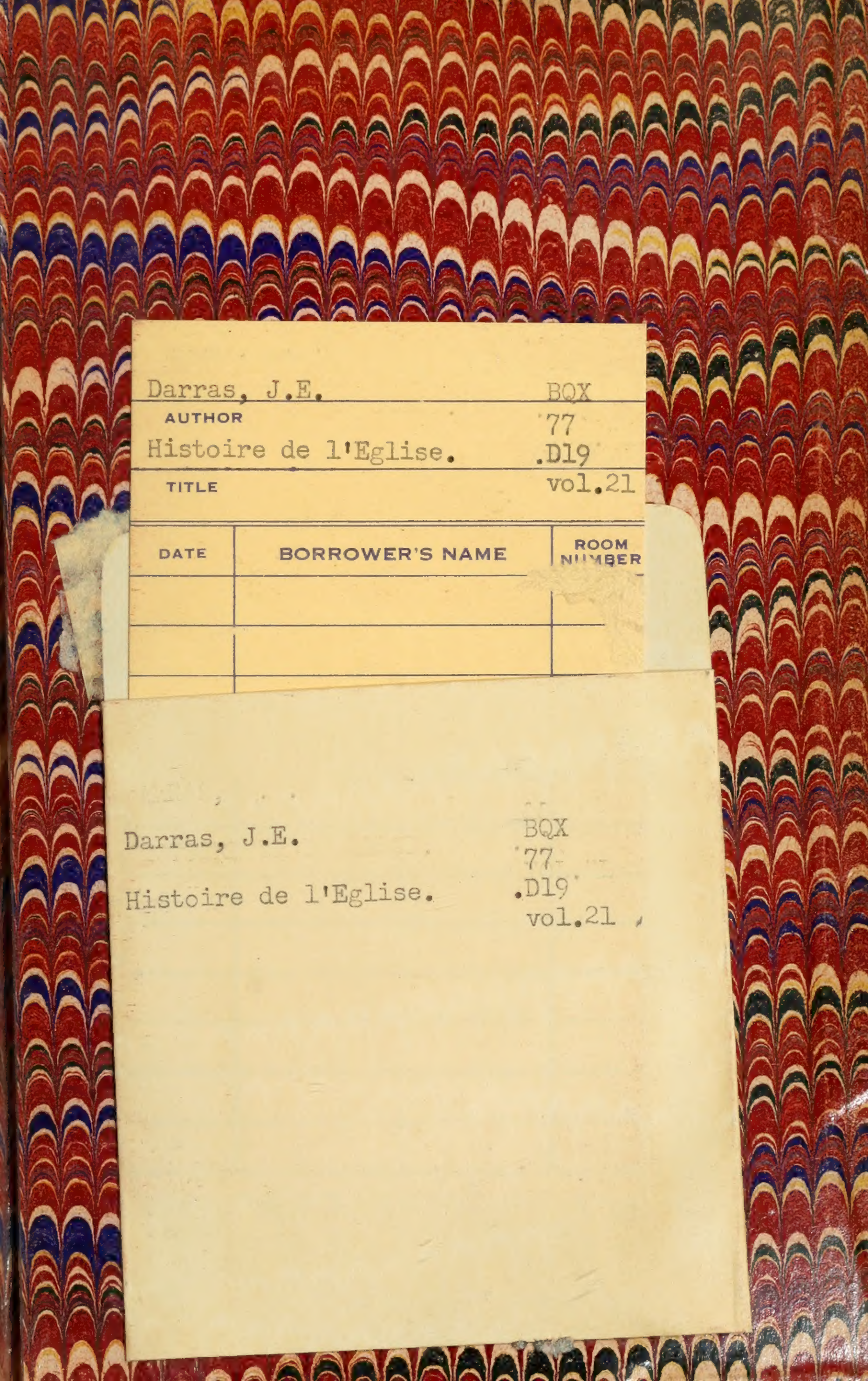
PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (22 avril 1073 — 25 mai 1085).

(1re PÉRIODE 1073-1074).

FIN DE LA TABLE DU VINGT ET UNIÈME VOLUME.

Paris. — Imp. de l'*Etoile*, BOUDET, directeur, rue Cassette, 1.




Darras, J.E.
BQX
AUTHOR
77
Histoire de l'Eglise.
.D19
TITLE
vol.21
DATE
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Darras, J.E.
BQX
77
Histoire de l'Eglise.
.D19
vol.21

